
Dei
Sub Numine
Viget

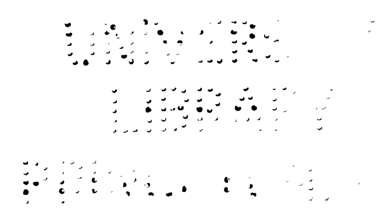

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXIIe année. — 1902.



PARIS
LIBRAIRIE THORIN & FILS. A. FONTEMOING, SUCCESSEUR,
4, rue Le Goff.

—

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ROMA 1902 — TIPOGRAFIA DELLA PACE DI FILIPPO CUGGIANI

VATICANA

NOTES SUR LA TOPOGRAPHIE DE ROME AU MOYEN-ÂGE

Les anciens appelaient *Vaticani Montes* (1) les hauteurs qui longent de plus ou moins près la rive droite du Tibre, en face de Rome. La plus élevée de ces collines, le *monte Mario* actuel, ne paraît pas avoir eu de nom spécial avant le moyen-âge; s'il en a eu un, nous ne le connaissons pas. Les noms de Vatican et de Janicule, *Vaticanum*, *Janiculum*, semblent provenir de localités étrusques, postes avancés de Véies en face de la cité latine. La dénomination d'*ager Vaticanus* s'étendait bien au delà du quartier qui porte maintenant ce nom et s'appliquait notamment à la plaine des Prati, jusqu'au pont Milvius. Sous la république et au commencement de l'empire tous ces terrains étaient cultivés. C'est de ce côté que se trouvaient les *prata Quinctia*, labourés par l'illustre charrue de Cincinnatus. Les produits en étaient peu estimés; le vin, en particulier, y était détestable.

Sous l'empire, en dehors de la partie habitée du Transtévère, au-dessous de la forteresse du Janicule, toutes les hauteurs étaient occupées par des jardins, des vignes et surtout des villas impériales.

(1) Sur cette question, v. le mémoire de M. Elter dans le *Rheinisches Museum*, t. XLVI, p. 112.

C'est à ces villas que se rattachent les premiers souvenirs du Vatican chrétien. Agrippine l'ancienne, la noble femme de Germanicus, en avait une sur les terrains en amphithéâtre entre S. Onofrio et la basilique de Saint-Pierre. Son fils Caligula, devenu empereur (37-41), y fit construire le cirque destiné à une si grande célébrité. Plus à l'est s'étendaient les jardins de Domitia, la tante paternelle de Néron et l'ennemie intime de la seconde Agrippine, mère de cet empereur. Peu après la mort de celle-ci, à laquelle elle avait indirectement contribué, Domitia éprouva à son tour, non le ressentiment de son terrible neveu, mais son impatience d'hériter. Il la fit dépêcher par ses médecins (59), et, de cette façon, toute la rive droite du Tibre, depuis la pente nord du Janicule actuel jusqu'au nouveau palais de justice, fut occupée par un immense domaine impérial que l'on appela les jardins de Néron.

C'est là que se passèrent les horribles scènes de l'année 64. C'est là que les chrétiens, chargés par Néron de la responsabilité de l'incendie de Rome, périrent dans les plus affreux supplices. C'est tout près du cirque que les chrétiens de Rome montraient, dès la fin du deuxième siècle, le trophée, c'est-à-dire le tombeau, de l'apôtre Pierre. Sur ce tombeau et sur une partie du cirque, Constantin devait plus tard élever la basilique du prince des apôtres. L'édifice de Caligula, avec ses attenances, était destiné à demeurer le point principal, le centre historique de l'*ager Vaticanus*.

L'empereur. Hadrien en créa un second, en choisissant dans les anciens *horti Domitiae* un terrain pour son mausolée. Ce mausolée existe encore, dans son gros œuvre; c'est le noyau du château Saint-Ange. Il fut relié à la ville par un pont qui n'a pas cessé d'être en usage.

Un autre pont existait déjà, celui que Caligula avait fait construire une centaine d'années auparavant, pour passer de la

rive gauche à sa villa du Vatican. Ce pont, commencé par lui et achevé par Néron, franchissait le Tibre précisément à l'endroit où le fleuve change de direction et, au lieu de continuer vers l'ouest, tourne brusquement vers le sud. A cet endroit aboutirent depuis lors (1) diverses voies qui traversaient l'*ager Vaticanus* entre la voie Aurelia et la voie Claudia Cassia. C'étaient d'abord la voie Triomphale, qui se dirigeait obliquement à travers le Borgo actuel et filait, sous la hauteur que couronne le palais pontifical, dans la direction du Monte Mario; puis la *via Cornelia*, dont on reconnaît l'alignement dans celui du Borgo Vecchio, et qui, suivant le côté nord du cirque, passait sur l'emplacement même de la grande basilique, laissant à droite le point où s'élève le maître-autel; enfin la voie *Aurelia nova* qui, se détachant à gauche de la précédente, en un point que nous ignorons et suivant un parcours encore à déterminer, rejoignait l'ancienne Aurelia assez loin derrière le Janicule.

Ces voies étaient bordées de tombeaux, comme toutes les voies romaines. Sur la voie Triomphale s'alignait, à la hauteur de l'actuel Borgo nuovo, une grande pyramide funéraire à laquelle on attacha plus tard le nom de Scipion l'Africain, puis celui de Romulus. Elle a duré jusqu'au temps d'Alexandre VI. D'autres tombes ont été découvertes au voisinage immédiat de celle de saint Pierre (2).

Celle-ci ne garda pas sans interruption la dépouille mortelle du prince des apôtres. Dans le férial philocalien, qui remonte à la fin du règne de Constantin, la fête de saint Pierre est marquée comme se célébrant aux Catacombes, sur la voie

(1) Au IV[e] siècle, ce pont avait cessé d'exister; toutes les routes aboutissaient au pont d'Hadrien.

(2) En particulier celle d'un épicurien, Fl. Agricola, de Tibur (*C. I. L.*, t. VI, n° 17985 *a*).

Appienne, dans un sanctuaire qui abrita aussi, pendant un certain temps, le corps de saint Paul. Il s'y éleva une basilique, qui porta d'abord le nom de basilique " des Apôtres " et qui subsiste encore sous le vocable de saint Sébastien.

Quelle avait été la cause de ce transfert momentané? Nous l'ignorons. Diverses hypothèses, plus ou moins plausibles, ont été produites; aucune ne peut être considérée comme une réponse certaine à la question (1). Un fait est certain, c'est que la basilique vaticane a été élevée, comme celle de la voie d'Ostie, en un lieu déjà consacré par une longue tradition. Pour la construire on démolit le cirque de Néron. Il eût été facile de respecter cet édifice, si le point sur lequel on appelait la vénération des chrétiens n'eût pas été déterminé avec précision. Et comment l'eût-il été sinon par un tombeau? La tombe apostolique est justement alignée sur la voie Cornelia, comme toute une série de monuments funéraires qui la flanquaient à droite et à gauche.

Les architectes de Constantin se trouvèrent donc en face d'une exigence indéclinable; la nécessité d'arranger leur édifice de telle façon que le centre, l'emplacement de l'autel, correspondît exactement à l'un des tombeaux de la voie Cornelia, désigné par la tradition comme le tombeau de l'apôtre Pierre.

Les auteurs sont loin de s'accorder sur la désignation de ces lieux saints. Saint Jérôme, dans son *de Viris illustribus*, dit que saint Pierre *sepultus Romae in Vaticano iuxta viam Triumphalem totius orbis veneratione celebratur*. Ainsi, suivant lui, la basilique s'élève près de la voie Triomphale. Le *Liber pontificalis* indique au contraire la voie Aurelia, mais sans négliger la voie Triomphale: *Sepultus est via Aurelia in templum Apollinis, iuxta locum ubi crucifixus est, iuxta palatium Neronianum, in Vaticanum, iuxta territurium triumphalem.*

(1) Sur ceci, v. mon édition du *Liber pontificalis*, t. I, p. CIV et suiv.

Il est singulier, au premier abord, que ni l'un ni l'autre de ces deux textes ne mentionne la voie Cornelia sur laquelle se trouvait en réalité la tombe apostolique. Mais il faut remarquer qu'ils ont été écrits après que la construction de la basilique eut introduit de grandes modifications dans le système des voies de cette région. Elle interrompait la voie Cornelia sur une grande longueur; en avant et jusqu'au pont d'Hadrien elle était précédée d'un portique, que l'on appela naturellement portique de saint Pierre. Il devint difficile de parler désormais de la voie Cornelia pour la première partie de son ancien parcours. Son nom ne se rencontre plus guère qu'à propos de localités situées au delà du Vatican, comme dans la passion des saintes Rufine et Seconde ou dans celle des quatre martyrs persans Marius, Marthe, Audifax et Abacum. Les chartes la mentionnent souvent, mais dans les mêmes conditions (1).

Saint Jérôme et l'auteur du *Liber pontificalis* ne s'occupent que du Vatican et du tombeau de l'apôtre. De leur temps il n'y avait plus que deux voies entre le Tibre et la basilique: la voie Triomphale et la voie Aurelia. Ils ne pouvaient nommer la voie Cornelia; ils ont nommé l'une des deux autres, se fondant, soit sur l'usage reçu de leur temps, soit sur une appréciation personnelle des distances. Du reste, le dernier en date, l'auteur du *Liber pontificalis*, s'il indique la voie Aurelia, mentionne cependant le territoire Triomphal; suivant lui la basilique, quoique plus voisine de l'Aurelia, est cependant comprise dans les terrains dépendant de l'autre voie.

En dehors des indications de voies romaines, le *Liber pontificalis* note le voisinage de certains monuments. Saint Pierre, dit-il, est enterré dans le temple d'Apollon, près du palais de Néron. Il revient sur ce sujet dans la vie du pape Cornelius

(1) Cf. Tomassetti, *Campagna Romana*, t. I, p. 125 et suiv.

et nous montre une seconde fois le saint tombeau *in templum Apollinis, in Vaticanum palatii Neroniani.* Dans la vie de Silvestre il dit encore que Constantin fit construire la basilique *in templum Apollinis.*

Ce temple d'Apollon au Vatican n'est connu que par le *Liber pontificalis,* dont l'âuteur ne pouvait l'avoir vu, quand même il aurait jamais existé. Tout ce qu'il dit, en effet, suppose que le temple a été remplacé par la basilique. Cependant cette appellation n'est pas tout à fait en l'air. Il y avait eu un temple en ces parages, celui que les régionnaires du IV[e] siècle appellent *Phrygianum,* consacré à la Mère des Dieux, Cybèle. Son emplacement, il est vrai, ne correspondait nullement à celui de la basilique; il fonctionna pendant tout le quatrième siècle, concurremment avec elle. Toute une série d'inscriptions, encore conservées, se rapportent aux tauroboles célébrés dans ce sanctuaire; elles s'échelonnent de 305 à 390. On ne sait au juste où il était. Les inscriptions commémoratives des tauroboles ont été trouvées dans les fondations de l'angle sud-est de la façade actuelle, ou dans celles du palais Cesi, mais elles n'étaient pas en place. Le temple, situé forcément en dehors du cirque, de la basilique et de ses dépendances, atrium, place, portique, serait à chercher vers le palais du Saint-Office ou le palais Cesi, ou peut-être beaucoup plus haut, vers S[a] Marta.

Il est possible que ce sanctuaire païen, fermé cent ans à peine avant la génération à laquelle appartenait le biographe des papes, ait laissé assez de traces, soit sur le terrain, soit dans le souvenir populaire, pour avoir inspiré cette idée étrange de saint Pierre enterré dans un temple d'Apollon. Il est vrai qu'il était dédié, non à Apollon, mais à Cybèle. Mais dans les derniers temps du paganisme, les cultes un peu apparentés se compénétraient facilement. Cybèle et Mithra, la déesse phrygienne et le dieu persan, étaient honorés ensemble. Le culte

de Mithra était celui du Soleil, *Sol invictus*. Apollon aussi était un dieu solaire. Le collège des *Quindecimviri sacris faciundis*, chargé du culte d'Apollon, présidait aussi, et dans le temple même du Vatican, aux cérémonies de Cybèle. On est donc fondé à expliquer par le sanctuaire phrygien du Vatican la mention du temple d'Apollon dans le *Liber pontificalis* (1).

Quant au palais de Néron, *auprès* duquel était le tombeau de saint Pierre, il n'y a aucune difficulté. Il s'agit ici du cirque de Caligula et de Néron, dont la moitié seulement avait dû être sacrifiée à la construction de la basilique, et dont l'obélisque, en particulier, demeurait en place. D'autres documents parlent ici de " Naumachie ". L'origine de cette appellation doit être recherchée.

Disons tout de suite qu'elle caractérise les récits fabuleux du martyre de saint Pierre (2), qui nous sont parvenus en diverses rédactions soit anonymes, soit sous les noms supposés de Linus et de Marcellus. Le plus ancien texte, celui du pseudo-Linus, n'indique aucun emplacement pour la sépulture. Le tombeau de l'apôtre n'a pour lui aucun intérêt; il semble même blâmer le culte dont il est l'objet. Ce qui l'intéresse ce sont les derniers moments de l'apôtre et surtout les discours qu'il lui fait tenir, discours d'une saveur un peu gnostique. La crucifixion de saint Pierre a lieu, d'après lui, *ad locum qui vocatur Naumachiae, iuxta obeliscum Neronis, in montem*.

Dans le récit du pseudo-Marcellus, la Naumachie est d'abord nommée comme devant être le lieu du supplice commun de saint Pierre et de saint Paul. Celui-ci est ensuite séparé de son

(1) Sur cette question v. le *L. P.*, t. I, p. 119, note 13, et p. 193, note 61.

(2) La meilleure édition de ces textes est celle de R. A. Lipsius, *Acta app. apocrypha*, p. I, p. 11-21, 169-177, 212-222.

collègue et conduit sur la voie d'Ostie. Saint Pierre est crucifié; après quoi on l'enterre *sub terebinthum, iuxta Naumachiam, in locum qui appellatur Vaticanus.* Après un enlèvement, le corps saint est replacé dans son tombeau définitif, *in Vaticano Naumachiae.*

Les expressions topographiques du pseudo-Marcellus se retrouvent dans une troisième rédaction, en grec, des *Acta Petri et Pauli;* le tombeau définitif est dit au Vatican, *près* de la Naumachie.

Il est clair (1) que, dans tous ces textes, le terme Naumachie ne désigne pas autre chose que le cirque de Néron, avec son obélisque, tout près du tombeau de saint Pierre. Il y a sans doute une différence entre un cirque et une naumachie; dans l'un on donnait des courses de chars, dans l'autre des combats navals. Mais il faut faire ici la part des confusions. Le *Liber pontificalis* appelle palais ce qui était un cirque; le pseudo-Linus aura bien pu confondre deux édifices consacrés l'un et l'autre à des jeux publics.

J'ai dit le pseudo-Linus. C'est de lui que dérivent les autres textes. Je ne saurais entrer ici dans l'étude et la classification de ces légendes, mais on reconnaît, je crois, assez généralement que la légende gnosticisante à laquelle se rattache le pseudo-Linus est la plus ancienne de toutes et que les autres n'en sont que des modifications. C'est le pseudo-Linus qui a introduit la Naumachie dans cette littérature.

Il faut remarquer que les autres textes ne parlent pas de l'obélisque, mais du térébinthe. C'est que l'obélisque était dans le cirque et hors de la basilique. Si le pseudo-Linus l'a mentionné, c'est à propos de la crucifixion de saint Pierre, qu'il place (et les autres à sa suite) dans l'intérieur du cirque. Le

(1) La mention de l'obélisque ne semble pas permettre le moindre doute.

térébinthe, au contraire, est indiqué, dans les autres textes, comme se trouvant auprès du tombeau. Linus, qui ne se préoccupe pas du tombeau, n'a pas eu à s'inquiéter de ce détail. Marcellus passe rapidement sur la crucifixion, néglige l'obélisque et mentionne le térébinthe, parce qu'il attache, lui, une grande importance à la *memoria s. Petri.* Il est possibile que cet arbre ait existé et qu'il s'en soit conservé quelque souvenir jusqu'au moment où le pseudo-Marcellus, au IV[e] siècle plus ou moins avancé, composait son récit.

Les deux appellations de Naumachie et de palais de Néron se trouvaient donc en concurrence pour le même édifice. Avec le temps tout s'arrangea. Le palais de Néron demeura près de la basilique, sur son flanc méridional; la Naumachie émigra vers le nord.

Au XII[e] siècle ce nom désignait toute la région située au nord de la *portica s. Petri*, entre l'emplacement du palais pontifical actuel et le château Saint-Ange. Non seulement ce quartier avait pris le nom de Naumachie, mais le térébinthe et l'obélisque lui-même, toute la topographie de la légende apostolique, y avaient été transportés.

Cela paraît invraisemblable, car enfin l'obélisque était encore debout et très en vue. Néanmoins cela est. Benoît, chanoine de Saint-Pierre, un homme en situation de connaître les monuments du Vatican, place l'*obeliscus Neronis* entre le château Saint-Ange et la *memoria Romuli*, c'est-à-dire la pyramide qui s'élevait alors près de l'emplacement actuel de S. Maria Traspontina; et ce n'est pas une confusion passagère, une erreur de mémoire: l'expression revient deux fois, dans la description des processions de Noël et du lundi de Pâques (1). Nous verrons tout à l'heure ce qu'il appelait obélisque.

(1) Migne, *P. L.*, t. LXXVIII, p. 1032, 1045, c. 16, 49.

Quant à l'obélisque réel, il le mentionne aussi, mais sous le nom d'*Agulia*. Ce nom se rencontre au siècle précédent, dans une bulle de Léon IX (1), et déjà on y avait localisé le tombeau de Jules César: *que vocatur sepulcrum Iulii Cesaris*, détail que l'auteur des *Mirabilia* n'a pas manqué de faire fructifier.

Cet auteur applique le nom de *Naumachia* au quartier que je viens d'indiquer; il connaît, lui aussi, entre le tombeau de Romulus et le château Saint-Ange, un monument important. Il ne l'appelle pas obélisque, mais térébinthe, et térébinthe de Néron, *terbentinum Neronis,* évidemment d'après la légende de saint Pierre. Il en donne même la description. C'était un édifice aussi élevé que le château Saint-Ange, en belles pierres, rond dans l'ensemble et arrondi encore aux deux extrémités, *quod edificium rotundum fuit duobus gironibus sicut castrum.* Ces deux *girones* étaient pourvus de dalles pour l'écoulement des eaux pluviales: *quorum labia erant coperta tabulis lapideis pro stillicidiis.* C'est tout à côté que s. Pierre fut crucifié: *iuxta quod fuit crucifixus s. Petrus.*

On trouve aussi le térébinthe dans un *Ordo* du couronnement impérial, qui a été inséré dans le *Liber Censuum* (2). Le matin de la fête, l'empereur élu descendait à *S. Maria Transpadina*, près du Térébinthe.

Comment s'expliquer que l'on ait ainsi transporté d'un lieu à un autre les souvenirs topographiques du supplice de l'apôtre?

La première condition pour que ce transfert ait pu se produire c'est que le fait de la crucifixion de saint Pierre ait perdu son attache topographique. Ce fait était rattaché par le pseudo-Linus

(1) *Bull. Vat.*, t. I, p. 25.

(2) Voy. l'édition de l'Ecole de Rome, p. 1*: *Die dominico summo mane descendit electus cum coniuge sua ad s. Mariam Transpadinam, que est iuxta Terebinthum.*

à un monument connu et qui a duré, l'obélisque du cirque. Or ce monument a été débaptisé de bonne heure. J'ai dit plus haut qu'il portait au XI[e] siècle le nom d'*agulia* et qu'on le considérait alors, non comme un souvenir de saint Pierre, mais comme le tombeau de Jules César. Il y a plus. Dès le temps de Léon III, c'est-à-dire dès le temps où se manifeste l'émigration de la Naumachie, l'obélisque a perdu son nom. Le *Liber pontificalis*, dans la vie de ce pape, l'appelle simplement la grande colonne, *columna maior* (1).

Du reste, la basilique ne conservait aucun souvenir de la crucifixion (2). Elle s'est toujours présentée comme le monument de la sépulture de saint Pierre, non comme celui de son supplice. Saint Jérôme ne parle pas du lieu du supplice; le *Liber pontificalis*, dans les vies de saint Pierre et de Cornelius, ne le mentionne qu'indirectement; il indique le tombeau, en spécifie l'emplacement avec quelque soin, se bornant à dire que ce tombeau se trouvait près du lieu où saint Pierre avait été crucifié, *iuxta locum ubi crucifixus est.*

Près du lieu, *iuxta locum*, est une expression qui pouvait s'entendre plus ou moins largement. Il n'est pas étonnant que toute la topographie du supplice, de plus en plus séparée de ses points d'attache, ait été transportée à quelque distance du tombeau.

Mais, et c'est là le second point à considérer, pourquoi l'a-t-on transportée du côté où nous la trouvons aux IX[e], XI[e], XII[e] siècles? Quel a été le centre d'attraction?

(1) T. II, p. 27.

(2) Voir cependant ce que dit Bosio, *Rom. sott.*, p. 28. — Il a pu y avoir un autel appelé de la Crucifixion de saint Pierre, à cause d'un tableau ou autre chose de ce genre. Je n'en trouve aucune mention dans le plan d'Alfarano, ni dans les descriptions de Pierre Mallius et de Mafeo Vegio.

La translation de l'obélisque et du térébinthe n'a pas laissé trace dans les textes antérieurs au XII[e] siècle. Il n'en est pas de même de la Naumachie. Un *burgus Naumachiae* est mentionné dans une charte de 1042; il se trouvait à l'intérieur de la cité Léonine (1). On peut du reste remonter beaucoup plus haut. Les biographes de Léon III et de Pascal I[er], dans le *Liber pontificalis*, indiquent *in Naumachia* ou *ad Naumachiam*, l'hôpital et l'église S. Pellegrino. La dénomination était donc en usage au IX[e] siècle et même au VIII[e].

Dès lors on est en droit de se demander si elle n'aurait pas une origine plus ancienne encore, si elle ne proviendrait pas d'un monument antique, d'une naumachie véritable, qui aurait fini par donner son nom à tout le quartier environnant.

Divers plans de Rome, au XIV[e] et au XV[e] siècle, marquent, au N.-O. du château Saint-Ange, des ruines importantes, qui disparurent depuis la Renaissance (2). Sous Benoît XIV, en 1743, on les retrouva hors la porte Castello (3), et elles furent considérées comme des débris d'un cirque d'Hadrien. Procope est le seul auteur qui parle d'un monument en cet endroit. Il raconte que, pendant le siège soutenu par Bélisaire contre les Goths (537), Constantin, un de ses lieutenants, chargé de la défense du côté du mausolée d'Hadrien, fit un soir une sortie dans " la plaine de Néron ". Il y avait là " un grand stade antique, où jadis se donnaient des combats de gladiateurs; d'anciennes constructions l'entouraient et rétrécissaient les passages

(1) Document de S. Maria in Via Lata, p. 95 du *Tabularium* de cette église publié par Hartmann; cf. Tomassetti, *Campagna Romana*, t. I[er], p. 199. Il s'agit d'une maison sise *intro civitatem nobam quae vocatur Leoniana, in burgo Naumachiae,* en bordure sur une rue qui conduisait *ad portam s. Peregrini.*

(2) De Rossi, *Piante di Roma*, 1-4.

(3) *Dissertazioni della Pontificia Academia di Archeologia,* t. X, p. 455. Bon mémoire de Revellas, qui dirigea ces fouilles; on peut négliger l'introduction et les restitutions de Canina.

autour du monument „. Constantin, qui n'avait qu'une poignée d'hommes, chercha dans ces murailles une position bien défendue d'où il tira efficacement contre les assiégeants et leur fit tant de mal qu'ils prirent la fuite et le laissèrent rentrer en ville.

Ni cette description du monument ni la situation qu'on lui assigne ne permettent de songer au cirque de Néron; tout s'accorde au contraire avec ce que nous savons de l'autre édifice.

Celui-ci fut, lors de sa découverte, en 1743, qualifié de cirque d'Hadrien, mais sans raison valable. Procope ne parle ni de cirque ni d'Hadrien; si quelques monnaies de cet empereur présentent des traits allusifs à des jeux du cirque, il n'y a pas à en conclure qu'ils aient été célébrés dans un cirque spécial, en dehors du grand cirque et du cirque Flaminien.

Ici se présente une hypothèse. Les régionnaires du IVe siècle marquent, dans la région *XIV Transtiberim*, deux naumachies. On en connaît une, celle d'Auguste, qui se trouvait à l'autre bout du Transtévère, vers la porte Portese. On sait aussi que l'empereur Philippe (v. 245) construisit un *lacus trans Tiberim*, pour remédier au manque d'eau dont ce quartier avait à se plaindre. L'eau ne manquait point sous le Janicule; il y en avait même assez pour faire tourner les moulins. Le bassin de Philippe devait se trouver dans la région vaticane et plutôt en plaine. Sa situation serait à peu près celle du " stade „ de Procope. Un stade, sans doute, n'est point une naumachie; mais Procope ne doit pas être pris au pied de la lettre. Son stade servait, d'après lui, aux combats de gladiateurs, ce qui est plutôt le fait d'un amphithéâtre. Il ne s'est donc pas exprimé avec une entière rigueur.

Faudrait-il donc admettre que le grand édifice voisin du château Saint-Ange était une naumachie? M. Hülsen, en étudiant la description que Revellas nous a laissé de ses ruines et en la complétant par quelques données recueillies dans ces

derniers temps, est parvenu à s'en convaincre et je serais volontiers de son avis (1).

Dans la tradition médiévale relative à ce lieu et à ses environs, une place importante est due à une bulle de Léon IX, délivrée en 1058 aux chanoines de Saint-Etienne-Majeur. Le pape leur reconnaît *ecclesiam s. Peregrini una cum hospitale e[t ter]ra vacante iuxta se et Dalmachia usque in Centumcellis et rivum qui descendit per valle Arnecto per tempora et vadit in Dalmachia sive Gaiano et terra sgirante in via iuxta murum* (2). Ce texte est loin d'être clair. L'église Saint-Pèlerin existe encore; le ruisseau qui descend *per valle Arnecto* est (3) sûrement le ruisseau du Val d'Inferno, qui traversait (il est maintenant souterrain) les près de Néron et se jetait dans le Tibre à peu près en face de Ripetta. *Centumcellae* est un terme souvent appliqué, autour de Rome, à des ruines divisées en un grand nombre de chambres ou compartiments. Je le relève dans une charte de 989 (4). Il s'agit là d'une terre labourable sise hors la porte Saint-Pierre, *intro parietinas qui appellantur Centecellas, locum qui vocatur Stainello.* Ce lieu est évidemment celui dont parle la bulle de Léon IX; la situation indiquée et le sens de l'expression s'accorderaient assez avec ce que l'on sait du prétendu cirque d'Hadrien. Mais ne pouvait-il pas y avoir de ce côté d'autres *parietinae* qui se seraient appelées Centocelle?

(1) Je me refère ici à une communication faite par M. Hülsen à l'Académie pontificale d'archéologie, dans sa séance de février, sur la Naumachie et le *Gaianum.*

(2) *Archiv. Rom. di Storia patria,* t. XXIV, p. 474; cf. *Bull. Vatic.,* t. Ier, p. 29.

(3) Cette vallée est mentionnée à diverses reprises dans une des pièces relatives à l'acquisition pour le compte du pape Nicolas III des terrains sur lesquels s'élève actuellement le palais pontifical (*Cod. Riccard.* 228, f° 335).

(4) *Archivio,* t. c., p. 443.

Pour ajouter à nos perplexités, deux dénominations se présentent encore, avec lesquelles il faut compter: celle de *Dalmachia* et celle de *Gaianum*. La première semble bien être une corruption de *Naumachia*. Mais d'abord comment se fait-il que le terme correct *Naumachia*, se rencontre, onze ans plus tôt, dans la charte de 1042, et se retrouve, un siècle plus tard, dans les *Mirabilia?* Il est vrai que *Naumachia* désigne, dans ces textes, un quartier de la cité Léonine, tandis que *Dalmachia*, dans la bulle de Léon IX, s'applique à un point ou à une région en dehors de l'enceinte. De plus, on trouve à Nepi (1) un autre lieu dit *Dalmachia*, lequel n'a bien évidemment rien à voir avec une naumachie quelconque.

Quant à *Gaianum*, cette dénomination, qui se maintint longtemps (2), doit être rapprochée du fait que les régionnaires du IV[e] siècle marquent, dans la région *XIV Transtiberim*, un lieu ou un monument de même nom. On a cru souvent qu'ils indiquaient ainsi le cirque de Caligula et de Néron; mais, comme l'a relevé M. Hülsen, au moment où ils ont été rédigés, ce cirque avait été démoli, en tout ou en partie, pour la construction de la basilique vaticane. Dion Cassius connaît un endroit appelé Γαϊανόν, du nom de l'empereur Caligula. C'est là que la faction des Verts exerçait ses attelages. Comme Caligula lui était très favorable, son nom était resté au lieu de ses exercices. Le *Gaianum* de Dion Cassius doit être la même chose que le *Gaianum* des régionnaires; mais il semble bien, par la manière dont l'historien explique l'origine de ce nom, que ce n'était pas le cirque du Vatican. Si celui-ci avait porté le nom de *Gaianum*,

(1) Tomassetti, *Camp. Rom.*, t. I[er], p. 198, 210.

(2) M. Lanciani (*Bull. com.*, 1896, p. 248) a signalé divers actes notariés du XIV[e] siècle au XVI[e], d'où il résulte qu'il y avait hors la porte Castello un lieu appelé *Gayano* ou *Caiano*. Il a même pensé que ce nom aurait pu désigner le prétendu cirque d'Hadrien (Cf. *Forma U. R.*, pl. 7).

on l'aurait expliqué par le nom de son fondateur et non par les sympathies de celui-ci pour la faction des Verts. Dans ces conditions, la désignation médiévale *in Gaiano* nous invite à chercher le *Gaianum* de Dion Cassius et des régionnaires, non du côté de la basilique vaticane, mais du côté du château Saint-Ange. Ce ne doit pas être la même chose que la Naumachie (ou Dalmachie), mais ce sera un endroit dans le voisinage (1).

En somme la dénomination *in Naumachia*, constatée dès la fin du VIII[e] siècle, paraît bien être antique et dérivée d'un édifice qui s'élevait au nord du Tibre, dans le voisinage du mausolée d'Hadrien. Il est même très probable que cet édifice était identique à celui que le moyen-âge a connu en cet endroit et dont les ruines ont été remises au jour, sous Benoît XIV, par les soins de Revillas.

Ici on peut se demander si les ruines imposantes du prétendu cirque d'Hadrien ne seraient pas marquées dans les *Mirabilia* et dans l'*Ordo* de Benoît. On a vu plus haut que ces deux écrits s'accordent à mentionner entre la pyramide appeléé tombeau de Romulus et le château Saint-Ange un édifice très élevé, de forme arrondie, que l'*Ordo* appelle obélisque et les *Mirabilia* térébinthe. Mais le " cirque d'Hadrien " bien que placé, en longitude, entre la pyramide et la forteresse, est trop éloigné de la ligne tracée entre ces deux monuments. Du reste il est plus que douteux qu'on ait pu en apercevoir même le sommet en suivant le portique de Saint-Pierre. Entre cette voie et le " cirque " il y avait le mur de la cité Léonine, qui devait en intercepter la vue. Notons aussi que la procession de Benoît passe *iuxta obeliscum Neronis*, ce qui revient à dire que ce monument était tout près du portique. Quant aux *Mirabilia*, ils

(1) Un des endroits indiqués *in Gaiano* devait se trouver tout près du Tibre, vers le Palais de justice actuel. Lanciani, *l. c.: in loco q. d. Caiano ad flumen Tyberis.*

placent le “térébinthe de Néron„ près (*circa*) de la pyramide. Du reste, dans la partie de cette compilation où les monuments de Rome sont décrits suivant l'ordre topographique, l'auteur ne franchit qu'une seule fois l'enceinte des murs, à propos du temple de Mars sur la voie Appienne; encore a-t-il soin d'en avertir: *foris portam Appiam.* On est fondé à croire que si, dans le passage qui nous occupe, il avait eu en vue le “cirque d'Hadrien„ il eût indiqué par quelque expression de ce genre sa situation *extra muros.*

Il est clair que c'est la Naumachie qui est le pivot du mouvement par lequel les anciens monuments de la crucifixion et de la sépulture de saint Pierre se sont transportés du cirque de Néron aux abords du mausolée d'Hadrien, du Vatican au château Saint-Ange. Les légendes plaçaient le supplice de l'apôtre dans une Naumachie, erreur de nom, car elles voulaient désigner le cirque de Néron. Les exégètes du XII[e] siècle ne trouvant pas de naumachie auprès de la basilique, trouvant au contraire ce nom au nord de la cité Léonine, n'ont point hésité à y placer l'obélisque et le térébinthe, peut-être confondus par eux, identifiés, en tout cas, avec un même monument. Ce monument a disparu, mais il devait se trouver près de l'ancienne voie Cornelia, à l'entrée de la *portica S. Petri.*

Le pseudo-Linus emploie, à propos de la crucifixion de saint Pierre, une expression bien singulière; elle eut lieu, dit-il, près de l'obélisque de Néron, *in monte.* L'obélisque était dans le cirque et l'arène du cirque était une surface plane, sauf la longue épine (*spina*) en maçonnerie, sur laquelle se dressait l'obélisque. Mais il est difficile de croire que l'épine ait été qualifiée de montagne. L'endroit où s'élevait le cirque n'est pas non plus

très montagneux. A peine dépasse-t-il le niveau de la plaine du Tibre, *Tiberina palus*, comme dit Prudence (1). Il est vrai que tout de suite après le terrain s'élève et les coteaux commencent; *sub monte* se concevrait. C'est le terme qu'emploie aussi Prudence, *Vaticano tumulum sub monte* (2). Il faudrait donc admettre, dans la topographie du pseudo-Linus, une certaine impropriété de termes; après avoir qualifié le cirque de naumachie, il le place sur une hauteur, alors qu'il est plutôt en plaine.

Cependant la " montagne " reparaît dans le *Liber pontificalis*, vie de Cornelius. Ce pape reporta le corps de saint Pierre *iuxta locum ubi crucifixus est*, *inter corpora sanctorum episcoporum, in templum Apollinis, in monte Aureum, in Vaticanum palatii Neroniani.* Cette accumulation d'indications topographiques, si elle ne laisse place à aucun doute sur l'emplacement désigné, n'est pas cependant sans poser quelques problèmes. J'ai parlé plus haut du temple d'Apollon. Nous voici maintenant en présence d'un *mons Aureus*, alors qu'il n'y a pas de montagne du tout.

Force est bien d'admettre que ces expressions *in monte, in monte Aureo*, sont approximatives, qu'elles sont suggérées plutôt par la hauteur voisine du lieu saint que par le relief du sol qui le supporte. Du reste nous ne sommes pas très au clair sur la configuration ancienne d'un terrain si chargé de constructions. Il fallait monter des degrés pour accéder à la basilique; le saint tombeau était, il est vrai, en contre-bas du sol de celle-ci, mais de combien?

En tout cas la disposition du terrain devait justifier le terme *in monte*, car celui-ci se rencontre sous la plume de deux auteurs différents, indépendants l'un de l'autre, et qui l'appliquent, l'un au lieu de la crucifixion, l'autre à l'emplacement du tom-

(1) *Peristeph.*, XII, 7.
(2) *Contra Symm.*, I, 584.

beau. Quant à l'épithète *aureus*, elle s'explique sans doute par la couleur du terrain. En ce temps-là on ne disait point *mons Vaticanus* (1); on disait *Vaticanum, in Vaticano*. Il y avait un endroit qui s'appelait ainsi, justement l'endroit où se trouvait le tombeau de saint Pierre. La colline en arrière pouvait être appelée *Vaticanus mons* dans une périphrase poétique; en réalité, quand on lui donnait son nom, on l'appelait mont d'Or, *mons Aureus*.

Mais il y avait, ou plutôt il y eut plus tard, à quelque distance de là un autre mont d'Or (2); une confusion finit par se produire.

Dès le VIIIe siècle, peut-être dès l'antiquité, une localité du Transtévère portait le nom de *Mica Aurea* (3). Il s'y fonda, vers la fin du Xe siècle, un monastère sous le vocable des Sts Côme et Damien (S. Cosimato), qui conserva la vieille désignation topographique: *SS. Cosmae et Damiani in Mica aurea*. La même désignation s'appliquait aussi à Saint-Jean *della Malva*, près du ponte Sisto (4). Quelquefois, au lieu de *in mica aurea* on disait, quand on parlait de S. Cosimato, *in vico aureo*. L'origine du substantif *mica* n'est pas claire, mais l'or est celui des sables du Janicule. Sur un saillant que font ces hauteurs entre les deux églises Saint-Côme et Saint-Jean, on construisit une petite église en l'honneur de saint Pierre. Elle ne semble pas remonter au

(1) L'expression de Prudence *Vaticano sub monte* est de lui; il ne l'a sûrement pas empruntée à l'usage courant, pas plus que le terme *Tiberina palus*.

(2) Un lieu dit *Monte d'Oro* se rencontre aussi sur le Monte Mario; un *mons Aureus* dans le diocèse de Silva Candida (Tomassetti, *Camp. Rom.*, t. I, p. 141). Cf. le *castellum Aureum* cité plus loin p. 22, note 1. Il n'est pas du tout sûr que cette appellation provienne d'une transformation d'*Aurelius*.

(3) Gatti, *Bullett. com.*, 1889, p. 392; Hülsen, *Mitth.*, 1891, p. 148; Fedele, *Arch. Rom.*, t. XXI, p. 459.

(4) Bulle de 1123, J. 7075.

delà du XIIIe siècle (1). C'est dans un catalogue d'églises du temps de Grégoire X (1272-76) qu'elle apparaît pour la première fois (2). Vers l'année 1347 le catalogue de Turin la mentionne en marquant qu'elle était desservie par huit frères de l'ordre de saint Pierre de Morrone (Célestin V). Naturellement cette église s'appela Saint-Pierre-du-mont-d'Or, *montis Aurei*, et cette dénomination fit travailler les esprits. On ne tarda pas à identifier ce mont d'Or avec celui des légendes et à le présenter comme le lieu, non de la sépulture, mais de la crucifixion de saint Pierre (3). En 1472 l'église fut donnée aux Franciscains, puis placée sous le patronage des puissants rois d'Espagne, Ferdinand et Isabelle, qui la reconstruisirent. Au XVIIe siècle le roi Philippe III fit construire les murs énormes qui soutiennent la terrasse devant l'église et retiennent les sables du mont d'Or, toujours poussés vers la *Mica aurea*.

En ce temps-là le *mons Aureus* du Vatican, sorti de l'usage depuis des siècles, n'avait d'autre document qu'un petit coin, peu fréquenté, du *Liber pontificalis*. Il y avait beau temps qu'on n'y rattachait plus le souvenir de la crucifixion de l'Apôtre. Ce n'est pas la tradition du Vatican, c'est celle du château Saint-Ange et de la Naumachie, que le nouveau système eut à déposséder. Faible adversaire contre le mont d'Or du Janicule, si heureusement soutenu par la nature, si relevé par l'éclatant patronage espagnol.

L. Duchesne.

(1) L'abbaye de Sainte-Marie *in Castro aureo* n'a rien à voir avec cet emplacement. Elle doit être considérée comme identique au monastère *dominae Rosae*, sous le vocable de Sainte-Marie, dans le *castellum Aureum*, c'est-à-dire S. Caterina dei Funari.

(2) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. VII, p. 442.

(3) Noter bien que le seul texte ancien où il soit question d'un *mons Aureus*, c'est-à-dire celui du *L. P.* cité plus haut, en parle à propos de la sépulture de saint Pierre et le place expressément au Vatican.

CULTES ET DIEUX A POUZZOLES

Pouzzoles, colonie de Cumes, conquise ensuite par les Romains, et devenue, après les guerres puniques, le grand emporium de l'Italie, fut la ville italienne où se mêlèrent le plus anciennement des cultes importés de toutes les parties du monde antique. Sa situation et son histoire la destinaient à être de très bonne heure le lieu de rencontre des divinités les plus diverses, existant d'abord côte à côte, et finissant par se confondre dans un vaste syncrétisme. Cicéron a appelé Pouzzoles la " petite Rome ", *pusilla Roma*; et Pouzzoles a bien mérité cette épithète, non seulement par le nombre de sa population et par sa richesse commerciale, mais aussi par la variété de ses cultes. Cultes grecs, romains, égyptiens, asiatiques s'y superposent, correspondant à la triple civilisation hellénique, romaine et orientale dont nous y saisissons les traces et le souvenir.

I.

Quand les Grecs de Cumes fondèrent leur colonie de Dicaearchia, ou du moins étendirent leur autorité sur ce récent établissement des Samiens (1), ils y apportèrent leurs dieux comme protecteurs de la cité nouvelle. A ce titre la plus ancienne divinité de Pouzzoles fut Apollon; dès l'origine, sur la hauteur

(1) Beloch, *Campanien,* p. 90.

escarpée qui domine le golfe, à l'endroit où le rivage s'avance en promontoire et tourne brusquement vers l'est dans la direction de Pausilippe, s'éleva le temple du dieu, gardien de l'antique Dicaearchia resserrée primitivement sur son étroit rocher (1). Nous en connaissons la position par un dessin de Bellori, d'après une peinture représentant le port de Pouzzoles (2). Il y est figuré, à l'extrémité du promontoire, surplombant les rochers qui tombent à pic, la façade tournée vers la mer et vers des bassins du port qui furent construits en cet endroit. Autant qu'on en peut juger d'après le dessin, c'était un temple hexastyle. Deux inscriptions, que la forme des lettres grandes et belles date du premier siècle après Jésus-Christ, attestent la persistance du culte d'Apollon à Pouzzoles (3). Mommsen se demande s'il ne conviendrait pas de rapporter ces inscriptions à l'Apollon de Cumes. Cela n'est peut-être point nécessaire; ce dernier est spécifié par l'épithète de *Cumanus* (4).

C'est encore par le dessin de Bellori que nous connaissons le culte de Neptune. Immédiatement derrière le temple d'Apollon, à peu de distance du rivage et avant le môle du port, nous voyons un édifice avec la mention: *Portex Neptuni*. La peinture reproduite par Bellori doit être évidemment datée du I[er] ou du II[e] siècle après Jésus-Christ; mais un texte de Cicéron nous permet d'affirmer que le *porticus Neptuni* existait déjà de

(1) *Hic auspice condita Phœbo - Tecta Dicarchei portus et littora mundi - Hospita* (Stace, *Silv.*, III, 5, 74).

(2) Cette peinture, selon M. Hülsen, représente la rive subaventine. Bien que beaucoup des arguments invoqués par lui soient très intéressants et ingénieux, ils n'ont pas toujours emporté notre conviction. La peinture de Bellori peut se concilier avec ce qu'on sait de la topographie de Pouzzoles, et nous restons fidèles à l'opinion de Jordan et de de Rossi qui ont considéré ce dessin comme nous offrant l'image du port de Pouzzoles (Cf. Hülsen, *Mitt. des kais. deutsch. arch. Inst. Röm. Abtheil.*, XI, p. 213 suiv.).

(3) *C. I. L.*, X, 1544, 1545.

(4) *C. I. L.*, X, n° 3683.

son temps (1). Il est possible qu'il ait été l'ouvrage des Romains; mais comme les portiques recevaient généralement leur nom des monuments près desquels ils étaient situés (2), sa position rend fort probable l'existence d'un temple de Poseidon dans le voisinage. On ne peut en effet localiser ce portique qu'entre le môle et l'église de la *Purificazione al mare* (3), dans l'espèce de baie où a dû se trouver, au pied de la ville primitive, une partie du port, protégé par une digue, dont une pile encore existante sous l'église marque l'emplacement. Rien de plus naturel que dans ce quartier, tout près du port, se soit dressé le temple de Poseidon.

Un des plus anciens cultes de Pouzzoles a été aussi celui de Déméter, de Corè et de Dionysos, encore qu'il ne nous soit connu que par des inscriptions de l'époque de Septime-Sévère (4), et par une qui remonte peut-être à l'époque de Marc-Aurèle et de Lucius Verus (5). Nous y apprenons que le culte de Cérès et de Proserpine, réunies sous la dénomination commune de *Cereres*, est desservi par une prêtresse, Stlaccia, conformément à l'usage en vigueur dans toutes les villes campaniennes pour le culte de Cérès. Devenir prêtresse de Déméter était à Cumes le plus grand honneur qu'une femme pût ambitionner, et la prêtresse de Déméter à Naples jouissait aussi d'un haut prestige. Il est probable que les familles les plus riches et les plus considérées de Pouzzoles fournissaient les prêtresses de Cérès; la famille des Stlaccii est connue à Pouzzoles par de nombreuses

(1) Cicéron, *Acad. pr.*, II, 25, 80.

(2) Pauly, *R. E.*, V, p. 1922.

(3) Cf. Beloch, *op. cit.*, p. 134, et la pl. III.

(4) *C. I. L.*, X, 1583, 1584, 1585. Le n° 1585 doit être daté des années 201-209; Caracalla y porte le titre de *Pius* qu'il reçut en 201, et Geta y est encore *César*.

(5) *C. I. L.*, X, 1586. Dédicace faite par Lupercus, affranchi des Augustes, à Liber Pater.

inscriptions (1), et dans l'inscription n° 1585 Stlaccius Soter et Stlaccius Reparatus sont appelés *sacerdotes* du culte des Cérès et de Liber. Cette coïncidence des noms invite même à penser que, suivant un usage qu'on retrouve ailleurs pour certains cultes, les membres d'une même famille occupaient habituellement les charges sacerdotales dans le culte de la triade de Pouzzoles; c'est ainsi que le fils de T. Flavius Eclectianus, prêtre de *Liber Pater*, est associé à son père et porte le titre de *sacerdos* (2).

Stlaccia, qui a été nommée prêtresse, fait, en cette circonstance, un don au thiase du dieu Liber, le *thiasus Placidianus*. Cette habitude nous est connue particulièrement par un texte de Suétone (3). Quant au thiase, c'est un collège composé de gens qui se réunissent pour célébrer le dieu par des danses, et il est appelé Placidianus, du nom d'un Placidus ou Placidius, qui en était le fondateur ou le *magister*.

Comme nous l'avons dit, le culte de Déméter est un des plus anciens de Pouzzoles. Il est connu à Cumes par des textes épigraphiques (4), et la déesse joue un rôle dans les légendes relatives à la fondation de cette ville (5). Or de même que les Cuméens laissèrent à Naples le culte de Déméter et de Dionysos qui y fut de bonne heure célèbre (6), ils le laissèrent dans leur station navale de Dicaearchia, qu'ils fondèrent à peu près vers

(1) M. Stlaccius Albinus est décurion en 97 (Cf. Beloch, liste des décurions de Pouzzoles, p. 99).

(2) *C. I. L.*, X, 1583.

(3) Suétone, *Claude IX:* sestertium octogies pro introitu novi sacerdotii coactus impendere.

(4) *C. I. L.*, X, 3685. Cette inscription est rangée par Orelli et par M. Ruggiero (*Diz. epigr.*, p. 209, art. *Cérès*) parmi celles de Pouzzoles. C'est une erreur. La mention des Luccei, famille de Cumes, et le titre de préteur en sont la preuve. On connaît des préteurs à Cumes, non à Pouzzoles.

(5) Velleius, 1, 4.

(6) Beloch, *Campanien*, p. 53.

la même époque. C'est là une hypothèse qui est presque une certitude. M. Beloch a rangé Liber et Libera parmi les dieux apportés à Pouzzoles par les colons romains (1); il se peut qu'après la constitution de la colonie certains éléments du culte romain de Liber et de Libera aient pénétré à Pouzzoles; mais le culte y préexistait, puisque c'est précisément des villes campaniennes, voisines et sœurs de Pouzzoles, Naples et Cumes, que vint à Rome la triade Cérès-Liber-Libera.

Il subit d'ailleurs des modifications avec le temps. Il est probable que Cérès demeura longtemps, comme à Rome, la divinité principale de la triade, Liber et Libera n'occupant qu'un rang secondaire. Deux inscriptions mentionnent simplement des prêtresses de Cérès, *Cereris*, qui sont dites *sacerdotes publicae* (2). Le culte est donc un culte officiel de la ville. Ces inscriptions paraissent dater du premier siècle. Mais vient l'époque de Septime-Sévère: les choses ont changé d'aspect. Le goût des mystères se répand dans le monde romain, et s'y développe de plus en plus; au IV[e] siècle les mystères dionysiaques semblent avoir pris à Rome une grande extension (3). Mais leur recrudescence dans les ports de commerce, comme Ostie et Pouzzoles, paraît dater du II[e] siècle (4). Les prêtres de Liber à Pouzzoles sont appelés *sacerdotes orgiophantae*; ils sont assistés de prêtres

(1) *Id.*, p. 107.
(2) *C. I. L.*, X, 1812, 1829.
(3) Cf. article *Liber* dans Roscher. — *C. I. L.*, VI, 1675.
(4) Nous connaissons à Ostie, à l'époque de Trajan, un παρχστάτης, un spira, et des prêtres de Dionysos (*C. I. L.*, XIV, 4). — Une inscription de la ville de Rome, mentionnant les spirae d'un culte mystérieux de Bacchus, date aussi du règne de Septime-Sévère (*C. I. L.*, VI, 461) (sur le temple construit par Septime-Sévère à Liber, cf. Dion Cassius, LXXVI, 16). La fin du II[e] siècle, début du III[e], marquerait donc en Italie la recrudescence des mystères dionysiaques. Peut-être même le culte de Déméter fut-il toujours à Pouzzoles, comme à Cumes et à Naples, accompagné de mystères (Cf. Beloch, p. 156, et Stace, *Silv.*, IV, 8, 45 et suiv.).

d'un rang secondaire, les *parastates*. Le dieu est honoré par des collèges d'initiés. Enfin, tandis que jadis Cérès était la divinité principale, sa fille est maintenant sur le pied d'égalité avec elle. Elles sont confondues sous la dénomination commune de *Cereres*.

Quelles influences modifièrent à Pouzzoles le culte dont nous nous occupons (1)? Il est bien difficile de l'établir. Le titre d'orgiophante ne nous apprend rien; connu par les Hymnes Orphiques, il a simplement le sens d'initiateur aux mystères (2). La dénomination des *Cereres* nous renseignera-t-elle davantage? Au premier abord, on songe au culte très répandu des *Cereres* en Afrique, et on se demande s'il n'y aurait pas là une influence africaine, analogue à celle qui apporta à Pouzzoles le culte de la Vénus Céleste de Carthage. Mais dans aucune inscription d'Afrique, le culte des *Cereres* n'apparaît lié à celui de Dionysos (3); les *Cereres* ont un caractère très particulier qui provient de la tendance des Sémites à concevoir la divinité *une* sous la forme *plusieurs* (4). Leur union avec Liber, à Pouzzoles, nous oblige à leur donner un caractère tout différent, purement grec. Elles ne sont pas davantage, comme le pense Birt (5), l'association de la Cérès grecque et de la Cérès romaine, apportée par les colons; s'il en était ainsi, Cérès ne serait pas mentionnée seule sur les inscriptions plus anciennes. Les *Cereres* sont Dé-

(1) Par exemple, des analogies que nous trouverions dans une autre ville, grecque ou asiatique, jetteraient quelque lumière sur le sujet. Ainsi l'union de Dionysos et d'Hécate dans des cultes dionysiaques de Rome rend probable une influence venue d'Egine (Wissowa, *Relig. u. Kultus der Römer*, dans Iv. Müller, *Handbuch*, t. V, 4, p. 317)

(2) *Anth. Palat.*, VII, 485 (à Amphipolis), et IX, 688 (près d'Argos, dans le Péloponnèse).

(3) Cf. les *indices* du *C. I. L.*, VIII.

(4) Bérard, *Cultes arcadiens*, p. 242.

(5) Birt, *article Cérès* dans *Roscher*, p. 866.

méter et Corè, comme les *Castores* sont Castor et Pollux (1); nous assistons ici à l'aboutissement d'une tendance que l'on constate déjà en Grèce, bien que l'on ne connaisse pas de texte grec qui réunisse Déméter et sa fille sous le nom de la première mis au pluriel. Mais l'égalité et l'espèce d'identité des deux déesses, que l'on constate à Pouzzoles, existait déjà dans la pensée des Grecs, comme le prouvent l'analogie des épithètes qui leur sont données, la parité absolue de leur type sculptural et de leurs attributs sur des monuments figurés, leur appellation même, τὼ θεὼ ou Μεγάλαι θεαί (2).

Les *Cereres* sont donc le couple grec Déméter-Corè. Mais des influences orientales se font sentir. Faisons attention au *sacrum XX annale* de l'inscription *1584.* Il s'agit visiblement ici d'un taurobole; Mommsen l'a pensé (3); et la comparaison avec deux inscriptions tauroboliques de Rome (4) ne peut que confirmer cette vue. C'est en effet un caractère propre du taurobole que d'être renouvelé tous les vingt ans. Mais comment se fait-il qu'il soit adressé à Liber? C'est là un cas unique et extrêmement curieux; car d'habitude c'est le couple Cybèle-Attis qui reçoit l'hommage du taurobole. Ne conviendrait-il pas d'admettre que le culte de Dionysos à Pouzzoles a subi des influences orientales, ce qui ne saurait nous surprendre, si nous nous rappelons les relations commerciales de la ville avec l'Asie Mineure (5), où précisément s'opéra un contact entre le culte de Dionysos et celui de Cybèle, contact qui conduisit peut-être à

(1) Cf. Hirschfeld, *Ann. dell'Instit.*, 1866, p. 51, et Garrucci, *Bull. Nap.*, V, p. 113.

(2) Cf. sur tous ces points l'art. *Cérès* de Lenormant dans *Daremberg et Saglio,* p. 1049-1050.

(3) Voyez son commentaire de l'inscription.

(4) *C. I. L.*, VI, 504, 512.

(5) Cf. la base des cités asiatiques de Pouzzoles (O. Jahn., *Berichte der Säch. Ges. der Wissensch.,* 1851, p. 137).

une identification de Dionysos et d'Attis (1)? Notons que les villes de Tmolus et de Temnos en Asie Mineure sont représentées sur la base des cités asiatiques à Pouzzoles, avec les attributs du culte et des mystères de Dionysos. Les mystères du Liber de Pouzzoles ont pu être une combinaison d'influences grecques, venues tout simplement de Cumes et de Naples, et d'influences orientales, venues des cités asiatiques comme Tmolus et Temnos.

Pouzzoles était une ville d'eaux; on y envoyait des malades de toutes les parties de l'Italie. Il est tout naturel qu'Esculape et Hygie y aient été en grand honneur. Leur culte nous est connu par des inscriptions, des offrandes, et une statue du Dieu (2). Un texte épigraphique est particulièrement intéressant; il nous apprend que Flavius Antipater et sa femme ont offert à Jupiter Flazzus une statuette d'Esculape et une d'Hygie. Qu'est-ce que ce Jupiter Flazzus? Son nom a été lu de façons très différentes, FIAZZVS par les uns, FLAZIVS par les autres, EIAZZVS enfin par d'autres, et cette leçon a été adoptée par M. Beloch. La véritable lecture est celle que Mommsen a donnée, FLAZZVS (3). Le Jupiter Flazzus est un dieu italique, un dieu

(1) Article *Dionysos* dans Roscher, parag. 21; et article *Cybèle*, page 1659. — C'est sur le Tmolos que sont localisées les légendes de l'éducation de Dionysos enfant par la *Magna Mater*. Cf. sur des statues de Dionysos trouvées à Pouzzoles en 1898 les *Notizie degli Scavi*, 1898, p. 288-291.

(2) *C. I. L.*, X, 1546, 1547, 1571; *C. I. G*, 5854. L'une de ces inscriptions est gravée sur les replis d'un serpent de bronze, de grandeur naturelle, offert au dieu par le médecin Callistus (aujourd'hui au Mus. de Madrid. Hübner, *Bildwerke in Madrid*, n° 466, p. 208). — Une statue d'Esculape fut trouvée en 1869 dans les ruines des thermes antiques (Cf. de Criscio, *Notizie istoriche di Pozzuoli*, 1881, p. 8, et Ruggiero, *Scavi nelle provincie napoletane*, p. 145).

(3) Nous avons pu le constater grâce à un estampage que M. Pais, directeur du Musée de Naples, a eu l'amabilité de nous communiquer. Nous pouvons donc rejeter l'explication de Furlanetto qui dans son supplément à Forcellini expliquait EIAZZVS par le grec ἰάω, et traduisait par *Consentiens*. Il est vrai qu'on connaît un *Mercurio Con-*

osque qui semble originaire de Capoue, et qui est connu par des inscriptions osques. L'un de ces monuments a été trouvé près de Capoue, sur le territoire de la ville antique, en 1873; les différents éditeurs, Minervini, Corssen, Bücheler et Mancini l'ont interprété avec des divergences notables dans le détail; mais sur le nom du dieu qu'on y lit: *uvei flagivi*, ils sont d'accord. Corssen et Minervini voient en lui, et l'explication semble très vraisemblable, un *Jupiter Fulgur*, le cognomen *flagivi* venant de la même racine que le latin *flagrare*, *fulgere*, *fulgur*, et devant être rapproché du grec φλέγειν. C'est le dieu qui brille; il représente l'éclat du jour, du soleil. Cette interprétation nous apparaîtra comme tout à fait probable, si nous faisons appel aux renseignements que nous fournissent les monnaies osques. C'est ainsi que des monnaies d'Atella, cité voisine de Capoue, nous présentent un dieu sous la forme d'un jeune homme imberbe et entouré de rayons (1). Cet ensemble de documents nous permet de considérer Jupiter Flagivius, Flagius, Flazzus comme le dieu solaire des Osques (2).

Dans l'inscription de Pouzzoles, il a conservé son caractère solaire. Faisons attention au présent qui lui est offert; ce sont des statuettes d'Esculape et d'Hygie. Un pareil don nous sem-

sentienti (*C. I. L.*, III, 898) en Dacie. Mais outre qu'on peut se demander si le lapicide de l'inscription dace ne s'est pas trompé en gravant Consentienti pour Consenti, l'explication paraît bien étrange.

(1) Friedländer, *Oskische Münzen*, taf. IV, n° 4. Sur le dieu solaire des Osques cf. Aust dans *Roscher*, art. *Jupiter*, p. 640-641.

(2) On trouvera les documents et les essais d'explication dans: Minervini (*Atti terra di lavoro*, 1873, p. 99, 100), Corssen (*Eph. epigr.*, II, p. 162 suiv.), Bücheler (*Jen. L. Ztg.*, 1874, p. 609), et Mancini (*Giorn. degli Scavi di Pompei*, N-S, III, p. 200-216). Jordan (cf. Preller, *Röm. Myth.*, I, 191, rem. 3) repousse cette explication. Elle paraît cependant d'autant plus vraisemblable que la déesse honorée à Capoue, et connue par des monuments figurés et des inscriptions osques, semble une divinité de la lumière, une sorte de Diane, associée à Jupiter Flagius, comme la Lune l'est au Soleil (Cf. Mancini, *art. cit.*).

blera tout naturel, si nous songeons que, dans la croyance des anciens, un lien unissait le Soleil à Esculape. Nous savons par Macrobe qu'on faisait figurer un serpent dans les statues d'Esculape et d'Hygie, parce qu'on rapprochait la nature de ces deux divinités de celle du Soleil et de la Lune (1). Macrobe ajoute même qu'Esculape était considéré quelquefois comme le même dieu qu'Apollon, parce qu'on le croyait né de lui (2). Il est remarquable que dans les textes épigraphiques Esculape soit très souvent uni à Apollon, à Diane, au Soleil (3). Une correspondance étroite semble même exister, dans une inscription, entre Esculape et Apollon, entre Diane et Hygie (4). C'est ce même rapport que nous constatons à Pouzzoles ; on offre au dieu solaire Asklepios et Hygie, comme étant en quelque sorte un attribut et une émanation de lui. Le personnage qui s'est fait soigner à Pouzzoles remercie de sa guérison le Jupiter Flazzus, et lui en attribue l'honneur en lui faisant don d'Asklepios. Cette inscription nous fait toucher du doigt le phénomène intéressant d'une ancienne divinité italique contractant un caractère hellénique, puisque les liens unissant Asklepios et Apollon n'existaient d'abord que dans la croyance et dans la conception des Grecs.

Pour les mêmes raisons que le culte d'Esculape, celui des Nymphes fut très développé à Pouzzoles; il y avait sans doute autant de lieux consacrés aux Nymphes qu'il y avait de sources minérales. Une des inscriptions qui les concernent (5) a été trouvée au nord de la *Masseria Cordiglia*, dans des ruines qui paraissent être celles d'un Nymphaeum (6). Un autre Nymphaeum

(1) Macrobe, I, XX, 1-5.

(2) Sur la généalogie d'Asklepios par rapport à Apollon, cf. Thraemer dans *Roscher,* art. *Asklepios,* p. 616.

(3) *C. I. L.*, II, 2004; *C. I. Rh.*, 1747; *C. I. L.*, III, 242.

(4) *C. I. L.*, III, 986: .....*Aes*[*cu*]*lapi et Hygiae et Apollini et Dianae*.....

(5) *C. I. L.*, X, 1592.

(6) Palladini, *Sepolcreto,* p. 16.

était situé au bord de la mer, à l'ouest de la ville; Philostrate nous raconte qu'Apollonius de Tyane aimait à s'y entretenir avec ses élèves (1).

Enfin parmi les cultes qui semblent d'origine grecque, il faut citer ceux d'Hercule (2), qui avait à Pouzzoles son portique (3) — de la Vénus Erycine, originaire de Sicile (4) — et d'Hermès sur le culte duquel vint se greffer celui de Mercure, le dieu honoré tout particulièrement par les marchands romains (5).

(1) Philostr., *Vie d'Apoll.*, VIII, 11. — Près du rivage, à la Starza, une longue rangée de bases de colonnes apparaît sous l'eau. Jorio a voulu y voir les restes du Nymphaeum de Philostrate; mais la distance qui sépare les colonnes, et l'extension de ces ruines sur 250^{m} environ, nous invitent à voir là les restes d'un de ces nombreux portiques qui couraient tout le long du rivage, offrant aux oisifs et aux marchands un lieu de promenade agréable.

(2) *C. I. L.*, X, 1569, 1570.

(3) Pétrone, c. 106.

(4) *C. I. L.*, X^{2}, 8042^{1}: VENERIS · HERVC. — Dédicaces à Vénus sans épithète: *C.*, X, 1595, 1605.

(5) *C. I. L.*, X, 1605, 1589, 1590. — Le *n° 1589* est d'une lecture très difficile. Dans cette inscription, de l'époque républicaine, nous voyons qu'une dédicace est faite à Mercure par trois corporations, dont l'une est celle des *retiarii*. Faut-il voir dans ces derniers des gladiateurs? Nous ne le pensons pas. Mercure ne semble pas avoir été honoré par les gladiateurs, dont les dieux préférés étaient Mars, Bellone, Minerve, Hercule. Conviendrait-il alors de lire « *M*|*erc*[*atores*| *retiarii*, et de voir dans ces *retiarii* des marchands de filets (*retiarius* étant celui qui fait ou qui vend les *retia*). (Cf. Forcellini-de Vit, *Lexicon*)? C'est l'interprétation de Garrucci (*Bull. Napol.*, V, 114) qui pensait que les lettres à moitié brisées qui suivent RETIARII cachaient le nom de la divinité à laquelle l'inscription s'adresse. D'après la forme des lettres, et surtout de la première qui est nettement un V Garrucci proposait de lire *Ve*[*neri C*] *up*[*pe dinariae*]. Selon lui la *Venus Cuppedinaria* serait la patronne du *forum Cuppedinarium*. Cette explication est bien difficile à admettre. La *Venus Cuppedinaria* ne nous est pas connue par ailleurs, semble-t-il; et quant au *forum Cuppedinarium*, il existait bien à Rome; mais nous ne savons s'il y en avait un à Pouzzoles. Surtout on ne voit pas le rapport qui peut unir des marchands de filets à une *Venus Cuppedinaria*, c'est-à-dire pa-

II.

Quand les Romains vinrent à Pouzzoles, ils y apportèrent leurs dieux. La Magna Mater et la Bona Dea nous achemineront des divinités grecques aux divinités romaines. Il est difficile de savoir si elles furent amenées de Rome à Pouzzoles, ou si elles y préexistaient déjà. Ainsi la Bona Dea, qui avait des affinités avec la déesse Damia de Tarente, vint vraisemblablement à Rome de Tarente (1); son culte se répandit-il aussi de Tarente en Campanie, par suite des relations commerciales? On ne sait (2). En tous cas, la Bona Dea, que nous connaissons par deux textes, dont l'un date de l'an 62 après Jésus-Christ, est visiblement la déesse romaine (3). — Quant au culte de Cybèle, il paraît, à l'époque impériale, très développé à Pouzzoles (4).

tronne du marché où se vendent les mets délicats et raffinés. — Il faut, à notre avis, continuer de lire *M*]*erc*[*urio*], et penser que dans la partie mutilée de l'inscription étaient mentionnées deux autres corporations de marchands qui s'adjoignaient aux *retiarii* (marchands de filets) pour faire une offrande à Mercure. On pourrait conjecturer *vin*[*arii*] et *cup*[*arii*], c'est-à-dire les négociants en vin et les tonneliers. Viendraient ensuite 6 noms de *magistri*, deux par corporation (A ce propos relevons une erreur de Waltzing qui lit *magistri* SEX. Il ne faut pas joindre *sex* à *magistri*, mais lire *Sex*(*tus*) *Calasius Sex. filius*. — Waltzing, *Corporat.*, IV, p. 117).

(1) Wissowa, *Handbuch.*, *op. cit.*, p. 177.

(2) Oui, selon Lenormant, pour qui la déesse Damusa de Capoue ne serait autre que Damia, et qui serait très voisine de Cérès (Art. *Cérès*, dans *Daremb. et Saglio*, p. 1077). Pour Mancini au contraire la déesse de Capoue est une divinité solaire, associée au Jupiter-Flagius des Osques comme la Lune l'est au Soleil (cf. supra), et il met même en doute le nom de la déesse Damusa. Damusa ou Damusia serait selon lui le nom de la femme qui offre à la déesse le *cluvatium* (= *februum*. Varron, *LL.*, VI, 13) (*Giorn. degli Scavi di Pompei, N. S.*, III, p. 114, 115).

(3) *C. I. L.*, X, 1548, 1549 (mention d'un *sacerdos* de la déesse).

(4) *C. I. L.*, X, 1587: MATRI MAGENAE = *magnae*.

La déesse y était honorée par un collège de *religiosi* (1), qui possédaient des biens-fonds, et par des dendrophores (2). Une cernophore nous est connue (3). Parmi les monuments figurés trouvés à Pouzzoles, les fragments d'une statue de Cybèle sont signalés par Loffredo (4); Palladini signale un fragment d'une statue de Cybèle, et du lion qui l'accompagne (5); enfin sur un sarcophage, Cybèle est représentée parmi les grands dieux (6).

Son culte était d'ailleurs très répandu dans la région; il était particulièrement en honneur à Cumes et à Baia. Le collège des dendrophores de Cumes ne paraît pas avoir été moins florissant que celui de Pouzzoles (7). M. Beloch a pensé au contraire qu'une grande et riche corporation n'a pu exister dans une ville déchue, comme Cumes, à l'époque impériale (8); selon lui les dendrophores cuméens ne faisaient qu'une seule et même corporation avec ceux de Pouzzoles, et tous étaient groupés autour du temple de la Magna Mater à Baia, cité dépendante de Cumes (9). Beloch voit la confirmation de son hypothèse dans ce fait que les listes des dendrophores trouvées à Cumes et à Baia présentent, à côté de noms de familles cuméennes comme les *Luccei*, des noms qui se rencontrent fréquemment à Pouzzoles (*Granii*, *Pollii*). Cet argument est discutable. De ce qu'il y avait

(1) *Id.*, 1894: *ager religiosorum*. Sur ces *religiosi* cf. Waltzing, *Corp.*, I, 247-248.

(2) *Id.*, 1786, 1790.

(3) *Id.*, 1803.

(4) En 1580: *Antichità di Pozzuolo (fu ritrovata una statua rotta in molti pezzi, ma la testa tutta intiera, e teneva una torre in cima, che dimostrava essere Cibele)*.

(5) *Sepolcreto*, p. 14 (trouvé dans la *Villa Cordiglia*).

(6) Sarcoph. provenant d'un tombeau de Pouzzoles. Cf. la description dans Palladini, p. 27.

(7) Cf. surtout *C. I. L.*, X, 3699, 3700.

(8) Beloch, *Campanien*, p. 112.

(9) Sur ces deux derniers points cf. Beloch, p. 186, et *C. I. L.*, X, 3698.

des Granii et des Pollii à Pouzzoles, on ne saurait conclure qu'il n'y en eût pas à Cumes. En outre Beloch n'a pas fait attention à une chose; c'est que les dendrophores de Cumes sont élus par la curie de Cumes (1). Les dendrophores de Pouzzoles n'ont rien à voir avec eux; quand ils veulent élever un monument honorifique à un de leurs patrons, ils s'adressent aux duumvirs de leur cité, à ceux de Pouzzoles (2). Pouzzoles avait donc son collège particulier de dendrophores, et son temple de Cybèle.

Les autres cultes romains de Pouzzoles étaient ceux de la Bona Mens (3), de la Concorde (4), de l'Honneur (5), de Bellone (6), de la Victoire Auguste (7), et de la Fortune (8), qui avait un temple, et devait être conçue souvent par ses adorateurs comme *Fortuna Panthea*; c'est ainsi que T. Vestorius Zelotus lui offre un *signum pantheum*. Une statuette de la Fortune est offerte aussi au Génie de la Colonie (9). On a retrouvé à Pouzzoles des monuments figurés de la déesse (10).

Mais les deux cultes sur lesquels nous possédons le plus de documents sont ceux du Génie de la Colonie et des Empereurs. Le Génie de la Colonie porte dans les inscriptions différentes

(1) *C. I. L.*, X, 3699.

(2) *C. I. L.*, X, 1786. *Cn. Papirius Sagitta et P. Aelius Eudaemon, II viri*, en 196.

(3) *C. I L.*, X, 1550.

(4) *Id.*, 1551.

(5) *Id.*, 1781, II, 10, 11 (temple de l'Honneur mentionné dans la *lex parieti*).

(6) *Americ. Journal*, IIe Série, 1898, II, p. 390, n° 42.

(7) *C. I. L.*, 1887: *a]edem Victoriae Augustae.*

(8) *Id.*, 1557; *post assignationem aedis Fortunae.*

(9) *Id.*, 1568.

(10) En 1898 dans la Villa Luciana une statue de la Fortune, en marbre de Luna (Description et reproduction dans les *Notizie degli Scavi*, p. 291-292). — Une statue de la Fortune est signalée par Loffredo (*.....una statua che con la sinistra teneva un Cornucopio e con la dritta pareva che havesse tenuto un timone nel modo che nelle medaglie di Traiano si vede la Fortuna scolpita*).

épithètes ; il est appelé tantôt *sanctissimus deus* (1), tantôt *deus magnus coloniae Puteolanorum* (2), tantôt *deus patrius immunis* (3) ; ailleurs il s'appelle simplement *deus patrius* ou *sanctissimus deus patrius* (4). Il est uni dans des dédicaces à Jupiter Optimus Maximus (5) et au Soleil (6). Chaque année, on célébrait en son honneur, la veille des ides de Février, un *pervigilium* (7); et cette fête, qui commémorait sans doute la date de la fondation de la colonie, était l'occasion de réjouissances. C'est ainsi que P. Licinius Primitivus offrait un repas aux décurions et aux augustales (8). Ces derniers célébraient des jeux en l'honneur de Jupiter Optimus Maximus et du Génie de la Colonie (9). Son culte était le culte officiel et politique de la cité; ses prêtres étaient de hauts magistrats qui avaient passé par tous les honneurs municipaux (10).

Il faut sans doute voir une personnification du golfe de Pouzzoles dans un buste du Musée du Vatican, qui provient de Pouzzoles. C'est un buste d'Okeanos, comportant un détail qui ne peut convenir qu'au golfe de Pouzzoles: des guirlandes de grappes de raisin couronnent le dieu. Friedrichs-Wolter et

(1) *C. I. L.*, X, 1563, 1564.
(2) *Id.*, 1567.
(3) *Id.*, 1805. Que signifie ce titre de *immunis*? Si nous n'étions pas en Italie, nous pourrions penser que la colonie avait l'immunité par rapport au sol, c'est-à-dire qu'elle était exempte de l'impôt foncier. Ici ce qu'on peut admettre c'est que les augures et les pontifes de la colonie (*C. I. L.*, X, 1685, 1785, 1806) jouissaient par rapport aux charges publiques et aux fonctions militaires d'immunités analogues à celles stipulées par la *Lex Genetiva Julia*.
(4) *C. I. L.*, X, 1553, 1805.
(5) *Id.*, 1574.
(6) *Id.*, 1591.
(7) *Id.*, 1881.
(8) *Id.*, *id.*
(9) *Id.*, 1574.
(10) *Id.*, 1805.

Helbig (1) ont justement fait remarquer que ce détail ne saurait être appliqué à une représentation de la mer en général. Il ne peut être compris que s'il s'agit d'une partie de la mer baignant un pays fertile en vignes. Or Pouzzoles fut renommée dans l'antiquité pour ses vins, notamment pour ceux du Mont Gaurus, et on connaît à Pouzzoles des *vinarii*. Notre buste serait donc une limitation de la conception plus générale d'Okeanos, rappelée par les autres caractères du type, et serait une sorte de *genius* du port de Puteoli.

Passons au culte des Augustes. Les Augustales nous sont connus à Pouzzoles par de très nombreuses inscriptions, qui nous renseignent dans le plus grand détail sur leur organisation. C'est que le culte des empereurs y eut, dès le début de l'empire, une grande importance. La raison en est que Pouzzoles, à l'époque d'Auguste, était autant une ville grecque et orientale qu'une ville italienne; or n'oublions pas que le culte impérial s'accordait fort bien avec les idées des Orientaux. Tandis qu'Auguste semble avoir usé d'abord d'une grande réserve en Occident et en Italie, en Orient au contraire il laissa les cités libres de lui rendre les honneurs divins; à Mitylène, à Pergame, à Nicomédie le culte d'Auguste eut de très bonne heure un grand éclat. En Occident au contraire, c'est seulement vers la fin de son règne qu'Auguste toléra qu'on l'adorât comme un dieu; et encore en Italie les inscriptions qui relatent ce culte sont-elles assez rares (2). En dehors des villes qui étaient des colonies fondées par lui (3), ou dont il était le patron (4), c'est en Campanie, c'est-à-dire, dans la région gréco-orientale de

(1) Friedrichs-Wolter, Bausteine, n° 1544. — Helbig, *Führer*, n° 309 (2ème édit.).

(2) Sur tous ces points cf. Hirschfeld, *Sitzüngsber der preüs Akad. der Wissensch.*, 1888², p. 837-839.

(3) Pise, *C. I. L.* XI, 1420.

(4) Asisium, Henzen, 5994.



l'Italie que son culte se développa le plus rapidement; on le constate à Cumes, à Pompei (1), à Pouzzoles; Ostie, pour les mêmes raisons que Pouzzoles, est une des premières villes d'Italie qui ait adoré Auguste (2). Le culte impérial trouva dans les deux ports de commerce un terrain très favorable.

L'extension qu'il prit rapidement, à cause du caractère oriental de la ville, nous est confirmée par les nationalités des Augustales. Un grand nombre d'entre eux étaient des Asiatiques. Quand Tibère eut relevé en Asie Mineure les villes qu'un tremblement de terre avait ruinées, les augustales de Pouzzoles lui consacrèrent une base avec une statue; sur la base étaient sculptées les images des cités qu'il avait secourues (3). Cette offrande s'explique parce que beaucoup parmi les augustales étaient des commerçants originaires des villes d'Asie, Tmolus, Temnos, Sardes, Ephèse... Nous connaissons à Pouzzoles des gens de Korykos (4), de Pergè (5), d'Ephèse (6), de Nicomédie (7); la plupart des Augustales portent des noms grecs et orientaux; et l'un d'eux Q. Aurelius Hermadion se désigne nettement comme étranger en unissant dans une dédicace le Génie de Pouzzoles à celui de sa patrie, *patriae suae* (8).

Le temple d'Auguste à Pouzzoles fut construit dans la partie de la ville qui constituait primitivement la Dicaearchia des Cuméens. La cathédrale S. Proculo est bâtie sur les fondements de ce temple; on voit encore six colonnes d'ordre corinthien avec leur frise et leur architrave; le premier étage du Cam-

(1) Hirschfeld, *loc. cit.* p. 838.
(2) *C. I. L.* XIV, 78 et 353.
(3) *C. I. L.* X, 1624.
(4) *Inscript. Graec. Ital. Sicil.*, 841, 848.
(5) *Id.* 838.
(6) *I. Graec. Sicil. et Ital.*, 847.
(7) *C. I. Gr.* 3780 (inscript. de Nicomédie).
(8) *C. I. L.* X, 1567.

panile est construit avec de gros morceaux de marbre appartenant à l'édifice antique, et aussi avec des cippes funéraires (1). Nous connaissons le nom de l'architecte qui construisit le temple; c'est L. Cocceius, le même qui construisit la grotte entre Cumes et le lac Averne, et peut-être la grotte de Pausilippe (2). Le temple fut édifié aux frais de L. Calpurnius (3), un des plus riches citoyens de Pouzzoles, et un des gros négociants du temps: une dédicace lui est adressée par les " marchands qui font le commerce à Alexandrie, en Asie, et en Syrie " (4). Ce simple fait nous montre dans quelle partie de la population la divinité impériale trouva ses premiers adorateurs. Auguste d'ailleurs avait beaucoup contribué à augmenter encore le commerce de Pouzzoles, surtout avec l'Egypte (5).

Après Auguste, les empereurs qui paraissent avait été particulièrement honorés à Pouzzoles sont Claude (6), Vespasien (7), Hadrien et Antonin. Hadrien avait promis aux gens de Pouzzoles de reconstruire le môle, qu'une tempête formidable avait détruit. La mort l'empêcha de tenir sa promesse; mais Antonin lui éleva à Pouzzoles un temple, et institua en son honneur

(1) Iorio, *Guid. di Pozz.*, p. 26.

(2) *C. I. L.*, 1614 et la note de Mommsen.

(3) *C. I. L.*, X, 1613.

(4) *Id.*, 1797.

(5) Suét., *Aug.*, c. 98.

(6) *C. I. L.*, X, 1558 ann. 46. p. C (adoré de son vivant.) cf d'ailleurs Hischfeld, *art. cit.*, p. 843.

(7) Beloch, *Camp*, p. 92. Pouzzoles reçut de Vespasien le nom de *colonia Flavia Augusta*. — Il faut encore mentionner des dédicaces aux Laribus Augustis (*C. I. L.*, X, 1581, 1582) et au génie des Césars (1561). — Une inscription de Pouzzoles nomme une Αὐρηλ(ία) Οὐιβ(ία) Σαβεῖνα. (*Inscript. Graec., Sicil. et Ital.*, n° 847). Or une inscription latine conservée à Naples, et rapportée par Fiorelli à Pompei (*C. I. L.*, X, 961, 962) porte: *Vibia C. f. Sabina sacerdos Iu(liae Augustae?)*. Elle appartient peut-être à Pouzzoles. — Citons aussi des jeux en l'honneur de Néron et d'Agrippine (*C. I. L.*, X, 1574) en 56 ap. J.-C.

des jeux quinquennaux; des flamines et des *sodales* desservirent son culte. Les jeux, *certamen quinquennale*, sont connus par de nombreuses inscriptions. C'étaient les Εὐσέβεια, et ils prirent rang bientôt parmi les plus célèbres du monde antique (1). A l'occasion de la fête de l'empereur divinisé, les marchands orientaux faisaient des offrandes et des sacrifices; ainsi les Tyriens immolaient des boeufs (2). — Quant à Antonin qui acheva l'œuvre promise par Hadrien, et qui restitua au port de Pouzzoles son antique splendeur, les Putéolans lui élevèrent aussi un temple (3).

Parmi les inscriptions relatives aux Augustales, quelques unes sont d'une interprétation très difficile. Ainsi l'épitaphe d'un Augustale porte: *coluit annis XXXXV* (4); une autre mentionne les *cultores centuriae Corneliae* (5); comme les Augustales, à Pouzzoles, étaient divisés en centuries et que nous connaissons d'autres *centuriae*, Mommsen a pensé avec raison qu'il fallait voir dans ces *cultores* des Augustales. Convient-il alors de croire que les mots de *cultores* et de *coluit* font allusion purement et simplement au culte d'Auguste? Nous lisons dans une autre épitaphe d'un Putéolan, qui n'était pas Augustale: *coluit ann(is) XXIII* (6). C'est ce dernier texte sans doute qui a induit Mommsen à penser que le verbe *coluit* faisait allusion

(1) Ces jeux sont appelés aussi *sacrum certamen iselasticum* dans une inscription de Salerne (*C. I. L.*, X, n° 515), et ἀγῶνες Πίοι dans une inscription de Naples (*Inscript. Graec., Sicil. et Ital.*, 749) Kaibel pense que ces mots ont été gravés par un faussaire. — Cf. encore sur ces jeux Artemid, *Oneirokr*, I, 28. — *C. I. G.*, 5913 (inscript. de Naples). — 1720 (inscript. de Delphes). — *C. I. A.*, vol. III[1], n° 129 (après 248 ap. J.-C.). — *Inscript. Graec. Septentr.*, vol. I, n° 49 (inscript. de Mégare). — *Papers Americ. School.* 1888, p. 292 (inscript. de Kara Baulo en Asie Mineure). — Spart., *Hadr.*, 27.

(2) *Inscript. Graec., Sicil. et Ital.*, 830, l. 11-12.

(3) *C. I. L.*, X, 1784. Les décurions s'y réunissaient.

(4) *C. I. L.*, X, 1877.

(5) *Id.*, 1874.

(6) *Id.*, 1918.

à la qualité de *colonus* du personnage (1). Nous croyons, avec Hirschfeld (2), qu'une autre interprétation est préférable; notons que les *cultores* de la Centuria Cornelia font une dédicace à un homme appelé *pater*. Ne s'agirait-il pas ici du culte de Mithra, où étaient employées, pour indiquer les plus hauts grades, les désignations de Père-Aigle, de Père-Epervier, de Père des Pères, et plus simplement, dans les textes épigraphiques, de Père? (3) Rien de plus naturel que Mithra ait été adoré à Pouzzoles (4), et qu'il ait eu sa place à côté des nombreux dieux d'Orient que nous allons maintenant passer en revue.

III.

L'histoire de l'introduction des cultes orientaux à Pouzzoles est liée étroitement à l'histoire commerciale de la ville. Les dieux égyptiens et syriens y sont apportés par les marchands qui y établissent leurs comptoirs, établissements à la fois commerciaux et religieux. Ne nous imaginons pas cependant que ce dernier caractère prédominât, comme l'a dit Mommsen (5); nous prêterions aux Orientaux des intentions qui leur étaient bien étrangères. Habiles négociants, ils viennent vendre leurs marchandises en Italie, et, installés à Pouzzoles, ils se groupent naturellement autour de leurs dieux nationaux auxquels ils continuent de rendre un culte. — Mais si les Orientaux venaient en Italie, n'oublions pas d'autre part que les *negotiatores* italiens se rendaient en Egypte et dans le Levant; ils apprenaient

(1) *Röm. St. R.*, III, 1ère partie, p. 455, note 6.
(2) *Art. cit.*, p. 838, note 28.
(3) Lajard, *Mithra*, p. 560.
(4) Cf. *C. I. L.*, X. 1591.
(5) « Ces comptoirs avaient avant tout une destination religieuse, c'est-à-dire qu'ils servaient à la propagation du culte des divinités syriennes dans les pays étrangers ». *Hist. Rom.*, tome XI, p. 30 trad. Cagnat et Toutain.

à y connaître, ils y honoraient des divinités nouvelles, Sérapis, Isis, la dea Syria, les Jupiters d'Orient; rentrés dans leur pays, ils avaient élargi leur horizon religieux, et quand les marchands de Tyr ou d'Alexandrie construisaient à Pouzzoles des sanctuaires à leurs dieux, il y avait déjà dans la population romaine des gens qui étaient tout prêts à se joindre à eux et à participer à leurs cultes.

Le culte de Sérapis est apparu de très bonne heure en Italie; dès le IIe siècle avant J.-C. il est implanté à Pouzzoles. Cette ville a peut-être été la première où on ait élevé un temple à une divinité égyptienne; c'est par elle et par Naples que Sérapis et Isis se sont répandus en Campanie, particulièrement à Pompei.

Après les guerres puniques les relations commerciales de Pouzzoles et d'Alexandrie prirent un grand développement. Pouzzoles fut, à partir de cette époque, le seul emporium de l'Italie du sud; elle avait éclipsé Naples, et les difficultés de la navigation à l'embouchure du Tibre firent d'elle, jusqu'à la création du port de Claude, un second port pour Rome. Tout le trafic avec l'Egypte s'y concentrait; c'est là qu'arrivaient les objets de luxe égyptiens, les papyrus, les magnifiques tapis dont Plaute vantait la richesse (1), le bleu célèbre dont la fabrication devint une des plus florissantes industries de Pouzzoles (2). Ce commerce nous apparaît comme ayant pris toute son extension à l'époque de Cicéron (3); mais il ne pouvait avoir atteint un pareil degré de développement qu'après une période assez longue. Son essor date surtout du IIe siècle avant Jésus-Christ, et c'est à cette époque que plusieurs indices nous font assister à l'introduction des cultes égyptiens à Pouzzoles.

(1) Plaute, *Pseudolus*, I, 2, 15.
(2) Vitruve, VII, 11.
(3) Cicéron, *Pro Rabirio*, 14.

Une date certaine nous est fournie par la *lex parieti* (1). Par ce décret, en 105 avant Jésus-Christ, les magistrats de Pouzzoles ordonnèrent l'exécution de travaux devant le temple de Sérapis. Or pour qu'un temple de Sérapis fût construit à la fin du IIe siècle, pour qu'il fût mentionné dans un document officiel, il fallait que le culte eût déjà jeté de profondes racines dans la cité; il fallait qu'il y eût été apporté depuis longtemps. Les analogies avec ce qui se passe ailleurs nous permettent d'affirmer que de longues périodes s'écoulent souvent, depuis le moment où un culte fait quelque part sa première apparition jusqu'au jour où il y est définitivement fixé. Nous pouvons donc admettre un laps de temps qui s'étendrait approximativement de cinquante à cent ans. C'est vers l'année 200 que les marchands égyptiens durent élever à Sérapis leurs premières chapelles de Pouzzoles. C'est alors en effet qu'ils affluèrent dans le grand port campanien, encouragés qu'ils y étaient par les traités signés entre le Sénat et les Lagides. Déjà, en 273, le roi Philadelphe avait envoyé à Rome une ambassade chargée de conclure non seulement une alliance politique, mais des conventions commerciales. A partir de cette date, des ambassades de ce genre se succédèrent sans cesse; et à partir de l'an 200, les Lagides entretinrent avec l'Etat romain des relations de plus en plus suivies, non seulement pour des raisons politiques, mais aussi pour favoriser le commerce de leurs sujets établis en Italie (2). Leurs ambassadeurs débarquaient soit à l'embouchure du Tibre, soit plus souvent peut-être à Pouzzoles (3), et de là

(1) *C. I. L.*, X, 1781.

(2) Cf. Guiraud, *De Lagidarum cum Romanis societate*, p. 2, 6, 7 et suiv.; et Eutrope, II, 15.

(3) Sur Pouzzoles, point d'embarquement pour les voyageurs de la Sicile, de l'Egypte et de l'Orient, cf. Philostrate, *Vit. Apoll.*, VII, 5-10; VIII, 14; VII, 15, 16. — Cicéron, *Pro Rab.*, 14; *Pro Plancio*, 26. — Tite Live, XXX, 21; XLV, 13-14; XLV, 44.

gagnaient Rome; les marchands, encouragés, accouraient. Les uns et les autres répandaient peu à peu leurs croyances et leurs dieux; et c'est ainsi que dès la fin du III[e] siècle les divinités égyptiennes pénétrèrent en Campanie par les ports, Naples qui décroissait, Pouzzoles qui grandissait (1).

D'autres sources nous ramènent à peu près aux mêmes dates. Nissen a montré qu'il y eut à Pompeï un Isium primitif, renversé par le tremblement de terre de 63 (2), et cet Isium plus ancien ne peut pas, ainsi qu'il ressort de ses études, être postérieur au II[e] siècle avant Jésus-Christ. Il serait donc contemporain du Sérapeum de Pouzzoles. Il semble aussi que la statue d'Isis, qui occupait le fond du sanctuaire de cet Isium primitif, remonte au II[e] siècle avant notre ère (3). Enfin le surnom de Serapio, donné par moquerie à Scipion Nasica enfant, parce qu'il ressemblait à un esclave qui portait ce cognomen, nous prouve que dans la première moitié du second siècle Sérapis avait déjà à Rome quelques adeptes dans le peuple et parmi les esclaves (4). Mais à Rome même il ne sera un peu en honneur qu'à l'époque de Sylla (5); fortement établi dans les ports de commerce campaniens, il se glisse jusqu'à Rome; mais son culte y végétera encore assez longtemps.

D'où vint-il à Pouzzoles? Les questions d'origine et d'introduction de cultes sont toujours fort complexes, et il faut se garder de mettre dans les choses une simplicité qui n'y est que bien rarement. Nous avons dit que le culte de Sérapis avait été introduit directement à Pouzzoles par les marchands égyptiens;

(1) Cf. pour Naples, *C. I. G.*, 5795; et Guiraud, *op. cit.*, p. 6.
(2) Nissen, *Pompeianische Studien*, p. 174.
(3) Lafaye, *Cultes alexandrins*, p. 189 et 241.
(4) Lafaye, *Rev. de l'hist. des religions*, XI, p. 329.
(5) Lafaye, *Id.*, p. 328,

c'est en effet une des voies par lesquelles il y a pénétré (1). Mais il y en a d'autres. Pouzzoles était en relations constantes avec la Sicile ; à l'époque de Cicéron les navires circulent sans cesse entre le grand port campanien et les villes siciliennes. Sous l'Empire les navires venant d'Orient à Pouzzoles font escale en Sicile (2); il en était évidemment de même à une époque antérieure, alors surtout que la Sicile fournissait Rome de blé et qu'on débarquait à Pouzzoles comme à Ostie les blés de l'annone (3). La Sicile fut de la sorte un intermédiaire naturel entre l'Egypte et Pouzzoles, et comme une étape dans la marche des dieux égyptiens vers l'Italie et Rome. Les négociants de Pouzzoles qui trafiquaient en Sicile y trouvaient le culte d'Isis et de Sérapis, qui y existait peut-être dès le temps d'Agathocle et de Hiéron II. Ils l'y trouvaient notamment à Catane et à Syracuse (4). — Ce que nous venons de dire de la Sicile, nous le dirons aussi de Délos. Ce sont surtout les dieux syriens qui se sont propagés en Occident par Délos; mais Isis et Sérapis y avaient aussi leurs sanctuaires. Pendant tout le

(1) Non seulement les marchands d'Alexandrie venaient en Campanie et à Rome, mais les marchands italiens allaient de leur côté à Alexandrie. Nous savons par une inscription qu'en 127 il y avait à Alexandrie une colonie romaine d'armateurs et de marchands, qui faisaient le trafic entre l'Egypte et l'Italie. Cette inscription a été trouvée à Délos, ce qui montre que les mêmes marchands avaient aussi des intérêts à Délos (Cf. plus bas). Ces marchands de Délos s'intitulent d'une façon générale des Italiens. Beaucoup devaient être des marchands de Rome, et le dieu protecteur de leurs établissements est Mercure. Les *Hermaistes* de Délos rappellent les *Mercuriales* de l'Aventin. Mais un grand nombre d'entre eux étaient aussi des Campaniens (*BCH.*, VIII, p. 107-109 et p. 152).

(2) Philostrate, *loc. cit.*

(3) Sous l'Empire Ostie fut le grand port annonaire; mais Pouzzoles continua à avoir des greniers publics (*C. I. L.*, VIII, 7959).

(4) Holm, *Gesch. Siciliens*, I, p. 80, et Weil. *Bursian Jahresb.*, I, p. 248. — Cic. *in Verr.*, II, 66, pr. 160. — Mionnet, *Méd.*, I, *Sicile.*

IIIe siècle l'Egypte resta prépondérante dans les Cyclades, et pendant le IIe siècle les relations commerciales entre les deux pays furent des plus actives (1). Les Italiens établis à Délos étaient souvent aussi établis en Egypte; et le commerce qui suivait la voie directe Délos-Campanie pouvait dans bien des cas suivre la voie détournée Délos-Alexandrie-Campanie. C'est du moins ce qui ressort des inscriptions gravées par les marchands italiens de Délos, qui se disent aussi établis à Alexandrie. L'une est une dédicace à Lochos, parent de Ptolémée II Evergète, par les négociants d'Alexandrie (127 av. J.-C.) (2); une autre est une dédicace à un parent de Ptolémée II et de la reine Cléopâtre par les Romains L. et C. Pedii (entre 127 et 117) (3). Ces Campaniens qui trouvaient Isis et Sérapis en Sicile et à Alexandrie les retrouvaient à Délos. Parmi les dédicaces des Italiens de Délos à Sérapis les unes datent du commencement du Ier siècle; d'autres remontent à une époque un peu antérieure (4). Elles sont assez rares, et les Romains réservent surtout leur piété pour Apollon; mais quelques-uns l'adressent aussi à Sérapis.

Où était à Pouzzoles le temple de Sérapis? C'est là un point qu'on a longtemps tenu pour acquis, en voyant le Sérapeum dans le monument que les habitants du pays appellent vulgairement de ce nom, depuis qu'à la fin du XVIIIe siècle on y a retrouvé la statue de Sérapis qui est maintenant au Musée de Naples. J. Beloch estime que cette construction ne saurait remonter au delà de l'époque des Antonins, ou peut-être des Flaviens, et que par conséquent elle n'a rien à voir avec le

(1) Homolle, *BCH* (1880), p. 233.
(2) *BCH.*, VIII, p. 107.
(3) *C. I. G.*, 2285.
(4) *BCH.*, VI, p. 321, 323, 339, 346, VIII, p. 131.

temple de Sérapis connu par la *Lex parieti* (1). Mais une reconstruction postérieure de l'édifice est fort possible.

La seule disposition du monument, ainsi que l'a montré d'ailleurs Beloch, prouve qu'il n'a pu être un temple. Quant à l'opinion de P. Marquez, elle est réfutée par la *Lex parieti* elle-même. Marquez pensait que l'*area* mentionnée dans ce document était une dépendance immédiate du Temple de Sérapis (2); aussi considérait-il comme la demeure du dieu la construction ronde qui s'élève au milieu du monument, et il supposait que les petites chambres qui environnent la cour avaient été bâties postérieurement autour de l'ancienne area. Or il ressort nettement du texte de la loi que l'*area* était séparée du temple de Sérapis par une rue. De plus la construction ronde est un édifice assez petit, qui n'aurait pas été en rapport avec la majesté et avec l'importance du culte.

Faut-il voir dans le vulgaire Serapeum de Pouzzoles un établissement thermique et médical, ainsi que certains l'ont cru? (3) un marché comme l'a pensé Beloch? (4). Selon nous cet édifice était un lieu de réunion pour des marchands orientaux établis à Pouzzoles. Sa disposition rappelle en certains points celle de l'édifice qui servait à Délos aux réunions des marchands italiens, des Hermaistes (5). Quoi qu'il en soit, il n'a pu être le

(1) Beloch, *Camp.*, p. 136.

(2) Marquez, *Dell'ordine dorico* (1803).

(3) Niccolini, *Le terme puteolane.*

(4) Beloch, *op. cit.*. p. 136. — Rappelons encore l'opinion étrange des savants qui pour expliquer les fameux trous faits par les lithodomes dans les colonnes supposent que le monument était une piscine remplie de poissons de mer (cf. D[r] Branus, *Leopoldiana,* 1888, p. 132 et suiv., 209 et suiv., et Hranilovic', *Piscina u Pozzuoli rvana tempio di Serapide. Nostavni Vjesnik,* III, p. 257-268, 213-323. 1895). Ces trous s'expliquent par des déplacements du rivage, la mer ayant au XV[e] siècle envahi le Serapeum.

(5) Cf. le plan du Serapeum dans Iorio, *Atlante,* pl. III, et sur le monum. de Délos, Homolle, *BCH,* VIII, p. 113-116. — A Délos

temple de Sérapis, et d'autres arguments vont encore nous confirmer dans cette opinion. Par la *lex parieti* les magistrats de Pouzzoles ordonnaient de faire des travaux dans le voisinage immédiat du temple de Sérapis. Le texte de la loi fut exposé dans cet endroit même, et la place où on a retrouvé l'inscription peut déjà nous éclairer. C'est en 1637 qu'on la découvrit près de l'escalier de l'église S. Stefanino di Pontone, église qui n'existe plus aujourd'hui, et dont la situation n'est pas aisée à déterminer. M. Wiegand pense avec raison, semble-t-il, que le surnom de Pontone n'a pu être appliqué qu'à une église placée dans le voisinage du môle, appelé par les habitants du pays *Ponte di Caligola* (1). C'est donc dans l'emporium, près du port et de la digue antique, qu'il nous faut chercher l'emplacement de Temple de Sérapis. Par là serait confirmée l'assertion de Vitruve, qui déclare que le temple de Sérapis doit être construit dans le port, dans l'emporium (2). Mais il est possible d'arriver à plus de précision. Sur un vase de Lisbonne, qui offre une vue du port de Pouzzoles, on voit à côté des monuments les plus fameux de la ville, amphithéâtre, théâtre, digue, un temple à fronton, situé entre le théâtre et l'amphithéâtre (3). Sur le devant du temple est représentée assez gros-

comme à Pouzzoles nous avons une grande cour entourée d'un portique, derrière lequel sont disposées des chambres ouvrant alternativement les unes sur le portique, les autres sur les rues voisines. Ces dernières étaient des boutiques; les autres pouvaient servir à différents usages, par exemple à la conservation d'archives et de documents intéressant le collegium des marchands. A Délos aucune construction n'a été retrouvée à l'intérieur de la cour. Mais l'édifice était placé sous la protection de Mercure, qui devait y avoir un sanctuaire. A Pouzzoles la divinité ou les divinités des marchands avaient pour sanctuaire le petit temple rond élevé au centre de la cour.

(1) Wiegand, *Die puteolanische Bauinschrift (Jahrbücher für Philol. und Paedagogik, Supplem.* XX, p. 668).

(2) Vitruve, 1, 7, 1: ... *Mercurio autem in foro, aut etiam ut Isidi et Serapi in emporio.*

(3) Jordan., *Arch. Zeitung,* 1868, XXVI, p. 91 et suiv., table 11.

sièrement l'image du dieu, qu'on voit de face, debout, tenant dans la main gauche une corne d'abondance, et dans la droite une patère avec laquelle il fait une libation sur un petit autel; à ses côtés se dresse un objet allongé, que nous identifierons tout à l'heure. Il a la tête ceinte d'une sorte de couronne de rayons. Jordan voyait dans cette figure la Fortune; l'attitude générale est bien en effet celle de la Fortune sur beaucoup de représentations connues de nous; mais, quand on y regarde de plus près, on constate qu'on a affaire à une représentation masculine. Non seulement le vêtement est drapé comme un vêtement d'homme, mais le visage du dieu paraît légèrement barbu. Pour ces raisons sans doute J. Beloch voyait là un empereur divinisé, et plus particulièrement Antonin (1). A la rigueur cette figure pourrait être celle sinon de l'empereur même, du moins de son Genius; la statue du *Genius Augusti* au Musée du Vatican est celle d'un homme drapé, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite une coupe (2); l'attitude est identique. Mais, en dépit de cette analogie, plusieurs détails nous empêchent absolument de nous en tenir à l'hypothèse d'un *Genius* impérial. D'abord, dans le champ qui s'étend entre les colonnes du temple, nous voyons des espèces de disques, dont l'un est tout à fait circulaire, dont l'autre est demi-sphérique. Selon nous ces symboles seraient ceux d'Isis, la divinité sidérale unie à Sérapis (3); à vrai dire ces symboles se rencontrent surtout dans les monuments figurés où la déesse même est représentée; mais il est possible qu'ils fassent ici allusion à la divinité, dont le culte est inséparable de celui du Dieu qui symbolise la lumière du soleil. Sérapis en effet doit être con-

(1) Beloch, *op. cit.*, p. 140.
(2) Visconti, *Museo Pio Clem.*, 3, 2. — Helbig-Führer, I, p. 202 (2e édit.).
(3) Cf. art. Isis dans Roscher, p. 436-438.

sidéré ici surtout comme un dieu solaire; sa couronne de rayons a cette signification, et nous la retrouvons sur beaucoup de représentations (1). Quant aux autres attributs du dieu, on les voit sur des monnaies de Dionysopolis et d'Odessos, signalées justement à M. Wiegand par Studnizka (2). Ce sont des monnaies de l'époque d'Elagabale et de Sévère Alexandre (3). Le même type est déjà connu au temps de Septime Sévère (4). Le dieu, la tête surmontée du kalathos, tient dans la main gauche une corne d'abondance, et dans la droite une patère dont il fait une libation sur un autel. Déjà, à l'époque de Trajan, le dieu est représenté sur une monnaie, sans patère dans la main gauche, mais étendant de même la main sur un petit autel (5). On conserve au British Museum une statuette de Sérapis tenant dans la main gauche légèrement tendue une patère (6). Quant à la corne d'abondance, nous la retrouvons dans cette même statuette, dans les monnaies déjà citées par nous, auxquelles il convient d'ajouter des monnaies d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, qui montrent Sérapis de profil, ayant devant lui, dans le champ, une corne d'abondance (7). Le dernier symbole, le long objet qui se dresse à la gauche du Dieu, est un gouvernail; il a exactement la même forme sur des monnaies où on voit la Fortune appuyée sur son gouvernail (8). Or nous savons que le gouvernail est figuré sur des monuments de Sérapis et d'Isis. C'est un attribut d'Isis considérée comme Isis Fortuna, ou comme

(1) Cf. la liste de ces représentations dans Stephani, *Nimbus und Strahlenkranz*, p. 42-44.
(2) Cf. Wiegand, *art. cit.*, p. 699.
(3) Michaelis, *J. of hellen. Stud.*, VI, 1885, pl. E, 10-11.
(4) Mionnet, *Suppl.* II, p. 353, 903, 904.
(5) Mich., pl. E, n° 1.
(6) *Specim. of Ant. Sculpt.*, vol. i, pl. 63.
(7) Mich., pl. E, n° 8.
(8) Cohen., *Med. imp. Hadrien.*, 257 suiv. — *Trajan*, 115, 126, etc...

déesse de la mer (1). C'est aussi, quoique plus rarement, un attribut de Sérapis; on voit ce dernier tenant le gouvernail d'un navire, tandis qu'Isis cargue la voile (2).

Le temple qu'on voit sur le vase de Lisbonne est donc bien celui de Sérapis. Sa situation entre l'amphithéâtre et le théâtre (3) nous oblige à le placer assez près et un peu au nord du môle, au lieu dit à Pouzzoles *La Malva*. Cet endroit, où le rivage se resserre beaucoup entre la mer et la colline, marque à peu près l'extrémité de l'emporium, où se trouvait le *macellum* dont parlent les inscriptions (4), (forum boarium et forum holitorium du dessin de Bellori). Le temple devait s'étendre, au sud, le long du forum boarium; au nord le monument le plus rapproché que nous connaissons, était le vulgaire Serapeum. — Entre le temple et le rivage était une *area* fermée (5). Primitivement la façade donnait sur une rue, barrée de l'autre côté par un mur, qui limitait une grande cour entourée de maisons particulières. En 105 av. J.-C. les magistrats de Pouzzoles achetèrent cette area, firent percer d'une porte magnifique le mur de la rue, et transporter dans l'*area* transformée et embellie des *sacella*, des autels, des statues qui étaient auparavant dans le *Campus* (6). Cet ensemble de mesures nous montre l'importance du temple dès cette époque. Si on fait des

(1) Cf. Drexler, *art. Isis* dans Roscher, p. 1530-1531.

(2) Cf. De Fontenu, *M. Ac. des Inscript.*, 5, p. 92. — Représentation analogue sur des monnaies de Maximien (Cohen, 6^2, 561 et Lafaye, *op. cit.*, p. 250).

(3) Sur la situation présumée du théâtre cf. Beloch, p. 189.

(4) *C. I. L.*, X, 1690-1692.

(5) *C. I. L.*, X, 1781, l. 10-11.

(6) *Id.*, III, 4, 5, 6. — Il est impossible de savoir pourquoi on fait ce transport de monuments du *Campus* dans l'*area*. Le *Campus* était probablement un vaste espace situé hors de la ville (cf. Wiegand, *art. cit.*, p. 708 suiv.).

travaux de ce genre, c'est pour en dégager la façade, c'est pour qu'elle puisse donner sur la mer par delà l'*area* ouverte et mise, avec ses œuvres d'art, ses chapelles et ses autels, comme sous la protection du dieu, dont la domination s'étend sur les marchés, sur le port et sur tout le rivage (1).

Parmi les monuments figurés relatifs à Sérapis quelques-uns, qui sont d'un haut intérêt, proviennent de Pouzzoles. Sur une lampe en forme de navire (2), retrouvée dans la mer, on voit Sérapis couronné de rayons, tenant de la main droite un gouvernail, et ayant Isis à côté de lui. Au-dessous un des Dioscures avec son cheval. A l'extrémité de la nacelle la tête radiée du Soleil. On lit les inscriptions: ΕΥΠΛΟΙΑ et ΛΑΒΕΜΕΤΟΝΗ-ΛΙΟCΕΡΑΠΙΝ. Nous remarquerons que Castor et Pollux sont associés comme divinités protectrices des navigateurs à Isis et à Sérapis. Cette association avait déjà été faite par les Grecs: on la constate à Délos (3). A Pouzzoles, bien des vaisseaux devaient porter, sculptées à l'avant, les images des quatre divinités, comme le prouve notre lampe, destinée à être vendue à des

(1) De l'an 105 av. J.-C., jusqu'au II[e] siècle après aucun texte ne nous renseigne sur le temple de Sérapis. Nous savons seulement par une inscription du règne d'Antonin qu'un certain Sex. Pompeius Primitius a fait réparer les colonnes et l'épistyle du temple, et qu'il en a embelli l'entrée (*C. I. L.*, X, 1594).

Il est certain qu'Isis, la déesse de la mer et des marins, en l'honneur de qui on célébrait la fameuse procession que nous a décrite Apulée, était adorée aussi dans un grand port comme Pouzzoles. Cependant on n'en a aucune preuve qu'on puisse tirer des textes. M. Beloch pense qu'une dédicace à Isis par M. Opsius Navius Fannianus (inscription de Naples, *Inscrip. Gr. Sic. et Ital.*, n° 719) peut être rapportée à Pouzzoles. Mais le culte d'Isis a existé à Naples, où on a retrouvé des statues de la déesse et de ses prêtresses. En outre on lit le nom Navius Fannianus dans une autre inscription grecque de Naples (*Inscrip. Gr. Sic. et Ital.*, n° 795). Il convient donc de maintenir la dédicace en question parmi les inscriptions napolitaines.

(2) Cf. Lafaye, *op. cit.*, p. 303, et *C. I. G.*, n° 8514.

(3) *C. I. G.*, 2302.

marins. Nous savons que le navire qui amena saint Paul à Pouzzoles portait les images de Castor et de Pollux (1). — La tête radiée du Soleil et l'inscription nous prouvent de plus l'assimilation d'Hèlios et de Sérapis, assimilation déjà accomplie à Alexandrie, où le vieux culte indigène de Sérapis s'était hellénisé complètement (2).

Une des plus intéressantes statues de Sérapis provient de Pouzzoles. Elle y a été retrouvée dans le soi-disant Serapeum. Le dieu que nous connaissons déjà comme divinité solaire et comme divinité marine, nous apparaît ici comme une divinité chtonienne et une divinité de l'abondance. Le calathos qu'il porte sur la tête est le symbole de la fécondité pour un dieu qui représente la vie sans cesse éteinte et sans cesse renouvelée. Quant au serpent, il fait allusion à la puissance chtonienne du dieu, que la présence du Cerbère à trois têtes nous contraint d'assimiler avec Pluton. Ici encore nous retrouvons un des aspects sous lesquels Sérapis fut adoré à l'époque de l'hellénisation des anciens cultes égyptiens sous le gouvernement des Ptolémées (3).

A côté des dieux égyptiens, les divinités orientales s'introduisirent à Pouzzoles en grand nombre et de très bonne heure,

(1) *Act. des Ap.*, ch. XXVIII, v. 11.

(2) Preller, *Röm. Myth.*, II, p. 377.

(3) Nous savons que la statue du dieu à Alexandrie était faite à l'imitation du Pluton grec, avec Cerbère et le Serpent (Plut., *Is. Osiris*, 28); et il convient de rapprocher de la statue de Pouzzoles une statue romaine de la Villa Borghèse, représentant Hadès assis, avec, à ses côtés, le Cerbère à 3 têtes entouré du serpent (Baumeister, *Denkmäler*, p. 620). L'analogie avec la statue de Pouzzoles est très grande (Cf. sur cette dernière: Gerhard und Panofka, *Neapels antike Bildwerke*, p. 28, n° 68. — Overbek, *Kunstmythologie*, p. 313, n° 1).

Un fragment d'une statue de pastophore est signalé par Iorio (*Guida*, p. 61). Il aurait été retrouvé près d'un petit temple (= tempietto) dans la prétendue douane antique de Pouzzoles. Peut-être existait-il là un de ces petits temples où l'on faisait des stations dans les processions du dieu.

vers la fin de la période républicaine. C'est pour elles principalement que Délos servit d'intermédiaire entre la Syrie et Pouzzoles; en effet, en même temps que les marchands syriens venaient s'établir à Pouzzoles, les marchands campaniens apprenaient à connaître Adad et Atargatis, dont le culte était en honneur dans l'île sacrée où ils avaient leurs comptoirs.

Les Héracléistes de Tyr florissaient à Délos vers l'an 150, ainsi que les Poseidoniastes de Béryte; et les négociants italiens, les Hermaistes, se familiarisaient avec les dieux des corporations commerciales voisines. Ils priaient Atargatis (1); et souvent Grecs, Romains, Syriens s'unissaient pour faire des dédicaces aux mêmes divinités, soit grecques, soit orientales. De même que les Syriens rendaient un culte aux dieux d'Occident et à la déesse Rome, de même les Italiens adoraient les dieux d'Orient (2); de retour à Pouzzoles ils continuaient de les y vénérer, et leur élevaient des chapelles privées. — Délos servit ainsi d'intermédiaire entre les cultes jusque vers le milieu du premier siècle avant Jésus-Christ. Après les événements de l'an 69, où elle fut mise au pillage, elle tomba dans une rapide décadence, hâtée encore par le développement commercial des ports italiens. C'est alors que les Putéolans donnèrent à leur commerce toute son extension (3); ils ne se contentèrent plus de s'arrêter à Délos, mais ils construisirent des flottes nombreuses qui allèrent jusqu'en Syrie. M. Homolle a fait remarquer que depuis l'an 84 avant Jésus-Christ les Orientaux ne paraissent plus à Délos (4); c'est qu'à cette époque des relations directes s'établissent entre la Campanie et les ports de Syrie. Les événements de 69 achevèrent de déplacer la route

(1) *BCH.*, VI, p. 497, 498.
(2) *BCH.*, VIII. — Homolle, *art. cit.*
(3) Cf. Mommsen, *Röm. Gesch.*, VI, p. 25 (*trad. Alexandre*).
(4) *BCH.*, VIII, p. 152.

du commerce, et par conséquent la route par laquelle les dieux syriens pénétrèrent en Italie.

Déjà vers la fin du IIe siècle Lucilius appelait Pouzzoles une " petite Délos ", faisant allusion non seulement à la beauté de son port, mais aussi au mélange des cultes qui commençait à s'y opérer. Une cinquantaine d'années après, ce mélange faisait d'elle une véritable Délos. A vrai dire nous ne trouvons quelques-uns des Baals d'Orient mentionnés que par des inscriptions du IIe siècle après Jésus-Christ. Mais même ainsi ces textes sont parmi les plus anciens qui nous les font connaître ; tandis que d'une manière générale l'âge des Sévères et des derniers Antonins est celui de la grande diffusion des cultes syriens, nous sommes ramenés à Pouzzoles à l'époque de Trajan, de Domitien même. Bien plus nous devons remonter jusqu'à Auguste et à la fin de la république pour le dieu Dusarès. Si dès cette époque des Nabatéens, des gens de Bostra ont leurs sanctuaires à Pouzzoles, si saint Paul, à son arrivée dans la ville, y trouve une nombreuse et florissante colonie juive, il est évident que les autres religions d'origine sémitique, les cultes des grandes villes syriennes, Tyr ou Béryte, y sont aussi déjà représentés.

Une inscription de l'an 116 sous Trajan nous fait connaître le Baal d'Heliopolis (1), et le nom de prêtres qui desservent son culte, Aurelius Theodorus et Hermianus ; à une date qu'on ne peut déterminer, une réparation est faite à son temple par M. Ulpius Sabinus, magister du collegium des *aeditui* qui en ont la garde (2). — Puis vient le Jupiter de Doliché (3), qui avait son temple et ses prêtres; et le Jupiter Damascène (4), sous Antonin le Pieux. Un de ses prêtres est chevalier " *honora-*

(1) *C. I. L.*, X, 1634, 1578. *Eph. epigr.*, VIII, n° 359.
(2) *American Journal*, 1898[11], p. 374.
(3) *C. I. L.*, X, 1577.
(4) *C. I. L.*, X, 1575, 1576.

tus equo publico „ édile et décurion. Son culte était, semble-t-il, un culte public de la cité; nous connaissons le nom d'un autre prêtre M. Nemonius Callistus par une inscription où il faut lire sans doute: *p(ublicus) sacerdos*. La famille des Nemonii était une famille importante de Pouzzoles, et cette circonstance nous montre quel éclat avait le culte du Jupiter Damascène.

La *dea Syria* enfin était honorée à Pouzzoles; son nom y paraît sous la forme populaire *Dasyria* (1), employée par les petites gens, marins et ouvriers, dans la classe desquels son culte s'était répandu.

Avant de passer en revue les autres dieux syriens de Pouzzoles, arrêtons-nous un instant sur l'organisation religieuse des marchands orientaux. Ils constituent des collèges à la fois commerciaux et religieux; une inscription nomme le *Corpus Heliopolitanorum* (2), une autre les *Cultores Jovis Heliopolitani Berytenses qui Puteolis consistunt* (3). Nous voyons par ce dernier exemple que le même dieu est honoré parfois par des collèges différents; autour du Jupiter d'Heliopolis se groupent non seulement les Heliopolitains, mais aussi les gens de Béryte. Ces marchands prenaient la plupart du temps un titre religieux; ils s'appelaient les *cultores* d'un Dieu, comme ceux de Béryte; ils étaient dans le culte, " *in cultu* „ d'un dieu, comme ceux d'Heliopolis, qui avaient des statuts spéciaux, leur *lex*, la *conventio corporis* (4). Ceux qui y contrevenaient n'avaient plus le droit d'entrer dans l'*ager* des Heliopolitains, où ceux-ci avaient une citerne et des boutiques, où ils faisaient leur négoce et où selon toute probabilité ils avaient élevé aussi des autels et des sanctuaires. Les autres corporations commerciales de Pouzzoles de-

(1) *C. I. L.*, X, 1554.
(2) *C. I. L.*, X, 1579.
(3) *C. I. L.*, X, 1634.
(4) *C. I. L.*, X, 1579.

vaient posséder des *agri* de ce genre, qui en raison de leur étendue étaient situés sans doute dans les quartiers excentriques de la ville. Mais au cœur même de la cité, non loin de l'emporium, les marchands orientaux avaient aussi des locaux, qui leur servaient de lieux de réunions; nous avons attribué cette destination au soi-disant *Serapeum*.

Les Tyriens avaient à Pouzzoles un établissement considérable; il porte dans une inscription le nom de στατίων (1). Il

(1) *C. I. G.*, 5853. — Cf. Mommsen, *Ber. der saechs. Ges.*, 1850, p. 57-62 et Cantarelli, *Bullet. comunale*, 1900, p. 122-134. — Στατίων a le sens d'établissement commercial; bien plus il convient de l'entendre au sens concret du mot, car nous lisons dans l'inscription: εἰ καί τις ἄλλη στατίων ἐστὶν ἐν Ποτιόλοις... καὶ [ἡ] ἡμετέρα ἐστὶν καὶ κόσμῳ καὶ μεγέθει τῶν ἄλλων διαφέρουσα. Ces *stationes* sont un ensemble de monuments et de magasins destinés à loger les marchands tyriens et à recevoir les marchandises. Elles appartiennent à la ville de Pouzzoles, qui les assigne aux commerçants et qui perçoit un droit (τὸν μίσθον τῆς στατίωνος). Elles sont donc très distinctes des *agri* comme celui où les Héliopolitains avaient des boutiques (*tabernae*); celui-ci en effet est la propriété particulière des Héliopolitains. C'était surtout, semble-t-il, un marché; les *stationes* étaient plutôt des entrepôts. — Quel était le dieu des Tyriens? L'inscription mutilée (*C. I. L.*, 1601): θ]εω αγιω. σ[... ne nous permet pas de le savoir. Avrai dire les mots *s)acerdos siliginiu(s)* par lesquels elle commence ont fait supposer à Minervini (*Bull. Nap.* ann. 1857, p. 92) que ce dieu était Hercule-Melkart. Siliginius le fait songer à *siligo,* la farine avec laquelle on faisait des pains offerts à des divinités comme Hercule ou Cérès (Macrobe, *Saturn.*, III, 11 écrit: *A. d. XII kal. Ian. Herculi et Cereri faciunt sue praegnante, panibus, mulso*). Mais le texte de Macrobe qu'il invoque fait allusion à une coutume romaine très précise, et on ne peut rien en conclure en ce qui concerne le dieu tyrien de Pouzzoles. D'ailleurs Mommsen fait observer que les mots *Sacerdos Siliginius* ont été ajoutés postérieurement. Ce sacerdos ne serait-il pas un prêtre de Cérès, et ne pourrait-on pas le rapprocher de la *Sacerdos Cerialis mundalis* de Capoue, ainsi que le fait Minervini, supposant que la *Cérès munda* serait la déesse du pain blanc, de la farine pure, de la siligo (munda = pura. — Servius: *Sabini Cererem panem appellant,* ad Georg. 1, 7)? Non, car *mundus* a un sens tout à fait différent: c'est l'ouverture du monde souterrain consacrée à Cérès, divinité chtonienne (cf. Wissowa, art. Cérès dans Pauly-Wissowa, p. 1973).

était supérieur par sa beauté et sa grandeur aux *stationes* des autres marchands orientaux. Ces Tyriens étaient groupés autour de leurs dieux, et les revenus de la communauté ne servaient pas seulement à payer des redevances à la municipalité de Pouzzoles, mais à entretenir aussi le culte des dieux et à leur offrir des sacrifices. Nous avons vu plus haut que le culte du Jupiter Damascène était sans doute un culte public de Pouzzoles; tous les cultes orientaux n'obtinrent pas cet honneur, et certains restèrent la propriété privée de corporations commerciales. Etait-ce le cas pour les dieux de Tyr, puisque nous voyons les Tyriens obligés de faire des dépenses pour les sacrifices et les cérémonies du culte de leurs divinités nationales? C'est très probable. Mais même quand la municipalité de Pouzzoles adoptait un culte oriental, les collèges de marchands avaient leur budget spécial de dépenses pour les choses religieuses.

Nous connaissons par une inscription le " templum *Geremellensium* ". Ce nom a fort embarrassé tous ceux qui ont lu l'inscription. Des leçons très diverses ont été proposées; les uns ont lu *Geremeilensium*, et c'est la lecture qu'a adoptée Gildemeister d'après Mommsen; d'autres *Geremenensium*. En réalité la pierre porte GEREMELLENSIVM. Que sont ces Geremellenses? Selon Mancini (1) ce seraient les habitants de la ville de Germé en Galatie, qui nous est connue par des monnaies (2). Il est vrai que sur une de ces monnaies nous lisons *col(onia) Germenorum* et non *Germenensium;* mais Mancini ne s'arrête pas à cette difficulté qu'il résout par la comparaison avec les formes *Albanorum* et *Albanensium*, *Campanorum* et *Capuensium*. Quant à la forme avec LL, c'est selon lui un diminutif, comme, par exemple, *gemellus* est le diminutif de *geminus*, et *lamella* celui de *lamina*. Il ajoute: " Ils s'appelèrent *Germellenses*, pour in-

(1) Mancini, *Giorn. degli Scavi di Pompei.* N.-S. III, art. cit.
(2) Eckhel., III, p. 178.

diquer qu'ils tiraient leur origine des *Germeni*, de même que les descendants des Sabins avaient coutume de s'appeler Sabelli „. Cette explication est assez difficile à admettre. Remarquons en effet que la forme *Campanensis* n'existe pas à côté de *Campanus;* nous trouvons de même à côté de *Capuanus* *Capuensis*, mais non pas *Capuanensis* (1). A côté de *Albanus*, la forme habituelle est *Albensis* (2). *Albanensis* ou plutôt *Alabanensis* (3) ne se rencontre qu'une fois, dans Pline; mais cette forme paraît mauvaise, et un texte épigraphique, qui porte *Alabensis* (4), nous contraint de ne pas l'accepter. Au reste nous connaissons la forme *Germensis* par la *Notitia Dignitatum* (5). Enfin le rapprochement avec Sabini-Sabelli nous semble des plus hasardeux. — Une autre explication infiniment plus probable consiste a faire des Germellenses les habitants de Germellae, nom qui rappelle extrêmement celui des cités africaines: Gemellae (6). L'E après l'R s'explique de même que l'V du mot templum; mais pourquoi l'introduction de l'R? (7). Selon Gildemeister Germellenses serait un mot araméen, et l'R serait une substitution dans cette langue d'un M qui existerait dans une forme GEMMELLENSES, devenue ensuite simplement GEMELLENSES? Ici encore nous aurions donc affaire à des commerçants d'origine sémitique, qui ont à Pouzzoles à la fois leurs comptoirs et leur temple. Mais cette explication, elle aussi, se heurte à des difficultés; Gilde-

(1) De Vit, *Onomasticon. ad verb.*

(2) De Vit, *id.*

(3) En réalité il ne faut pas lire *Albanensis* (forme donnée par de Vit), mais *Alabanensis* (Pline, III, 4, 25). Il s'agit d'une ville d'Espagne, en Tarraconaise.

(4) *C. I. L.*, II, 4200..

(5) *Not. Dignit. Or.*, XLI, 39.

(6) Gildemeister, *Zeitschift der deutschen mogenländischen Gesellschaft*, ann. 1869, pag. 153. — *C. I. L.*. VIII, *Indices* à Gemellae.

(7) L'inscription porte: TEMPVLI GEREMELLENSIVM.

meister, en faisant appel au nom Gemellae des villes africaines, semble autoriser l'hypothèse que ce nom serait sémitique. Cette conclusion serait bien étrange; Gemellae est un nom tout romain, connu non seulement en Afrique, mais aussi en Sardaigne et en Espagne (1). Les Germellenses seraient-ils alors non pas des Syriens, mais des Africains? Nous ne le pensons pas, car il devient, en ce cas, impossible d'expliquer l'introduction de l'R. Tout en repoussant le rapprochement avec les Gemellae d'Afrique, nous adopterons donc l'interprétation de Gildemeister. Elle nous semble même confirmée par la comparaison avec le nom de lieu hébraique, Gemala, connu par des textes de saint Jérôme. Cet auteur place Gemala dans le pays des Iduméens, et il donne même une autre forme du mot: Gemela (2). Ces rapprochements sont propres, à notre avis, à donner du poids au dire de Gildemeister, qui voit dans Germellenses un mot syrien. Renan, cependant, n'accepte pas cette interprétation; selon lui Germellenses serait un mot sémitique encore, mais qui signifierait: les adorateurs de Dieu (3). Quelle que soit l'explication que l'on adopte, on est dans tous les cas ramené vers les pays sémitiques; et les Germellenses, encore qu'une grande obscurité enveloppe leur nom, doivent être ajoutés aux gens d'Héliopolis, de Tyr et de Béryte que nous connaissons déjà, et aux Nabatéens dont nous allons faire la connaissance.

Ces derniers adoraient à Pouzzoles le dieu Dusarès. Les dédicaces latines (4) et nabatéennes (5) qui lui sont adressées attestent l'existence à Pouzzoles d'une colonie de Nabatéens et témoignent de relations commerciales avec l'Arabie. Dusarès était

(1) Cf. les références dans de Vit, *Onomast.*
(2) Saint Jérôme, *Liber de situ,* éd. Migne, 226, 247.
(3) Renan, *Journal asiatique,* VIIe S., tom. II, p. 384.
(4) *C. I. L.,* X, 1556.
(5) *C. I. S.,* Pars. II, tome Ier, fascic. 2, n° 157, p. 183.

adoré à Pétra, où il avait un temple célèbre, à Bostra, à Adraa. Nous croyons utile de donner ici la traduction de la première inscription sémitique de Pouzzoles: " Ici sont deux chameaux qu'ont offerts Zaidu et Abdelge, fils de Thaimu fils d'Ham'u; au dieu Dusarès qui a entendu leur prière. Année XX[e] du règne d'Aretat, roi des Nabatéens, qui chérit son peuple ".

Le mot que les éditeurs du *C. I. S.* traduisent par chameaux, Renan l'interprétait par εὐχαριστήρια (actions de grâces) (1). Il écrit: " De supposer que Zaid et Abdelga aient offert chacun un chameau à Dusarès, chameaux qui auraient été remisés dans les dépendances du temple en une sorte d'étable au-dessus de laquelle pouvait être l'inscription, cela est peu probable ". Renan aurait raison, si ces chameaux eussent été de vrais chameaux; mais c'étaient simplement des *simulacra* de ces animaux. On possède une inscription sabéenne qui porte: " *Su' d Aum et filii eius... (deo) Dhu Samai simulacrum et duos camelos inauratos obtulerunt* " (2). Cette inscription est une base percée de trous, destinés à recevoir les dons auxquels on accrochait les offrandes. Il en est de même pour la base de Pouzzoles. Y avait-il dans cette ville un temple de Dusarès? Renan l'a pensé, et c'est fort probable. Mais la formule *hic sunt duo cameli* fait allusion non pas au temple où seraient déposées ces offrandes, mais simplement à l'objet sur lequel elles étaient fixées. D'où sont originaires les Nabatéens qui les font? Le nom Abdelgé nous permet de répondre à la question. Ce nom, d'après les éditeurs du *C. I. S.*, signifie: serviteur du dieu Gè, éponyme et protecteur de la ville de ce nom, laquelle était située près de Pétra. Or à Pétra était le grand sanctuaire de Dusarès; entre Pouzzoles et la partie de l'Arabie qui avoisine Pétra existaient donc

(1) Renan, *Journal asiat.,* VII[e] série, tome 1[er], p. 321.
(2) *C. I. S., loc. cit.,* p. 184.

des relations commerciales (1). Nous avons affaire à des Nabatéens établis à Pouzzoles, et qui ont fait graver la pierre à Pouzzoles même. Elle est en effet en marbre italien, en marbre de Carrare. Ne nous étonnons pas qu'il y ait eu à Pouzzoles un lapicide capable de graver une inscription sémitique; ne connaissons-nous pas, à l'époque de Trajan, un *librarius arabicus* (2)?

Pouvons-nous dater notre inscription? Elle a été gravée dans la 20ᵉ année du règne d'Harerat. Or on lit sur une seconde inscription nabatéenne de Pouzzoles (3): " *Hoc est sacrarium quod renovaverunt... et Ali, faber aerarius* (?) *...et Mactai qui nuncupatur Zabdat, ...Saidu, filius 'Abat de suo pro vita Haretat, regis Na[bataeorum et Hu]ldu, uxoris eius, reginae Nabataeorum, et eorum filiorum. Mense Ab anni XIV [regni eius]... post tempus quo exstructa sunt sacraria priora, quae fecerat Banhobal, filius Bam... [anno] VIII Maliku, regis Nabataeorum, deposuerunt in hoc sacrum...* „. La 14ᵉ année d'Harerat tombe en l'an 5 après Jésus-Christ; la 8ᵉ année de Maliku II en 39 avant Jésus-Christ. L'année 20ᵉ du règne d'Harerat IV correspond à l'an 11 après Jésus-Christ (4). L'existence de relations commerciales actives et suivies, dès la fin de la République et le début de l'Empire, nous est prouvée par ces inscriptions nabatéennes (5). Les Nabatéens, comme les Syriens et comme

(1) C'est par Pétra et le pays des Nabatéens que passait le commerce de l'Inde et de l'extrême-orient avec la Méditerranée (cf. Mommsen, *H. R.*, t. XI, p. 48, *trad. Cagnat-Toutain.*

(2) *Mem. Ac. Inscript.*, 1ʳᵉ série, t. L., p. 316-317.

(3) *C. I. S., loc. cit.*, n° 158, p. 185.

(4) Renan, *Journal asiatique*, VIIᵉ série, tome II, p. 380. — *C. I. S., tom. cit.*, p. 181.

(5) C'est l'époque où le commerce des Nabatéens est le plus florissant (Mommsen, *loc. cit.* — Strabon, XVI, 4, 23. — *C. I. S.*, id., p. 181). Les Nabatéens possèdent sur la mer Rouge le port de Leukè-Komè; ils n'en ont pas sur la Méditerranée, mais ils paraissent avoir emprunté la route de Gaza.

les Egyptiens, ont à Pouzzoles leur sanctuaire, *mahramta*, qui paraît être non pas un temple à proprement parler, mais une sorte de *sacellum*, qui est pour eux à la fois une synagogue, un lieu de réunion, et comme une archive où ils conservent les actes qui les concernent.

Tous ces dieux sémitiques étaient apportés à Pouzzoles par des négociants et des marins. Ils débarquaient, un beau matin, au milieu des sacs de marchandises; un autel, un sanctuaire, un temple leur étaient élevés; les commerçants se groupaient autour d'eux, et peu à peu ils recrutaient des dévots dans la population romaine et cosmopolite qui vivait dans le grand port campanien.

Mais quelquefois leur arrivée était plus solennelle; ils venaient non plus subrepticement, apportés par quelque marin, mais en grande pompe. C'est le cas, semble-t-il, pour le Soleil d'Arepta, qui arriva à Pouzzoles en l'an 79 de l'ère chrétienne (1). Un nommé Elim (= Elohim) l'apporta de Tyr, par ordre de la divinité. D'autres voyages solennels de dieux sont connus dans l'antiquité; M. Berger signale le voyage de l'Astartè de Nina en Egypte; et n'est-ce pas ainsi que Cybèle vint à Rome? A quelle occasion Elohim conduisit-il à Pouzzoles le dieu d'Arepta? On ne sait; mais ce fut dans des circonstances assez mémorables pour qu'on rappelât par une inscription le souvenir de ce voyage, comme d'un fait important.

Aux divinités sémitiques se rattache le culte de la *Virgo Caelestis* de Carthage. Très répandu dans le monde romain, il présente à Pouzzoles un intérêt tout particulier, à cause d'un taurobole offert à la déesse (2). On considère habituellement le

(1) *Notizie degli scavi,* 1891, p. 167. Pour l'établissement de la date cf. Cagnat dans les *Compte-rendus de l'Acad. des Inscript.,* 1901, p. 193-4. M. Cagnat pense qu'Arepta est la ville d'Arefa; M. Berger, après avoir songé à Sarepta, se range à son opinion. *Id.*, p. 197.

(2) *C. I. L.,* X, 1596.

taurobole comme faisant exclusivement partie du culte de Cybèle et d'Attis; or la plus ancienne mention que nous en ayons le montre lié, à Pouzzoles, au culte de la Vierge Céleste. C'est que primitivement il n'était pas limité à un seul culte; originaire de Perse, il se répandit de l'Iran en Asie Mineure, en Syrie et en Lydie; et de même que l'Anahita persique, en l'honneur de qui on faisait le sacrifice taurobolique, fut confondue par les populations de l'Asie Mineure avec Cybèle, de même elle fut assimilée par les Syriens avec la dea Syria (1). Ainsi s'explique l'usage du taurobole dans le culte de la déesse phénicienne de Carthage. Plus tard le taurobole semble avoir été réservé uniquement au culte de Cybèle, sans doute parce que ce dernier, à cause de son caractère officiel, absorba en lui une pratique qui existait d'abord dans les autres cultes orientaux, simplement tolérés. Nous avons vu aussi plus haut que par un mélange d'idées dionysiaques et de rites phrygiens le taurobole paraît même avoir été introduit dans les mystères de Dionysos.

Pour avoir une idée complète du mélange des races et des religions qui s'opéra à Pouzzoles, et qui eut son aboutissement dans un large syncrétisme (2), il faut se figurer les Juifs et les premiers chrétiens au milieu de cette foule d'Orientaux, d'Egyptiens et d'Africains. De même qu'un port était un lieu favorable au pullulement de toutes les religions paiennes, il était aussi un terrain excellent pour la propagation du christianisme. On a remarqué que le christianisme s'est développé plus vite là où la vie religieuse du monde paien était plus intense; dans les milieux à la fois populaires et superstitieux d'un grand port de commerce, il a apparu de très bonne heure. Le fait s'est reproduit à Ostie, il s'est reproduit à Rome dans un quartier comme l'Aventin. L'église de Pouzzoles fut une des plus anciennes

(1) Cf. Cumont, *Rev. arch.*, XII, 1888, p. 132.
(2) *C. I. L.*, X, 1552.

d'Italie. Dès l'an 61 saint Paul rencontrait dans la ville des chrétiens. D'ailleurs, comme l'a dit Renan, le christianisme " trouvait là un premier sol juif pour le recevoir „ (1). L'existence d'une florissante colonie juive à Pouzzoles dès le début de l'empire est attestée par de nombreux textes, en particulier de Josèphe (2), par la découverte d'objets comme la lampe juive de Baia, par des textes épigraphiques, comme l'inscription dédiée à P. Caulius Cæranus par son affranchi Acibas (3). Le nom d'Acibas est hébraïque; c'est celui du célèbre rabbin de Jérusalem (4). Mais l'étude des origines chrétiennes à Pouzzoles sort des limites de notre travail; qu'il nous suffise d'y avoir fait allusion.

Nous avons, au cours de cette étude, tenté d'éclairer par l'histoire commerciale d'un grand port l'introduction de certains cultes exotiques en Italie. Mais nous avons pu constater que, inversement, l'histoire religieuse nous donnait des lumières pour reconstituer l'histoire du commerce. Les deux études se prêtent mutuellement appui. L'histoire commerciale nous permet par exemple de déterminer par quelles voies certains cultes se sont propagés, quelles ont été leurs principales étapes, vers quelle date ils ont apparu; d'autre part, grâce à l'histoire religieuse, nous sommes en état d'établir des relations commerciales, que sans elle nous ignorerions. C'est ainsi que nous pouvons fixer plus exactement les limites d'importation ou d'exportation, constater par exemple l'extension du commerce de Pouzzoles au-delà des régions syriennes, jusque chez les Hébreux et les Nabatéens de Bostra et de Pétra. Quelquefois nous entrevoyons

(1) Renan, *Antechrist.*, p. 10.
(2) Josèphe, *Antiq.*, XVII, XIII; XVIII, VI, 4, VII, 2. *Vita*, 3.
(3) *C. I. L.*, X, 1931 et aussi 2258 et 3303.
(4) *Bull. Napol.*, Nuov. serie, 1855, p. 105.

le rôle qu'a pu jouer dans le commerce général quelque centre plus ignoré, comme Arefa.

La seule abondance des cultes orientaux à Pouzzoles, à une époque assez ancienne, suffirait, en l'absence de tout autre document, à nous prouver l'importance considérable qu'eut de très bonne heure l'emporium campanien. Pendant la période républicaine depuis le second siècle, et dans les commencements de l'Empire, Pouzzoles a égalé, peut-être même surpassé Ostie; Ostie était le port de Rome, Pouzzoles était l'entrepôt de toute une vaste région; bien plus c'était pour Rome un second port. Le service de l'annone y était organisé en partie, et le blé qu'on y débarquait était convoyé jusqu'à Rome par terre. Beaucoup de Romains allaient s'embarquer ou débarquaient à Pouzzoles. Cette intensité de la vie commerciale et religieuse, qui semble avoir atteint son apogée dans le dernier siècle de la République et le premier siècle de l'Empire, ne fut même pas diminuée par la création du port de Claude à l'embouchure du Tibre; il faut attendre jusqu'à l'époque de Trajan pour saisir un signe de décadence. Les plaintes des marchands tyriens établis à Pouzzoles (1) nous prouvent qu'à la suite des travaux exécutés par cet empereur à Porto, le commerce acheva de se déplacer tout à fait; les marchands orientaux préférèrent débarquer directement les marchandises destinées à la capitale dans les magnifiques bassins de Porto qui, à côté de son caractère de port administratif et annonaire, acquérait définitivement celui d'un grand entrepôt commercial.

Mais à une époque antérieure on peut affirmer que presque tout le commerce avec l'Orient s'était concentré à Pouzzoles; et son histoire religieuse ne fait que traduire cet aspect de sa vie commerciale. C'est à Pouzzoles et dans les régions voi-

(1) *C. I. G.*, 5853.

sines que nous constatons le plus anciennement l'existence des cultes égyptiens; c'est à Pouzzoles aussi que s'introduisent de très bonne heure les divinités syriennes, et même d'autres dieux sémitiques comme ceux des Nabatéens. Nous ne voulons pas dire par là que ces cultes se sont propagés de Pouzzoles dans le reste de l'Italie; d'autres ports, Brindes, Tarente, surtout Ostie ont joué leur rôle dans cette introduction en Italie des religions orientales. Nous croyons seulement que le rôle de Pouzzoles, dans une période qui comprend les cent-cinquante dernières années de la République et les premières années de l'Empire, a été prépondérant.

Nous ne connaissons qu'à Pouzzoles seulement certains cultes, celui de Dusarès, celui du Soleil d'Arepta. C'est grâce à une inscription de Pouzzoles que nous avons constaté l'usage du taurobole dans le culte de la *Virgo Caelestis* de Carthage. Nous avons vu enfin les influences orientales s'exerçant dans les cultes grecs et dans les cultes romains : dans les cultes grecs par la contamination d'idées dionysiaques et phrygiennes, dans les cultes romains, par l'importance qu'acquit de très bonne heure, dans cette population de commerçants asiatiques, la religion des empereurs divinisés. Quelque importance qu'aient pu conserver les cultes de l'ancienne Dicaearchia et ceux de la colonie romaine, l'élément oriental, à Pouzzoles, envahit et submergea tous les autres. Parmi les Orientaux mêmes, il faut faire une place spéciale aux Sémites. Pouzzoles semble avoir été le port préféré des commerçants de Syrie, de Palestine, d'Arabie. A Rome seulement les Tyriens avaient un établissement qui pût rivaliser avec celui de Pouzzoles (1). La prédominance de l'élément sémitique donnait à ce port de commerce sa physionomie particulière.

Ch.-A. Dubois.

(1) *C. I. G.*, 5853.



LES FOUILLES DE DOUGGA EN 1901

(Pl. I, II et III)

Les fouilles, dont le Service des Antiquités Tunisiennes m'a confié la direction à Dougga au cours de l'année 1901, ont été réparties en deux campagnes: l'une au printemps (mai-juin), l'autre à l'automne (octobre-novembre). Le programme, tracé par M. Gauckler, consistait à déblayer le quartier compris entre le Dar-el-Acheb au sud et le mur byzantin parallèle à la façade du Capitole au nord. M. Homo (1), en 1900, avait dû se contenter d'exécuter un certain nombre de sondages dans l'espace libre autour des quatre maisons arabes qui, au début de mai, occupaient encore cet emplacement. L'an dernier, ces quatre maisons ont été expropriées et démolies, et l'on s'est proposé de dégager complétement la partie de l'ancienne ville qu'elles recouvraient.

Le travail fut entrepris simultanément devant le Dar-el-Acheb et au pied du mur byzantin, à l'ouest de l'édifice à exèdre: En ces deux points, le déblaiement a été poussé sur toute la largeur du terrain disponible. Plus tard, les deux chantiers ont été réunis l'un à l'autre par une tranchée de 35^{m} de long sur 6 à 8^{m} de large. De cette manière, on peut se faire une idée exacte des édifices qui occupaient ce quartier de l'antique Thugga (2).

(1) L. Homo. *Le Forum de Thugga, d'après les fouilles de 1899 et 1900* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome,* XXI, 1901, p. 1 et suiv., pl. I).

(2) Nous ne donnons ici qu'une vue d'ensemble. On trouvera des détails plus abondants dans les rapports adressés à la Commission

I.

La place qui s'étend devant le Dar-el-Acheb a été tout à fait débarrassée. Elle est petite, de forme triangulaire, pavée de belles et larges dalles de pierre et orientée est-ouest. Au sud, elle est limitée par la façade du Dar-el-Acheb. La plate-forme, déjà signalée par M. le Dr Carton (1), qui précède la porte de l'édifice, fait saillie de 3^{m}, et, au voisinage, on a découvert un fragment de la seconde des colonnes cannelées, qui s'élevaient jadis à droite et à gauche de l'entrée (2). — La place se rétrécit progressivement à mesure qu'on avance vers l'est, et elle aboutit à une rue qui en continue la direction générale.

Au nord, elle est bordée par une série de constructions diverses, dont le plan a subi de nombreux remaniements et dont la destination et le rapport entre elles n'apparaissent pas toujours très nettement. Celles qui sont situées à l'est semblent se rattacher à une maison particulière. La pièce la mieux conservée, de ce côté, est un hémicycle *A*, dont la convexité est tournée vers le Dar-el-Acheb et dont la concavité regarde vers le nord. Le mur demi-circulaire qui l'entoure, en petit appareil, d'une bonne époque, subsiste sur une hauteur de 1^{m} 25; l'abside qu'il détermine a un pourtour intérieur de 13^{m}, une profondeur de 4^{m} 50 au centre et un diamètre de 6^{m} 56 à l'entrée. La décoration de cet exèdre était tout particulièrement soignée: Le sol

de l'Afrique du Nord et qui doivent être publiés dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.* — Cf. les comptes rendus de M. Gauckler dans le même Bulletin. *Extrait des procès-verbaux,* juillet 1901, p. XVII et décembre 1901, p. XV et suiv.

(1) *Notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine,* XXXII, 1898 (paru en 1899), p. 228-9.

(2) Id., p. 230.

est encore aujourd'hui couvert en majeure partie par une mosaïque à dessins géométriques, — une série de lignes brisées de couleur différente, alternativement noires, jaunes, rouges et grises, — qui, d'après M. Gauckler, peut être attribuée à la fin du IIe siècle. Le mur de l'hémicycle devait être revêtu de placage en marbre vert et de stuc peint, dont on a retrouvé de nombreux morceaux dans les déblais. On a découvert également au même endroit un fragment de corniche, d'un travail assez bon, avec des palmettes et des rosaces, qui servait peut-être aussi à l'ornementation de cette salle.

L'exèdre s'ouvre sur un large corridor *B*. Il en est séparé par un seuil de pierre, qui, à 1m 40 de chacun des murs, était interrompu par une petite base rectangulaire, haute de 0m 30, présentant la plus étroite de ses faces en avant; une moulure très simple règne à la partie supérieure. Ces deux bases étaient distantes l'une de l'autre de 2m 90; seule, celle de droite est en place; celle de gauche a disparu et l'on n'a retrouvé que la pierre plate, rectangulaire elle aussi, qui la supportait. Avec sa forme demi-circulaire assez gracieuse, les deux bases qui en ornaient l'entrée, sa mosaïque aux teintes éclatantes, ses parois couvertes de marbre et de stuc peint, sa décoration architecturale assez riche, cet hémicycle devait être, à l'époque romaine, d'un très joli effet.

Le corridor *B*, qui donne accès à l'exèdre, est pavé de grandes dalles qui ont remplacé postérieurement une mosaïque encore visible à certains endroits. Si nous le suivons dans la direction de l'est, nous arrivons à un petit escalier de trois marches arrondies, hautes chacune de 0m 21; elles descendent à une sorte de bassin peu profond, à peu près rectangulaire, situé à 0m 80 au-dessous du corridor dallé et de l'abside demi-circulaire. Ce bassin est orné d'une mosaïque, en parfait état de conservation, composée d'une série de bandes, larges de 0m 06, rouges, jaunes

ou vertes qui s'entrecroisent en passant les unes sur les autres. Le centre est occupé par une vasque, ronde à l'intérieur, (diamètre 0 m 48, profondeur au centre 0 m 20), et entourée extérieurement d'une moulure qui détermine un octogone de 0 m 25 de côté. Elle a été retrouvée intacte et en place, au milieu de son encadrement de mosaïque. Par son angle nord-est, la mosaïque touche à la " fontaine, formée d'un bassin rectangulaire, alimentée par une citerne circulaire „ que M. Homo avait découverte dans un de ses sondages (1).

L'abside demi-circulaire *A* devait être une pièce d'une maison particulière. Etant donné ses dimensions restreintes, son orientation du côté opposé à la place, le peu de largeur et la difficulté d'accès de l'escalier qui y mène, il est impossible qu'elle ait fait partie d'un édifice public. Cette habitation privée devait comprendre également le bassin orné de mosaïque, la vasque et la fontaine. Il faut de même vraisemblablement y rattacher l'ensemble des constructions qui ont été déblayées au nord, dont le plan est très confus et la destination incertaine, comme aussi les pièces qui s'étendent à l'ouest de l'hémicycle et qui ont été défigurées par des transformations postérieures (2). Ces dernières pièces n'offrent aucun intérêt spécial; une seule particularité mérite d'y être relevée: on a découvert, au point *D*, l'une au-dessus de l'autre, deux de ces pierres parallélipipédiques, percées d'un cylindre au centre, que l'on voit si fréquemment dans les murs des maisons arabes de Dougga, principalement à l'entrée des gourbits (3). On les considère d'ordinaire comme des conduites employées pour distribuer les eaux à travers la ville. C'est ici pour la première fois qu'on en rencontre en

(1) *Loc. cit.*, p. 13; plan n° 17.

(2) Les murs *a* et *b* ont été ajoutés après coup. Dans la salle *C*, on trouve deux pavements superposés l'un à l'autre.

(3) Carton, *Découvertes épigraphiques et archéologiques faites en Tunisie*, p. 170.

place: leur position verticale nous prouve que, là du moins, elles n'ont pas servi à cet usage, mais qu'elles ont joué le rôle de gouttières. L'eau, recueillie sur le toit, descendait par ce conduit vertical au-dessous du sol, et un caniveau horizontal, dissimulé sous le pavage, allait ensuite la déverser dans un égout, dont on remarque la bouche sur la place triangulaire devant le Dar-el-Acheb (*f*).

Sur la même place, se trouve l'entrée de la maison particulière dont nous parlons. Le mur de façade, qui s'élève encore à certains endroits à 1^m 20, est percé en *E* d'une ouverture large de 1^m 90, qui était fermée autrefois par une porte à deux vantaux. A droite et à gauche en effet, on a ménagé dans l'épaisseur de la pierre arrondie qui termine le mur un trou rond, destiné à recevoir le gond inférieur de chaque battant.

Cette maison semble s'être arrêtée au mur *F*. A l'ouest et sur un alignement un peu en retrait, s'étend une grande salle, divisée à une époque assez basse par le mur *G* en deux compartiments inégaux, pouvant communiquer entre eux par l'espace *d* laissé libre. Cette pièce, à l'origine presque carrée (6^m 60 $\times$ 6^m 40), doit avoir été une boutique analogue à celles qui existent à Pompeï et à Timgad (1). Le sol, couvert de dalles assez larges et bien conservées, est situé à 0^m 22 au-dessus de la place triangulaire. Le mur de façade arrive juste au niveau du dallage, formant ainsi un simple pas que l'on pouvait franchir aisément pour monter dans cette salle. Il faut noter aussi que l'angle du mur *H*, au point où il fait saillie *e*, avait été percé d'un trou qui servait d'anneau. Les clients pouvaient y passer une corde et y attacher leurs montures pendant qu'ils faisaient leurs achats (2).

(1) Boeswillwald et Cagnat, *Timgad. Une cité africaine sous l'Empire romain,* p. 6.
(2) Id., p. 7.

Derrière cette boutique, qui avait peut-être été organisée dans une partie de la maison que nous avons mentionnée d'abord, comme cela se pratiquait souvent, se trouvent deux chambres, à peu près de même profondeur, dont l'une a un pavement de mosaïque, et qui communiquent par une porte avec la grande pièce carrée en façade sur la place.

A l'ouest du mur *K*, commence une autre demeure privée, tout à fait indépendante de la première, malheureusement fort endommagée, mais où cependant a été faite une des découvertes les plus importantes. Le sol d'une des pièces qui étaient comprises dans cette habitation était orné d'une mosaïque *M* tout particulièrement intéressante, parce qu'elle offre une scène avec personnage, la première et jusqu'ici la seule que l'on ait mise au jour dans les fouilles de Dougga (1). [Planche III].

L'encadrement du sujet central, large à la partie supérieure de 2^{m} 60, de 1^{m} 20 à droite et à gauche, se compose de losanges dessinés en noir sur fond blanc, avec une petite croix noire au milieu. Le motif principal représente un cocher du cirque qui vient de remporter le prix aux courses de chars. Il est vu de face. Son bras droit est étendu et il montre triomphalement dans sa main la couronne qu'il a gagnée. De cette main, il brandit également son fouet. Le bras gauche est replié de manière que la main, qui tient une palme verte, repose sur la hanche. La tête du personnage, haute de 0^{m} 16, est très bien conservée; elle est légèrement tournée à droite, du côté où le bras est allongé. L'aurige est habillé comme le sont d'ordinaire les gens de sa profession (2): il est richement vêtu d'une tunique

(1) Cf. P. Gauckler, *Bull. Com. Extr. des Procès-verbaux,* décembre 1901, p. XVI-XVII.

(2) Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* art. *Circus,* I, p. 1196. — Comtesse E. Caetani-Lovatelli, *Di un antico musaico a colori rappresentante gli aurighi delle quattro fazioni del Circo* (*Accademia dei Lincei, Memorie,* 3e série, VII, en partic., p. 152 et la planche jointe à l'article).

collante à manches, par-dessus laquelle on aperçoit une ceinture très large qui couvre toute la partie inférieure de la poitrine et qui est figurée par une série de lignes noires disposées en losanges : ce sont les courroies (*fasciae*) dont les conducteurs de chars avaient coutume de se ceindre le buste pour se protéger en cas de chute et pour empêcher les vêtements de flotter et de ralentir par leur résistance la vitesse de la course.

Le bas de la composition était occupé par les quatre chevaux attelés au char où le cocher est debout. Ceux-ci sont superbement caparaçonnés, avec des ornements d'étoffe rouge sur le cou et un magnifique harnachement. Ils sont disposés deux par deux, de chaque côté du personnage ; les chevaux de chaque groupe se tournent la tête l'un à l'autre, tandis que les deux du milieu se regardent et que leurs croupes se rejoignent au centre de la scène (1). Ils gonflent les naseaux, ouvrent la bouche, baissent la tête et semblent supporter impatiemment le mors qui les contient. Les chevaux existaient primitivement en entier ; actuellement la mosaïque est coupée à hauteur de leur poitrail et tout le bas du motif principal et de l'encadrement est détruit.

Au-dessus des têtes des chevaux, de part et d'autre du cocher, l'artiste a utilisé la place laissée libre : A notre droite, il a représenté cinq arcades, qui figurent le portique inférieur du cirque

(1) Cette disposition générale de la composition est assez fréquente. On la retrouve, avec des différences de détail naturellement, sur un verre peint (reproduit dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, art. *Circus*, I, p. 1198. fig. 1536), sur une lampe (Passeri, *Lucernae fictiles*, III, pl. 28), sur une peinture antique, aujourd'hui au musée de Madrid (*Annali dell'Instituto*, 1839, pl. M, en haut), sur la mosaïque de Carthage donnée au Louvre par M. de Lagan, consul de France (*Revue archéologique*, VII, 1850, p. 260 et pl. 143), sur le monument de Porphyrius, au musée de Sainte-Irène à Constantinople (*Mittheilungen des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts, athenische Abtheilung*, V, 1880, Taf. 19, sur les côtés nord-est et sud-ouest du monument, nos 2 et 3), etc. — Ce sont ces deux dernières représentations qui, dans l'ensemble, se rapprochent le plus de la nôtre.

où la course vient d'avoir lieu. A gauche, il a tracé sur deux lignes, en lettres rouges, cette devise flatteuse:

EROS
OMNIA PER TE (1)

Les deux chevaux du milieu ont également leur nom écrit au-dessus d'eux: l'un, celui de gauche, s'appelle FRVNITVS; le nom de l'autre, un peu endommagé, semble devoir se lire AMAN[*d*]VS. Les noms des deux autres chevaux se trouvaient sans doute dans la partie de la mosaïque qui a disparu.

La scène principale mesure 1m 25 de large et compte dans son état actuel 0m 82 de haut. Originairement elle devait être à peu près carrée. La mutilation qu'elle a subie dans le bas n'est d'ailleurs pas la seule; elle est aussi endommagée à gauche (2): la moitié de la couronne que l'aurige tient à la main et le cheval placé à l'extrémité droite de l'attelage n'existent plus. Le reste de la composition est heureusement en très bon état, et, telle qu'elle nous est parvenue, la mosaïque produit encore aujourd'hui un fort bel effet. Le contraste entre les gros cubes qui servent à former l'encadrement et les petits dés, en pâte d'émail et de verre, qui ont été employés pour le motif central, est très plaisant à l'œil, et la prédominance des teintes

(1) Eros est le nom du cocher. Cf. *C. I. L.*, VI, 10046, lig. 4; 10056, lig. 7. — Sur le monument de Porphyrius, on rencontre une formule analogue; sur le côté sud-est, on lit une inscription métrique dont les deux premiers vers sont les suivants:

Πορφύριος Λιβὺς οὗτος · ἀεθλοφόροις δ'ἐπὶ νίκαις
μοῦνος παντοδαποὺς ἀμφέθετο στεφάνους ·

(*Mitt. d. deutsch. arch. Inst. in Athen.*, V, 1880, p. 299).

(2) Malgré cette dégradation, on peut mesurer cxactement la largeur de la mosaïque, car une partie de la bordure qui limitait le sujet central de ce côté a été conservée.



claires et vives, comme le bleu, le rouge, le jaune et le blanc, donne à l'ensemble une note très gaie.

Cette mosaïque recouvrait le sol d'une pièce, qui se trouvait à 0^{m} 50 au-dessus du niveau de la place triangulaire et qui a été complétement bouleversée par des remaniements postérieurs. Primitivement, elle avait 3^{m} 65 de large (est-ouest) et comptait environ 6^{m} 50 de long (nord-sud) (1). Les murs, dont un seul, celui de l'est, a subsisté (2), étaient revêtus de stuc décoré.

Plus loin, dans la direction de l'ouest, on rencontre sur le même alignement et à la même hauteur que la précédente, une autre mosaïque composée de gros cubes blancs uniformes, analogue à celle qui est devant l'édifice à exèdre (3).

La présence de ces mosaïques, surtout de la première, suffit à nous montrer qu'ici encore nous sommes dans une habitation privée. Ainsi, parmi les constructions qui s'étendent en façade sur la place triangulaire, vis-à-vis du Dar-el-Acheb, on peut reconnaître deux maisons particulières, séparées par une boutique.

II.

Les deux mosaïques que nous venons de signaler dans la seconde de ces maisons sont tout ce qui en a survécu, car, dès l'époque antique, elle avait déjà été profondément modifiée. La partie inférieure de la mosaïque de l'aurige, aujourd'hui détruite, a été coupée par un mur élevé à 3^{m} 80 de la façade

(1) La largeur de la mosaïque est encore aujourd'hui 3^{m} 65. Quant à sa longueur, on peut l'établir approximativement. Le sujet central avait environ 1^{m} 25; l'encadrement mesure 2^{m} 60 à la partie supérieure et devait avoir la même dimension en bas, ce qui ferait 6^{m} 45.

(2) Il y a aussi un pan de mur de façade, en bordure sur la place triangulaire, qui est resté debout (longueur 1^{m} 70).

(3) Homo, *loc. cit.,* p. 8.

et qui soutient, à un niveau supérieur de 1^{m} 80, une plate-forme assez vaste. Celle-ci mesure $7^{m}20$ de large (est-ouest) sur 12^{m} 70 de long (nord-sud) et est pavée de belles dalles de pierre, rectangulaires ou carrées, de dimensions irrégulières, assez bien conservées, sauf dans la région nord. Une marche, haute de 0^{m} 20 environ, la divise en deux paliers. C'est pour construire, ou plutôt pour agrandir au sud cette terrasse (1), qu'on a employé et presque complétement démoli la maison en contre-bas.

La plate-forme s'appuie à l'ouest, au sud et à l'est à des murs verticaux, en général bien conservés. Il n'y a aucune communication directe entre elle et la place triangulaire située 2^{m} 30 au-dessous. Pour y accéder du niveau inférieur, il n'existe qu'un petit escalier qui part de la seconde chambre, derrière la boutique. Cet escalier, large de 1^{m} 05 en moyenne, comprend 9 marches, hautes chacune de 0^{m} 22. Il a dû beaucoup servir, car les degrés en sont assez usés ; postérieurement, il avait été comblé avec de la terre et des moellons, et son entrée avait été obstruée à dessein avec de grosses pierres.

Limitée sur trois de ces côtés par les murs qui la soutiennent, la terrasse dallée est bordée au nord par une série de constructions, assez défigurées par les mutilations et les remaniements de l'époque byzantique, mais dont il est néanmoins possible de reconnaître la destination : Comme celles qui donnent sur la place triangulaire en face du Dar-el-Acheb, elles font partie d'une maison particulière.

L'entrée de cette maison était non pas sur la place proprement dite, mais dans une rue qui vient de l'ouest. Cette rue, dont on n'a pu encore dégager que le commencement, est ainsi perpendiculaire à la direction générale de la plate-forme. Presque

(1) Le mur *J*, qui soutient la plate-forme au sud, vient simplement s'accoler à l'est au mur *K*, sans qu'il y ait liaison entre eux. Il n'a donc pas été construit en même temps de l'autre.

à l'endroit où elle vient y déboucher, au point *N*, se trouve la porte de la maison, large de 1^{m}. Elle donne accès dans une petite pièce allongée, dont le sol est orné d'une mosaïque à dessins géométriques : c'est une série de figures composées chacune de deux ovales entrecroisés ; dans l'espace laissé libre au milieu, un rond ou une croix. La mosaïque, brisée en haut et coupée à droite par un mur postérieur, mesure aujourd'hui 1^{m} 70 est-ouest sur 2^{m} 30 nord-sud.

A l'est de cette première pièce, on en rencontre une autre, également très détériorée. Celle-ci affecte actuellement la forme d'une niche presque carrée (3^{m} 10 $\times$ 3^{m} 30) ; elle est pavée, comme la précédente, d'une mosaïque à dessins géométriques : ce sont des étoiles à huit branches, avec des octogones au centre qui entourent des circonférences ou des croix. A droite, elle a été interrompue par la construction du mur *P* survenue plus tard ; en bas, elle est cassée accidentellement. La salle qu'elle occupe devait donc avoir jadis une extension plus grande à l'est et au sud que maintenant. Il est probable qu'au sud elle venait se terminer au mur, aujourd'hui démoli, qui séparait la maison de la place, suivant l'alignement *m n*.

Au nord du mur qui forme le fond de ces deux pièces en façade sur la place dallée, nous arrivons dans une région qui a eu particulièrement à souffrir des dévastations byzantines. Le sol romain est complétement détruit, et, en déblayant, on ne trouve rien autre chose que le rocher de la colline, qui d'ailleurs n'est pas situé bien profondément. Cependant, nous pouvons nous faire une idée suffisante sinon de la disposition des pièces, du moins de la manière dont elles étaient décorées. Au milieu de la terre, on a découvert un certain nombre de morceaux de mosaïque et de stuc peint, ce qui indique que, comme les autres chambres dont nous avons parlé, celles-ci devaient être pavées de mosaïque et leurs parois couvertes de stuc

peint. Cette hypothèse est confirmée par la présence au point *R* d'un petit carré de béton encore en place et qui est à 0^m 50 plus haut que la mosaïque de la salle contigue au sud.

Le seul endroit, où le sol antique soit conservé, est le petit hémicycle *S*, dont la convexité est tournée au sud-est. Il est de dimensions très restreintes (profondeur 1^m 80, largeur 2^m 40), élevé de 1^m 10 au-dessus de la plate-forme dallée et pavé d'une mosaïque grossière. Son entrée était autrefois fermée par une balustrade en pierre massive, haute de 0^m 52 et arrondie à sa partie supérieure, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'un petit fragment à gauche. Cet abside demi-circulaire servait de fontaine: On a retrouvé, venant du nord-est, les restes du tuyau de plomb qui amenait l'eau; celle-ci s'écoulait par un trou assez large ménagé dans le bas du mur à droite, et, pour éviter les infiltrations, on avait disposé tout autour de l'hémicycle, sur la mosaïque, un enduit de ciment. Cette fontaine formait sans doute le fond d'une salle qui s'étendait au nord-ouest, mais qui a été détruite plus tard par la construction des murs *A'* et *B'*.

Au nord-est et au même niveau, on a dégagé trois bases de colonnes, disposées en triangle. Il y avait donc de ce côté un portique, mais, dans l'état actuel des travaux, il est impossible de se prononcer sur son extension. Etant donné les dimensions des bases (0^m 18 de haut, 0^m 42 de diamètre) (1), les colonnes devaient avoir environ 3^m de hauteur; on a découvert un des chapiteaux qui les surmontaient, de style corinthien, avec des feuilles d'acanthe très découpées.

La fontaine et le portique se rattachaient-ils à la première maison, qui s'étend au sud en façade sur la plate-forme? nous ne saurions l'affirmer. Toutefois, comme l'un et l'autre semblent avoir fait partie d'une demeure privée, cette hypothèse paraît

(1) La base *p* est un peu plus petite que les deux autres: hauteur 0^m 12; diamètre 0^m 40.

assez plausible. La terrasse, qui domine de 2 m 30 à 3 m 60 la place triangulaire devant le Dar-el-Acheb, comprend donc une esplanade dallée, avec, au nord, une habitation particulière.

III.

A une faible distance des trois bases de colonnes, on rencontre un mur, dirigé est-ouest, qui soutient à 2 m 50 plus haut une autre plate-forme orientée nord-sud. Celle-ci est entièrement occupée, en deçà du mur byzantin, sur une longueur de 18 m 50, par un portique qui était autrefois orné d'une double rangée de colonnes, symétriques deux à deux. Les colonnes sont aujourd'hui renversées et cassées, et on en retrouve des fragments perdus au milieu des déblais, mais les bases, — au moins les pierres plates sur lesquelles elles reposaient, — sont encore conservées. A l'est, les quatre bases sont à peu près intactes; à l'ouest, elles ont souffert davantage: sur cinq, deux ne sont plus en place et de la plus méridionale, on n'a pu retrouver même la pierre sur laquelle elle était fixée. Malgré de petites différences de détail, ces bases, supportées par des pierres carrées de 0 m 80 de côté (1), ont en moyenne une hauteur de 0 m 25 et un diamètre de 0 m 60; dans une même rangée, l'entrecolonnement est de 3 m à 3 m 30; les deux rangées sont distantes de 6 m 60. Le sol du portique est couvert d'une mosaïque blanche uniforme.

Au sud, la plate-forme se termine au mur que nous avons signalé, à 3 m 50 en arrière du front de l'édifice à exèdre. Au nord, elle s'arrête pour l'instant au mur byzantin. Peut-on supposer, avec M. Homo (2), qu'elle se continuait sur le flanc

(1) Quelques-unes ont plus de 0 m 85 de côté.

(2) *Loc. cit.*, planche I.

ouest du temple Capitolin jusqu'au niveau du mur qui limite le fond de la *cella*? Je ne le pense pas pour la raison suivante: Entre la deuxième base de colonne à l'ouest et la première à l'est, et sur le même alignement, il y en a une troisième *V*, plus éloignée de *T* que de *g*, qui a été trouvée en place (1). Elle occupe ainsi, dans l'ordonnance générale de la construction, une position à part, en dehors des deux rangées dont il a été question. Dans l'espace laissé libre entre elle et le mur byzantin (4^m 65), on avait bâti un escalier de 2^m 25 de large, perpendiculaire à la direction du mur byzantin et parallèle à l'escalier latéral de neuf marches menant à la place qui précède le Capitole. Seules pour l'instant, les trois marches inférieures de cet escalier sont visibles, car les Byzantins l'ont plus tard utilisé pour organiser un massif avancé de leur fortification; à partir de la troisième marche, ils ont accumulé de gros blocs de pierre qui font saillie au sud des degrés, et qui constituent une sorte de tour pleine, débordant de 3^m 25 en avant du mur.

L'escalier ne semble pas avoir été coupé au nord par le mur byzantin; nous l'avons aujourd'hui dans toute sa largeur primitive. Quelle était sa destination? nous ne pouvons le dire. Il est peu probable qu'il ait servi à mettre en communication la plate-forme à double colonnade avec celle qui précède l'édifice à exèdre, car il est de proportions petites et encombré d'une base rectangulaire sur la seconde marche et d'une base de colonne sur la troisième, qui auraient rendu la circulation impossible. D'autre part, nous remarquons qu'il paraît avoir été divisé en un certain nombre de paliers. Ainsi, tandis que la première et la seconde marches n'ont chacune qu'une largeur de 0^m 285,

(1) Contrairement à ce que nous avons dit pour les autres, celle-ci n'est point supportée par une pierre plate.



la quatrième n'est placée qu'à 1^{m} 05 du bord de la troisième (1). A quel usage était réservé ce palier? En existait-il d'autres? C'est ce qu'il est impossible de savoir, à cause des transformations byzantines. Quoiqu'il en soit, la présence de cet escalier est un fait important: C'est la raison d'être de la base *V*, inégalement distante de *T* et de *g*. Au lieu de poursuivre vers le nord, la ligne des colonnes orientales formait un angle droit avec sa direction primitive et s'arrêtait ainsi à l'escalier. D'ailleurs, elle n'aurait pu continuer vers le Capitole, car elle serait venue buter contre l'autre escalier de neuf marches qui mène à la place devant le temple. Il est vraisemblable également qu'à l'ouest, la rangée de colonnes ne se prolongeait pas seule plus loin que le mur byzantin et qu'elle se terminait avec la base *X*. Ainsi l'extension du portique vers le nord devait s'arrêter à l'emplacement occupé aujourd'hui par le mur byzantin.

La largeur de la plate-forme était aussi nettement délimitée que sa longueur. A l'est, elle finit à un mur qui est immédiatement contigu à la rangée des colonnes. M. Homo (2) avait émis l'hypothèse que la place pavée de mosaïque blanche, située au nord de l'édifice à exèdre, était reliée avec le palier inférieur où se trouve la colonnade par un escalier latéral, dont il avait cru reconnaître des restes au voisinage de la base *Y*. Il n'en est rien; il n'y avait aucun emmarchement sur le flanc de l'édifice à exèdre établissant une communication directe entre les deux places. Un mur en grand appareil, qui subsiste au sud sur toute sa hauteur et dont on a retrouvé les assises inférieures au nord, auprès de la base *Z*, soutenait la mosaïque qui précède l'exèdre au niveau qu'elle occupe, à 2^{m} environ au-dessus du portique.

(1) On a pu distinguer l'endroit où commence cette quatrième marche, mais il a été impossible, à cause des blocs de pierre énormes qui la recouvrent, de la dégager complètement.
(2) *Loc. cit.*, p. 11.



A l'ouest, il en est de même. Les deux bases de colonnes *T* et *X* touchent de ce côté à un mur sur lequel vient s'appuyer la terrasse où est placée la colonnade. En effet, à l'ouest de ce mur, il y a une dénivellation d'au moins 1^{m} 36 (1).

A 4^{m} 60 du mur byzantin, le mur de soutènement en rencontre un autre perpendiculaire, qui supporte un plan incliné *s*. Celui-ci, dont la pente assez sensible se dirige vers l'ouest, a aujourd'hui une largeur de 2^{m} 70, entre la seconde et la troisième bases de colonne; autrefois, il s'étendait plus au sud, mais maintenant il est en partie détruit. Il est pavé de belles dalles rectangulaires ou carrées et servait à établir la communication entre le portique et le palier inférieur. Vers l'ouest, on peut le suivre sur une longueur de 2^{m} 60. En ce point, il a été coupé par un mur byzantin, qui, orienté du nord au sud, est perpendiculaire au mur byzantin déjà connu devant la façade du temple Capitolin. Les deux parties de la fortification byzantine ont le même caractère: toutes deux ont été construites en grandes pierres de taille arrachées à des monuments antiques; la hauteur de leurs assises correspondantes est rigoureusement la même, et elles ont été bâties en même temps, car au point où elles se rencontrent à angle droit, elles s'enchevêtrent l'une dans l'autre, de manière à ne former qu'une seule masse. Le mur qui se dirige du nord au sud a une longueur de 6^{m} 40; il ne semble pas s'être jamais continué plus loin, car il se termine suivant une ligne très nette, sans aucune trace de démolition postérieure.

(1) Dans un sondage pratiqué en 1900 (Homo, *loc. cit.*, p. 13, n° 11), on a rencontré le sol à 1^{m} 36 au-dessous de la mosaïque du portique. Mais il n'est pas sûr que ce soit un niveau antique, car il y a là seulement une série de gros blocs, accumulés sans ordre, et qui ont pu être jetés en cet endroit au moment où on a construit le mur byzantin. Dans ce cas, le sol romain se trouverait peut-être au même niveau que la maison qui occupe la seconde terrasse, c'est-à-dire 2^{m} 50 plus bas que la mosaïque de la colonnade.



En résumé, les fouilles, qui ont été exécutées à Dougga au cours de l'année 1901, nous permettent d'arriver aux conclusions suivantes :

1° Entre le Dar-el-Acheb et l'édifice à exèdre, on rencontre une série de terrasses, situées les unes au-dessus des autres : la plus basse, sur laquelle donne le Dar-el-Acheb, comprend une petite place triangulaire, bordée au nord par des maisons particulières ; la seconde, plus élevée au sud de 2^{m} 30 et qui va en montant vers le Capitole, se compose d'une esplanade rectangulaire sur laquelle s'ouvre au nord une demeure privée ; la troisième, à un niveau supérieur de 2^{m} 50, est formée par le portique à double rangée de colonnes qui arrive au pied du mur byzantin ; à l'est de celle-ci enfin et 2^{m} plus haut, un quatrième palier, déblayé par M. Homo, est occupé par l'exèdre et la place pavée de mosaïque qui le précède.

2° Le Forum de Thugga ne se trouve ni devant le Dar-el-Acheb, comme le croyait M. le Dr Carton (1), ni sur une des terrasses qui s'étagent entre cet édifice et le mur byzantin, comme le supposait M. Homo (2) ; son emplacement est à chercher.

3° L'espace compris entre ces deux points est, en bonne partie, occupé par des habitations privées. Ces maisons, dont le sol était décoré de mosaïque et les parois revêtues de placage en marbre et de stuc peint, devaient appartenir à des gens assez riches.

4° La différence de hauteur, entre la plate-forme à double colonnade et la place triangulaire devant le Dar-el-Acheb, se rachète d'une façon irrégulière : Parfois, par une légère inégalité entre le sol de deux pièces voisines d'une même habitation ; ailleurs et le plus souvent, par un brusque changement de niveau entre deux paliers contigus, soutenus l'un au-dessus de l'autre

(1) *Loc. cit.*, p. 228 et 241.
(2) *Loc. cit.*, p. 15.

par un mur d'une élévation de 2^m^ à 2^m^ 50, qui, au sud du mur byzantin, n'est jamais remplacé par un escalier nord-sud, mettant en communication directe, suivant la pente de la colline, les deux terrasses supérieure et inférieure.

5° Au contraire, l'orientation générale des rues dans cette partie de la ville est ouest-est. La place triangulaire devant le Dar-el-Acheb s'étend de l'ouest à l'est et semble continuée par une voie de même direction. Pour monter sur l'esplanade rectangulaire qui domine celle-ci de 2^m^ 30, il n'y a qu'un petit escalier, nord-sud il est vrai, mais auquel on ne peut parvenir que de l'est, et la seule rue qui se présente sur ce palier va vers l'ouest. C'est par l'ouest également qu'on arrive à la plate-forme à double colonnade. Nulle part, on ne trouve une voie montant du Dar-el-Acheb au Capitole.

6° Si nous jetons un regard au delà du mur byzantin, nous pouvons faire la même remarque. Le chemin qui passe sous l'arc de triomphe appelé par les Arabes Bab-Roumia est, lui aussi, orienté de l'ouest à l'est (1). Quant au Capitole, on y arrivait, suivant une hypothèse de M. Gauckler (2), par trois escaliers aboutissant sur la plate-forme qui le précède au sud. De ces trois escaliers, deux sont latéraux, à l'ouest et à l'est; l'autre est en avant, sur la façade principale, mais l'on n'y accède que par une rue assez encaissée qui passe entre le temple et la tribune à exèdre, de l'est à l'ouest. Par conséquent, toutes les voies de communication actuellement connues dans ce quartier de la ville ont la même direction. Cette orientation est-ouest doit avoir été imposée par la pente de la colline, très forte entre le Capitole et le Dar-el-Acheb, et qui empêchait de construire des rues nord-sud, qui auraient été trop raides. Mais il

(1) Homo, *loc. cit.*, planche I.

(2) *Bulletin du Comité. Extrait des procès-verbaux*, janvier 1901, p. XIX.



n'en est pas moins important de constater que, nulle part, on n'a remédié à cette difficulté en reliant les terrasses entre elles par des escaliers ou des rampes nord-sud.

Les fouilles de Dougga en 1901 ont donc eu un double avantage : Elles nous ont montré que, sous une couche de déblais haute de 4^{m} environ, on pouvait espérer retrouver la ville antique tout entière avec ses rues, ses places, ses maisons ; en même temps, elles nous ont fourni sur la topograghie de la Thugga romaine des renseignements précieux, qui seront de la plus grande utilité pour les recherches futures (1).

Rome, 1er mars 1902.

A. MERLIN.

(1) Au cours des fouilles, il a été découvert environ 80 textes épigraphiques, dont le texte sera publié ultérieurement dans le *Bulletin archéologique du Comité,* avec les deux rapports détaillés soumis à la Commission de l'Afrique du Nord.

NOTES
SUR LES
PREMIERS COMTES CAROLINGIENS D'URGEL

L'étude que j'ai naguère consacrée aux *Origines de la maison comtale de Barcelone* (1), et qui m'a conduit à faire d'un comte d'Urgel, Aznar, l'ancêtre de Wifred le Velu, a récemment soulevé, sinon des objections formelles, tout au moins des réserves de la part de l'un de ceux qui s'occupent le plus sérieusement des antiquités catalanes, M. Miret y Sans. Cette circonstance m'amène à m'expliquer sur les arguments présentés par cet érudit et à examiner, du même coup, certains points relatifs aux premiers comtes carolingiens d'Urgel.

Voici, tout d'abord, comment s'exprime M. Miret y Sans au sujet de la généalogie que j'ai proposée: " Pour admettre sans répugnance l'opinion de M. Calmette, il devrait auparavant nous expliquer pourquoi, entre le comte Aznar et son fils supposé, le comte Sunifred, le comté d'Urgel fut gouverné par le comte Fredol, certainement étranger à cette famille, et, en outre, nous dire pour quelle raison les *Généalogies de Meyá et de León*, où sont nommés tous les enfants d'Aznar, donné comme fondateur de la dynastie des comtes d'Aragon, ne citent en aucune façon le comte Sunifred d'Urgel " (2). M. Miret voit donc

(1) *Mélanges*, t. XX (1900), p. 299 et suiv.

(2) Miret y Sans, *Los vescomtes de Cerdanya, Conflent y Bergadá* (Memoria llegida en la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, 1901), p. 8, note: «Per admetre sens repugnancia la opinió de

deux difficultés à l'adoption de mon hypothèse : 1° le fait qu'entre Aznar et Sunifred, il y a eu un comte d'Urgel nommé Fredol ; 2° le fait que Sunifred n'est pas cité parmi les enfants d'Aznar dans le *Codex de Meyá*.

Pour que l'intercalation de Fredol après Aznar et avant Sunifred, dans la liste des comtes d'Urgel, pût infirmer sérieusement la théorie d'après laquelle Aznar est père de Sunifred, il faudrait admettre, à l'époque envisagée, l'hérédité des fonctions comtales. Sous le régime du comté bénéficiaire, tel qu'il existait au IX[e] siècle, il n'est pas surprenant, *a priori*, de voir le fils d'un ancien comte succéder, dans le comté de son père, non pas à ce dernier, mais au successeur de ce dernier. Aussi bien, n'est-ce point là une simple possibilité. Le fait s'est produit réellement et l'on en peut citer un exemple tout à fait contemporain dans un comté de la marche, dans le comté de Razès. En effet, vers 813, nous trouvons dans ce comté le comte Bera (1). Ce Bera a un fils nommé Argila. Mais Argila ne succède point à son père ; il n'est pas encore comte en 844 (2) ; Bernard, marquis de Gothie, administre le Razès avant lui (3), et le fils de Bera n'est mis que plus tard à la tête du comté jadis gouverné par son père (4). Cette succession ne saurait affaiblir la filiation parfaitement établie de la famille de Bera (5). Par conséquent,

Mr. Calmette, deuria abans esplicarnos per què entre lo comte Aznar y son suposat fill, lo comte Suniefret, governà lo comtat d'Urgell lo comte Fredol, segurament estrany a aquella familia, y ademés esbriarnos perque en les *Genealogies de Meyá y de León,* ahon se nomenen tots los fills del comte Aznar, a qui se suposa fondador de la dinastia dels comtes d'Aragó, no sia citat en alguna manera lo comte Suniefret d'Urgell ».

(1) *Hist. gén. de Lang.* éd. Privat, II, pr. col. 73.

(2) *Ibid.,* col. 313.

(3) *Ibid.,* col. 123.

(4) Baluze, *Capitul.,* II, 1484.

(5) *Hist. gén. de Lang.,* II, pr. col. 259.

le cas de Fredol, tel qu'il est invoqué, ne peut être opposé à la généalogie que j'ai donnée pour Sunifred.

J'ai supposé jusqu'ici établie de façon incontestable la succession des comtes d'Urgel admise par M. Miret, à savoir l'ordre suivant: Aznar, Fredol, Sunifred. Mais cet ordre, je l'avoue, ne me paraît pas certain, en ce qui concerne les deux premiers noms. Ici intervient un problème fort délicat et peut-être insoluble, celui de déterminer l'époque où a vécu Aznar.

Les documents invoqués au sujet de ce personnage ont été publiés par Traggia (1). Parmi ces documents, figurent deux chartes d'Aznar lui-même, qu'il convient d'écarter. Ces deux chartes, tirées du *Cartulaire de Lavax*, ont le double défaut d'être très suspectes et de ne nous rien apprendre. Elles ne comportent aucune indication chronologique à retenir. En outre les formules y sont aussi insolites que possible. Aznar s'intitule dans l'une " divina gratia comes " (2), dans l'autre " divina gratia comes et marchio ". Cette dernière suscription est d'autant plus inadmissible que le titre de marquis, tel qu'on l'entendait avant la décadence carolingienne, ne peut être reconnu à Aznar. La charte qui le lui accorde doit avoir été confectionnée à l'époque où la qualification de marquis est devenue courante dans la marche; la rédaction accuse visiblement, à mon sens, le Xe siècle. Pour faire d'Aznar un comte de Charlemagne, c'est donc le seul *Codex de Meyá* que l'on peut alléguer. Nous allons retrouver ici le second des arguments indiqués par M. Miret.

Le document dont il s'agit est une généalogie dont il existe ou, tout au moins, dont il a existé deux manuscrits, l'un provenant du prieuré de Sainte-Marie de Meyá et l'autre de Saint-Isidore de Léon. Le texte en a été publié par Traggia (3), qui

(1) *Mem. de la R. Acad. de la Hist.*, IV, 54 et suiv.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 51 et suiv.

date le manuscrit de Meyá de la fin du X[e] siècle et celui de Léon du XII[e]. Voici le passage relatif à Aznar: "Asnari Galindonis accepit uxor et genuit filios Centolles Asnari et Galindo Asnari et domina Matrona. Ista Matrona fuit uxor Garsie Malo, filium Galindi Belascotenes et domine Fakilo, et quare in villa que dicitur Bellosta inlucerunt eum in urreo in diem S. Johannis occidit Centolle Asnari, et dimisit sua filia et accepit alia uxor filia de Eneco Aresta et pepigit fedus cum illo et cum Mauros et ejecitque eum de comitato. Perrexit igitur Asnari Galindones ad Franciam et projecit se pedibus Carli Magni et donavit illi populationem Cerretanea et Orjello, ubi et tumulatum jacet. Postea quoque Galindo Asnari accepit comitatum patris sui et accepit uxor... et genuit Asnari Galindones „.

Ce récit est visiblement légendaire. A mon avis, on y sent une inspiration poétique ou tout au moins traditionnelle. Historiquement, et surtout en ce qui concerne la chronologie, on ne saurait faire fond sur une telle source (1).

M. Miret oppose le *Codex de Meyá* à ma théorie sur les origines de Sunifred en disant que Sunifred n'est pas cité dans le manuscrit, quoique tous les enfants d'Aznar y soient nommés. A la vérité, le manuscrit nomme deux fils et une fille d'Aznar; mais, précisément, il passe sous silence la seule fille certaine d'Aznar, à savoir Eylo, que nous révèle une source diplomatique (2). Comment donc M. Miret, peut-il affirmer que le manuscrit de Meyá cite tous les enfants d'Aznar? Il est évident que, s'il omet Eylo, il peut tout aussi bien omettre Sunifred. En réalité, le *Codex de Meyá*, au moins pour la partie ancienne est une source trop peu historique pour être prise en considé-

(1) Sur la défiance qu'inspire le *Codex de Meyá*, cf. Poupardin, compte rendu de Jaurgain, *La Vasconie*, dans *Ann. du Midi*, 1899, p. 506.

(2) Traggia, *loc. cit.*, p. 56.

ration, lorsqu'elle est en désaccord avec des chartes : à plus forte raison son silence ne peut-il être invoqué comme argument.

Le *Codex de Meyá*, on l'a vu, fait d'Aznar un Aragonais gratifié du comté d'Urgel par Charlemagne. On a beaucoup prêté à Charlemagne dans la marche espagnole et particulièrement dans le pays d'Urgel. Mais la légende même laisse rarement d'avoir retenu quelque trait de l'histoire. Y a-t-il quelque chose de réel dans le récit du *Codex de Meyá*? Je le crois, pour ma part, mais seulement dans la mesure que voici : Aznar a été réellement un réfugié espagnol, qui s'est établi dans la marche carolingienne. Sur ce point essentiel, notre *Codex* coïncide, en effet, avec un document d'ordre diplomatique, le jugement du comte Salomon rendu en 862 (1). Dans ce document il est dit qu'Aznar avait fait une aprision " sicut ceteri Spani ".

Ce même jugement du comte Salomon, que je viens d'invoquer, est le seul texte irréprochable qui, à ma connaissance, se rapporte à Aznar. Dans le procès que juge Salomon, il est question de déterminer si Eylo a possédé pendant 30 ans une villa qu'elle tient de son père Aznar. De cet acte on ne peut rien tirer de bien positif pour fixer l'époque où vivait Aznar. Il me paraît toutefois difficile de le concilier avec l'opinion courante, qui est uniquement inspirée par le *Codex de Meyá*, et qui place avant 808, sous Charlemagne, le gouvernement d'Aznar dans le comté d'Urgel. En effet, si l'on accepte le témoignage chronologique du *Codex*, on est obligé de faire d'Aznar le prédécesseur de Fredol, signalé lui-même en 808 et en 815 (2). Au contraire, il y aurait peut-être lieu de rejeter, sur ce point, le témoignage du *Codex*, comme influencé par la légende, et de faire d'Aznar le successeur de Fredol, le prédécesseur, par conséquent, de Sunifred.

(1) Traggia, *loc. cit.*, p. 56.
(2) *Ibid.*, p. 59.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse que me suggère le jugement de 862, il faut certainement rayer de la liste des comtes d'Urgel le personnage que M. Bladé avait proposé d'y inscrire à la date de 823. M. Bladé a signalé, en effet, un diplôme de 823, rendu à la requête de l'évêque d'Urgel, et grâce à l'intercession du comte Matfrid (1); il en a conclu aussitôt que Matfrid était comte d'Urgel (2). Cette conclusion est injustifiée et rien, dans le diplôme allégué, ne permet de voir dans Matfrid un comte d'Urgel plutôt que de tout autre comté. Mais il y a plus. Matfrid n'est nullement un inconnu dans l'histoire du règne de Louis le Pieux, c'est au contraire l'un des personnages dirigeants de la cour impériale pendant toute la première partie du règne, jusqu'à la révolution de 829 qui porta Bernard au pouvoir (3). Matfrid, l'un des amis du célèbre Wala, était l'un des plus influents parmi les chefs de la faction alors dominante. Qu'il s'agisse bien ici du favori, c'est ce qu'impliquent les termes dont se sert l'empereur en le nommant dans ce diplôme. Or Matfrid, on le sait, était comte d'Orléans. C'est simplement parce qu'il comptait sur son crédit, que l'évêque d'Urgel avait fait présenter par lui sa requête; mais jamais Matfrid n'a été, pour cela, à la tête d'un comté méridional.

(1) *Marca Hisp.*, ap. 4, col. 767.

(2) *Hist. gén. de Lang.*, IV, 903-904.

(3) Sur le rôle joué par Matfrid, on peut se reporter à la lettre fort significative que lui écrivait un jour Agobard (D. Bouquet, *Rec. des hist. de Fr.*, VI, 359).

Voici les vers que lui adresse Theodulf (IV, 9):

Matfredum crebris appellat epistola dictis
Lecta sunt vestra verba frequenter ei
Ille valet lapsis optatam adhibere medelam
Naufragioque suum ferre patrocinium.

La faveur du personnage est, d'ailleurs, attestée par de nombreux diplômes (Sickel, *Acta*, L. 54, 107, 165, 184, 196, 198 et 217).

On a parfois aussi voulu faire de Galindo, fils d'Aznar, un comte d'Urgel, sur la foi du *Codex de Meyá*. Mais le *Codex* même ne dit pas que Galindo gouverna le comté d'Urgel et il semble qu'il ait voulu dire justement tout autre chose, car ce que l'auteur tient à établir, son titre l'indique, c'est la " généalogie des comtes d'Aragon ". Nous n'avons donc aucune raison pour inscrire Galindo au nombre des comtes d'Urgel.

C'est avec Sunifred seulement que nous trouvons un terrain plus solide. Comme comte d'Urgel, il apparaît très nettement en 839. En effet, nous le voyons cité, le 1er novembre de cette année, dans l'acte de la consécration de l'église d'Urgel. Mais la date que j'assigne à cet acte a besoin d'être justifiée.

Baluze a publié, dans la *Marca Hispanica* (1), deux actes où figurent un comte d'Urgel, nommé Sunifred, et un évêque d'Urgel, nommé Sisebutus; de ces deux documents, le premier, qui est l'acte même de consécration, porte la date suivante: " Kal. novembris, quod est Omnium Sanctorum festivitas, anno ·VI· regnante serenissimo Ludovico imperatore "; le second, qui est une donation à l'église et rappelle expressément la consécration, est ainsi daté: " Sub die ·III· non. januarii anno vicesimo ·VI· imperante domino nostro Hludovico ". En se fiant au compte de l'année de règne, Baluze devait dater sa pièce I de 819 et sa pièce II de 840. Mais, conscient de la relation étroite qui existe entre les deux pièces, il crut devoir dater la seconde de la même année que la première, c'est-à-dire de 819. Villanueva (2) et Bofarull (3) se refusèrent à admettre la correction de Baluze, le 3 des nones de janvier de la 26e année de Louis le Pieux ne pouvant se rapporter qu'à 840. Mais la relation qui existe entre les deux documents rend invraisemblable un écart de plus

(1) Ap. I et II, col. 762 et 766.
(2) *Viaje lit.*, X, 59 et suiv.
(3) *Condes vind.*, I, 72, n. 2.

de vingt ans entre leurs dates. Il y a plus. D'une part, entre 819 et 840, à l'année 823, est cité un évêque d'Urgel nommé Possidonius; d'autre part, en 815, nous trouvons un évêque d'Urgel également appelé Possidonius (1). Aussi Villanueva s'est-il vu conduit à donner, dans son épiscopologie du siège, la série suivante:

Possidonius I
Sisebutus I
Possidonius II
Sisebutus II

Cet *entrelacement* a paru, avec raison, fort étrange à M. Bladé (2). Cet érudit a remarqué que seule y conduit l'adoption de la date 819 pour l'acte de consécration; il a été frappé, en outre, de la connexion qui existe entre cet acte et la donation du 3 janvier 840, connexion qui implique des dates fort voisines. M. Bladé croit même que les deux pièces doivent être l'une et l'autre du 3 janvier 840. En conséquence, il imagine une solution inverse de celle qu'avait adoptée Baluze et transporte la date de la pièce II à la pièce I.

M. Bladé est certainement allé trop loin et a fait trop bon marché d'une date. On ne saurait prendre avec les textes de telles libertés. La date de la pièce I est, on se le rappelle, ainsi conçue: "Kal. novembris, quod est Omnium Sanctorum festivitas, anno ·VI· regnante serenissimo Ludovico imperatore". Cette date, sans doute, est de celles qui demandent une correction; on n'a pas le droit, pour cela, de la supprimer d'un trait de plume et de la récrire de toutes pièces pour les besoins de la cause. Mais, il faut le reconnaître, M. Bladé a tout à fait raison lorsqu'il rejette la date de 819 et lorsqu'il insiste sur la

(1) Traggia, *loc. cit.*, p. 59.
(2) *Hist. gén. de Lang.*, IV, 902.

relation intime qui existe entre l'acte de consécration et l'acte de donation. En réalité, il aurait dû proposer de restituer, dans la pièce I, devant le chiffre ·VI·, le mot *vicesimo*, tel qu'il figure dans la pièce II. La restitution que j'indique est d'autant plus légitime qu'on se trouve en présence, non d'un original, mais d'une copie de Cartulaire. Or, cette correction si simple et si naturelle suffit à lever toutes les difficultés. Dès lors, la consécration de l'église d'Urgel doit être rapportée au 1er novembre 839, et, à ce même jour, remonte la première mention de notre troisième comte.

On le voit, ce que nous pouvons retenir de positif, touchant les plus anciens comtes d'Urgel est, en somme, assez restreint. Trop souvent la critique, appliquée à un pareil sujet, n'aboutit qu'à des résultats négatifs ou à des conjectures. Il est permis de s'en consoler en pensant que peut-être un jour les riches archives de la Seo fourniront le moyen de préciser quelques-uns des points douteux et de combler quelques-unes des lacunes de nos connaissances actuelles.

Rome, 7 mars 1902.

JOSEPH CALMETTE.

LETTRES INÉDITES
DU CARDINAL GEORGES D'ARMAGNAC
CONSERVÉES À LA BIBLIOTHÈQUE BARBERINI, À ROME

" En réunissant toutes les lettres du cardinal d'Armagnac qui ont vu le jour jusqu'à présent, par les soins de Ribier (1), de Dom Vaissète (2), de Charrière (3), du P. Theiner (4), de Miller (5), de l'éditeur de la *Collection méridionale* (6), on en compterait bien 140, et en y joignant les 60 lettres données ici, on aurait un total de 200 lettres aujourd'hui connues ". Ainsi s'exprimait, il y a plus de vingt ans, M. Tamizey de Larroque (7). Depuis, le même érudit a publié dans la *Revue des questions historiques* (8) plusieurs nouvelles lettres du cardinal. En 1896, la biographie du prélat diplomate faisait l'objet d'une étude d'ensemble qui n'a malheureusement pas été publiée (9).

(1) *Lettres et Mémoires d'Estat,* etc. Blois, 1656, in-fol.

(2) *Hist. gén. de Languedoc,* nouv. éd., t. XII (Preuves).

(3) *Négociations de la France dans le Levant* (t. I) dans *Coll. de documents inédits pour servir à l'hist. de France.*

(4) *Annales ecclesiastici...*, continuation de Baronius, Raynaldi, etc., Rome, 1856, 3 vol. in-fol.

(5) *De quelques marbres antiques envoyés d'Italie au connétable de Montmorency pendant l'année 1555,* dans *Gazette des Beaux-Arts,* IX, 1874.

(6) Cet éditeur n'est autre que M. Tamizey de Larroque lui-même. *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac,* Paris-Bordeaux, 1874, in-8°.

(7) *Revue historique,* 1876 (II), 1877 (V).

(8) *Le cardinal d'Armagnac et Jacques de Germigny,* Paris, 1883, in-8°.

(9) P. Maruéjouls, *Etude biographique sur le cardinal d'Armagnac* (1500-1585) dans *Pos. des th. des él. de l'Ec. des Chartes,* 1896.

Plus récemment enfin, dans les *Annales du Midi* (1), M. Rey a mis au jour une partie jusqu'alors inconnue de la correspondance du cardinal d'Armagnac.

Les lettres que nous publions aujourd'hui sont conservées à la Bibliothèque Barberini, à Rome. Ce sont les expéditions originales sur papier et presque toutes portent encore, non seulement la signature, mais le sceau du cardinal (2).

Les sept premières, du 18 juin 1556 au 29 septembre 1557, sont écrites en italien et adressées au cardinal Carafa; elles sont datées, les cinq premières de Rome, les deux dernières de San Giacomo près de Sutri et de Civita-Vecchia. Depuis un an environ, le 7 juin 1555, Paul IV s'était décidé à " céder enfin à l'impulsion de son cœur " et à créer Carlo Carafa son neveu cardinal-diacre (3). Georges d'Armagnac, de vingt ans plus âgé que lui, était aussi plus ancien dans le Sacré-Collège; il avait été élevé à la dignité cardinalice le 19 décembre 1544 (4). Successivement ambassadeur à Venise de 1536 à 1538, puis à Rome dès 1539, il continua sans doute d'occuper cette dernière charge jusqu'à la mort de François Ier (1547); chargé ensuite à diverses reprises de missions diplomatiques dans cette ville (5), il s'y trouvait en particulier à l'époque qui nous occupe, en 1556.

C'était le moment où le cardinal Carafa s'était fait envoyer en France comme légat. Parti de Rome le 11 mai, il s'embarqua

(1) *Le cardinal Georges d'Armagnac colégat à Avignon* (1566-1585) *d'après sa correspondance inédite* (*Ann. du Midi*, X, 1898).

(2) Voici comment Ribier (*op. cit.*, I, p. 50) décrit le sceau du cardinal : « Il portoit écartelé au 1er et 4e d'argent au lyon de gueules qui est Armagnac, au 2e et 3e de gueules au léopard lyonné d'or qui est de Rhodez, joint et uny de longue main, le tout en pleines armes sans brizure, barre ou autre marque d'estre venu du puisné et du costé gauche ». Cf. Tam. de Larr., *Lettres inéd.*, p. 10, note 2.

(3) Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa* (1519-1561), Paris, 1882, in-8°, p. 150.

(4) Tam. de Larr., *Lettres inéd.*, p. 18.

(5) *Ibid.*, p. 17-18.

à Civita-Vecchia sur des galères du roi qui le transportèrent à Marseille; le 4 juin au soir il était aux portes de Lyon (1). Quelques jours après, à la suite de l'accueil enthousiaste qui lui avait été fait (2), il avait informé le cardinal d'Armagnac de son heureuse arrivée à Lyon et de la joie que lui causaient toutes ces démonstrations d'amitié et de sympathie (3). Le 18 juin, d'Armagnac répondait de Rome à son illustre ami et lui exprimait l'espoir de le voir reçu avec plus d'honneurs encore par le roi de France, l'espoir aussi de jouir sans tarder de sa présence: " Mais je sais bien, ajoutait-il, que je ne puis me permettre l'un sans me priver de l'autre " (4).

Quelques jours auparavant, après un voyage presque triomphal, Carafa était arrivé à Paris où le roi de France Henri II lui avait fait le plus sympathique et le plus cordial accueil (5). Prévenu par le connétable de Montmorency, le cardinal d'Armagnac félicite vivement son collègue (2 juillet) (6). Le 8 du même mois, il lui apprend que la veille, en Consistoire, sur la présentation du roi de France, le pape l'a pourvu de l'évêché de Comminges. Tout le Sacré-Collège, lui dit-il, s'en est réjoui, excepté deux cardinaux qui " pour estre de la nation que vous savez, n'en montrerent pas beaucoup de joie " (7). Ce document fixe définitivement, croyons-nous, un point controversé de la biographie de Carafa. " Quelques auteurs, dit Tamizey de Larroque (8), le font évêque de Comminges, mais je ne vois pas son nom sur les listes des évêques de ce diocèse ". La lettre

(1) Duruy, *op. cit.*, p. 150.
(2) Voir ci-après Lettre n° I.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) Duruy, *op. cit.*, p. 155.
(6) Lettre n° II.
(7) Lettre n° III.
(8) *Lettres inéd.*, p. 79, n. 3. — Duruy *(op. cit.)* ne parle point, semble-t-il, de ce détail de la vie de son héros.

du cardinal d'Armagnac nous paraît apporter sur ce point un témoignage formel et irréfutable.

Cependant Carafa prolongeait son séjour en France; par une lettre du 17 juillet (1), il avait annoncé ses intentions à ce sujet au cardinal d'Armagnac qui devait, pour retourner en France, prendre sa place sur les galères. Et celui-ci, dans sa réponse datée du 30, (2) ne pouvait s'empêcher de regretter encore une fois l'absence prolongée de son ami tout en le félicitant de ses succès diplomatiques (3). Dans la nuit du 7 septembre 1556 seulement, près de trois mois après son départ, Carafa rentrait dans Rome (4).

Nous ne savons si, à la fin de cette année 1556, le cardinal d'Armagnac fit, comme il l'annonçait, le voyage de France. En tous cas ses relations épistolaires avec Carafa ne reprennent que quelques mois plus tard, le 3 février 1557. A cette date, nous voyons le cardinal français recommander au cardinal italien l'évêque de Pesaro qui désire échanger son siège contre celui de Lodi (5). Le cardinal d'Armagnac était alors à Rome. A la fin de l'année seulement, il songea à rentrer dans son pays, et il semble bien, aux termes de ses deux dernières lettres, que le cardinal Carafa lui servit d'intermédiaire auprès du pape pour en obtenir l'autorisation (6). Déjà sur le chemin de Sienne, de San Giacomo près de Sutri (7), il adressait à Carafa les plus

(1) Lettre n° IV.
(2) *Ibid.*
(3) Lettre n° IV.
(4) Duruy, *op. cit.*, p. 181-182.
(5) Lettre n° V. Il s'agit de Ludovico Simonetta qui, devenu cardinal en 1561, joua au Concile de Trente le rôle important que l'on sait.
(6) C'est bien de l'autorisation de retourner en France demandée au pape qu'il s'agit. Monluc, dans sa lettre (voir ci-après p. 103, n. 2), est très précis à ce sujet.
(7) Prov. de Rome, chef-lieu de mandamento dans le circondario de Viterbe.

amicales protestations de dévouement et lui promettait de le servir de tout son pouvoir auprès du roi de France (1). Le cardinal avait eu, en effet, tout d'abord l'intention de prendre la route de terre, par Sienne et par Florence; Monluc avait même demandé pour lui un sauf-conduit au duc de Florence (2); mais, réfléchissant aux désagréments et à la longueur du voyage, il se décida à se rendre par mer à Marseille et alla attendre à Civita-Vecchia l'occasion favorable (3).

Nous avons cru devoir insister quelque peu sur ces premières lettres du cardinal d'Armagnac, d'abord parce qu'elles comblent une lacune dans la biographie du diplomate voyageur (4), ensuite parce qu'elles mettent en vive lumière ses relations jusqu'ici inconnues avec le célèbre neveu de Paul IV.

Avec la lettre suivante nous sommes transportés à dix années plus tard environ, à Avignon, où le cardinal d'Armagnac suppléait depuis quelques mois le cardinal Charles de Bourbon dans ses fonctions de légat (5). Cette lettre à Pie V est fort importante: elle rend compte des mesures prises par le colégat contre les Huguenots du Comtat, mentionne une enquête ordonnée par le pape lui-même au sujet de " circa trenta hippocrite i quali fingono di esser cattolici, essendo nondimeno ugonotti ", demande au pape d'écrire au roi catholique pour qu'il fasse défendre au

(1) Lettre n° VI.

(2) Cette lettre datée de San Casciano le 27 septembre 1557 a été publiée par M. de Ruble, *Commentaires et Lettres de Monluc,* IV, p. 92.

(3) Lettre n° VI.

(4) Il y avait dans les lettres du cardinal se rapportant à son séjour à Rome, qu'a publiées M. Tam. de Larr. (*Lettres inéd.*, p. 17-18), une interruption regrettable du 1er février 1556 au 11 août 1568. Ce vide est maintenant comblé dans une certaine mesure.

(5) Tam. de Larr., *Lettres inéd.*, p. 39 et suiv. Le cardinal colégat avait fait son entrée solennelle à Avignon le 26 novembre 1565 (Rey, *Ann. du Midi,* 1898, p. 139).

prince d'Orange son sujet de recueillir dans son Etat les bandits et les hérétiques, prévient enfin le Saint-Père que, l'évêque de Vaison ne résidant pas dans son diocèse et n'y ayant point laissé un vicaire suffisant, les populations protestent continuellement et qu'un scandale est à craindre, s'il n'est pas remédié sur-le-champ à cet état de choses (24 juillet 1566) (1).

Les autres lettres que nous publions se rapportent aux dernières années de la vie du cardinal, aux dernières années aussi de son séjour à Avignon comme colégat. Les neuf premières (huit en français, une en italien) sont adressées par le cardinal à Cesare Pamfilio son secrétaire et son agent en cour de Rome, la dixième (en italien) au cardinal de Côme (2). La période qu'elles embrassent s'étend du 3 avril 1578 au 14 juin 1585, un mois environ avant la mort du cardinal. La légation du cardinal d'Armagnac à Avignon nous est assez bien connue dans son ensemble. A cette période d'une vingtaine d'années se rapporte presque toute la correspondance publiée jusqu'à ce jour. Déjà en 1856, le P. Theiner a imprimé une vingtaine de lettres très importantes qui vont de 1572 à 1584 (3). Plus tard M. Tamizey de Larroque a publié un assez grand nombre de lettres du colégat à Henri II, à Catherine de Médicis (4), à M. de Germigny (5), etc. Récemment enfin, M. Rey a donné plusieurs documents inédits, dont 16 lettres du cardinal tirées des Archives départementales et municipales de Vaucluse, et a même cru pouvoir en faire la base d'une étude intitulée : *Le cardinal Georges d'Armagnac*

(1) Lettre n° VIII.

(2) Lettres IX à XVII.

(3) *Annales Ecclesiastici,* 3 vol. in-fol. M. Tam. de Larr. dans sa première publication (*Lettres inéd.,* 1874) ne les avait point connues. Voir à ce sujet Léonce Couture dans *Rev. de Gascogne* (août-septembre 1875).

(4) *Lettres inéd.,* 1874. — *Rev. histor.,* 1876 (II), 1877 (V).

(5) *Rev. des quest. hist.,* XXXIII (1883).

colégat à Avignon (1566-1585) *d'après sa correspondance inédite* (1).

Ce titre semble promettre, sinon une étude complète et définitive sur le rôle du cardinal colégat à Avignon pendant la période en question, du moins un travail basé sur un examen approfondi des sources manuscrites. Or les plus nombreuses et les plus importantes de ces sources se trouvent aux Archives du Vatican. M. Rey affirme, il est vrai, n'avoir pas négligé ce dépôt et il cite en effet (p. 291, note 2) trois lignes du registre 1 des Nonciatures d'Avignon. Précisément les quinze ou vingt premiers registres de cette série (dont M. Rey n'a cité, on ne sait pourquoi, que les deux premiers), contiennent un grand nombre de documents de première importance pour l'histoire de la politique du cardinal dans le Comtat-Venaissin. M. Rey n'ayant pas connu le recueil de Theiner, n'a pas eu l'occasion de se reporter à ces registres cités par le savant auteur et dans lesquels il aurait pu faire, même après le continuateur de Baronius, une abondante moisson de lettres du cardinal toutes fort intéressantes pour son sujet (2). Il eût été ainsi amené à consacrer au colégat une notice à peu près complète, tandis qu'il a apporté seulement en réalité quelques documents à coup sûr très précieux pour une étude ultérieure.

Les lettres du cardinal colégat à Cesare Pamfilio nous semblent compléter heureusement la correspondance publiée par Theiner et celle qu'on trouve, encore inédite, dans les registres des Nonciatures d'Avignon, au Vatican. Il s'est même rencontré que certains passages de telle lettre en italien écrite par exemple au cardinal de Côme correspondent à peu près exactement à cer-

(1) *Ann. du Midi,* 1898, p. 295-306.

(2) Voici un exemple: pour l'année 1583, Theiner (t. III) a publié *trois* lettres du cardinal. Le registre des Nonciatures d'Avignon n° 14 (anciennement 12) d'où elles sont extraites, en contient environ *quarante.*

tains passages d'une lettre en français envoyée le même jour à Cesare Pamfilio. Chaque fois que le rapprochement a été possible, nous n'avons pas manqué de le faire: il est assez piquant de surprendre ainsi, après plus de trois siècles, ces petits secrets de correspondance.

Les lettres du cardinal à Cesare Pamfilio ne sont ni tout à fait politiques, ni tout à fait intimes. Ce sont les lettres d'un grand personnage à un serviteur, mais à un serviteur d'un rang supérieur, devenu le conseiller et le confident de son maître. A côté de renseignements politiques et militaires présentés quelquefois sous une forme badine et humoristique, le cardinal y donne des nouvelles de sa santé, y mentionne l'envoi de pièces de vin au Saint-Père et à quelques-uns de ses bons amis du Sacré-Collège. La lettre en italien au cardinal de Côme (1) prouve que d'Armagnac n'était peut-être point aussi indifférent qu'on l'a dit (2) aux affaires de son archevêché de Toulouse. Il y demande au nom de la confrérie des saints Apôtres martyrs et confesseurs dont les corps reposent à Saint-Sernin confirmation des indulgences accordées précédemment par les papes Clément VII et Paul III (8 février 1585).

La dernière lettre jusqu'ici connue du cardinal, a été imprimée par Tamizey de Larroque (3); elle est datée du 16 mai 1585. Nous en connaissons maintenant deux qui lui sont postérieures, l'une de 23 mai, l'autre du 14 juin (4). Celle du 14 juin est particulièrement intéressante parce qu'elle donne des détails sur une assez forte indisposition du cardinal, sorte de rhume " quasi universel par toute ceste ville „ qui lui a donné une toux violente et lui a fait passer de fort mauvaises nuits. A son habitude, il a signé

(1) Lettre n° XIII.
(2) V. Tam. de Larr., *Lettres inéd.*, p. 42, note 1.
(3) *Rev. histor.*, 1877 (V), p. 346.
(4) Lettre n° XVII. La lettre du 23 mai, étant peu importante, n'a pas été publiée.

cette lettre, mais d'une écriture tremblée et irrégulière qui semble accuser une grande fatigue et fait pressentir sa fin prochaine.

La date de cette lettre écarte définitivement l'opinion des historiens (1) qui ont placé au début du mois de juin 1585 la mort du cardinal d'Armagnac, mais elle ne nous fournit aucune donnée sur la date véritable. Tamizey de Larroque a adopté (2), sur la foi d'un passage de Nouguier (3), l'historien de l'église d'Avignon, la date du 21 juillet (4). Dans son article M. Rey se prononce catégoriquement pour le 11. D'après lui " un document contemporain, bien précis, nous fournit sur ce point un témoignage indiscutable et qui clôt toutes les controverses „ (5). Voici ce document, tel que le donne M. Rey : " Archiepiscopus avenionensis, adeptus possessionem anno 1577, die ultima januarii, et semper collegatus remansit Avenione, maximis negotiis pro tuenda fide et religione detentus usque ad diem undecimam julii 1585 gratia Dei obiit „. Ce texte est en effet formel à condition de lire (ce que le manuscrit porte en réalité) *qua die* au lieu de *gratia Dei*. Mais il s'agit de savoir si ce document mérite la confiance absolue que lui accorde M. Rey. Celui-ci lui donne le titre suivant : *Notes sur les archevêques d'Avignon de 1529 à 1569;* il est bon de savoir qu'il ne porte

(1) Le P. Anselme, l'éditeur des *Mém. de Condé,* M. Berger de Xivrey, M. de Ruble, etc., ont adopté la date du 5 juin (v. Tam. de Larr., *Lettres inéd.*, p. 45, note 2). Les auteurs du *Gallia Christiana* (I, col. 834) adoptent le 9 juin. La *Grande Encyclopédie,* dans un article signé Louis Farges, fait mourir le cardinal le 2 juin. Enfin M. Maruéjouls, dans le travail dont les « Positions » seules ont été imprimées, accepte la date du 11 juillet. Il est malheureusement impossible de savoir s'il s'est contenté de prendre la date la plus vraisemblable ou s'il a appuyé son choix sur des documents nouveaux et formels.

(2) *Lettres inéd.,* p. 45, n. 2, et *Rev. histor.,* 1877 (V), p. 346, n. 1.

(3) *Hist. chronol. de l'église, évêché et archevêché d'Avignon,* 1660.

(4) C'est donc par suite d'une lecture trop rapide ou d'une faute d'impression que M. Rey (*Ann. du Midi,* X, 292, n. 1) fait adopter à Tam. de Larr. la date du *21 juin.*

(5) *Ann du Midi,* X, p. 292.

en réalité aucun titre et que l'auteur anonyme a pris la peine de nous indiquer plus exactement l'époque à laquelle il écrivait: " Hæc omnia me fideliter ex libris brevium notarum quoad dies, menses, vel annos quibus adepti fuere illustrissimi supradicti domini possessionem archiepiscopatus desumpsisse testor, quoad reliqua ex libris vel ex epitaphiis collegisse fideliter etiam affirmo, meaque manu conscripta subscriptione propria obsignare volui Avenione *hac die decima decembris 1639* " (1). L'auteur de ces notes écrivait donc plus d'un demi-siècle après l'événement qui nous occupe. Il se peut, il est même vraisemblable de croire que le cardinal d'Armagnac mourut en effet le 11 juillet 1585. Mais il est aussi évident qu'en bonne critique un document de ce genre ne peut faire foi que s'il est confirmé par des sources contemporaines authentiques (2). Ces sources, en l'espèce, faisant défaut, la certitude ne nous semble pas définitivement acquise (3).

CH. SAMARAN.

(1) Arch. dép. de Vaucluse G. 153, et non G. 150 comme l'indique M. Rey. Nous devons l'indication et le texte de cet *explicit* ainsi que la collation du passage cité par M. Rey à l'obligeance de M. Duhamel, le savant archiviste de Vaucluse, qui nous permettra de l'en remercier ici publiquement.

(2) Aussi bien pourquoi le témoignage de Nouguier qui a publié son livre en 1660, c'est-à-dire vingt ans à peine après la rédaction de la liste anonyme d'Avignon, n'aurait-il pas la même autorité indiscutable? Personne cependant, pas même M. Rey, n'a eu l'idée de s'en tenir à l'opinion de cet auteur, cependant recommandable, qui assigne à la mort du cardinal d'Armagnac la date du 21 juillet 1585.

(3) Dans l'Inventaire de De Pretis aux Arch. du Vatican (Indice, 134. Nunziature, p. 123) le volume des Nonciatures d'Avignon pour les années 1583, 84, 85 qui était coté 153, est indiqué comme manquant. Le vol. 15 des mêmes Nonciatures s'arrête au mois de mars 1585. Le vol. suivant 16 ne contient point de documents concernant les Nonciatures d'Avignon à cette époque. Il y a là evidemment une lacune fâcheuse. Si nous possédions la correspondance de l'année 1585 tout entière, nul doute que nous n'y eussions trouvé un document, celui-là contemporain et authentique, nous fixant définitivement sur ce point qu'on s'étonne de ne pas voir encore éclairci.

I.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carlo Carafa.
(Rome, 18 juin 1556).

Illmo e r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo}

Io non poteva aspettare da qualsivoglia altro gran sig^{re} di questo mondo cosa che mi fusse stata di maggior consolatione che la cortesissima lettera che V. S. ill^{ma} si è degnata scrivermi, si per haver con essa inteso il suo salvo arrivo in Lione, come per considerare al favore grande che le è piaciuto farmi, partecipando meco del buon esser suo, et buon trattamenti che le vengono fatti in questo principio della sua legatione, del che si come io mi rallegro grandemente seco, così le ne rendo infinite gratie, essendo certo che più che ella andera innanzi, vedera verso lei molto maggiori dimostrationi di cotesti popoli, i quali, conoscendo l'amore ch'el Re Chr^{mo} porta a N. S. et particolarmente a V. S. ill^{ma}, si sforzeranno di confirmarla nell'opinione che ella ha sempre havuta di cotesto regno.

Hora stavo aspettando con devotione d'intendere che ella sia gionta in corte, dove mi par vederla così ben vista, honorata et accarezzata da S. M^{ta} Chr^{ma} e da tutti gli altri prinpipi, che mi dubito che per parecchi giorni resteremo privi della presentia della V. S. ill^{ma}, laquale è tanto desiderata, prima da S. Sta con laquale stetti sabato passato molto longamente, e poi da tutto il colleggio, et da tutta Roma, che son sforzatto esshortarla et pregarla a ricordarsi di ritornar presto di qua. Ma sia senza preiuditio del piacere che so havera S. M^{ta} di goderla, onde conosco non poter desiderar l'uno senza privatione dell'altro. Et in quanto a me, dovunque ella si sia, sarò sempre suo humilissimo et affettionatissimo servitore, raccomandandomi

humilmente alla sua buona gratia, et pregando N. S. Dio per la sua felicità et prosperità.

Di Roma a di XVIIJ di giugno M. D. LVI

Di V. S. ill^{ma} e r^{ma}

Humilissimo servitore

[De la main du cardinal] Il car^{al} Darmaignac

[Au dos:] All'ill^{mo} et r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo} Monsr il Cardinale Caraffa legato in Francia in corte.

[Sceau plaqué]

(*Bibl. Barberini,* LXI, 18, fol. 92-93).

II.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carafa.
(*Rome, 2 juillet 1556*).

Illmo et r^{mo} sig. mio oss^{mo}

Se ogni volta che si appresenta l'ocasione non facessi riverenza a V. S. ill^{ma}, mi parebbe mancare grandemente al debito della servitù mia verso lei massimamente venendo costì il presente latore secr^{o}. del S^{r}. Amb^{re}, il quale se bene mi potrà levare la fatica di scriverle le occorenze di qua, non mi farà però restare di dirle la consolatione grande che io ho presa leggendo la lettera di Monsig^{r}. il Contestabile (*sic*), il quale non solo mi scrive l'honore et grata accoglienza fattale dal Re Chr^{mo} et da tutti cotesti principi, ma mi promette molto maggior cosa innanzi che ella ritorni di qua, il che si come è conforme a quello che V. S. ill^{ma} ha scritto et a N. S.^{re} et all'ecc^{mo} S^{r}. Duca suo fratello, così non mi è parso niente manco di quello che io aspettava, conoscendo la buona mente di S. M^{ta} et il merito grande di V. S. ill^{ma} con laquale me ne rallegro tanto quanto d'altra cosa che mi potesse avenire, facendo anco il medesmo

della prosperità et sanità di S. S^{tà}, la quale ogni dì più si ringiovenisce così piaccia alla bontà di Dio conservarla longamente et dare a S. S. ill^{ma} il compimento di suoi desiderii, alla cui buona gratia quanto più humilmente posso mi raccomando.

Di Roma a dì IJ. di luglio MDLVJ.

Di V. S. ill^{ma} et r^{ma}

[De la main du cardinal] Humilissimo servitore

Il c^{al} D'Armaignac

[Sceau plaqué]

(LXI, 18, fol. 94 et 95).

III.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carlo Carafa.
(*Rome, 8 juillet 1556*).

Illmo et r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo}

Hieri, in Concistorio, piacque alla S^{tà} di N^{ro} S^{re} a nominatione del Chr^{mo} provedere V. S. ill^{ma} del vescovato di Cominges con una prefattione di honore in laude delle virtù et meriti suoi che non posso fare che grandemente non me ne rallegri seco, si come ha fatto tutto il collegio eccetto due, i quali per esser della natione che V. S. ill^{ma} sa, non ne presero molta consolatione; ma il gran numero degli altri spinse la malignità di questi, i quali tanto più resterono confusi, quanto più vedevano S. S^{tà} estendersi in laudar la bontà della M^{tà} Sua Chr^{ma}, dicendo che ella si istimerebbe insieme con V. S. ill^{ma} troppo ingrata se non accettasse questo dono da un tanto principe. Io prego la divina Maiestà che longamente lasci godere questo a V. S. ill^{ma} et si come ella va accrescendo ogni dì in honore et

merito accresca ancho in richezza et buona fortuna, raccomandandomi humilmente alla sua buona gratia.

Di Roma a dì viij di luglio 1556.

Di V. S. ill^{ma} et r^{ma}

[De la main du cardinal] Humilissimo servitore
Il car^{al} Darmaignac

[Sceau plaqué]

(LXI, 18, fol. 96-97).

IV.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carlo Carafa.
(*Rome, 30 juillet 1556*).

Illmo et r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo}.

Quando io pensava et desiderava estremamente che col breve arrivo di V. S. ill^{ma} io devessi entrare in loco suo nelle gallere per transferirmi fino à casa mia, ecco la sua cortesissima lettera di xvij. del presente che mi dice che li favori et gli honori che le fa tuttavia S. M^{tà} Chr^{ma} la ritengono anchora in cotesta corte, il che, se ben non mi è stato nuovo conoscendo il merito delle virtù et valor suo, mi ha nondimeno apportato infinito piacere, onde non posso far che grandemente non me ne rallegri con V. S. ill^{ma}, et, se non guardassi se non alla contentezza della M^{tà} sua, in vero desiderarei che ella non se ne separasse già mai, ma vedendo le cose come passano di qua et considerando non solo la consolatione di N. S. che molto la desidera, ma quanto V. S. ill^{ma} può con la presentia adolcire l'asprezza delle occorrenze presenti, non posso far che insieme con gli altri suoi servitori non la chiami a tutte le hore et che non preghi N. S. Dio che presto ce la rimandi a salvamento. Nel resto sapendo quanto particolarmente le scrive il tutto l'ec-

cellenza del Sr Duca suo fratello, non mi mettero a supplicargliela, ma finirò la presente con le mie humilissime raccomandationi alla sua buona gratia, pregando N. S. Dio che la facci felice.

Di Roma a di XXX di luglio M.D.LVJ

Di V. S. ill^ma et r^ma

[De la main du cardinal] Humilissimo servitore

Il car^al Darmaignac

[Sceau plaqué]

(LXI, 18, fol. 98-99).

V.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carlo Carafa.
(Rome, 3 février 1557).

Illmo et r^mo sig^r mio oss^mo.

Da poi la partita di V. S. ill^ma da Roma, aspettando di giorno in giorno ch'ella fusse di felice ritorno, ho tardato farle con mie lettere reverenza fin ad hora che, pregato da Monsr di Pesaro, mi son avveduto dell'error mio, dimodoche appresso alla buona volontà che io havrei ordinariamente di far piacere a questo buono et virtuoso prellato s'aggiunge ancora quest'oblighо che io gli ho di più per havermi dato causa di salutare et reverire (1) V. S. ill^ma con queste poche righe, con le quali io la supplico che voglia per amor mio oltra l'altre molte giuste et honeste cause che la possono muovere havere per raccomandato il prefato prellato al quale N. S. riportando però l'essecutione a V. S. ill^ma ha dato grandissima speranza di volerli permutare il suo vescovato in quello di Lodi vacato per la morte di suo fratello che saria opera veramente molto laudata in questa

(1) Ms. *revire.*

corte et degna di S. Sta e di V. S. ill^{ma} e di poco preggiuditio agli altri suoi servitori, percioche dalla commodità in fuori, credo che Pesaro vaglia poco meno di Lodi, molto desiderato da questo buon gentil'huomo più per esser gia molti anni stato in casa sua, che per interesse alcuno, dimodoch'ella potrà con poco danno obligarsi tutta la casa Simonetta che in Milano è grande et nobile, et me anchora che glie ne havrò tant'obligo quanto il medesimo vescovo, il quale io raccommando e me stesso anchora in buona gratia di V. S. ill^{ma} con ogni humiltà et reverenza.

Alli .iij. di febraro del .lvij. in Roma.

Di v^{ra} ill^{ma} et rev^{ma} Sig^{ria}.

[De la main du cardinal] Humilissimo servitore
Il car^{al} Darmaignac.

[Au dos:] All'ill^{mo} e r^{mo} sig^{r} mio col^{mo} Monsr il cardinale Caraffa a Roma.

(LXI, 18, fol. 100-101).

VI.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carlo Carafa.
(San Giacomo presso Sutri, 23 septembre 1557).

Illmo et r^{mo} sig. mio col^{mo}.

Io mi sento tanto obligato alla bontà di V. S. ill^{ma} per la gratia che ella si è degnata scrivermi havere per me impetrata da N. S. che non mi par poter vivere tanto che con la servitù mia possa scontare una minima parte di questa mia obligatione, ma ben le posso promettere che ella non hebbe mai servitore ne più grato, ne più memore di me, ne anche più desideroso di far servitio non solamente a lei, ma al minimo che dipenda dalla sua ill^{ma} casa, la quale, si come io ho cominciato a servire già sono più di venti anni, così spero fare fin che Dio mi darà

vita. Però la supplico si degni comandarmi et conservarmi sempre in buona gratia sua, et di S. S^{tà}, la quale V. S. ill^{ma} sarà contenta assicurare in nome mio che mai persona partì da suoi santissimi piedi più contento ne più satisfatto di me, promettendole che ogni volta et ad ogni hora che le piacerà farmi un minimo cenno, io sarò apparecchiato a ritornare a servirla et honorarla dove mi comandarà. Io me ne anderò dritto a basciare le mani del Re Chr^{mo} et a offerirli ne' suoi bisogni la vita, et quanto si estendono le picciole forze mie, come suo obligatissimo suditto et servitore, se in corte di S. M^{tà} Chr^{ma} potrò servire in alcuna cosa S. S^{tà} et V. S. ill^{ma}, mi estimerò troppo felice et conosceranno la fede et devotione mia verso loro. In tanto le bascio humilmente le mani et prego N. S. Dio che le dia ogni prosperità.

Di San Giacomo presso Sutri a dì XXIIJ. di settembre M. D. LVIJ.

Di V. S. ill^{ma} et r^{ma}

[De la main du cardinal] Humilissimo servitore

Il Car^{al} Darmaignac.

[Au dos:] All'ill^{mo} et r^{mo} sig. mio col^{mo} Mons^{re}
il Cardinal Caraffa, a Roma.

[Sceau plaqué]

(LXI, 18, fol. 104-105).

VII.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal Carafa.
(Civita-Vecchia, 29 novembre 1557).

Illmo et r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo}.

Havendo deliberato servirmi della buona licenza che per gratia et bontà di V. S. ill^{ma} ho ottenuta dalla S^{tà} di N. S^{re}, haveva in animo pigliare la strada della terra, ma considerando le grandi incommodità del lungo et malagevole viaggio, mi son risoluto con la commodità delle gallere passar per mare fin a Marseglia, però hoggi son giunto in questa terra con una pic-

ciola parte de' miei servitori, aspettando l'arrivo di dette gallere, il che mi è parso fare intendere a V. S. ill^{ma} come a mio Sig^{re} et patrone principale, tanto per farle humil riverenza come per supplicarla si degni comandare qui a suoi che mi faccino fare qualche commodità di allogiamento et di vettovaglie per quel poco tempo che io mi fermerò in questo luogo, del che resterò tanto maggiormente obligato alla bontà et cortesia di V. S. ill^{ma} alla cui buona gratia humilissimente mi raccomando pregando N. S. Dio la facci felice. Di Civita Vecchia a dì xxix. di settembre 1557.

Di V. S. ill^{ma} et r^{ma}

[De la main du cardinal] Humilissimo servitore

Il Car^{al} Darmaignac.

[Au dos:] All'ill^{mo} et r^{mo} sig^{r} mio col^{mo}

Mons. il cardinal Caraffa a Roma.

[Trace du cachet en cire rouge]

(LXI, 18, fol. 102-103).

VIII.

Le cardinal d'Armagnac au pape Pie V.
(*Avignon, 24 juillet 1566*).

Beatissimo Padre,

Scrissi a giorni passati alla S^{tà} V., dandole avviso dello stato di questa sua provincia così circa alle cose dell'heresia, della qual per la Iddio gratia, per quant'io ci posso vedere, ella si trova libera, come anco circa il maneggio della giusticia. Di poi ho ricevuto un breve di V. B^{ne} nel qual mi avvisa che in questa città per quanto le vien riferito sono circa a trenta hippocrite i quali fingono d'esser cattolici, essendo nondimeno ugonotti. Io, per sodisfar al peso che tengo e all'obligo che ho de ubedir e servir V. S^{tà}, me son risoluto esaminar il vicario del-

l'arcivescovo, tutt'i parrochiani, i priori de' conventi, il rettor della Compagnia de Jhesus, i consoli et giudici temporali, et per mezo loro informarmi di nuovo della vita di questo populo et intender la verità di quanto è piaciuto a Vostra S^{tà} farmi sapere, et si come per il passato quando gl'ugonotti sono stati più forti, gl'ho guardati con l'aiuto d'Iddio di non metter piede ne' luoghi commessimi da la M^{tà} Chr^{ma}.

Così ho speranza in Sua divina M^{tà} che mi aiutarà in conservar questa città et suo Contado nel che supplico la S^{tà} V. a creder ch'io non mancarò d'ogni mia possibil diligenza. È ben vero che si come Auranges è causa d'ogni nostro suspetto, per ridursi la i banditi et rebelli di V. B^{ne}, così ci sarebbe un gran ristoro che lei scrivesse al re catholico, che commandi al principe di Auranges suo suddito a non permetter l'essercitio d'heresia ne il ricapito de banditi nel suo principato, il che, per qualsivoglia diligenza ch'io habbi usata, non m'è stato possibile, non volend'i suoi non solo osservar le promesse fattemi qui, ma anchora desegnando d'usurpar la cognitione delle cose spirituali che tocca alla S^{tà} V. ò suoi luogotenenti.

Ci da anco assai affanno il vescovo di Vasone, il qual, non residendo nel suo vescovado ch'è uno delli tre che dependono dalla metropoli di questa città non vi tiene anco un vicario sufficiente, dimodoche quelli populi continuamente cridano con pericolo di qualche scandalo. Supplico la S^{tà} V. alla qual sola spetta il rimedio di questi inconvenienti che si degni provedervi secondo il suo prudentissimo et santissimo giuditio. Et questa provincia tutta insieme con me sarà maggiormente obligata a pregar come fa N. S. Dio che dia lunga et felice vita alla S^{tà} V., i cui piedi bacio humilissimamente.

D'Avignone, a di xxiiij luglio M. D. LXVj.

Di V. S^{tà}

[De la main du cardinal] Humilissimo et obedientissimo servitore

G. card. D'Armaignac.

[Au dos:] Sanctissimo Domino Nostro.

[Trace du sceau en cire rouge]

(XLIII, 181, fol. 26).

IX.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio
(*Avignon, 3 avril 1578*).

(1) . . . . ensemble les lettres qu'il m'escrit, desquelles je vous envoye la copie pour la communiquer a mess[rs] les cardinaux d'Est, de Pelvé, de Rambouillet et Ambassadeur et a monsieur le c[al] Farnez si bon vous semble, car quant a monsieur le cardinal de Come j'en ay faict mettre autant dans son pacquet, et n'ay a vous dire du cousté de deça, sinon que nous avons esté quelques moys que les ennemys couroient et ravageoient le pays, tout ainsi que durant la guerre ouverte, mais le s[r] de Claravant lieutenent du duc de Cazemirus a esté jusques a Nysmes cette sepmaine saincte, de la part du roy de Navarre, et a faict cesser les dites coursses, non seulement en Languedoc, mais aussi en Daulphiné, car Lesdiguieres a faict une assemblée de ceulx de son parti a Gap ou je viens d'estre adverti qu'il a esté prins resolution d'accepter l'edist de paix, et par ainsi je cuyde que le voiaige, que le visconte de Turene fera pour l'execution d'icelluy edit, nous apportera quelque fruict, veu que le dit s[r] roy de Navarre desire de l'establir, et de mettre la France en quelque repoz, et monsieur le mar[al] de Dampville me vient d'escrire presentement qu'il attendoit le dit viconte qui est son nepveu dans deux ou trois jours apres, et que, comme il aura passé par

(1) Les lacunes qu'on trouvera dans les trois premières lettres à Cesare Pamfilio proviennent de ce fait que le haut des pages à été coupé, ce qui interrompt quelquefois le sens d'une manière assez fâcheuse.

Nous avons cru devoir être très bref quant à l'annotation de ces lettres et à l'identification des personnages qui y sont cités. Celui qui voudra utiliser ces documents trouvera facilement les éclaircissements nécessaires dans le commentaire abondant dont Tamizey de Larroque a fait suivre les lettres qu'il a publiées.

Montpellier, Nymes et Usez, nous l'aurons en ce pays pour la restitution de Menerbe, laquelle le roy de Navarre veult, quelques remonstrances que l'on luy ait peu fere au contraire et combien que les depputez des huguenotz aient proposé d'avoir la liberté de contience et exercice de leur religion, si est-ce qu'ilz en ont esté deboutez par le dit seigneur roy suivant ce qui avoit esté accordé en ceste ville par nostre premiere paix, laquelle nous a infiniment servy. Il est vray que quelques ungs craignent que ceulx qui sont dans Menerbe ne vouldront pas obeir au dit seigneur roy de Navarre ny au dit viconte, mais en fin, comme ilz se trouveront desadvouez et sans apuy, il est vraysemblable qu'ilz condescendront a la raison, ce que je m'asseure qu'ilz feroient beaucoup plus fort si ceulx qui sont dans noz fortz les tenoient plus estroictement . . . .

. . . .

faict Saint Auban en est parti depuis sabmedi et aiant esté en sa maison, s'en va a Gab veoir s'il pourra estre secouru et, au cas que l'on luy denie assistance, il veult tascher de mettre dans la place de La Rozete pour fere fere une coulouvrine avec laquelle il incomoderoit ceulx des dits fortz (1), mais puisque j'en viens d'en estre adverti, nous verrons s'il sera possible de garder qu'il n'y rentre et si Sa Saincteté s'ennuye (comme il en a juste occasion) de tant de fraiz qu'elle a faict pour ce pays, vous pouvez asseurer le dit s[r] c[al] de Como ou Sa dite Sainctetė (si elle vous donne audience) que je n'en porte pas moins de regret, mais que dans le X de may au plus tard nous serons esclarciz a mon advis a quoy deviendront toutes ces choses et quelle sera l'issue de l'aprochement dudit viconte et notamment

(1) Ce passage peu compréhensible devient parfaitement clair si on le rapproche du passage de la lettre que, le même jour, le colégat écrivait au cardinal de Côme: « ... Et sabato, vigilia di Pasqua, il sig. di Sant'Auban n'iusci et se ritirò in casa sua, sendone presentemente avertita per un spione ch'ha parlato seco, et dettomi se ne va trovare a Gap gl'Ugonotti del Delfinato che si sono congregati, per domandar loro soccorso, et in caso di riffiuto, procurar d'haver de la Rosetta matteria alla artigliaria, per poi in Minerba far fare una collobrina con la quale possi batter nostri forti » (Theiner, *Ann. eccl.*, II, 617, col. 2).

quelz cours prendront les afferes de Provence qui ne sont en guere bon estat depuis trois ou quatre jours a cause des advis que mons^{r} de Carces a euz que le roy avoit donné son gouvernement a mons^{r} le conte de Suze, dont il est si extremement marri qu'il se veult opposer a son entrée et prendre gaillardement les armes contre luy, ce qui nous pourra admenner quelques maulx si le roy n'y remedie par le changement de sa volunté, de quoy nous tous qui avons en quelque recomandation son service par devers luy escrirons noz oppinions (1). Et cependent nous avons ousté de nostre pied une espine bien poignante qui est le gouverneur d'Aurange, lequel, comme vous scavez, estoit la seule retraicte de tous les voleurs qui nous travaillent en ce pays et dont les subjectz de la dite principaulté estoient eux-mesmes si importunez qu'ilz m'en ont faict de fort grandes plainctes, et encores il y a environ de quinze jours que quelques ungs des consuls vindrent icy, et come je les renvoyay a m^{r} le m^{al} Dampville qui a l'intendance de la dite principaulté, ilz en feurent de retour le mercredi saint et d'une mesme voix, tant catholiques que huguenotz se sont saisiz dudit gouverneur et de la ville et du chasteau. De quoy ne nous peult revenir qu'un fort notable bien et grand repoz en cest estat, veu que le dit s^{r} mar^{al} y mettra quelque personnaige qui vivra en bonne inteligence avec nous (2), et pour vous dire en ung mot je ne cesse de fere tout ce qui est possible pour le servir . . . .

. . . .

rendray content de Ste Marthe suivant mes precedentes promesses, come j'eusse faict aussi du canonicat de St Nicolò si ma parole n'eust esté engaigée a Corvezi et vous envoyerons presentement la responce a l'information presentée par monseigneur d'Aurange, n'estoit que, come je luy en ay faict monstrer la copie, il l'a desadvouée et dit n'en avoir jamais donné charge à personne, oultre que c'est chose de si peu d'importance que c'est assez que je vous asseure qu'il n'a jamais eté touché a sa jurisdiction,

(1) Cf. au sujet de cette affaire le passage de la lettre publiée par Theiner, *op. cit.*, p. 617, col. 2.

(2) Cf., sur l'affaire du gouverneur d'Orange, le récit italien de la lettre publiée par Theiner, *op. cit*, p. 618, col. 1.

en ce qui concerne la reformation des eglises de son diocese et qu'encores qu'il n'y reside pas et qu'il n'y face autre devoir que celluy que vous pouvez pencer et la suffisance de l'home, si est-ce que je l'auctorise de tout ce que je puis. Au reste je veulx croire que vous aurez parlé a vostre comodité avec mons^r le Dattaire et que, luy comuniquant mon avis touchant le seminaire, vous me ferez entendre le sieu tout aussitost qu'il le vous aura dit et userez de telle diligence au recouvrement des despeches de l'abbaye de la Grasse, que je vous ay recomandé par mes dernieres, que j'en demeure content et satisfait ensemble de ce qui vous reste a negocier avec le dit s^r c^al Farnez des fruictz de ceste archevesché (1) et de mon palays avec mons^r le c^al d'Aragon (2), qui est tout ce que j'ay a respondre a voz deux lettres du Xe du passé, qui me furent rendues le XXIXe, après avoir prié Dieu de vous donner, m^r Cezare, bonne et longue vie. D'Avignon le IIIe d'avril 1578.

[De la main du cardinal] Vostre bon maistre et melleur amy
G. card. d'Armaignac.

[Au dos:] A M. Cezare Pamphile mon secretere et agent, a Rome
[Trace du sceau en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 78-79).

(1) Sur l'origine des contestations entre le cardinal d'Armagnac et le cardinal Farnèse au sujet des fruits de l'archevêché d'Avignon, voir Tamizey de Larroque, *Le cardinal d'Armagnac et Jacques de Germigny*, Lettre II, p. 18.

(2) Il s'agit du palais « dell'Arco di Portugallo » à Rome. Il appartenait à Georges d'Armagnac et était habité par le cardinal d'Aragon. Dans un acte du 14 avril 1578, par conséquent postérieur de quelques jours seulement à cette lettre, Paolo del Bufalo et Cesare Juvenale nommés par les parties arbitres du différend, reconnaissaient que le cardinal d'Aragon restait débiteur de 230 écus envers le cardinal d'Armagnac et était tenu de réparer la tour qui donnait sur la place San Lorenzo (Bibl. Barb., LXII, 61, fol. 97-98).

X.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio (1) (*Avignon, 2 mai 1578*).

. . . .
le pacquet de monsieur le cardinal de Come afin que, come il verra l'incertitude des afferes et le peu de jugement que ceulx qui les manient y pensent assoer, il m'excuse si je luy en écris diversement et qu'il juge d'où provient le retardement du viconte de Turene devers lequel je ne fauldray d'envoyer l'un des nostres, afin que nous soyons bien tost esclarcis de ce qui s'en doibt esperer et que si son voiaige est par trop retardé ou du tout interrompu, je face passer jusques au roy de Navarre afin d'y pourveoir, car je suis si desireux du contentement de Nostre Tres Saint Pere et de l'advancement de son service que je ne veulx espargner chose quelconque qui se puisse excogiter pour parfaire ce qu'il se promet de moy, et mesmes aiant sceu que quelques voleurs ont esté au terroir de Visan et ont admenné des porceaux sans aucune resistance, je fais estat de depescher devers le s[r] de Lesdiguieres et par lettres tascher de remedier a telz desordres. Quant aux affaires de Prouvence, elles sont tout ainsi que quant je vous escrivis dernierement et les huguenotz de Daulphiné font semblant de vouloir executer la paix, mais ilz ne commencent pas encore de rendre aucunes des villes qu'ilz occupent, de quoy je porte ung extreme regret craignant que nous n'ayons pas encores fin . . . .
. . . .
et celle du pays insuportable nous n'en voyons aucun effect, pour ce que noz gens de guerre n'ont autre plus grand soing que de retirer les deniers de leurs monstres et se conserver

(1) Cette lettre peut être rapprochée d'une autre écrite en italien le même jour au cardinal de Côme (Arch. vat. Nonciatures d'Avignon, vol. 9, fol. 242 r° et v°).

dans leurs garnisons sans autre grand exploict. Quant au s[r] Saporoze (1), il a esté jusques aux fortz, absent de ceste ville deux ou trois jours, et puis s'en est revenu malade d'une defluction universelle sur tout son corps, si bien que le travail lui est infiniement contraire, et quant a mons.[r] le recteur, il ne bouge guere des dits fortz, en opinion toujours que la necessité contraindra ceulx qui sont dans Menerbe de se rendre, combien que je me doubte que si ce bien ne nous vient d'ailleurs, la longueur nous sera trop ennuyeuse, de sorte que je tenteray d'autres remedes que je verray estre a propos. Au reste je vous ay escrit la résolution que j'avois prise (puisque Sa S[teté] me fesoit cest honneur de s'en remettre a moy) que le Chapitre general des Minimes se tiendroit en ceste ville le jour de S[t] Barnabé, (2) et ja y sont arrivez le Pere Passerel qui estoit general le trienne passé et les provincialz de Paris et de Tours, cuydant que ce fust pour l'Assention, et attendrons bien tost les Ytaliens et les Espaignolz en bonne devotion de couper chemin a quelque controverse qui vous glissant parmi eux au grand prejudice dudit ordre et escandale de l'Eglise universelle, s'il n'y est remedié. Ne voulant adjouster sinon que j'attendz vostre procuration de S[t] Meri, les procurations [*au-dessus, de la main du cardinal:* provisions] de la Grasse, et ce que vous aurez faict pour le palais (3). . . . .

. . . .

et comme je trouve bon que vous le m'envoyez sans qu'il soit besoing de l'arrester pour la chanoynie, car quant il aura esté icy quelques jours il aura moyen de s'en deffere s'il n'ayme mieulx la perte des fruictz, de quoi je m'asseure qu'il suivra vostre conseil, telement que ce m'est assez pour ceste heure de vous dire que vous me ferez plaisir de baiser les mains a ...

(1) Saporozo Matteucci, général des gens de guerre du roi dans l'Etat d'Avignon mourut avant le 15 août 1578 (Lettre à Concetto Matteucci au sujet de sa mort, Arch. vat. Nonciatures d'Avignon, vol. 2 (3065) fol. 549 r°).

(2) 11 juin.

(3) Il s'agit évidemment du palais de Rome au sujet duquel une contestation s'était élevée entre le cardinal d'Armagnac et le cardinal d'Aragon. Voir la fin de la lettre précédente.

les c^{aulx} d'Est, de Pelvé, de Rambouillet et Ambassadeur, puisque je n'ay chose quelconque a leur escrire digne d'eulx. Sur quoy je prie Dieu de vous donner, Mr Cezare, bonne et longue vie. D'Avignon le IJ^{e} may 1578.

Vous ne recepvrez pas la copie de la lettre de mons. de Joyeuse pour ce que celle de mons^{r} le mareschal d'Anville (1), laquelle vous envoye, est semblable.

[De la main du cardinal] Vostre bon maistre et melleur amy

G. card. d'Armaignac

[Sceau plaqué intact, traces du cachet en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 80-81).

XI.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio.
(Avignon, 15 mai 1578).

. . . .

. . . . la controverse que mon procureur de Cormin . . . a cause de la provision qui en avoit esté depeschée, icy ung [ou d]eux moys devant qu'il m'eust esté demandé, de sorte que je ne puis pour ce coup satisfere au desir du seigneur Cassador, mais comme il surviendra quelque autre moyen de luy faire plaisir je le feray tres voluntiers, tant pour l'ancienne cognoissance que j'ay du pere que pour la favorable recommandation que vous m'en faictez, ayant au reste bien particulierement remarqué tout ce que vous avez negocié pour mettre fin aux differendz que mons. le c^{al} d'Aragon et moy avons, et recongneu tant de diligence et de dexterité que je ne puis que vous en louer bien fort et en demeurer tres content, car si bien l'on a retranché beaucoup de choses que je pense veritablement m'estre

(1) On trouvera la copie de ces deux lettres, l'une et l'autre du 24 avril, dans le vol. 9 des Nonciatures d'Avignon (fol. 247 r° à 248 v°).

deues et qne le dit s^{r} car^{al}, pour avoir si bon marché comme il a d'un beau palais, me devroit mieulx traicter qu'il ne faict, si est-ce que j'estime que nous avons beaucoup gaigné d'en sortir, pourveu que nous ne tumbions plus en semblables difficultez a l'advenir et que vous composiez si bien toutes choses que nous soyons payez de ce qui sera promis sans autre plaid ny procez, de quoy j'escrirois a mons. le c^{al} de Rambouillet, n'estoit qu'il me semble trop meilleur de m'en remettre sur vostre creance et le remercier seulement de ce qu'il y a ja faict et cependant, suivant vostre advis, je prie Monsr l'Ambassadeur de vous favoriser pres de Nostre St Pere et vous envoye les lettres pour Sa S^{teté} et pour vous, conformez a voz minutes, oultre que j'ay aussi faict inserer dans celle de Monsieur le c^{al} de Como l'article que vous m'avez envoyé, et quant nous pourrions mettre hors du palais le dit s^{r} c^{al}, je cuyde que ce seroit nostre grand advantaige . . . .

. . . .

Monsr de Suze vient, come l'on dit, que le roy se reso . . de . . . il nous fault craindre plus de maulx en Provence que nous n'en avons veu par tous les pays voisins. Quant au Daulphiné, vous verrez ce que le cap^{ne} Serveri m'escrit de Nyons et l'esperance que mons. de Maugiron me donne de son abouchement avec Lesdiguieres, de quoy j'advertis aussi le dit Sr C^{al} de Como et luy envoye aussi les copies des lettres, afin que vous puissiez communiquer les vostres a mess^{rs} les car^{aux} de Pelvé, de Rambouillet et Ambassadeur. Pour le regard du Languedoc, nous n'avons sinon que les affaires de Montaignac se composent, et que mons. le mar^{al} de Dampville avoit envoyé Girard devers mons.^{r} le viconte de Turenne avec de l'argent pour sa despence afin de haster son voiaige et que mons.^{r} de Foix viendra avec le dit s^{r} viconte, mais je ne scay ce que nous devons esperer de Menerbe, au cas qu'il y ait alteration en Prov[ence], je vous puis témoigner qu'il n'y a dans la place qu'environ de cent hommes dont les vingt ou vingt cinq font profession de soldat, et les autres sont de va[leur] de fort peu de respect. Toutesfois ilz travaillent ordinairement dans leurs . . . . et se fortifient tout ainsi que si le lieu leur estoit

hereditaire (1), le s[r] Grimaldi y a esté blessé (2) comme je vous ay escrit, et pour ce que le s[r] Saporouze s'y en est allé pour y pourveoir durant sa maladie, le dit recteur, a ce que l'on m'a dit, en demeure mal content et s'en est allé a Carpentras, et par mesme moyen Concepto (3) se plainct du dit recteur qu'il dit avoir faict de mauvais offices contre luy, de sorte que ilz ne sont en guiere bonne inteligence ny divis[ion]. Toutesfois, pour ce que je les ayme tous, je y mettray de l'eau le plus que je pourray et sur ce propoz vous me ferez plaisir de dire audit s[r] car[al] de Como . . . .
sans dextinction de catholiques et huguenotz . . . . . .
d'entretenir (4) les compaignies que viennent de dela en bon estat et mesmes celles de la cavallerie, pour ce que les soldatz ou mal traictéz de leurs cap[nes] ou peu contentz de la paye, ou lassez de demeurer aux garnisons ou malades, ou desireux de revoir leurs maisons, se congedient facilement et s'en revont, tellement qu'il s'en est ambarqué d'autrefois pour ung coup trente ou quarante. Au reste je vous renvoye l'advis des arbitres et vous veulx dire la reception des bulles de la Daurade dont j'ay esté aussi aise come je vous prie de tout mon pouvoir de poursuivre diligement celles de la Grasse afin que la longueur n'y apporte des difficultéz. Qui est tout ce que je vous puis dire apres avoir prié Dieu de vous donner, M. Cezare, bonne et longue vie. D'Avignon le xv[e] de may 1578.

[De la main du cardinal] Vostre bon maistre et melleur amy
G. card. d'Armaignac.

(1) Cf. le passage suivant d'une lettre écrite en italien le 16 mai au card. de Côme: «... Dentro Minerba non vi si truova più di cento huomini in tutto per la relatione d'un priggione uscito, tra quali vi puo essere vinti cinque soldati, il resto sono ragghazzi et altre persone di pocca consideratione, vivendo senza vino con il sol pane et ben pocco di carne sallata...» (Nonciatures d'Avignon, vol. 9, fol. 291 r°).

(2) «... fu ferito ultimamente d'un'archebuggiata alla bocca, che li ruppe qualche denti et usci per la massilla...» (Nonciatures d'Avignon, vol. 9, fol. 252 r°; lettre du cardinal d'Armagnac au cardinal de Côme, 9 mai).

(3) Il s'agit évidemment de Concetto Matteucci auquel on annonça le 15 août 1578 la mort de Saporozo Matteucci, son frère probablement (voir ci-dessus, p. 123, n. 1).

(4) Ms. *entrenir*.

Je n'ay pas esté d'advis d'escrire a Nostre S[t] Pere come vous me mandez, d'aultant que j'en touche un mot a mons[r] le car[al] de Como. Toutesfois, si vous le trouvez bon, j'ay depuis pencé de l'enclorre dans ceste lettre pour la presenter, mais a tout evenement je ne vouldrois pas que Sa S[teté] fust importunée pour si peu de chose. Vous adviserez de fere tenir a Sa Sainteté une autre en faveur des Minimes et ferez tout ce que je me promets.

[Trace du sceau en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 81-82).

XII.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio.
(*Avignon*, *30 décembre 1583*).

Messer Cesare, je penço......... mement consolé de tant d'ennuis et facheries que vous aves peu entendre par la promotion de mons.[r] de Foix en la dignité de cardinal, selon l'esperance que ses merites et la faveur de tant de seigneurs que j'avois employé me prometoit, de laquelle me voyant frustré et qu'il n'estoit point compris au nombre de ceulx que vostre S[t] Pere avoit faict ces Quatre Temps derniers avant les festes de Noel, ainsin que j'entendis par un courrier depesché par l'ambassadeur d'Espaigne qui passa par icy, Dieu scait l'augmentation que cela a porté a mes doleurs, lesquelles ne se pouvant tenir cachées dans le cœur, a falu que la nature les aye chassées dehors, m'aiant par une fluxion d'humeur triste et melanconique sur la jambe droite engendré un ulcere qui m'a donné beaucoup de peyne et de mal jusques a maintenant que par la grace de Dieu et diligence des medecins elle est reduicte en cicatrice et quasi du tout consolidée.

Je vous envoye la procure selon la coppie que m'aves mandé avec la legalité requise, combien que le tesmoignage que je rends du notaire qui l'a faicte et l'assurance que je donne de M[e] Albi secretere de mon archevesché, de sa probité et preudhomie, debvroit suffire.

J'escrips une lettre a Mons.[r] le Dataire me conjouissant avec luy de l'honneur que a .... sainct Pere lui a faict; en la lui presentant, vous le .... de ma part, de me continuer son amityé et favorables offices envers Sa Saincteté, le priant que pour l'expedition des bulles de mon archevesché il veuille procurer que je sois exempt du droict qui est deu pour la fabrique de S[t] Louys comme a esté Monsieur de Montmorency luy remonstrant et a Nostre Saint Pere mesmes la continuelle peyne en laquelle je suis pour la conservation de ce sien estat, et que le soing qu'il a fallu avoir durant la guerre, la contagion et la famine ne m'ont donné loisir de pencer a l'expedition des dictes bulles come il m'estoit enjoinct, et quant au demurant de la despence qu'il faudra fere pour les avoir, Mons.[r] Hatton y satisfera suivant que Mons.[r] Blanqui lui escrit.

Du reste des affaires que je vous avois recommandé je vous en laisse la cure cependant que je ferai entendre a monsieur de Montmorency la reception de ses lettres.

De noveau je ne puis vous dire autre chose, sinon que depuis la reduction de Colmars (1) en l'obeissance du roy, la Provence est pacifique, et le Languedoc tousjours troublé par les voleurs, mesmes depuis la levée du siege de devant le lieu de Montreal qui .... les chemins sont fort dangereux et la paix grandement alterée, combien que le roy ne desire aultre chose et que les chefz des Huguenotz monstrent de la vouloir observer. Et, n'aiant aultre chose a vous dire, je finirai la presente par prieres a Dieu qui vous ayt, messer Cesare, en sa saincte et digne guarde. D'Avignon le xxx[e] de decembre 1583.

Vostre bon maistre et meilleur amy

[De la main du cardinal] G. card. d'Armaignac.

[Suit un court post-scriptum que nous ne croyons pas devoir reproduire]

[Trace du sceau en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 83-84).

(1) Pour ce passage, cf. une lettre du 19 décembre écrite par le cardinal au roi de France et publiée par Tamizey de Larroque, *Revue hist.* (1877, V), p. 335-337, n° LI. — Cf. aussi une lettre du même jour au cardinal de Côme (Arch. vat. Nonciatures d'Avignon, vol. 14, p. 787-788).

XIII.

Le cardinal d'Armagnac au cardinal de Côme.
(Avignon, 8 février 1585).

Illmo et r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo}

Li confrati della confraternità delli gloriosi Santi Apostoli Martiri et Confessori, li corpi de' quali riposano nella celebrata chiesa di San Saturnino di Tholosa mi hanno pregato di ottenere confirmatione d'indulgenze da S. S^{tà} per aumento di pietà in questi tempi et in somma mi hanno mandato quelle de felice recordatione Papa Clemente settimo perche io le mandi a V. S. ill^{ma} ad essere confirmate a perpetuità. Onde io per il rispetto, prima dell'antica divotione che ho a quelle santissime reliquie et poi come arcivescovo loro che sono stato et sono adesso per gratia di N. S^{re} et intercessione di V. S. ill^{ma}, la supplico con ogni affetto per accrescimento del culto divino, veneratione di quei santi (1), salute dell'anime et a mia contemplatione voler fare si che d^{e} indulgenti siano confirmate come addimandano, affin ch'io possi lasciar loro memoria di questo et nel modo che m. Dom^{co} Hattone le dirà et mostrarà le concesse et le farà similmente vedere che la S^{tà} di Paolo 3° si degnò ancora a mio nome concederlene alcune send'io ambasciatore a S. B^{ne} per il gran re Francesco et io terrò questo bene da V. S. ill^{ma} a tale che mi pensarò ella sia causa che quelli di d^{a} città coneschino che più presto voglio cessar di vivere, che di far per essi quanto potrò, et massime per beneficio delle anime loro, et il tutto per mezzo di V. S. ill^{ma} alla quale havrò obligo infinito insieme con essi, et a quale bacio con ogni ri-

(1) « Et parce que vous scavez (dit le cardinal dans la lettre suivante dont nous ne publions que la fin) la grande devotion que j'ay eu de tout temps aux saintes relicques des Saintz Apostres et Martirs qui reposent en la dite eglise, entre lesquelles sont celles de Sainct George mon patron ».

verenza le mani, pregandole da Dio sanità et contento. D'Avignone alle viij. di febraro 1585. Di V. S. ill^{ma} humilissima servitore

[De la main du cardinal] G. card. d'Armaignac.

[Au dos:] All'ill^{mo} et r^{mo} sig^{r} mio oss^{mo} mons^{r} car^{le} di Como Roma.

[Trace du sceau en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 85-86).

XIV.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio (1).
(*Avignon, 8 février 1585*).

. . . .

M. Cesare, j'ay faict embarquer ce jour d'huy vingt pieces de vin pour envoyer a Rome, dont il y en aura six pour Sa S^{teté}, quatre pour mons^{r} le duc de Sora, quatre pour mons^{r} le cardinal de Como, autres quatre pour m^{r} le cardinal de St Estienne et deux pour vous, me craignant grandement que les dits vins ne se trouvent pas si bons que je desirerois a cause des grandes pluyes qu'il feist au temps des vendenges, mais la bonne volunté sera, s'il leur plaist, acceptée de

Vostre bon maistre et meilleur amy
[De la main du cardinal] G. card. d'Armaignac.

Presentez mes affectionnées recommandations a la bonne grace de monsieur d'Ossat auquel je n'ay loisir d'escrire ny argument pour ce coup. Bien le remercie-je de ce qu'il a fait pour mes bulles et pour l'affaire de madamoyselle de La Roche.

[Sceau plaqué]

(LXII, 61, fol. 87-88).

(1) Nous avons jugé inutile de publier le début de cette lettre; il y est uniquement question de l'affaire exposée en détail dans la lettre précédente.

XV.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio
(Avignon, 21 février 1585).

M. Cesare, je cuydois bien que vostre lettre du xxviij^e du janvier deust estre accompagnée de mes bulles de l'archevesché de Toulouze, que j'ay si longuement attendues selon l'esperance que mons. d'Ossat et vous m'en avez donné par vos precedentes, mais, a ce que l'agent de mons^r de Cavaillon a escrit a son maistre, ce n'est pas encores besoigne achevée, puisque Nostre St Pere mesme veult prendre la peine de veoir toutes les escritures et ce qui s'est passé au faict dudit archevesché, ensemble de celluy d'Avignon avec les pretentions que monsieur le cardinal Farnez a monstré avoir sur les fruictz du dernier, et tout ainsi que comme vous scavez j'ayme intimement le dit s^r de Cavaillon et en ceste consideration desirerois grandement que le bon plaisir de Sa S^teté fut trouver quelque expedient pour le gratiffier et avantager selon son merite, la peine et despence qu'il a porté et continue a porter pour le St Siege par deça, ainsi que j'en touche ung mot a monsieur le car^al de Como en la lettre d'estat. Toutesfois je ne vouldrois pour chose du monde que ce fut au prejudice du sieur car^al Farnes pour la tres humble, ancienne servitude et grande obligation que je luy ay et a toute sa illustre mayson, ce que vous luy pourrez tesmoigner s'il vous vient a propoz me conservant tousjours en sa bonne grace et me fere entendre apres la resolution que Sa S^teté aura prinse, tant la-dessus que sur l'expedition de mes dites bulles qu'il est necessaire que j'aye au plus tost en une sorte ou autre pour les raysons que je vous ay si souvent faict entendre qu'il n'est besoing que j'en use d'autre redicte, et seullement me suffira vous en recommander l'instante sollicitation, m'advertissant par voz premieres aussi si Castaigne est toujours prisonnier ou ce qu'en aura esté ordonné, car autre

chose ne voulois-je scavoir de vous pour ce regard par mes precedentes. . . . .

D'Avignon, le xxie de fevrier 1585.

Vostre bon maistre et meilleur amy

[De la main du cardinal] G. card. d'Armaignac.

M. Cesare, deux jours apres mes dernieres, je feis embarquer vingt pieces de vin, de quelles y en a vj pour Nostre Saint Pere, iiij pour monsieur le duc de Sora, autres iiij. pour monsieur le card. de Como et aultant pour monsieur le cardinal de S. Etienne, et les deux pour vous (1). . . . . .

[Trace du sceau en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 89-90).

XVI.

Lettre du cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio.
(Avignon, 5 avril 1585).

(2) . . . .

Quant aux novelles de deça, je ne vous puis dire aultre chose sinon qu'il court un grand bruict de noveaux mouvemens qu'il y a en France sans pouvoir encores fere jugement au vrai de l'occasion d'iceulx, il est bien certain qu'ilz ne

(1) Cette lettre, en particulier ce dernier passage, est à rapprocher d'une autre écrite le 22 février en italien par le cardinal d'Avignon au cardinal de Côme (Arch. du Vatican, Nonciatures d'Avignon, vol. 15, fol. 643 r° et v°).

(2) Nous supprimons le début de cette lettre qui parle de l'affaire du Frère Castaigne et des bulles de l'archevêché de Toulouse dont il a été question dans les lettres précédentes. De même il a semblé inutile de publier la lettre en italien du cardinal à Cesare Pamfilio, datée du *23 mai 1585*, parce qu'elle n'apporte point de renseignements nouveaux (LXII, 61, fol. 93).

peuvent produire qu'une grand guerre, et sur ceste oppinion toutes les provinces et villes de Daulfiné et Provence sont en allarme, faisant grosses gardes, come nous faisons de nostre costé, attendant que ce sera. En l'assemblée de Castres ne s'est traicté que toutes bonnes choses pour le service du roy et confirmation de la paix, mais come, suivant l'intention de Sa Ma[té] et des commissaires qui sont en Languedoc, monsieur de Montmorency pençoit remectre les huguenotz fuitifs de la ville d'Allet en leur maison sur l'assurance et responssion des principaulx catholiques de la dite ville, ceulx qui estoient dans la citadelle sortirent le soir du jeudi dernier et couparent la gorge a tous les dits huguenotz en nombre de settante deux et, qui pis est, un secretaire dudit seigneur duc nommé Bereti qui estoit allé la de sa part pour les assurer y fut tué encores qu'il fut catholique, tellement que, sans la prudence du dict seigneur, qui donna ordre que personne ne s'esmeut, nonobstant l'injure receue, il y avoit de graves desordres en Languedoc, mais il s'est contenté d'en advertir le roy pour en avoir justice.

Le dict seig[r] duc vous envoye une depesche pour le faict de Baulmes, en quoy vous le servires come moi mesmes. Ne me reste aultre chose a vous dire, sinon que j'ai faict rendre les lettres du general des Augustins, seurement, et que je serai tousjours bien aise d'entendre que vous favorises la cause des Freres Minimes. J'ai envoyé Severac a la court pour quelque mien affaire. A sa retour il nous aportera des novelles, desquelles je vous ferai part. Cependant je prie Dieu vous conserver, Messer Cesare, en sa saincte et digne garde.

D'Avignon, ce v[e] d'avril 1585.

Vostre bon maistre et meilleur amy

[De la main du cardinal] G. card. d'Armaignac

[Trace du sceau en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 91-92).

XVII.

Le cardinal d'Armagnac à Cesare Pamfilio.
(Avignon, 14 juin 1585).

(1) . . . .

Je ne vous sçaurois dire le grand contantement que j'ai receu du bon accueil que Nostre Sainct Pere vous a faict et de la bonne volonté qu'il a monstré en mon endroict, s'enquerant si particulierement de ma santé, laquelle a esté ces jours passés aulcunement alterée par un reume qui a esté quasi universel par toute ceste ville par l'inconstance et intemperature de l'aer, m'aiant faict passer de fort mauvaises nuictz, sans reposer, a cause d'une toulx violente qui me tient encores, non toutesfois si mauvaise ni facheuse, Dieu mercy, que je ne sente ma convalescence prendre grand meilleurement . . . .

D'Avignon, le XIIIJ[e] de juing 1585.

Vostre bon maistre et meilleur amy

[De la main du cardinal] G. card. d'Armaignac

[Trace du cachet en cire rouge]

(LXII, 61, fol. 95-96).

(1) Le début et la fin de cette lettre ayant paru sans importance, ont été négligés. Séverac envoyé par le cardinal à la cour de France (v. la lettre précédente) n'étant pas encore revenu, les nouvelles manquent.

Mur Byzantin.

Temple Capitolin

4m70
?

X

T

G

B
0m80

A
0m80

C

a

b

E

F

G

H

e

f

Dar-el-Acheb

LES FOUILLES DE DOUGGA EN 1901

Roma Fotolit. Danesi

UNE LETTRE CLOSE ORIGINALE
DE CHARLES LE CHAUVE

Sickel remarquait, en 1867, qu'aucune lettre close de l'époque carolingienne n'était parvenue jusqu'à nous, bien qu'il eût existé certainement des actes de ce genre (1). Les publications faites depuis n'ont permis de rien ajouter à la constatation de l'éminent diplomatiste. Le document que je publie aujourd'hui est précisément une lettre close de Charles le Chauve empereur, dont j'ai eu la bonne fortune de retrouver l'original, inédit et parfaitement conservé, aux archives de la cathédrale de Barcelone (2).

Cette lettre est écrite, dans le sens de la plus grande dimension, sur une feuille de parchemin de forme à peu près rectangulaire, mesurant 30 centimètres, 8 millimètres sur le bord supérieur, 30^c^,2 sur le bord inférieur, 13^c^,9 à gauche (côté où commencent les lignes du texte) et 16^c^ à droite. La reproduction du recto et du verso que je donne ici (pl. IV et V) est réduite, parce qu'il n'a pas été possible d'obtenir à Barcelone un cliché comportant les dimensions mêmes de l'original (3), et j'ai renoncé à faire exécuter un agrandissement, de crainte de trop diminuer la netteté.

(1) Sickel, *Acta reg. et imp. Karolin.*, I, 402, note 10.

(2) Sous la cote: *stancia* III, n° 1 (privilegia).

(3) C'est à l'obligeance de M. l'abbé Mas et de D. Fernando de Sagarra y Siscars que je dois d'avoir pu donner les deux fac-simile. Je leur en exprime ici ma vive reconnaissance.

Voici la transcription du document (recto) ligne par ligne :

[1]] In nomine Sanctae et Individuae Trinitatis, Karolus ejusdem Dei Omnipotentis misericordia Imperator Augustus [2]] omnibus Barchinonensibus peculiaribus nostris salutem. Sciatis quoniam superno munere congrua prosperi[3]] tate valemus. Apud vos quoque ut et id ipsum maneat, valde desideramus. Plurimas autem [4]] vobis grates referimus eo quod in nostram fidelitatem semper omnimodis tenditis. Venit denique Judas [5]] hebreus, fidelis noster (1), ad nos, et de vestra fidelitate multa nobis designavit, unde vestrae [6]] fidelitati condignam remunerationem et decens proemium referre parati sumus. [7]] De nostrae igitur fidelitatis assiduitate nullo modo retardetis, sed in ea, prout melius [8]] scitis et potestis, in omnibus tendentes, permaneatis, sicuti hactenus factum habetis. [9]] Valete. *Et sciatis quia per fidelem meum Judacot dirigo ad Frodoynum episcopum libras ·X·* [10]] *de argento ad suam eclesiam reparare.*

Si nous considérons le contenu de la lettre, nous voyons aussitôt qu'elle a été écrite peu de temps après l'élection impériale. Elle est donc de 876. Nous sommes peut-être en présence d'une circulaire adressée par le successeur de Louis II aux villes fidèles de son royaume, tout au moins aux villes de la marche d'Espagne. Quoi qu'il en soit, notre document présente, au point de vue historique, un intérêt double :

1° il prouve qu'à la fin du règne de Charles le Chauve, et quoi qu'on en ait dit (2), la marche en général et le comté de Barcelone en particulier étaient aussi étroitement rattachés au royaume de France que n'importe quelle autre région ;

2° il montre l'empereur en rapport direct avec les Barcelonais, et ce fait implique, dans une certaine mesure, une col-

(1) NRT avec abréviation. Cette façon d'écrire, assurément, n'est pas régulière pour *noster,* mais je ne vois pas qu'on puisse résoudre autrement.

(2) Sur cette opinion erronée, voir mes *Notes sur Wifred le Velu,* dans *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos,* Madrid, 1901, juillet.

lectivité existante et agissante des habitants d'une ville au IXe siècle.

Au point de vue diplomatique, il n'y a pas lieu de s'étendre longuement sur les caractères de la lettre qui nous occupe. La rédaction en est conforme aux règles, d'ailleurs bien simples, qu'a posées jadis Sickel à propos des actes autres que les diplômes (1), règles qui ont subsisté, au surplus, bien au delà de la fin de la dynastie carolingienne. Mais Sickel n'a guère distingué entre les différentes catégories de lettres; surtout, il n'énonce rien de bien précis touchant la lettre close. Les formules y sont, naturellement, réduites au minimum: invocation (sans lettres allongées), suscription et adresse suivie du salut, c'est à quoi se réduit le protocole initial; et quant au protocole final, il consiste en un simple *Valete.* La qualification appliquée aux Barcelonais, destinataires de la lettre, qui sont appelés *peculiaribus nostris,* mérite aussi d'être relevée. Mais les particularités les plus intéressantes pour la diplomatique sont la disposition de l'adresse mise au dos et le mode de fermeture.

Le verso du parchemin sur le recto duquel est écrite notre lettre porte diverses mentions postérieures sans intérêt, notamment la *cote* (2). Toutes ces mentions sont tracées dans le même sens que le texte du recto. Or, tel n'est point le cas pour l'adresse carolingienne. Pour la lire, il est donc nécessaire de retourner le parchemin. En voici la transcription:

OMNIBUS BARCHI	NONENSIBUS
PECULIARIBUS	NOSTRIS

(1) Sickel, *op. cit.,* I, 400 et suiv. Cf. le fac-simile d'un mandement de Louis le Pieux publié par Sybel et Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen,* livr. I, pl. 7. Ce mandement passe pour être original.

(2) On remarque parmi ces mentions une analyse du XVIIe siècle qui fait de l'acte une donation de Charlemagne. Il est presque superflu de dire que le nom de l'évêque Frodoin suffit pour établir l'attribution à Charles le Chauve.

Si maintenant l'on reconstitue le pliage primitif en se conformant scrupuleusement aux plis, dont les creux et les reliefs se distinguent très nettement, même dans les fac-simile ci-joints, les deux faces qui portent l'adresse demeurent seules apparentes. Quant à ce fait, au premier abord surprenant, que l'adresse inscrite au verso se présente à l'envers par rapport au texte du recto, il s'èxplique sans peine par le mode de pliage. En effet, une fois l'opération du pliage achevée, la face antérieure du pli ainsi obtenu présentait son extrémité libre à droite : pour que l'adresse pût se continuer sur la face postérieure, il a falllu, par conséquent, retourner le pli.

Mais comment, après le pliage et l'inscription de l'adresse, notre lettre était-elle close? Sur la foi d'un texte, Sickel avait admis que les lettres closes carolingiennes devaient être fermées à l'aide d'un fil scellé, comme le montrent des actes postérieurs émanés de la chancellerie apostolique (1). La conjecture est confirmée par l'examen de notre spécimen et même par la simple inspection du fac-simile (verso). Serré contre le parchemin aux deux faces apparentes après le pliage, le fil a laissé une trace continue et fort visible entre les deux lignes dont se compose de part et d'autre l'adresse.

Je n'ai rien dit, jusqu'ici, du post-scriptum qui suit la formule finale *Valete* et que j'ai distingué, dans ma transcription, par des italiques. Ce post-scriptum est une particularité fort remarquable de la lettre conservée à Barcelone. Il est évident que le texte rédigé dans les bureaux de la chancellerie se terminait par le *Valete*. Ce qui vient ensuite est tracé d'une autre main, qui semble beaucoup moins sûre ; la ligne droite n'est plus suivie et les lettres sont de dimensions fort inégales. Mais

(1) Sickel, I, 402, note 10.



voici dans le libellé un détail plus frappant encore : tandis que, dans la lettre même, le souverain parle constamment, selon les règles, à la première personne du pluriel, au contraire il parle, dans le post-scriptum, à la première personne du singulier. Il dit *dirigo*, et *Judas fidelis noster* de la teneur devient *fidelem meum Judacot*. Qui donc, à la suite d'un document rédigé par la chancellerie impériale, peut avoir pris un ton aussi personnel? Ne serait-ce point l'empereur lui-même et ne pourrait-on pas voir, dans notre curieux post-scriptum, un *autographe* de Charles le Chauve? (1).

Rome, 2 juin 1902.

JOSEPH CALMETTE.

(1) On sait que plus tard, dans les missives royales, le post-scriptum autographe n'est pas rare. A la vérité, on peut être tenté d'émettre en ce qui concerne notre texte, une autre hypothèse. On peut imaginer que l'empereur, lorsqu'on lui a relu la lettre, a dicté l'addition, exprimant par la première personne, le caractère personnel de son intervention. Mais cette hypothèse n'a rien de plus vraisemblable, a priori, que celle que je propose, et, en outre, elle ne paraît guère s'accorder avec le caractère hésitant de l'écriture, bien gauche pour un scribe de profession.

LA JURISPRUDENCE PONTIFICALE
EN MATIÈRE DE DROIT DE DÉPOUILLE *(JUS SPOLII)*
DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIVe SIÈCLE

On entend par droit de dépouille le droit en vertu duquel le pape pouvait, en invoquant les besoins de l'Eglise, mettre la main sur les biens d'un archevêque, d'un évêque, d'un abbé, de toute personne ecclésiastique qui n'en avait pas disposé par testament, qui en avait disposé autrement que dans un but pieux, qui mourait au siège de la curie ou en dehors de sa résidence (1). Ces prétextes ne furent pas les seuls d'ailleurs à servir de base aux revendications du fisc pontifical représenté par la Chambre apostolique; on peut dire sans exagération qu'ils devinrent de plus en plus nombreux et de plus en plus illusoires au fur et à mesure que se firent plus pressantes les nécessités financières de la papauté.

Au début du XIVe siècle, la papauté n'avait pas encore pris à son profit cette source de revenus dont elle ne devait pas tarder à apprécier la commodité, la fixité et le rendement. Clément V réprouva même à différentes reprises cet usage chez les réguliers qui l'avaient depuis longtemps mis en pratique et

(1) Cf. Ehrle, *Bibliotheca romanorum pontificum,* Rome, 1890, p. 186. — Kirsch, *Die päpstlichen Kollektorien in Deutschland,* Paderborn, 1894, Introd., p. xxix. Il semble qu'il faille en grande partie restreindre cette définition aux biens meubles. Certains textes, cependant, comme la deuxième réserve d'Urbain V (voir ci-après Pièce justif. n° II), parlent des biens en général. Il y avait intérêt à laisser subsister le vague.

exprima le désir de voir l'héritage passer intact au successeur (1). Mais Jean XXII, quoi qu'en ait dit M. König (2), ne tarda guère à charger la Chambre apostolique de recueillir la succession de certains prélats. Il est difficile de dire à partir de quelle époque cet usage se généralisa au point de devenir un droit régulièrement et strictement appliqué, dans certaines parties au moins de la Chrétienté (3). Ce qui n'est pas douteux, c'est que, l'application du *jus spolii* constitua, au XIVe siècle, une des sources de revenus les plus considérables du trésor pontifical. Il suffit de parcourir les registres de la Chambre apostolique, les lettres camérales (*litterae camerales*) en particulier, pour voir quelle place y occupent les commissions pour mettre sous la main du pape les biens de tel évêque, de tel abbé, de tel prieur décédés, les compositions avec les successeurs, les inventaires et les rapports faits par les collecteurs ou des commissaires spéciaux, les quittances du camérier ou du pape luimême.

(1) König, *Die päpstliche Kammer unter Clemens V und Johann XXII*, Wien, 1894, p. 42.

(2) *Ibid.* Déjà en 1890 le P. Ehrle avait parfaitement démontré que Jean XXII avait fait recueillir les *spolia* de différents évêques (*Bibliotheca romanorum pontificum*, p. 186). Depuis, Kirsch a renforcé cette opinion pour l'Allemagne (*Kollektorien*, p. xxix et note 1). Nous nous abstiendrons de donner pour la France des exemples qu'il ne serait pas difficile de multiplier.

(3) Le P. Ehrle (*Bibliotheca romanorum pontificum*, p. 186) avoue ne pas savoir à quelle époque cet usage fut établi, si ce fut par un décret général ou par des réserves particulières. Pour Jean XXII, la question nous paraît résolue; il semble en effet difficile d'admettre qu'un document aussi important que la réserve générale des *spolia* ait échappé à l'attention des érudits qui depuis plusieurs années ont porté leurs efforts sur ce pontificat. Le Dr Emil Gœller, qui prépare en ce moment pour la *Gœrres-Gesellschaft* la publication des documents financiers du pontificat de Jean XXII, n'en a pas trouvé trace. Dans l'état actuel de la documentation, il faut aller jusqu'à Innocent VI pour avoir la preuve d'une ordonnance générale du pape sur cette matière.

Il n'est pas question dans ce court article de faire l'histoire de l'application du droit de dépouille au XIVe siècle; c'est là un sujet assez important pour qu'il ne soit pas inutile de lui consacrer, après des recherches minutieuses, une étude plus longue et plus approfondie. Nous voudrions seulement montrer, au moyen de quelques documents qui nous ont paru particulièrement neufs, quelle fut dans la seconde moitié du XIVe siècle, d'Innocent VI à Clément VII, la doctrine pontificale au sujet de l'application du droit de dépouille, doctrine que les papes eux-mêmes ont pris soin d'exposer, soit de vive voix sous forme d'instructions au camérier, soit par écrit sous forme de lettres adressées aux collecteurs.

Déjà à partir de Jean XXII l'application du *jus spolii* avait donné lieu à des difficultés nombreuses. Beaucoup d'évêques ne pouvaient se résigner à laisser tomber leurs biens entre les mains du pape au lieu de les transmettre à leurs successeurs ou à leurs héritiers légitimes. Les successeurs, de leur côté, se plaignaient d'être ainsi contraints à renouveler constamment les objets destinés au culte. Quelques évêques, comme Pierre de Castelnau évêque de Rodez, avaient même essayé, de leur vivant, d'écarter les prétentions du fisc pontifical en faisant au pape des legs importants (1). La Chambre apostolique se montrait impitoyable.

Bientôt cependant les froissements et les mécontentements produits par ces procédés un peu arbitraires rendirent nécessaire une réglementation plus rigoureuse de l'application du *jus*

(1) Calmet, *Pierre de Castelnau évêque de Rodez* (1318-1334) dans *Annales de Saint-Louis-des-Français,* II, p. 107. C'est en 1334 que Pierre de Castelnau avait légué 1000 florins au pape; il avait en outre chargé l'évêque de Maguelonne et son frère Hugues de Castelnau d'aller trouver personnellement le pape pour le prier de vouloir bien ratifier ses dispositions testamentaires. Mais ces démarches furent vaines.

spolii. Nous ne pouvons dire si Benoît XII et Clément VI donnèrent à ce sujet des ordres précis. Du moins nos recherches ne nous ont pas permis d'en trouver trace. Avec le pontificat d'Innocent VI seulement nous arrivons sur un terrain plus solide.

Les archevêques et les évêques du royaume de Sicile en deçà du Faro s'étaient plaints de ce que les collecteurs chargés de recueillir les *spolia* s'emparaient des ornements et autres objets destinés au culte, en sorte que les successeurs des prélats décédés ne pouvaient, par suite de la faiblesse des revenus et des calamités de la guerre, pourvoir convenablement aux nécessités du culte dans leurs églises. Par une bulle du 30 avril 1356 (1), Innocent VI donna des instructions en conséquence aux collecteurs et à leurs lieutenants (*vicesgerentes*). Il était interdit, sous peine de punitions sévères, à ces fonctionnaires de mettre la main sur les ornements et autres objets quelconques servant au culte, sur les instruments et animaux nécessaires aux travaux des champs, sur les biens légués aux fabriques des églises ou à d'autres personnes civiles ou morales dans un but pieux.

Malheureusement cette interdiction pouvait être interprétée de plusieurs manières; on ne s'en fit pas faute: *super intellectum dictarum litterarum et inhibitionis diverse opiniones insurgunt*. Les uns disaient que l'interdiction s'appliquait aux ornements, biens, outils ou animaux laissés aux églises par les prédécesseurs des défunts, ainsi qu'aux biens légués aux fabriques ou à qui que ce soit dans un but pieux; mais à condition, que le quart ou telle autre fraction des biens ne fût pas dépassé. Les autres, évidemment mal intentionnés à l'égard du pape, voulaient que les prélats pussent laisser tous leurs biens

(1) Cette bulle et ses dispositions sont rappelées en détail dans celle du 9 juin 1358 que nous donnons *in extenso* à la suite de cet article (Arch. Vat., Collectoriæ 359^A, fol. 13 v° à 15 r°).



aux fabriques des églises ou les destiner à de pieux emplois. Un troisième parti enfin plaçait sous le coup de l'interdiction, d'une part les ornements, biens, outils et animaux employés avant la dernière maladie du défunt, d'autre part les legs modérés.

C'était là évidemment la juste mesure, et deux ans après environ, le 9 juin 1358, pour éviter les inconvénients que ces indécisions n'auraient pu manquer de perpétuer, Innocent VI renouvelait en termes plus formels et plus précis sa déclaration première. Ineptes et coupables, disait-il, seront ceux qui dorénavant dissiperont leurs biens et ceux de leurs églises entre leurs cousins et leurs amis, comme certains l'ont déjà fait, poussés par une audace sacrilège. La dernière opinion seule est raisonnable et conforme aux canons de l'Eglise. C'est elle que les collecteurs doivent adopter dans son esprit et dans sa lettre.

Ainsi, les legs faits dans un but pieux par les évêques dans leurs testaments continuaient à échapper à la main-mise pontificale. La discussion portait seulement sur la question de savoir dans quelle mesure les évêques pouvaient se permettre ces legs sans outrepasser leurs droits et sans léser la Chambre apostolique. Mais, avec une base aussi peu solide en réalité que celle qu'avait établie Innocent VI (1), des abus ne pouvaient manquer de se produire. Urbain V y mit fin à son profit.

Il établit que dorénavant lui ou sa Chambre apostolique ne tiendraient plus compte des legs pieux faits par les prélats et qu'ils pourraient mettre la main sur ce qu'il leur plairait (*prout sibi placeret*). Telles sont du moins les instructions que le pape donnait à Arnaud Aubert son camérier le 17 juin 1366 (2).

(1) Qu'était-ce par exemple que des legs *modérés?* On peut difficilement imaginer une expression plus vague, susceptible d'interprétations plus différentes.

(2) Arch. Vat., Reg. av. Grégoire XI, t. 26, fol. 506 r° et v°. Instructions orales données par Urbain V à Arnaud Aubert et transcrites là par ce dernier sans beaucoup d'ordre. La plus grande partie de ces

Déjà au début de son pontificat, le 11 décembre 1362, Urbain V s'était réservé durant sa vie la succession de toutes les personnes ecclésiastiques séculières et régulières décédant où que ce soit, à la cour romaine ou ailleurs. Il n'était même pas fait

instructions est consacrée à l'application du droit de dépouille par les collecteurs. Nous la donnons en pièce justificative. Une copie, probablement du temps de Grégoire XI, existe dans le vol. 359[A] des Collectoriæ, fol. 16 v° à 18 r°. Elle débute ainsi: « Infrascripte ordinationes sunt scripte in libro capellanorum et aliorum officiariorum domini Urbani . V . manu propria domini Arnaldi camerarii suscripti ». C'est en effet à la fin de ce *liber capellanorum,* relié par erreur avec le Reg. av. 26 de Grégoire XI, que le camérier a recopié de sa propre main les instructions d'Urbain V. Si, malgré le caractère très personnel de l'écriture, des doutes pouvaient s'élever sur son attribution à Arnaud Aubert, la remarque suivante suffisait sans doute à les lever. Au fol. 508 r° du reg. 26 de Grégoire XI, on trouve un paragraphe écrit d'une main de scribe et au-dessous, la mention suivante tracée de l'écriture caractéristique du camérier: « Ita reservavit dominus papa, sed ego impeditus feci scribi per alium. Camerarius ».

La copie du vol. 359[A] des Collectoriæ a été faite directement sur le texte transcrit par le camérier lui-même, ainsi que le prouvent les renvois (III° folio ante finem, eodem folio etc.) qui sont rigoureusement exacts. Elle est même sur certains points plus complète que l'original; ainsi deux paragraphes qui étaient écrits sur la couverture en parchemin (in ultimo folio quod est de pergameno) ont disparu avec cette couverture et nous ont été conservés seulement dans la copie du vol. 359[A] des Collectoriæ. Enfin, particularité plus intéressante encore, c'est à la suite de cette copie que les camériers de Grégoire XI et de Clément VII ont pris soin de faire mentionner les réserves analogues faites par leurs maîtres au début de leur pontificat.

Les autres documents qui dans le vol. 359[A] accompagnent la copie des Instructions d'Urbain V méritent aussi une attention spéciale.

Il semble que dans ce cahier, relié par erreur avec un registre de lettres camérales de Clément VII, le pape Grégoire XI ou son camérier aient voulu réunir comme dans une sorte de mémorandum les actes financiers les plus importants promulgués par les papes du XIV[e] siècle. On y trouve des bulles de Jean XXII, de Clément VI, d'Innocent VI, d'Urbain V, de Grégoire XI. L'extravagante de Boniface VIII sur les dîmes, insérée au *Corpus juris canonici* (Extr. comm., l. III, t. VII, cap. 1), y figure même sous la forme d'une confirmation par Innocent VI.

exception pour les ordres religieux qui, comme celui de Citeaux, n'avaient pas de biens propres. Le camérier, pour procéder contre eux, devait seulement se munir d'un ordre exprès du pape (1). Les collecteurs étaient tenus de payer les dettes contractées par le défunt pour son église ou son bénéfice, de payer les frais d'obsèques décentes, de désintéresser les serviteurs, d'acquitter les amendes. Etaient mis à part les livres ou autres objets que le défunt avait acquis de son patrimoine ou par son travail, s'il avait un héritier légitime. La réserve ne devait pas non plus s'étendre aux livres, calices, croix, vêtements et autres ornements servant depuis longtemps, même avant l'administration du défunt, à l'usage de l'église; les bœufs et autres animaux, ainsi que les objets employés depuis longtemps pour l'agriculture ou pour divers usages, rentraient dans la même catégorie.

Cette réserve n'était cependant pas applicable aux églises de France et d'Angleterre.

Aussitôt coiffés de la tiare, Grégoire XI et Clément VII s'empressèrent de prendre à leur compte, sans y changer quoi que ce soit, la réserve et les ordres d'Urbain V (2). Dans une

(1) Le 25 janvier 1365 cependant, le pape adoucissait pour l'ordre de saint Benoît la sévérité de ses ordres. Les abbés conservaient le droit de recueillir les *spolia* des prieurs dépendant de leurs monastères.

(2) Arch. Vat. Reg. av. 173, fol. 46 et v°. C'est le *Liber capellanorum* de Grégoire XI dans lequel ce pape a fait transcrire la réserve et la « modificatio » d'Urbain V. Voir aussi deux mentions contemporaines qui accompagnent sur le registre 359A les instructions données par Urbain V à son camérier. Nous les publions en même temps que ces dernières. Pour Grégoire XI la date est assez vague: *in principio sui pontificatus,* dans le cours de l'année 1371 selon toute vraisemblance. Pour Clément VII au contraire, le texte est aussi précis que possible; c'est à Fondi, le jour même de son couronnement, le 31 octobre 1378, que le nouveau pape donna ses ordres à ce sujet à son camérier Pierre archevêque d'Arles. La bulle du 18 juin 1390 que nous publions en pièce justificative nous apprend aussi que, au début de son pontificat (*in nostri apostolatus primordiis*), Clément VII avait renouvelé la réserve de son prédécesseur Grégoire XI.

très importante lettre-patente datée du 6 octobre 1385, Charles VI se plaint amèrement des exigences des collecteurs, ruineuses pour les églises et pour les monastères; il ordonne au prévôt de Paris, à tous les baillis et sénéchaux de son royaume de mettre dorénavant sous sa main les biens de toute personne ecclésiastique décédée et de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les droits du roi et ceux des héritiers légitimes (1). Une bulle du 18 juin 1390 adressée précisément par Clément VII à un collecteur français (2) permet de nous rendre très exactement compte de la persistance des règles établies par Urbain V. Après

(1) Cette lettres est imprimée dans les *Preuves des libertés de l'Eglise gallicane*, Paris, 1651, t. II, p. 816-820 (cf. *Kirchen-Lexicon*, Fribourg-en-Brisgau, 1899, XI, col. 660). On la trouve aussi dans un *vidimus* de Guillaume Le Bouteiller sénéchal de Limoges, au reg. 485 des *Collectoriae* (non folioté). Elle fait partie des pièces du procès élevé entre les officiers du pape et les officiers du roi au sujet de la succession d'Aymeri Chatti de la Joussac, évêque de Limoges, mort le 10 novembre 1390 (Eubel, *Hier. cathol.*, I, 314). Voici quelques passages où le roi proteste contre les exigences exagérées des collecteurs chargés de recueillir les *spolia* en France: « ... nunc, cum episcopos in regno nostro ab hac luce migrare contingit, collectores aut subcollectores summi pontificis... bona mobilia ex decessu talium episcoporum relicta, eciam illa que per suam industriam quesierant que amplius ipsorum episcoporum non sunt nec censentur, sed ad suos heredes aut eorum esecutores spectant, capiunt, nichil ex hiis in repparaciones seu reffectiones edifficiorum et aliorum hereditatgiorum dictorum episcopatuum eo casu convertentes... et non solum bona dictorum episcoporum capiunt, sed eciam bona monasteriorum, postquam abbates viam universe carnis sunt ingressi, licet dicti abbates non habeant nec habere possint proprium ex quo sequitur quod abbates successores... non habent unde sibi et suis commonachis victualia et cetera necessaria ministrare unde divinum officium deseritur, edifficiaque ruinosa et cetera hereditagia remanent inculta et, quod dolentes refferimus, dicti successores abbates, calices, ornamenta, sanctorum reliquia et jocalia... et interdum dictorum monasteriorum redditus vel hereditagia ne mendicent vel esuriant viriliter distrahere in ipsorum monasteriorum exherdacionem compellantur... ».

(2) Jean François, chanoine de Chartres, collecteur de la province de Tours (Arch. Vat., 301, fol. 66 v° à 67 r°).

vingt-cinq ou trente années, la doctrine pontificale au sujet des *spolia* n'a pas changé. La lettre aussi bien que l'esprit des instructions au camérier Aubert sont scrupuleusement respectées : ce sont les mêmes phrases, presque toujours les mêmes mots (1).

Nous croyons en avoir assez dit pour montrer combien, dans la seconde moitié du XIVe siècle, à partir d'Urbain V tout au moins, la tradition officielle relative au droit de dépouille s'est maintenue sans changement. Ce n'est pas le lieu de rechercher ici dans quelle mesure ces règles, indiquées par Innocent VI, formulées définitivement par Urbain V, furent mises en pratique par les collecteurs dans les différents pays de la Chrétienté. Qu'il nous suffise pour le moment d'avoir attiré l'attention sur ce côté peu connu, croyons-nous, de la politique financière des papes d'Avignon.

Rome, 2 juin 1902.

Ch. Samaran.

I.

Villeneuve-lez-Avignon, 9 juin 1358.

Bulle d'Innocent VI au sujet de l'application du droit de dépouille par les collecteurs dans le royaume de Sicile en deça du Faro.

Innocentius etc. Ad futuram rei memoriam. Quanquam fabricam militantis ecclesie beati Apostoli Petri, cujus sumus, disponente Domino, licet immeriti successores, firmitate fundatam, in universis regnis luna foveat justicie et confirmet decla-

(1) C'est à peine si Clément VII se permet d'ajouter à la liste des objets que le collecteur ne doit pas toucher, les lits, les récipients pour le vin, les armes pour la défense des églises et des monastères.



ratio emergentium dubiorum, tamen vix humana prudentia aliquid tam rectum tamque clarum constituit quod non ecurret quandoque effrenata presumptio vel peregrina in dubium non committat. Dudum siquidem pro parte venerabilium fratrum nostrorum archiepiscoporum et episcoporum ac dilectorum filiorum prelatorum aliorum in regno Sicilie et terris citra Farum consistencium proposito coram nobis quod dilecti filii collectores fructuum beneficiorum vacantium et bonorum prelatorum decedentium in dictis regno et terris auctoritate apostolica deputati ornamenta et alia divino cultui necnon ecclesiarum et ecclesiasticorum locorum quibus decedentes prelati preerant necessitatibus deputata recipiebant nomine apostolice camere et levabant, propter quod dictorum decedentium successores divino cultui honore decenti vacare suarumque ecclesiarum laborantium tenuitate reddituum et guerrarum pestibus diutius oppressarum necessitatibus non poterant providere, ac supplicato nobis ut providere super hiis de benignitate apostolica dignaremur, nos, dictorum exponentium supplicationibus inclinati, eisdem collectoribus presentibus et futuris ac eorum vicesgerentibus duximus per nostras litteras sub data .ij. Kalendas maii pontificatus nostri anno quarto que incipiunt *Quamvis in cunctis* districtius inhibendum quod ad ornamenta et alia quecumque bona divino cultui deputata que in ecclesiis et locis quibus dicti decedentes preerant necnon ad domorum seu agrorum utensilia et animalia agriculture seu massariis necessaria aut ad res legatas ecclesiarum fabricis et aliis piis causis manus extendere non presumant, que, si reciperent, dictis successoribus ecclesiarum earumdem et locorum prelatis seu ipsis ecclesiis atque locis sine difficultate integre restitui per eosdem collectores et vicesgerentes injunximus atque reddi, indignationem nostram et penas alias, prout qualitas facti exigeret, prefatis collectoribus et vices eorum gerentibus, si parere contempnerent, subituris, prout in eisdem litteris plenius continetur, verum quia super intellectum dictarum litterarum et inhibitionis diverse opiniones insurgunt, quibusdam asserentibus quod ad ornamenta, bona, utensilia et animalia dimissa ecclesiis, locis, agriculture et massariis per predecessores ipsorum decedentium et ad legata fabricis et piis causis, si quar-

tam vel aliam certam partem bonorum non excederent et non ad alia, dicte littere et inhibicio se extendunt, aliis sentientibus in contrarium et quod dicti prelati possent ecclesiarum fabricis et piis causis bona sua omnia erogare, nonnullis viam medii eligentibus et dicentibus quod ornamenta, bona, utensilia et animalia tradita, assignata et deputata cultui, ecclesiis atque locis predictis ante infirmitatem decedentium et legata facta moderate per eos ipse littere et inhibitio comprehendunt, nos, ne dictarum opinionum diversitas, si indecisa maneret, inferat dampna ecclesiis et pericula pariat animarum laudabilesque impediat ipsorum decedentium voluntates, et ut collectores et vicesgerentes predicti sic mandata apostolica exequantur quod sue potestatis limites non excedant, ac ne iidem prelati, ineptis opinionibus forsitan inherentes, beneficio dictarum litterarum confisi sub spe pietatis, nedum [sua] sed ecclesiarum suarum bona et patrimonia, sicut nuper relatione plurium audivimus de quibusdam qui heredes universales in bonis ecclesiarum de facto et sacrilego ausu instituerunt suos consanguineos et amicos, dampnabiliter dissipent vel ea indiscrete dispergant vel alias concessione apostolica abutantur, opinionem ultimam sacris canonibus et rationi magis consonam et concordem sequentes, tenore presentium declaramus nostre intentionis existere et fuisse quod ad ornamenta et bona alia que per predecessores decedentium prelatorum vel ipsos decedentes in sua bona sanitate et ante infirmitatem de qua ipsos decedere contingat divino cultui fuerant deputata et ipsorum ecclesiis tradita et assignata, cessante realiter omni fraude, et ad utensilia et animalia solummodo necessaria agriculture et massariis necnon ad legata moderate facta fabricis ecclesiarum prelatorum decedentium et aliis piis causis per prelatos eosdem in quibus collectores infrascripti favorabiles se ostendant, non autem ad alia ornamenta, bona, utensilia et animalia vel legata dicte nostre littere et inhibitio se extendant, omnibus collectoribus et eorum vicesgerentibus presentibus et futuris super dictis bonis et fructibus colligendis, auctoritate apostolica deputatis vel in antea deputandis, districtius injungentes quatinus presentem nostram declarationem irrefragabiliter deinceps teneant et observent, non obstantibus

inhibitione et litteris memoratis, indignationem nostram et penas alias, ut qualitas facti poposcerit, si contra fecerint, incursuri. Nulli ergo etc. Datum apud Villamnovam Avinionensis diocesis, v. idus junii, pontificatus nostri anno sexto.

(Collectoriae, 359A, fol. 13 v° à 15 r°).

II.

Instructions du pape Urbain V à son camérier Arnaud Aubert au sujet du droit de dépouille.

. . . .

Die XVIJ mensis junii pontificatus domini nostri Urbani pape V anno quarto, idem dominus noster mihi A. camerario suo dixit et precepit ut scriberem quod ipse volebat et sibi retinebat a cetero quod, licet prelati ecclesiarum testati fuissent seu reliquissent de bonis ecclesiasticis ad pias causas vel ecclesiis suis quibus prefuissent, nichilominus ipse seu camera sua posset recipere de bonis eorum et detrahere de dictis legatis seu relictis prout sibi placeret.

Dominus noster Urbanus papa V reservavit ad vitam suam dumtaxat et si et quando et quotiens voluerit uti omnia bona mobilia ac debita omnium patriarcharum, archiepiscoporum, episcoporum, abbatum, decanorum, propositorum, priorum, rectorum et aliarum quarumcumque personarum ecclesiasticarum secularium et regularium, quorumcumque ordinum existant, etiam si sint ordinis Cisterciensis aut alterius cujuscumque qui non habent proprium nisi in communi, ubicumque sive in romana curia vel alibi decedentium. (*En marge:* Nota dominus noster non vult quod utamur contra istos qui non habent proprium, nisi de sententia sua).

Voluit tamen idem dominus noster quod de dictis bonis reservatis solvantur debita dictorum decedentium propter utilitatem ecclesie seu beneficii in quo defunctus prefuit contracta.

Item quod etiam solvantur exequie sepulture sue secundum condecentiam et statum persone, item remunerationes servitorum

suorum, item emende si re vera alicui tenebantur. Item voluit quod de dictis bonis deducantur libri et alia que defunctus de patrimonio suo vel ex labore proprii corporis seu aliter quam ab ecclesia sive beneficio in quo prefuit acquisivit, si heredem habeat legitimum, alias non. Item voluit idem dominus noster papa quod ad libros, calices, cruces, vestimenta et alia ornamenta ab antiquo etiam ante tempus dicti defuncti vel per ipsum in vita sua sine fraude deputata ad usum ecclesie dicta reservatio se non extendat, et idem voluit quoad boves et alia animalia et res similiter ab antiquo pro agricultura seu aliis usibus beneficii deputatas.

Voluit autem idem dominus noster quod quoad ecclesias gallicanam et anglicanam hac reservatione non utamur. Actum in presentia mei Ar[di] camerarii et domini archiepiscopi Viennensis xj die mensis decembris pontificatus sui anno primo.

Die xxv mensis januarii pontificatus domini nostri anno tercio, idem dominus noster papa dixit mihi A. camerario suo quod non erat nec fuit intentio sua quod si abbatibus ordinis sancti Benedicti competit de consuetudine, statuto, privilegio vel alias legitime recipere spolia priorum a suo monasterio dependentium, quod camera aliquid recipiat nec impediat eos.

Similem (1) fecit dominus Gregorius .XJ. ejus immediatus successor in principio sui pontificatus et est scripta in libro capellanorum suorum in principio et incipit *Sciendum est.*

Item ibidem. Sciant cuncti quod dominus noster papa Clemens septimus die sue coronacionis in civitate Fundorum michi Petro camerario suo archiepiscopo arelatensi precepit vive vocis oraculo quod scriberem ad futuram rei memoriam quod ipse reservabat ad vitam suam spolia prelatorum et aliarum personarum ecclesiasticarum decedentium ubique ad instar et prout fecerunt sancte memorie domini Urbanus V et Gregorius XI predecessores sui, et sic michi precepit quod ego uterer et per collectores apostolicos facerem observari. Scriptum propria in

(1) Ces deux derniers paragraphes ont été ajoutés par les camériers d'Urbain V et de Grégoire XI à la suite des instructions transcrites dans le reg. 359[A] des Collectoriæ.



civitate Fundorum anno Domini MCCCLXXVIIJ, die ultima octobris.

Ita est per me camerarium arelatensem archiepiscopum).

. . . .

(Reg. av. Grégoire XI, t. 26, fol. 506 r° et v°. — Copie, Collectoriæ 359A, fol. 16 v° à 18 r°).

III.

Avignon, 18 juin 1390.

Clément VII à Jean François collecteur de la province de Tours au sujet du droit de dépouille (1).

Eidem ut supra [Dilecto filio magistro Johanni Francisci canonico Carnotensi capellano nostro apostolice sedis nuntio, salutem etc.] Dudum in nostri apostolatus primordiis ex certis racionabilibus causis ad id nos moventibus, ad instar felicis recordationis Gregorii pape .XJ. predecessoris nostri, dispositionem et ordinationem omnium bonorum mobilium et creditorum ac debitorum quorumcumque archiepiscoporum et episcoporum necnon abbatum habencium bona sive redditus a conventibus suis discreta in partibus [in quibus] es nuntius apostolicus deputatus consistencium que ipsi archiepiscopi, episcopi et abbates haberent vel pertinerent quomodolibet ad eosdem tempore obitus eorum cum infrascripta moderationi, ordinationi et dispositioni nostris usque ad nostrum beneplacitum duximus reservanda, decernentes ex tunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingeret attemptari. Nos igitur, de discretione et probitate tuis plenam in Domino fiduciam obtinentes, tibi per apostolica scripta mandamus quatinus per te vel alium seu alios probos viros fide et facultate ydoneos omnia hujusmodi bona mobilia ac credita et debita quorumcumque archiepiscoporum, episcoporum et abbatum habentium bona et redditus ac proventus discreta a suis

(1) Nous devons l'indication de ce dernier document à l'obligeance de M. G. Mollat.

conventibus, ut prefertur, quorumcumque monasteriorum et ordinum exemptorum et non exemptorum in eisdem partibus in quibus es nuntius apostolicus deputatus consistentium, quecumque, quotcumque et qualiacumque fuerint et in quibuscumque rebus consistant ac per quascumque detineantur seu debeantur personas de et super quibus si necesse fuerit summarie, simpliciter et de plano ac sine strepitu et figura judicii, vocatis evocandis, te informes, auctoritate nostra et apostolice camere nomine petere, exigere et recipere cum integritate illaque fideliter conservare, et, quamprimum sine periculo poteris, ad cameram ipsam mittere procures, ita tamen quod ad alienacionem bonorum hujusmodi, antequam gentes camere predicte super hiis certificaveris, non procedas, sed interim ea omnia sub manu dicte camere fideliter facias conservari; nos enim tibi de hiis que de bonis, debitis et creditis hujusmodi receperis omnes et singulas personas quarum intererit nomine prefate camere absolvendi et quittandi necnon contradictores quoslibet et rebelles cujuscumque status, gradus, ordinis, condicionis vel preeminencie fuerint, etiam si pontifficali vel alia qualibet ecclesiastica vel mundana prefulgeant dignitate, quandoque et quotienscumque expedierit, auctoritate nostra per censuram ecclesiasticam et penas alias de quibus tibi secundum eorum rebellionem videbitur appellatione postposita compescendi, invocato ad hoc si opus fuerit auxilio brachii secularis, non obstante [littera?] tam felicis recordationis Boniffacii pape .VIIJ. predecessoris nostri qua cavetur ne quis extra suam civitatem et diocesim nisi in certis exeptis (*sic*) casibus et in illis ultra unam dietam a fine sue diocesis ad judicium evocetur seu ne judices a sede apostolica deputati contra quoscumque procedere seu alii vel aliis vices suas committere aut aliquos ultra unam dietam a fine diocesis eorumdem trahere presumant et de duabus dietis in consilio generali et etiam de personis ultra certum numerum ad judicium non vocandis quam aliis constitutionibus apostolicis contrariis quibuscumque seu si aliquibus communiter vel divisim a prefata sede indultum existat quod interdici, suspendi, vel excommunicari aut extra vel ultra certa loca ad judicium evocari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad

verbum de indulto hujusmodi et eorum personis, locis, ordinibus et nominibus propriis mentionem et qualibet alia dicte sedis indulgentia generali vel speciali cujuscumque tenoris existat per quam presentibus non expressam vel totaliter non insertam tue jurisdictionis explicacio valeat quomodolibet impediri et de qua cujusque toto tenore de verbo ad verbum in nostris litteris habenda sit mentio specialis plenam et liberam concedimus tenore presentium facultatem. Tenor autem dicte moderacionis talis est: Volumus siquidem et mandamus quod, de hujusmodi bonis, debitis ac creditis sic reservatis, debita ipsorum prelatorum propter utilitatem ecclesiarum et monasteriorum quibus prefuerint contracta, et expense decentis et honeste funeris secundum decentiam et statum personarum decedentium, ac remunerationes servitorum eorumdem secundum personas et merita serviciorum ac etiam emende, si re vera alicui sic decedentes tenebantur, persolvantur, quodque de dictis bonis, libri et alia que talis de patrimonio suo vel labore proprii corporis seu alias quam ab ecclesia seu beneficio cui prefuit acquisivit, si tamen habeat heredem legitimum et non aliter, deducantur, quodque hujusmodi reservatio ad calices, cruces, libros, vestimenta et alia ornamenta ab antiquo, videlicet ante tempus sic decedentis vel per ipsum in vita sua, sine fraude ad usum ecclesiarum et monasteriorum hujusmodi in quibus prefuit necnon etiam ad lectos, vasa vinaria et alia utensilia aut arma pro custodia locorum, ecclesiarum et monasteriorum hujusmodi necessaria seu ad boves et animalia et res similiter ab antiquo pro agricultura seu aliis usibus ecclesiarum et monasteriorum hujusmodi deputata nullathenus se extendat. Datum Avinione .XIIIJ. Kalendas julii, pontificatus nostri anno duodecimo.

(Reg. Vat., 301, fol. 50 r° à 51 v°).

ANASTASIANA

(Pl. VI-VII)

I. Antiquorum patrum doctrina de Verbi incarnatione.

L'ouvrage intitulé Λόγοι πατέρων ἤγουν ἐκλογὴ χρήσεων, δι' ὧν τὴν ὅλην τῆς ἀποστολικῆς ἐκκλησίας δόξαν σαφῶς διδασκόμεθα κτλ. (1), que l'on désigne habituellement du nom latin que lui a donné Angelo Mai: *Antiquorum patrum doctrina de Verbi incarnatione*, et qui nous a conservé tant d'extraits patristiques et tant de fragments monophysites, n'est encore aujourd'hui que partiellement édité.

Signalé bien avant l'édition d'A. Mai, ce traité a été révélé successivement par une description de manuscrit (2), par des citations diverses (3), par des extraits publiés en latin (4). A. Mai enfin prépara l'édition, mais, soucieux surtout de l'inédit, attentif

(1) Edition unique par Angelo Mai, *Scriptorum veterum nova collectio e vaticanis codicibus edita*, t. VII, pp. 1-73; Romae, Typis Vaticanis, 1823.

(2) Description du manuscrit de Clermont. Cf. Philippe Labbé, *Conspectus novae editionis omnium operum S. Joannis Damasceni;* Paris, 1652, p. 40.

(3) Cf. Sirmond, *Opera varia*, t. II, pp. 429, 430, 512, 655, 656, 696, 739, 751, 763, 777; Paris, 1696. — Harduin, *Opera selecta;* Amsterdam, 1709, p. 248. — Muratori, *In epistolam ad Dionysium Alexandrinum sub Julii I nomine editam disquisitio*. Cf. Migne, *Patr. Lat.*, tome 8, p. 959.

(4) *Collectanea incerti auctoris contra Severianos a Canisio primum in luce edita interprete Franciso Turriano S. J.*, dans Canisius-Basnage, *Antiquae Lectiones*, t. II, pp. 250-259; Antverpiae, 1725.

aux seules découvertes de fait, il se contenta de publier un choix de fragments et laissa planer sur le contenu de l'ouvrage et sur les sources mêmes de l'édition des obscurités qui n'ont point été dissipées depuis.

L'auteur de ce précieux recueil reste d'ailleurs lui-même inconnu. Labbé en examinant les manuscrits de Clermont, en vue d'une édition nouvelle de saint Jean Damascène, lui dénie la paternité de l'ἐκλογὴ χρήσεων. Sirmond, Harduin, Muratori, d'après des sources incertaines mais probablement identiques à celle que connaissait Labbé, attribuent l'ouvrage à Anastase prêtre. Lequien (1) songe à Anastase le Sinaïte, et A. Mai, sans approfondir la question, se rallie à l'opinion de Muratori devenue traditionnelle. Récemment enfin une hypothèse qui attribue l'ἐκλογὴ χρήσεων à Sophronios de Jérusalem a été exposée par M. Loofs (2).

Les pages que M. Loofs a consacrées à la *Patrum Doctrina* constituent la seule étude consciencieuse qui traite à la fois de l'histoire du texte, de l'identification des sources manuscrites et de l'attribution du traité.

Certes M. Loofs, qui n'a entrepris ces recherches que pour reconnaître la source de quelques fragments de Leontios de Byzance, n'a pu leur donner toute l'extension désirable. Il s'est servi de documents de seconde main et, faute d'avoir pu consulter les manuscrits, il a dû souvent se contenter de poser les problèmes, au lieu de les résoudre. Mais les points d'interrogation qu'il a ingénieusement systématisés constituent des indications précieuses pour le travail postérieur et souvent la cri-

(1) Lequien, édition des œuvres de saint Jean Damascène, tome I[er], p. xxxiv. Cf. Migne, *Patrol. Gr.*, t. 94, p. 267.

(2) Fr. Loofs, *Leontius von Byzanz, und die gleichnamigen Schriftsteller der griechischen Kirche,* dans les *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur, herausgegeben* von O. Gebhardt und A. Harnack, t. III, pp. 92-108; Leipzig, Hinrich, 1887.

tique pénétrante de M. Loofs a suppléé heureusement à sa connaissance imparfaite des sources manuscrites.

Comme résultats principaux du travail de M. Loofs on retiendra :

1° Que tous les extraits, traductions et éditions par lesquels nous connaissons la *Doctrina Patrum* dérivent de trois manuscrits :

a) le *Vaticano-Columnensis*, source principale de Mai ;

b) le *Vaticanus*, manuscrit mutilé, source subsidiaire de Mai ;

c) le *Claromontanus*, décrit par Labbé, d'où dérivent à la fois les citations de Sirmond et d'Harduin ainsi que les extraits de Turrianus. Ce manuscrit passa de la bibliothèque de Clermont dans les bibliothèques Meerman et Phillipps. Il se trouve aujourd'hui à Oxford (*Codex Bodleianus gr. miscellaneus*, n° 184) (1).

2° Le Claromontanus, contient, outre les quarante chapitres du Vaticano-Columnensis, un quarante-et-unième chapitre: διάφοροι ἀποδείξεις καὶ μαρτυρίαι τῶν ἁγίων πατέρων περὶ εἰκόνων. Il présente aussi quelques scolies récentes (telle la scolie où se trouve cité saint Jean Damascène (2)), qui n'apparaissent pas dans le Vaticano-Columnensis. Il est donc probable que le Claromontanus n'est qu'une rédaction remaniée de l'œuvre que le Vaticano-Columnensis nous conserve dans son état primitif. La retouche date sans doute de l'époque des Iconoclastes.

3° Le dernier auteur cité par la *Patrum Doctrina* est Maxime le Confesseur mort en 662. D'autre part l'auteur de l'ἐκλογὴ χρήσεων semble ignorer le symbole du concile de 681. Il est probable que le traité fut élaboré entre ces deux dates. — Bien que cette époque soit celle d'Anastase le Sinaïte, il n'y a pas

(1) Cf. Coxe, *Catalogi codd. mss. Bibliothecae Bodleianae*, I, p. 738 et ss.

(2) Cf. Canisius-Basnage, *op. cit.*, tome II, p. 259.

lieu, en l'absence d'un témoignage formel, de lui attribuer l'ἐκλογή. Une scolie qui se trouve accompagnée du nom de Sophronios (cf. Mai, *l. c.*, p. 22) semble indiquer que le compilateur n'est autre que Sophronios de Jérusalem.

Ces résultats, qui paraissent très précis, n'ont été exposés par M. Loofs qu'avec une extrême prudence. Pour en connaître la juste valeur, il faut — et M. Loofs l'a compris — se reporter aux sources premières. C'est pourquoi nous nous proposons de fournir quelques indications supplémentaires par rapport à celles qu'il nous a signalées, et de les contrôler au moyen d'une autre, qui est jusqu'ici demeurée inconnue. — Nous verrons ensuite si cet examen résoud quelqu'un des problèmes que soulève la *Patrum Doctrina*.

Les manuscrits qu'il convient d'examiner d'abord sont ceux d'Angelo Mai.

I. — Le Vaticano-Columnensis est un manuscrit célèbre à juste titre. Il fut la source de l'édition de la *Patrum Doctrina* et fournit encore quelques *Analecta* au Cardinal Pitra (1). Nous en donnons ici une description sommaire.

Le Vaticano-Columnensis (Vaticanus 2200, Columnensis 39) est un bombycin qui se compose de 3 ff. de garde pap. + 491 pages bombycin + 1 fol. de garde pap. Dimensions: 0.262 × 148. Le corps du manuscrit se compose de 31 cahiers + 3 ff. Les cahiers sont numérotés de première main, en onciale, dans la marge supérieure du premier feuillet. Le premier cahier, sur onglets, est un trinion; le huitième se composait de 7 feuillets dont le dernier manque.

Les cotes anciennes du manuscrit apparaissent sur les feuillets de garde; sur le second d'entre eux on lit: N° 14-XLII.

(1) Cf. Pitra, *Analecta Sacra,* II, p. 140-141. Au sujet du canon de la Bible cf. G. Mercati, *Note di Letteratura biblica e cristiana antica,* p. 243-45; Roma, Tipografia Vaticana, 1901.

Sur le troisième, un morceau de bombycin ayant appartenu à l'ancienne couverture porte le titre et la cote du volume, lorsqu'il se trouvait dans la bibliothèque Colonna: *Sermones | Ascetici | Veterum Pa | trum XLII | sec. XIV, 39.* Sur le même folio un autre fragment de bombycin avec la cote H. XXXI.

L'écriture du manuscrit est à tous égards remarquable (1). Mai avait reconnu l'antiquité de cette minuscule mêlée de cursive, mais il semble que le cardinal Pitra l'ait exagérée, en plaçant ce manuscrit au VIIIe siècle. Si l'on n'envisage que l'aspect général de l'écriture, on serait tenté en effet de la croire antérieure à nos plus anciens spécimens de la minuscule classique (2), mais l'étude des tracés pour chacune des lettres et des ligatures m'oblige à abandonner cette hypothèse.

La survivance de certains éléments de la cursive perd toute signification, si l'on observe en même temps des ductus récents; il faut y voir dès lors un phénomène local et non un indice d'ancienneté. C'est pourquoi j'attribuerai plus volontiers ce manuscrit à la première moitié du IXe siècle.

Le premier folio qui contient la table est tout entier écrit en onciale penchée. De même les titres des chapitres et les sous-titres qui indiquent la source des extraits. Une barre tracée à la plume et très sobrement ornée sépare les chapitres.

Le manuscrit a quelque peu souffert de l'humidité au début et à la fin. Il ne comporte qu'une seule lacune d'un folio (après le fólio 60); Mai l'a signalée en marge et a noté le moyen d'y suppléer: *Deest folium, confer ad Vat. 1102, p. 349 b.*

(1) Des fac-similés ont été publiés par Mai, *loc. cit.*, et par Pitra, *Analecta Sacra*, V, p. xxxiii. Le fac-similé de Mai est insuffisant; Pitra a pris au hasard la première page du manuscrit. Il m'a paru intéressant de publier un autre spécimen de ce document capital pour l'histoire de la minuscule. On y trouvera des ductus très significatifs et l. 8 une mauvaise lecture de l'édition Mai (cf. Pl. VI).

(2) On serait tenté par exemple de comparer le Vaticano-Columnensis au papyrus Renier, de l'an 487, cf. Hartel, *Wiener Studien*, V.

II. — C'est précisément ce Vaticanus 1102 qui fut la source secondaire d'A. Mai. Ce manuscrit du XV[e] siècle se compose de deux volumes de papier (0.225 × 0.148; vol. I = ff. 1 à 207; vol. II = ff. 208 à 420). Il est écrit par plusieurs mains différentes. Je me borne à mentionner les ouvrages dus à la même main que l'ἐκλογὴ χρήσεων.

fol. 283. Τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας πρὸς Ἀντίοχον ἄρχοντα· περὶ πλείστων ἀναγκαίων ζητημάτων τῶν ἐν ταῖς θείαις γραφαῖς ἀπορουμένων

fol. 305 blanc.

fol. 306. ἀπόδειξις ὅτι ἔστι θεός (l'ouvrage commence au 3[ème] chapitre et se continue jusqu'au chapitre 52: περὶ τῆς μιᾶς τοῦ θεοῦ λόγου συνθέτου ὑποστάσεως).

fol. 346. Προοιμίον τῆς βίβλου (1). — Οἱ μὲν τῷ θαλαττίῳ νώτῳ διαπερᾶν εἰωθότες καὶ τὰς μακρὰς ἀποδημίας ποιεῖν ἐπειγόμενοι, ἐπειδὴ ἡ τῶν ὑδάτων φύσις ὁδοὺς οὐκ ἔχει διωρισμένας, οὔτε μὴν τύπους ποδῶν καὶ γραμμὰς ὀχετῶν, διὰ τὸ ὁμαλὸν καὶ χαῦνον τῆς οὐσίας οὐ δεχομένης, τῇ θέσει τῶν ἀστέρων προσέχοντες, τὴν προκειμένην αὐτοῖς ὁδὸν διευθύνουσι, καὶ ἐκ τῶν ἄνωθεν δρόμων τὴν κάτω τεκμαιρόμενοι τρίβον, ἀπλανῶς τὴν ἀτριβῆ πορείαν ὁδεύουσιν· Οἱ δὲ τὰς ἐν ἠπείρῳ διατριβὰς ἀσπαζόμενοι, ὅταν φοιτᾶν πρὸς ἀλλήλους ἐθέλωσιν, οὐ ταῖς ἀγνοουμέναις ἀτραποῖς σφᾶς αὐτοὺς ἐμπιστεύουσι, τὸν ἀπὸ τῆς πλάνης δεδιότες φόβον, καὶ τῶν λῃστῶν τοὺς λόχους ἀγωνιῶντες, ἀλλὰ ταῖς λεωφόροις κεχρημένοι, σὺν ἀσφαλείᾳ τὴν προκειμένην ἀποδημίαν διανύουσιν. Ἐπειδὴ τοίνυν καὶ ἡμεῖς καὶ πελάγη δογμάτων διαπερῶμεν καὶ εἰς τὴν ἄνω πόλιν ὁδεύειν σπουδάζομεν, ὡς ἀστέρας ἄνωθεν ἡμᾶς ποδηγοῦντας τοὺς τῶν θείων δογμάτων ὑποφήτας περισκοπήσωμεν καὶ ὁδόν

(1) Nous reproduisons cette préface qui manque dans tous les autres manuscrits.

τινα βασιλικὴν καὶ λεωφόρον τὴν ὑπὸ τούτων τριβεῖσαν διδασκαλίαν ὁδεύωμεν, οἷον ἴχνη τινὰ τὴν τούτων νομοθεσίαν ζητοῦντες καὶ τούτων ἐπιβαίνειν σπουδάζοντες. Σπεύσωμεν τοίνυν τῶν τηλικούτων ἀγαθῶν ἄξια δοχεῖα γενέσθαι, ἀκουσώμεθα δὲ καὶ τῶν θείων γραφῶν ἐμπόνως· αὗται γὰρ ἡμᾶς ἀκωλύτως τῷ τοῦ θεοῦ παραδείσῳ προσορμίζουσι καὶ τῆς βασιλείας τῶν οὐρανῶν ἀξίους κατασκευάζουσι, χάριτι χριστοῦ ᾧ ἡ δόξα εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἀμήν.

fol. 346 v°. Λόγοι ἁγιών πατέρων ἤγουν ἐκλογὴ χρήσεων κτλ. Suivent 25 chapitres dont les titres sont identiques à ceux du Vaticanus 2200. Le chapitre 25 inachevé se termine aux mots: αἰσχυνομένους μήδ' ἐκκαλυπτομένους καὶ κάτω νεύοντας ἀλλὰ καὶ τῇ ἐπὶ τὸ πῦρ. d'une citation de saint Jean Chrysostome: ἐκ τῆς πρὸς Θεόδωρον ἐπιστολῆς περὶ κρίσεως.

Le contenu du Vaticanus 1102 diffère sensiblement de celui du Vaticano-Columnensis. Bien des extraits patristiques, qui apparaissent dans ce dernier, manquent dans le Vat. 1102. Celui-ci, par contre, contient quelques rares citations qui ne se retrouvent pas dans la source vénérable découverte par Mai. Je cite comme exemple, au début du premier chapitre, un long extrait de saint Grégoire de Nazianze: ἐκ τοῦ περὶ ἀρετῆσ ἰαμβικά.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion ne signaler plus bas d'autres passages, où Mai a pu, au moyen du Vaticanus 1102, compléter le texte mutilé du Vaticano-Columnensis. En effet, après avoir fourni quelques indications au sujet des manuscrits d'Angelo Mai, il nous reste à dire quelques mots de sa méthode.

Il semble que la découverte du texte ait seule passionné l'éditeur et que l'élaboration de l'édition ait été confiée à des manœuvres parfois inhabiles.

Angelo Mai s'est probablement contenté de choisir les extraits qu'il voulait publier; il a ensuite confié à d'autres le soin de les copier et il a édité le texte sans collationner les copies avec les originaux.

C'est ainsi qu'il faut s'expliquer les mauvaises lectures, les omissions et les répétitions qui défigurent l'édition de Mai. Et c'est pour le même motif sans doute que souvent la leçon du Vaticano-Columnensis a été sacrifiée à celle du Vaticanus 1102, dont la copie était plus aisée.

J'emprunte quelques exemples de ces erreurs aux passages dont je signalerai plus bas les variantes.

Mauvaises lectures: Edit. Mai p. 68, col. B, ligne 17. που ἐλέσθαι: le Vaticano-Columnensis donne ποιεῖσθαι qui est de tout point préférable (1) — p. 70, C, l. 20 οὐδέποτε γὰρ: le Vaticano-Columnensis donne οὐδέποτε γίνεται.

Omissions. Elles sont fréquentes. P. 9, A, l. 39, après le mots καὶ πάλιν ὁ αὐτὸς on lit, aussi bien dans le Vat. 2200 que dans le Vat. 1102: ἀφιεὶς τῇ σαρκὶ διὰ τῶν ἰδίων βαδίσαι τῆς φύσεως. καὶ αὖθις ὁμοίως ὁ αὐτὸς. L'omission s'explique par ce fait que le copiste a abandonné à cet endroit le Vat. 2200 qu'il copiait, pour emprunter au Vat. 1102 la citation suivante: οὐκοῦν ὁ μὲν... φύσεως, que ce manuscrit contient seul — p. 17, A, l. 28 après, δουλικὴν le Vat. 2200 et le Vat. 1102 présentent tous deux μίαν — p. 69, B, l. 5, le Vat. 2200 qui est pour ce passage et les suivants la seule source de Mai fournit le texte: τήν προσηγορίαν < τὴν θέλησιν, τὴν ἐνέργειαν > — p. 69, B, l. 27: ἐν τῇ σκοτίᾳ < φαίνει καὶ σκοτία > — p. 71, l. 27: αὐτῷ < καὶ δύο θελήσεις >. — Ces exemples suffisent à prouver que les copies qui ont servi à l'édition de Mai n'ont pas été faites avec soin ni collationnées avec l'original.

(1) Cf. la planche VI, l. 8.

Répétitions: p. 16, A, l. 25-26. L'édition de A. Mai répète inutilement les mots ἄνθρωπον τὸν κύριον λέγομεν μιᾷ δὲ συγκράτῳ τῇ φύσει, qui ne se trouvent qu'une seule fois dans les deux manuscrits vaticans.

Enfin beaucoup d'erreurs proviennent de ce que l'on a abandonné à tort le Vaticanus 2200, pour suivre le Vaticanus 1102 dont la lecture était plus aisée. Nous ne signalons à cet égard qu'un seul passage, d'ailleurs bien caractéristique, p. 17, B, l. 15, le Vaticanus 2200 donne le texte: τὴν μόνην φύσιν ἀγέννητον καὶ ἀπάτορα, < ἀσεβῆ > ὅτι μηδένα σέβειν πέφυκεν ὡς ἐπαναβεβηκυῖα· καὶ εἰς ἕνα κύριον ἰησοῦν χριστὸν τὸν υἱὸν· εὐσεβῆ ἐκ τοῦ σέβειν <ὀρθῶς> τὸν πατέρα· καὶ μονογενῆ μὲν < ὅτι > κρείττονα πάσης τῆς μετ' αὐτὸν κτίσεως, πρωτότοκον δὲ ὅτι... κτλ.

III. — Le Claromontanus est une source qui n'a point servi à l'édition d'A. Mai, mais à laquelle avaient puisé tous ceux qui, avant lui, avaient connu la *Patrum Doctrina*. Le catalogue de Coxe et l'étude de M. Loofs fourniront au sujet de ce manuscrit des données précieuses.

J'y ajoute quelques autres renseignements. Grâce à la bienveillante entremise de M. Twenlow, le savant délégué du Public Record Office à Rome, M. Steward, professeur à l'université d'Oxford, a bien voulu faire, à mon usage, un examen détaillé et une collation partielle du manuscrit (1); je lui en exprime ici ma très sincère et très vive gratitude.

Le premier résultat de cet examen est que l'hypothèse de M. Loofs, en ce qui concerne l'origine du manuscrit d'Oxford, devient un fait acquis. Sur le premier folio du manuscrit, on

(1) M. Stewart a relevé les cotes sur les feuillets de garde, et les noms de scoliastes aux marges du manuscrit. Il a en outre collationné les deux premiers extraits (chap. II et IX) que nous reproduisons plus bas.

lit la note: “ *Paraphé au desir de l'arrest du 5 Juillet 1763. Mesnil.* „, ce qui est bien la preuve que le manuscrit a appartenu à la bibliothèque de Clermont et qu'il a passé régulièrement dans la bibliothèque Meerman. On trouve également en tête de la table, le titre: (20584) προλεγόμενα τῆς φιλοσοφίας τοῦ Δαμασκηνοῦ, puis la cote de la bibliothèque Meerman: *M. C 109. Auctar. T. I. 6.* Sur le premier folio de garde apparaît en outre une référence au catalogue de la bibliothèque Meerman: *Bibl. Meerman, tom. 4, n° 109.* Le n° *54* qu'on lit sur le second folio de garde est probablement la cote de la bibliothèque Phillipps ou de la bibliothèque Fenwick. — Ainsi il devient évident que le manuscrit d'Oxford n'est autre que le Claromontanus, conformément à l'identification faite par M. Loofs.

Un autre point demeure également acquis. Ce n'est point sans motif que Sirmond, Harduin et tous ceux qui ont connu l'ἐκλογὴ χρήσεων par le manuscrit de Clermont, l'ont attribué à Anastase prêtre. En effet le manuscrit présente le nom d'Anastase devant deux scolies importantes: cf. Mai, p. 16 B, l. 7: Σχόλιον Ἀναστασίου, en marge, et p. 16 B, l. 27: Σχόλια Ἀναστασίου, dans le texte.

Enfin on remarquera que Sirmond, Harduin, etc., ont attribué l'ἐκλογὴ χρήσεων à Anastase pour une raison absolument analogue à celle que M. Loofs invoquait en faveur de Sophronios de Jérusalem. On se rappellera qu'il se fondait sur l'indication Σχόλιον Σωφρονίου (Cf. Mai, p. 22 B). — Nous ajouterons à ces constatations que le Vaticanus 1102 et le Vatopedinus 507 portent en outre une mention différente: σχόλιον Ἰωάννου (1), et nous nous croirons dès lors autorisés à dire qu'au moyen de ces seules

(1) Ex. Chap. Ier, après une citation de saint Basile, πρὸς Ἀμφιλόχιον, d'après le Vaticanus 1102. De même Mai, p. 16 A, l. 26, d'après le Vatopedinus 507.

indications on ne peut établir aucun système satisfaisant. Certes il est possible que l'auteur anonyme de notre compilation ne soit ni Anastase, ni Sophronios, ni Jean. Mais il est non moins possible que ce soit l'un d'eux. On ne peut même point incliner vers l'une ou l'autre hypothèse et il faut attendre un témoignage plus probant.

Ce témoignage nous le trouvons dans une quatrième source restée jusqu'ici dans l'ombre, mais qui ne le cède en rien aux précédentes.

IV. — Il s'agit du manuscrit n° 507 du monastère de Vatopedi (mont Athos) (1). Ce manuscrit de parchemin (0.308 × 0.222) date probablement du début du XII[e] siècle. Il se compose de 3 ff. de garde pap. + 246 ff. numérotés parchemin (le n° 231 a été omis dans la pagination) + 3 ff. de garde pap. Il comporte 31 cahiers, qui sont des quaternions, à l'exception du second, lequel est un trinion - Fol. 1 et fol. 20 des barres ornées à l'encre et au minium précèdent le texte. Les titres sont en minuscule. Les lettres initiales des fragments sont des onciales ornées et placées en vedette dans la marge.

fol. 1. Σὺν θεῷ προγυμνασία κατ' ἐπιτομὴν ὁμματίζουσα τὸν φιλόπονον περὶ ὧν δεῖ πρὸ πάντων ἐξασκεῖν καὶ τὴν εἴδησιν, ἔχειν.. Incipit ὅτι δεῖ προηγουμένως βίον σεμνὸν κτλ. (c'est-à-dire, Anastase le Sinaïte, *Viae dux*, chap. I[er]; cf. Migne, *Patr. Gr.*, tome 89, p. 38, A. — Le texte se poursuit jusqu'à la fin du chapitre II d'Anastase: Migne, p. 88, A).

fol. 17 recto. Παρακαλοῦμεν δὲ τοὺς ἐντυγχάνοντας τῇ βίβλῳ ταύτῃ ἐκ παντὸς τρόπου ἀναγινώσκειν καὶ τὰ κατὰ τοὺς τό-

(1) Nous publions ici un fac-similé de ce manuscrit (Pl. VII). On pourra juger ainsi du soin que le copiste a mis à conserver certaines divisions du texte et certains titres, que nous ne retrouvons dans aucune autre source.

πους παρακείμενα σχόλια· εἰ δὲ καί, ὡς εἰκός, βραχέα τινὰ σόλοικα ἔχει ἡ βίβλος, συγγνώμην αἰτοῦμεν· ὁ γὰρ αὐτοσχεδίως ἐκτεθειμένος, πολλάκις ἔχων τὸν νοῦν ἐν τοῖς νοήμασιν καὶ σπεύδων ταῦτα σημειοῦσθαι, περιφρονεῖ τῶν σολοίκων καὶ ἑξῆς.

fol. 17 v°. Πίναξ τῶν κεφαλαίων τῆς ὁδηγοῦ. Cette table est identique, jusqu'au chapitre 29 inclusivement, à celle publiée par A. Mai en tête de la Doctrina Patrum. A partir du chapitre 30, elle présente quelques divergences; c'est pourquoi nous la reproduisons.

λ' πρὸς τοὺς λέγοντας ὅτι πᾶς ἀριθμὸς ἰδιοσυστάτων πραγμάτων ἐστὶ δηλωτικός, καὶ ὅτι πρώτη διαίρεσίς ἐστιν ἡ δυὰς μετὰ τὴν μονάδα προσυπαντῶσα, καὶ ὅπου ὁ τῆς δυάδος ἀριθμός, ἡ ἕνωσις χώραν οὐκ ἔχει· ἐν ᾧ καὶ οἱ ἴαμβοι τοῦ Πισίδου.

λα' κατὰ ἰουδαίων μαρτυρίαι γραφικαὶ ὅτι ἐν τριάδι ἡ θειότης ὑπὸ τῶν θείων γραφῶν μυστικῶς κηρύττεται· καὶ ὅτι θεὸς ὁ ἐρχόμενος καὶ ὅτι τὰ ἔθνη κληθήσεται, καὶ λαὸς ἕτερος, οὐχ ὁ ἰουδαῖος, τὸ κήρυγμα δέξεται τῆς χριστοῦ παρουσίας, καὶ ὅτι τῷ ὀνόματι αὐτοῦ κληθήσονται οἱ εἰς αὐτον πιστεύοντες, καὶ ὅτι παυθήσεταί, ἡ νομικὴ λατρεία καὶ τὰ εἴδωλα καταβληθήσεται, τοῦ χριστοῦ παραγινομένου· καὶ μαρτυρίαι περὶ χριστοῦ καὶ τῶν αὐτῷ ἐπαχθέντων.

λβ' Ἐκ τῶν παναρίων τοῦ ἁγίου Ἐπιφανίου περὶ τῶν παρ' ἑβραίοις βιβλίων, καὶ στιχισμοῦ καὶ παλαιᾶς καὶ νέας, καὶ σταθμῶν καὶ μέτρων φερομένων ἐν<τῇ> γραφῇ· καὶ περὶ τοῦ Σήθ τῶν τε ζ' λύχνων· καὶ περὶ τοῦ Κάϊν καὶ τοῦ Λάμεχ· καὶ περὶ τοῦ « οὐ τοῦ θέλοντος οὐδὲ τοῦ τρέχοντος » καὶ τίνες οἱ ἑρμηνεύσαντες τὴν γραφὴν (1).

(1) Les chapitres 33 à 36 du Vaticano-Columnensis sont omis dans le Vatopedinus.

λγ′ Τὸ σύμβολον τῆς ἁγίας πίστεως καὶ ἡ ὀφθεῖσα ἀποκάλυψις τῷ θαυματουργῷ.

λδ′ πόσοις ὀνόμασι σημαίνεται ὁ σωτὴρ παρὰ τῇ γραφῇ, ἤτε ἁγία θεοτόκος καὶ Ἰωάννης ὁ πρόδρομος.

λε′ περὶ τῶν παρ′ ἑβραίοις βιβλίων ὅπως αὐτὰ καλοῦσι· καὶ περὶ δυσνοήτων λέξεων καὶ ὀνομάτων καὶ σημάντρων καὶ ἀριθμῶν.

λϛ′ ὅτι αὐτεξούσιος ἡ τοῦ κυρίου ψυχή· καὶ ὅτι τὸ τῆς δουλείας ὄνομα καὶ δεσποτείας οὐ φύσεως ἀλλ' ἀξίας σημαντικόν· καὶ < ὅτι > οὐδὲν δοῦλον ἐν χριστῷ, εἰ καὶ προσηγορικῶς λέγεται, οὐκ αὐτὸς ὢν τοῦτο, δι' ἡμᾶς δὲ δούλου μορφῇ κεκλειμένος.

λζ′ χρήσεις αἱρετικῶν ὧν ὁμόφρονες οἱ μίαν ἐνέργειαν καὶ θέλησιν ἐπὶ χριστοῦ λέγοντες.

λη′ χρήσεις περὶ δύο θελημάτων.

λθ′ περὶ Ναυάτου καὶ περὶ τῆς γενεαλογίας τοῦ κυρίου καὶ τῆς θεοτόκου.

μ′ περὶ τῆς τῶν εἰκονομάχων αἱρέσεως.

μα′ τοῦ ἁγίου Νικηφόρου· ὅτι ἡ εἰκὼν τοῦ χριστοῦ τιμιωτέρα τοῦ σταυροῦ.

μβ′ τοῦ αὐτοῦ κεφάλαια ιβ′, δι' ὧν ἐλέγχονται οἱ τῆς ἀποστασίας ἔξαρχοι προσκόψαντες εἰς τὴς ἱερὰν ἡμῶν πίστιν καὶ ἀνατρέποντες τὴν ἔνσαρκον οἰκονομίαν τοῦ δεσπότου χριστοῦ, ὅθεν καὶ ἀλλότριοι τῆς ἐκκλησίας εἰσίν.

μγ′ μαρτυρίαι περὶ πίστεως καὶ τοῦ μὴ κοινωνεῖν ἢ συνεύχεσθαι τοῖς τὰς καινοτομίας ποιοῦσι καὶ αἱρέσεις παρεισάγουσι ἢ ἀνακαινίζειν ἐπιχειροῦσιν· ἀλλ' ἀποβάλλεσθαι καὶ ἀναθεματίζειν αὐτούς· καὶ ὅτι ἡ πίστις τῶν χριστιανῶν οὔτε προσθήκην οὔτε ἔλλειψιν δέχεται·

μδ′ ὅτι βεβηλοῦσι τὰ ἅγια οἱ αἱρετικοί.

με′ περὶ τῶν ἐξ αἱρέσεως ἐπιστρεφόντων.

μϛ′ ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου Λέοντος πρὸς Φλαβιανόν.

μζ′ ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου πρὸς Ἐπίκτητον.

μη' ἐγκώμιον Γενναδίου εἰς ἐπιστολὴν τοῦ ἁγίου Λέοντος.

μθ' ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου Σωφρονίου συνοδικὴ πρὸς Σέργιον.

ν' Ἴνδικτον Ἰουστινιανοῦ βασιλέως τὴν τῆς ὀρθῆς πίστεως περιέχον ὁμολογίαν καὶ ἀνασκεύην τῶν αἱρέσεων.

να' ἀποδείξεις πόθεν ἐρρήθησαν τῷ ἁγίῳ Κυρίλλῳ αἱ φύσεων ὑποστάσεις.

νβ Ἐπιστολὴ τοῦ ἁγίου Κυρίλλου πρὸς Σούκενσον.

νγ' τοῦ αὐτοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν ἐπιστολὴ β̅.

νδ' περὶ Ὠριγένους.

νε' Τοῦ Νύσσης κεφάλαια ιβ' εἰς κατασκευὴν τοῦ ἀνθρώπου.

fol. 120. Λόγοι τῶν ἁγίων πατέρων ἤγουν ἐκλογὴ χρήσεων κτλ. (titre identique à celui de Mai. Suit le texte de la *Patrum Doctrina* et des autres ouvrages, dans l'ordre indiqué par le πίναξ).

fol. 243. Ἑρμηνεία περὶ μετρῶν καὶ σταθμῶν τῆς γραφῆς.

fol. 245. Ἐκ τῶν φλορεντίου περὶ μετρῶν καὶ σταθμῶν (1).

fol. 247. Σημεῖα τῶν σταθμῶν... desinit. fol. 247 recto: ὁ κύαθος ὄγκια β.

Quelques faits sont à retenir:

1° L'ensemble du texte est précédé de deux chapitres de définitions empruntés à l'Hodegos d'Anastase le Sinaïte. Ces chapitres que l'on trouve parfois isolés précèdent le plus souvent d'autres ouvrages d'Anastase le Sinaïte.

2° La note du fol. 17: Παρακαλοῦμεν etc., établit un lien entre les chapitres des ὅροι et le corps du volume.

3° En sens inverse, l'ἐκλογὴ χρήσεων est rattachée au texte d'Anastase le Sinaïte par le titre même de la table: πίναξ τῶν κεφαλαίων τῆς ὁδηγοῦ.

Il semble par conséquent que les définitions d'Anastase aient été destinées à servir d'introduction à l'ouvrage auquel elles se

(1) Ces fragments métrologiques seront publiés séparément.

trouvent annexées, comme elles le sont en de nombreux manuscrits aux ἐρωταποκρίσεις du même auteur (1).

Et dès lors nous nous trouvons en présence d'un indice assez concluant pour que nous puissions, parmi les indications recueillies jusqu'ici, retenir celle qui dans le Claromontanus présente le nom d'Anastase et qui fut le point de départ de l'opinion traditionnelle. Nous nous écarterons cependant de la tradition, puisque ce n'est plus à Anastase prêtre mais à Anastase le Sinaïte que, conformément à une ancienne conjecture de Le Quien et conformément aux données nouvelles du manuscrit de Vatopedi, nous attribuerons la *Patrum Doctrina*, dont la composition et la documentation s'accordent parfaitement avec le caractère des autres écrits du Patriarche d'Antioche.

Mais, en même temps qu'il nous fait connaître l'auteur de l'ἐκλογή, le Vatopedinus éclaire aussi l'histoire du texte et les rapports qui unissent les sources.

Le manuscrit de l'Athos, ainsi qu'on aura pu s'en rendre compte par le seul examen de la table des matières, contient un certain nombre de passages qui semblent bien appartenir au plan primitif du traité et que le Vaticano-Columnensis ne présente point. Nous citerons par exemple, au chapitre 32, le στιχισμὸς τῆς παλαιᾶς καὶ νέας διαθήκης, qui constitue un complément nécessaire au chapitre sur les livres sacrés. Il en va de même pour un certain nombre d'extraits patristiques ou monophysites, qui ne se trouvent que dans le Vatopedinus ou qui, conservés à la fois dans le Vaticanus 2200 et dans le Vatopedinus, apparaissent dans ce dernier sous une forme plus com-

(1) Un des plus anciens manuscrits d'Anastase le Sinaïte, qui se trouve à la bibliothèque du Saint-Synode de Moscou, présente les ὅροι en préface aux ἐρωταποκρίσεις.



plète (1). Et enfin il en va de même sans doute pour tout le chapitre 38 du Vatopedinus, qui semble un complément nécessaire du chapitre précédent.

Inversément, on constatera que le Vatopedinus qui, pour certains chapitres, a mieux respecté l'intégrité du texte primitif que le Vaticanus 2200, a subi pour d'autres parties de l'ouvrage de regrettables mutilations. Du précieux chapitre : χρήσεις θεοστυγῶν αἱρετικῶν, il ne reste dans le Vatopedinus qu'un petit nombre de fragments, d'ailleurs mieux conservés qu'ils ne le sont dans le Vaticanus 2200. Nous rappellerons en outre que les chapitres 33-36 de l'édition Mai font totalement défaut dans le manuscrit de l'Athos.

Enfin la description du Vatopedinus nous a appris que ce manuscrit, de même que le Claromontanus, avait altéré le cadre du traité primitif et ajouté quelques chapitres hétérogènes à la composition si cohérente d'Anastase le Sinaïte. — Par suite d'une ou de plusieurs aglutinations fortuites, des chapitres empruntés à divers auteurs se sont joints à ceux que comportait le recueil d'Anastase, et la première de ces additions, dans le Vatopedinus comme dans le Claromontanus, remonte à l'époque des iconoclastes. Le seul nom de Nicéphore en est d'ailleurs une preuve suffisante.

Toutefois, si dans le manuscrit de l'Athos le traité d'Anastase n'apparaît pas isolé, il n'y fut point cependant interpolé, ainsi qu'il le fut dans le Claromontanus, et le texte même de l'ἐκλογὴ,

(1) Quelques exemples éclaireront utilement le rapport des deux manuscrits. Une citation de Théodote d'Ancyre, que le Vat. 2200 n'accompagne d'aucune remarque, se trouve dans le Vatic. 1102 accompagnée de la note διαβέβληται. Le Vatopedinus donne : Θεοδότου Ἀγκύρας· περὶ τοῦ ὑποδείγματος τοῦ πεπυρακτουμένου σιδήρου. De même je ne retrouve point dans les mss. vaticans une citation de Sévère : ἐν τῇ ἀπολογίᾳ τῇ ὑπὲρ τοῦ φιλαλήθους πρὸς τῷ ρμγʹ κεφαλαίῳ ; de même un extrait : Πέτρου ἐπισκόπου Μύρων τῆς Λυκίας. ἐκ τοῦ κατὰ Ἀπολιναρίου λόγου.

s'il y a subi quelques mutilations, n'y a certes point subi de retouches.

Après les distinctions que nous venons d'établir, il nous est désormais aisé de déterminer le rapport qui existe entre les sources que nous avons détaillées.

Nous remarquerons d'abord que l'ἐκλογή n'a été conservée, sous sa forme primitive, dans aucune des sources que nous possédons.

Le traité d'Anastase a subi des mutilations diverses dans trois manuscrits: le Vaticanus 2200, le Vaticanus 1102 (incomplet), et le Vatopedinus. Il se présente à la fois mutilé et interpolé dans le Claromontanus (Bodl. miscell. gr. 184).

Quant aux services que peuvent rendre respectivement chacun de ces manuscrits, quelques spécimens du texte accompagné de ses variantes peuvent seuls les faire apprécier.

Ces exemples, par lesquels on pourra juger quel serait l'apport nouveau des sources mieux étudiées, en vue de la constitution du texte et de l'histoire littéraire en général, sont empruntés aux chapitres II, IX et XL.

Nous adoptons pour l'apparat critique les abréviations suivantes:

V = Vaticano-Columnensis 2200, IX[e] s.
v = Vaticanus 1102, XV[e] s.
B = Vatopedinus (507, τῆς μονῆς Βατοπαιδίου), XI[e] s.
C = Claromontanus (Bodl. gr. miscell. 184).
M = édition d'Angelo Mai.

Les lettres accompagnées de l'indice $_1$ désignent les leçons de la première main, avant qu'elle se retouchât elle-même.

Les lettres accompagnées de l'exposant ^{2} indiquent les leçons introduites de seconde main dans les manuscrits.

(ed. Mai p. 8, A, l. 11 — p. 9, B, l. 10).

Τοῦ ἁγίου Κυρίλλου ἐκ τῆς ἑρμηνείας τῆς πρὸς ἑβραίους ἐπιστολῆς.

" Καὶ οὐ δήπου φαμὲν ἀνάχυσιν ὥσπερ τινὰ συμβῆναι περὶ τὰς φύσεις, ὡς μεταστῆναι μὲν τὴν τοῦ λόγου εἰς τὴν τοῦ ἀνθρώπου τυχὸν, ἀλλ' οὐδὲ τὴν ἀνθρωπίνην εἰς τὴν αὐτοῦ· νοοῦμεν δὲ μᾶλλον ὅτι καὶ ὑπαρχούσης ἑκατέρας ἐν τῷ τῆς ἰδίας φύσεως ὅρῳ πεπράχθαι τὴν ἕνωσιν, ἐνοικήσαντος τοῦ λόγου σωματικῶς τῷ ἐκ παρθένου ναῷ ".

Τοῦ αὐτοῦ· ἐκ τῆς ἑρμηνείας τῆς αὐτῆς ἐπιστολῆς· ὅτι προσωπικὴν ὁ Νεστώριος τὴν ἕνωσιν λέγει καὶ ἐν μόνῃ ταὐτοβουλίᾳ ὑπάρχειν.

" Φάσκοντες εἶναι σοφοὶ ἐμωράνθησαν κατὰ τὸ γεγραμμένον· ἀποδιϊστάντες γὰρ ἀλλήλων τὰς δύο φύσεις καὶ ἀνὰ μέρος ἡμῖν ἑκατέραν ἀσυναφῆ δεικνύντες, ἐν μόνοις προσώποις φασὶ γενέσθαι τὴν ἕνωσιν καὶ ἔν γε ψιλῇ συναινέσει καὶ ταὐτοβουλίᾳ καὶ θελημάτων ῥοπαῖς ".

Τοῦ αὐτοῦ· ἐκ τοῦ προσφωνητικοῦ πρὸς 'Αλεξανδρεῖς· ὅτι καὶ μετὰ τὴν ἀνάστασιν αἱ δύο σώζονται φύσεις.

" Καὶ λέλυται ὁ ναὸς ἐν τῷ καιρῷ τῆς τριημέρου ταφῆς, βουλομένου αὐτοῦ· καὶ πάλιν ἀνέστησεν αὐτὸν καὶ ἡνώθη αὐτῷ

l. [2] οὐδέπω M — [3] alterum τοῦ *om.* vM — [4] αὐτοῦ: θεοῦ M — νοοῦμεν B: νοουμένης VvCM — [5] ὅτι *om* VvCM — [6] πεπράχθαι <φαμὲν> VvMC — ἐνοικίσαντος B — [8] ἐκ τῆς ἑρμηνείας τῆς αὐτῆς ἐπιστολῆς vM: ἐκ τῆς αὐτῆς ἐπιστολῆς BC: ἐκ τῆς αὐτῆς V — ὅτι πρωσωπικὴν... l. [9] ὑπάρχειν *om* VvCM — [11] ἀποδιϊστῶντες C — καὶ om VvM — [12] ἀναμέρως B_1 — [13] συνέσει B — αὐτοβουλίᾳ vM — ἔν γε ψιλῇ συναινέσει καὶ *om* M — [15] ὅτι καὶ... l. [16] φύσεις *om* VvCM [17] alterum καὶ eras. B — [18] ἡνώθει B_1: ἡνωμένος ὢν B^2

ἀῤῥήτῳ τινὶ καὶ ἀφράστῳ λόγῳ, οὐ κεκραμμένος ἐν αὐτῷ ἢ ἀποσεσαρκωμένος, ἀλλ' ἀποσώζων ἐν ἑαυτῷ τῶν δύο φύσεων τῶν ἑτεροουσίων ἀσύγχυτον τὴν ἰδιότητα „.

Ἐκ τῶν Σευήρου τοῦ δυσσεβοῦς· περὶ δύο φύσεων, ἐν τοῖς πρὸς Φιλικίσσιμον·

Ὁ Σευῆρὸς ἐν τῷ πρώτῳ λόγῳ ὡς ἀπὸ τοῦ μακαρίου Κυρίλλου φησὶν οὕτως· “Καὶ τὸ κοινὸν δὴ τοῦτο τῆς ἡμετέρας φύσεως ὑπέμεινε πάθος· πρόδηλον δὲ ὅτι κατὰ τὴν σάρκα, καί τοι τὸ ἀεὶ ζῷον ἔχων κατὰ φύσιν, ὡς θεός·„ Καὶ ἰδοὺ φύσιν ἡμετέραν καὶ φύσιν θείαν παρεδήλωσεν.

Ἐν δὲ τῷ πεντεκαιδεκάτῳ πρὸς τὸν αὐτὸν λόγῳ ὡς παρὰ Κυρίλλου ὁ αὐτὸς Σευῆρος οὕτω γράφει

“Καὶ οὐκ ἴσασιν, ἵνα τὰ ἄλλα παραδράμωμεν, ὡς ἐν αὐτῇ τῇ ἐπιστολῇ πρὸς Σούκενσον ὀρθόδοξον ἄνδρα, γράφων καὶ ἐπαινῶν τῆς ὀρθοδοξίας αὐτὸν, οὕτω φησίν·„ ὀρθότατα δὲ καὶ πάνυ συνετῶς ἡ σὴ τελειότης τὸν περὶ τοῦ σωτηρίου πάθους ἐκτίθεται λόγον, οὐ τὸν μονογενῆ τοῦ θεοῦ υἱὸν, καθ' ὃ νοεῖται καὶ ἔστι θεὸς, παθεῖν εἰς ἰδίαν φύσιν τὰ σώματος ἰσχυριζομένη, παθεῖν δὲ μᾶλλον τῇ χοϊκῇ φύσει „.

Πάλιν ὡς ἀπὸ τοῦ μακαρίου Κυρίλλου· ἐκ τῶν πρὸς Ἀνδρέαν ἐπὶ τῇ μέμψει τοῦ τρίτου κεφαλαίου τῶν ἀναθεματισμῶν, ὁ Σευῆρος φησίν.

l. [1] κεκραμένως B_1 — [4] ἐκ τοῦ C — [5] φιλικίσημον B φιλίκισιμον C φιλικίσσιον v — [6] ὁ σευῆρος ἐν τῷ πρώτῶ λόγῳ: φησὶ δὲ V (omisso postea φησίν) — [9] τὸ ἀεὶ ζῶιον ἔχων κατὰ φύσιν V: ζωὴ (B ζῶν, add. ὡς inter lin.) κατὰ φύσιν ὑπάρχων B C v M. — [9] ἰδοὺ... l. [10] παρεδήλωσεν in marg. C. — [10] prius φύσιν: φησιν B — [11] πεντεκαιδεκάτῳ: πέμπτῳ B ί λόγ. C — ὡς παρὰ (ex περὶ) B: ὡς περὶ V: περὶ (om ὡς) v M ὡς ἀπὸ C — [12] γράφει: φησὶν B — [14] γράφον B — [15] ὀρθώτατα B — πάνοι B — [18] <τὴν> ἰδίαν C — τά τοῦ C — πάλιν <δὲ> V C — [21] μέμψη B — τρίτου: ί C — ὁ *om* B.

" Ἑτέρα μὲν ἐστὶ κατὰ φύσιν ἰδίαν ἡ σὰρξ παρὰ τὸν ἐκ θεοῦ πατρὸς φύντα λόγον, ἕτερος δ' αὖ κατά γε τὸν τῆς ἰδίας φύσεως λόγον ὁ μονογενής· ἀλλ' οὕτως εἰδέναι ταῦτα μερίζειν ἐστὶ τὴν φύσιν μετὰ τὴν ἕνωσιν ".

Σχόλιον

Σκόπει καὶ νῦν φύσιν σαρκὸς καὶ φύσιν τοῦ μονογενοῦς· ὅτι οὐχ' ἡ ὁμολογία τούτων διαβέβληται μετὰ τὴν ἕνωσιν, ἀλλ' ὁ μερισμός. Ἐπειδὴ δὲ τὰς δύο φανερῶς ἀριθμεῖν φύσεις οὐκ ἀνέχεται ὁ Σευῆρος, φέρε, ἐκ τῶν πρὸς τὸν εἰρημένον **Φιλικίσσιμον** αὐτοῦ λόγων, τήν τε θείαν φύσιν, καὶ μὴν καὶ τὴν ἀνθρωπίνην ὡσαύτως φύσιν ἐπὶ χριστοῦ μετὰ τὴν ἕνωσιν ὁμολογοῦντα αὐτὸν παραστήσωμεν. Ταῦτα γὰρ καίτοι συχνότερον λέγων, ὅμως τῶν δύο φύσεων τὴν ὁμολογίαν ποιεῖσθαι, δύσερις ὤν, οὐκ ἀνέχεται· λέγει τοίνυν ἐν τῷ τετάρτῳ λόγῳ ὡς ἐκ τοῦ ἁγίου Κυρίλλου οὕτως· " Ἔκειτο μὲν γὰρ ἐν μνημείῳ τὸ πανάγιον αὐτοῦ σῶμα νεκρόν τε καὶ ἄπνουν, ἀλλ' ἦν πανταχοῦ, θεὸς ὢν φύσει ".

Ἐν τῷ πέμπτῳ λόγῳ ὁ Σευῆρος φησίν.

" ὅτι κατ' οὐσίαν ὑπῆρχε θεὸς καὶ ἡμᾶς διὰ τῆς αὐτοῦ σαρκὸς θεοποιῶν " — Καὶ μεθ' ἕτερα. " Καθ' ὅ δὲ θεὸς κατ' οὐσίαν ἀθάνατος, οὐχ ὑπῆλθε τοὺς τοῦ θανάτου δεσμούς " — Καὶ αὖθις " ὃν γὰρ ὑπέμεινε θάνατον σαρκί, τοῦτον καθ' ὃ ζωὴ κατὰ φύσιν ὑπῆρχε, καὶ κατ' οὐσίαν θεὸς, οὐχ ὑπέμεινε " — Καὶ πάλιν ἐν τῷ ἕκτῳ λόγῳ ὡς ἐκ τοῦ μακαρίου Κυρίλλου, ἐκ τοῦ ὅτι εἷς

l. [3] οὕτως εἰδέναι B: οὐ τὸ εἰδέναι V v M — τὰς φύσεις C — [5] σχόλιον *om* V v C M — [6] σκόπει... l. [15] οὕτως in marg. C — l. [6] ὅτι οὐχ: καὶ οὐχὶ C — [9] ἠρήμενον B — φιλοκίσημον B: φιλικίσιμον C φιλικίσσιον v — [10] ἀνθρωπείαν V B — φύσιν ὡσαύτως B — [11] παραστήσομεν B — [12] λέγον B — [15] μὲν om B v M — [16] <ἐν> φύσει M — [17] ὁ *om* V: — ὁ σευῆρος: σευήρου B. — [18] ἑαυτοῦ V B C — [20] οὐχ *om* B — [21] καθ' ὃ ζῶν V v M: καθ' ὅσον B — [23] ὡς ἐκ τοῦ... p. 177 l. [3] τῷ ἑβδόμῳ λόγῳ *om* V. — ἐκ τοῦ (altera vice) om. v. M.

ὁ χριστὸς διαλόγου· “ οὔτε μὴν εἰς τὴν θείαν αὐτοῦ καὶ ὑπερτάτην πεπρᾶχθαι φύσιν διοριζόμεθα τὰ σαρκός „. — Ἐν δὲ τῷ ἑβδόμῳ λόγω ὡς ἐκ τοῦ αὐτοῦ εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον. “ Ἵνα τῇ ἰδίᾳ φύσει, τῇ τῆς θεότητος λέγω, ἰσοσθενοῦν ἀποδείξῃ τὸ ἴδιον σῶμα „.

Ταῦτα μὲν οὖν περὶ τῆς θείας τοῦ χριστοῦ φύσεως ὀλίγα ἐκ τῶν πολλῶν τῶν ἐκείνου ῥημάτων ἡμῖν λελέχθω· περὶ δὲ τῆς ἀνθρωπίνης αὐτοῦ φύσεως οὕτω πάλιν ὁ Σευῆρος ἐν ταῖς πρὸς Φιλικίσσιμον κατὰ τὸν πρῶτον λόγον ἔγραψεν· “ Εἰ τοίνυν οὐ λέγεις σάρκα φύσει παθητήν, εὔδηλον ὡς τοὐναντίον ὁμολογεῖς „. — Καὶ ἐν τῷ τρίτῳ κεφαλαίῳ ὡς ἀπὸ τοῦ μακαρίου Κυρίλλου. “ οὐκοῦν παρεχώρει μὲν τὸ σῶμα τῶν τῆς ἰδίας φύσεως νόμων „ — Ἐν δὲ τῷ πέμπτῳ κεφαλαίῳ ὁ Σευῆρος οὕτως “ Ἡ σὰρξ τοῦ Ἐμμανουὴλ τὸ ἐκ γῆς εἶναι μετὰ τὴν ἀνάστασιν οὐ μετέβαλε καὶ μετεχώρησεν εἰς θεότητος φύσιν, ἀλλ' ἔμεινεν ἐπὶ τῆς ἰδίας οὐσίας „. — Καὶ πάλιν ὁ αὐτὸς “ Ἀφιεὶς τῇ σαρκὶ διὰ τῶν ἰδίων βαδίσαι τῆς φύσεως „ — Αὖθις ὁμοίως ὁ αὐτὸς “ οὐκοῦν ὁ μὲν θάνατος καὶ τὰ πάθη νόμοις ἐγίνετο φύσεως „. — Ἐν δὲ τῷ ὀγδόῳ λόγῳ πάλιν ὁ Σευῆρος “ Οὐχ ἡ πίστις ἢ ἀπιστία τῶν ὁμογενῶν καὶ ὁμοφυῶν καὶ ὁμοουσίων ἀνθρώπων, εἰσάγει διαφορὰν κατ' αὐτὸ τὸ γένος, ἤγουν τὴν οὐσίαν ἢ φύσιν, ἢ αὐτῶν πρὸς ἀλλήλους, ἢ παντὸς τοῦ ἀνθρωπείου γένους πρὸς τὸν ὑπὲρ πάντων καὶ σαρκωθέντα καὶ ἑκουσίως ἀποθανόντα σαρκὶ τοῦ θεοῦ λόγον καὶ ἑνώσαντα καθ' ὑπόστασιν ἑαυτῷ τὸ

l. [2] τὰ C μετὰ VvM μετὰ B in textu, suprascr. τὰ — [4] Alterum τῇ *om* BvM — ἀποδείξει B — [6] τῶν *om* VvCM — [8] φιλικίσιμον C φιλικίσημον B φιλικίσσιον v — [9] οὐ *om* C — [11] τῷ *om* BvM — καὶ ἐν..... Κυρίλλου in marg. C — τοῦ *om* M — [12] τὸ σῶμα: τῷ σώματι B^2 — τοῖς... νόμοις B_1 VvCM — [13] ἐν δὲ... οὕτως in marg. C — κεφαλαίῳ vM: λόγῳ VBC — ὁ σευῆρος: ὁ αὐτὸς σευῆρος C: σευήρου B — [15] τὴν ἰδίαν οὐσίαν B — [16] ὁ αὐτός... [19] ὁ σευῆρος *om* B — [16] ἀφιεὶς... [17] ὁ αὐτὸς *om* M — [20] οὐκοῦν... [21] φύσεως *om* V — [21] κατ' αὐτό: κατὰ τὸ B — [22] ἀνθρωπίνου BvCM.

ἡμῖν ὁμοφυὲς καὶ ὁμογενές σῶμα καὶ ὁμοούσιον „ Σημειωτέον κἀνταῦθα ὡς ἠνάγκασται αὐτός κτλ.

B.

(Mai p. 16, A, l. 1 — p. 18, A, l. 13).

Τοῦ δυσσεβοῦς Πολέμονος μαθητοῦ Ἀπολιναρίου κατὰ Τιμοθέου συμμαθητοῦ αὐτοῦ.

“ Οὐδὲν χεῖρον ἐννοῆσαι κἀκεῖνο· θεὸν γὰρ λέγοντες καὶ ἄνθρωπον τὸν αὐτὸν, οὐκ αἰσχύνονται μίαν φύσιν τοῦ λόγου σεσαρκωμένην καθάπερ μίαν σύνθετον ὁμολογοῦντες· εἰ γὰρ θεὸς τέλειος καὶ ἄνθρωπος τέλειος ὁ αὐτὸς, δύο φύσεις ἄρα ὁ αὐτὸς, καθάπερ ἡ τῶν Καππαδοκῶν εἰσηγεῖται καινοτομία, καὶ Ἀθανασίου ἡ οἴησις, καὶ τῶν ἐν Ἰταλίᾳ ὁ τύφος· καὶ σχηματίζονται μὲν, ὡς δῆθεν ἡμέτεροι, φρονεῖν τὰ τοῦ ἁγίου πατρὸς ἡμῶν Ἀπολιναρίου· κηρύττουσι δὲ καθάπερ οἱ Γρηγόριοι τὴν τῶν φύσεων δυάδα, οὐδενὸς ὡς ἔοικεν ἐρασθέντες, ἢ μόνης τῆς ἐν τῷ βίῳ φθαρτῆς δόξης, τῇ πρὸς ἱερωσύνην ἐλπίδι δελεασθέντες· τί οὖν αὐτοῖς καὶ ἡμῖν; τί δὲ συμβαίνειν πειρῶνται τῇ ἀξιαγάστῳ φωνῇ; τί δὲ Ἀπολιναρίῳ τῷ θείῳ μαθητιᾶν σχηματίζονται; ταύτην γὰρ ἐπ' ἀναιρέσει τῆς τῶν φυσέων δυάδος τὴν φωνὴν, μόνος ἡμῖν αὐτὸς ἀπεκύησεν „

Ἀπολιναρίου πρὸς Πέτρον

“ Φύσει μὲν θεὸν καὶ φύσει ἄνθρωπον τὸν κύριον λέγομεν, μιᾷ δὲ συγκράτῳ τῇ φύσει σαρκικῇ τε καὶ θεικῇ „.

1. [1] ὁμογευὲς καὶ ὁμοφυὲς V — σημειοτέον B — [2] ἠνάγκασται V: ἠνάγκαστε B: ἠναγκάσθαι v: ἠναγκάσθη CM — [5] γάρ *om* B v M — [9] καὶ ἡ Ἀθανασίου (ἡ supr. vers.) B — [10] ἰταλείᾳ B — [11] ἀπολιναρίου B — [12] οἱ *om* B v M — [15] τῷ ἀξιαγάστῳ (*om* φωνῇ) B — [17] τῶν φύσεων: φυσικῆς B — τὴν om B v M — φωνήν: φρονεῖ B — [18] ἀπεκοίησεν B — [20] ἄνθρωπον < τὸν κύριον λέγομεν· μιᾷ δὲ συγκράτῳ τῇ φύσει ἄνθρωπον > e repetit. M.

Τοῦ αὐτοῦ ἐκ τοῦ περὶ σαρκώσεως λόγου

«Ὦ καινὴ πίστις καὶ μίξις θεσπεσία· θεὸς καὶ σὰρξ, μίαν ἀπετέλεσε φύσιν».

Τοῦ αὐτοῦ κατὰ Διοδώρου πρὸς Ἡράκλειον.

«Ἄλλης καὶ ἄλλης οὐσίας μίαν εἶναι καὶ τὴν αὐτὴν προσκύνησιν, ἀθέμιτον, τουτέστι ποιητοῦ καὶ ποιήματος, θεοῦ καὶ ἀνθρώπου· μία δὲ ἡ προσκύνησις τοῦ χριστοῦ· καὶ κατὰ τοῦτο ἐν τῷ ἑνὶ ὀνόματι νοεῖται θεὸς καὶ ἄνθρωπος· οὐκ ἄρα ἄλλη καὶ ἄλλη οὐσία, θεὸς καὶ ἄνθρωπος, ἀλλὰ μία κατὰ σύνθεσιν θεοῦ πρὸς σῶμα ἀνθρώπινον».

Σχόλιον Ἀναστασίου

Εὔκαιρόν ἐστι παραθέσθαι καὶ ἃ προφέρουσιν οἱ ἀντιτεταγμένοι ψευδογραφήσαντες τόν τε λόγον τὸν ὡς Ἀθανασίου, προδήλως Ἀπολιναρίου ὄντα, ὡς μαρτυρεῖ Τιμόθεος ὁ τὸν πίνακα τῶν λόγων Ἀπολιναρίου συντάξας, ἐν οἷς καὶ τὸν προφερόμενον ὡς Ἀθανασίου ἐνέταξεν· ναὶ μὴν καὶ ὃν ἐπιγράφουσιν Ἰουλίου, ἵνα ἐκ τῆς τῶν λόγων συγγενείας ἐπιγνωσθῇ τούτων ὁ γνήσιος πατήρ. Προφέρουσι τοίνυν, ὡς Ἀθανασίου, λόγον ἐξ οὗ προβάλλονται μαρτυρίαν ὧδε.

Ἀπολιναρίου· ἐξ ἐπιστολῆς πρὸς Ἰοβιανὸν τὸν βασιλέα.

«Ὅτε δὲ ἦλθε τὸ πλήρωμα τοῦ χρόνου, ἐξαπέστειλε ὁ θεὸς τὸν υἱὸν αὐτοῦ γεννώμενον ἐκ γυναικός· καὶ εἶναι αὐτὸν υἱὸν τοῦ

1. [1] ἐκ τοῦ *om* B — λόγου om B v M — [2] μίξης C — ἀπετέλεσαν C — [3] Διώδωρον C — [11] σχόλιον ἀναστασίου in marg. C: *om* V v B M — [12] εὔκερον B — [13] **alterum** τὸν *om.* v M — [16] ἔταξεν M — ναὶ V: καὶ B C v M — [20] ἰωβινιανον V. — [22] γεννώμενον: γενόμενον B — τοῦ *om* B v M.

θεοῦ καὶ θεὸν κατὰ πνεῦμα, καὶ υἱὸν ἀνθρώπου κατὰ σάρκα· οὐ δύο φύσεις τὸν ἕνα υἱὸν, μίαν προσκυνητὴν καὶ μίαν ἀπροσκύνητον, ἀλλὰ μίαν φύσιν τοῦ θεοῦ λόγου σεσαρκωμένην καὶ προσκυνουμένην μετὰ τῆς σαρκὸς αὐτοῦ μιᾷ προσκυνήσει „.

Σχόλια 'Αναστασίου

Ταῦτά μὲν ὡς παρὰ 'Αθανασίου προφέρουσιν· καὶ εἴ τις ἀληθείας φροντίζει, συγκρινάτω αὐτὰ τοῖς λοίποῖς 'Αθανασίου δόγμασιν, εἰ μὴ πάντη τὸ ἀνόμοιον εὑρήσει τούτων πρὸς ἐκεῖνα, εἰ τοίνυν τῶν 'Αθανασίου ἀπᾴδουσι, γειτονοῦσι δὲ τοῖς 'Απολιναρίου. Καὶ αὕτη ἡ σύγκρισις ἱκανή ἐστι παραστῆσαι τὸ ἀληθές· πλὴν ἡμεῖς, καὶ χωρὶς τῆς συγκρίσεως, τοῖς ἀλήθεσιν ἐπέστημεν ἐντυχόντες τῷ πίνακι Τιμόθεου καθ' ἃ φθάσαντες ἔφαμεν. — Οὕτω καὶ 'Ιούλιου τὸν Ῥωμης πλαστογραφοῦντες, ἐξ αὐτῆς τῆς ἐπιγραφῆς οὐ μόνον ἐλέγχονται συκοφαντοῦτες, ἀλλὰ γὰρ καὶ τῆς φράσεως αὐτῆς· οὔτε γάρ τοιαύτην ποτὲ ποιοῦνται πρός τινα ἐπιγραφὴν Ῥωμαῖοι, οὐδὲ πρὸς ἐπίσκοπον, εἰ καὶ πάντων εἴη ἐξοχώτατος, μή τι γε δὴ πρὸς πρεσβύτερον. Οὔτε μὴν ἡ φράσις ὡς ἐξ ἑρμηνείας ἐστὶ μεταβεβλημένη ῥωμαΐκων, λίαν ἐξελληνισμένη τυγχάνουσα. Γράφει γὰρ οὕτως 'Απολινάριος — οὐδὲ γὰρ 'Ιούλιος — πρός τινα Διονύσιον, πρὸς ὅν τοιάνδε ποιεῖται τὴν ἐπιγραφὴν· „ Τῷ δεσπότῃ μου τῷ ποθεινοτάτῳ συλλειτουργῷ Διονυσίῳ 'Απολινάριος (οὗτοι δὲ οἱ πλαστογραφήσαντες πεποιήκασιν· 'Ιούλιος ἐπίσκοπος Ῥώμης) ἐν κυρίῳ χαίρειν. „ Εἶτα μετά τινα τῶν ἐν προοιμίοις, καὶ ἄλλα ἐπάγει τοιαῦτα· “ 'Ανάγκη

1. [1] *alterum* καὶ *om* V v M — [5] σχόλιον 'Ιωάννου B: *om* V v M — ὡς om C v M — [6] προφερόμενα v M — ταῦτα μὲν<τὰ>... προφερόμενα V C — [8] τοίνυν *om* M — [9] τῶν *om* B — γειτνιῶσι v C M — δὲ *om* B — [10] παραστῆσαι: παραμυθεῖσαι B — — [11] ἐπέστημεν<καὶ> v M — [12] καθᾶ: κατὰ v — ἔφημεν M. — [14] τῆς φράσεως αὐτῆς: ἐξ αὐτῆς τῆς ἐπιστολῆς B — [15] ποιοῦνταί ποτε v M — [16] εἴη V C: ἐστὶν B: ἦν v M — [17] μήτοι γε. v M — δὴ: μὴν C — [20] πρὸς ὃν *om* B — [23] ἐν κυρίῳ: ἐν χριστῷ B V M — [24] ἄλλα <πολλὰ> V C — ταῦτα V B C.

γὰρ δύο λέγοντας φύσεις τὴν μὲν προσκυνεῖν, τὴν δὲ μὴ προσκυνεῖν· εἰς μὲν τὴν θεϊκὴν βαπτίζεσθαι, εἰς δὲ τὴν ἀνθρωπίνην μὴ βαπτίζεσθαι· εἰ δὲ εἰς τὸν θάνατον τοῦ κυρίου βαπτιζόμεθα, μίαν ὁμολογοῦμεν φύσιν τῆς ἀπαθοῦς θεότητος καὶ τῆς παθητῆς ἀνθρωπότητος „. — Ταῦτα μὲν ὡς παρὰ Ἰουλίου προφέρουσιν. Ἐπισυνάψωμεν δὲ αὐτοῖς τὰ Ἀπολιναρίου, τὴν συγγένειαν δεικνύντες ὅση:

Ἀπολιναρίου πρὸς Διόδωρον

“ Πῶς τὸ γράμμα οὐ δυσσεβὲς ἄλλην οὐσίαν κτίστην καὶ δουλικὴν μίαν ἔχειν καὶ τὴν αὐτὴν προσκύνησιν τῷ κτίστῃ καὶ δεσπότῃ ;„ – Καὶ πάλιν ἐν τῷ περὶ σαρκώσεως λόγῳ φησίν. “ Ἀδύνατον τὸν αὐτὸν καὶ προσκυνητὸν ἑαυτὸν εἰδέναι καὶ μή· ἀδύνατον ἄρα τὸν αὐτὸν θεὸν εἶναι καὶ ἄνθρωπον ἐξ ὁλοκλήρου, ἀλλ' ἐν μονότητι συγκράτου φύσεως θεικῆς καὶ σεσαρκωμένης „. — Ταῦτα τοῦ Ἀπολιναρίου τὰ ἀξιάγαστα, καθὰ Πολέμων ὁ μαθητὴς αὐτοῦ φησίν· ταῦτα πλείστην ἔχει τὴν ὁμοιότητα πρὸς τὰ παρ' αὐτῶν πεπλασμένα ὡς Ἀθανασίου καὶ Ἰουλίου.

Μάνου τοῦ μυσαροῦ· ἐκ τῆς πρὸς Κόνδαρον σαρακηνὸν ἐπιστολῆς.

Ἰουδαίων βουλομένων λιθάσαι ποτὲ τὸν χριστόν, καὶ τῆς παρανομίας αὐτῶν τὴν τόλμαν εἰς ἔργον ἀγαγεῖν, ἔδειξε σαφῶς τὴν ἑαυτοῦ οὐσίαν ὁ τοῦ ἀνωτάτου φωτὸς υἱός. Καὶ μέσος αὐτῶν διελθὼν οὐκ ὡρᾶτο· ἡ γὰρ ἄϋλος μορφὴ συσχεματισμένη τὸ

I. [6] ἐπισυνάψομεν — [7] δεικνύντες τὴν συγγένειαν VvCM — [2] διόδορον B — [9] γράμμα: πρᾶγμα BC — [10] μίαν *om* M — κτίστει B — [11] σαρκόσεως B — [12] ἑαυτὸν εἰδέναι VB ἐν ταὐτῷ εἰδέναι C: εἶναι vM — [13] εἶναι θεόν τε καὶ VBC — [14] ἐν κενότητι μετὰ τῆς συγκράτου v M — καὶ om VBC — [15] καθὼς B — [16] πλήστην — [18] μάνου: μανέντος C v M — σαραχινὸν B — [19] ποτὲ λιθᾶσαι B — τὸν *om* B — [20] αὐτὴν v M — ἄγειν v M — ἔδειξαι B. — [21] ἐλθὼν B — ὁράτω B — μορφή: φύσις B — ἐσχηματισμένη B συσχηματασαμένη C.

εἶδος τῆς σαρκὸς ὁρατὴ μὲν οὐκ ἦν, ἐψηλαφᾶτο δὲ οὐδαμῶς, διὰ τὸ μηδεμίαν ἔχειν κοινωνίαν τὴν ὕλην πρὸς τὸ ἄϋλον· μία γὰρ φύσις τὸ ὅλον, εἰ καὶ σαρκὸς ὡρᾶτο μορφή „.

Εὐδοξίου Κωνσταντινουπόλεως ἀρειανοῦ· ἐκ τοῦ περὶ σαρκώσεως λόγου.

Πιστεύομεν εἰς ἕνα τὸν μόνον ἀληθινὸν θεὸν καὶ πατέρα, τὴν μόνην ἀρχὴν ἀγέννητον καὶ ἀπάτορα, ἀσεβῆ ὅτι μηδένα σέβειν πέφυκεν ὡς ἐπαναβεβηκυῖα· καὶ εἰς ἕνα κύριον, ἰησοῦν χριστὸν, τὸν υἱὸν, εὐσεβῆ ἐκ τοῦ σέβειν ὀρθῶς τὸν πατέρα; καὶ μονογενῆ μὲν ὅτι κρείττων ἁπάσης τῆς μετ' αὐτὸν κτίσεως· πρωτότοκον δὲ ὅτι τὸ ἐξαίρετον καὶ πρώτιστόν ἐστι τῶν κτισμάτων· σαρκωθέντα οὐκ ἐνανθρωπήσαντα· οὔτε γὰρ ψυχὴν ἀνθρωπίνην ἀνείληφεν, ἀλλὰ σὰρξ γέγονέν, ἵνα διὰ σαρκὸς τοῖς ἀνθρώποις, ὡς διὰ παραπετάσματος, θεὸς ἡμῖν χρηματίσῃ. Οὐ δύο φύσεις, ἐπεὶ μὴ τέλειος ἦν ἄνθρωπος, ἀλλ' ἀντὶ ψυχῆς θεὸς ἐν σαρκί· μία τὸ ὅλον κατὰ σύνθεσιν φύσις. Παθητὸς δι' οἰκονομίαν, οὔτε γὰρ ψυχῆς ἢ σώματος παθόντος τὸν κόσμον σώζειν ἠδύνατο. „ — Ἀποκρινέσθωσαν οὖν πῶς ὁ παθητὸς καὶ θνητὸς τῷ κρείττονι τούτων θεῷ, πάθους τε καὶ θανάτου ἐπέκεινα, δύναται εἶναι ὁμοούσιος.

Λουκίου Ἀλεξανδρείας τοῦ ἀρειανοῦ· ἐκ τοῦ εἰς τὸ πάσχα λόγον

Ποῦ τοίνυν ἔδει ψυχῆς, ἵνα τέλειος ἄνθρωπος συμπροσκυνῆται θεῷ; διά τοῦτο βοᾷ τὴν ἀλήθειαν Ἰωάννης· ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο· ἀντὶ τοῦ συνετέθη σαρκί. Οὐ μὴν ψυχῇ, καθάπερ οἱ νῦν τὴν

I. [1] ὁρατὸν C — ἐψιλαφᾶτο B — [2] κοινονίαν B — [3] ὁράτω B — [4] ἀρειανοῦ *om* B — [7] ἀρχὴν: φύσιν v M — ἀσεβῆ *om* v M — εὐσεβεῖν B — [8] ὡς *om* v — ἀναβεβηκῦια B v: † † † † † † † κυῖαν C — ἰησοῦν χριστὸν *om* v M — [9] ὀρθῶς *om* v M — [10] ὅτι *om* v M — κρείττων ἁπάσης V B C: κρείττονα πάσης v M — κτήσεως B — [11] τὸ *om* B — πρωτόκτιστον B — [14] χρηματήσει B — [15] Θεὸς<ἦν>C — [17] ἠδύνατο σώζειν B — ἐδύνατο M — [21] Λουκιανοῦ B — τοῦ *om* C — [22] ἀτέλειος M: ἄνθρωπος *om* v M — προσκυνεῖται<σὺν>B.

πίστιν καπηλεύοντες λέγουσιν, ἀλλ' ἥνωτο μὲν τῷ σώματι καὶ εἷς γέγονε μετ' αὐτοῦ· ἐπεὶ πῶς χριστὸς, εἰ μὴ ἓν πρόσωπον, μία σύνθετος φύσις, καθάπερ τὸν ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος ἄνθρωπον γνωρίζομεν; εἰ δὲ καὶ ψυχὴν εἶχεν, ὡς οἱ νόθοι τὰ νόθα καὶ νῦν τὰς ἐκκλησίας διδάσκουσι, μάχεται τὰ κινήματα θεοῦ καὶ ψυχῆς· αὐτοκίνητον γὰρ τούτων ἑκάτερον, καὶ πρὸς ἐνεργείας διαφόρους ἀγόμενον.

C.

Χρήσεις θεοστυγῶν αἱρετικῶν ὧν ὁμόφρονές εἰσιν οἱ μίαν ἐνέργειαν καὶ θέλησιν ὁμολογοῦντες ἐπὶ χριστοῦ τοῦ θεοῦ (1).

(cf. Mai, pp. 68-73).

(1) Ἐβίωνος αἱρετικοῦ· ἐκ τῆς περὶ προφητῶν ἐξηγήσεως.

Κατ' ἐπαγγέλειαν μέγας καὶ ἐκλεκτὸς προφήτης ἐστὶν Ἰησοῦς, ὡς μεσίτης καὶ νομοθέτης τῆς κρείττονος διαθήκης γενόμενος· ὅστις ἑαυτὸν ἱερουργήσας ὑπὲρ πάντων μίαν ἐφάνη καὶ θέλησιν καὶ ἐνέργειαν ἔχων πρὸς τὸν θεὸν, θέλων ὥσπερ ὁ θεὸς πάντας τοὺς ἀνθρώπους σωθῆναι καὶ εἰς ἐπίγνωσιν ἀληθείας ἐλθεῖν τῆς δί αὐτοῦ τῷ κόσμῳ δι' ὧν εἰργάσατο φανερωθείσης.

l. [1] καπηλεύουσι C_1 — [2] <ὁ> χριστός B — [4] alterum καὶ *om* V v C M. — [5] ταῖς ἐκκλησίαις C — [6] ἐνέργειαν M — [10] αἱρετικοῦ *om* V M — [11] Ἰησοῦς ὡς : ῗσ ὡς B ισως V ἴσως M — [14] ὁ *om* V M — [15] ἐλθεῖν B ἐστὶ V M — [16] ἠργάσατο B — φανερωθήσης B.

(1) Le Vatopedinus ne conserve que quelques extraits de cet important chapitre. Ce sont les fragments 1. 4. 10. 12. 14. 15. 17. 20. 21. 23. 26. 28. 34. 36. 37. 38. 39. 42. 44. 46 de l'édition Mai que seuls nous reproduisons ici. On se rappelle que le Vaticanus 1102 n'existe point pour cette partie. Nous n'avons point non plus la collation du Claromontanus pour ces fragments. Les fac-similés annexés à cette étude présentent pour le Vaticanus 2200 les nos 4. 5. 6. 7, pour le Vatopedinus les nos 28. 34. 36. 37. 38.

(4) Παύλου Σαμωσατέως· ἐκ τῶν αὐτοῦ πρὸς Σαβῖνον λόγων

Τῷ ἁγίῳ πνεύματι χρισθεὶς προσηγορεύθη χριστὸς, πάσχων κατὰ φύσιν, θαυματουργῶν κατὰ χάριν· τῷ γὰρ ἀτρέπτῳ τῆς γνώμης ὁμοιωθεὶς τῷ θεῷ καὶ μείνας καθαρὸς ἁμαρτίας, ἡνώθη αὐτῷ καὶ ἐνηργήθη ποιεῖσθαι τὴν τῶν θαυμάτων δυναστείαν, ἐξ ὧν μίαν αὐτῷ καὶ τὴν αὐτὴν πρὸς τῇ θελήσει ἐνέργειαν ἔχων, δειχθεὶς λυτρωτὴς τοῦ γένους καὶ σωτὴρ ἐχρημάτισεν

(10) Νεστορίου Κωνσταντινουπόλεως· ἐξ ὧν ἐσκέψατο κεφαλαίων τῶν καὶ ἀνεκδότων μεινάντων

Τῷ κατ' οὐσίαν λόγῳ φύσει φύσις οὐχ ἑνοῦται χωρὶς ἀφανισμοῦ· οὐκέτι γὰρ αὐταῖς σώζεται ὁ τοῦ πῶς εἶναι λόγος. Εἰ δὲ κατὰ τὴν θέλησιν ἕνωσις καὶ τὴν ἐνέργειαν, ἀτρέπτους αὐτὰς τηρεῖ και ἀδιαιρέτους, μίαν αὐτῶν δεικνῦσα πεποιημένην τὴν θέλησιν καὶ τὴν ἐνέργείαν, αἷς ὁ κατὰ τὴν ἀντένδειξιν αὐταῖς μυστικῶς διαδείκνυται λόγος (1)

(12) Θεοδώρου Μομψουεστίας· ἐκ τῆς πρὸς Δόμνον ἐπιστολῆς (2)

Ἡ κατ' εὐδοκίαν τῶν φύσεων ἕνωσις μίαν ἀμφοτέρων τῷ τῆς ὁμωνυμίας λόγῳ ἐργάζεται τὴν προσηγορίαν, τὴν θέλησιν, τὴν ἐνέργειαν, τὴν αὐθεντίαν, τὴν δυναστείαν, τὴν δεσποτείαν, τὴν ἀξίαν, τὴν ἐξουσίαν, μηδενὶ τρόπῳ διαιρουμένην, ἑνὸς ἀμφοτέρων κατ' αὐτὴν προσώπου καὶ γενομένου καὶ λεγομένου.

l. 5 ποιεισθαι V, ποιῆσαι B, που ἑλέσθαι M — δυναστίαν - μίαν αὑτῷ ἐνέργειαν πρὸς τὴν θέλησιν ἔχων B — 9 τῶν καὶ ἀνεκδότων μεινάντων *om* V M — 10 φύσει *om* B — συκενουται V, ὀυκ ἐνουται B, οὐχ ἑνοῦται M — 11 εἰ B: ἡ V M — 12 ἀτρέπτως B — διατηρει B.

(1) Var. l. ἔντευξιν B — αὐτῆς M.

(2) Var. l. μεμψουεστίας B — τὸ τῆς ὁμωνομίας B — τὴν θέλησιν, τὴν ἐνέργειαν *om* M — ἀμφοτέρων κατὰ ταύτην B.

(14) Μοντάνου ἐκ τῶν ᾠδῶν (1)

(cf. Mai p. 69, B)

(15) Μάνου τοῦ πέρσου· ἐκ τῆς πρὸς ζεβινᾶν αὐτοῦ ἐπιστολῆς (2)

Μία τοῦ φωτὸς ἐστὶν ἁπλῆ καὶ ἀπαθὴς ἡ φύσις, καὶ μία αὐτοῦ ἡ ἐνέργεια· τὸ φῶς γὰρ ἐν τῇ σκοτίᾳ φαίνει καὶ ἡ σκοτία αὐτὸ οὐ κατέλαβεν· οὐ γὰρ οὐσίας ἥψατο σαρκὸς ἀλλ' ὁμοιώματι καὶ σχήματι τῆς σαρκὸς ἐσκιάσθη· ἵνα μὴ κρατηθῇ διὰ τῆς οὐσίας τῆς σαρκὸς, καὶ πάθῃ καὶ φθαρῇ, τῆς σκοτίας φθειρούσης αὐτοῦ τὴν ἐνέργειαν τὴν φωτεινήν. Πῶς οὖν ἔπαθεν μήτε τῆς σκίας κρατουμένης, μήτε τῆς ἐνεργείας αὐτοῦ σκοτισθείσης;

(17) Ἀπολιναρίου Λαοδικείας· ἐκ τοῦ πρὸς ἰουλιανὸν τὸν ἑαυτοῦ μαθητὴν λόγον οὗ ἡ ἀρχή· χαίρω δ'οἷς ὑμῖν γράφω περὶ τῆς γνώσεως τοῦ χριστοῦ (3)

Δακτυλογλυφοῦσιν πέτραν οἱ δύο νόας ἐπὶ χριστοῦ δογματίζοντες, θεῖον φημὶ καὶ ἀνθρώπινον· εἰ γὰρ πᾶς νοῦς αὐτοκράτωρ ἐστὶ ἰδικῷ θελήματι κατὰ φύσιν κινούμενος, ἀδύνατόν ἐστιν ἐν ἑνὶ καὶ τῷ αὐτῷ ὑποκειμένῳ δύο τοὺς τἀναντία θέλοντας ἀλλήλοις συνυπάρχειν, ἑκατέρου τὸ θεληθὲν ἑαυτῷ καθ' ὁρμὴν αὐτοκίνητον ἐνεργοῦντος.

(20) Ἰουλιανοῦ μαθητοῦ Ἀπολιναρίου· ἐκ τῆς πρὸς Πολέμονα τὸν συμμαθητὴν ἀντιγράφου ἐπιστολῆς (cf. Mai, p. 70, B)

(1) Lorsque le Vatopedinus ne fournit aucune variante nous nous contentons de renvoyer au texte de Mai.

(2) Var. l. ζεβίοναν B — φαινει καὶ ἡ σκοτία *om* M — ἡ ante σκοτια *om* V — ἀλλ' ὁμοίωμα τι καὶ χρῆμα τι M — ἐσκιάσθη *om* B — κρατηθεῖ B — φθηρούσης B.

(3) οὗ ἡ ἀρχή... τοῦ χριστοῦ *om* VM — δακτύλωι γλύφουσι VM — ἐν ante ἑνὶ om V — τοὺς ἐναντία B — ἑαυτῷ: αὐτὸ B — ἐνεργοῦντα B.

Les premiers mots de l'incipit sont sans doute corrompus.

Le titre est plus circonstancié dans le Vatopedinus que dans Vaticanus.

(21) Πολέμονος μαθητοῦ 'Απολιναρίου· ἐκ τῆς πρὸς 'Ιουλιανὸν συμμαθητὴν αὐτοῦ δογματικῆς επιστολῆς ἧς ἡ αρχὴ· μανίας ὁ τῶν διφυσιτῶν πεπλήρωται λογὸς καὶ τρόπος (1).

Ici encore le Vatopedinus conserve seul le titre exact et l'incipit. Il ne faut signaler qu'une seule variante importante: μὴ κοπήσαντες ὅτι ἡ μία φύσις, οὐδέποτε γίνεται διφυὴς οὔτε δυάδι κατατέμνεται.

A. Mai, par suite d'une mauvaise lecture, a édité: οὐδέποτε γὰρ κτλ.

(23) Εὐνομίου Βεροίης Θρᾴκης· ἐκ τῆς πρὸς Ζώσιμον μοδεράτορα ἐπιστολῆς (cf. Mai, 71, A).

Le Vaticanus a supprimé ici le titre μοδεράτορα. Il présente d'ailleurs le début du fragment sous une forme inintelligible: οὐ γέγονε διφυὴς ἡ θέλησις σαρκωθεὶς ὁ λόγος. Il faut lire avec le Vatopedinus: Οὐ γέγονε διφυὴς ἢ διθελὴς σαρκωθεὶς ὁ λόγος.

(26) Σευήρου 'Αντιοχείας· ἐκ τῆς πρὸς τὸν ἰατρὸν Προσδόκιον ἐπιστολῆς (cf. Mai, 71, B)

La suite des idées exige qu'on restitue dans le dernier membre de phrase la leçon du Vatopedinus: οὐ γὰρ ἐνεργεῖ ποτε φύσις οὐχ ὑφεστῶσα προσωπικῶς.

(28) 'Αετίου 'Αρειανοῦ· ἐκ τῆς πρὸς Μάζονα τριβοῦνον ἐπιστολῆς (cf. Mai, 71, B).

(1) Le Vaticanus donne le titre sous la forme: ἐκ τῆς πολέμονος πρὸς 'Ιουλιανὸν ἐπιστολῆς.

Le Vaticanus omet ici la source de la citation. Cette lettre d'Aetius est d'ailleurs inconnue; au sujet de la correspondance d'Aetius, cf. Socrate, *Histoire Ecclésiastique*, II, 35. Dans ce fragment, Mai a omis les mots καὶ δύο θελήσεις avant les mots καὶ δύο ἐνεργείας.

(34) Εἰρηναίου Ἁρπάσου· ἐξ ὧν ἔγραψε κατὰ τῆς ἐν Χαλκηδόνι συνόδου καὶ τοῦ ἁγίου Λέοντος, ἥνικα τὸ Ζήνωνος ἐνωτικὸν προσεδέξαντο (cf. Mai, p. 72. B).

Le début est totalement défiguré dans le Vaticanus et dans l'édition de Mai. Il faut lire d'après le Vatopedinus: καὶ τάχα οὐδεὶς τῆς ἐπαρχίας ἡμῶν, τάχα οὐδεὶς τῶν ὑφ' ἡλίῳ ἔχει βάπτισμα ἢ χειροτονίαν· Νόησον τὸ ὑπ' αὐτοῖς, ἐὰν μὴ νῦν κτλ. (1).

(36) Κύρου ἐπισκόπου Τυάνης· ἐξ ὧν ἔγραψεν πρὸς Ἰουλιανὸν καὶ Σευῆρον τοὺς εἰρημένους αἱρετικοὺς κατὰ τῆς ἐν Χαλκηδόνι συνόδου καὶ τοῦ τόμου τοῦ ἁγίου Λέοντος ὅς ἐδέξατο τὸ Ζήνωνος ἐνωτικόν (cf. Mai, p. 72, B, le second fragment).

Le Vatopedinus seul indique la source de ce fragment. Il faut lire avec les deux manuscrits διηρημέναις ἢ ἡνωμέναις.

(37) Ἰουλιανοῦ τοῦ ἁλικαρνασέως ἀφθαρτοδοκήτου· ἐκ τοῦ κατὰ μανιχαίων λόγου (cf. Mai, p. 72, B).

Le titre de cet ouvrage inconnu nous est conservé par le seul Vatopedinus. On ne connait de Julien d'Alexandrie que dix anathêmes traduits du syriaque, mais, dès longtemps, on avait deviné ses polémiques avec les Manichéens. On trouve

(1) Var. l. καὶ τάχα... ἐπαρχίας om VM — νόησον B: ὅσον VM.

à son sujet dans Smith-Wace (*Dictionary of Christian Biography*) la note: " He was certainly no Phantasiast and also far from being a Manichaean ".

(38) Κολλούθου τοῦ αἱρετικοῦ· ἐκ τῆς ὑπὲρ Θεοδοσίου ἀπολογίας (cf. Mai, p. 73, A).

(39) Θεμιστίου ἀγνοήτου· ἐξ ἐπιστολῆς γραφείσης αὐτῷ πρὸς σαλαμίτας (cf. Mai, p. 73, A) (1).

(42) Θεοδοσίου 'Αλεξανδρείας· ἐκ τοῦ προς Θεοδώραν τὴν βασιλίδα τόμου (cf. Mai, 73, A).

(44) Θεοδώρου νεστοριανοῦ· ἐκ τοῦ πρώτου λόγου ὧν ἔγραψεν περὶ συμφωνίας τῆς παλαίας καὶ νέας διαθήκης (cf. Mai, 73, B) (2).

(46) 'Απολιναρίου αἱρετικοῦ· ἐκ τοῦ λόγου ὃν ἔγραψεν ἐπὶ τῆς θείας σαρκώσεως τοῦ λόγου πρὸς τοὺς κατ' αὐτῆς ἀγωνιζομένους προφάσει τοῦ ὁμοουσίου (cf. Mai, 73, B) (3).

Pour toutes les citations qui précèdent, les titres n'apparaissent que dans le seul Vatopedinus; plusieurs sont inédits. On reconnaîtra dès lors que le manuscrit de l'Athos peut contribuer non seulement à l'identification et à l'édition des fragments conservés dans l'ἐκλογὴ χρήσεων, mais surtout à l'histoire littéraire si intéressante et encore si incomplète des polémiques monophysites.

(1) Faut-il lire πρὸς ἐλαμίτας?

(2) Le titre du Vaticanus: περὶ νεστοριανῶν, est un indice remarquable des altérations que ce manuscrit contient déjà, malgré sa vénérable antiquité.

(3) Il y a lieu de lire au début de ce fragment: καὶ ἰουδαῖοι τὸ σῶμα σταυρώσαντες, ce qui est la leçon des deux manuscrits. Le texte de Mai est dû sans doute à une erreur de copie.

II. Les Signes critiques d'Origène.

Nous avons annoncé que le traité d'Anastase le Sinaïte contient des fragments, qu'Angelo Mai a négligés, mais dont l'importance apparaîtra peut-être mieux aujourd'hui. Comme exemple de ces précieuses bribes, nous publions un fragment qui se rapporte aux signes critiques dont Origène avait muni son édition des *Hexaples*.

Pour l'interprétation des signes critiques d'Origène nous n'avons guère que deux témoignages, l'un de saint Epiphane, l'autre d'Isidore de Séville (1).

Les explications en ce qui concerne l'astérisque et l'obèle concordent parfaitement dans les deux sources et elles ne présentent d'ailleurs aucune difficulté. Ces signes avaient en effet conservé dans les *Hexaples* une signification analogue à celle que leur donnait l'ancienne critique alexandrine.

Mais les témoignages s'opposent et l'obscurité devient manifeste quand il s'agit du *lemniscus* et de l'*hypolemniscus*.

A ce sujet le témoignage de saint Epiphane est double et les deux passages ne se correspondent pas exactement. On connaît le récit de saint Epiphane par rapport à la version des Septante. Les Septante divisés en groupes de deux auraient élaboré séparément trente-cinq traductions grecques. Lorsqu'on collationna ensuite les trente-cinq exemplaires, ceux-ci auraient présenté, comme par miracle, des additions et des suppressions identiques, ne différant que par quelques variantes isolées et qui d'ailleurs

(1) Saint Epiphane, *Liber de mensuris et ponderibus*, VIII et XVII. — Migne, *Patr. Gr.*, tome 43, p. 243-44, et p. 265. — Isidore de Séville, *Origines*, I, 20.

n'affectaient en rien la pensée biblique. C'est à ces variantes ou doubles leçons que se rapportent le *lemniscus* et l'*hypolemniscus*. Dans un premier passage (Migne, tome 43, p. 243) saint Epiphane semble indiquer que le *lemniscus* avait pour but de signaler les variantes communes à deux groupes d'interprètes (ὑπὸ μιᾶς ζυγῆς ἢ δύο), tandis que l'*hypolemniscus* marquait celles qui n'apparaissaient que dans un seul des trente-cinq exemplairas (δηλοῦται ὑπὸ μιᾶς ζυγῆς ἐξενεχθεὶς ὁ λόγος). Saint Epiphane ajoute deux exemples de variantes, l'un du Psaume LXX: τὸ στόμα μου ἀναγγελεῖ τὴν δικαιοσύνην σου: ἀναγγελεῖ τὰς δικαιοσύνας σου; l'autre du Psaume LXXI: καὶ ἔντιμον τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐνώπιον αὐτοῦ: καὶ ἔντιμον τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐν ὀφθαλμοῖς.

Telle est, à ce qu'il semble, l'interprétation de saint Epiphane. Mais la forme même présente une difficulté sérieuse. L'expression ὑπὸ μιᾶς ζυγῆς ἢ δύο s'oppose mal à ὑπὸ μιᾶς ζυγῆς, et la distinction que nous avons indiquée n'est pas formellement exprimée dans le texte. D'ailleurs cette distinction comporte une invraisemblance au point de vue des faits. Si l'emploi du *lemniscus* ou de l'*hypolemniscus* est vraiment conditionné par le nombre des exemplaires où apparaîssait la variante, on s'étonnera à juste titre que le cas n'ait pas été prévu, où le même texte était présenté par plus de deux couples d'interprètes.

L'autre passage de saint Epiphane (Migne, p. 265) ne fait qu'augmenter notre perplexité. Il n'y est plus question à la fois du *lemniscus* et de l'*hypolemniscus*, ni d'une distinction fondée sur le nombre des sources. L'auteur donne pour le *lemniscus* seul une définition et des exemples légèrement différents de ceux que nous venons d'exposer: διὰ δὲ τῶν λιμνίσκων ὡσαύτως ἐδήλωσε τῶν παρά τισιν ἐκ τῶν ἑβδομήκοντα δύο ἑρμηνευτῶν συναμφοτέρως εὑρεθεισῶν, ὡς ἐν σπάνει, ὀλίγων λέξεων τὴν δήλωσιν οὐκ ἀνομοίων οὐσῶν, ἀλλ' ὁμοίων μὲν. καὶ τὴν αὐτὴν δύναμιν ἐχου-

σῶν. Ὡς ἂν εἴποι τις ἀντὶ τοῦ ἐλάλησεν, ἐφθέγξατο, ἢ ἀντὶ τοῦ ἦλθεν, ἐλήλυθε.

Du seul témoignage de saint Epiphane on ne peut donc déduire aucune donnée satisfaisante, et l'incertitude ne fait que croître si l'on a recours au témoignage d'Isidore de Séville. D'après celui-ci la distinction entre le *lemniscus* et l'*hypolemniscus* ne repose plus sur le nombre des sources qui présentent la variante, mais sur la nature même des leçons. Le *lemniscus* signale une variante d'expression — le sens restant identique — dit S. Isidore, et il est probable que, dans son esprit, l'*hypolemniscus* annonce une variante de traduction qui entraîne au contraire une modification de la pensée.

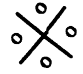
Des témoignages divergents de saint Epiphane et d'Isidore on n'a tiré jusqu'ici aucune hypothèse satisfaisante, et Field dans son édition des *Hexaples* nie le problème, faute d'en trouver la solution. D'après lui tous ces signes s'équivalent.

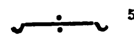
Le traité d'Anastase le Sinaïte, contient au chapitre 32, qui, s'il faut en croire le titre, serait composé d'extraits des *Panaria* de saint Epiphane, une interprétation inédite des signes d'Origène. Nous la reproduisons d'après le Vaticano-Columnensis 2200 (V) et le Vatopedinus 507 (B) (1).

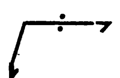
Περὶ τῶν σημείων τῶν κειμένων ἐν τοῖς τῶν ἐξαπλῶν Ὠριγένους μεταγραφεῖσι βιβλίοις

-- ὅσοις ὀβελοὶ πρόσκεινται ῥητοῖς, οὗτοι οὐκ ἔκειντο οὔτε παρὰ τοῖς λοιποῖς ἑρμηνευταῖς, οὔτε παρὰ τῷ ἑβραικῷ ἀλλὰ μόνοις τοῖς ο'· σημαίνει οὖν ὁ ὀβελὸς τὸ μὴ κεῖσθαι τὴν λέξιν ἐν τῷ ἑβραικῷ ἀλλ' ὑπὸ τῶν ο' προστεθῆναι, κατὰ τὴν δοθεῖσαν αὐτοῖς χάριν, εἰς ὠφέλειαν καὶ οὐκ εἰς βλάβην.

(1) Voici les variantes de ce fragment l. 3 ὅσοι οἱ B — πρόσκεινται: πρόβληνται B — 4 μόνοις: παρὰ V.


ὅσοις ἀστερίσκοι πρόσκεινται ῥητοῖς, οὗτοι ἐν μὲν τῷ ἑβραικῷ καὶ τῷ Ἀκύλᾳ καὶ Συμμάχῳ, σπανίως δὲ καὶ παρὰ Θεοδοτίονι καὶ τοῖς λοιποῖς ἑρμηνευταῖς ἐφέροντο, ἐν δὲ τοῖς ο' οὐκέτι· ἀλλὰ παρῆλθον τὴν λέξιν πολλάκις ὡς δισσολογουμένην.


ὁ λιμνίσκος δηλοῖ ὡς μία συζυγὴ δύο τῶν ἑρμηνευτῶν ἴδιά τινα εἶπον ἢ ἐνηλλαγμένως ἔθηκαν τὸ ῥητόν.


ὁ ὑπολιμνίσκος δὲ καὶ οὗτος δηλοῖ ἐγκείμενος ὡς μία συζυγὴ τῶν ἑρμηνευτῶν παραλλαγμένως τὴν λέξιν εἶπεν.

En ce qui concerne l'obèle et l'astérisque, ce texte ne fait que confirmer ce que nous savons par ailleurs. Mais pour le *lemniscus* et l'*hypolemniscus* il fournit une interprétation également satisfaisante pour le fond et pour l'expression.

D'après notre auteur, le *lemniscus* et l'*hypolemniscus* annoncent, l'un comme l'autre, des retouches opérées par un groupe isolé de deux interprètes. Le *lemniscus* signale une conjecture effectuée, soit sans l'aide des éléments traditionnels (ἴδιά τινα), soit par une modification apportée aux sources manuscrites (ἐνηλλαγμένως), de telle sorte qu'elle modifie l'idée exprimée. L'*hypolemniscus* au contraire marque les variantes qui n'affectent que l'expression. Si ces variantes d'expression étaient d'origine manuscrite où si elles étaient des corrections arbitraires, notre texte ne le dit point; mais on peut conclure du mot παρηλλαγμένως (qui comporte l'idée d'un changement en mieux) que ces leçons étaient, non point signalées, mais adoptées par le groupe d'interprètes qui les présentaient.

En résumé le *lemniscus* indique une modification de la pensée, l'*hypolemniscus* une modification de forme; le *lemniscus* signale la conjecture, l'*hypolemniscus* la correction. La définition est à cet égard très explicite et l'on remarquera que les mots y sont

1. [1] πρόκεινται B — [5] ζυγὴ V — μία συζυγὴ<ἢ>δύο B — ἴδια: ἢ διὰ B — [6] ἐνιλλαγμένος — [8] παρηλλαγμένος.

choisis de façon à accuser autant qu'il est possible cette distinction essentielle. On remarquera surtout l'opposition des termes ἐνηλλαγμένως : παρηλλαγμένως — ἔθηκαν : εἶπεν — τὸ ῥητόν : τὴν λέξιν.

Notre texte a en outre des rapports étroits avec les deux témoignages que nous avons d'abord commentés. On s'apercevra aisément qu'il n'est autre chose que leur source commune.

Isidore lui a emprunté la distinction du fond et de la forme, mais a altéré les définitions et interverti les termes.

Le texte de saint Epiphane, tel qu'il nous est conservé, (et ce n'est sans doute qu'un remaniement) en dérive de façon non moins évidente. Notre interprétation et celle de saint Epiphane supposent l'une et l'autre la division des Septante en trente-cinq groupes de deux interprètes. Et le principe même de saint Epiphane, qui différencie les variantes d'après le nombre des sources et qui semble en opposition directe avec notre définition, en provient cependant. Il n'est qu'une déduction maladroite tirée d'une altération ancienne qu'avait subie notre texte et dont le Vatopedinus nous conserve la trace. Au lieu de la leçon originale : μία συζυγὴ δύο ἑρμηνεύτων, le Vatopedinus porte : μία συζύγὴ ἢ δύο ἑρμηνεύτων (1), c'est-à-dire le texte même que nous retrouvons dans saint Epiphane et sur lequel fut échaffaudée toute sa théorie.

(1) La faute était favorisée par l'emploi un peu insolite de μία, dans le but d'opposer les leçons fournies par un groupe isolé, à celles qui réunissaient l'unanimité des Septante.

III. La Stichométrie de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Certaines parties de l'ἐκλογὴ χρήσεων ne nous sont conservées que par le Vatopedinus. Il en est ainsi surtout en ce qui concerne des renseignements de bibliographie, de linguistique, de métrologie et autres *realia*, insérés au milieu des discussions théologiques qui constituaient le fond de l'ouvrage. Anastase le Sinaïte affectionnait ce genre de digressions; c'est ainsi qu'il a placé dans l'introduction même de l'*Hodegos* une nomenclature de termes syriaques.

Le fragment que nous reproduisons ici est un catalogue stichométrique: στιχισμὸς παλαιᾶς καὶ νέας διαθήκης καὶ ἄλλων βιβλίων καὶ λόγων πατέρων.

On sait l'intérêt qu'ont suscité les études stichométriques depuis que Fr. Ritschl (1) en a démontré l'utilité critique et que Ch. Graux (2) leur a appliqué la méthode statistique.

Je ne me propose point de discuter ici les systèmes divers que l'on a proposés, ni de vérifier des points de détail. Je me bornerai à publier un document dont l'intérêt me semble consister surtout en ce qu'il s'écarte de l'ordre traditionnel du Canon grec et en ce qu'il fournit des totaux stichométriques différents de ceux que l'on a relevés jusqu'ici.

Je voudrais toutefois exposer quelques remarques très générales, non point au sujet des méthodes employées, mais au sujet des résultats obtenus.

(1) Fr. Ritschl, *Opuscula Philologica*, tome I, pp. 74-112; 170-176; 190-196; 828-834; Leipzig, 1866.

(2) Ch. Graux, *Nouvelles recherches sur la Stichométrie*, Revue de Philologie, 1878, pp. 97-143.

Les mieux établis parmi ces résultats sont dus à Charles Graux. A la suite d'une de ces recherches, où il montra tant de pénétration ingénieuse et de rigoureuse acribie, Charles Graux avait fixé les points suivants:

1° Le stique a une étendue de 36 lettres en moyenne. Ce nombre se vérifie à la fois pour les auteurs classiques et pour les auteurs patristiques.

2° Le stique représente une ligne d'écriture et non une " ligne de sens ", ou une division du texte. Le stique est absolument indépendant du *kolon* oratoire. Il a pu se faire que, chez un auteur dont la période oratoire était rigoureusement mesurée, le nombre des *kola* correspondit au nombre des stiques. Ce n'est là qu'une coincidence.

3° Le stichisme d'un auteur était probablement constitué une fois pour toutes, au moyen d'un exemplaire type, dont les lignes avaient une étendue déterminée (34 à 36 lettres, 15 ou 16 syllabes) et dont le total stichométrique — marqué sur les autres exemplaires — devait servir à fixer le salaire du copiste, le prix de vente du libraire, l'importance de l'ouvrage signalé par le bibliographe, etc.

Ces propositions sont fondées sur une statistique très complète et très consciencieuse. Mais la moyenne de 36 lettres pour le stique est un résultat global. Il convient d'examiner les résultats partiels. Ceux-ci sont de nature en effet, à modifier, non point le résultat global qui demeure acquis, mais l'interprétation qu'il importe de lui donner.

Si la stichométrie établissait des divisions graphiques du texte d'après un principe invariable et précis, il en résulterait nécessairement quelques conséquences non moins précises.

1° C'est tout d'abord que, plus un ouvrage comporte de stiques, plus il doit se rapprocher de la moyenne fixée pour le

stique. On conçoit en effet que cent stiques, pris isolément dans deux sources, puissent présenter, pour les 15 ou 16 syllabes qui constituent la ligne, une moyenne de 34 lettres dans une des sources, une moyenne de 38 lettres dans l'autre. Pour cela il suffit, par exemple, que dans cette dernière les diphtongues et les groupes de consonnes apparaissent avec une fréquence inusitée. Mais l'écart est nécessairement en raison inverse du nombre de stiques examinés. — Or, il n'en est point ainsi en fait. Des textes très longs présentent les uns 34 lettres, les autres 38 lettres c'est-à-dire les chiffres limites.

2° Il résulte surtout du principe établi que si, pour un même auteur, deux stichométries différentes ont été constituées, (fondées par exemple sur un nombre différent de syllabes à la ligne) l'écart entre ces deux stichométries doit être constant et proportionnel à l'étendue du texte stichomètré. — Or, il n'en est rien. Tel système stichométrique qui, pour une des épitres de Saint Paul, compte moins de stiques qu'un autre système, en présentera au contraire un plus grand nombre pour une épitre différente. Non seulement la proportion n'est pas observée, souvent elle est intervertie. C'est pourquoi il devient très difficile de s'imaginer comment l'application d'un principe numérique pour la constitution des lignes a pu amener de pareils résultats. — Si les scribes ont tous appliqué un principe identique, l'écart des résultats partiels est inexplicable, du moins quand il s'agit de textes considérables. Si les scribes ont appliqué des principes différents, l'écart constaté n'est ni assez accentué ni d'une proportionnalité assez rigoureuse.

Et cependant le résultat global subsiste. La moyenne de 36 lettres par lignes est un fait incontestable. Il faut donc trouver une hypothèse qui concilie la solidité de ce résultat global avec le flottement des résultats partiels pour les divers auteurs.

Une hypothèse est chose facile. Nous croyons que le résultat numérique, auquel les recherches de Graux ont abouti, ne représente pas le but auquel les copistes stichométreurs se proposaient d'aboutir, ni la règle qu'ils s'imposaient dans la division du texte. Le chiffre de Graux est une résultante ***numérique*** d'une répartition conditionnée par des règles qui ne l'étaient pas. Elle n'est sans doute qu'une conséquence réflexe. Et l'on conçoit très aisément par exemple que les stichométreurs ont pu constituer, d'après des principes verbaux, grammaticaux ou oratoires, de petites divisions du texte qui, *étant donné le vocabulaire grec*, représentaient en moyenne 36 lettres.

Nous ne nous attarderons pas à une hypothèse. Il nous suffit, avant de parler de stichométrie, d'avoir distingué les faits certains et les déductions douteuses sur lesquels repose cette notion.

Notre texte ne peut d'ailleurs que confirmer les difficultés que nous avons signalées. Nous le publions d'abord tel que le manuscrit le présente. Ensuite, afin de montrer l'originalité de notre document nous en reproduisons les chiffres, en regard des principales listes stichométriques connues (1).

Les sources de ces listes sont les suivantes:

Manuscrit de Freisingen (Muuich. lat. 6243) publié récemment par M. Turner.

Manuscrit de F. Arevalo (Vat. Reg. 199, fol. 84 *a*).

Manuscrit Barberinus, III, 36.

(1) Nous reproduisons les 4 premières listes d'après M. C. H. Turner: *An unpublished stichometrical List from the Freisingen mss. of Canons;* Journal of theological studies, janvier 1901, pp. 236-253. Les listes 5 et 6 sont reproduites d'après M. H. B. Swete: *Introduction to the old Testament in Greck*, Cambridge University-Press, 1900.



La liste de Nicéphore-Anastase.

Le codex Claromontanus (Parisinus, 107 gr.).

La liste publiée par M. Th. Mommsen (1).

Pour le Nouveau Testament nous ajoutons les chiffres du Sinaiticus (2).

Στιχισμὸς παλαιᾶς καὶ νέας διαθήκης καὶ ἄλλων βιβλίων καὶ λόγων πατέρων

γένεσις	στίχοι ,δτ
ἔξοδοσ	στίχοι ,γυ
λευιτικόν	στίχοι ,βψ
ἀριθμοί	στίχοι ,γφ

αὗταί εἰσιν αἱ διὰ στόματος θεοῦ ὑπαγορευθεῖσαι καὶ ἐν χειρὶ Μωυσέως γραφεῖσαι·

δευτερονόμιον στίχοι, ,γρ· οὐ διὰ στόματος θεοῦ ὑπαγορευθὲν ἀλλὰ διὰ Μωυσέως δευτερονομηθὲν· δίο οὔτε ἐτέθη ἐν τῷ ἀρωνᾶ τουτέστιν ἐν τῇ κιβωτῳ τῆς διαθήκης.

αὕτη ἐστὶν ἡ μωσαϊκὴ πεντάτευχος

ἰησοῦ τοῦ ναυή	στίχοι ,βρ
κριταὶ	στίχοι ,βρ
ῥοὺθ	στίχοι τ

ὁμοῦ τῆς ὀκτατεύχου στίχων μυριάδες δύο ,αφ

(1) Cf. *Hermes*, tome XXI (1886), pp. 142-156 et tome XXV (1890), pp. 636-638.

(2) D'après M. Turner, *op. cit.*

βασιλειῶν α′	στίχοι ͵βχν
βασιλειῶν β′	στίχοι ͵βφν
βασιλειῶν γ′	στίχοι ͵βφκε
βασιλειῶν δ′	στίχοι ͵βχϛ
ὁμοῦ	στίχοι ἄυιε
παραλειπομένων α′	στίχοι ͵βχ
παραλειπομένων β′	στίχοι ͵βχ
ὁμοῦ	στίχοι ͵εσ
ἔσδρα α′	στίχοι ͵β
ἔσδρα β′	στίχοι ̦αφο
ὁμοῦ	στίχοι ͵γφο
ἡσαΐου	στίχοι ͵γω
ἱερεμίου	ατίχοι ͵δω
βαρούχ	στίχοι ͵φδ
θρῆνοι	στίχοι ͵φ′
ἐπιστολαὶ	στίχοι ͵σν′
ἰεζεκιήλ	στίχοι ͵δ
δανιήλ	στίχοι ̦αψν
σουσάννης	στίχοι ρκ′
ὁμοῦ	στίχοι α͵εψλδ
ὠσιέ	στίχοι φϙβ′
ἀμώς	στίχοι υϙε′
μιχαίας	στίχοι υ′
ἰωήλ	στίχοι σλ′.

ἀβδίου	στίχοι ξ′
ἰωνᾶς	στίχοι ρλε′
ναούμ	στίχοι τθ′
ἀμβακούμ (sic)	στίχοι ρνβ′
σοφονίας	στίχοι ρθ′
ἀγγαίου	στίχοι ριγ′
ζαχαρία	στίχοι ψν′
μαλαχίας	στίχοι σδ′

ὁμοῦ τῶν ιβ′ προφητῶν στίχοι ͵γφμθ

ἰώβ	στίχοι ͵βσ
παροιμίαι σολομῶντος	στίχοι ͵βσν
ἐκκλεσιαστής	στίχοι ͵ϛϙγ′
ᾆσμα ἀσμάτων	στίχοι τνγ′
σοφία σολομῶντος	στίχοι ͵ασ
σοφία σιράχ	στίχοι ͵βω

ὁμοῦ τὸ ἑξασόφιον στίχοι θψϙϛ

ψαλτήριον	στίχοι ͵ερ
ᾠδαὶ	στίχοι ͵ϛ
ἐσθὴρ	στίχοι ψν′
τοβήτ	στιχοί ψν′
ἰουδήθ	στίχοι βτ′.
μακκαβαϊκόν α′	στίχοι ͵αφ
μακκαβαϊκόν β′	στίχόι ͵βσ
μακκαβαϊκόν γ′	στίχοι ͵βσ
μακκαβαϊκόν δ′	στίχοι ͵ασπ.

ματθαῖος	στίχοι ,βχ
μάρκος	στίχοι α̣ψ
λουκᾶς	στίχοι ,βψ
ἰωάννης	στίχοι ,βψ
πράξεις τῶν ἀποστόλων	στίχοι ,βω
καθολικαὶ ζ′	στίχοι α̣μ
ἰακώβου	στίχοι σμ′
πέτρου α′	στίχοι σν′
πέτρου β′	στίχοι ρξ′
ἰωάννου α′	στίχοι σνέ
ἰωάννου β	στίχοι λε′
ἰωάννου γ′	στίχοι λ′
ἰούδα	στίχοι ο̄

ὁμοῦ πράξεις καὶ καθολικὸν στίχοι ,γωμ.

ἐπιστολαὶ παυλοῦ ιδ′	στίχοι ,ερκζ
πρὸς ῥωμαίους	στίχοι α̣σ
πρὸς κορινθίους α′	στίχοι ωο′
πρὸς κορινθίους β′	στίχοι φο′
πρὸς γαλάτας	στίχοι ρϙζ′
πρὸς ἐφεσίους	στίχοι τλγ′
πρὸς φιλιππησίους	στίχοι σκβ′
πρὸς κολοσσαεῖς	στίχοι σκϛ′
πρὸς θεσσαλονικῆς α′	στίχοι σ′

πρὸς θεσσαλονικῆς β′	στίχοι ρια′
πρὸς τιμόθεον α′	στίχοι σ′
πρὸς τιμόθεον β′	στίχοι ροη′
πρὸς τίτον	στίχοι ρια′
πρὸς φιλήμονα	στίχοι μα′
πρὸς ἑβραίους	στίχοι ψλα′

καὶ οἱ κανόνες αὐτῶν.....

ἀναστάσιμα εὐαγγέλια δ' στίχοι ρπ′.

ἀποκάλυψις ἰωάννου ἡ ἐν πάτμῳ στίχοι.....

ὁμοῦ τῆς καίνῆς διαθήκης στίχοι.....

βίος ἀντωνίου	στίχοι ,βγ
καὶ παύλου τοῦ ἁπλοῦ	στίχοι τοβ
νείλου εἰς τοὺς πατέρας καὶ τὸν υἱὸν αὐτοῦ θεόδουλον	στίχοι ,βω
νείλου περὶ φιλοσοφίας (1)	στίχοι ,βτ
νείλου εἰς τοὺς η′ λογισμούς	στίχοι φξ′
διαδόχου κεφάλαια ρ′	στίχοι ᾳφ
ἰωάννου καρπαθίου κεφάλαια ρ′	στίχοι ᾳφ
κασσιανοῦ λόγοι γ′	στίχοι ,γτ

(1) Il s'agit sans doute de l'un des traités connus de Saint Nil, qui se trouve désigné ici par un sous-titre.

μάρκου μοναχοῦ·

οὕτως περὶ νόμου πνευματικοῦ·	στίχοι ͵ελγ
περὶ τῶν οἰομένων ἐξ ἔργων δικαιοῦσθαι	στίχοι ωογ′
περὶ συμβουλίας νοῦς	στίχοι σξγ′
περὶ μετανοίας	στίχοι χιη′
περὶ βαπτίσματος	στίχοι ᾳτλ′
πρὸς σχολαστικόν	στίχοι ᾳ
πρὸς νικόλαον	στίχοι ψ′
κατὰ μελχισεδεκιτῶν	στίχοι χ′
τοῦ ἀββᾶ μαρκιανοῦ ὁμιλίαι κ	στίχοι ͵δ
τὰ δύο κανονάρια (1)	στίχοι α̈͵δ
τροπολόγιον νέον	στίχοι α̈͵β
τροπολόγιον παλαιόν	στίχοι ͵η
τῶν μεγάλων ἑορτῶν αἱ ιβ′ἀναγνώσεις	στίχοι ͵β
τὰ νέα κανονάρια	στίχοι.....

(1) Il est probable que cette indication se rapporte au recueil d'Etienne d'Ephèse renfermant les canons des deux Conciles de Nicée et d'Ancyre.

ANCIENT TESTAMENT.

	Vatop.	Freising.	Areval.	Barb.	Nicéphore	Clarom.	Mommsen
Genèse	4300	4309	4309	4308	4300	4500	3700
Exode	3400	3300	3300	3400	2800	3700	300
Lévitique	2700	2700	2502	2700	2700	2800	2300
Nombres	3500	3535	3530	3535	3530	3650	3000
Deutéronome	3100	3100	3100	3100	3100	3300	2700
Jesu Navé	2100	2100	1281	2100	2100	2000	1750
Juges	2100	2050	2151	2100	2450 (Juges + Ruth)	2000	1750
Ruth	300	320	*om*	300		250	250
Total Octateuque	21500	21414					
Rois I	2650	500	2500	2500	2240 (I + II)	2500	2300
» II	2550	444	443	2343		2000	2200
» III	2525	*om*	2500	2400	2203 (III + IV)	2600	2550
» IV	2690	2600	2600	2600		2400	2250
Total Rois	10415	10043					
Paralipomènes I	2600	2270	2270	2000	5500 (I + II)		2040
» II	2600	3000	3000	3000			2100
Total Paralipomènes	5200	5270					
Esdras I	2000	1310	1240	1300	5500 (I + II)	1500 (I + II)	
» II	1570	1800	1810	1800			
Total Esdras	3570						
Isaie	3800	3800	830	3820	3800	3600	3580
Jérémie	4800	4710 (Jérémie to Epitres)	3810	3800	4000	4070	4450
Baruch	504			350	700		
Lamentations	510			860			
Epitres	250			200			
Ezéchiel	4000	4000	4000	4000	4000	3600	3340
Daniel	1750	1720	1520	1720	2000	1600	1350
Suzanne	120						
Total	15734						

Amos	495					410	
Michaias	400					310	
Joel	250					90	
Abdias	60					70	
Jonas	135					150	
Naoum	309					140	
Abbacoum	152					160	
Sophonius	109					140	
Aggaias	113					110	
Zacharias	750					660	
Malachias	204					200	
Total 12 Prophètes	3549	3800	3800	3750 ou 3600 ou 3300	3000	[2970]	3800
Total 16 Prophètes		17050	19175				
Job	2200	1800 ou 2800	1700 ou 2700	1600 ou 2200	1800	1600	1700
Proverbes	2250	1850	1760	1750	1700	1600	
Ecclésiaste	1093	850	1740	750	750	600	
Cantique des Cantiques	353	280	280	286	280	300	
Sagesse	1200	1100	1070	1250	1100	1000	
Sirach	2800	2605	2800	2650	2800	2500	
Total	9796						
Psaumes	5100	5010	5100	5100	5100	5000	5000
Cantiques	6000						
Esther	750	750	750	750	350	1000	700
Esther II			2000				
Tobie	750	*om*	1000	750	700	1000	900
Judith	2300	*om*	1800	1300	1700	1300	1100
Macchabées I	1500	2525	525	*om*		2300	2300
» II	2200	2850	800	*om*	7300	2300	1800
» III	2250	2750	601	*om*			
» IV	2250	1210	1200	*om*		1000	
Total Macchabées		9325					
Total général		79904	72348				

NOUVEAU TESTAMENT.

	Vatop.	Freising.	Areval.	Barb.	Niceph.	Sinaïticus
Matthieu	2600	2520	2600	2600	2500	
Marc	1700	1700	1700	1700	2000	
Luc	2700	2850	2800	·2800	2600	
Jean	2700	2310	2300	2300	2800	
Total.		9360				
Actes	2800	3800	2800	2800	2800	
	1040	220	1200	1300		
7 Epitres catholiques	240	300		300		
Jacques	250	300		300		
Pierre I.	160	200		200		
» II	255	260		260		
Jean I.	35	55		56		
» II	30	69		30		
» III	70	56		69		
Judas	3840					
Actes et Epitres cathol. Total.						
	5127	114	5101	*om*	5300	
14 Epitres de S. Paul	1200	850		950		
Romains	870	842		842		
Corinthiens I	500	712		712		612
» II	197	312		312		312
Galatiens	333	412		312		312
Ephésiens	222	300		200		200
Philippiens	225	110		300		300
Colossiens	200	*om*		220		*om*
Thessaloniciens I	115	280		180		180
» II	200	97		236		250
Timothée I	178	*om*		160		180
» II	115	*om*		*om*		96
Tite	41	49		*om*		*om*
Philémon	731	750		750		750
Hébreux						
Evangiles de la Résurrection	180					
Apocalypse	*om*	1400	1850	*om*	1400	
Total du nouveau Testam.	*om*	19914	20320			
Total général de la Bible.	*om*	99829	92668			

La liste que nous conserve le manuscrit de l'Athos a un double intéret. Elle bouleverse l'ordre traditionnel du canon grec. Les grands prophètes, les petits prophètes, les livres de Salomon, Esther, Tobie et Judith se présentent dans un ordre inattendu (1).

D'autre part, les totaux stichométriques diffèrent souvent de ceux que l'on connait, snrtout pour les livres déplacés dans le Canon. — Y a-t-il entre ces faits quelque connexité? Anastase reproduit-il ici le canon et le stichisme de quelque version orientale de la Bible? (2). On bien nous conserve-t-il, ainsi que la fin de notre liste le ferait conjecturer, les traces de quelque édition grecque des textes sacrés inconnue jusqu'ici? Ces problèmes n'auront leur solution que si l'on retrouve les données de notre document dans quelque source manuscrite des textes bibliques.

Rome, juin 1902.

DANIEL SERRUYS.

(1) Faut-il voir là une exclusion de certains des deutérocanoniques?
(2) A propos de la stichométrie spéciale des versions cf. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen-âge*, Nancy, 1893, pp. 313-327; 363-368.

DEUX MANUSCRITS DE BURCHARD

FRAGMENT DU DIAIRE (1492-1496).

LE CERÉMONIAL

(Pl. VIII).

I.

M. Thuasne, dans sa publication du Diaire de Burchard (1), cite comme original un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican (1483 à 1492). Il en fait la description détaillée, d'après M. Gi-naneschi (2). Cette description correspond mot pour mot à un manuscrit qui se trouve actuellement aux Archives Vaticanes (3): même reliure, même inscription sur le plat, même numéro d'ordre, même nombre de feuillets et même table des années au recto du second folio. Ce manuscrit, que M. Thuasne ne vit point, n'est nullement original. Tout au plus remonte-t-il au milieu du XVI[e] siècle.

M. Thuasne ne cite comme original aucun autre manuscrit, et il avoue ne s'être servi que de copies (4).

En 1893, M. Pieper trouva aux Archives du Vatican un manuscrit autographe de Burchard, qui va de la mort d'Alexandre VI à la fin du Diaire (12 août 1503 à mai 1506) et qui comprend dans l'édition Thuasne les pages 238 à 430 du tome III (5).

(1) *Joannis Burchardi Argentinensis Capelle pontificie sacrorum rituum magistri Diarium*, éd. Thuasne, t. I, II, III. Paris, Ernest Leroux, 1883-1885.

(2) Tome III, p. LV (Préface).

(3) Miscellanea, Armario XII, n° 9.

(4) T. III, p. LIV (Préface).

(5) Das original des *Diarium* Burchardi (*Römische Quartalschrift*, 1893, p. 388 et suiv.).

Ce manuscrit appartint à Paris de Grassis collègue de Burchard dans l'office de cérémoniaire, et son successeur comme préfet des cérémonies. Lui-même nous l'apprend. On pourra juger, dit-il, de l'écriture de Burchard par les quelques cahiers joints à la fin de ce volume (1): " *sicut partim videri potest in fine hujus libri, ubi aliquos quinternos alligavi* " (2). Ces *quinterni* ou cahiers de 10 feuilles, concernent le pontificat de Jules II jusqu'à l'admission de Grassis à l'office de cérémoniaire (26 mai 1504) (3); ils comprennent la sépulture et les funérailles d'Alexandre VI, les conclaves de Pie III et de Jules II, le couronnement de Jules II et tous les événements de son pontificat jusqu'à la mort de Burchard (4). Ils vont ainsi de la mort d'Alexandre VI à celle de Burchard (12 août 1503 à mai 1506). Ce sont donc ceux des Archives Vaticanes, cotés parmi les Miscellanea, Arm. XII, n° 13. Ils se composent de 27 folios. Grassis les avait joints au premier volume de son

(1) Il parle de son propre Diaire.

(2) *Le due spedizioni militari di Giulio II, tratte dal Diario di Paride Grassi,* éd. Frati. Bologne, 1886. — *Diarium,* éd. Thuasne, III, 426. — Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Culturgeschichte,* III, 370.

(3) Cod. Vat., 5635, p. 5 v°: « Tabula actionum caerimonialium quae quotidie in pontificatu S^mi D. N. Julii Papae secundi evenerunt a die qua ego Paris de Grassis illarum magister fui, ut supra notavi, haec est quae sequitur; *quae autem admissionem meam praecesserunt in fine totius hujus voluminis in quinterno alligata erunt scripta de manu propria Bucchardi comagistri et collegae mei* ».

(4) Cod. Vat., 5635, p. 240 v°: « Ab obitu Papae Alexandri VI ad diem XXVI mensis Maii 1504, qua ego Paris de Grassis bononiensis in alterum ex duobus Magistris Sacrarum Caeremoniarum assumptus fui, ut ab initio voluminis hujus supranotavi, quia D. Io. Burchardus Alamanus tunc ipsarum caeremoniarium Magister, nunc collega meus omnia et singula quae in ipso officio contigerant annotavit et *sepulturam et exequias ipsius Alexandri, necnon conclavis paratum et successive quot et qui Cardinales in ipso interfuerunt pro eligendo Pontifice,* sed et *qualiter et quibus votis electus fuerit ipse sanctissimus D. N. Julius papa II, quibusque solemnitatibus et trium-*

Diaire. Plus tard on les en détacha et on les mit sous une cote spéciale aux Archives du Vatican.

Outre ces cahiers autographes, existe-t-il au Vatican pour les années antérieures, quelque manuscrit original de Burchard, quelque manuscrit, sinon écrit de sa propre main, du moins fait de son temps, par son ordre et sous sa direction? Nous croyons que le Ms. 5632 de la Bibliothèque Vaticane, que M. Pieper n'a pas connu, présente ce caractère. Il commence au 2 décembre 1492 et se termine à la fin de 1496 (1).

Cerroti dit bien que ce manuscrit est une copie faite par un certain Girolamo Okini (2). Mais il a confondu avec le n° 5631 qui à la fin du second livre (p. 234 v°) porte en effet ces lignes: " *Finis secundi libri fidem facio ego Hieronimus Okini clericus Posnamensis diocesis qualiter ex istis XXII quaterniolibus secundi libri Ceremoniarum habui quinquaginta carlinos, videlicet XVIII bolos pro quolibet quinterno* " (3). Le Ms. 5632 ne ressemble en rien, comme écriture, au n° 5631. Il lui est bien antérieur.

Il remonte à la fin du XV[e] siècle au temps même de Burchard, comme l'écriture le prouve. Et s'il n'est de la main même de l'auteur, il fut fait par son inspiration et sur ses propres notes.

phis coronatus, et demum *quaecumque in ipso pontificatu occurrerint, factaque fuerint,* ipse D. Io. Burchardus annotavit quamdiu in humanis fuerit, ideo ego Paris praefatus quaesitum ipsarum annotationum libellum manu ejusdem scriptum ac repertum hic colligavi, ut videtur et prout sequitur ». Ce texte non connu de M. Pieper nous indique exactement la partie *autographe* du Journal de Burchard que possedait Grassis.

(1) Il se compose de 257 feuillets, et il comprend les pages 8 à 346 de l'édition Thuasne.

(2) Cerroti, *Bibliografia Romana,* t. I[er], p. 160.

(3) Forcella, *Catalogo dei Manoscritti della Biblioteca Vaticana,* p. 62.

C'est en effet de tous les manuscrits de Burchard le plus complet pour les années qu'il contient. La grande lacune des copies qui va de fin mai 1493 à janvier 1494 en est absente. Elle n'existe point non plus dans le manuscrit copié par Panvinio en 1565 „ *sur l'original du Vatican* „ (1).

Cette lacune de 1493, qui se retrouve dans toutes les copies sauf dans celle de Panvinio, s'explique assez bien. Le Ms. 5628 de la Bibliothèque Vaticane, qui selon Forcella est de la première moitié du XVI[e] siècle (2), fut copié sur le manuscrit même dont nous parlons: „ *Pars diarii exemplati a diario sub n° 5632* „ (3). Or le passage en question a été omis. Est-ce par négligence? Est-ce avec intention? On y parle d'une ambassade turque au pape et du mariage de Lucrèce Borgia; mais les pages qui précèdent et qui suivent n'ont rien de tendancieux et qui ait pu motiver une coupure. Cette lacune fut constatée au commencement de ce siècle par Zacagnii, préfet de la Bibliothèque Vaticane. A l'endroit même de la coupure, il écrivit cette note: „ Hic desunt viginti septem folia *originalis codicis*,

(1) *Diarium*, éd. Thuasne, III, p. LIV. M. Thuasne s'est donc trompé en disant que le manuscrit de Panvinio reproduit toutes les lacunes des copies consultées par lui.

Panvinio, moine Augustin de Vérone, copia en 1565, au compte de Fugger d'Augsbourg, les anciens livres du Cérémonial et les Diaria Caeremoniarum pour en faire une sorte de *Corpus*. Ils forment 14 volumes in-folio. Le Journal de Burchard remplit quatre forts volumes. Ces manuscrits sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Munich; et celui qui correspond au n° 5632 de la Bibliothèque Vaticane est le Codex latin 136. Le passage dont il s'agit se trouve aux pages 46-81.

(2) Forcella, *op. cit.*, p. 61.

(3) Ce Manuscrit appartint à la Garderobe; sur la garde on lit en effet: « Della Guardarobba, c. I, n° 221 ». Faisant partie de la Bibliothèque particulière du Pape, il avait dû être copié par son ordre. — Le n° 5630 est la continuation du n° 5628. L'écriture est la même. Sur le verso de la 2[e] page on lit: « Pars incipiens a folio 166[b] Diarii Caeremonialis sub n° 5632 ». Le 1[er] manuscrit va du 2 décembre 1492 à janvier 1495; le second reprend là pour se terminer à la fin de 1496.

ex quo iste descriptus fuit (1); et *habetur in codice signato num. 5632. Indeque desumi debent que per amanuensis oscitantiam omissa sunt. Zacagneus* „ (2).

La coupure du manuscrit 5628 est reproduite par tous les manuscrits d'Italie, de France et d'Angleterre que cite M. Thuasne (3), par tous ceux de la Bibliothèque et des Archives Vaticanes. Dans tous elle commence et finit au même endroit. Ceci ne peut s'expliquer que par une origine commune; tous doivent dériver d'un manuscrit unique; et ce manuscrit semble être le Cod. Vatic. 5628 qui, bien que copié sur un texte complet, omet le passage en question. Celui de Panvinio, copié de nouveau sur l'original, fait seul exception.

Outre la grande lacune de 1493, les copies, suivant en cela le manuscrit 5628, ont omis çà et là quelques petits paragraphes de l'année 1494. Il manquent donc dans l'édition Thuasne; c'est pourquoi nous les reproduisons ici:

Feria tercia XXV dicti mensis Novembris obiit dominus Reverendus pater dominus Johannes Gerona Camere Apostolice Clericus, cujus corpus honorifice portatum fuit ad ecclesiam (3)...... *ibidem depositum, suo tempore ad Hispaniam juxta tenorem testamenti sui deferendum* (4).

Feria sexta XII dicti mensis Decembris spoliata et depredata fuit domus residentie sive habitacionis Cardinalis Gurcensis in Urbe, in qua tunc Reverendus in Christo pater do-

(1) Selon Zacagnii, le n° 5632 où le passage en question tient exactement 27 feuillets, et sur lequel fut copié le n° 5628, est donc le codex original.

(2) Cod. Vatic. 5628, fol. 79 v°.

(3) *Diarium*, éd. Thuasne, p. LV à LXIII.

(3) Ce vide à la place d'un nom propre est assez fréquent dans Burchard. Le Diariste a eu un oubli qu'il espérait réparer. Le même fait se reproduit au dernier paragraphe que nous avons cité.

(4) Cod. Vat., 5632, fol. 153 v°.



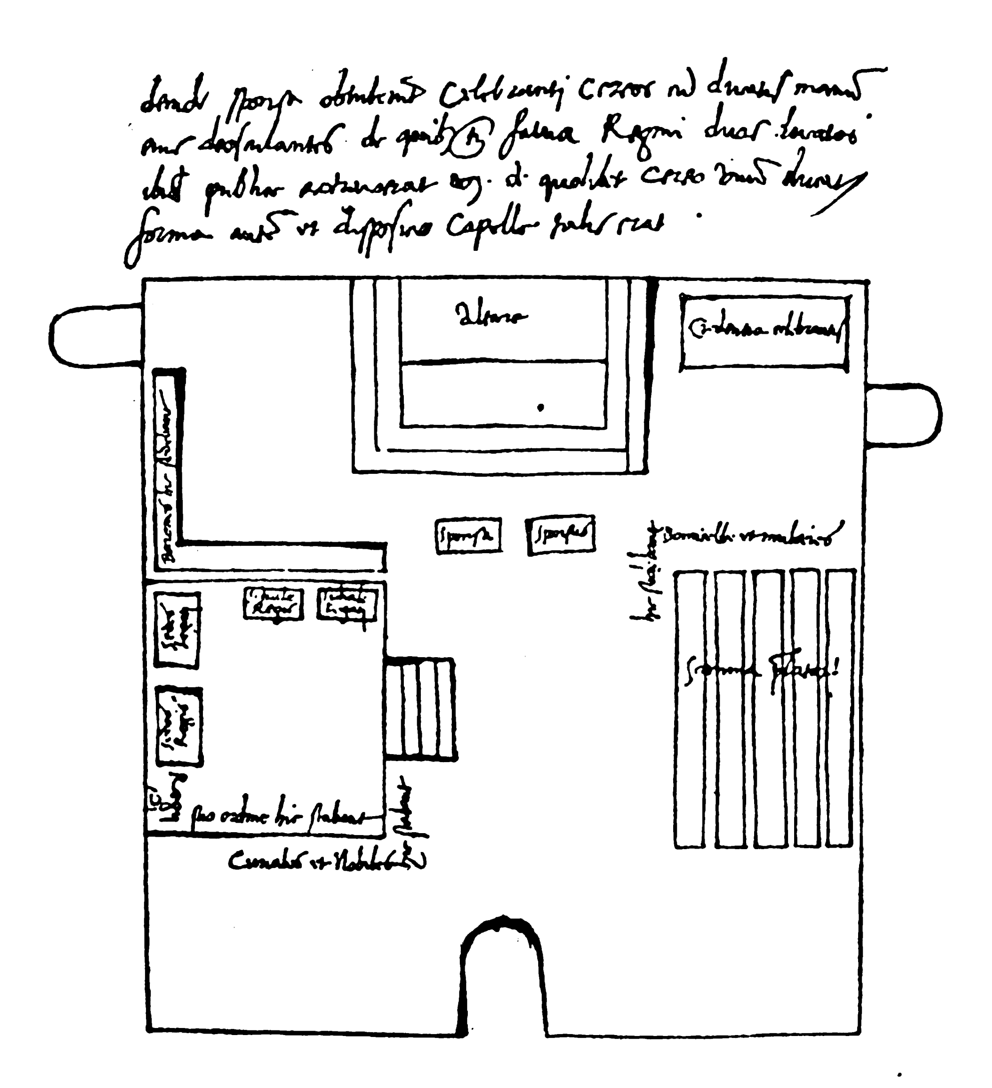
minus Karolus Episcopus Elnensis hospitatus erat per gentes Illustrissimi Ducis Calabrie (1).

Feria secunda XV Decembris fuit Consistorium secretum in quo confirmata fuit electio de persona Reverendi domini Sigismundi..... facta ad ecclesiam Saltzburgencem et ipse eidem ecclesiae prefectus in Archiepiscopum et Pastorem more consueto (2).

Le manuscrit de Burchard contient encore certaines choses que les copies ont omises, et qui prouvent à leur façon son origine première.

Burchard, au mois de mai 1494, raconte le mariage de don Geoffroi Borgia d'Aragon, fils d'Alexandre VI, avec donna Sanche, fille du roi de Naples (3). Il donne tous les détails de la cérémonie; il annonce même la forme et la disposition de la chapelle: " *Forma autem et dispositio capelle talis erat* " (4). Or cette description est absente de toutes les copies (5). Le manuscrit 5632 au contraire renferme à la suite des mots *talis erat* un petit croquis (6), qui donne la forme de la chapelle avec la place des principaux personnages: en face de l'autel les deux mariés: à gauche sur une tribune le légat et le roi de Naples; à leur côté mais en bas les barons, les nobles et les officiers de la Curie; à droite les sièges des prélats et les places réservées aux dames. Ce croquis annoncé par Burchard devait se trouver dans l'original; c'est donc une nouvelle preuve en faveur du manuscrit dont nous parlons.

(1) Cod. Vat., 5632, fol. 154 v°.
(2) Cod. Vat., 5632, fol. 155.
(3) *Diarium,* éd. Thuasne, II, 166 et suiv.
(4) *Diarium,* éd. Thuasne, II, p. 168.
(5) *Diarium,* éd. Thuasne, II, p. 168, n. 1.
(6) Cod. Vatic., 5632, fol. 130 v°. — Voir planche ci-jointe.


Altare
Sponsa
Sponsus

Il est vrai que le manuscrit latin. 5522 de la Bibliothèque Nationale de Paris, où manque le dessin, porte ces mots: " *sic in originali* " (1). Mais ce manuscrit, de l'aveu même de M. Thuasne, est du XVIIe siècle (2). L'original, pour le copiste, n'était probablement que le manuscrit copié par lui.

Le manuscrit 5628 fait, comme nous l'avons dit, sur notre manuscrit 5632, a omis le croquis. Ce dessin était pour le copiste sans intérêt ni importance. Dans les autres copies même omission: ce qui semble encore prouver leur origine commune et leur dérivation du manuscrit 5628.

Burchard, dans son Diaire de 1492 à 1496, a fait un autre plan: c'est pour le couronnement d'Alphonse II à Naples (3). Il figure une église dont l'intérieur est divisé en plusieurs parties, selon le rang des divers personnages. Mais il manque de légende et d'interprétation; aussi est-il moins intéressant que le premier. Aucune copie ne l'a reproduit; aucune n'y fait allusion.

Nous trouvons chez Burchard d'autres croquis analogues. Pour les funérailles du cardinal de St-Clément, il avait dessiné le plan intérieur de l'église, comme il le dit lui-même: " *Pro majori intelligentia designavi in latere sequenti partem ecclesie ad hoc officium occupatam* " (4) (5 mai 1501). Le manuscrit original de cette époque nous manque; et les copies n'ont rien reproduit. — A la suite du *Cérémonial* dont nous parlerons plus loin, Burchard a dessiné un office papal. L'autel, la crédence du pape et celle du sacriste, le trône pontifical, la place des car-

(1) *Diarium*, éd. Thuasne, p. 168, n. 1.

(2) *Diarium*, éd. Thuasne, p. LVIII.

(3) Il se trouve intercalé dans l'original entre les deux paragraphes « circa altare » - « et quia onus » de la p. 126 de l'édition Thuasne (t. II); Cod. Vatic., fol. 102.

(4) *Diarium*, éd. Thuasne, III, 135.

dinaux, des évêques, des nobles, des officiers de la Curie, des gardes même, tout y est soigneusement indiqué (1). Burchard aimait ainsi à esquisser d'une plume rapide les grands offices qu'il devait diriger et où il lui fallait tout ordonner à l'avance. Cette habitude s'est manifestée à plusieurs endroits de son Diaire. La présence de croquis dans le seul manuscrit dont nous parlons prouve donc en faveur de son originalité.

Certains autres détails tendent à nous amener à la même conclusion. Çà et là par exemple se trouvent des feuillets blancs intercalés dans le texte. Il y faut voir moins le hasard que l'intention de l'auteur: car cela se produit lorsque le Journal pour une raison ou pour une autre subit quelque interruption. Du 28 juin au 18 octobre 1493, le Diaire s'interrompt (2); là précisément se trouvent plusieurs feuillets vides. Burchard avait l'idée de combler cette lacune et de noter d'une façon brève les événements principaux de ces trois mois. De même en janvier 1495, il annonce le teneur du traité passé entre le pape et Charles VIII: " *tenor capitulorum de quibus supra fit mentio, de verbo ad verbum sequitur et est talis* " (3). Burchard n'a point transcrit le traité, mais il a laissé là encore trois feuillets blancs pour l'y insérer à un autre moment. — A la fin de la description des fêtes célébrées pour le couronnement d'Alphonse II, un feuillet et demi est resté vide. C'est comme une précaution, pour le cas où l'auteur se souviendrait encore de

(1) Planche n° 8, Cod. Vatic., 5632, fol. 87.

(2) Texte publié par Pieper, *Römische Quartalschrift,* 1894, p. 212. A cet endroit Panvinio a écrit de sa propre main: « Desunt acta trium mensium et semis, videlicet Julii, Augusti, Septembris, partisque Octobris, ideo ea supplere curavi ex diario quodam Stephani Infessurae civis romani qui Chronicum Urbis per haec tempora satis accurate scripsit ».

(3) *Diarium,* éd. Thuasne, II, p. 226.

choses importantes à noter (1). Ailleurs Burchard parle de Poggio Reale, il en annonce le croquis: " *Pogii Regalis designatio est hujusmodi forme* „ (2). Le dessin manque, mais la place pour le faire a été laissée au bas de la page (3); cette place est équivalente à celle que remplit le dessin que nous avions reproduit plus haut). — Burchard oublie assez souvent les noms propres de lieux ou de personnes; il laisse alors un vide dans le texte, pour réparer à l'occasion cette absence de souvenir: " *Portatum fuit ad ecclesiam ibidem depositum...* „ (4). " *Confirmata fuit electio de persona Reverendi domini Sigismundi facta ad ecclesiam Saltzburgencem...* „ (5). Cet ensemble de détails et de menus faits, montre bien que l'auteur, s'il n'écrivait lui-même, surveillait tout au moins la transcription de son Diaire.

La présence, dans l'original de Burchard, de feuillets blancs à l'endroit même des lacunes, affaiblit l'opinion de M. Pieper qui attribuait beaucoup de ces lacunes à la perte de feuillets originaux que les copistes n'auraient point retrouvés (6). Une telle explication est inutile. Burchard pour un motif quelconque, voyage (7), maladie ou négligence, a interrompu son Diaire.

(1) Ce feuillet précède le paragraphe où Burchard annonce son retour pour Rome: « Eadem die 15 Maii » (Thuasne, II, 177).

(2) *Diarium,* éd. Thuasne, p. 175.

(3) Cod. Vatic., 5632, p. 134 v°.

(4) Cod. Vatic., 5632, fol. 153 v°.

(5) Cod. Vatic., 5632, fol. 155.

(6) *Römische Quartalschrift,* 1894, p. 188, 189.

(7) Burchard se rendait assez souvent à Strasbourg, sa ville natale C'est là qu'il prenait généralement ses vacances. Il y alla du 1er août au 31 octobre 1487: « De Argentina redii ad Urbem », (*Diarium,* éd. Thuasne, I, 274); de juillet à octobre 1488: « Die 30 junii circa horam XXIII exivi Urbem, patriam visitaturus, Dei gratia » (*Diarium,* éd. Thuasne, I, 213). En 1491 il obtint du pape un congé de 4 mois, du 29 juin au 1er novembre pour se rendre dans son pays (*Diarium,* éd. Thuasne, I, 415). L'époque des vacances des Maîtres de cérémonies était de la Saint Pierre à la Toussaint.

Parfois il a noté d'une façon rapide et succincte les principaux événements advenus durant son absence: ainsi du 27 juin au 30 octobre 1487 (1); du 30 juin au 8 octobre 1488 (2); les mois d'avril et de mai 1494 (3). Parfois il a remis à plus tard de combler les lacunes, et pour cela il a laissé des feuillets blancs qu'il n'utilisa jamais. Ceci est de tous les jours.

La meilleure preuve en faveur de notre manuscrit serait de démontrer qu'il est autographe. Certains le croient. Tel M. le Dr Pogatscher qui reconnaît dans l'écriture la main même de Burchard: " .... Cod. Vat. lat. 5632 die ganz eigenhändig geschriebene Original-handschrift des Diarum Burchards von 1492-1496 „ (4). Nous n'osons pas être aussi affirmatif ni certifier que l'écriture du manuscrit 5632 est celle de Burchard lui-même.

Pour porter un jugement certain, il faut comparer le manuscrit autographe des Archives Vaticanes (5), avec celui dont nous parlons. Au premier abord on croit saisir quelque rapport entre les deux écritures, et l'on est assez porté à attribuer à la même main les deux manuscrits. Mais si l'on veut étudier de plus près l'écriture, si l'on veut comparer dans l'un et l'autre manuscrit la forme des lettres, on perd sa première assurance, on hésite, et l'on finit par douter tout à fait. Le manuscrit autographe est un tel grimoire, il est d'une écriture tellement illisible que les éléments de comparaison font presque complètement défaut et que l'on ne peut arriver à une conviction absolue.

Un signe d'abréviation assez caractéristique se trouve dans les deux manuscrits: le dernier jambage de l'*m* ou de l'*n* après

(1) *Diarium*, éd. Thuasne, I, p. 272 à 274.

(2) *Diarium*, éd. Thuasne, I, p. 313, 314.

(3) *Diarium*, éd. Thuasne, II, p. 177 à 179.

(4) Article de M. Pogatscher dans l'ouvrage de M. Steinmann: *Die Sixtinische Kapelle*. München, 1901, I Band, p. 657.

(5) Miscellanea, Armario XII, n° 13.



avoir formé un demi-cercle sous le mot vient se terminer audessus par un trait horizontal. Voilà ce qui frappe le plus. Encore l'usage de ce signe d'abréviation s'interrompt-il assez souvent dans le Diaire, pour reprendre quelques pages plus loin. En dehors de cela il est difficile de saisir des ressemblances bien exactes et bien précises entre les deux écritures. L'identification complète est impossible.

Les analogies que l'on pourrait constater entre elles ne sauraient donc conduire à une conclusion certaine. Cet air de famille plus ou moins vague que l'on y croit apercevoir peut s'expliquer par l'époque; il n'est pas assez frappant pour permettre de reconnaître dans les deux écritures une main unique.

Paris de Grassis nous renseigne sur l'écriture de son collègue Burchard: ce sont, nous dit-il, des signes et des caractères si obscurs, une telle suite de lettres effacées ou omises que le diable seul ou la sibylle pourrait les déchiffrer. Il a dû se servir du diable comme copiste (1). Paris souvent injuste dans ses jugements sur Burchard ne l'est guère ici. Il est difficile de voir griffonnage semblable: les lettres sont petites et à peine formées; les abréviations sont innombrables, souvent arbitraires et fantaisistes: une lettre, un trait, un crochet remplace une syllabe entière ou un mot. Les additions, les corrections et les surcharges rendent l'écriture plus inintelligible encore. Certaines pages sont quasi indéchiffrables (2). Le copiste

(1) « Ita inhumaniter egit quod libros quos ex talibus inscripserat nemo intelligere potest nisi diabolus assertor ejus aut saltem Sibilla, sic enim cifris idest caracteribus obscurissimis depinxit, aut literis obliteratis et oblitis figuravit ut credo ipsum habuisse diabolum pro copista talis scripturae, sicut partim videri potest in fine hujus libri ubi aliquos quinternos allegari ». Döllinger. *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Culturgeschichte* III, 370. — *Diarium* éd. Thuasne III, 426.

(2) Telles sont les pages 11, 14, 14 v°, etc.



du Diaire de Grassis s'avoue incapable de lire les cahiers de Burchard que Paris avait ajoutés à son premier volume : " *In originali sunt aliqua scripta circa cerimonias ipsius Bruchardi, quae omnino non intelliguntur ; ideo hinc non reperiuntur scripta* (1) ". L'écriture est tellement serrée, menue et abrégée que 210 ou 220 feuillets contiendraient les 1470 pages de l'édition Thuasne (2).

Quand on compare ce grimoire illisible avec le manuscrit dont nous parlons, on est plutôt frappé de la différence que de la ressemblance. L'écriture du manuscrit 5632, sans être agréable ni très facile est régulière et assez soignée ; les abréviations sont plus rares et nullement arbitraires. Du commencement à la fin elle est égale à elle-même. On dirait celle d'un secrétaire ou d'un scribe qui recopie sans précipitation et d'une façon suivie une première rédaction. Les dessins même sont soignés : la plupart des traits sont faits à la règle. Enfin l'écriture n'est plus menue, abrégée et serrée comme précédemment. Les 340 pages de l'édition Thuasne (3) sont contenues en 257 folios, soit 514 pages du manuscrit.

Burchard se serait-il astreint à une écriture aussi soignée et aussi régulière ? L'aurait-il conservée 514 pages durant, sans redevenir une seule fois lui-même ? Se serait-il débarrassé de sa façon plus ou moins fantaisiste d'abréger les syllabes et les mots ? L'auteur du griffonnage incompréhensible, que le diable et la sibylle, au dire de Grassis, pouvaient seuls comprendre, était-il capable d'un soin aussi grand, d'une régularité aussi constante ? Tout cela est possible ; mais est-ce vraisemblable ?

(1) Cod. Vatic., 5635, p. 240 v°.

(2) 25 feuillets $^1/_2$ de l'original font environ 185 pages de cette édition.

(3) T. II, années 1492 à 1496.

En tout cas, personne, après avoir vu le manuscrit autographe des Archives, ne soutiendra que celui de la Bibliothèque Vaticane est le premier jet de l'auteur. Burchard aurait donc eu la patience de recopier sa première rédaction, *de mettre au propre son brouillon.* C'est peu croyable.

Nous savons par lui-même qu'il avait un secrétaire ou un scribe pour copier ce qu'il désirait conserver : " *Feci igitur illam registrari in libro Ceremoniarum mearum*... " (1). Nous verrons en parlant du manuscrit 5633, qu'il se servait en effet de copistes : les diverses écritures qui se succèdent le prouvent suffisamment. Nous connaissons le nom de deux de ses secrétaires : Michel Sander (2) et un certain Gabriel (3).

Il serait donc vraisemblable que Burchard, après avoir composé lui-même une partie de son Diaire, et à la façon de l'autographe que nous connaissons, la fit transcrire sous sa surveillance, afin de remplacer les feuillets peu intelligibles et faciles à s'égarer de sa première rédaction. Peut-être avait-il fait ainsi pour toutes les années qui précèdent 1503 ? La mort l'aurait empêché de le faire pour les années 1503-1506, dont l'autographe nous reste.

Celui qui fit la transcription des années 1492-1496 (Ms. 5632), eut çà et là des distractions et des oublis, dont il s'aperçut ensuite et qu'il corrigea. Ainsi au 12 mars 1493 (4), après les mots " *stola et dalmatica* ", il ajouta en marge " *ac mitra simplex* " (5). Ailleurs dans ces mots: " *soror regis Alfonsi coronati* " (6), *Al-*

(1) *Diarium*, édit. Thuasne, I, 264.

(2) C'est Paris de Grassis qui le nomme. — Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Culturgeschichte*, III, 372. — Pieper, *Römische Quartalschrift*, 1893, p. 395.

(3) *Diarium*, éd. Thuasne, III, 390: « ad instantiam Gabrielis de me secretarii... »

(4) *Diarium*, éd. Thuasne, II, 51.

(5) Cod. Vatic., 5632, fol. 28 v°. *Diarium*, éd. Thuasne, II, 51.

(6) *Diarium*, éd. Thuasne, II, 162.

fonsi est également écrit à la ligne et avec un signe de renvoi (1). Au lieu d'un ou deux mots, c'est quelquefois une phrase, ou un membre de phrase oubliés d'abord, qui ont été ajoutés en marge. Ainsi au 16 janvier 1495 : " *Mantellum prefato D. Macloviensi exutum receperunt sui, nec me advertente, D. Jacobus de Casa Nova et Franciscus Alabagnes secreti cubicularii et sibi indebiti usurparunt et receperunt* : *capuccinum autem et biretum retinui* " (2). De même au 1er août 1496: " *quia clerici et religiosi nunquam portant hoc nisi in diebus jovis et veneris sancte super sacramento, alias nunquam nisi Papa sit sub eo* " (3).

Parfois quelques mots ont été écrits après coup dans le texte même, comme le montre très bien la différence d'encre: tels sont les mots *quinque*, *immediate sequebatur*, *post Cardinales* etc. (4), du folio 65. L'espace nécessaire avait été ménagé, comme si le secrétaire n'ayant pu lire la première fois avait laissé la place suffisante pour compléter sa phrase après avoir consulté l'auteur.

Dans toutes ces additions ou corrections se reconnaît bien clairement la main de celui qui écrivit le texte. Dans un endroit ce n'est plus elle. Au 12 mars 1494 (5), les mots *qui fui sine superpellicio*, ajoutés en marge, sont d'une écriture toute différente (6). Il en est de même, semble-t-il, du passage commençant par ces mots : " *D. Raphael de Arena diaconus...* ", de la p. 156 de l'édition Thuasne (7).

(1) Cod. Vatic., 5632, fol. 126 v°.

(2) Cod. Vatic., 5632, fol. 179 v°. *Diarium*, éd. Thuasne, II, 223.

(3) Cod. Vatic., 5632, fol. 222. *Diarium*, éd. Thuasne, II, 292.

(4) Texte publié par Pieper, *Römische Quartalschrift*, 1894, p. 213, 26 octobre 1493.

(5) *Diarium*, éd. Thuasne, II, 95: « Pacem deinde dedi ego qui fui sine superpellicio... ».

(6) M. 5632, fol. 80.

(7) Cod. Vatic., 5632, p. 122 v°: « D. Raphael de Arena diaconus capelle ipse cantavit evangelium et, ut diximus, sibi servivit;

Tout ceci prouve que la transcription du Diaire fut soigneusement revue et à plusieurs reprises confrontée avec l'autographe. Les additions, comme on a pu s'en convaincre, n'ont aucun caractère d'interpolation. Faites, sauf une ou deux exceptions, par celui même qui transcrivit le texte, ce ne sont que des mots ou des membres de phrase sans importance. Elles se rapportent à de petits détails de cérémonies qu'elles précisent, et n'ont pour but que de compléter le texte d'après l'autographe.

Que la transcription du Diaire ait été faite par Burchard en personne ou commandée par lui, n'a-t-elle point une valeur presque égale? Si ce n'est pas un autographe, n'est-ce point en un certain sens un original, une source authentique et sûre émanant de l'auteur lui-même?

Le manuscrit 5632 passa aux mains de Grassis successeur de Burchard, aussi bien que l'autographe de 1503 à 1506. C'est une preuve de son ancienneté et de son origine.

Nombreuses en effet sont les annotations de Paris. Parfois il les signe lui-même (1). Dans les autres endroits son écriture est facilement reconnaissable. Grassis, considéré comme le maître de cérémonie le plus versé dans son art, étudia le Diaire de Burchard avec un soin minutieux; il l'annota à son usage, reprenant avec sévérité ce qui lui paraissait contraire aux règles des cérémonies, et notant les choses bonnes à retenir. Il porte un jugement fréquent sur les cérémonies ordonnées par Burchard: C'est mal, repète-t-il souvent, *et male* (2), *credo quod*

D. Honofrius Nicolai subdiaconus sibi servivit; D. Didacus Serranus scriptor apostolicus servivit sibi de mitra; D. Ludovicus Papira canonicus Panormitanus, portavit crucem; D. Petrus de Pen, archidiaconus de Trasiamura abbreviator servivit de missali, illum tenens suo tempore...».

(1) Cod. Vatic., 5632, fol. 1 v°; fol. 17 v°; fol. 66; fol. 69.

(2) Cod. Vatic., 5632, fol. 1, 5 v°, 11 v°, 39, 67, 69, 86 v°, 148.

male (1); c'est très mal, *et pessime* (2). Au 20 juillet 1494 à propos des mots *sine bacili* il met en mote: " *et male quia id debuit facere primus civis officialis* " (3). Au 5 décembre 1493, il critique ce que firent les ambassadeurs, sur l'ordre de Burchard: " *et male quoniam et ipsi debuerunt ire ad papam* " (4). La remarque est signée *Paris*. Pour le couronnement d'Alphonse d'Aragon, Burchard avait fait mettre des ornements rouges. Paris s'indigne: " *Nota quod male videtur esse iste color, quia debuit esse albus, idest misse et tempori conveniens* " (5). Quelquefois il trouve que c'est bien: *et bene* (6), *hoc bonum est* (7). A droite et à gauche du texte, il distribue ses blâmes ou ses approbations. Ainsi au folio 17 v°, on lit sur la marge de droite *et bene*, sur celle de gauche *et male*; de nouveau à droite *quod faciendum erat;* un peu plus bas il souligne le jugement de Burchard: " *quod meo judicio fuit magis laudabilis* ", de ces mots sévères: " *et nostro minus* ". Quelquefois il donne un titre à tel ou tel paragraphe de Burchard: *Prandium regale* (8), *Omissio matutinarum et duarum missarum ex peste* (9); ou bien il attire l'attention sur certaines choses: *Nota de torciis*... (10), *Nota de antiquis oratoribus*... (11). Si quelque passage de Burchard ne lui convient pas, il exprime son jugement. Au sujet de la première nuit de noces de don Geoffroy Borgia et de donna Sanche (12), il a écrit à la marge en gros caractères: *Levis*

(1) Cod. Vatic., 5632, fol. 149.
(2) Cod. Vatic., 5632, fol. 2 v°.
(3) Cod. Vatic., 5632, fol. 140.
(4) Cod. Vatic., 5632, fol. 1 v°.
(5) Cod. Vatic., 5632, fol. 103.
(6) Cod. Vatic., 5632, fol. 67.
(7) Cod. Vatic., 5632, fol. 7 v°.
(8) Cod. Vatic., 5632, fol. 132.
(9) Cod. Vatic., 5632, fol. 71 v°.
(10) Cod. Vatic., 5632, fol. 140.
(11) Cod. Vatic., 5632, fol. 1 v°.
(12) *Diarium*, éd. Thuasne, p. 168.

descriptio (1). Si le Diaire s'interrompt plusieurs mois, il le note : " *Hic multa deficiunt* „ (2). Une fois, il fait allusion à ce qui se passait de son temps : ce n'était pas ainsi sous le pontificat de Jules II (3). Dans le passage inédit que nous publions, on trouvera plusieurs remarques de Grassis qui montreront la façon dont il annotait le Diaire de Burchard.

Paris, on le voit, avait l'âme d'un vrai cérémoniaire. Ses annotations portent sur les cérémonies et sur leurs moindres détails. C'est avec acrimonie qu'il en relève les plus petites fautes. Il ne voit rien autre chose dans le Journal de son prédécesseur ; cela seul l'intéresse, le reste lui importe peu. Au commencement de son Diaire il déclare qu'il s'occupera exclusivement des cérémonies pontificales " *meras meas caeremoniarum adnotationes... exarare curabo* „ (4) ; et lorsqu'il est obligé à quelque digression, il s'en excuse longuement (5). En dehors des cérémonies, Paris ne veut donc rien voir. Aussi le soupçonné-je fort d'avoir barré d'un trait transversal les passages de Burchard qui lui ont semblé des hors-d'œuvre. Les paragraphes cancellés traitent en effet de choses d'ordre ou d'administration purement civile, et n'ont aucun rapport avec les " *sacrae cerimoniae* „. Tel le paragraphe du 2 mai 1494, où il s'agit du siège d'Ostie (6) ; ceux du 2, du 8 et du 9 janvier 1495 qui par-

(1) Cod. Vatic., 5632, fol. 131.

(2) Avril à décembre 1495. Cod. Vatic., 5632, fol. 191 v°.

(3) « Hic vide quomodo oratores alii de Urbe intromissi fuerunt ad consistorium pro obedientia per Rodianos prestita, cum alibi dicatur quod nulli oratores debent admitti ut fuit in simili casu *tempore Julii II* ». Cod. Vatic., 5632, fol. 79.

(4) *Le due Spedizioni militari di Giulio II, tratte dal Diario di Paride de Grassi.* Ed. Luigi Frati, p. 4.

(5) « Ad meas sacras caeremonias nequaquam pertinere videtur bellorum hostilium paratus incursusque et civilium factionum operas describere. Verum affectus patriae... ». *Le due Spedizioni militari di Giulio II.* Ed. Frati, p. 199.

(6) *Diarium*, éd. Thuasne, II, 178. Ms. 5632, fol. 135.

lent de chevaux offerts aux Colonna, de maisons pillées et d'exécution de malfaiteurs (1). Tel aussi le bref du pape qui enjoint à tous les Romains et sujets du Saint-Siège qui sont au service des Colonna et des Savelli de les quitter dans le délai de six jours sous peine de rébellion et de confiscation de leurs biens (2): Paris n'ayant que faire de ces passages sans rapport aux cérémonies, les a supprimés. Le copiste ne s'y est point trompé: il s'est aperçu que les passages cancellés ne l'avaient point été par l'auteur, mais par l'annotateur. Aussi les a-t-il transcrits.

Paris de Grassis posséda donc le manuscrit de Burchard de 1492-1496 (Ms. 5632), de même que son manuscrit autographe de 1503-1506. Il dut même avoir le Diaire complet. Le manuscrit de Panvinio copié sur les *originaux* porte en effet des réflexions et des remarques de lui aux autres années du Journal (3); et l'on voit souvent Grassis recourir aux livres de Burchard dans le cas de litige: " *illico habitis Burchardi* (*libris*) *in quibus erant omnia scripta de exequiis praedictis* " (4). On se demande pourquoi il aurait eu une partie du Diaire, sans posséder le reste. Sa charge de préfet des cérémonies ne le désignait-il pas comme héritier du Journal de Burchard?

(1) *Diarium,* éd. Thuasne, II, 218, 219, 220. Ms. 5632, fol. 167 et 168.

(2) *Diarium*, éd. Thuasne, II, p. 189 à 192. Ms. 5632, fol. 146 à 148.

(3) Elles sont analogues à celles dont nous avons parlé et trahissent leur auteur: « Et bene, et male, et pejus ». Parfois Grassis se cite lui-même: « *Mihi autem Paridi,* Ceremoniarum magistro neuter modus sedilium probatur ». Pieper, *Römische Quartalschrift,* 1898, p. 391.

(4) Arch. Vatic., Miscellanea, Arm. XII, n° 17, fol. 219. Diaire de Grassis.

Paris se réfère aux obsèques du cardinal Jean de Billères-Lagraulas, 7 août 1499. *Diarium,* éd. Thuasne, II, 550.

Cependant à la fin du manuscrit 5630, copié, comme nous l'avons dit, sur le manuscrit 5632, le copiste a écrit : " *Originale est apud R^um D. Cardinalem S^ti Angeli* „. L'original est chez le cardinal Saint-Ange.

En premier lieu on ne peut supposer que le manuscrit 5632 fut prêté à Paris par le cardinal de Saint-Ange, pour qu'il en fît une copie (1). Grassis n'aurait pas rempli de remarques et de réflexions personnelles un manuscrit prêté, et prêté par un cardinal. Ces annotations étaient pour son usage et celui de ses collègues. Elles auraient été inutiles dans un manuscrit qu'il n'aurait pu garder.

En second lieu, de quelle époque est le manuscrit, qui nous indique le propriétaire de l'original (2) ? S'il remonte au commencement du XVIe siècle, l'original appartint à Giuliano Cesarino, cardinal du titre de Saint-Ange ; et à sa mort (1510) le Diaire de Burchard fut remis à Grassis. Si au contraire le manuscrit est moins ancien — comme semble bien l'indiquer l'écriture — l'original de Burchard (1492-1496) passa, après la mort de Grassis (1528), et par suite de circonstances inconnues, aux mains d'un certain cardinal de Saint-Ange. Alexandre Farnèse, petit-fils de Paul III, porta ce titre de 1533 à 1580 (3). Puis le manuscrit revint au Vatican où il reçut la cote actuelle (4).

C'est tout ce que permet de conclure la note du manuscrit 5630. Ce manuscrit ne pouvant se dater exactement ne nous

(1) Pieper émet cette hypothèse pour tous les originaux de Burchard en dehors de son autographe de 1503-1506. *Römische Quartalschrift,* 1893, p. 391.

(2) M. Pieper ne s'est point posé cette question ; aussi son raisonnement manque-t-il de base solide. *Römische Quartalschrift*, 1893, p. 389-391.

(3) Avant lui Matthieu Lang, évêque de Gurck.

(4) La numérotation actuelle de la Bibliothèque vaticane date de 1594.

permet pas de savoir quel cardinal du titre de Saint-Ange posséda l'original de Burchard? La question d'ailleurs est secondaire. Il est plus important de savoir que le manuscrit fut la propriété de Grassis, parce que c'est une preuve de plus en faveur de son origine.

On sait comme Paris était jaloux de garder le secret et le monopole de l'art des cérémonies. L'évêque de Corcyre ayant publié le livre inédit de Patrizzi sur les cérémonies pontificales, Grassis demanda de livrer au feu l'ouvrage et son éditeur (1). Il est donc vraisemblable que de son vivant, il ne fut fait aucune copie du Diaire de Burchard. Aucune en effet n'est très ancienne. De toutes celles de Rome, de toutes celles citées par M. Thuasne, il n'en est pas une que l'on puisse attribuer d'une façon sûre au commencement même du XVIe siècle. Assez tard on s'aperçut de l'intérêt du Journal de Burchard; plus tard encore de son importance historique. Les copies du XVIe et du XVIIe siècle furent uniquement faites au point de vue du Cérémonial; et c'est à ce point de vue qu'Eccard (2) et Gattico (3) en citèrent des extraits.

Jusqu'à ce jour nous connaissons deux manuscrits originaux de Burchard: l'un de 1503 à 1506; l'autre de 1492 à la fin de 1496. Ils suffisent à éloigner l'idée d'interpolation dans les copies du Diaire (4). Les copistes ont plus retranché qu'ils n'ont ajouté: nous l'avons vu pour la grande lacune de 1493. De la comparaison du texte original avec celui édité par M. Thuasne,

(1) *Diarium,* éd. Thuasne, III, XIV. — Mabillon, *Museum italicum,* II, p. 587-592. — Apostolo Zeno, *Dissertazioni Vossiane,* II, p. 108 — David Clément, *Bibliothèque curieuse,* VII, p. 25 et suiv.

(2) *Corpus historicum medii aevi,* Lipsiae, 1723.

(3) *Acta selecta Caeremonialia,* Romae, 1753.

(4) On a jadis émis l'opinion que le Diaire aurait été interpolé par les protestants. *Civiltà Cattolica,* a. VII, sér. III, p. 205. — *Diarium,* éd. Thuasne, III, LI.

une chose ressort: l'accord complet des deux textes, sauf des fautes assez nombreuses de lecture et de transcription et quelques omissions ou changements de mots. Rien qui puisse altérer le sens gravement. Toutefois une édition plus critique serait à désirer.

Pour cette édition, il serait à souhaiter que l'on trouvât les autres parties originales du Journal de Burchard. Mais ce n'est point aux Archives ni à la Bibliothèque Vaticane qu'on doit les chercher. En dehors des deux manuscrits dont nous avons parlé, il n'y a que des copies, dont nous donnons à la fin la liste complète. Forcella avait attribué au XV[e] siècle le Cod. Vatic. 5631, et il avait cru y reconnaître depuis la page 238 l'écriture de Burchard (1). Mais ce manuscrit n'est que de la seconde moitié du XVI[e] siècle, et l'écriture ne ressemble en rien à celle de Burchard. Ainsi en est-il du Cod. Ottob. 2624 (2). Les pages signalées par Forcella comme de la main de Burchard ne sont certainement pas de lui (3), quoique d'un autre que le copiste principal; elles sont peut-être d'un maitre de cérémonies qui faisait exécuter pour lui le *Diarium*.

M. Pieper a édité sur la copie de Munich une partie de la grande lacune de 1493 (4). Nous publions d'après le manuscrit *original* la partie inédite du 28 octobre 1493 au 5 janvier 1494. Alexandre VI, pour fuir la peste qui sévissait à Rome, fit un voyage à Viterbe et à Orvieto. C'est ce voyage que Burchard nous raconte en décrivant, selon sa coutume, l'ordre, des cérémonies pontificales.

(1) Forcella, *Catalogo dei Manoscritti della Biblioteca Vaticana,* I, p. 62. Ce manuscrit contient les années 1492 à 1498.

(2) Forcella, *op. cit.*, III, p. 17. Ce manuscrit va de 1503 au 30 mai 1505.

(3) Pages 13, 14, 18, 20 v°, 21, 63 v° et 64.

(4) *Römische Quartalschrift,* 1894, p. 195-216.



II.

Burchard outre son *Diarium* et quelques ouvrages faits en collaboration avec Patrizzi (1), composa un livre de Cérémonies qu'il cite fréquemment dans son Journal (2). Eccard au XVIII[e] siècle, signale son existence aux Archives du Vatican, mais il croit qu'il y restera à jamais enseveli: " *Optandum esset ut Burchardi opus de Ceremoniis Curiae Romanae etiam aliquando in lucem prodiret, sed vix aliqua spes hujus nostri voti adest; latet illud in Archivio Vaticano, aeternumque latebit* (3). C'est également l'opinion de Fabricius (4), d'Hagen (5), et de Thuasne: " Vraisemblablement, comme l'écrivait Eccard en 1743, il y restera toujours „ (6).

Peut-être y restera-t-il toujours, mais ce ne sera point pour le motif invoqué: car il est libre à chacun de le voir et de le publier. C'est le Cod. 5633 de la Bibliothèque Vaticane (7).

Que ce manuscrit soit bien l'original du Cérémonial, Burchard lui-même nous en fournit la preuve. J'ai fait copier, dit-il, la réforme de la chapelle pontificale à la page LXXXX de mon livre des Cérémonies: " *Feci igitur illum registrari libro cere-*

(1) Le *Liber Pontificalis* presenté à Innocent VIII, le 20 décembre 1485. — Le *Ceremoniale sacrarum Cerimoniarum Romanae ecclesiae,* édité après la mort de Burchard, en 1516.

(2) *Diarium,* éd. Thuasne, I, p. 118 et *passim.*

(3) *Corpus historicum medii aevi,* t. II, préface, n° XVIII *in fine.*

(4) *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis,* éd. Mansi, t. I[er], Patavii, 1754, p. 301.

(5) Hagen Th., *Zum Diarium Burchards aus dem Pontificate Innocenz VIII und Alexander VI.*

(6) *Diarium,* éd. Thuasne, III, LIII.

(7) M. Pieper ne le connut pas: « Die beiden Stellen gehen..... auf ein noch unbekanntes theoretisches Werk über Ceremonien ». *Römische Quartalschrift,* 1893, p. 391.

moniarum manu mea propria scripto fol. LXXXX „ (1). Or à la page 90 de notre manuscrit se trouve précisément la *Reformatio capellae.*

Le Cérémonial proprement dit occupe les soixante-six premiers feuillets. Burchard nous dit qu'il est écrit de sa propre main: " *manu mea propria scripto* „. La main de Burchard s'y reconnaît en effet, mais elle ne semble pas être la seule. On rencontre en effet des différences sensibles d'écriture entre certaines pages et les suivantes, comme entre les pages 30 et 30 v°, entre le texte de quelques pages et les notes marginales (2), entre les notes elles-mêmes (3). Dans une même page (fol. 18), on croit reconnaître trois écritures diverses: celle du texte; celle de la majorité des notes; et celle des notes finales.

Tout cela n'a rien qui doive nous surprendre et peut très bien s'accorder avec l'affirmation de Burchard: " *manu mea propria scripto* „. Il suffit de savoir comment procédait Burchard lorsqu'il composait un livre de Cérémonies. Patrizzi nous l'indique dans sa préface du *Pontifical romain* (4). Après avoir dit qu'il eut Burchard pour collaborateur (5), il nous renseigne sur la façon dont ils composèrent leur ouvrage. Avant tout un texte primitif, avec ses divers exemplaires; celui de Guillaume Durand, évêque de Mende (6). De ce texte ils prirent seulement ce qui leur paraissait le meilleur (7). Ils en retranchèrent ce qui leur

(1) *Diarium*, éd. Thuasne, I, 264.

(2) Cela est surtout sensible dans les premières pages.

(3) Ainsi la note *hic male*... du fol. 3 v°, celle qui commence par *Sixtus papa IIII* du fol. 11 v°, diffèrent nettement des autres comme écriture.

(4) *Liber pontificalis,* Rome, 1497.

(5) « Horum laborum socium mihi adjunxi Johannem Burchardum prepositum ecclesiae sancte Florentii... ».

(6) « Nos vero illum quantum potuimus secuti, adhibitis pluribus ac diversis exemplaribus ».

(7) « Tanquam ex diversis floribus ad instar apum alia ex aliis excerpsimus ».

sembla superflu, vieilli ou en dehors de leur sujet (1). Ils y ajoutèrent ce qui manquait (2). Les fautes furent corrigées (3), et les passages obscurs expliqués (4). Le tout fut distribué en un ordre savant (5).

On peut s'imaginer ce que dut être la première rédaction de ce Pontifical: Au centre, les extraits du texte primitif — dans les côtés une abondance de notes, de corrections et d'additions, les unes de Patrizzi, les autres de Burchard — des paragraphes, des pages entières cancellés — dans l'ensemble une sorte de chaos, et de confusion d'écritures où les auteurs seuls pouvaient se reconnaître.

C'est exactement ce que nous offre le Cérémonial de Burchard: Un texte qui est probablement d'un ouvrage primitif (6) et qui a bien pu être copié en partie par un secrétaire de l'auteur (7) — sur les marges de gauche et de droite des notes nombreuses, extrêmement serrées et fines, qui corrigent ou complètent le texte (8); La plupart de Burchard; quelques-unes d'un de ses collègues ou de son secrétaire — enfin beaucoup de lignes et de paragraphes cancellés; des pages entières biffées (9) —

(1) « Superflua resecavimus, quae vel tempore obliterata vel ad simplices sacerdotes pertinere videbantur ».

(2) « Quae vero deerant ex pontificalium Cerimoniarum libris accepimus ».

(3) « Pro imbecillitate ingenii corrupta emendare ».

(4) « Et conculcate posita explanare ».

(5) « Et in debitum ordinem redigere omni studio conati sumus ».

(6) Grassis nous le dit: « artem quam solus ex *diversis libris* ... rapiebat ». *Diaire de Grassis,* éd. Frati, p. XI.

(7) Depuis la page 30 v°, l'écriture du texte se confond davantage avec celle des notes.

(8) Ces additions et ces corrections couvrent souvent la page entière. Tels sont les pages 1, 1 v°, 2, 2 v°, 3, 4, 7 v°, 8, 9, 10, 11 v°, 12, 12 v°, 22, 23, 23 v°, 25, 26, 27, 27 v°, 28 etc. Les pages 17 v°, 19, 21, 30 v°, 31, 32, 32 v° sont particulièrement surchargées.

(9) Ainsi les pages 15, 15 v°, 16, 17, 18, 20 v°, 21, 30 v°, 31, 34, etc.

comme ensemble, un enchevêtrement de lettres et de caractères peu lisibles, d'aspect peu agréable et de lecture difficile. C'était l'impression qu'en avait Grassis lorsqu'il disait que le Cérémonial de son collègue aurait eu besoin d'un interprète (1), qu'il l'avait extrait de livres obscurs d'une façon plus obscure encore, et que personne n'y pouvait rien comprendre tellement le tout était mal écrit (2).

A la suite de son Cérémonial, Burchard a fait transcrire certaines pièces qu'il tenait à conserver: " *Feci... registrari libro ceremoniarum...* " (3). C'est ainsi que nous fut conservé le décret d'Innocent VIII pour la réforme de la chapelle pontificale (4). Ailleurs ce sont des notes sur le serment des cardinaux (5), sur la messe papale (6), sur la canonisation d'un saint et les dépenses qui en résultent (7); des extraits de livres sur les cérémonies (8); un récit de couronnement d'empereur par le pape (9); des listes de prélats venus à Rome en 1485 (10) et en 1488 (11); des descriptions de cérémonies pontificales (12);

(1) « Collega meus interpres interprete egeat... ». *Diaire de Grassis*, Arch. Vat., Miscellanea, Arm. XII, n° 20, p. 155 v°.

(2) « Artem quam solus ex diversis libris occultissimis occultissime rapiebat... ita inhumaniter egit quod libros quos ex talibus inscripserat nemo intelligere potest... sic enim cifris idest caracteribus obscurissimis depinxit aut literis obliteratis et oblitis figuravit... ». — *Diaire de Grassis*, éd. Frati, p. XI.

(3) *Diarium*, éd. Thuasne, III, 426.

(4) Elle a été publiée dans l'ouvrage de M. Steinmann: *Die Sixtinische Kapelle*, I. Band, p. 658 et suiv. Elle se trouve à la p. 90 du Ms. 5633.

(5) Cod. Vat., 5633, fol. 75 v° et suiv.

(6) Cod. Vat., 5633, fol. 82 et suiv.

(7) Cod. Vat., 5633, fol. 84 et suiv.

(8) Cod. Vat., 5633, fol. 86 et suiv.

(9) Cod. Vat., 5633, fol. 190 v°-194.

(10) Cod. Vat., 5633, fol. 87 v° et suiv.

(11) Cod. Vat., 5633, fol. 94.

(12) Cod. Vat., 5633, fol. 95 à 112.

des instructions sur le couronnement du pape (1); des mémoires demandés à Burchard par des évêques ou des cardinaux sur certains points de cérémonie ou de liturgie (2); des mémoires payés aux officiers de la cour pontificale à l'occasion de certaines cérémonies (3); enfin une série de bons, de reçus et de quittances pour les maîtres de cérémonies, signés de Burchard (4).

Tout cet ensemble de documents se rapporte de près ou de loin aux cérémonies. C'est à ce titre que Burchard les recueillit et les fit copier pour servir à son instruction ou à celle de ses successeurs.

Au folio 87, Burchard a fait le plan quelque peu grossier d'un office pontifical: on ne sait lequel. Peut-être est-ce un couronnement de pape: celui d'Innocent VIII élu en 1484? Le feuillet précédent en effet relate des événements de 1483 et le suivant donne la liste des prélats qui furent à Rome en 1485. La date du plan coïnciderait donc assez bien avec celle du couronnement d'Innocent VIII (5).

Le croquis (6) indique exactement de quelles dimensions doivent être le trône du pape (7), le marchepied de l'autel (8), la

(1) Cod. Vat., 5633, fol. 118 à 131 v°.
(2) Cod. Vat., 5633, fol. 158, 169, 175.
(3) Cod. Vat., fol. 145 v°.
(4) Cod. Vat., fol. 112, 140, 146, etc. Ce sont des copies.
(5) On pourrait objecter que le couronnement d'Innocent VIII eut lieu à Saint-Pierre (*Diarium,* éd. Thuasne, I, 90), et que les mesures données semblent peu concorder avec celles de la basilique. Mais le plan est très grossier: le croquis et les mesures concernent seulement les parties où se célèbre l'office et les endroits réservés aux principaux assistants. L'ensemble de l'église est *très réduit.* S'il en était autrement, le plan ne pourrait s'appliquer à aucun édifice de Rome; la longueur en effet atteindrait à peine 25 m.; celle de la Sixtine est de 40m 50.
(6) Planche n° 8.
(7) « Solium papae habens gradus — largo X palmi; longo XII palmi, alto 1 palmo. »
(8) « La predella è longa XI palmi e larga V palmi, alta II terzi di palmo... »

crédence du sacriste (1), les emplacements réservés à telle ou telle catégorie de personnages (2). Il donne la hauteur des colonnes (3) et le nombre des tentures (4). Ici doivent être le sous-diacre et les acolytes (5); là les cardinaux, les patriarches, les abbés et les évêques (6); ailleurs les ambassadeurs et les barons (7); du côté de l'entrée les écuyers du pape (8); à l'extérieur les gardes qui doivent contenir la foule (9). La description est dans une langue quelque peu informe mêlée de latin et d'italien. Ce dessin nous montre la façon dont un maître de cérémonies du XVIe siècle réglait et disposait tout pour les grands offices pontificaux, et comment Burchard s'acquittait de ses fonctions.

Le Cérémonial de Burchard passa aux mains de Grassis, comme son Diaire. Paris en parle souvent. Nous avons déjà vu qu'il en trouvait la rédaction inintelligible. Ailleurs il le traite de mensonger (10); ou il l'accuse de contenir des choses fallacieuses et non fondées (11). Tout cela à propos de divers points de cérémonies plus ou moins contestés. Paris recourait

(1) « Larga VI palmi. Longa XII. »

(2) « Questo piano è longo XLVI palmi. Questo piano è largo XXIII palmi.. etc. »

(3) « IX colonne alte IX palmi l'una, senza il trabicello di supra. »

(4) « Sono VI filate. »

(5) « Subdiaconus, acolythi. »

(6) « Per sedere de Diaconi Cardinali cūm scabello — pro patriarchis et abbatibus etc. »

(7) « Oratores non prelati et nobiles barones. »

(8) « Locus scutiferorum papae. »

(9) « Istis portis adhibeantur custodes ut non nisi necessarios intromittant, alias ex pressura et pondere posset esse periculum. »

(10) « Dixi meum collegam Bruchardum cum suo illo libro mendaci mendatio arguam. » Arch. Vatic., Miscellanea, Arm. XII, n° 20, fol. 155 v°.

(11) « Miror in hoc nostrum nasutissimum Burchardum non censuisse aliquid, licet nasatus fuerit, non tamen cordatus nec ingeniosus, nisi forsan in captionibus et levitatibus ». — Item fol. 354.

donc assez souvent au Cérémonial de Burchard ; il l'avait en sa possession. La meilleure preuve est que là, comme dans le Diaire, on trouve son écriture (1).

Balthasar de Viterbe qui devint à la mort de Burchard second maître des cérémonies (2) eut aussi à sa disposition le Cérémonial de Burchard. Lui-même nous l'apprend dans une note qu'il ajouta de sa prope main : " *Etiam per me Balthassarem de Viterbio magistrum ceremoniarum data est similis instructio Reverendo patri Domino Paulo episcopo Luceoriensi, pro ense portando regi Poloniae primo maii 1513 a Leone papa X* „. Balthasar se servit donc du livre de Burchard, comme Grassis s'en était servi ; il y chercha son instruction et au besoin il l'annota.

Ainsi les livres de Burchard passèrent aux mains de ses successeurs. Ils y avaient droit en vertu de leur charge : la rédaction du Diaire devenait en effet avec Grassis une chose officielle (4). Ce qui se rapportait aux cérémonies devait donc être réuni pour l'usage des " Magistri Caeremoniarum „, et en premier lieu les livres de Burchard. Ce n'est probablement que plus tard, et quand des copies eurent été faites, que pour des raisons inconnues les originaux de Burchard furent dispersés.

Pour compléter la liste des manuscrits cités par M. Thuasne nous en donnons une de quelques manuscrits de Rome, tirée principalement des Archives Vaticanes (5) et des Archives des céréмoniaires (6).

(1) Fol. 91 par exemple.

(2) *Le due Spedizioni militari di Giulio II.* — Ed. Frati, p. xi.

(3) Cod. Vatic., 5633, fol. 150 v°.

(4) « Magister Ceremoniarum tenetur in scriptis redigere omnia que in dies aguntur in officio. *Diaire de Grassis.* Arch. Vatic.. Miscellanea, Arm. XII, n° 20, fol. 1.

(5) Tout est copie, comme nous l'avons dit plus haut.

(6) M. Thuasne a donné la liste des manuscrits de la Bibliothèque Vaticane ; mais il a oublié le Codex Ottob., 2624, dont nous avons parlé plus haut.

I. Archives Vaticanes.

Miscellanea, Armadio XII.

N. 5. Diaria Burchardi ab anno 1482 ad 1492.
„ 6. „ „ ab anno 1484 ad 1492.
„ 8. „ „ ab anno 1485. — Il fut fait sur l'ordre du duc d'Altaemps.
„ 9. Burchardi diaria 1484 ad 1492. – Il appartint à Alaléon.
„ 10. „ „ 1484 ad 1492. – Duplicata du précédent.
„ 11. „ „ 1492 ad 1496. – Il appartint à Alaléon.
„ 12. „ „ 1497 ad 1503.
„ 13. „ „ ab anno 1503 ad 1506.
„ 14. „ „ ab anno 1503 ad 1506.
„ 15. „ „ ab anno 1507 ad 1506.
„ 47. „ „ Tome I, 1483-1496.
„ 48. „ „ Tome II, 1490-1497.
„ 49. „ „ Tome III, 1497-1501.
„ 50. „ „ Tome IV, 1501-1504.

II. Archives des Cérémoniaires (1).

N. 359. Burchardi diaria, 1492-1496.
„ 360-361 „ „ 1497-1501. Deux volumes.
„ 360-365 „ „ 1483-1506 Quatre volumes.

III. Bibliothèque Corsini.

N. 131-134. Diaria Burchardi. Tomes I, II, III, IV.

Rome, Juin 1902.

G. Constant.

(1) Archivi Sacrae Congregationis caeremonialis.

FRAGMENT INÉDIT DU DIAIRE DE BURCHARD (1)

(Cod. Vat. 5632).

Année 1493.

[Fol. 65 v°] ...Feria secunda XXVIII dicti mensis octobris in mane papa recessit ex Nepe (2) paratus et ordine prout Urbem exiverat, iturus Viterbium, fecit prandium cum comitiva sua in Roncilione in hospicio Campane expensis illius communitatis, deinde equitavit Viterbium ubi similiter fuit processionaliter receptus et usque ad palatium episcopale associatus ubi hospitatus est.....

Feria quinta ultima octobris, vigilia Omnium Sanctorum, fuerunt vespere papales in ecclesia Viterbiensi, papa presente et officium solito more agente, et XVIII cardinalibus videlicet Ulixbonensi episcopo, Sancti Clementis, Ianuensi, Parmensi, Beneventano, Ursino, Sanctidionisii, Cartagenensi presbyteris, Sancti Georgii, Sabellis, Columna, Vicecancellario, Sanctiseverini, Valentino, Cesarino, Veneto, Farnesio et Lunate, diaconis cardinalibus etiam presentibus; omnia acta sunt more consueto. Prior presbyterorum cardinalium assistens remansit in loco suo inter alios cardinales propter angustiam loci, capitanius ecclesie cum quinque vel sex aliis baronibus sedit in gradibus solii pape, subdiaconus, acoliti et pauci ex cubiculariis sederunt in choro inter papam et cardinales. Oratores, prelati et post eos alii prelati steterunt et sederunt in superioribus sedilibus chori ordinarii dicte ecclesie ad sinistram intrantis, hoc est a dextris pape, caput facientes versus

(1) Nous avons mis en note les annotations de Grassis, dont nous avons parlé plus haut.

(2) Le pape, comme nous l'avons dit, était parti de Rome où sévissait la peste et il se dirigeait vers Viterbe. La partie précédente du texte se trouve dans la *Römische Quartalschrift* de 1894, p. 213.



altare et papam. Oratores laici steterunt in inferioribus sedilibus eiusdem lateris (1). Episcopus Viterbiensis stetit in primo loco superiorum sedilium chori predicti ad dexteram intrantis, videlicet in opposito oratorum prelatorum, [Fol. 66] quia loci ordinarius, et post eum episcopus Segorbiensis magister domus pape, et alii quam plures prelati. In inferioribus sedilibus eiusdem lateris steterunt potestas et priores civitatis Viterbiensis (2); et hic ordo fuit singulis diebus et officiis in quibus papa in dicta ecclesia interfuit observatus. Feria sexta sequente prima Novembris festo Omnium Sanctorum, Sanctis.mus Dom.us Noster cum supranominatis Rev.mis dom.is cardinalibus interfuit misse solemni quam in dicta ecclesia Rev.mus dom.us card.lis Cartagenensis celebravit, qua finita papa venit ad pulpitum sive sugestum ante fores dicte ecclesie ab heri citra ad hoc paratum non obstante quod tempus ventosum et nubulosum esset et fortiter plueret, ubi populo solemniter benedixit dicens: *Sancti Apostoli* etc., cardinalibus et prelatis in suis cappis sibi assistentibus, in fine dedit plenarias indulgentias, quas Rev.mus dom.us card.lis de Columna vulgaribus verbis publicavit.

In eadem die circa horam XXI incepte fuerunt in eadem ecclesia vigilie Mortuorum, deinde dicte matutine eorundem, papa et XVII cardinalibus presentibus, quia Rev.mus dom.us card.lis Ulixbonensis non interfuit, papa venit ad officium predictum in cappa de rosato sine mitra, cruce (3) ipsum precedente, et cardinalibus ipsum papam sequentibus. Cum esset in sede, voluit quod Camerarius et de Sabellis diaconi cardinales assistere soliti sibi assisterent, asserens eos apud alios diaconos cardinales propter loci angustiam commode sedere non posse, sed allegata per me sibi rei incunvenientia, cum esset sine mitra, acquievit quod sibi non assisterent sed apud alios diaconos cardinales in eorum locis se reciperent, quod et factum est et omnia alia sunt in huiusmodi officio more solito observata.

(1) Adverte quia non videtur bene factum.

(2) Et forsan pessime quia presente pontifice qui est ubique ordinarius, Viterbiensis non debuit primum locum habere.

(3) En marge Grassis avait mis une annotation qu'il effaça ensuite.

Sabbato II[a] novembris, Commemoratio omnium fidelium defunctorum. [Fol. 66 v°] Sanctissimus dominus noster paratus amictu, alba, cingulo, stola violacea, pluviali rubeo et mitra simplici ex perlis (1), venit ad ecclesiam Viterbiensem ubi interfuit publice misse quam Rev.[mus] dom.[us] card.[lis] Sanctidionisii celebravit more solito. Post missam Sanctitas Sua fecit absolucionem consuetam, deinde, depositis ante altare mitra, pluviali et stola, accepit stolam albam preciosam, et capucinum album, et ascendit equum, et precedentibus ipsum cruce et cardinalibus equitavit usque ad castrum sive arcem Viterbiensem, in qua fecit prandium; quo facto, circa horam XXII, reversus est eodem ordine ad palatium suum episcopale. Interfuerunt misse omnes XVIII Cardinales superius enumerati, qui et ipsum usque ad castrum predictum associarunt.

Feria quarta XX mensis novembris (2) predicti, Sanctissimus dominus noster, qui hodie de Capitemontis recesserat, venit circa horam XXII Pitilianum, ubi extra portam prope conventum sancti Francisci ab episcopo Suanensi stola, pluviali et mitra parato et clero suo processionaliter receptus fuit; papa descendit ex equo ante portam ecclesie dicti conventus, et intravit eam; episcopus Suanensis intus expectans porrexit crucem Rev.[mo] dom.[o] card.[li] Sancti Georgii ex cuius manibus papa eam osculatus est, deinde idem episcopus porrexit aspersorium cum aqua benedicta dicto cardinali qui eam dedit pape, qui se aspersit et cardinales circumstantes. Incipit episcopus antifonam sacerdos et Pontifex, clero prosequente, et ante crucem pape incedentes processerunt usque ad altare maius coram quo papa se genuflexit; quo genuflexo et antiphona predicta finita episcopus Suanensis stans [Fol. 67] in cornu epistole altaris versus ad pontificem dixit sequentes versiculos et orationem clero, suo sibi respondente, et papa interim genuflexo manente.

(1) Et male quoniam papa non debet uti mitra ista gemata in missis pro defunctis ubi cantandum est: *Regem* etc., sed simplicissima, idest purpurea. *Paris.*

(2) Quomodo papa equitavit et exceptus fuit et quas ceremonias fecit in castro Pitiliani.

Protector noster aspice Deus,
Et respice in faciem Christi tui.
Salvum fac servum tuum Alexandrum pontificem maximum, Domine, (1)
Deus meus, sperantem in te.
Mitte ei, Domine, auxilium (2) de sancto,
Et de Syon tuere eum.
Nichil proficiat inimicus in eo,
Et filius iniquitatis non noceat ei.
Domine, exaudi orationem meam,
Et clamor meus ad te veniat.
Dominus vobiscum.
Et cum spiritu tuo.

Oremus: (3)

Deus, omnium fidelium pastor et rector, famulum tuum Alexandrum summum Pontificem quem ecclesie tue preesse voluisti propicius respice; da ei, quesumus, verbo et exemplo quibus preest proficere, ut ad vitam una cum grege sibi credito perveniat sempiternam per Christum dominum nostrum.

Resp.: Amen.

Tum surrexit papa, et, precedente processione predicta et Te Deum laudamus cantante, ac cruce sua subsequente, ivit extra portam ecclesie predicte ubi paratum pro eo fuit parvum sugestum quod ascendit cum cruce et cardinalibus, et stans ibidem dixit: *Sit nomen* etc., et benedixit populo more solito; tum concessit ibidem presentibus singulis indulgentias X annorum et totidem XL[rum], quas publicavit Rev.[mus] dom.[us] card.[lis] de Columna. Descendit sugestum et ascendit sedem suam in qua portatus fuit [fol. 67 v°] intra castrum per suos pedites. In porta castri dom.[us] Ludovicus primogenitus magnifici domini Nicolai de Ursinis Pitiliani etc. comitis Sancte Romane Ecclesie capitanei generalis

(1) Et bene.

(2) *Ms.:* axilium.

(3) Et male, quoniam ista oratio non cantatur super papam sed super episcopum loci; oratio autem que pro papa cantari debet est videlicet: *Omnipotens sempiterne Deus qui facis mirabilia* etc.

genuflexus obtulit claves etc. S.mo domino nostro. Sanctis.us dominus noster intravit castrum et arcem in qua hospitatus est, dimissis post se omnibus quibus arcem ipsam introeundi licentia data non erat. Cum Sanctis.mo domino nostro fuerunt quinque cardinales, videlicet Rev.mi domini de Ursinis presbyter, camerarius, de Columna, Vicecancellarius et Valentinus. Sanctis.mus dominus noster fuit in Pitiliano usque ad diem Veneris XXII dicti mensis novembris, qua, facto ibidem prandio, inde recessit, et eadem usque ad Aquampendentem equitavit.

Feria secunda XVI mensis decembris (1) Sanctis.mus dominus noster, ad Urbem redire volens, misit breve R.mo dom.no cardinali Montisregalis nepoti suo Urbis legato, significans sibi quod die mercurii proxima XVIII dicti mensis decembris in Fiano esset pernocturus, et inde die iovis etiam proxima XIX eiusdem mensis Romam circa horam XX per portam Beate Marie de Populo et Pontemernilium intraturus. Quo intellecto, idem Rev.us dom.us cardinalis intimari fecit die martis XVII dicti mensis decembris infrascriptis adventum sive reditum Sanctissimi dom.ni nostri, committens et mandans ipsis per cursores quatinus dicta die prefato S.mo domino nostro Urbem per portam predictam intraturo circa horam XX obviam venirent ac eum debita veneratione reciperent.

[Fol. 68] Reveren. domino Tarraconensi Alme Urbis Gubernatori.
Episcopo Cesenatensi Auditori Camere.
Senatori.
Conservatoribus.
Capitibus regionum.
Magistris Stratarum.
Dom.no Coronato Planca.
Christophoro de Bufolis.
Marcello de Capodeferro.
Antonio de Porcariis.
Ludovico Mathei.
Alto de Nigro.
Officialibus Curie.

(1) De preparandis in Urbe pro reditu pape.

Dom.no Regenti Cancellarie.

Rescribendario, Scriptoribus Apostolicis, et ceteris officialibus.

Clericis Camere.

Collegio Secretariorum.

Collegio Advocatorum.

Auditoribus Rote.

Bancheriis et Mercatoribus.

Castellanus arcis Sancti Angeli mittat V de suis ad pontem Milvium dicta die iovis de mane et videtur quod essent IIIIor vel V tractus bombardarum, et quod hodie martis XVII mittat duos magistros ad resarciendum pontes lignorum ubi indigent reparatione.

Strata Burgi mundetur, et vocetur capitanius Burgi qui habeat curam huiusmodi rei, et in ceteris aliis rebus fiendis propter adventum pontificis.

[Fol. 68 v°] Die mercurii XVIII dicti mensis decembris fuit per Urbem publice proclamatum quod diem crastinam propter reditum S.mi domini nostri omnes festinarent tamquam solemnem, stratas quisque ante domum suam mundaret, auleis ornaret et alias introitum eiusdem debite honorarent.

Eadem die, magn.cus dom.us Paulus Pisanus miles, patricius venetus Illmi Dominii Venetorum orator ad Sanct.mum dom.um nostrum missus, intravit Urbem per portam Viridariam ad VIII vel circiter, prelatis illius dominii et aliis Curialibus usque ad domum sue residentie associatus.

Feria Quinta XIX dicti mensis Decembris abbreviatores, scriptores et solicitatores litterarum apostolicarum in pallacio Rev.mi dom.ni Vicecancellarii congregati pro honorando reditu S.mi dom.ni nostri, Rev.dum dom.um episcopum Pesauriensem Cancellarie apost.ce regentem subscipientes, equitarunt ad palatium apostolicum, apud sanctum Petrum, inde cum Rev.mo dom.no card.le Montisregalis Urbis legato prefato Sanct.mo dom.no nostro obviam ituri: hora XX pulsata, idem Rev.mus dom.us legatus et cum eo Rev.mi dom.ni Sanctidionisii, Alexandrinus et Vicecancellarius card.les ascenderunt equos suos in dicto pallatio ad quod prefatus Rev.mus dom.us card.lis Sanctidionisii ad hoc venerat, obviam ituri S.mo dom.no nostro usque ad portam Sancte Marie

de Populo et cum eis officiales supradicti. Cum pridem per prefatum card.[lem] legatum [Fol. 69] interrogatus an cruce tamquam legatus uti posset vel deberet equitando obviam ut prefertur, respondi Rev.[me] dom.[ni] sue quod cum esset legatus Urbis usque ad reditum pape posset meo iudicio crucem ante se deferri facere pontifici obviam eundo; sed cum videre (*sic*) pontificis familiam venientem quod tunc crucem suam demitteret, et vel in ecclesia S.[te] Marie de Populo remitteret vel domum secretius portari faceret (1) quodque cardinales omnes in Urbe existentes in pallatio apostolico convenirent simul cum Rev.[ma] dom.[ne] sua obviam pontifici ituri, inter quos omnes legatus ipse primum locum tenere deberet, mihi tamen videri quod S.[mum] dom.[um] nostrum super omnibus huiusmodi consuleret per litteras suas ut in omnibus eius voluntas observetur; prout Rev.[ma] dominatio sua se facturum dixit, et a Sanctis.[mo] domino nostro responsum habuisse, quod crucem deferre non deberet, et quod fe. re. Innocentius papa VIII tunc card.[lis] Melfitensis nuncupatus tempore recolende memorie Sixti pape IIII Fulginei residens in Urbe legatus de latere tempore legationis sue et prefati Sixti ab Urbe absentie, crucem ante se nunquam deferri fecerit. Sicque prefatus card.[lis] Montisregalis legatus mandatis S.[mi] domini nostri parere volens equitavit obviam sibi sine cruce (2); fuerunt autem in Urbe IX cardinales, videlicet: Ianuensis, Beneventanus, Montisregalis, Sanctidionisii, Alexandrinus et Cartaginensis presbyteri, ac Vicecancellarius, Sanctiseverini et Grimanus alias Venetus diaconi, et ultra eos card.[lis] Sanctiangeli infirmus. Ex quibus post primos IIII[or] qui ut supra simul equitarunt,

(1) Et pessime quoniam papa intus Urbis districtum existente legatus debuit ab omni Legatione cessare.

(2) Addo. Et bona fuit pape conclusio sed magistri Cerimoniarum mala, quoniam legatus Urbis nunquam cruce utitur in romana curia: que autem dicatur romana curia declaratur in Clementina: *Ne Romani que sane de electione*, ubi dicitur quod romana curia ibi est ubi audientia causarum et litterarum apostolicarum, super quo etiam dubitatur an papa recedens secum dictam audientiam ducat dimisso legato, an ipse legatus possit cruce uti, et adhuc creditur quod non ob reverentiam sedis apostolice que mirabiliter dicitur a Constantinopoli translata etc. *Paris.*

venerunt obviam eidem Sanctis.[mo] Dom.[no] Ianuensis et Beneventanus simul, deinde successive alii tres, videlicet Cartaginensis, Sanctiseverini et Grimanus, qui omnes extra portam de populo Sanct.[um] dom.[um] nostrum equestres expectarunt. Gubernator Urbis cum Senatore, conservatoribus, capitibus [Fol. 69 v°] regionum et pluribus aliis civibus Romanis expectarunt etiam equestres extra eandem portam.

Circa horam XXI Sanctissimus dominus noster cum Rev.[mis] dominis Sancti Clementis, Ursino presbyteris, Senensi, Camerario, Columna, Valentino, Cesarino et de Lunate diaconis cardinalibus per Tiberim in barcha veniens, alia barcha ipsos continue precedente, venit ad portum extra et iuxta murum a porta populi ad flumen transversantem, ubi eum Montisregalis Sancti Dionisii, Alexandrinus, Cartaginensis, Vicecancellarius, Sanctiseverini, et Grimanus cardinales expectantes et ad portum venisse cernentes, ex equis descenderunt, et barcham intrare voluerunt, sed dominus noster eos admittere noluit; ymmo postquam ad eos ex barcha in terram venit, ipsos ad pedis osculum non admittens, ad manus tantum recepit, tum sedem ascendens, precedentibus ipsum cardinalibus, post sacramentum portatus fuit ad ecclesiam Beate Marie de Populo, sed extra portam de Populo Re.v[mi] domini Ianuensis et Beneventanus expectantes in equis Sanctitatem Suam reverenter receperunt. In porta ecclesia (*sic*) fratres cum cruce et aqua benedicta processionaliter pontificem expectarunt et receperunt, ubi Sanctitas Sua crucem per Rev.[mum] dom.[um] card.[lem] Senensem sibi porrectam osculatus est, tum recepto ex manibus eiusdem cardinalis aspersorio, circumstantes aspersit et non se ipsum; deinde fratribus cantantibus usque ad maius altare deductus est, facta in plano genuflectione ascendit ad altare et stans versus ad illud dixit: *Sit nomen* etc., populo benedicturus. Ordinavi crucem in loco solito per subdiaconum teneri, sed Sanctitas Sua noluit se ad eum vertere, dicente mihi Camerario quod in omnibus aliis locis, Io. Maria ordinante, sic benedixisset. Non concessit indulgentias interessentibus: data benedictione dixi Sanctitati non convenire quod cardinales Sanctitatem Suam praecederent, sed quod sequerentur propter [Fol. 70] sacramentum quod deberet immediate Sanctitatem

Suam precedere, et inter ipsum sacramentum et Sanctitatem Suam nihil esse medii; assensit Sanctitas Sua quod ordo debitus observaretur, sed cum essemus extra ecclesiam in facto voluit Sanctitas Sua quod post sacramentum et ante ipsum cardinales equitarent, prout et factum est. In ultimo loco equitarunt Senensis et Camerarius, post eos iverunt duo tamburrini custodie palatii quos secuti sunt pedites plusquam C., et illos capitaneus ecclesie cum vicecapitaneo palatii fratre Card.lis Fernesii et pluribus aliis conducteriis armorum, papa sic volente: dixi enim San.ti Sue quod pedites et capitaneum cum aliis supradictis crucem preire permittere, sed respondit quod non, sed ut permittitur equitarent, quos ipse pontifex secutus est: ymmo sepius inter ipsos capitaneum et conducterios equitabat, plures eciam pedites ipsum papam comitabantur a lateribus et sequebantur. Interfuerunt XVII cardinales superius enumerati, videlicet Sancti Clementis, Ianuensis, Beneventanus, Montisregalis, Ursinus, Sanctidionisii, Alexandrinus, Cartaginensis, presbyteri, Senensis, Camerarius, Columna, Vicecancellarius, Sanctiseverini, Valentinus, Cesarinus, Grimanus et Lunate diaconi, papam secuti sunt tres secreti cubicularii, medici, duo prelati assistentes, prelati oratores, tum alii prelati ordine consueto, deinde abbreviatores de parco maiori, scriptores apostolici, et alii officiales supradicti, qui cum legato pontifici obviam venerunt. Venimus autem via recta ad ecclesiam beate Marie in Via Lata, inde recto ad domum de Maximis ad Campumflorem. Ad pontem Sancti Angeli inde via consueta per Sanctam viam ad palatium, omnes strate fuerunt mundate et ut plurimum pannis ornate. Castrum Sancti Angeli fuit ornatissimum plusquam viderim unquam. Nam inter singulas [Fol. 70 v°] merulas versus pontem et palatium posite fuerunt rotelle et scuti ac alia ornamenta, et inter merulas turris posite fuerunt armature composite in formas hominum custodientium, et angelus armatus, ac alia diversa ornamenta adhibita, ac stendardi expositi, et multe et multe bombarde emisse. Cardinales equitarunt cum pontifice usque ad palatium ad eum locum ubi alias palatium ascensuri ex equis descendere solent, ubi dimisso pontifice cardinales recesserunt. Gubernator cum senatore, conservatoribus,

capitibus regionum, cancellariis et multis aliis civibus romanis non associarunt pontificem sed urbem transversantes in pluribus passibus pontificem expectarunt, videlicet in Campomarcio prope Columnam que est iuxta ecclesiam S.cti Andree in Campoflore, citra pontem Sancti Angeli et in platea Sancti Petri.

Dominica prima Adventus, que fuit prima huius mensis Decembris, S.mo domino nostro in Urbeveteri existente, Rev.dus pater dominus Io. archiepiscopus Ragusinus referendarius celebravit missam publicam in ecclesia Urbevetana, cui S.mus dominus noster more solito paratus una cum Rev.mis dom.nis cardinalibus ibidem existentibus interfuit. Non fuit sermo quia S.mus dominus noster noluit quod fieret, alia omnia acta sunt more solito. Duo tantum cantores ex capella pape interfuerunt qui collegerunt sibi concantores ex capellanis Rev.orum dom.orum cardinalibus (*sic*) et aliis curialibus cum quibus officio suo optime satisfecerunt, aliis cantoribus capelle de licentia pape Rome permanentibus. [Fol. 71] In hac missa S.mus dominus noster fecit assistentem suum Rev.dum patrem dom.um Bartholomeum episcopum Segorbicensem domus sue magistrum qui per alios assistentes more solito receptus fuit.

Dominica secunda Adventus, que fuit VIII dicti mensis Sanct.mus dom.us noster in Viterbio existente Rev.dus in Christo pater dominus M. Cibo episcopus Viterbiensis celebravit missam publicam in ecclesia Viterbiensi cum modica laude sua, Io. Maria mihi id referente, qui diu post Sanct.um dom.um nostrum venit ad ecclesiam, et in missa nescivit quid ageret. Misse huiusmodi interfuit Sanct.mus dom.us noster more solito paratus una cum Rev.mis dominis cardinalibus ibidem existentibus. Sermonem fecit procurator Ordinis Minorum et alia more solito acta sunt, cantoribus nostris duobus cum aliis ut in prima dominica cantantibus.

Dominica tertia Adventus que fuit XV dicti mensis Decembris, Rev.dus in Christo pater dominus Bartholomeus episcopus Sutrinus et Nepesinus Sanct.mi domini nostri pape Secretarius celebravit missam publicam in ecclesia Viterbiensi in paramentis cardinalaribus et mitra preciosa propter Rev.mi dom.ni cardinalis Parmensis, cui missa huiusmodi distributa erat, infirmitatem,

quam in sabato sero proxime precedenti inciderat. Misse huiusmodi interfuit Sanct.mus dominus noster more solito paratus una cum Rev.mis dominis cardinalibus ibidem existentibus. Sermonem fecit procurator Ordinis Heremitarum Sancti Augustini, et alia omnia more consueto sunt observata, cantoribus nostris duobus cum aliis ut in precedentibus duabus dominicis cantantibus.

[Fol. 71. v°] Dominica IIII Adventus que fuit XXII dicti mensis Decembris Sanct.mo domino nostro Rome existente, non fuit missa publica more solito in capella maiore celebrata propter periculum pestis sed in capella parva per Cantores prout in privatis diebus fieri solet.

Feria tercia XXIIII dicti mensis Vigilia Nativitatis domini nostri Iesu Christi fuerunt vespere papales in Capella maiore palatii Apostolici apud Sanctum Petrum, quibus Sanct.mus dominus noster more solito paratus interfuit una cum Rev.mis dom.is cardinalibus. Die sequenti, videlicet Nativitatis eiusdem Rev.mus dom.us cardinalis Sancti Clementis celebravit missam publicam in eadem capella, cui etiam Sanct.mus dom.us noster more consueto paratus una cum cardinalibus interfuit. Ensem (1) cum capello tam eundo quam redeundo portavit ante crucem dominus Iohannes Alimentus de Nigris prothonotarius Secretarius et clericus Camere (2). Non fuit sermo. Missa finita, Sanct.mus dom.us noster, vocatis ante se ad solium cardinalibus in circulum, decrevit de consilio eorum ensem cum capello Ser.mo Maximiliano Romanorum regi semper Augusto mittere. Interfuerunt vesperis hesternis et hodierne misse XX cardinales, videlicet Sancti Clementis, Ianuensis, Parmensis, Beneventanus, Montisregalis, Ursinus, Sanctidionisii, Alexandrinus, Cartaginensis presbyteri, Senensis, Camerarius, Sabellis, Columna, Vicecancellarius, Sancti Severini, Valentinus, Cesarinus, Venetus, Fernesius, et Lunate, diaconi. In nocte preterita (3) non fuerunt dicte matutine solemnes cum duobus missis prout in superioribus annis fieri con-

(1) Ensis ante papam non celebraturum fuit delatus.

(2) Et iste qui portavit debuit non in cappa sed in superpelicio indutus esse.

(3) Omissio matutinarum et duarum missarum ex peste.

suevit, sed dumtaxat in capella minore per cantores et capellanos capelle propter periculum pestis.

[Fol. 72] In festis Sanctorum Stephani et Iohannis Evangeliste non fuit habita capella propter periculum pestis; sed in parva capella palatii cantores cum capellano dixerunt missam ordinariam prout in privatis diebus fieri consuevit.

Feria tercia XXXI dicti mensis Decembris vigilia Circumcisionis domini nostri Iesu Christi fuerunt vespere papales in capella maiore palatii supradicti, papa presente et cardinalibus. In die sequenti festo Circumcisionis eiusdem fuit missa solemnis quam celebravit Rev.mus dom.us cardinalis Alexandrinus in eadem capella, papa etiam presente ac Rev.mo domino Ulixbonensi et ceteris cardinalibus superius numeratis, de Lunate dempto, qui non interfuit. Sermonem fecit dominus Franciscus de Narnia olim scutifer bo. me. card.lis Aleriensis et alia more solito sunt observata.

Dominica V Ianuarii vigilia Epiphanie domini fuerunt vespere papales in dicta capella papa et card.bus presentibus et in die sequenti festo eiusdem missa in eadem quam celebravit Rev.mus dom.us Ulixbonensis episcopus cardinalis etiam papa et Rev.mis dominis cardinalibus superius primo numeratis, Ianuensi et de Sabellis demptis, presentibus. Sermonem fecit procurator ordinis beate Marie de Monte Carmello, et alia omnia sunt more solito observata.

[Fol. 72 v°.] Superioribus diebus videlicet Sabati VII Mensis Decembris proxime preteriti habite sunt exequie dive me. Friderici Romanorum Imperatoris semper augusti in Civitate Wienna provincie Austrie in ecclesia Sancti Stephani cathedrali, videlicet in qua sepultus est; de quibus exequiis quidam ex servitoribus Rev.mi dom.ni card.lis Gurcensis scripsit unam scedulam domino Philiberto Naturelli Ill.mi Principis dom.ni Philippi archiducis Austrie, Burgundie etc. ducis in Urbe oratori cuius tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis.

Sequuntur nomina principum et oratorum, etc. (Pieper, *Römische Quartalschrift,* 1894, p. 214).

LE JOURNAL
D'UN HABITANT FRANÇAIS DE ROME
AU XVIe SIÈCLE (1509-1540)

(Etude sur le Manuscrit XLIII-98 de la Bibliothèque Barberini)

Quel est le Français qui, pendant un tiers du XVIe siècle, eut la persévérante et heureuse pensée de noter, parfois jour par jour, les événements grands et petits dont Rome était ou le pittoresque théâtre, ou le témoin lointain, mais intéressé? Trente et un ans, du 3 janvier 1509 au 4 octobre 1540, ce Français tint son journal : il le rédigeait dans sa langue maternelle, encore qu'il nous paraisse être devenu Romain de pensée, de cœur et de fait. Ces trente et un ans virent, on s'en souvient, la querelle célèbre de Jules II et de Louis XII, Marignan et l'entrevue de Bologne, les douze sessions du Concile de Latran, l'élection de Charles d'Autriche au trône impérial, la lutte acharnée du nouvel élu contre François Ier, Pavie et le sac de Rome par les lansquenets du connétable de Bourbon, le schisme d'Henry VIII et l'hérésie de Martin Luther, en un mot les importants pontificats de Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. Si j'ajoute que, familier à coup sûr de la Curie, l'auteur de ce *Diaire* se trouve, à Rome, au centre des nouvelles de l'Europe comme des on-dit du Vatican, que, par surcroît, vieil habitant de la Cité, il s'intéresse aux moindres incidents de sa vie locale et journalière, cavalcades et cérémonies, meurtres et supplices, gelées hivernales et débordements du Tibre, cours des denrées

et travaux de voierie, frappe de monnaies et chasses pontificales, on saisira facilement l'intérêt que peut présenter, même dans ses plus brèves mentions, ce carnet, humble, enfumé, détérioré et moisi, enfermé depuis trois siècles dans les Archives Barberini.

C'est en effet sous la cote XLIII-98 de la riche bibliothèque, mise si libéralement par le prince Barberini à la disposition des travailleurs, que se rencontre le *Diaire* anonyme dont il va être question. Il se présente sous l'aspect d'un étroit et long carnet, maltraité plus qu'il ne conviendrait par l'humidité et le feu même. Le total de ses feuilles est de quatre-vingt-dix: les soixante premières contiennent le journal proprement dit, d'une écriture et d'un style uniformes, écrit, comme nous l'avons dit, de 1509 à 1540. Après trois feuilles blanches, une page est remplie par un début de journal, rédigé en italien, d'une toute autre écriture, et qui, vite abandonné, porte les dates du 26 août, 19 et 24 septembre, 3, 6, 10 et 29 octobre 1555: après de nouvelles feuilles blanches, cinq sont complètement remplies par la liste exacte et détaillée, rédigée en français, des cardinaux créés par Jules II, Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III; après deux nouvelles feuilles blanches, sept sont au verso consacrées à une sorte de livre de famille. Un incendie partiel a roussi une dizaine de feuilles et en a dévoré six. Le tout a pour couverture un parchemin contenant un bref original de Sixte IV, adressé à un clerc de Langres, l'année quatrième du pontificat (1475).

Il serait à coup sûr d'un très réel intérêt de pénétrer l'anonymat de l'auteur. A première vue nous possédons, pour y arriver, un précieux élément de recherche dans le court livre de famille qui clôt ce journal: " An 1508 *de Nativitate*, y lit-on, Françoise, fille de Jehan Caillot, mon cousin et débiteur, fut née vendredi X de fevrier dudit an *circa* dix sept heures... *A di*

XXI septembre dimanche 1522 trepassa ladicte et fut enterrée à Sainte Marie in Valicella *au Puis Blanc* „ (on sait que Sancta Maria al *Pozzo Bianco* était l'antique nom de l'église de la Valicella), et plus loin: " Jehan Laurens, filz du dessusdit, fut né *a di* 17 de novembre 1511 sabmedy *circa* 17 heures. *A di* ... d'octobre 1522 trepassa ledict et fut enterré à Sainte Marie in Valicella au *Puys Blanc* „. Toute la famille se fait enterrer à la même église. La trace du chroniqueur anonyme s'y retrouverait donc probablement, si par malheur les registres de la Valicella ne commençaient précisément qu'à la seconde moitié du XVI[e] siècle, si d'autre part l'incendie n'avait, avec la vieille église, dévoré la plupart des inscriptions tumulaires (1). Le savant curé de Santa Maria in Valicella, le P. Laïs, de l'Oratoire, nous a, au cours d'un intéressant entretien, pleinement édifiés à cet égard, et, parmi les anciennes pierres tombales, conservées près de l'église, aucune ne nous rappelle le nom et le titre d'aucun des membres de la famille Caillot. (Dans son volume: *Iscrizioni delle Chiese*, du reste, Forcella n'en cite aucune qui nous intéresse). Une autre mention, inscrite cette fois, au journal de 1555, prouve seulement que la famille, française d'origine, gardait des liens avec la France: " A di lunedi 26 Aug° 1555 *Joh: Jacobus Mahé* mio nepote endò in studio in Franza „ (Le lundi 26 août 1555 Jean-Jacques Mahé mon neveu s'en alla étudier en France). En réalité le nom de l'auteur lui-même nous échappe.

Force nous est donc de nous résigner à cet anonymat: peut-on tout au moins surprendre dans le *Diaire* quelle sorte de personnage se cachait sous cet anonymat? Evidemment l'auteur est français ou d'origine française, puisqu'il emploie couramment

(1) D'où le nom de l'église actuelle de S[ta] Maria Valicella, «la Chiesa Nuova», qui fut fondée en 1550 et achevée en 1605.

la langue de Rabelais qui, à entendre Paris de Grassis, n'était guère connue ni pratiquée à Rome. La langue de l'auteur, encore que vulgaire et incorrecte, a toutes les mignardises et toutes les naïvetés du style des contemporains de François Ier. Elle est, il est vrai, fortement mélangée d'expressions italiennes francisées et de mots italiens. C'est évidemment là le fait d'un homme ayant longtemps habité Rome: nous avons tous connu, après plusieurs mois de séjour en Italie, ce langage un peu macaronique, provenant de l'habitude de parler journellement et familièrement les deux langues. Comme on relève de ces expressions dans les premières pages du journal, force nous est de conclure que l'auteur n'était pas un nouveau venu à Rome en 1509. Aussi bien certains traits personnels, assez rares, nous donnent sur ce point quelques indications concluantes. L'auteur possédait à Rome une vigne qui lui donnait grand souci, car elle gelait et pleurait. Il était donc propriétaire, naturalisé Romain. Au surplus, il l'était bien par les sentiments: il doit certes à son origine de parler souvent de la France et il s'intéresse, semble-t-il, plus qu'à tous autres événements européens, à la naissance des Dauphins et aux faits et gestes de François Ier; mais il paraît bien qu'il se place, pour voir, presque toujours au point de vue de la Curie: c'est de cet observatoire qu'il regarde l'Europe s'agiter. Quand Jules II conçoit l'idée exorbitante de transporter la couronne de France du front de Louis XII à celui d'Henry VIII Tudor, il exprime un scepticisme visible: "*Je ne sçay que ce sera*", mais il ne s'indigne pas: il est "juliste". Notons à ce propos que le mystérieux auteur semble ici au courant d'un acte ou d'un dessein qui resta ignoré de l'Europe. La bulle de dépossession ou plutôt la bulle d'investiture ne fut jamais expédiée au roi d'Angleterre; l'original est conservé dans les Archives du Château Saint-Ange où nous l'avons trouvé: quelques mois après M. le Marquis Ferrajuoli prouvait que la pièce était restée se-

crète (1). Notre auteur cependant a connu les intentions du pape exprimées au " Consistoire secret " du 24 mars 1512. A quel titre pouvait-il écouter aux portes ou les franchir? En réalité nous n'avons pas besoin de ce petit fait pour voir en lui un homme mêlé de fort près aux délibérations, racontars, incidents et événements qui agitent le monde ecclésiastique. Les mouvements et réformes de la Chancellerie, les cérémonies pontificales, les allées et venues de " la Cour ", les déplacements du pape, les démarches de " la brigade des Cardinaux " lui sont connus par le détail: il s'y arrête volontiers. De l'importante et complexe entrevue de Bologne où François I[er] arracha au pape tant de concessions diplomatiques et canoniques, il ne veut retenir qu'une chose, la cérémonie de San Petronio et l' " Obedience " prêtée au Saint-Père par le Très-Chrétien.

Il est clerc du reste à coup sûr, mêlant encore du latin à sa langue italo-française, et clerc plus spécialement attaché au monde des cardinaux qu'à celui du Vatican: il note jour par jour les promotions et y revient: il est toujours présent à telle démarche de la " brigade " allant au-devant de tel ambassadeur ou de tel collègue et il ne nous fait grâce d'aucun consistoire. Ce Français est assurément le plus Romain des Curialistes.

Que faut-il conclure de tout cela? Que nous avons ici probablement affaire à un de ces clercs français fixés définitivement à Rome, où ils étaient venus à la suite d'un cardinal ou d'un haut bénéficiaire, et où ils demeuraient leurs représentants et chargés d'affaires. J'ai montré, dans cette Revue même, certains de ces clercs, originaires de Bayeux ou d'Aire, de Montpellier ou de Paris, appelés à témoigner, à plusieurs années de distance,

(1) L'acte conservé aux Arch. du Château Saint-Ange est du 20 mars 1512. Peut-être avait-il été rédigé pour être, le cas éventuel, publié solennellement (Cf. Ferrajuoli: *Un breve inedito di Giulio II. Arch. della Società Romana di Storia Patria*, vol. XVI).

de la valeur ou de la situation de leur diocèse primitif; d'autres agissent au nom des candidats aux bénéfices. Ce sont des Français, mais des habitués de la Curie: l'un d'eux porte le titre de protonotaire (1). Peut-être est-ce parmi eux qu'il faut chercher l'auteur du *Diaire* à l'étude duquel nous avons hâte de passer.

* * *

Notre clerc note tout, ce en quoi il est précieux; car nous saurions assurément sans lui que Charles de Bourbon prit Rome en 1527, mais nous ne saurions pas jusqu'où allaient les crues du Tibre et le prix des denrées. Les traits de mœurs se mêlent ici aux échos de l'extérieur, et c'est un vrai " journal ", au sens moderne du mot, que ce cahier, avec sa chronique politique, ses nouvelles du dehors, ses faits divers de la rue, ses constatations météorologiques, son cours de l'argent et ses échos judiciaires.

Le climat le préoccupe fort: ce climat tel qu'il nous apparaît ici est pour étonner ceux qui actuellement habitent Rome..., peut-être parce que, ne possédant pas de vignes, ils suivent avec moins d'attention les gelées et les pluies. Ecoutons parler notre clerc vigneron: " Lundy 2e d'avril 1509 la nuyt au mardi furent gellés les vignes qui avoient gesté, et la mienne fut fort gastée ". Elle l'est encore plus par la pluie: " En l'an 1510 depuys le commencement d'octobre *fin* (jusque) (2) au commencement de fevrier ne cessa de pleuvoir grande pluie qui ne fut point VI jours sans pluye dont chascun s'en foisoit grandes merveilles, car telle chose ne s'estoit veu de plusieurs ans. Et en verité en tonne

(1) Louis Madelin, *Les Premières applications du Concordat de 1516 d'après les dossiers du Château Saint-Ange*, pp. 20-22. (Extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. XVII).

(2) L'expression italienne *fin a* est constamment employée par l'auteur.

fut si petit de vin que ce fut pire et encores d'autres fruiz „. En août 1512 autre aventure: il grêle " par telle manière qu'il gasta les vignes de Rome „ et " gestait teulles des maisons par terre, abatoit les raisins, les noiz, les pesches et aultres fruiz „. Une maladie sévit par surcroît la " mangiarose „ ancêtre du phylloxera: " Tel avoit XII pez de vigne ne cueillit que XXI barils de vin „. Nouvelles mésaventures en mars 1515 où " il fist si grande gelée... qu'il gasta les vignes... dont la mienne qui fut fort gastée et me fist fort grand dommage et dura 4 ou 5 j(ours) „. En sa qualité de cultivateur, notre clerc n'est jamais content: la chaleur de l'été de 1516 lui est insupportable, cette chaleur " si grant que nul ne se recordoit jamais avoir été telle „, et suivie d'une pluie qui dure de la fin de mai au commencement de septembre. Triste année pour les pèlerins que cette année 1516, car il semble qu'après cette invraisemblable chaleur et ces pluies diluviennes, ce soit par un froid intense que François-Marie della Rovere reprit sa bonne ville d'Urbin aux Médicis, " car alors fut grand yver qui dura longuement et fut molt sec et dura le grant froit par tout le moys de fevrier 1517 „. Est-ce parce que les travaux édilitaires de Léon X, comme le rapporte le chroniqueur, firent définitivement tort à ses vignes, mais pendant quatorze ans le climat l'intéresse singulièrement moins. Le sort des vignes cependant l'occupe; en 1531 le vin est déjà " maximé en Rome... et par toute l'Italie et Corsica... „, et en avril 1532 " une double gelée gaste les vignes „, sans parler de la terrible grêle en mai. Il semble vraiment que le glacial Jules II eût refroidi pour cinquante ans la température de cet infortuné Latium.

A ces intempéries se joignent de fréquentes inondations du fleuve: le 16 novembre 1514, il se précipite sur Rome avec telle violence qu'il " remplit plusieurs cantines et fist beaucoup de maux en Rome et hors de Rome et gestoit une maison... la-

quelle estoit toute neufve „; le samedi 27 janvier 1526, il est “ à tour de None... (1) en la rue à haulteur d'un homme „. Du 18 au 29 décembre 1532 le Tibre couvre Rome. Tout cela fait quelque peu froncer le sourcil à notre viticulteur. Il est du reste toujours homme pratique, s'inquiète du prix non seulement du vin qu'il vend, mais aussi du pain qu'il achète. A ce point de vue, les terribles années 1526 et 1527, dont nous parlerons tout à l'heure, le font s'exclamer. Le *Rubio* vaut huit ducats d'or, ou 80 *julii* “ et les forniers (fornarii = boulangers) ne fasoient le pain que de cinq libres pour *1. Julio* „.

Cette préoccupation des choses pratiques n'empêche pas notre homme d'être fort crédule aux prodiges. En décembre 1517 on a vu, dit-il, près de Bergame, dans un bois un singulier mirage: “ des gensdarmes a pié et à cheval les ungs contre les aultres „ avec artillerie et trompettes, “ et ce voyoit troys roys à cheval „, et duroit la dicte bataille *circa* demy heure „ et “ puis ce voyait grande quantité de pourceaulx qui estoient dedens ledict bois „. Léon X en reçut avis et s'en émerveilla; il envoya faire une enquête qui justifia ces dires. Mais qu'est-ce que cette bataille fantastique auprès de celle que se livrèrent le 7 août 1531 dans le ciel, en Pouille, trois soleils et trois lunes “ qui combatirent par l'espace de trois heures „? De Bergame à Bari, on se sent aller vers le Midi, fertile en fantasmagories. Il va sans dire que, bon catholique, l'auteur signale force miracles et en est fort édifié. En juin 1525, ceux qui se font à Sainte-Marie du Peuple l'ont comme témoin: il voit “ guarir aveugles et cheminer impotens „. C'est un bon Romain que ce compatriote de Rabelais: il croit au merveilleux plus qu'homme au monde.

(1) Le quartier actuel de Tor di Nona situé le long du Tibre sur la rive gauche entre le Pont Saint-Ange et le Pont Umberto, actuellement en contre-bas des nouveaux quais.

Il est aussi un bon badaud, et il se promène en flânant: les réparations édilitaires l'intéressent fort: il s'en va, le lundi 12 juillet 1512, regarder les premiers coups de pioche que Jules II fait donner pour " abatre la montagne près de Saint Spirit " (1) et ouvrir " la strade (rue) de S[t] Spirit " (*Borgo San Spirito*): de là il court voir les fossés que le belliqueux pontife fait creuser plus profondément autour du Château Saint-Ange où " il veult faire des turions (tours) grans et fors ". Rien n'arrête le terrible Jules II, grand abatteur de maisons et de princes (2): pour percer une voie de " la porte qui est près du Chasteau S[t] Ange *fin* à la tour du papa Nicolo " (3), le pape fait " gester et abatre... toutes les vignes qui estoient là " et " aussi pour faire ung coridor *cioe* une allée secrète depuis ladicte tour du papa Nicolo *fin* au Chasteau... ", corridor qui finalement " ne fut point faict " (4). Notre promeneur est encore au premier rang de ceux qui en 1518 vont voir percer " la strade de Notre Dame de Populo depuis l'église S[t] Yves jusques audict Populo " et " tailler " pour ce faire le palais du cardinal Orsini: il s'informe, apprend que " Messir Bartolomeo de la Val et Messir Raimondo Capo de Ferro " dirigent ces travaux et que l'industrieux Léon X " fait payer l'argent aux cortisanes de Rome pour faire ladicte strade " (5).

(1) San Spirito in Sassia qui allait être rebâti sous Paul III: l'hôpital du Saint-Esprit avait été fondé sous Innocent III.

(2) Paris de Grassis dit qu'on l'appelait le « faiseur de ruines » (Ruinante) parce qu'aucune considération ne le retenait de démolir. Sur les travaux édilitaires de Jules II, cf. Pastor, VI, 463-465.

(3) La Tour Borgia située au centre des bâtiments du Vatican, en réalité construite par le pape Nicolas V en 1450.

(4) Ici notre auteur se trompe: le passage commencé en 1500 existe actuellement. — De fait tout était préparé pour l'entrée possible de Louis XII à Rome.

(5) C'était assez l'usage. — Cf. Rodocanacchi, *Bouffons et courtisanes*.

Il est en quête aussi des cérémonies et des supplices: ces distractions abondent à Rome, et elles ont souvent du piquant. Voici, spectacle édifiant, un juif qu'on baptise avec solennité le 9 janvier 1509 à *l'Ara Cœli*, un autre en compagnie de ses deux enfants à Sainte-Marie-Majeure: ces fils d'Israël sont gens de précaution, car en août de la même année, Jules II " faict une bulle contre les Juifs d'imposition de la XXe partie de touz leurs biens qu'il deussent payer ". — Voici un autre jour une cérémonie depuis longtemps inconnue à Rome, et qu'on ne reverra plus aux bords du Tibre qu'en 1870; l'ouverture d'un Concile œcuménique: le lundi 4, le Concile du Latran s'ouvre par une messe chantée par le cardinal de San Giorgio, " camberlain (camerlingue) ", " à l'autel qui est dessoubs les testes de St Pierre et St Paul ", suivie d'un sermon par ce fameux frère Egidio, général des Augustins, qui devait être quelques années après l'agent actif de Léon X en Allemagne. " Et se monstrèrent les testes de St Pierre et St Paul " en présence " des chevaliers de Rhodes qui estoient tous vestuz de roge et leurs croiz grande davant et derrière " et " des ambassadeurs du Roy d'Aragon, des Venissiens, des Florentins et du duc d'Urbin et non aultres ". Une autre fois, bien plus tard, notre chroniqueur, toujours à l'affût des cérémonies originales, va voir Paul III marier " au matin à la Minerve " soixante-douze filles vertueuses, fait rare. Aussi bien, qu'il fasse ou non partie du cortège pontifical, il connaît le jour où tel pape chasse et volontiers le signale: le 1er décembre 1512 Jules II " loge à St Paul au retour d'Ostie et de la chasse qu'il avoit faicte avec l'Eglise de Gurce (Gurck) ". Il suit les chasses de cet enragé veneur qu'est Léon X, il le voit partir " à son plessir " avec les deux favoris, les cardinaux Médicis (le futur Clément VII) et Porticu (Bibbiena), car Léon X délibère volontiers des affaires de l'Etat avec ses conseillers entre un renard et un sanglier.

Une autre fois encore, notre badaud s'en va voir écarteler deux terribles compatriotes, deux Normands, qui par surcroît sont clercs (qui ne l'est pas à Rome?). Ces *déracinés* sont gens du diocèse de Coutances, et ils ont abusé à ce point de l'hospitalité de la Cosmopolis catholique, qu'ils ont " tué sept hommes en une maison qui est près du fleuve ", quatre femmes, deux Italiens et un Espagnol: il voit " tenaigler " et " escarteller " sans pitié d'aussi fâcheux compatriotes. On pense bien qu'il est au premier rang quand, le samedi 27 juin 1517, on tenaille " en ung chariot " et " pend au gibet du Pont St Ange " toute une " famille " cardinalice, maître d'hôtel, secrétaire et autres, prévenus d'avoir voulu empoisonner le pape, cependant que le cardinal de Sienne " qui estoit principal de cette matière " est égorgé au Château. Moins illustre est ce Didier Loren qui est, le 8 juin 1515, tenaillé, auquel on coupe " les deux bras, les deux oreilles, le nez ", qu'on écartelle ensuite au " Camp de fleur (*Campo dei Fiori*) surs un chauffaudet " pour " avoir faict 13 ou 14 homicides pour desrober leur argent " (1). D'autres exécutions l'attirent: j'en passe. Rome est toujours la sinistre ville où les sicaires de César Borgia opéraient naguère dans l'ombre des petites rues, sous la lampe des Madones; les coupe-jarrets y assassinent toujours pour le compte des grands seigneurs et des cardinaux, rivalités d'ambition, querelles de débauchés, haines de familles: le samedi 23 janvier 1512 " fut frappé de nuyt le nepveu du pape, filz de Mgr Bartolomeo de la Rovere qui est Evecque premier de Saluces et fut feru près l'Eglise de St Syméon " par un écuyer du Sr Nicolo... parent du pape, et " fut por une cortisane ". Le 20 février 1534, c'est Germano Orsini lui-même qui, " à près la tour de Capo debout près St Sebastien

(1) Sur les divers modes de supplices à Rome, cf. Ademollo, *La Giustizia a Roma*. Rome, 1882.

hors les Murs „ (tombeau de Cæcilia Metella), tue son frère Napoleone Orsini; lorsqu'on a la main sûre, pourquoi payer les *bravi?* C'est lui-même encore qu'opère le très haut seigneur Julien Cesarini, gonfalonier de Rome, qui, le 14 mars 1534, frappe le gouverneur de Rome sortant du Capitole " et, dit notre chroniqueur, lui tailla la main et donna en outre quatre *ferite* (blessures) en la teste „ ce qui fait retirer son titre à Cesarini comme " infâme „. Lorsque l'homme désigné par le destin fuit Rome, il est suivi par le poison; tel le cardinal Hippolyte de Médicis, abbé des Trois-Fontaines, " lequel l'on dit qu'il a esté empoisonné à Noles près de Naples par son *Senescalco secreto* „ et ne rentre à Rome que pour être " sepulcré à S[t] Laurens in Damaso „ le 13 août 1533 (1). Ces sinistres événements ne paraissent pas émouvoir notre annaliste: il enregistre sans indignation; le meurtre court les rues. En temps voulu le Carnaval les remplit de joie bruyante. En 1520 il est particulièrement brillant " avecques chars triumphans et jogateurs (jongleurs) bien honestes et touz les mestiers acompagnant lesdits chars triumphans „ (2).

C'est toute la Rome du XVI[e] siècle qui défile ainsi: pendant qu'aux dépens des vignes, qui ont, durant des siècles, recouvert la Rome écroulée des Césars, les pontifes constructeurs bâtissent la nouvelle et splendide capitale, des cavalcades brillantes remplissent les rues, des fêtes sacrées et profanes toutes grandioses, cérémonies du Latran (Saint-Pierre étant en construction), mariage d'un Médicis, canonisations pompeuses telles que celle de saint François de Paule, et mascarades carnavalesques réjouissent

(1) C'est celui dont Titien nous a laissé un portrait si admirablement expressif en costume militaire, actuellement au Musée Pitti.

(2) Rapprocher ces détails de ceux que nous donne M. Ademollo dans son curieux volume: *Alessandro VI, Giulio II e Leone X nel Carnevale di Roma (1499-1520)*. Florence, 1886.

la Cité; les colonies étrangères illuminent sans cesse, offrent des fêtes et chantent des *Te Deum* pour des victoires nationales; on promène dans les rues des étendards, des bannières, des drapeaux pris aux Turcs; les papes ne circulent qu'avec un cortège de toute splendeur; on voit le rude Jules II pour qui la chasse est l'image de la guerre, le voluptueux Léon X qui y trouve l'occasion de superbes ripailles, revenir à travers la Ville au bruit des cors de chasse; les cardinaux, vingt à trente, s'en vont, en grand costume rouge, chercher à la Porte du Peuple les ambassadeurs de France aux fleurs de lis d'or, les orateurs de Venise somptueusement escortés. Dans la ville magnifique qu'élève la Renaissance depuis un siècle, dans les marbres et les bronzes qu'on prodigue, ce ne sont que cortèges resplendissants, et la nuit amène des girandoles, feux d'artifice, promenades aux torches, flambées de joie pour quelque triomphe sur *le Maure*, personnage odieux et mystérieux qui s'appelle Maroc, Tunis, Egypte, Constantinople. Une foule, plus cosmopolite même que celle d'aujourd'hui, et dont notre chroniqueur lui-même fait partie, sujets de François Ier, de Charles-Quint, de Henry VIII, sujets aussi de l'Orient lointain, se coudoient au pied des palais neufs des princes de fraîche date, Farnèse et Médicis, de l'hôtel splendide du banquier Chigi; on rit, on jase, on danse, on illumine; mais sur les marches des palais neufs comme au coin des rues de la vieille ville tortueuse, on s'égorge et " se taille ", *bravi* et grands seigneurs pêle-mêle, lorsque le poison n'agit pas assez vite, cependant qu'au point du jour des échafauds se dressent au *Campo dei Fiori*, ou les gibets devant le Pont Saint-Ange.

* * *

Rome n'est pas seulement la pittoresque cité qui donne au flâneur les spectacles les plus variés; Rome est — à cette époque

surtout — la Cosmopolis la plus peuplée de l'Europe. Pour la Chrétienté, elle est la Métropolis. La Papauté y brille alors, sous Jules II et Léon X, d'un incomparable éclat; les victoires militaires et la diplomatie hautaine de l'un, les célèbres libéralités du Mécène qu'est l'autre, ont fait de Rome, pour quelque temps, le centre tout à la fois de la Diplomatie européenne et de la Renaissance à son apogée. La Ligue de Cambrai, puis la Sainte-Ligue ont fondé un concert européen dont la direction, deux fois, est restée au Vatican : la *Chrétienté* est redevenue ainsi une réalité, et Rome en est la tête; dès lors c'est bien *urbi et orbi* que le Pontife parle. Là est le centre diplomatique de l'Europe. Jamais le fait ne parut plus éclatant qu'en l'année 1515 : lorsqu'en décembre, le pape Léon transporta à Bologne la Cour Pontificale, pour y traiter avec le vainqueur de Marignan, un véritable congrès, tel que peut-être la Chrétienté n'en avait jamais vu et qu'elle n'en vit plus jusqu'aux réunions de Westphalie, y groupa autour des souverains les hommes d'Etat de la France et de Rome, les representants de l'empereur, des rois d'Aragon et de Naples, de Portugal, d'Angleterre, de Bologne, des Républiques de Florence, de Venise et de Sienne, des princes de Ferrare et de Mantoue. On y traita de toutes les questions d'Occident et d'Orient. Je n'insiste pas sur ce chapitre que j'ai étudié ailleurs (1). Les nonces au surplus constituaient à cette époque avec les orateurs de Venise la seule diplomatie organisée, et c'était à Rome qu'on rencontrait le groupe le plus compacte de diplomates étrangers. Les cardinaux y apportaient un autre élément cosmopolite, avec leur entourage bigarré où des clercs

(1) Il est toujours ridicule de se citer et en outre fort indiscret de renvoyer à une thèse latine. Cependant si je m'abstiens généralement des notes sur les événements des pontificats de Jules II et de Léon X, c'est que j'ai eu la plupart du temps à m'en exprimer dans l'ouvrage intitulé : *De Conventu Bononiensi*. Plon et Nourrit, 1901.

hongrois et des prêtres grecs coudoyaient des ecclésiastiques castillans, anglais, bourguignons, saxons. Les colonies enfin ne furent jamais à Rome plus nombreuses qu'à cette époque; c'est alors qu'elles se bâtissent des églises nationales; nous allons assister, à côté même de notre chroniqueur, à la pose de la première pierre de Saint-Louis des Français. Les pèlerins forment autour de ces éléments fixes une population flottante, et, pendant quelques années, le Concile de Latran attire au Seuil des Apôtres une foule disparate de prélats étrangers. Comment, dès lors, Rome ne serait-elle pas l'officine où se viennent mêler les nouvelles du monde entier, et la Curie romaine le point où aboutit tout écho proche ou lointain?

Notre chroniqueur, étant de la Curie et, par surcroît, de la colonie étrangère, est naturellement au fait de toutes les nouvelles. Ses flâneries dans les rues de Rome ne l'absorbent pas: il s'informe de l'Italie, de l'Europe et de l'Univers, il enregistre fidèlement les événements, et, comme c'est en bon Curialiste qu'il les enregistre, il est intéressant de le suivre en cet autre genre de chronique.

Nous allons donc le prendre comme *cicerone* à travers les événements de ce tiers de siècle. Nous lui laisserons le plus souvent la parole: le lecteur y trouvera sans doute une satisfaction plus complète.

A l'époque où commence le *Diaire*, Jules II fait trembler Rome, l'Italie et la Chrétienté sous sa rude discipline. C'est un prêtre peu ordinaire: il n'aime pas les cérémonies éclatantes, les pompes sacrées: nous le voyons s'y dérober. Le 7 juin 1509 " fust le Corps de Dieu (fête du St Sacrement) et le pape non porta point le corps de Dieu pour ce qu'il estoit un peu malade de palagres, mes le porta le C^al Reghino ", et lorsque le lundi 4 avril 1512, s'ouvre le Concile, le pape ne paraît même pas, d'après le chroniqueur, à la messe solennelle chantée par

le camerlingue San-Giorgio. C'est un singulier prêtre et vicaire du Christ (1). Positivement la chronique qui nous occupe ne retentit, durant ces trois années, de 1509 à 1512, que d'excommunications, de monitoires, de menaces, de privations, de punitions, de disgrâces, de châtiments et de malédictions, lorsqu'elle ne nous entretient pas de guerres, combats, prises de ville, assassinats et vengeances. Les Vénitiens, puis les Français sont, on le sait, successivement en butte aux violences du pontife (2). Le 27 avril 1509 " monitoire penal et excommunication " contre les Vénitiens " s'ils ne rendront les terres qu'ils tiennent de l'Eglise ": on leur donne vingt-quatre jours pour venir à résipiscence, sinon l'excommunication les frappe " jousques à la quarte génération ". Ce sont là les effets de la Ligue de Cambrai qui a uni contre Venise le Saint-Siège et l'Europe y compris la France. Louis XII se fait alors le " gendarme de l'Eglise " en attendant qu'il devienne pour elle l'antéchrist. Il y a échange de cordiales paroles entre le roi Très-chrétien et Jules II. Ils sont en relations constantes: " Le 18 juin 1509 M[gr] le Cardinal d'Aux (Fr. Guillaume de Clermont-Lodève, d'Auch) se pertit de Rome pour aller trouver le roy Louys à Milan *overo*... pour luy parler d'auchunes siennes besongnes et torna à Rome le XXVII[e] d'aoust dudict an ". Le roi vient le 14 mai 1509 d'écraser à Agnadel les Vénitiens pour le compte de l'Europe et, cependant que le cardinal d'Auch entretient, au nom du pape, Louis XII " d'auchunes siennes besongnes ", Jules II spécule sur cette victoire pour traiter avantageusement et sous main avec le Sénat: " Lundi 2[e] de juillet, après XXIII heures entrèrent

(1) On se rappelle le jugement porté par François I[er] devant Léon X sur Jules II: « Il fut en vérité plutôt un avisé capitaine et un très bon général d'armées qu'un pape romain » (Paris de Grassis).

(2) Pour tous ces événements du pontificat de Jules II, cf. Pastor, *Histoire des Papes*. Traduction F. Rainaud, t. VI, pp. 268-378.

les ambassadeurs Venissiens en Rome, mandés de la Seigneurie de Venise, pour demander absolution et demander paiz et pour metre leurs choses en bon accord et furent logiez en la maison de M. Paulo Plaura, Eps (Evêque) de Flume (Fiume) et *nota* que la brigade des Cardinaulx n'allèrent point au devant, pour ce qu'ils estoient excommuniés „. Les négociations traînant, les Vénitiens les hâtèrent en s'emparant d'un ami de Jules II. “ Le VIIe d'aoust par les Venisiens fut pris *le Marchese de Mantua* en ung lieu qui s'appelle *l'Isola de Lestalla* et fut feru de deux férites (blessures) et mené en Venise prinsonnier *fin* au moys de septembre 1510 et fut relaxé par le moyen de papa Julio II° „. Louis XII ne garde qu'un allié, Maximilien; mais quel allié! Sans doute “ le XVIIe d'aoust fust mis par le champ *à Padova* par les gens de Maximilien eleu Empereur et de Mr de la Palice mandé de par le roy de France „, mais “ s'enlevèrent les gens dudict Maximilien en octobre, *sans riens faire come estoit son ussance* „. Telle est bien en effet la réputation de l'indolent et fantasque roi des Romains (1). Cependant l'Europe sous l'action de Rome, s'est retournée contre Louis XII: trop puissants en Italie, les Français redeviennent impopulaires à Rome. Sans doute, le 24 octobre 1509, René de Prie, cardinal de Bayeux, reçoit encore le “ chapeau roge „ en consistoire, sans doute, le 8 janvier 1510, “ fut baillé le chapeau à Louys d'Amboise C^al^ d'Alby „, mais lorsque le 25 mai 1510 trépasse “ à Lion sur le Rosne „ Georges d'Amboise “ C^al^ De Rouan, du tiltre de San Sixto, prebstre Cardinal, légat en France „, un des grands électeurs de Jules II et le conseiller écouté de Louis XII, le pape qui n'est plus retenu par rien, prélude déjà par des actes de violence à la terrible querelle qui va exaspérer l'un contre l'autre le pontife romain et le roi Très-chrétien. Le

(1) Ullmann, *Kaiser Maximilian*, t. II.

pape prévoit vite quel caractère le roi va donner à la lutte: il faut à Jules près de lui les cardinaux français en otages à Rome et qui près de Louis XII vont dresser Eglise contre Eglise. " Le sabmedy XXVIII de juin 1510, Fr. Guillaume Cardinal d'Aux... fut prins par le commandement du papa Julio II par main du barisel; fut prins près Saint Roch, estant en *gropa* (croupe) d'un sien serviteur, car ledict Cardinal s'en vouloit aller en France sans licence dudict pape, et fut mis en une *barcha* et passa delà du Tibre et fut mené et mis dedans le chasteau S[t] Ange, y demoura dedans ledict chasteau *fin a* XXIV du moys de juin l'an 1511 qui fut l'an tout entier et puys lui donnèrent demourance au Palais (Vatican) et ne pouvoit venir ni aller en sa maison „ (1). Mais ce n'est pas avec des mesures de haute police qu'on prévient un schisme: si bien que lorsque, quelque temps après, Jules II, définitivement brouillé avec Louis XII, part pour Bologne et ordonne " que la chancellerie alast après luy... et aussi aux Cardinaulx „, " V Cardinaulx cy après nommés, quant ils furent à Florence, s'en allèrent en la Lombardie: ycy sont les noms: le Cardinal de Sainte Croiz, spaignol (2); le Cardinal de Saint Malo (3), le Cardinal de Baieux, François; le Cardinal de Cusence (Cosenza) Spaignol (4) et le Cardinal

(1) Toute cette aventure est racontée par Sanuto, X, 565, 696, 700, 720, 725, 728, 732, 736, 746-747, 761. — Pastor, VI, 303, cite un passage des *Acta Consistorialia* presque analogue au récit de notre chroniqueur (Arch. consist. du Vatican).

Fr. Guillaume de Clermont-Lodève, archevêque d'Ausch, prêtre-cardinal de Saint-Etienne *in Cœlio* (1503), fut en effet envoyé comme ambassadeur par Louis XII à Rome et ensuite arrêté. Il eut ensuite la légation d'Avignon et mourut doyen du Sacré Collège en 1540.

(2) Bernardin Carvajal, évêque de Cartagène, cardinal de Sainte-Croix de Jérusalem. 1493 † 1522.

(3) Guillaume Briçonnet, évêque de Saint-Malo, cardinal de Sainte-Pudentienne.

(4) François Borgia, évêque de Cosenza, cardinal des Saints-Nérée-et-Achillée.

Saint Severin, *Lombardo* (1), et par ainsi ne sont point volu aller à *Bolongna* là où estoit le pape, mès allérent à Millan et là demourèrent quelque temps et la fut faict la citation du Concille contre le pape Julio II „ (2). La rupture est ainsi consommée entre la Curie et le parti des cardinaux " français „. Il va sans dire que pendant ce temps le pape a donné " la soublution aux Vénisiens qui estoient excommuniés „. Le 24 février 1510 ils ont promis de ne plus " empescher de donner benefices ny d'empescher la mer Adriane et rendent le Marchis de Mantoa qui est leur prinsonnier „: ils promettent enfin de payer " deux cens mil ducats „. Mais notre chroniqueur est sceptique à ce sujet: " Je n'en sçay riens, dit-il, je ne les ay point contéz „. Les Vénitiens n'en sont pas moins reconquis.

Nous n'entrerons pas, même derrière notre auteur, dans le récit de la lutte maintenant engagée; le *Diaire* signale consciencieusement les succès des deux partis: on allume des feux de joie pour la prise de la Mirandole par le pape le 20 janvier 1511, on les éteint quand, le 22 mai, les Français prennent Bologne. Ce dernier événement aigrit fort la Curie: de violentes disputes en sortent; elles vont loin: le cardinal Alidosi ayant " fuy à grant haste „ à " la prinse de Bolongna où estoit ledict Cardinal Légat „, le duc d'Urbin, François de la Rovère, le tue à Ravenne " de sa propre main dont fut une grande chose, car il savait bien que c'estoit le Cardinal „ (3). La fortune change bientôt: voici que le mercredi 11 février 1512 " vint à Rome

(1) Frédéric de San Severino, en réalité napolitain, cardinal de Saint-Théodore.

(2) Cf. Pastor. VI, 311 d'après Paris de Grassis.

(3) Francesco Alidosi, évêque de Pavie (1503-1511), légat de Jules II à Viterbe, puis à Ravenne, et commandant de ses troupes, fut en effet tué par Fr.-Marie de la Rovère après la prise de Bologne (Cf. Pastor, VI, 324-325. Cf. dans Pastor les sources: Paris de Grassis, Sanuto, Guichardin).

novelles coment la ville de Brescia s'est retornée contre les François et rendue en la main de Venise par traisson de ceulx de la ville „; le 13 autre bonne nouvelle, Bergame s'est soulevée contre les Français. " Fist fere Julio II° grant feste au chasteau de tirer artillerie et feu par Rome et sonner la *campana* de Capitole „. Jules II frappe à tour de bras: pendant qu'une armée se prépare, que le Concile de Latran est convoqué, il prive de leurs bénéfices les deux Briçonnet " par ce qu'ils se trouvèrent au concille de Pize „ (1), l'horrible conciliabule schismatique (13 février 1512), et menace par une bulle solennelle les Bentivoglj de Bologne, le duc de Ferrare, les capitaines français et tous alliés des Bentivoglj, enfin " le roy de France „ qui " en terme de 6 jours „ doit " delesser Bolongna, Ferrare et aultres terres de l'Eglise sous poine d'estre excommuniés à grants et graves interdiz „. Le roi semble indifférent aux menaces: le Concile de Pise s'est transféré à Milan, y attaque le pape: le cardinal San Severino, principal fauteur, est nommé légat du Concile: détail curieux, il se rend à Bologne, sous le coup de l'interdit pontifical, pour le lever, " et ledit légat vint accompaigné de grant quantité de gens d'armes à pied et à cheval et avoit bulle dudict concile *pombée* (*sic*) avecques le pomb où estoit le *Spirit Sainct* en estampe..... et ledict légat leva l'interdit de Bolongna, de Ferrare et d'aultres où le pape Julio II° l'avoit mys „ (2). Avant de se décider à menacer le roi, le pape frappe tous les Français

(1) Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève et de Meaux en 1516, abbé de Saint-Germain, représentant de Louis XII à Rome en 1507 et de François Ier en 1517, mort en 1537, et Denis Briçonnet, évêque de Toulon en 1511, puis de Saint-Malo en 1514. — Cf. Orion, *Guillaume Briçonnet*, Strasbourg, 1864.

(2) Cf. sur le Concile de Pise, Sandret, *Rev. des Questions historiques*, 1er octobre 1883. Il y a là dans notre diaire quelques détails nouveaux.

qu'il peut atteindre: voici l'auditeur de Rote Benoist Adam dépouillé le 4 mars 1512 de ses fonctions, sort déplorable, car, remarque le chroniqueur, curialiste informé, " il touchoit d'estre doyen de la Rota „. On se rit, dans le camp français, des fureurs du pontife: car on triomphe par les armes; le 3 avril 1512, le jour de Pâques, les gens d'armes de l'Eglise conduits par le cardinal de Médicis ont " afronté avecques les gens d'armes du roy de France en lieu près de Ravenne „, et les Français " conduiz par le duc de Nemours et comte de Foys „ ont " rompu lesdits gendarmes de l'Eglisse en telle manière que nul *overo* bien peu n'en scampèrent „, et " y furent pris le C[al] de Médicis, Pierre de Navarre, Patrice Colonna et plusieurs aultres..... „, le vice-roi de Naples s'en étant " fuict à bon heure „. Le pis est qu'insolemment le cardinal San Severino, légat du Concile " schismatique „, suit l'armée et fait une entrée solennelle à Bologne, " et depuis toute la Romagne se rendit audit légat *nomine concellii Pisani* „. A ces coups Jules II continue à répondre par les anathèmes: le 30 avril 1512, il excommunie les Suisses " por ce qu'il avoit pris argent de luy et ne le servirent contre le roy „. Il vient soudain de rehausser son prestige: autour de lui s'est assemblé solennellement le Concile de Latran dont la cérémonie d'ouverture, le 4 mai 1512, a déjà été décrite. Il est temps que l'assemblée orthodoxe se réunisse, car le 21 d'avril 1512 le Concile de Pise a " suspendu le papa Julio, c'est assavoir qu'il ne se puisse plus empêcher en mille manières de donner bénéfices ny aussi en la temporalité touchant ce qui appartient à l'Eglisse et decleré que tout ce qu'il fera d'ycy là en avant sera nulle valeur en quelque façon que ce soit „ (1). Jules II ramasse le gant, et après avoir conclu " confederation „ avec le roi d'Angleterre " contre tos les mal volans *cioè* contre le roy de France „,

(1) Sandret, *op. cit.*

le lundi 14 mai 1512 " *in consistorio secreto* „ il somme Louis XII de rendre le cardinal de Médicis " sous poyne d'excommunication *et de privation du tiltre de Christianissimo* „. La menace était d'un autre âge : nous devinons avec quel scepticisme l'accueillit l'entourage même du pape puisque notre chroniqueur ajoute : " Je ne sçay que ce sera „. Le 7 juin il voit le Monitoire " affigé à la porte de l'audience au Palais „ (1).

Cet acte d'audace semble cependant avoir conjuré le mauvais sort. Voici de toute part des nouvelles heureuses. La Lombardie se soulève : " contre le roy sont le pape, l'Empereur, le roy d'Espagne, le roy d'Angleterre, les Vénitiens et les Souisses „: le Milanais est perdu par les Français, et comme le dimanche 27 juin, on apprend une victoire du roi de Pologne contre les Tartares, on en prend prétexte pour faire " grans feux de joye par tout Rome „. En réalité, ajoute le chroniqueur, on fêtait moins la victoire de la Croix que la défaite des Français : mais comment célébrer, officiellement, par des feux de joie la mort de tant de chrétiens ! Louis XII semble abandonné de tous : c'est avec un grand orgueil qu'on voit entrer le 4 juillet 1512, d'après notre *diaire*, le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, par la porte du Peuple " pour fere sa paiz avecques le pape „ et, logé à San Lorenzo in Lucina, attendre quatre jours le consistoire public où il demande absolution. Mais aussi quelle déception quand le 19 on apprend que le duc " s'en est enfuy de Rome au matin d'avant jour et s'en est allé avecques luy Fabrice Colonna „ par la porte Saint-Jean, " dont le pape est fort corocé „, d'autant que les fugitifs ont " combattu avecques la garde de la porte „ ! (2).

(1) Cf. ce que nous disons plus haut, p. 254, au sujet de l'exécution de cette menace.

(2) Sur toute cette aventure, cf. les sources citées par Pastor, VI, 391-392, et que nous avons nous-mêmes contrôlées.

Cette petite mésaventure ne fait qu'exciter le terrible pontife. Voici les mesures les plus violentes. Notre auteur va le 24 aoust 1512 voir afficher à la porte de la Chancellerie une nouvelle bulle excommuniant non seulement ceux qui prêteraient aide et faveur au Concile de Pise, mais encore "tous marchans qui iroient à la foire de Lion", car "veult le pape qu'ils aillent à Genève en Savoie et beaucoup d'aultres choses qui sont contenues en ladicte bulle et tout le reaulme de France interdit afin que soient chassés les schismatiques dudit reaulme". Pendant ce temps le cardinal de Médicis, qui s'est échappé des mains des Français, prend de concert, avec le général espagnol, la ville de Prato, le 28 août 1512, et la saccage "le plus crudellement du monde, car la plus grant part des gensdarmes estoient spaignols qui saquegèrent ladite ville et prindrent filles, fames, garsons et en firent tout à leur plesir, plus que n'eussent fait les Turchs en contre des Chrestiens". Trois jours après, le cardinal rétablit à Florence la maison de Médicis grâce à "la grant armée des Spaignols" et à la complaisance de Soderini qui "cedit jour renunça l'office de confalonnier". La Toscane rentre ainsi sous l'influence du pape: Plaisance d'autre part le 26 juillet, Parme le 17 octobre viennent par des ambassadeurs prêter le serment d'obédience: des orateurs de Gênes, affranchie des Français, s'en viennent saluer le pape: ils descendent "près la *Colonna* qui appelle Montacetorio (8 décembre 1512)". Le samedi 20 novembre, Jules II, enfin, conclut "ligue avec le roy des Romains et le roy d'Aragon", et, le 10 décembre, à la quatrième session du Concile du Latran, est "leu la bulle contre le roy Loys de France", "renuncé la Pragmatique et decerné une citation contre le Roy à dire pourquoy il tient ladicte Pragmatique". Tout tremble devant le vindicatif Jules II. Sa colère est donc extrême quand les Vénitiens tendent la main à son ennemi. Le 18 janvier il fait afficher "*en Camp de Fleur*

(Campo dei Fiori) „ l'excommunication contre ces transfuges, et déjà Rome se prépare à entendre sortir de cette bouche si âpre de nouveaux anathèmes, quand le 21 février, la Cité Sainte apprend que la mort a mis son sceau sur ces lèvres sévères. Notre chroniqueur voit, le jour même, introduire à Saint-Pierre le corps du pontife qui fut porté dans la chapelle Saint-André " en la chapelle de son oncle papa Sixto „. Il assiste le 23 aux obsèques solennelles célébrées avec une rapidité inusitée " contre l'ussance des aultres papes „. " C'estoit, ajoute le témoin, afin que les 4 Cardinaulx privéz qui estoient à Lion ne fussent à temps d'entrer en Conclave „. Il semblait en réalité qu'on eût hâte de sceller cette tombe où reposait le fougueux et indomptable pontife (1).

* * *

La réaction contre la dure discipline du pape défunt allait se traduire par un fait curieux d'anarchie. Pendant que les cardinaux " entraient en conclave „, fort disposés à choisir celui de leurs collègues dont le temperament se rapprocherait le moins de celui de Jules II, la populace se déchaînait: notre chroniqueur reste étonné de ces excès: " Vendredi XXV de février 1513 après la mort du pape Julio 2°, par le Romains fut mis à sac le Monastère de Saint Paul et fut pris et emporté le grain, le vin, or, argent, *bestiame*, artillerie et toutes aultres choses qui trouvérent dedans et y estoient présent le S° Prospero *de cano Colonese* (Prosper Colonna) pour le *Capo* et conduite de l'en-

(1) Sur tous ces événements nous renvoyons à l'admirable et détaillé récit du règne de Jules II par Pastor (VI, 298-425.) Les innombrables sources qu'il a consultées sont en grande partie celles que nous avions autrefois étudiées pour une étude sommaire sur les rapports de la Curie et de la France de 1507 à 1517.

treprise et d'aultres Romains en grande quantité et se disoit qu'il fut fait de consentement du Collège des Cardinaulx, je ne sçay s'il fut vray, et par aussi St Pierre est ruyné et *St Paulo* sacquegé. Dieu veuille que tout aille bien „. On sent dans cette réflexion l'angoisse du citoyen tranquille en face de cette anarchie, suite nécessaire d'une dure tyrannie.

Cependant Rome a un maître: le 11 mars 1513, les 24 cardinaulx entrés le 4 mars au Vatican et dont le chroniqueur nous énumère consciencieusement les noms et titres, élurent " le cardinal Jehan de Médicis, diacre, du titre de Santa Maria Navicella *overo* in Domenica âge de 39 ans seulement „. C'est un voluptueux et un indécis, mediocre capitaine, grand amateur d'art et de bonne chère, politique timide. Le samedi 18 mars, il est couronné à Saint-Pierre sous le nom de Léon X " et luy mist les III Corones les Cardinaux diacres... et cedit jour il dict sa 1re messe sur l'autel de St Pierre en grant triumphe „ (1).

Le nouveau pontife se montre libéral: les premiers actes sont populaires: le 1er mai 1513 sont " faiz en Rome... grans feus de joye por ce que le pape Léon X leur remist les gabelles „: les impôts sont diminués et " le vin rom anesque ne paye point de doane et plus, pour moudre le grain ne faudra point avoir buletin qui constait 9 sous 9 sauf les fermiers qui payeront „. A l'extérieur, c'est aussi une détente: il y a des lys de France sur l'écusson du nouveau pape; Louis XI en fit cadeau jadis au magnifique Laurent, aieul de Léon X. Le 22 mai, c'est avec étonnement que le chroniqueur constate l'entrée à Rome de l'ambassadeur du marquis de Mantoue "*portant à son col l'ordre du roy de France* „. C'est une plaisanterie qu'on ne se fût pas permise dans les derniers jours de Jules II. Et voici de part

(1) Cf. Petrucelli della Gatina, *Histoire diplomatique des Conclaves.*

et d'autre les premiers symptômes d'apaisement: les " fauteurs „ du Concile de Pise, Bernardin Carvajal et Frédéric San-Severino, viennent faire amende honorable. Jules II, qui les a dépouillés de la pourpre, leur eût fait tordre le cou. Ils sont cependant " reçus ledit jour (27 juin 1513) en consistoire secret de consentement de la maior partie des Cardinaulx en la dignité et office de Cardinaulx comme devant „. Mais ils ont dû s'humilier, et, ce détail paraît si important aux contemporains que, soixante ans après, Brantôme s'en indignera; ils entrent au consistoire " comme simples prebstres ayant les bonnez violets et vestes violets et non point de habit roge ny de Cardinal „ (1). Le " schisme „ n'en est pas moins fini. Et voici pour traiter de matières politiques, qu'entre, le dimanche 23 juillet 1513, " par la porte près de S[t] Pierre, Monseigneur l'Evesque de Marseille nommé Glaudo d'Ais (Claude de Seyssel) „ (2). Le roi étant encore excommunié, " non allèrent point au davant les gens des cardinaulx ny du pape, ...mes seulement les gens de V cardinaulx bienvoillans du Roy; ...car il ne venoit point donner obedience, mes por simple orateur „. L' " orateur „ assiste aux fêtes données par les Romains en l'honneur de la promotion de Julien de Médicis au poste de gonfalonier de l'Eglise, et au dîner sur la place du Capitole, qui " dura circa VI heures auquel furent tant de viandes que fut possible à estre „ (3); il put constater qu'à Rome l'âge de fer avait pris fin: la tombe de Jules II était bien scellée. Les échecs mêmes que subit Louis XII et que cite

(1) «Vestus de meschantes robbes noires comme pauvres haires et simples prebstres de village..... C'estoit un trop grand dedain et une ignominie trop insupportable« (Brantôme, I, 142).

(2) Cf. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita*, 1892.

(3) On connaît la réputation gastronomique qu'avait la cour de Léon X. Lorsque, écrit l'ambassadeur vénitien, une bouteille est vide, le pape s'écrie: «Bene, bene! datecene un altro» (Bien, bien, donnez un autre fiasque!) (Alberi, *Relazioni*, seria II, vol. III).

soigneusement notre Curialiste, n'ébranlent pas Léon X dans son dessein de rétablir la concorde, pas même la rentrée dans Milan de Maximilien Sforza, saluée cependant le 25 novembre à Rome par des feux de joie. Tous les jours les ambassadeurs de toutes les puissances entrent à Rome: les cardinaux ne suffisent plus à les aller recevoir à la porte du Peuple: Rome devient médiatrice après avoir été le foyer de discorde. D'autre part les grandes puissances, désireuses de retenir à elles le pape un peu indécis, renvoient à Rome tous leurs cardinaux en grand équipage: le 6 décembre le cardinal de Gurck, envoyé par Maximilien, entre à Rome solennellement avec " 53 charriages „: Léon X veut du luxe autour de lui: cinquante-trois chariots ne sont pas trop pour un cardinal: et voici un autre équipape, l'ambassadeur de Portugal " Tristan de Cugno (Da Cunha) „ entre dans Rome amenant un éléphant, destiné au pape Léon X qui a un goût extrême pour la ménagerie (1): c'est en audience publique, entouré des cardinaux, que Léon X reçoit le 20 mars cet encombrant et magnifique présent, et l'intérêt qui s'attache à l'animal est tel que, trois ans après, notre chroniqueur, sollicité cependant par de bien graves événements, nous apprendra le 16 juin 1516 la mort de cet éléphant diplomatique. Qu'on est loin déjà des sévères soucis de Jules II!

Voici cependant le cardinal Briçonnet, voici le cardinal de Prie que, le 7 et le 23 avril, viennent en consistoire implorer l'absolution et revêtir la pourpre dont ils ont été dépouillés. Je passe mille traits de ce rapprochement forcément lent après l'épouvantable querelle qui a failli amener le roi Très-Chrétien à déposer un pape et un Souverain Pontife à

(1) Nous avons lu récemment aux Archives de Florence une lettre de Baltassare de Pescia à Laurent de Médicis, de juin 1514, où le pape entretient l'agent avec une singulière animation d'un éléphant, d'un léopard et de lions qu'il veut envoyer à son jeune neveu.

arracher le trône au petit-fils de saint Louis. On allume, le samedi 2 septembre, des feux de joie pour la paix entre les rois de France et d'Angleterre précisément brouillés par Jules II: Louis XII ayant " prins pour *mougle* (femme) la seur dudit Engleterre ", une messe est célébrée à Sainte-Marie du Peuple à leur intention, à laquelle " allèrent une grant partie des cardinaulx ": notre chroniqueur va voir le soir la maison illuminée du cardinal San-Severino (1). Ces noces qui se célèbrent de Notre-Dame de Paris à Sainte-Marie du Peuple, sont, on le sait, vite suivies de funérailles, puisque le 10 janvier 1515 on apprend à Rome la mort du vieil époux, victime de trop jeunes amours.

François Ier lui a succédé sans difficultés: le chroniqueur qu'intéressent toujours puissamment les affaires de France ne nous cite pas seulement le fait: il sait déjà que, le 25 janvier, le nouveau roi a été sacré à Reims et que, le 15 février, il a fait son entrée à Paris " où y avoit 90 mil chevaulx (*sic*) et 1800 persones ". Les relations s'améliorent dès lors tous les jours entre la France et le Saint-Siège. C'est une tante du nouveau roi, Philiberte de Savoie, qu'épouse " en my de fevrier 1515 " Julien de Médicis, frère du pape, et au-devant de laquelle, le 31 mars, " la brigade du pape et des cardinaulx " s'en va à la porte du Peuple " en grant triumphe et honneur " pour la mener " logier à Mont Jordain (Monte Giordano) ". Aussi bien cette brigade des cardinaux a fort à faire: les voilà qui, le 2 avril 1515,

(1) Signalons à ce folio du *Diaire* deux faits intéressants: «La vigille de St Thomas apostre *cioe* la nuyt entre le mercredy et le jeudy (1514) fut le feu en 4 Chambres du Palais du Pape en telle manière que brulèrent tout et ne se sceut qui le mist dedans, mes fut en graint danger à bruller toute le Palais et pape Léon Xe en fut très esmerveillé»..... «En le moys de decembre 1514 pape Léon Xe fist battre monoye neufve d'or et d'argent qui se demande *leoni* et valent les X ung ducat d'or large et d'un cousté y a les testes de St Pierre et de St Paul avecques les armes dud. pape et d'autre cousté y a ung lion et devise *Leo de tribu Juda*».

vont encore à la porte du Peuple au-devant des ambassadeurs de Venise, si solennellement excommuniée par Jules II quelques jours avant sa mort: les voilà qui, le 11 avril, célèbrent avec une pompe, inouïe jusque là, la fête de saint Léon, " ny plus ni moins que une feste comandée de Nostre Mère Sainte Yglise ", car pendant trois jours " ne se laboura par Rome ny ne s'ouvrit les *botégues* (boutiques) ": les voilà qui, le 4 mai, assistent à l'ouverture de la dixième session du Concile; ce n'est pas une sinécure d'être "*porporato* ". Le " *porporato* " cependant n'est pas plus sous Léon X que sous Jules II à l'abri de certaines surprises désagréables. Ne voilà-t-il pas le cardinal San-Severino, particulièrement remuant, il est vrai, qui a celle d'être un beau matin, le 25 juin 1515, appréhendé et mis au château Saint-Ange: et pourquoi? une peccadille: " ses staffiers ont tué un *sotto*-capitaine ". Un des " staffiers " a, pour ce fait, le même jour " la main taillée ": un autre a " donné des *férites* à Jehan Neron de Lion, serviteur du *governateur* ". Le cardinal s'en tire cependant à bon compte: le 26 il est mis " hors de prinson ". A vrai dire, ce San-Severino, vrai type de l'époque, entreprenant, violent, fastueux, audacieux, entouré de poètes et de sbires, de soldats et de prêtres, de *bravi* et d'artistes, est le point de mire des regards de Rome où il représente par surcroît le roi Très Chrétien, en chassant avec le Souverain Pontife. Mais l'indulgence de ce dernier n'est acquise au terrible cardinal que lorsque le roi de France est bien en cour. Or voici des nuages. François I[er] veut reconquérir Milan, et le pape, incertain, tiraillé, mécontent, se joint, en hésitant et en négociant, aux Espagnols et aux Suisses pour l'en empêcher. Solennellement, le vendredi 25, on arme du bâton de commandement Julien de Médicis, ce bâton que Michel-Ange lui mettra dans la main, sur le tombeau qui seul immortalise ce médiocre capitaine. On lui " baille " les " estendars de l'Eglisse ". Le 15 juillet le gonfalonier annonce dans Rome son

départ pour la Lombardie. Va-t-on voir résusciter l'ombre belliqueuse de Jules II? Hélas! Julien tombe malade à Florence et sert ainsi, mieux que par tout autre acte, les desseins de Léon X, toujours atermoyant. C'est dans une attitude hostile, mais inactive, que sur le Pô l'armée pontificale, à Rome la Curie assistent aux événements de l'été de 1515 (1).

Je continue à ne suivre que notre chroniqueur, ayant ailleurs étudié ces événements avec d'autres documents: " Dimanche XIIe jour d'aoust 1515 entrèrent en Italie les François par ung passaige qui est *verso* le pays de Saluces qu'on apelle le Mont d'Argentière qui est le plus terrible pas qui soit à passer delà des mons... et la cause est por ce que les Souysses gardoient les aultres passaiges et se acampèrent auprès de Mont Denis en Pyémont et puys le XVIII dud. moys le roy François I de ce nom ariva au camp..... Dimanche XII d'aoust fut pris Prospero Colonna en une ville de Piemont nommé *Villafrancha* par Monsr de la Palice accompagné de grande multitude de gens d'armes avecques luy..... Vendredy 14 de septembre 1515 fut faist la bataille entre le roy François I de nom et Milanoys et Souysses près de Milan en laquelle bataille demoura grande quantité de Souysses et de Lombars et encores de François. Mes les François gaignèrent le camp et fut victorieux tellement que par ce il fut mis par toutes les villes de ladite Lombardie ". Et le chroniqueur n'a garde d'oublier la mésaventure si plaisamment racontée ailleurs et qui fit jeter si peu opportunément le masque à la Curie. " Et nota que à Rome la novelle que tous les François etoient tous tuez et mors, par quoy Alboreu et Surret, Cardinaulx, et les ambassadeurs du Roy des Romains, d'Espaigne et duc de Milan et aultres plusieurs firent grans feuz de joye par II jours, cuydant ce fust estez lesdits Souysses

(1) Cf. notre thèse: *De Conventu Bononiensi*, pp. 11-16. Relations de Léon X et de François Ier en 1515 à la veille de Marignan.

et duc de Milan qu'eussent eu la victoire, mes tout estoit au contraire..... „. Qu'on observe ici que le chroniqueur, dévoué à la Curie, ne dit pas que le signal des feux de joie fut donné par le cardinal Bibbiena, *alter ego* du pape. Sur ce point les dépêches et rapports des ambassadeurs sont absolement formels (1). Cependant, les événements se précipitent dans le Nord de l'Italie: " Vendredi V° d'octobre 1515 se rendit le chasteau de Milan et le duc Maximilien le rendit et y mist les gens du roy..... et s'en alla ledict Maximilien en France „.

Il n'y a plus d'obstacles entre François Ier et Rome; Léon X se résigne à traiter; une entrevue est décidée: ce sera l'entrevue de Bologne. Sur ce chapître notre auteur est très bref. Si nous n'avions pas la verbeuse chronique de Paris de Grassis et les rapports des ambassadeurs étrangers, nous pourrions croire que les fameuses conférences dont est sortie, avec le célèbre Concordat de 1516, la paix de l'Italie et de l'Europe, n'ont été qu'un échange de politesses où Léon X a le beau rôle; le roi a *donné l'obédience* au pape, il faut lire ailleurs de quelle façon il la lui donna à San Petronio, et le pape a fait cardinal l'étrange évêque de Coutances, Adrien de Boisy; c'est tout. Nous citons. Après nous avoir dit que le pape est parti pour Viterbe sans qu'on put penser qu'il irait plus loin, le 1er octobre 1515, notre chroniqueur ajoute que Léon X prit le chemin de Florence: " *A di ultimo* de novembre entra en Florence. *A di* 8 de Decembre entra en Bolongna. *A di* XI dudit entra le roy François I de ce nom entra en lad. ville de Bolongne pour parlementer ensemble et donner obédience..... Vendredi XIIII de Décembre..... le pape Léon X fist cardinal Hadrian de Bossi (Boisy) evesque de Coutance, du titre de Sainte Sabine et ce en son concistoire de

(1) Rapp. de Marin Giorgi, 16 sept. 1515 (Marin Sanuto, *Diario*, XXXI, col. 115). — *Relazione di Marin Giorgi* (*Alberi*, serie II, vol. 43-45).



Boulongne quant le roy de France y estoit lequel *donna obedience en personne* au pape..... Jeudi XXVIII de fevrier 1515 entra en Rome pape Léon X par la porte de *Popolo* accompagné des Cardinaux qui avoient esté à Florence et à Bolongna avecques lui et a demouré hors de Rome V Moys „. Croirait-on qu'il s'agit là d'une entrevue où le pape a dû capituler devant le roi, céder Parme, Plaisance, abandonner ses alliés et, faute de la pouvoir reconquérir, livrer au roi l'Eglise gallicane (1)?

Il ne lui en garde pas rancune, car les années 1516, 1517 et 1518 sont remplies de faits grands et petits qui démontrent les bonnes et étroites relations du pape et de la France. Je ne m'attache qu'à ces faits. Tout d'abord Léon X s'aperçoit que les obsèques de Louis XII n'ont pas été célébrées à Rome: le 11 avril, on lui en fait de solennelles " en la chapelle du Palais „, d'autant plus solennelles qu'elles ont été plus différées " pour quelque raison „: à la fin de l'été, le pape " donne et octroye à François, roy de France, une décime pour tout son reaulme et aultres lieux „ pour la croisade, et, quoique le roi Très-Chrétien soit beaucoup plus disposé à s'allier aux Turcs qu'à les combattre, et joue sur ce point son auguste allié, à Rome on veut être trompé, car on y affirme qu'" au moys de septembre mande ledit roy une armée contre lesdits Mores dont estoit capitaine un nommé Pierre Navarra bien vaillant home „. Or c'est pain bénit, car on a vu récemment de quelle façon ces Mores traitaient les Chrétiens: le 8 juin sont venus à Rome " *circa* 80 *overo* 90 homes et femmes qui estoient rédimés des mains des Maures par main d'un certe frère Espaignol vesté de blanc avec les armes d'Aragon et une croix pardessus... et allaient par Rome avecques deux bannières „. Croisé ou non, François Ier est

(1) Nous nous exprimons plus longuement sur l'esprit que dénote dans la Curie la brève mention faite par ce Curialiste de l'entrevue de Bologne (*De Conventu Bononiensi,* page 97).

en faveur: si, le vendredi 8 décembre, s'ouvre la XI[e] session du Concile où est " renoncée " la Pragmatique, elle l'est de concert avec le Très-Chrétien. Enfin quand, le dernier jour de février 1518, " fut né le dauphin de France... à Amboise et fut baptisé aud. Amboise par M[gr] le Cardinal de Boisy..... furent les parains le pape Léon X et por luy son nepveu Laurent, duc d'Urbin, come parent dudit pape, l'aultre fut le duc de Lorenne ". C'est encore en 1518, le 1[er] septembre, que notre chroniqueur assiste à la pose de la première pierre de Saint-Louis-des-Français " par Julio Cardinal de Médicis et vice-chancelier, cousin du pape Léon X, protecteur de France, et Monseigneur Denis Briçonnet, évesque de Saint Malo, ambassadeur de France..... avecques grant multitude d'aultres nobles prélatz et estoient recteurs de la dite yglisse M[gr] Pierre Lamberti, abbréviateur *de parco maiori* et Messir Jehan Chalteau Prochonoy tous deux de Savoie et tésaurier Messire Anthoine de la Roche. L'évesque qui la consacra ladite pierre fut Monseigneur de Vénose, Provençal " (1). C'est aussi à la demande et à la " despense " de François I[er] que le 1[er] mai 1519 est faite la canonisation de saint François de Paule, cérémonie dont notre annaliste nous fait une description pittoresque. Tous ces petits faits locaux ont leur intérêt pour l'histoire de l'alliance entre les deux puissances et c'est pourquoi nous avons cru devoir y insister.

Le pape cultive fort cette alliance: l'empereur Maximilien ne peut être un ami sérieux; nous avons vu de quel œil sévère il était jugé à Rome, et ces années 1516 et 1517 sont particulièrement fâcheuses pour son bon renom (2): quant au roi d'Aragon, Ferdinand, nous en apprenons la mort le 22 jan-

(1) Ce compte rendu de la cérémonie d'inauguration de notre église nationale à Rome me paraît être le seul connu jusqu'ici, si j'en juge par le silence de M. Héry dans son volume: *L'Institution Nationale de Saint-Louis-des-Français,* Paris, 1853.

(2) Cf. Ullman, *Kaiser Maximilian I,* t. II.

vier 1516, et c'est à peine si le chroniqueur nous parle une fois dans ces trois ans de cet insignifiant héritier, le pâle Charles, roi d'Espagne: on laisse deux cardinaux espagnols célébrer le 8 octobre 1517 l'heureuse arrivée en Espagne de ce nouveau venu dans la politique. — Ce sera Charles-Quint. — Le seul allié utile est pour le moment le brillant François I[er]. Or Léon X en a grand besoin, aux prises avec des difficultés d'ordre intérieur dont nous trouvons les échos dans notre *diaire:* la lutte avec le duc d'Urbin, François de la Rovère, qui ne veut pas se laisser dépouiller au profit de Laurent de Médicis, et une mystérieuse conspiration de cardinaux qui remplit la Chronique de notre inconnu plus que le Journal de Paris de Grassis. Ce complot, vrai ou faux, entraîne Léon X à des actes de violence qui compromettent à ce point sa popularité, que, le 11 juin 1517, il n'ose paraître à la procession du *Corpus Dei*: le château Saint-Ange se peupla de cardinaux et de prélats, des " porporati " sont " privés ", le maître d'hôtel d'un cardinal et le médecin de Vercelli tenaillés et pendus, un autre coupable jeté aux galères, un cardinal égorgé, le Sacré Collège renouvelé par la promotion de 31 cardinaux: quand les Romains voulurent fêter cette fantastique promotion, une pluie violente accompagnée d'un tonnerre " que d'un an ne s'estoit veu ", vint éteindre les illuminations, ce qui parut de mauvais présage. Le pape crut devoir s'éloigner de Rome et s'établit avec sa chancellerie à Viterbe, du 18 septembre au 27 octobre 1517, d'après le chroniqueur, qui, très mêlé au monde des cardinaux, consacre naturellement plusieurs pages à ces événements. Jusqu'en juillet 1518, on n'entend parler que des rigueurs qu'a provoquées ce complot (1).

(1) Cf. Roscoe, *Vie de Léon X,* 1808, que je m'abstiens de citer à chaque fait et qui en confirme le plus grand nombre, encore qu'il n'ait à aucun degré eu connaissance de notre manuscrit. — J'en dirai autant du remarquable ouvrage de M. Fr. Nitti: *Leone X e la sua politica,* qui est jusqu'ici l'ouvrage capital sur l'illustre pontife.

Des difficultés plus sérieuses allaient surgir. Le 18 février, le pape faisait célébrer solennellement les obsèques de Maximilien, mort le 11 janvier 1519, et personne ne se dissimulait que la mort de ce médiocre personnage allait mettre le feu à l'Europe. On sait l'attitude double que garda dans cette élection impériale Léon X, toujours hésitant. Il avait cependant au début soutenu François I[er] (1). Or le 5 juillet 1519 " vient à Rome à l'ambassadeur d'Espaigne lettres et novelles coment le Roy d'Espaigne et seigneur d'Autriche estoit éleu empereur..... De cette novelle, lisons-nous, y eut en Rome grant alegrece pour les Alamans et Spaignols et en firent grant feu de joye, mais le Pape ny les Cardinaux n'en firent riens ". La nouvelle les surprenait: confirmée, elle les convertit au nouvel élu et ils allumèrent leurs girandoles: on célébra une messe pontificale et on ferma boutiques. On ne prévoyait pas les lansquenets de Bourbon et le sac de Rome par les troupes du nouveau César.

On sait que la lutte commença au lendemain de l'élection, entre Charles-Quint et François. Nous n'en avons ici que des échos lointains. Notre chroniqueur est, avec Rome, occupé du splendide carnaval de 1520, des obsèques princières faites en avril à l'opulent banquier Chigi " le plus grant triumphe que fut fait jamais à mort en Rome (2), de la promotion de Bibbiena à la pénitencerie, de celle d'Innocent Cibo au Camerlinguat qu'il a payé 80,000 ducats, et enfin de la mort de Léon X, de ses longues et somptueuses obsèques (2-31 décembre 1521). Car le pape fastueux obtint les funérailles qu'il eût aimées.

Son règne avait été règne de carnaval: jamais Rome n'avait été plus splendide, plus joyeuse: les girandoles s'étaient allumées à toute occasion, mais au fond elles n'éclairaient que les défaites

(1) Mignet, I, 157-222. — Nitti. *Leone X e la sua politica.*

(2) Sur Chigi cf. l'étude de Cugnoni, *Arch. stor. d. Soc. Rom.*, II, 87 et suiv.

de sa diplomatie vacillante et les capitulations de sa politique imprévoyante. François Ier l'avait joué à Bologne et Charles-Quint fait capituler à la Diète. On avait, lors des deux èvenements, affecté de se réjouir à Rome. Au surplus la population, heureuse des spectacles fastueux, avait aimé ce pape plus que le Sacré Collège, humilié de ses échecs.

***

Adrien VI passa sur Rome comme une ombre (2). Cet Allemand n'aimait pas la pompe. Notre annaliste signale sa simplicité: " Il n'alla point à Saint-Jehan en triumphe come est *solito* des aultres *pontefici*, mes y alla tant seullement avecques 1 peu de ses gens sans nulle pompe ". Aussi bien il trouvait " le Siège tout dépourveu d'argent " (1) et la peste régnait à Rome. Le pontife allemand ne rompt pas seulement avec les traditions somptueuses qu'a créées Léon X, mais avec sa politique: le 5 août, est " publiée à Sainte Marie Maior en presence du pape " la ligue entre Rome, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, les Vénitiens, le duc de Milan, le duc de Ferrare et les Florentins contre François Ier. Ce fut le seul acte d'Adrien VI: il avait fait figure de chapelain de l'Empereur à Rome (2). Le lundi, " jour de Sainte Croix... trepassa Adrien... en Rome, lequel estoit Flamand *overo* Brebanzon... ". L'étranger eut de tristes obsèques: " Nota, écrit le chroniqueur visiblement hostile et méprisant, qu'il ne fut accompagné des Cardinaulx aultres

(1) Cf. la *Vite Hadriani VI* par Paul Jove.

(2) « Camera et sedes apostolica dicitur exhausta et debitrix in summa VIII C mill. ducatorum », écrit de son côte Paris de Grassis.

(3) Cf. les lettres de Charles V et d'Adrien VI dans la « *Correspondenz des Kaisers Karl V* » publiée par Karl Lanz, t. Ier.

que de Guillaume Entrenoit, Cardinal de Tortosa lequel il avoit fait Cardinal „ (1).

Avec Jules de Médicis, proclamé pape sous le nom de Clément VII, on semblait rentrer dans la tradition de Léon X. Mais les circonstances avaient changé. On avait besoin de Charles-Quint contre l'hérésie Lutherienne. Le premier acte du pape est l'envoi de Laurent cardinal Campegio à l'Empereur " quant Martin Luther fust *heretico* come devant est dit „. L'alliance continue donc entre Rome et l'Empereur, confirmée par la défaite de François Ier en Lombardie (2); le chroniqueur la signale ainsi que l'invasion des Imperiaux en Provence. M. de la Roche, ambassadeur de Charles-Quint, est reçu à la porte du Peuple avec le respect dû au succès, le 12 août 1524. Il est vrai qu'on a bientôt lieu de s'en repentir: on apprend à Rome avec émerveillement que le Très-Chrétien a chassé les ennemis de Provence et repris Milan " et nota que ce fut une chose la plus subite que jamais homme ouyt dire que en ce bref temps chasser ses essemis et prendre ledit Milan „ (3). Voilà du coup Clément VII reconquis: des " feuz de joie „ s'allument le dimanche 8 janvier 1525; c'est pour célébrer la " ligue faicte entre le pape et le roy de France et les Venissiens „ (4) et le 13 février le duc d'Albany, général au service de la France entre à Rome, accueilli en allié par le pape (5). Helas! celui-ci s'est encore trompé: le 26 février d'autres feux sont allumés, cette fois par les cardinaux et seigneurs espagnols et lombards. On

(1) Guicciardini traitait Adrien VI de « pontefice barbaro » (Livre XIV). — Cf. aussi dans « la Relazione de Gradenigo » *Alberi: Relazioni degli ambasciatori veneti,* Serie 2a, vol. III, p. 74, la colère du peuple romain contre « cet intrus ».

(2) Mignet, I, 478–487, 502–506.

(3) Mignet, I, 514–552.

(4) Cf. Champollion, *Captivité de François Ier*, p. 119.

(5) Sur l'envoi d'Albany, Mignet, II, 24, 25.

vient d'apprendre que François Ier a été battu et pris à Pavie le 23. La captivité du roi plonge le pape dans la consternation. Quel coup mortel au prestige de la France! Le roi est " amené prisonnier à Gènes et mis en châtelet „ puis " le mercredy dernier de may mis... surs une galée avecques grosse armée pour mener en Espaigne „ (1). Les plus grandes menaces sont dès lors suspendues au-dessus de Rome; le pape redoute la colère de l'Empereur et " commence en juillet 1526 a faire gens a pié et a cheval pour lui faire guerre „.

La ville est d'ailleurs singulièrement éprouvée: la peste y a duré " depuis l'an 1522 joucques à présent (août 1524) „: on a dû sur le Testaccio brûler tous les matelas et couvertures infectés: le peuple ému, enfiévré voit, cherche des miracles à Sainte Marie du Peuple. Les fléaux se succèdent: le Tibre inonde la ville plus qu'il ne l'a jamais fait, le 27 janvier 1526. Ne redoutant plus ni les dures vengeances de Jules II ni la police de Léon X, les patriciens agissent en bandits et en rebelles: le jeudi 20 septembre 1526, " le Sr Ascanio Colonna, le Sr Cardinal Colonna, le Sr Rob. Latin Ursini prindrent par force d'armes les portes de Rome... et avecques gens d'armes vindrent à So Apostolo et là disnérent; après disner mirent leurs gens d'armes en ordre et vindrent par Rome *fin* à Pont *Sixto* lequel il prindrent par force et pouys après Porte St Esprit, et tout ce avecque IIII pièces d'artillerie qu'ils menoient et *circa* 4 mille homme de pié et *circa* 6 cens chevaux, puys allèrent au Borg, et sacquegèrent Sainct Pierre... avec la maior part du Palais du Pape et la maison du Cardinal Remelino, Cambrelain (camerlingue), et là firent de maulx infiniz et à la fin dudit XXe jour le pape leur bailla en ostaige deux Cardinaulx, *videlicet* le Cal Cibo et le Cal Ridolpho, et la nuyt dura

(1) Champollion, *Captivité de François Ier*, p. 180-212.

ladicte trève, et après retornerent à Sanct Apostolo dormir, et nul ne demora au Borg de leurs gens, et le pape estoit au chasteau Saint Ange de paour des dangiers, et sebmady XXII dudict moys se partirent lesdits Colone de Rome au matin, car le vendredy XXI il concèderent quelque chose avec le pape. Et nota que eurent du pape ostaiges *vidilicet* Philippe Stroci et le fils de Jacques Salviati et s'en allèrent au reaulme de Naples à Notre Dame de Grotta Ferrata „ (1).

Personne ne put douter que cette brutale incursion n'eût été une reconnaissance des amis de Charles Quint et un terrible avertissement. Le pape ne pouvait dès lors se faire d'illusions sur le sort que semblait lui réserver le ressentiment de l'Empereur. Il se tourna du côté de la France: le 8 janvier 1527, notre auteur voit entrer à Rome le sieur Rence de Ciero " lequel venoit de France avecques certains capitaine du Roy de France et amena auchunes compagnies de gens d'armes a pié „. Ces gens de guerre, alliés ou adversaires, coutaient cher. Rome était désolée: une effroyable disette y régnait dès 1526, les " forniers ne fasoient le pain que de cinq libres pour un julio „. Et les charges se multipliaient; voici: " Louys, Comte de Vaudesmons, frère du duc de Lorene „ qui entre à Rome par la Porte Portese le 1er février 1527, et va loger au Borgo, pour y préparer son expédition contre Naples: il part ensuite pour Civitta Vecchia, s'embarque pour le Sud, puis revient à Rome le 8 avril. Le désordre est à son comble: Colonna et Orsini sont unis contre le pape; Clément VII frappe à gauche et à droite: le 21 novembre 1526, il a privé de ses titres le cardinal Colonna: le 1er février 1527, il fait jeter au Château Saint-Ange Napoléon Orsini „ por ce qu'il le voloit trair „. Mais combien

(1) Les Orsini possédaient Campagnano, Trivignano, L'Isola, Bracciano, Vicovaro, Pitigliano, Cere. Les Colonna, le port de Nettuno, Amelia, Marino, Cavi, Palestrina, Rocca di Papa, Grotta Ferrata.

de temps durera cette anarchie? Clément VII veut désarmer l'Empereur, fauteur de ces désordres: sollicité, le vice-roi de Naples entre le 15 mai à Rome et va loger chez le cardinal Cibo au Vatican: il est accueilli en triomphe, car on croit qu'il apporte la paix; le pontificat si lamentablement commencé va-t-il enfin donner à Rome, avec cette paix, l'ordre et la prospérité? On le croit.

Le réveil est terrible. Ce sont les clairons du connétable de Bourbon qui le sonnent. Ici encore laissons parler le chroniqueur: « Sabmedy IIII° jour de May 1527 Charles qui se dit duc de Borbon, avecques le prince de Reuge, mirent leur siège devant Rome, du cousté de Monte Mario et le dimanche V° dudit moys les gens du pape les combattirent depuys le matin *fin* au seur, en divers lieux, *videlicet* à Monte Mario, à Ponte Mole, à Porte Turian, à Porte Sainct Pancras, et partout fut perditeur ledict pape. Depuis lundi VI de cedict moys *circa* XI heures entrèrent en Rome par la porte du Saint Esprit les gendarmes dudict et puys ledict sieur (Bourbon) au soir *circa* XXII heures entrèrent par la porte Suttimana et par le mur rompu lesdicts gens d'armes, et depuys commencèrent à saquager toute Rome sans espargner nul homme de quiconque sorte et génération qu'il fust et faire de maulx infinis tellement que les Gotz ne firent jamais le *simile*, car toute Rome fut misse à sac, églises, et aultres. Après ce fait, *videlicet* la prise et sac de ladicte ville commencèrent lesdicts gens d'armes à faire prisonniers toutes sortes de gens, hommes, femmes et enfens de toutes sortes, nonobstant le sac davant fait et mirent à taille tout le monde de Rome tellement que n'echapa home qui fust en Rome qui ne fust prisonnier et sacquegé et paya rançon, car jamais homme ne vit ne leut en quiconque *historie* plus grant crudelité que ce fist à l'heure et dura ledict sac par l'espace de plus de 30 jours continuels et plus. Et *nota* que les Cardinaulx furent mis audict

sac, excepté le Cardinal de Monte, le Cardinal de France et le C^al Julienot Flament; depuys assiégerent le Château Saint Ange... Et *nota* que ledict Borbon fut tué en la bataille, le lundj au matin et fut mis *in deposito* en l'église Saint Jacques d'Espaignol... Et sans nulle faulte ne fut espergné église de quiconque sorte que ne fust sacquegée, et *porté vie* (jeté dehors) les reliques et ornemens de quiconques sortes que ce fusse et Cardinaulx prins pour prisonniers et citadins et fammes, enfens de Romains et de cortisans tellement que c'estoit la plus grant pitié que jamais fust au monde. Et *nota* que fut en grande cherté de pain que pour argent se n'en trovoit et ce peu que se trovoit coustoit ung *julio* 12 onces. Et *nota* que le chasteau St Ange fut mis ès mains de l'Empereur jeudy V^e de juin dudict an 1527, *videlicet* le bas, et le hault le tient encore le Pape, et fut acordé entre le pape et le Vice-Roy et aultre pour ledict Empereur comme condition que le pape payroit une somme d'argent, *dicitur* 400.000 ducats, *dico* quatre cent mille ducats d'or de *Camera* bien que ne fut mis aud. Chasteau nul pour l'Empereur. Et durant que le camp de l'Empereur fut à Rome, fut parfait pour les gens de l'Empereur Mr de Lamotte, gouvernateur de Rome et son lieutenant un nommé Mr Bernard Darière, advocat consistorial... Et durant que les gensdarmes et gens a pié furent en Rome, furent tous jours adonné a distraction en my les maisons des habitans de Rome et de jour en jour, fassant de maulx infinix, *cioe* brullez maisons, marchandise, libvres, registres, escriptures et *similia*. Et *nota* que ne ce disoit messe ny d'ung office saint en quiconque églisée là où le pape donna licence *januis clausis* „.

La désolation est extrême: les cardinaux maltraités succombent à l'émotion: notre chroniqueur signale parmi eux cinq morts en quelques semaines. La terreur est à son comble. Le samedi 30 novembre cependant les six otages donnés aux lans-

quenets leur échappent: " Ils s'en allérent par une cheminée avec une *scalla* de cordes et s'enfuyrent... et non sans cause ont voulu eschaper, car lesdicts lancequenetz les avoient menez plusieurs fois en Camp de Fleur (Campo dei Fiori) pour les voloir tailler les testes ". Enfin le 7 décembre " au vespre fut liberé le pape et mis en sa liberté, et les frères d'Ara Cœli firent la procession depuys le Chasteau Saint Ange joucques à S[t] Pierre, chantant le *Te Deum laudamus* et pour sa libération a baillé cinq Cardinaulx en ostaige... Et sebmady circa 8 heures se partit led. pape Clément dud. chasteau et s'en alla vers Orvieto... puys vint à Viterbe *a primo* de juin de l'an 1528 et là demora *fin* cy après... ". " Le lundi XVII[e] de février 1528 au matin se partit de Rome le Camp de l'Empereur lequel y avoit démoré depuis le XVIII[e] settembre dernier passé et estoit tant mal à Rome que nul ne le pouroit estimer tant de menger, boire et jecter les maisons par terre, *primo* les descouvrir, après gaster les soliers et les mettre au feu, gaster libvres, ustensiles des maisons sans nulle utilité et aultres choses ". Enfin le 23 février eut lieu une grande procession d'action de grâce et l'interdit fut levé sur les églises de Rome. La misérable cité respira (1). Mais elle était ruinée. Ce fut en se voilant le visage que le triste Clément VII y rentra le 6 octobre 1528, ne voulant " que nulle personne allât au devant de luy ". Il s'humiliait, s'inclinait devant la force, et dans la ville saccagée, éventrée par les lansquenets de Charles Quint, dans cette cité, où, nous dit le

(1) Sur les circonstances que précédent la prise et le sac de Rome cf. Mignet, p. 267-291 en grande partie d'après les depêches du florentin Acciajuoli, février-mai 1527 dans Desjardins, *Négociations avec la Toscane*, t. II. — Sur le sac de Rome proprement dit cf., le célèbre récit de Guichardin, *Il sacco di Roma*, éd. publiée à Paris en 1664 et un autre récit de Jacopo Buonaparte, *Il sacco di Roma*. Cologne, 1756 et Paris, 1808. — Mignet (II, 326-336) a utilisé d'autres sources inédites pour faire du sac un récit qui n'a pas été dépassé.

chroniqueur, les loups en grande quantité erraient de nuit “ mangeants les hommes, enfans et chiens „ et achevant ainsi l'œuvre impériale, des feux de joie furent allumés pour célébrér l'alliance humiliante du pape avec les bourreaux de Rome. Il fallut que ce malheureux Clément VII bût la coupe jusqu'a la lie, allât saluer à Bologne le haut patron de Bourbon, ce froid et cassant Charles, dans cette église San Petronio où si galamment le “ gentil roy „ François Ier avait servi le magnifique pape Léon X (1).

Notre chroniqueur n'insiste guère sur ces lamentables événemens: mais il se désole sur l'état pitoyable de Rome: tout semble conjuré pour en augmenter la misère, crue du Tibre telle qu'on n'en avait pas vu de pareille depuis 1495, disette de vin et de pain, les denrées à des prix exorbitants: cependant des prodiges effrayants enfévraient les esprits surexcités.

Dans la ville ruinée, la Curie ne voit que difficultés, obstacles et soucis. A l'extérieur, il faut se courber devant Charles Quint, accueillir en triomphe à Rome sa fille naturelle (5 mai 1535), passer par ses volontés (le *diaire* est plein de faits caractéristiques de cette situation), mais il faut aussi ménager le Roi Très Chrétien: le 11 juillet 1533 le pape s'est vu force en consistoire de “ donner sentance contre le roy Henry VIIIe d'Angleterre „ et c'est le schisme menaçant: il semble au contraire qu'en Allemagne l'hérésie n'inquiète pas assez Rome, car le chroniqueur n'en parle pas. Le Pape ne peut même s'absorber dans ces graves soucis: près de lui de sérieux désordres se produisent: le 20 février 1534, Napoléon Orsini est tué par son frère Germano, et, quelques jours, après le gouverneur de Rome est assassiné, en sortant du Capitole, par Julien Cesarini, gonfalonnier de l'Eglise. Il faut sévir, élever des échafauds.

(1) Giordani, *Della venuta e dimora in Bologna del Sommo Pontefice Clemente VII.* 1842.



Le tableau est ainsi complet. En dehors, servitude du Saint-Siège devant les souverains, protecteurs hésitants et par conséquent redoutables du dogme, rupture avec les princes schismatiques, l'Eglise Universelle désolée, les hérétiques devenant puissants tandis que les Turcs, enhardis, descendent sur les côtes mêmes de l'Italie, à Salerne, à Gênes, à Terracine encore, où dans le mois d'août 1534 " ils font grans maux et grand paenne ". A l'intérieur, une ville à sac, églises profanées, sacristies vidées, maisons démolies, familles où l'on ne cesse de pleurer les morts que pour rougir d'effroyables deshonneurs, une population affamée, les loups errant dans les décombres et par surcroît de grands seigneurs, revenus à cet état de bandits qui fut celui de leurs aïeux du XII[e] siècle, des Orsini, des Colonna, des Cesarini assassinant en plein jour, accumulant fratricides sur massacres. Tel est le tableau qu'évoque la Chronique après bien d'autres documents plus connus.

Le pis est que ce malheureux Clément VII semble posséder le *mauvais œil*. S'il le dirige sur la France, c'est tant pis pour notre pays. Il lui fait en effet vers ce temps là un effroyable cadeau, sa nièce Catherine de Médicis. Elle est le gage d'une union que le pape voudrait renouer avec le Très-Chrétien, et sera la surveillante, au sein d'une dynastie, alors penchant vers l'hérésie, de l'orthodoxie romaine. Le pape la veut amener lui-même à Marseille: il est, aussi bien, manifeste que le pontife ne cherche qu'un prétexte de quitter Rome: nous le trouvons à Bologne, à Viterbe, à Orvieto, à Marseille, partout où il ne verra pas la Cité Sainte dévastée. Il va donc assister au mariage de Henri de Valois, le futur Henri II, avec sa nièce, et le chroniqueur nous donne des nouvelles de ce voyage. Le pape, parti de Rome le 8 septembre 1533, est arrivé à Marseille le 11 novembre: nous mettons à l'heure présente moins de temps pour aller du Corso à la Canebière; il est allé loger " au jardin du

roy qui est soubz Nostre Dame de la Garde. Et puys le dimanche 12[e] traversa le port et vint dedans Marseille et alla descendre à la grande Eglise, accompagné des deux enfans dudit roy, un le duc d'Orléans, l'aultre le duc d'Angolesme, pensez en quel triumphe „. Le pape bénit le mariage du duc d'Orléans Henri avec “ Madame Caterina, nièce de Clément VII „.... “ le Roy, la Royne, le Dauphin et son aultre frère et les II filles avecques moultz Cardinaulz, car le pape eu fist quatre nouveaux Cardinaulx ... „. Le 11 décembre 1533 le pape rentrait à Rome où se “ fist feste... et sonna la grosse *campane* de *Campidogle* (Capitole) „. Il laissait à la France, dans cette jeune femme, effacée alors et d'apparence insignifiante, un terrible destin (1).

Il retrouva Rome troublée par les assassinats que nous avons déjà signalés et, par surcroît, mise en deuil par la mort de plusieurs cardinaux. Les Turcs menaçaient encore les côtes. Tout était sombre. Le pape lui même s'alita au cours de l'année et termina le 25 septembre 1534, après quatre mois de maladie, une vie fort triste et un lamentable pontificat. S'il faut en croire le chroniqueur, il fut “ peu pleuré „. C'était le rendre responsable de malheurs dont il avait été, à notre sens, la victime plus que l'auteur.

***

Le 11 octobre 1536, nous dit notre auteur, le Conclave s'assembla : il y avait là 36 cardinaux dont il n'a garde d'omettre les noms. Alexandre Farnèse, évêque d'Ostie, fut élu pape sous le nom de Paul III. L'origine de sa fortune était suspecte :

(1) Cf. Laferrière, *Le XVI[e] siècle et les Valois.*

Julie Farnèse, maîtresse d'Alexandre VI (1). On le fêta néanmoins: devant lui, le 27 octobre, le peuple romain en liesse fit défiler " trois chares triumphans et plus de 2000 torches blanches „. On le vit beaucoup circuler dans Rome: ce sont des chevauchées que Clément VII n'eut point osé accomplir dans la misérable cité. " Et nota que les deux petits Cardinaulx ses nepveux..... chevacèrent avecques luy en abit de Cardinal „. — Notre chroniqueur se fait vieux: il s'attache tous les jours davantage aux petits faits intéressant avant tout le Sacré Collège, promotions, morts ou allées et venues de Cardinaux. Le chancelier Du Prat, mort le 11 juillet 1535, n'est pour lui que le cardinal de Sainte-Anastasie. On n'aperçoit guère dans sa chronique qu'un trait du pontificat de Paul III, un népotisme qui n'attend pas même l'adolescence des neveux pour les couvrir d'honneurs. Le vendredi 23 août, celui que notre auteur appelle " le petit Cardinal Farnèse „ est fait " vice chancelier de l'Eglise avecques le palais et la maison come avoit le Cardinal de Médicis „. Celui-ci, Hyppolite cardinal de Saint-Laurent in Damaso, vient de mourir empoisonné le 11 août 1535. Ce népotisme va faire de ces Farnèse les plus riches princes de l'Italie. Il faut pour cela l'amitié de Charles-Quint. Des faits cités par la chronique il ressort bien que l'ombre de cet astucieux Habsbourg couvre la chrétienté. Les princes d'Italie, le duc de Ferrarre, le grand-duc de Toscane apparaissent à Rome en grand équipage, mais tous se dirigent vers Naples pour aller saluer l'empereur tout-puissant. En leur honneur, Rome revit et se pare: on répare les désastres de 1527. Le carnaval de 1536 est des plus brillants: des étendards neufs apparaissent, " car il avoient esté perduz quant Rome fut misse a sac „: il y eut des courses

(1) Sur l'origine des Farnèse et l'histore de leur maison, je renvoie aux savants travaux de M. de Navenne qui s'est fait le chroniqueur aussi spirituel qu'informé de l'illustre famille.

de chevaux turcs, ce qui n'avait pas eu lieu depuis 1520. Le 5 avril 1536 Charles-Quint lui-même fait son entrée à Rome " bien triumphant ". Les cardinaux " l'alèrent prendre à S[t] Paul là où il avoit dormi la nuyt devant et le firent passer par la porte S[t] Sebastien et fut amené par devant S[t] Sixto et puys pardevant S[t] Grégoire et puys le passèrent par soulz l'arc qui est devant le Coliseo et l'autre arc à S[te] Marie Nove (arc de Titus) et puys par l'aultre arc qui est soulz Campdolio (arc de Septime-Sévère) et puys à S[t] Marc là où avoit esté fait 1 aultre arc de boys bien beau et puys fut mené par devant la maison de Cézarin (Palais Cesarini) et puys à la maison de Maximo et domorèrent en Campo de Fleur (Campo dei Fiori), puys allèrent tout droit à Palais (Vatican). Et nota que surs le pont S[t] Ange avoient mis saintes statues des Prophètes et les 4 Evangélistes, et le pape Paul 3[e] l'atendoit sous l'escalle de S[t] Pierre soubs le lieu où le pape a coustume de donner la bénédiction ". Le 16 le pape chanta la messe de Pâques à S[t]-Pierre " et led. Empereur fist le diacre en ses abiz Impériaux ". Le 18 " après disner se partit led. Empereur pour s'en aller en Lombardie " (1).

Le seul souci du pape est maintenant d'éviter tout conflit entre François I[er] et Charles-Quint. Le cardinal de Lorraine qui vient à Rome " demander le reaulme de Naples au pape au nom de ses frères " " et puys pour demander le ducé de Milan au nom du roy " est froidement reçu et ne reste que deux jours. La guerre ayant éclaté, le pape envoie deux légats le 17 juin 1536, le cardinal de Trivulce en France, le cardinal Caraccioli en Allemagne, pour prêcher la concorde. Il parvient à l'établir seulement en août 1538, époque à laquelle le chroniqueur constate

(1) Cf. De Leva, *Storia documentata di Carlo V,* Venise 1863-1894, tome V.

qu'il y a enfin " paiz universelle entre les princes ". Ce sont les derniers faits saillants du Diaire, l'auteur se contentant de citer avec une monotonie assez triste la mort d'une série de cardinaux. Le pontificat de Paul III y apparaît donc assez pâle jusqu'en 1544. Le Concile de Trente, réuni en 1545, eût sans doute recontré dans notre clerc un intéressant annaliste. Ce fut le grand événement de ce règne qui, à certains égards, devait paraître facilement réparateur, tant il avait trouvé, à ses débuts, de ruines morales et matérielles.

* * *

Par cet examen, forcément assez limité, de ce journal inconnu, on peut juger, croyons-nous, très exactement de sa valeur et de son intérêt. Sa valeur est secondaire. Le document ne révèle rien à ceux auxquels l'histoire du XVI[e] siècle est connue ; il ne modifie pas très sensiblement les appréciations que nous suggèrent de plus importants documents (1). Mais il est précisément intéressant de constater que, le rapprochant des chroniques, journaux et lettres de l'époque, nous l'avons toujours trouvé exact et véridique. Les détails topiques et les renseignements accessoires, que nous y rencontrons, d'autre part abondamment, constituent pour nous une bonne fortune. Vivant à Rome, l'auteur nous fait pénétrer par ces courts *faits divers* dans l'existence quotidienne de la Cité en cette première moitié, agitée et bruyante, d'un siècle émouvant. Mêlé de près au monde de la Curie, il nous montre par les incidents sur

(1) Cf. notamment le Diaire de Paris de Grassis qui attend encore son édition définitive et dont nous avons eu les manuscrits romains entre les mains; les précieux *Diaria* de Sanuto édités par Stephani à Venise (1879-1892); les relations des orateurs vénitiens d'Alberi; les lettres des diplomates florentins conservées aux Archives de Florence.

lesquels il insiste, et par ceux mêmes qu'il néglige, l'état d'esprit des serviteurs de Jules II, de Léon X, de Clément VII: bien placé pour être informé avec exactitude de la chronique de ces règnes, il nous fait mieux comprendre que par des appréciations personnelles, le caractère propre de leurs pontificats. Etranger enfin, habitant en pleine Cosmopolis, il s'intéresse suffisamment au monde international, pour faire sortir son modeste journal des limites étroites de la chronique locale. Ecrivant certainement pour lui ou sa famille, il est plus indépendant que les Burchard et les Paris de Grassis qui savaient leurs Diaires destinés à aller un jour reposer, en documents officiels, aux Archives des Maîtres de Cérémonie du Vatican. Moins enfermé qu'eux dans les murs de la cour romaine, il est aussi moins prétentieux qu'eux: il nous épargne la verbosité insipide de ces chroniques officieuses. Il n'est pas préoccupé de se faire incessamment valoir comme Pâris de Grassis, et s'il a ses préférences, il n'a pas la passion xenophobe et surtout gallophobe des Maîtres des Cérémonies, ses contemporains.

Ce petit journal anonyme, d'allure familière, de style un peu macaronique, où le français d'un contemporain de Rabelais s'altère de latin de séminaire et d'italien courant, nous repose du document officieux, à la fois rempli de morgue et de flatterie, avec ses prétentions au style cicéronien, aboutisssant le plus souvent au plus somptueux des latins de cuisine. Il nous apparaît ainsi, par sa forme même, comme plus sincère, plus pittoresque et par conséquent plus caractéristique. Dégagé du fatras des faits insignifiants, il devient un témoin véridique, alerte et parfois — sans y prétendre — amusant, sur ce théâtre considérable, d'une des périodes les plus importantes de l'histoire pontificale. A tout prendre, ce clerc français, s'en allant visiter sa vigne romaine et flânant à travers la Rome de la Renaissance, méritait de retenir quelques instants notre attention. N'est-il pas de ces

guides sympathiques, bien informés et suffisamment indiscrets, comme nous aimons en rencontrer parmi ceux de nos compatriotes qui, ayant passé un long temps dans la chère Cité, peuvent nous promener à travers sa chronique — je n'ose dire sa chronique scandaleuse — aussi bien que dans ses rues, et, nous initiant aux mœurs du présent autant qu'aux vestiges du passé, nous font franchir les portes et presque sonder les cœurs ?

Louis Madelin.

Chronique archéologique africaine

SEPTIÈME RAPPORT (1)

I.

Archéologie indigène.

M. Pallary a publié un quatrième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran (2).

Diverses stations de silex taillés ont été découvertes par M. Tribalet dans la région de Tataouine (Sud-Tunisien) (3).

M. Robert a fait des fouilles intéressantes dans la grotte de Bou Zabaouine, près d'Aïn Mlila, dans le département de Constantine (4). Cette grotte présente diverses galeries et chambres; elle n'a été explorée que partiellement. M. Robert y a trouvé des instruments en silex assez grossiers, pointes, lames, grattoirs, scies; des pointes et des coups de poing en calcai-

(1) Voir le rapport précédent dans les *Mélanges*, XXI, p. 181 et suiv.

(2) *Association française pour l'avancement des sciences*, Paris (1900), II, p. 770-775. Pour ces catalogues de M. Pallary, conf. *Mélanges*, XVIII, p. 72.

(3) *Bull. archéologique du Comité des travaux historiques*, 1901, p. CLXIII-CLXIV.

(4) *Recueil de la société archéologique de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 199-246, avec de nombreuses planches. — Dans la même région, M. Robert a reconnu l'existence d'autres grottes et abris sous roche habités à l'époque préhistorique, ainsi que d'un certain nombre de stations en plein air.

re (1); des marteaux ou maillets, également en calcaire, percés d'un trou pour adapter un manche ou pour introduire le pouce; une hache polie en diorite ou en jade; des broyeurs en grès, dont deux portent des traces d'une couleur rouge (2); des couteaux, racloirs, aiguilles et autres instruments en corne de cerf; des os appointés et taillés (parfois avec un pédoncule) pour servir de têtes à des lances ou à des javelots; des aiguilles et des perçoirs en os poli; des morceaux de carapace de tortue, percés et ayant probablement fait office de pendeloques; six morceaux de corne de cerf percés à leur partie supérieure (même destination?); un os taillé en forme de cœur; de nombreux débris d'œufs d'autruche (sur l'un d'eux la tête d'une autruche est gravée d'une manière assez fine); beaucoup d'escargots, ayant servi à l'alimentation des habitants de cette grotte; des ossements de mouton, de chèvre, de cerf, de sanglier, de gazelle, d'antilope, de cheval, de bœuf. — Sur une paroi, au-dessus de l'entrée d'une chambre, est gravé un personnage qui paraît tenir une lance (3).

MM. Lacour et Turcat (4) ont rencontré des instruments en pierre taillée sur différents points de la région de Dellys, en particulier sur un plateau situé à 13 kilomètres à l'est de cette ville. Il y avait là un atelier assez important. On a recueilli à cet endroit des pointes de flèche et de javelot, des lames de couteau, des racloirs en silex et une petite hache à section ronde, en roche siliceuse, dont l'extrémité tranchante a été polie.

Les stations préhistoriques sont nombreuses dans la région d'Aumale. M. Debruge en a fouillé plusieurs (5). Outre des outils et des armes en silex qui présentent d'ordinaire les plus anciens types néolithiques, il a trouvé des fragments d'œufs

(1) Quelques unes de ces pointes ont une face polie.

(2) Conf. à ce sujet *Mélanges*, XX, p. 85.

(3) M. Robert signale une autre gravure, représentant deux personnages, à l'entrée d'une autre grotte de la même région.

(4) *Bull. Comité*, 1900, p. 513-516, pl. XXVII-XXVIII.

(5) *Assoc. française pour l'avanc. des sciences*, Paris (1900), II, p. 759-761; Ajaccio (1901), I, p. 159-160.

d'autruche travaillés pour servir de pendeloques, des coquilles perforées et quelques haches en pierre polie.

A Mustapha près d'Alger, une grotte s'ouvrant sur le boulevard Bru a été explorée par MM. Flamand et Brives (1). Elle contenait des coquilles fossiles taillées avec plus ou moins de soin, de manière à constituer des instruments: poinçons, grattoirs, racloirs, coins de jet. Il n'y avait pas d'objets en silex. Les ossements recueillis appartiennent aux espèces animales suivantes: *bubalus antiquus*, buffle, bœuf, chèvre, mouton, équidés, antilope, gazelle, cerf, mouflon, panthère, hyène, girafe (?), une dent de crocodile.

M. Gauckler a signalé la découverte d'un coin en serpentine dans les mines de zinc du djebel Serdj, en Tunisie (2).

Dans un mémoire publié par la Société d'anthropologie de Lyon (3), M. Flamand a résumé ses recherches sur les gravures rupestres de l'Afrique septentrionale et énuméré les stations qu'il a reconnues (4).

M. Maumené a étudié (5) diverses gravures rupestres de la région comprise entre Laghouat et Géryville: la plupart d'entre elles n'étaient pas inconnues et les dessins qu'il en a donnés

(1) *Ibid.*, Ajaccio, 1, p. 158-159.

(2) *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* février 1902, p. VII-VIII. — On a trouvé jadis, près d'Orléansville, une hache en pierre polie encore engagée dans la paroi d'une carrière (*Revue africaine,* XIV, 1870, p. 302-304).

(3) *Hadjrat mektoubat ou les pierres écrites,* mémoire de 48 pages (in-8°), présenté à la séance du 29 juin 1901. Plusieurs dessins reproduisent des images de *bubalus antiquus,* etc. — Voir aussi un mémoire de M. Gaillard, intitulé *Le bélier de Mendès,* dans le bulletin de la même Société (4 mai 1901); l'auteur étudie les béliers qui sont représentés sur les gravures de Bou Alem, dans le Sud-Oranais.

(4) Conf. Capitan, *Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris,* XII, 1902, p. 168-174. — Note de M. Flamand sur les armes que représentent ces gravures (haches polies, flèches, bâtons de jet, boucliers), dans *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences,* Paris (1900), I, p. 210. — Voir encore, sur les recherches de M. Flamand, *L'Anthropologie,* XII, 1901, p. 535-538.

(5) *Bull. Comité,* 1901, p. 299-307 et pl. XXV.

semblent assez peu exacts. Dans des ravins formés par l'oued Safsaf et l'oued Sidi Brahim, il a relevé des images qui sont, dit-il, des peintures, en brun rouge et en vermillon, représentant des silhouettes humaines, une vache, une girafe, une tête de bélier, un équidé, un bouc, une chèvre, une autruche, une tête d'antilope (1).

On trouvera des descriptions de quelques cimetières indigènes (dolmens de Bou Nouara, de Bou Merzoug, de Roknia; tombes circulaires d'Es Senam, près de M'sila) dans un ouvrage de MM. David Randall-Maciver et Anthony Wilkin, intitulé *Libyan notes* (2). Ces auteurs ont étudié les poteries à décor géométrique que fabriquent encore quelques tribus berbères et constaté, après d'autres, qu'elles sont analogues à des poteries découvertes en Egypte, dans des tombes extrêmement anciennes. Ils ont indiqué les faits qui démontrent une parenté de civilisation entre les Libyens et les Egyptiens primitifs; mais des considérations anthropologiques les ont amenés à affirmer que les Egyptiens préhistoriques n'étaient pas des Libyens.

Sur les tombeaux en pierres sèches de la région de Sigus et d'Aïn Mlila, voir un travail de M. Maumené (3), qui estime, avec raison, que beaucoup de ces monuments ne sont pas antérieurs à l'époque romaine.

M. Jacquot (4) a dressé une statistique des monuments dits mégalithiques de la région de Sétif. Ce sont des cercles de pierres, entourant souvent un ou deux autres cercles concentriques. Ces sépultures ne forment pas de grands cimetières.

A 18 kilomètres au sud de M'sila, la nécropole dite d'Es Senam s'étend sur un mamelon isolé (5). Les tombeaux offrent trois cercles concentriques, disposés en escalier (le plus grand

(1) Des gravures libyco-berbères du Sahara sont signalées par M. Leroy (*Recueil de Constantine,* XXXIV, 1900, p. 250-251).

(2) Londres, Macmillan, 1901, in-4°, 113 pages.

(3) *Revue archéologique,* 1901, II, p. 21-34.

(4) *Recueil de Constantine,* XXXIV, 1900, p. 121-126 et planches.

(5) *Bull. Comité,* 1901, p. 66-71. Conf. Randall-Maciver et Wilkin, *Libyan notes,* p. 78-81 et pl. XV.

a 4 ou 5 mètres de diamètre); le centre est occupé soit par un petit dolmen, soit par un menhir. Des lignes de grosses pierres, disposées comme les rayons d'une roue, forment des séries de compartiments. A l'est, est ménagée une sorte d'allée en pente, grossièrement pavée et bordée de pierres: elle permet d'atteindre le centre sans grimper d'assise en assise. M. Arnauld, qui a étudié ces monuments, n'y a trouvé aucun indice permettant de les dater.

M. Salamand a découvert au douar Yaskren, en Kabylie (non loin de Tizi Ouzou), des fragments d'une grande stèle qui reproduisait presque exactement la fameuse pierre d'Abizar, recueillie jadis non loin de là (1). On y voit un cavalier indigène, portant des javelots et sans doute aussi un bouclier rond. Cette figure est accompagnée d'une inscription libyque nommant le personnage (2).

(1) Doublet, *Musée d'Alger*, pl. VI.

(2) *Bull. Comité*, 1901, p. CLII-CLIV. — Autres inscriptions libyques, découvertes à El Kantara (*Bull. Comité*, 1901, p. CXCVII), à Bechilga près de M'sila (*ibid.*, p. CXCVIII), dans la région de Sétif (*Recueil de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 281).



II.

Archéologie punique (1).

M. Oehler (2) se demande si les vestiges d'une jetée, orientée du sud-ouest au nord-est, reconnue par M. Hantz dans la baie du Kram, à Carthage (3), n'appartenaient pas primitivement à la digue de Scipion (4).

(1) Voir une intéressante brochure de M. Besnier, intitulée: *Carthage punique,* (conférence faite à la Société des amis de l'Université de Caen; Caen, Lasnier, 1901, in-8°, 24 pages). M. Besnier insiste sur cette considération que Flaubert a deviné, mieux que les archéologues de son temps, ce qu'était la Carthage punique. Il est probable cependant qu'à l'époque où se place le roman de Flaubert, la civilisation carthaginoise avait en grande partie perdu cet aspect oriental sous lequel le célèbre écrivain nous la montre et qu'elle offrait en effet au septième et au sixième siècle avant notre ère, comme nous l'ont appris les fouilles récentes. Vers le milieu du troisième siècle, Carthage devait ressembler beaucoup à une grande ville grecque, à Syracuse par exemple. Mais, par leur tournure d'esprit, par leurs idées, par leurs croyances, les Carthaginois différaient sans doute autant des Grecs que les Japonais civilisés de nos jours diffèrent des Européens. Autant qu'on en peut juger, Flaubert, qui avait pris l'idée de son roman dans l'*Histoire romaine* de Michelet, a bien vu ce qu'étaient leurs mœurs et leurs caractères; quant à ses descriptions de mobiliers, de costumes, d'édifices, elles retardent en général de plusieurs siècles. Après tout, Flaubert se moquait de l'archéologie: en quoi, il n'avait peut-être pas tort. — P. 12 de la brochure de M. Besnier: «...un réalisme sensuel et violent, que symbolise le couple de Tanit, la déesse » fécondante, et de Moloch, le dieu destructeur et malfaisant ». Je ne serais pas fâché que M. Besnier, reprenant ce bout de phrase, l'accompagnât de textes justificatifs. Si l'on y regardait de près, on constaterait le néant presque absolu de nos connaissances sur la religion carthaginoise et l'on s'abstiendrait probablement d'affirmations qui, depuis Movers, sont presque érigées en dogmes.

(2) *Archäologischer Anzeiger,* 1901, p. 140-147.

(3) C'est la jetée formant le côté oriental du bassin de 800 mètres sur 300 signalé par M. Hantz (conf. *Mélanges,* XXI, p. 189).

(4) Voir quelques observations de M. Saladin sur le port intérieur de Carthage et sur les recherches qu'il conviendrait d'y faire (*Bull. Comité,* 1901, p. CLIV-CLV).

Dans la région de Dermèche (1), à la lisière de la nécropole punique, M. Gauckler (2) a retrouvé plusieurs établissements de potiers, avec leurs ateliers remplis de poteries non cuites, leurs fours elliptiques, leurs magasins qui contenaient encore des séries de plats, pots, fioles, figurines, flambeaux, terminés et attendant la vente. Les formes de ces poteries indiquent les derniers temps de la Carthage punique. Ce sont des lettres en écriture néo-punique qui constituent les marques estampillées et les inscriptions tracées au pinceau sur la panse de quelques vases. — Sous plusieurs de ces ateliers et dans le voisinage, on a trouvé des tombeaux du huitième et du septième siècle, renfermant un mobilier assez riche.

D'autre part, M. Gauckler (3) a poursuivi l'exploration de la nécropole punique de basse époque (troisième et second siècles) sur laquelle l'Odéon fut construit au temps de Septime-Sévère (4).

Le P. Delattre continue, de son côté, à fouiller la nécropole de Sainte-Monique (5) et à publier les résultats de ses découvertes. Il a rendu compte, dans le *Cosmos*, des résultats du deuxième trimestre des fouilles (avril-juin 1898) (6) et du deuxième semestre (juillet-décembre 1898) (7). On peut noter, parmi les

(1) Conf. *Mélanges*, XXI, p. 190.

(2) Gauckler, *Bull. Comité*, 1901, p. CCXXI; *Compte-rendu de la marche du Service des antiquités en 1901*, p. 8-10.

(3) *Bull. Comité*, 1901, p. CCXXI.

(4) M. Gauckler (*ibid.*, p. CLXXXI-CLXXXII) signale la découverte de deux fosses funéraires puniques, du cinquième ou du quatrième siècle en contre-bas de l'ancienne institution Lavigerie, à l'est (côté oriental de la colline de Junon).

(5) Conf. *Mélanges*, XXI, p. 193.

(6) Tirage à part de 28 pages, avec de nombreuses gravures. A signaler: p. 12, fig. 17, un vase peint, probablement de fabrication italienne, représentant une femme aidée dans sa toilette par une servante; — p. 17, fig. 35, une stèle offrant un édicule à colonnes ioniques et à fronton; — p. 26-27, fig. 58-59, une anse d'œnochoé en bronze, qui représente un homme nu, les bras levés, tenant par la queue deux lions; il pose les pieds sur une palmette qui est flanquée de deux béliers (travail probablement étrusque, du cinquième siècle environ: conf. Martha, *L'Art étrusque*, p. 521-522).

(7) Tirage à part de 27 pages. A signaler: p. 9 et fig. 17, disque d'argile sur lequel est peinte une femme assise (figure rouge, d'une

trouvailles les plus récentes (1901-1902) (1): des figurines en terre cuite (homme barbu, vêtu d'une longue tunique, dans l'attitude de la prière; femme ou déesse, dont les bras étendus tenaient peut-être des flambeaux; déesse coiffée d'un bonnet pointu; joueuse de flûte) (2); — deux brûle-parfums, ayant la forme d'une tête de déesse (3); — une œnochoé en bronze dont l'anse est formée de deux personnages nus (4); — anse d'une autre œnochoé, dans laquelle le point d'attache supérieur est une tête d'Isis (5); — hachettes (6) avec des gravures (Isis allaitant Horus; fleur de lotus surmontée de l'épervier couronné, figurant Horus; personnages à costume égyptien; femme jouant du tympanum; autre femme tenant une palme et faisant le geste de l'adoration) (7); — cymbale de bronze, conservant des traces d'une inscription punique (8); — morceau d'ivoire, orné d'un relief représentant Léda et le cygne (9); — scarabée en cornaline dont le plat porte en gravure un prêtre ou une prêtresse (10); — anneau en or, décoré sur le chaton d'une figure d'Hercule (11). Des stèles du type usuel (12) représentent le défunt ou la défunte debout, la main droite levée dans l'attitude de

exécution très fine); — p. 11, un lécythe, décoré sur la panse d'une biche courant; — p. 15, 24, des hachettes en bronze, où sont gravées des divinités égyptiennes, une fleur de lotus, des poissons, un hippocampe, un lion.

(1) *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1901, p. 583-602.

(2) *Ibid.*, p. 585-588, 590.

(3) *Ibid.*, p. 588.

(4) *Ibid.*, p. 590-592.

(5) *Ibid.*, p. 592.

(6) Presque tous les archéologues semblent aujourd'hui admettre que ces instruments sont des rasoirs (voir Delattre, *ibid.*, p. 596-598). Je persiste à n'être pas de cet avis: conf. *Mélanges*, XXI, p. 196.

(7) *C. R. Acad. Inscriptions*, *l. c.*, p. 592-598.

(8) *Ibid.*, p. 598.

(9) *Bull. des Antiquaires de France*, 1901, p. 336.

(10) *Ibid.*, p. 261-262.

(11) *Ibid.*

(12) Conf. *Mélanges*, XIX, p. 42; XXI, p. 194.

la prière, la main gauche tenant une petite boîte ronde (1). Le P. Delattre a trouvé aussi une véritable statue en ronde bosse dans la même attitude (la tête du personnage, dont le sexe est douteux, est en partie couverte par un manteau qui laisse le cou et la poitrine à découvert) (2). Deux sarcophages en marbre offrent un intérêt particulier. Le premier est rehaussé de peintures rouges, noires et bleues : sur les deux tranches du couvercle en forme de toit, deux bustes ailés, tenant en main un objet qui est peut-être un disque et un croissant; sur la cuve, des motifs ornementaux, oves, rais de cœur, méandres. Cette cuve contenait un squelette de vieillard, entouré de résine et d'aromates, avec quelques monnaies et un anneau en bronze (3). Le couvercle de l'autre sarcophage est décoré d'une image en très haut relief: une femme, la tête couverte d'un voile qu'elle écarte de la main. Cette sculpture est de pure inspiration grecque et ressemble beaucoup à des œuvres attiques du quatrième siècle, surtout à une figure du sarcophage des *Pleureuses* (4). Mentionnons enfin quelques inscriptions nouvelles (5). L'une d'elles a été traduite ainsi par M. Berger (6): " Tombeau d'Hamilcat, prêtre de Baal Céleste, fils d'Asdrubaal le *saño*, fils d'Esmounamar le *saño*, fils de Maharbaal le grand prêtre, fils d'Abdmilcar, le grand prêtre ". M. Berger se demande si le mot *saño* n'indique pas une dignité d'ordre religieux. M. Clermont-Ganneau (7) est porté à croire qu'il signifie *le deuxième*: il désignerait par conséquent un prêtre en second. Une autre épitaphe

(1) *C. R. Acad. Inscriptions*, 1901, p. 583, pl. I et II. — Des stèles semblables ont été découvertes à Maxula-Radès, près de Tunis: *Bull. Comité*, 1901, p. CLXIX-CLXX et p. 72-74.

(2) *C. R. A. I.*, *l. c.*, p. 584-585; *Bull. Antiquaires de France*, 1901, p. 237-238.

(3) *C. R. A. I.*, 1901, p. 267-268 (Héron de Villefosse) et 272-278 (Delattre).

(4) *C. R. A. I.*, 1902, p. 50-51 (Héron de Villefosse) et 56-64 (Delattre).

(5) Conf. *ibid.*, 1901, p. 600-601.

(6) *Ibid.*, p. 847-849.

(7) *Recueil d'archéologie orientale*, V, p. 66-70.

est celle d'un *rab* (1); une autre nomme un fabricant de *taalioth* (2) (on ignore que cela veut dire). Un fragment de huit lignes énumère des suffètes éponymes, des magistrats préposés à la construction d'édifices, un grand prêtre (3): ce n'est pas une inscription funéraire, quoique la pierre ait été trouvée dans un puits de la nécropole (4).

Des tombes phéniciennes creusées dans le tuf ont été découvertes à Sousse, devant la porte ouest de la Casbah. Elles contenaient des urnes pleines d'ossements. Plusieurs d'entre elles communiquaient avec une grande crypte de forme quadrangulaire, dont la voûte, en tuf naturel, était soutenue par trois grands piliers ronds, établis peut-être après coup par les Romains. On pénétrait dans cette crypte par une ouverture percée dans la voûte (5).

A Maktar, six épitaphes néo-puniques offrent des noms propres libyques, puniques et latins: elles datent donc de l'époque romaine (6). — Des noms latins se rencontrent également, avec des noms phéniciens, sur des inscriptions néo-puniques d'Hen-

(1) *C. R. A. I.*, 1901, p. 168 et *Répertoire d'épigraphie sémitique*, n° 239.

(2) *C. R. A. I.*, *l. c.*, et *Rép. d'épigr. sémitique*, n° 240.

(3) *C. R. A. I.*, 1901, p. 268 (Berger); *Rép. d'épigr. sémitique*, n° 183 (De Vogüé).

(4) Pour une urne punique de Carthage, portant une longue inscription à l'encre (peu intelligible), voir Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, IV, p. 265-271. — Dans la *Revue sémitique* (IX, 1901, p. 78-83 et 263-265), M. Halévy a présenté des observations sur l'inscription d'Astoret et de Tanit du Liban, trouvée il y a quelques années à Carthage, et sur la *tabella devotionis* punique du même lieu (pour ces deux textes, conf. *Mélanges*, XXI, p. 199 et 198).

(5) Goetschy, *Bull. Comité*, 1900, p. 525-530 et pl. XIX.

(6) Berger, *Bull. Comité*, 1901, p. 321-326 (conf. *Rép. d'épigr. sémitique*, n°s 161-166). Sur une de ces inscriptions, on lit le nom Ioltam (Iol accomplit), où l'on retrouve le dieu punique Iol, déjà connu par d'autres documents. — Sur la grande inscription néo-punique de Maktar, dédicace d'un temple (*Mélanges*, XX, p. 97; XXI, p. 202), voir Halévy, *Revue sémitique*, IX, 1901, p. 268-286 et *Journal asiatique*, 1901, II, p. 516-517.

chir Mided: deux de ces textes sont votifs, les autres sont des épitaphes (1).

Sur une stèle de Ksiba Mraou (à l'est de Souk Ahras), une image de femme surmonte une inscription néo-punique dont M. Berger a donné cette traduction (2): " Au jour favorable „ et au jour de la bénédiction, a prononcé ce vœu Ramkath à „ Baal. Il a entendu sa voix et l'a béni „.

M. Halévy (3) a fait quelques remarques sur des inscriptions puniques de Constantine, étudiées précédemment par M. Berger (4). Il trouve dans une de ces inscriptions la confirmation de son opinion que *Tanit* est une transcription vicieuse: il faudrait écrire *Tint*.

III.

Archéologie romaine (5).

L'ouvrage de M. Alex. Graham, intitulé *Roman Africa* (6) a été écrit par un dilettante qui n'est pas très au courant de ce dont il entretient ses lecteurs et qui ne sait pas composer un livre. Les illustrations ont un aspect vieillot et ne sont pas toujours très exactes.

Dans un article intéressant (7), mais où les questions étudiées auraient peut-être gagné à être serrées de plus près, M. Kornemann a montré qu'en fondant la colonie de Carthage, César lui attribua un très vaste territoire: de nombreux *pagi*, avec les *castella* qui s'y élevaient, lui étaient rattachés, entre autres ceux

(1) Berger, *Bull. Comité*, 1901, p. 327-329 (conf. *Rép. d'épigr. sémitique*, n°s 167-180).

(2) *Bull. Comité*, 1901, p. CXCV-CXCVI.

(3) *Revue sémitique*, IX, 1901, p. 265-267.

(4) Conf. *Mélanges*, XXI, p. 201.

(5) M. Boissier a publié une seconde édition de son *Afrique romaine* (Paris, Hachette, 1901, in-16, 365 pages). Un chapitre nouveau est intitulé: *Les jeux publics; Dougga et El Djem.*

(6) Londres, Longmans et Green, 1902, in-8°, 325 pages.

(7) *Die caesarische Kolonie Karthago,* dans le *Philologus,* LX, 1901, p. 402-426.

de Thugga (1), de Thignica, de Numlulis, etc. (2). M. Kornemann croit aussi qu'un certain nombre de *coloniae Iuliae*, créées par César en Afrique, dépendirent à l'origine de Carthage; Auguste aurait brisé ce lien.

On a trouvé sur le forum romain une inscription mutilée, qui est une dédicace à un empereur (probablement Hadrien) par la " *colonia Iu*[*lia*]... *tertiadecim*[*anorum*] *Uthina ex* [*Africa*], *indulgentia eius aucta* (3) ". Uthina, aujourd'hui Oudna, reçut donc, probablement sous Auguste, des colons appartenant à la treizième légion.

En étudiant les émissions monétaires faites à Carthage au début du quatrième siècle, M. Maurice a constaté que l'autorité de Maxence fut reconnue en Afrique depuis son avènement à Rome, en octobre 306, jusqu'au mois d'avril 308, époque où commença le règne du tyran Alexandre (4).

M. Pallu de Lessert a publié le tome II de ses *Fastes des provinces africaines* (5). Ce volume se rapporte au Bas-Empire. C'est un précieux instrument de travail, où toutes les questions relatives aux gouverneurs africains de cette époque sont discutées avec beaucoup d'érudition (6).

(1) Conf. *Mélanges*, XX, 1900, p. 124, n. 3.

(2) Les *pagi et civitates* de Thugga, Thignica, etc., encore rattachés à Carthage au début du troisième siècle, furent érigés en municipes sous Septime Sévère.

(3) Lorenzina Cesano, *Rendiconti dell'Accademia dei Lincei,* 1900, p. 681-688. Hülsen, *Römische Mittheilungen des archäologischen Instituts,* XVI, 1901, p. 96. Conf. Kornemann, *Philologus,* LX, 1901, p. 411, n. 48 c.

(4) *Bull. Antiquaires de France,* 1901, p. 322.

(5) Paris, Leroux, 1901. Pour le tome premier, conf. *Mélanges,* XVI, p. 462; XVIII, p. 90.

(6) P. 362 (inscription de Satafis). Lire à la ligne 4: [*F*]*l*(*avius*) *Felix Gentilis.* — P. 388 (inscription de Cherchel). Il ne me paraît pas certain que *Classicus, proc*(*urator*) *Aug*(*usti*), ait été gouverneur de la province de Maurétanie Césarienne.

Une inscription mutilée de Rome, commentée récemment par M. Pallu de Lessert (*Bull. Antiquaires de France,* 1901, p. 100-101), se rapporte à Q. Flavius Maesius Egnatius Lollianus Mavortius, qui fut proconsul d'Afrique et préfet du prétoire (en 355).

Le même savant a étudié (1), au point de vue de la compétence respective du proconsul et du vicaire d'Afrique, les documents relatifs à l'élection de Cécilien comme évêque de Carthage et à sa consécration par Félix d'Abthugni (2). Le ressort du vicaire embrassait la Numidie, la Byzacène, la Tripolitaine, les Maurétanies Sitifienne et Césarienne, mais non pas la Proconsulaire. L'enquête au sujet de Félix d'Abthugni, accusé de tradition par les donatistes, fut commencée par le vicaire: ce qui prouve que cette ville était en Byzacène. Si elle fut terminée par le proconsul, ce fut parce que le vicaire tomba malade: le proconsul remplit alors ses fonctions par intérim.

La question des limites de la Proconsulaire et de la Byzacène, que M. Pallu de Lessert a examinée dans cette note, a été traitée avec plus de détails par M. Cagnat (3). " Postérieurement à Dioclétien et à Constantin, dit M. Cagnat, la „ Byzacène s'étendait le long de la côte orientale de la Tunisie „ jusqu'à un point inconnu, situé au sud de *Puppu* et assez „ rapproché de cette ville.... Elle se dirigeait d'abord vers le „ sud-ouest, à peu près en ligne droite, laissant au sud *Segermes* „ et *Bija*, au nord le Zaghouan.... De là, elle gagnait la pointe „ nord du djebel Mansour et passait assez près sans doute de „ *Semta* et de *Sabzia* [en Proconsulaire], puisqu'elle remontait „ ensuite vers *Vicus Haterianus*, qui est au nord-ouest de *Sabzia*. „ Là, elle faisait un crochet difficile à expliquer: elle enveloppait le territoire de *Vicus Haterianus* et revenait presque aussitôt sur elle-même, descendant vers *Zama Regia*, longeant le „ versant occidental du Massoudj, pour courir entre *Assuras* et „ *Mactaris*, entre *Althiburus* et *Mididi*, entre *Tituli* et *Ammaedara*, entre *Theveste* et *Cillium* „.

En 1837, Papencordt a publié un excellent livre sur les Vandales. Après plus de soixante ans, cet ouvrage a gardé presque toute sa valeur: l'archéologie ne nous a à peu près rien

(1) Note de 16 pages, tirage à part des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome LX.

(2) Pourquoi continuer à l'appeler Félix d'Aptonge, maintenant que la vraie orthographe de ce nom géographique est connue?

(3) *Beiträge zur alten Geschichte*, II, 1902, p. 73-79.

appris sur ces Germains qui furent maîtres de l'Afrique du Nord pendant un siècle; les inscriptions qui les concernent sont fort peu nombreuses. Cependant, les études consacrées aux auteurs qui ont parlé des Vandales permettent de rectifier Papencordt sur bien des points de détail. On ne peut donc qu'accueillir favorablement l'*Histoire des Vandales* qui vient d'écrire M. Ludwig Schmidt (1). Elle est exacte, bien informée, judicieuse, mais d'une sécheresse désespérante, qui la fait ressembler à un manuel. Les renseignements que nous avons sur les Vandales sont bien dispersés et souvent bien maigres; il me semble cependant que M. Schmidt aurait pu donner un peu plus de vie à son livre.

M. Caudel a consacré un ouvrage étendu aux *Premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord* (2). En signalant une série d'articles publiés dans le *Journal Asiatique* — articles qui forment comme la préface de ce livre — j'ai exprimé, il y a deux ans, mon opinion sur la méthode et le style de l'auteur (3). M. Caudel s'essaie à imiter Michelet, mais il rappelle trop souvent Joseph Prudhomme. Au début de ce volume, il dit son fait à " une critique scientifique qu'une certaine fréquentation a dépouillée à ses yeux de tout prestige ". Je dois ajouter que, malgré cette attitude superbe, il s'est un peu corrigé de ses défauts. Son nouveau travail est plus précis et, par conséquent, plus utile que le premier.

La célèbre inscription d'Henchir Mettich (4) a été revisée très attentivement par M. Schulten (5), qui a joint à ses nouvelles lectures des remarques sur l'interprétation à donner à plusieurs passages des colonnes 3 et 4 (en particulier sur les réparations qui sont dues pour les dommages causés par les

(1) *Geschichte der Wandalen,* Leipzig, Teubner, 1901, in-8°, 203 pages.

(2) Paris, Leroux, 1900, in-8°, 201 pages.

(3) *Melanges,* XX, p. 101.

(4) Conf. *Mélanges*, XXI, p. 203.

(5) *Rheinisches Museum,* LVI, 1901, p. 120-138, 187-201.

vols de fruits) (1). — M. Pernot (2) a également fait des observations de détail sur ce texte, qu'il a l'intention d'étudier dans un travail plus étendu. — M. Carton a résumé, dans la *Revue tunisienne* (3), les inscriptions d'Henchir Mettich, de Souk el Khmis et d'Aïn Ouassel, en insistant surtout sur cette dernière (4).

En étudiant le matériel agricole des Berbères d'aujourd'hui, M. Hamy a montré (5), d'après les textes des auteurs, que ce matériel remonte à une haute antiquité: charrues, faucilles pour moissonner, dépiquoirs (6) sont les mêmes que ceux dont on se servait en Afrique il y a environ deux mille ans. Les diverses sortes de ruches berbères ont été décrites par Varron (7).

Le cinquième fascicule de l'*Enquête sur les installations hydrauliques des Romains en Tunisie* (8) termine le tome premier de cette publication. Un sixième fascicule a paru en 1902. Plusieurs notices montrent qu'un certain nombre d'ouvrages anciens, barrages, aqueducs ou citernes, ont pu être restaurés récemment et servir aux besoins des habitants: par exemple, les citernes de Fesguia Goulla (près de la frontière de Tripolitaine) et le réservoir circulaire de 50 mètres de diamètre qu'on appelle Majen Smaoui (entre Kairouan et Gafsa).

(1) L'article de M. Schulten a mis M. Seeck en colère. Nul n'approuvera le ton de la note qu'il a publiée dans le *Rheinisches Museum*, LVI, p. 477-480. Après comme avant cette note, il reste certain, pour ceux qui ont vu la pierre, que M. Seeck s'est fait illusion en lisant sur des photographies des choses qui ne sont pas sur l'original.

(2) *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XXI, 1901, p. 67-95.

(3) Tome IX, 1902, p. 24-50, 165-184.

(4) M. Gauckler a revisé un réglement de pacage (très mutilé), trouvé il y a quelques années à Henchir Snobbeur et entré récemment au musée du Bardo (*Bull. Comité*, 1901, p. 416-417).

(5) *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences*, Paris (1900) I, p. 54-70.

(6) Il faut distinguer deux sortes de dépiquoirs: la *djeroucha* et la *carreta* (et non le *sabir*, comme je l'ai dit par erreur d'après M. Hamy, *Mélanges*, XXI, p. 189).

(7) Conf. *Mélanges*, XXI, p. 204.

(8) Conf. *Mélanges*, XXI, p. 204.

M. Monceaux a indiqué (1), d'après Tertullien, quelques particularités du costume féminin à Carthage, au début du troisième siècle. Les femmes chrétiennes ne sortaient que la tête voilée, mais, souvent, leur voile ne cachait pas grand'chose; quant aux jeunes filles, les unes portaient le voile, les autres n'en faisaient pas usage.

Les rares documents relatifs au culte que *Caelestis*, la déesse protectrice de Carthage, reçut à Rome ont été étudiés par M. Audollent (2).

Il y a au musée du Louvre plusieurs tablettes magiques en plomb, découvertes à Sousse (3). Sur l'une d'elles, un cocher du cirque demande à un démon la mort de quatre de ses rivaux et celle de leurs chevaux. Ce démon est figuré au revers, debout sur un bateau, et accompagné de noms cabalistiques, ainsi que des mots *noctivagus*, *Tiberis*, *Oceanus;* il a une tête de coq et tient un vase et un grand brûle-parfums. L'adjuration est faite au nom d'*Iao*, c'est-à-dire du dieu des Juifs (4). Une seconde tablette, très mutilée, paraît avoir représenté le même génie; elle contenait sans doute des imprécations analogues. Enfin, une troisième tablette porte une imprécation amoureuse d'un certain Felix, qui demande qu'une femme, Vettia, brûle d'amour pour lui. Des mots magiques en lettres grecques sont intercalés dans le texte.

M. Monceaux a rassemblé (5) les documents qui attestent l'existence d'une assez forte population israélite dans l'Afrique du Nord à l'époque romaine. Il y avait des colonies juives dans les principales villes; celle de Carthage, qui paraît avoir été

(1) *Bull. Antiquaires de France*, 1901, p. 339-341.

(2) Tirage à part de *Entre Camarades*, volume publié par la Société des anciens élèves de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris (1901), 10 pages. — On trouvera, dans un long article de M. Kornemann (*Beiträge zur alten Geschichte*, I, 1901), des indications sur le culte impérial dans les provinces africaines: voir, en particulier, p. 112, 127, 128, 139, 140-142.

(3) Héron de Villefosse, *Bull. Antiq. de France*, 1901, p. 326-334.

(4) Sur cette tablette, voir l'étude de M. Wünsch, mentionnée dans les *Mélanges*, XXI, p. 205.

(5) *Revue des Etudes juives*, XLIV, 1902, p. 1-28.

importante, était, comme il est naturel, fort antipathique aux chrétiens de ce lieu (1). Quant aux textes qui peuvent faire croire à la diffusion de la religion juive dans des tribus berbères, il convient de ne les accueillir qu'avec beaucoup de réserve (2).

L'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* de M. Monceaux sera un ouvrage considérable, qui comprendra environ cinq volumes. Les deux premiers ont paru à la fin de 1901 et au commencement de 1902 (3). Ils ont pour sous-titres: *Tertullien et les origines; — Saint Cyprien et son temps*. Nous n'avons pas à les analyser ici: il suffisa de dire en quelques mots tout le bien que nous en pensons. Erudition étendue et qui sait au besoin être minutieuse; connaissance précise des auteurs chrétiens de l'époque des persécutions et du milieu dans lequel ont vécu ces hommes dont les écrits ont été des actes; disposition nette des matières, où les choses importantes et les choses secondaires occupent la place qui leur convient; analyses qui mettent habilement en lumière les idées essentielles et originales des œuvres étudiées; appréciations fines et justes de leur valeur littéraire; style élégant et qui souvent a du relief: les qualités du savant et du critique sont réunies dans ces deux livres qui font grand honneur à M. Monceaux (4).

(1) L'antisémitisme des chrétiens d'Afrique se manifeste avec violence dans divers écrits: dans Tertullien, dans Commodien, dans les passions de sainte Marcienne et de sainte Salsa.

(2) Des noms géographiques tels que *Aïn el Ioudi, Henchir Ioudïa, Ras el Ioudi,* etc. ne peuvent pas être invoqués dans cette question. Ils sont assez répandus en Afrique et paraissent être en général très modernes. Tantôt ils rappellent quelque aventure arrivée à un juif (souvent, assassinat d'un colporteur par des bandits); tantôt ils sont l'expression d'un antisémitisme populaire: ainsi j'ai remarqué, dans la province de Constantine, qu'on appelle Aïn el Ioudi diverses sources d'eau saumâtre, bonnes tout au plus pour des Juifs. — Rien ne prouve que le bout d'inscription qu'on a lu sur un cancel mutilé de Ksour el Ghennaïa (*C. I. L.*, VIII, 4321) se rapporte à un prosélyte juif.

(3) Paris, Leroux, 508 et 390 pages, in-8°.

(4) Nous nous contenterons d'indiquer ici divers articles et notes que M. Monceaux a publiés dans des revues et qui se retrouvent dans son *Histoire littéraire:* 1°) sur le nom de saint Cyprien, dans le *Bull.*

M. Franchi de' Cavalieri a publié une bonne édition critique (1) de la passion de saints Marien et Jacques, mis à mort à Lambèse en 259. Dans sa préface, il démontre l'authenticité de cet écrit, qui n'aurait pas dû être contestée (2).

M. Völter a fait des remarques intéressantes sur les circoncellions, dans un petit mémoire intitulé: *Der Ursprung des Mönchthums* (3); il les considère comme de véritables moines.

des Antiquaires de France, 1901, p. 311-312 (il s'appelait Caecilius Cyprianus; le surnom de Thascius qui lui a été donné n'était qu'un sobriquet, dont on ignore le sens); — 2°) examen critique des documents relatifs au martyre de saint Cyprien, dans la *Revue archéologique,* 1901, I, p. 249-271 (conf. *Bull. Antiquaires de France,* 1901, p. 97-99, 105-107); — 3°) études critiques sur l'*Appendix* de saint Cyprien, dans la *Revue de philologie,* XXVI, 1902, p. 63-98 (ouvrages attribués dès une époque très reculée à saint Cyprien; huit d'entre eux ont été probablement composés en Afrique, au troisième siècle); — 4°) sur la Bible latine en Afrique, dans la *Revue des Etudes juives,* XLII, 1901, p. 129-172 et XLIII, 1901, p. 15-49 (conf. *Bull. Antiquaires de France,* 1901, p. 203-206 et 211-214).

(1) *La passio ss. Mariani et Jacobi,* dans les *Studi e testi* editi a cura della Biblioteca Vaticana, n° 3 (1900).

(2) L'éditeur parle dans cette préface de la célèbre inscription de Constantine (*C. I. L.*, VIII, 7924), qui mentionne divers martyrs, qualifiés de *martyres hortenses,* entre autres Marianus et Iacobus. Il doute de l'identité de ces deux personnages avec les saints qui furent mis à mort en 259 (M. Franchi de' Cavalieri ne connaît pas la note que j'ai consacrée à cette inscription et où j'ai essayé d'expliquer la contradiction qu'elle présente avec la passion au sujet du lieu du martyre: *Recueil de Constantine,* XXX, 1895-1896, p. 212 et suiv.). — Il revient, dans cette même préface, sur la question de l'authenticité de la passion de saints Montan et Luc (cf. *Mélanges,* XX, p. 107). La première partie (lettre des martyrs) serait un remaniement, assez discret, semble-t-il, d'un écrit authentique en langue vulgaire. Ce remaniement serait l'œuvre de l'auteur de la seconde partie (récit du martyre), qui était un lettré, disciple de saint Cyprien. Nous croyons, avec M. Monceaux (*Histoire littéraire,* II, p. 170), à l'entière authenticité des deux parties qui forment la *passio.*

(3) Tübingen, Mohr, 1900, in-8°. Voir p. 41 et suivantes de ce mémoire. — Je ne connais pas un travail de M. von Nathusius, intitulé: *Zur Charakteristik der Circumcellionen des IVen und Ven Jahrhunderts in Afrika.*



— M. Hahn (1) s'est efforcé de reconstituer la doctrine de Tyconius, ce théologien donatiste que saint Augustin a relégué dans l'oubli, mais auquel il a dû beaucoup. — M. Bruckner a exposé dans un travail de 80 pages (2) le peu que l'on sait de Faustus de Milève, manichéen africain qui fut contemporain de l'évêque d'Hippone. — La publication des œuvres de saint Augustin se poursuit dans le *Corpus* des écrivains ecclésiastiques de Vienne (3). — M. Ferrère a étudié (4) la langue et le style de Victor de Vite, dont le latin est à la fois barbare et précieux.

Dans un mémoire lu au congrès des Catholiques qui s'est tenu à Munich en 1900, M. Kirsch a énuméré les divers types des basiliques chrétiennes de l'Afrique du Nord. On n'a publié dans les Actes du Congrès (5) qu'un court résumé de ce travail, qui doit être inséré dans la *Römische Quartalschrift.*

M. Gauckler a signalé (6) divers baptistères trouvés récemment en Tunisie: à Carthage (près d'un église byzantine) (7), à *Siagu* (8), à l'Oued Ramel (9), etc.

La librairie Didot a publié la seconde partie du tome I[er] de la *Géographie* de Ptolémée, éditée par feu Muller (10). Le

(1) Dans les *Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche,* édités par Bonwetsch et Seeberg, tome VI, fascicule II (1900).

(2) *Faustus von Mileve, ein Beitrag zur Geschichte des aberländischen Manichäismus,* Bâle, Reinhardt, 1901, in-8°.

(3) Tome XXXV : *Augustini retractationum libri duo,* rec. P. Knöll. — Tome XLI : *Augustini de fide et symbolo, de fide et operibus,* etc. rec. Zycha. — Dom Morin a publié des lettres inédites de saint Augustin et du prêtre Januarien, relatives à l'affaire des moines d'Hadrumète (*Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous,* 1901, p. 241-256).

(4) *Revue de philologie,* XXV, 1901, p. 110-123; 320-336.

(5) *Akten des V[en] internationalen Kongresses katholischer Gelehrten zu München* (München, 1901), p. 382-384.

(6) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1901, p. 603-604.

(7) Conf. *Mélanges,* XX, p. 118.

(8) Conf. *ibid.*, p. 115.

(9) Conf. *Mélanges,* XIX, p. 61.

(10) *Claudii Ptolemaei Geographia,* voluminis primi pars secunda (Paris 1901). Ce volume a été édité par les soins de M. C. Th. Fischer, mais, pour la partie qui concerne l'Afrique, le travail est entièrement de Muller. — Un atlas de 36 cartes a été publié en même

livre IV, contenu dans ce volume, concerne l'Afrique. Les notes très abondantes de Muller rendront de grands services à ceux qui s'occuperont désormais de la géographie antique de cette contrée. Nous regrettons seulement qu'elles n'aient pas été mises au courant des découvertes faites depuis vingt ans.

La huitième livraison de l'atlas archéologique de la Tunisie (1) comprend les feuilles de Tébourba, d'Oued Zerga, de Medjez el Bab et de Béja, où les ruines romaines sont fort nombreuses.

A Djerba, M. Sadoux a déblayé en partie une basilique chrétienne, pavée en mosaïque, et une autre église (2).

Les fouilles que M. Sadoux et des officiers ont faites à *Gigthis* (Bou Ghrara, sur la côte, en face de l'île de Djerba) ont donné des résultats importants (3). On a dégagé: 1° la voie qui donnait accès au forum et qui passait sous une porte triomphale; 2° le forum, entouré sur trois faces de portiques à colonnes corinthiennes; 3° le temple du Capitole, qui dominait la place au sud; 4° un petit temple précédé d'une tribune; 5° un autre sanctuaire qui contenait les restes d'une statue d'Hercule (fort belle tête du dieu, aujourd'hui au musée du Bardo); 6° d'autres édifices qui ne sont pas encore déterminés d'une manière précise (l'un d'eux abritait une grande statue de la Concorde). Signalons encore une tête colossale de Jupiter Sérapis, trouvée près du Capitole. Les édifices qui bordaient le forum offraient une riche décoration, avec emploi de marbres très variés. De nombreuses inscriptions ont été recueillies dans ces fouilles: l'une d'elles est une dédicace à Antonin le Pieux, qualifié de *conditor municipii;* une autre mentionne la concession du *maius Latium* à la commune (4).

temps *(Claudii Ptolemaei Geographia, tabulae XXXVI, a Carolo Mullero instructae)*. Les cartes 21 bis, 22, 23 et 24 se rapportent à l'Afrique du Nord.

(1) Paris, Leroux, 1902.

(2) Gauckler, *Bull. Comité,* 1901, p. CCXXII.

(3) Gauckler, *Compte-rendu de la marche du Service des antiquités en 1901*, p. 13-15; *Procès verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* janvier 1902, p. XV-XVIII.

(4) Cagnat, *Comptes-rendus Acad. Inscriptions,* 1902, p. 37-38.

M. Hilaire a publié une note (1) sur la voie stratégique romaine qui menait de *Tacape* à *Leptis Magna* par *Turris Tamalleni* et longeait la frontière militaire de la Tripolitaine. Elle suivait la crête des montagnes qui constituent une limite naturelle entre l'Arad et le désert et était jalonnée par une série de forts (2).

Deux mausolées assez importants existaient près de Tatahouine (au sud de Médenine). Au plus grand appartenaient des bas reliefs (3) encastrés aujourd'hui dans le mur du camp français et représentant des scènes de chasse, des cavaliers, des personnages sonnant de la trompe, des animaux divers, trois cônes dont chacun est surmonté d'une boule (" la triade divine punique ", selon M. Gauckler). M. Gauckler (4) a essayé de reconstituer la disposition du monument, qui devait avoir deux étages, entre lesquels se répartissaient ces bas-reliefs, formant à chaque étage, sur la façade, une frise à double rangée. Il pense, avec raison, que cet édifice fut construit à l'époque romaine. — L'autre mausolée était orné, sur le devant, d'une inscription néo-punique qu'il est difficile d'interpréter (5). Elle indique d'abord le nom du mort, Poltakan, fils de Massoulat, puis sa patrie, Thagé (?) (6); le reste du texte n'a pas pu être expliqué d'une manière satisfaisante.

M. Menouillard a signalé (7) un autre mausolée du sud de la Tunisie (à 10 kilomètres au sud-ouest du bordj des Matmata). Il offrait une inscription latine, dont il ne reste que des débris, et une scupture représentant des oiseaux et un vase à deux anses. Des bas-reliefs de même style ont été trouvés dans le même

(1) *Bull. Comité*, 1901, p. 95-105.

(2) Pour des postes romains de la région de Tataouine, voir *Bull. Comité*, 1901, p. CLXIV et 287-289.

(3) Conf. *Mélanges*, XX, p. 110.

(4) *Bull. Comité*, 1901, p. 290-295. Conf. Tribalet, *ibid.*, p. 284-287, et pl. XXIV.

(5) Berger, *ibid.*, p. 296-298.

(6) Peut-être *Thiges*: conf. *Répertoire d'épigraphie sémitique*, n° 237.

(7) *Bull. Comité*, 1901, p. CLXV-CLXVI.

groupe de ruines (cavaliers, dromadaire, personnage levant les bras).

Selon M. Renault (1), l'inscription découverte en 1894 à l'entrée septentrionale du camp romain d'Henchir Tlalet (ou Ras el Aïn) (2) serait de l'époque de Gallien, et non de Dioclétien, comme on l'avait cru ; les noms de l'empereur, qui ont été martelés, se distinguent encore partiellement : [*P. Lici*]*nius Gallienus*.

J'ai parlé, dans ma dernière chronique (3), des recherches faites par M. Gombeaud à Ksar Ghelâne (ou El Hagueuff). En ce lieu, appelé dans l'antiquité *Tisavar*, il y avait un *castellum*, élevé sous Commode pour défendre les deux routes conduisant du sud vers le Nefzaoua. M. Gombeaud a publié un compte-rendu détaillé de ses fouilles, qui ont dégagé l'ensemble du fort et ses dépendances (4).

Le poste de Ksar Tarcine (sur l'oued el Hallouf, à 30 kilomètres au nord-est de Ksar Ghelâne) a été en partie déblayé par M. Tardy (5). L'inscription qui surmontait la porte d'entrée donne le nom de ce fortin : « *Centenarium* (6) *Tibubuci, quod* „ *Valerius Vibianus, v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*), *initiari, Aurelius* „ *Quintianus, v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*), *praeses provinciae Tripoli-* „ *tanae, perfici curavit* „. — On voit donc que, grâce au zèle des officiers des postes du Sud-Tunisien, l'exploration de la frontière romaine de Tripolitaine est en bonne voie.

Un fragment d'inscription, trouvé à Landas-Dazinville, dans la région de Sfax, se rapporte à Antonius Dracontius qui fut

(1) *Bull. Comité*, 1901, p. 429-437.

(2) Conf. *Mélanges*, XV, p. 323.

(3) *Mélanges*, XXI, p. 214.

(4) *Bull. Comité*, 1901, p. 81-94 et pl. XVI.

(5) Gauckler, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, janvier 1902, p. xviii-xx ; *Compte-rendu de la marche du Service en 1901*, p. 15-16.

(6) J'ai donc eu tort (*Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 4) de penser que les *centenaria* mentionnés dans diverses inscriptions africaines étaient des constructions hydrauliques.

agens pro praefectis per Africam, entre les années 364 et 367 (1).

M. Novak a fouillé en grande partie une villa romaine située sur le littoral, près d'El Alia (2). Cette habitation garde encore çà et là des vestiges des salles qui formaient un étage et dont les parois étaient ornées de peintures imitant le marbre, de mosaïques en pâtes de verre, de placages en marbre. A cet étage, il y avait une installation pour des bains: une pièce contient deux baignoires, revêtues d'une mosaïque blanche. La principale pièce du rez-de-chaussée a la forme d'un trèfle, dont les trois absides voûtées sont décorées de fresques. On a trouvé également des peintures murales dans d'autres salles. Parmi ces peintures, signalons un danseur et une danseuse, l'enlèvement d'Europe, un génie tenant une couronne. Une mosaïque de pavement, d'assez basse époque, porte l'inscription " *Thebanii* ". Une autre salle du bas offre des baies rectangulaires, ménagées dans une des parois et surmontant des cuves monolithes: cette disposition rappelle les prétendues écuries voisines de la basilique de Tébessa.

Près de Mokenine, on a déblayé une mosaïque " figurant un " œil vu de face, un poisson au-dessous et deux serpents à " droite et à gauche, images destinées à combattre le mauvais " œil " (3).

Une statue-fontaine, trouvée à Sousse, représente un Amour assis sur un rocher. — Une autre statue de Sousse nous montre un négrillon tenant une colombe: elle est en marbre noir. Au même endroit que cette sculpture, ont été dégagées des mosaïques représentant l'enlèvement de Ganymède et un homme

(1) Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France,* 1901, p. 335-336.

(2) Novak, *Fouilles d'une villa romaine* (Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord, fascicule III), Paris, Leroux, 1901, in-8°, 20 pages. Gauckler, *Compte-rendu de la marche du Service des antiquités en 1900,* p. 11; *Bull. Comité,* 1901, p. 144. — Ces fouilles de M. Novak ont déjà été signalées dans la chronique de l'année dernière (*Mélanges,* XXI, p. 216).

(3) Gauckler, *Bull. Comité,* 1901, p. CLXXXIX-CXC.



assis auprès d'un socle de statue qui porte le groupe de Léda et du cygne (1).

Un chapiteau découvert non loin de Bou Ficha, dans l'Enfida, est d'un type franchement byzantin: la corbeille, garnie d'une rangée de feuilles d'acanthe épineuse, est surmontée de quatre béliers (aux angles) et de deux aigles et de deux fleurons (au milieu des faces). M. Saladin cite à ce sujet plusieurs chapiteaux à décoration analogue qui existent en Afrique et ailleurs (2).

M. Fournereaux a trouvé à Henchir Djouana, à l'ouest de Kairouan, une inscription intéressante, qui appartenait certainement à un mausolée (3). C'est une sorte de complainte funèbre, avec des formules insolites et des pensées pessimistes, étrangères aux idées courantes des païens: " *Veniet utique vindex ille* „ *noster dies ut securi et expertes mali iaceamus... Cupidi tamen* „ *sumus morti*[*s*], *ut in illum puriorem secessum profugiamus.* „ *Homines enim quo innocentiores, eo infeliciores* „. M. Monceaux (4) est porté à croire que ce morceau est l'œuvre de païens judaïsants: hypothèse qu'il soutient par des rapprochements ingénieux.

Une pierre d'Henchir Sidi Ahmar (à l'ouest de Fériana) surmontait peut-être l'entrée d'un édifice religieux (5); elle porte cette profession de foi: *C*(*h*)*ristus regnat*, accompagnée d'une croix avec l'α et l'ω (6).

Une inscription de Kasrine est une dédicace à une femme par les *c*[*uriae u*]*niversae m*[*uni*]*ci*(*pii*) *Cillitani* (7). Ce texte prouve donc que *Cillium* fut municipe avant d'être élevé au rang de colonie.

A Thala, une basilique chrétienne s'éleva sur l'emplacement d'un sanctuaire de Saturne. L'abside de cette église était pavée d'une mosaïque ornementale, présentant au centre une inscrip-

(1) Gauckler, *l. c.*, p. CLXXXIII-CLXXXIV.
(2) *Bull. Comité*, 1901, p. 438-443, pl. XXXII.
(3) Cagnat, *Bull. Comité*, 1901, p. 115.
(4) *Revue archéologique*, 1902, II, p. 208-226.
(5) Ou d'une simple habitation.
(6) Cagnat (d'après Pineau), *Bull. Comité*, 1901, p. 118.
(7) Cagnat (d'après Barbancey), *ibid.*, p. 117.

tion dédicatoire. Auprès, était encastrée une mosaïque tombale, avec l'image d'un calice et une épitaphe (1).

On a trouvé à Maktar, près de la porte d'Aïn el Bab, les restes d'un mausolée qui était orné d'un bas-relief représentant un sacrifice; l'épitaphe de ce tombeau se rapporte à un *praefectus iure dicundo pro II viris* (2).

Le P. Delattre a constaté l'existence d'une colonnade en avant de la chapelle de Saint-Louis, à Carthage. Elle reposait sur les voûtes des grandes absides qui se voient à l'entrée du jardin de Saint-Louis et qui ont été considérées à tort comme des salles du palais du proconsul. M. Delattre pense que cette colonnade appartenait au portique du temple d'Esculape (3).

L'Odéon de Carthage, dont nous avons annoncé la découverte l'année dernière (4), a été en partie déblayé par les soins de M. Gauckler (5). Il était voisin du théâtre, auquel il tournait le dos. Une place rectangulaire, entourée de portiques, y donnait accès. L'édifice est presque partout rasé jusqu'aux fondations, car les Byzantins en ont pris presque toutes les pierres pour les jeter dans des murs de défense et ont établi à cet endroit une grande esplanade. Cependant, on peut encore constater que cet Odéon offrait les dispositions d'un théâtre. Il reste

(1) Gauckler, *Bull. Comité*, 1901, p. 141-142 (conf. *Mélanges*, XX, p. 112).

(2) Gauckler, *Bull. Comité*, 1901, p. CLXVI-CLXVII. — M. Gauckler a publié, d'après M. Monchicourt, un certain nombre d'épitaphes païennes et chrétiennes de Maktar (*ibid.*, p. 120 et suiv.). Sur l'une d'elles (p. 125) un personnage est qualifié de « *prior omnium in civitate* ».

(3) *Bull. Antiquaires de France*, 1901, p. 131; *Revue tunisienne*, VIII, 1901, p. 280.

(4) *Mélanges*, XXI, p. 220.

(5) *Bull. Comité*, 1901, p. CCXXI; *Compte-rendu de la marche du Service des antiquités en 1900*, p. 8-9; *en 1901*, p. 7-8. — Dans un fragment d'inscription qui nomme l'Odéon, les lettres SATVR ne peuvent pas se rapporter au proconsul Vigellius Saturninus, comme on l'avait supposé tout d'abord. Ce personnage gouverna l'Afrique en l'année 180; la construction de l'Odéon est postérieure d'une trentaine d'années. Voir Monceaux et Cagnat, *Bull. Antiquaires de France*, 1900, p. 348-351; 1901, p. 72.

quelques vestiges des marbres de différentes couleurs dont l'orchestre était pavé et on reconnaît les traces des niches ménagées dans la murette antérieure de la scène. — Pour combler les citernes qui existent sous ce monument, les Byzantins y entassèrent de nombreux débris de sculpture et d'architecture. On a retrouvé, plus ou moins mutilées, des statues de Jupiter assis, de Sérapis, de Vénus, de Cérès (?), d'Hadrien en Mars, de Faustine la jeune, etc. (1).

Dans les fouilles de la région de Dermèche (2), on a rencontré une exèdre pavée d'une mosaïque où quatre chevaux n'ont qu'une seule et même tête. — La basilique byzantine déblayée dans ce quartier (3) était entourée d'un cimetière chrétien. Un sarcophage dont des débris ont été recueillis représentait un banquet funèbre entre deux figures du Bon Pasteur. Il y avait même en ce lieu des tombes païennes: ce qui étonne, puisque Dermèche était en pleine ville romaine. Une de ces sépultures contenait une belle lampe à huit becs, avec les images de Sérapis et d'Harpocrate (4).

M. Monceaux (5) a étudié les textes se rapportant aux sanctuaires de Carthage qui furent dédiés à saint Cyprien. On ne connaît trois. Deux étaient situés en dehors des murs, le premier à l'*ager Sexti*, lieu du martyre (on en ignore le site exact), le second aux *Mappalia*, près des citernes, c'est-à-dire probablement dans le voisinage des grandes citernes de la Malga, dont

(1) Parmi les inscriptions recueillies dans les fouilles de l'Odéon, noter l'épitaphe d'un [*Fr*]*idilu*(*s*), qui était sans doute un Vandale (*Bull. Comité,* 1901, p. 151; pour le nom, conf. *Bull. épigraphique,* 1884, p. 63, n° 135).

(2) Conf. plus haut, à l'*Archéologie punique*.

(3) Conf. *Mélanges,* XX, p. 118.

(4) Gauckler, *Compte-rendu de la marche du Service en 1901*, p. 11; *Bull. Comité,* 1901, p. 127 et suiv.

(5) *Revue archéologique,* 1901, II, p. 183-201 (conf. *Bull. Antiquaires de France*, 1901, p. 122-3). L'article de la *Revue archéologique* est reproduit dans le tome II de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne* de M. Monceaux, p. 371-386. P. 381, n. 1: à Adon, ajouter Florus de Lyon, dans les *Poetae latini aevi Carolini,* édit. Dümmler, II, p. 544.

les ruines existent encore. Au milieu du cinquième siècle, ces deux sanctuaires étaient de vastes basiliques, qui avaient peut-être remplacé des édifices moins importants. Une troisième basilique de saint Cyprien, qui existait vers la fin du cinquième siècle, se trouvait, dit Procope, „ en avant de la ville „. Elle paraît avoir remplacé une chapelle (*memoria*) qui, en 383, s'élevait contre la mer, sans doute sur le port (1).

On rencontre très fréquemment, dans la partie septentrionale de la Tunisie, des sépultures antiques de forme carrée, taillées dans le roc. Il convient de signaler en particulier les quatre tombeaux, creusés dans des blocs de grès, que M. Hovart a vus à Henchir Kef el Blida, en Khoumirie. Deux d'entre eux offrent des peintures, dont la mieux conservée représente un bateau à deux rangs de rames, rempli de guerriers armés de la lance et du bouclier; un homme nu s'élance ou est précipité dans la mer (2).

Dans la même région, à 20 kilomètres environ à l'ouest d'Aïn Zaga, des ruines assez peu étendues existent au lieu dit Aïn el Hammam. M. Roger y a copié une dédicace à Caracalla, mentionnant le *pagus Trisipen*[*sis*]. Un *episcopus Trisipensis* assista à la conférence religieuse tenue à Carthage en 411 (3).

(1) Des débris de pavements en mosaïque et des tombes chrétiennes ont été trouvés à Sidi bou Saïd, près du cap Carthage (Gauckler, *Compte-rendu de la marche du Service en 1901*, p. 11; *Bull. Comité*, 1901, p. CLXXX-CLXXXI); une épitaphe appartenant à un de ces tombeaux est accompagnée d'images d'outils, maillet, scie, etc. (Delattre, *Bull. Antiquaires de France*, 1901, p. 249). — Au lieu dit Saniet Khodja, on a recueilli des fragments d'inscriptions chrétiennes et deux morceaux d'un bas-relief représentant Adam et Eve (Delattre, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, mars 1902, p. VII). — Le P. Delattre a publié une nouvelle série d'inscriptions céramiques trouvées à Carthage: marques grecques, marques de briques, de vases, de lampes, de plats (*Revue tunisienne*, VIII, 1901, p. 20-44). — Notons encore, parmi les objets provenant de Carthage, une lampe représentant sept dauphins dressés, ornements de la *spina* d'un cirque (Delorme, *Revue archéologique*, 1901, I, p. 24-26).

(2) Cagnat, *Bull. Comité*, 1901, p. CLVIII-CLIX.

(3) Cagnat, *ibid.*, p. 111.

A Tabarka, M. Dolot a fait des fouilles dans les ruines d'une basilique chrétienne où il a rencontré de nombreuses tombes, surmontées de couvercles en mosaïque. Ces panneaux présentent les sujets usuels à Tabarka (1): image du mort en prière, chrisme entouré d'une couronne, calice d'où sortent des branches de rosier sur lesquelles se posent des colombes (2).

M. Louvel a découvert (3) près d'Henchir Chetlou, dans le djebel Cheïd, une borne du temps de Vespasien, marquant la place du fossé que Scipion Emilien fit tracer, après la destruction de Carthage, pour marquer la limite de la province romaine: " ...*fines provinciae novae et veter(is) derecti qua fossa regia* „ *fuit per Rutilium Gallicum co(n)s(ulem), pont(ificem), et Sen-* „ *tium Caecilianum, praetorem, legatos Aug(usti) pro pr(aetore)* „. On connaissait déjà deux bornes semblables.

Une intéressante inscription chrétienne, trouvée à Henchir Fellous, dans la vallée de la Siliana (4), est ainsi conçue (5): " *Hic benerande relyq(u)ie beat(issimorum) mart(y)r(u)m* „ *Mo[..... e]t Sebastiani, d(e)p(o)s(i)t(e) in pace sub die III* „ *id(uum) [nove]mbrium ind(i)ct(ione) III, per manus b(ea)-* „ *t(i)s(si)m(i) Reb[ocati?] an[tis]titis. † Iulian[us ....] et* „ *Victor mon(a)c(hu)s b[ot]um D̄[e]o bo[verunt?]* „.

Il s'agit donc de reliques de deux martyrs, Montanus (?) et Sebastianus (6), déposées par un évêque (7), évidemment sous l'autel d'un sanctuaire. Ce texte est de l'époque byzantine.

(1) Cette basilique est entourée d'un cimetière où l'on a trouvé précédemment beaucoup de mosaïques semblables.

(2) Gauckler, *Bull. Comité,* 1901, p. 139-141.

(3) Gauckler, *l. c.,* p. 413-417.

(4) Gauckler, *l. c.,* p. 418-428 et pl. XXXI. Conf. Delattre, *Nuovo bullettino di archeologia cristiana,* VII, 1901, p. 160-161.

(5) Ma lecture d'après la photogravure publiée dans le *Bulletin du Comité.*

(6) Ce Sébastien est certainement un martyr, et non un simple évêque enterré en cet endroit. Il n'est pas prouvé qu'il s'agisse du comte Sébastien, gendre de Boniface.

(7) La formule *depositae in pace* se retrouve, appliquée à des reliques, dans une inscription, encore inédite, de la région de N'gaous, en Algérie.

Dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions (1), M. Carton a donné quelques renseignements sur ses fouilles dans le théâtre de Dougga (2). Toutes les dispositions de cet édifice sont fort nettes. La *cavea*, qui comprend 26 gradins, était couronnée par une rangée d'arcades, portant une inscription en l'honneur de L. Verus. Au fond de l'orchestre, cinq larges marches étaient destinées à recevoir des sièges pour des spectateurs de marque. La scène, bordée, selon l'usage, par une murette qui offre deux petits escaliers et des renfoncements rectangulaires ou arrondis, était pavée en mosaïque. Au-dessous, s'étend un caveau voûté très bas, qui a deux entrées et communique avec la scène par des trappes. Le mur de fond forme trois renfoncements percés de portes (celui du milieu courbe, les deux autres quadrangulaires); il était précédé d'une colonnade, portant une frise dont l'inscription indique que ce théâtre fut construit par les soins de P. Marcius Quadratus et énumère les différentes parties de l'édifice. Derrière la scène, il y a plusieurs salles, magasins ou loges d'artistes; sur les côtés, des escaliers conduisaient aux parties supérieures du fond de la scène. Le front du théâtre consiste en un portique de 14 colonnes; sur l'entablement, une inscription en très grandes lettres reproduit à peu près les indications données dans les deux dédicaces de l'intérieur. En avant s'étendait une terrasse. — M. Carton a trouvé dans ces ruines des bases de statues élevées à Cérès, à l'empereur Probus, à des patrons de Thugga, à des personnages importants du lieu, ainsi que diverses sculptures: une tête de L. Vérus, débris d'un statue colossale, deux grandes statues de muses assises, etc.

M. Homo a donné un compte rendu détaillé des fouilles qu'il a faites aux abords du Capitole de Dougga en 1900 (3). Ces fouilles ont été poursuivies en 1901 par MM. Merlin et

(1) *Comptes-rendus,* 1901, p. 269-272. — Un travail plus étendu sera publié par M. Carton dans les *Mémoires des savants étrangers.*

(2) Conf. *Mélanges,* XX, p. 123; XXI, p. 222.

(3) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* XXI, 1901, p. 3-22 et pl. I. — Sur ces fouilles, conf. *Mélanges,* XXI, p. 222.

Poinssot (1). On a constaté qu'entre le Capitole et l'édifice appelé Dar el Acheb (2) (situé à un niveau inférieur de plus de 8 mètres au Capitole), il y a plusieurs paliers étagés, portant des constructions diverses: portique à double colonnade au-dessous du temple; plus bas, esplanade rectangulaire sur laquelle s'ouvrait une maison; enfin, en avant du Dar el Acheb, petite place triangulaire, bordée d'habitations. Ces paliers ne communiquaient pas directement entre eux. Il est donc impossible d'admettre, avec M. Homo, que le forum de Thugga ait été établi en cet endroit (3). Ce quartier, qui, à l'époque romaine, paraît avoir été habité par des gens riches, fut très remanié par les Byzantins et les dispositions primitives sont difficiles à reconnaître. Dans une maison, M. Merlin a trouvé une mosaïque représentant un aurige qui tient une palme et qui conduit quatre chevaux; à côté du personnage, on lit cette inscription: „*Eros* (nom du cocher), *omnia per te!*„ — Quelques inscriptions ont été recueillies dans ces parages (4): fragment nommant un *fl*(*amen*) *perp*(*etuus*), *augur c*(*oloniae*) *I*(*uliae*) *K*(*arthaginis*); autre fragment, du temps de Marc Aurèle, se rapportant au [*porti*]*cus macelli;* mention de la [*civit*]*as Aurelia Thugga* sur un morceau d'architecture ayant appartenu à l'exèdre qui fait face au Capitole; dédicace à Sévère Alexandre par le *municipium Septimium* [*Aure*]*lium Liberum Thugga*, etc.

Sur un autre point de Dougga (à l'ouest du Dar el Acheb), on a trouvé une inscription relative à un *templum Geni*(*i*) *patriae*, qui fut embelli à l'époque de Diocletien (5). — Une

(1) Merlin, *Bull. Comité*, 1901, p. 374-412, pl. XXIX et XXX; *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XXII, 1902, p. 69-87, pl. I-III. Conf. Gauckler, *Bull. Comité*, 1901, p. CCXX, CCXXX-CCXXXV.

(2) Sur cette ruine, conf. *Mélanges*, XX, p. 123-124.

(3) M. Gauckler (*Bull. Comité*, 1901, p. CXLV-CXLVI) pense que l'escalier menant au pronaos du temple du Capitole était précédé d'un perron auquel on accédait par trois escaliers, un par devant et deux sur les côtés. Ce perron aurait été séparé de la plate-forme sur laquelle s'élevait une exèdre faisant face au temple.

(4) Gauckler, *Bull. Comité*, 1901, p. CXLVII-CXLIX.

(5) Gauckler (d'après Merlin), *ibid.*, p. CCXXXIII.

dédicace à *Caelestis*, datée du règne de Sévère Alexandre, couronnait la porte nord-est du sanctuaire de cette déesse (1).

Une dédicace à Dioclétien, découverte à *Thibaris* mentionne la *res p(ublica) muni[ci]pi(i) Mariani Thibaritanorum* (2). L'épithète *Mariani* est intéressante (3): elle paraît indiquer que des concessions de terres furent faites à Thibaris du temps de Marius (4).

M. Héron de Villefosse a publié (5) une mosaïque d'Hippone (6), qui montre au centre un jeune homme debout (7), tenant une corne d'abondance et une grande bande circulaire sur laquelle sont figurés les signes du zodiaque; cette image est flanquée de médaillons (8), dont les uns contiennent des masques, tragiques ou comiques, et les autres des figures de femmes: musicienne et deux danseuses (l'une d'elles s'attache une ceinture d'étoffe sous les seins) (9).

(1) Gauckler, *ibid.*, p. 148. — M. Kornemann (*Philologus*, LX, 1901, p. 472-476) a cherché à expliquer les termes *civitas*, *senatus* et *plebs*, employés d'une manière assez ambiguë dans une inscription de l'époque de Claude que M. Homo a découverte, il y a deux ans, à Dougga (conf. *Mélanges*, XX, p. 124-125).

(2) Héron de Villefosse, dans les *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, avril 1902.

(3) Uchi maius, située à quelques kilomètres au sud-ouest de Thibaris, s'appelait *colonia Mariana Augusta Alexandriana Uchi maius* (*C. I. L.*, VIII, p. 1487).

(4) La question est obscure. Ces terres peuvent avoir été concédées soit à des vétérans romains (voir Aurelius Victor, *De viris illustribus*, 73), soit à des Gétules (voir *De bello Africo*, 56).

(5) *Bull. Comité*, 1901, p. 444-446 et pl. XXXIII (cette planche ne donne pas toute la partie actuellement déblayée).

(6) Dans la propriété Chevillot. Pour les découvertes faites en ce lieu, voir *Mélanges*, XXI, p. 223, et aussi *A travers le monde*, 1902, p. 165.

(7) Apollon ou Bacchus, selon M. Héron de Villefosse; peut-être une personnification de l'*Annus*.

(8) Il y avait quatre médaillons ronds et quatre ovales. On ne voit actuellement que deux médaillons ronds, deux ovales complets et un autre incomplet.

(9) M. Héron de Villefosse croit que ces femmes représentent des Saisons: j'en doute.

Le Service des Monuments historiques de l'Algérie a exécuté quelques fouilles à Khamissa (*Thubursicum Numidarum*), en avant et en arrière des trois arcades qui marquaient probablement l'entrée du forum (1). Diverses inscriptions ont été exhumées. L'une d'elles nomme le *municipium Ulpium Traianum Augustum Thubursicum* et nous apprend par conséquent que Thubursicum, *civitas* en l'année 100 (2), fut érigé en municipe latin ou romain peu de temps après, sous Trajan. Une autre inscription, qui est en vers, se rapporte à des travaux de défense. Elle mentionne un proconsul du nom de Clodius Hermogena et son légat Theodotus (3). M. Pallu de Lessert (4) est porté à croire qu'*Hermogena* est une licence d'un mauvais poète, pour *Hermogenianus:* il s'agirait soit de Clodius Hermogenianus Caesarius, préfet de la Ville avant 374, soit de Q. Clodius Hermogenianus Olybrius, préfet de la Ville entre 368-370. — La clef d'une porte de la façade du théâtre de Khamissa offre une sculpture représentant un masque, avec l'inscription *Eunuc(h)u(s)*. C'est sans doute une allusion à la célèbre comédie de Térence (5).

A deux kilomètres et demi au nord-est de Tébessa, M. Barry a retrouvé, enfoui sous des alluvions, un pont de quatre arches, sur lequel passait la route de Carthage à Theveste (6). — Le même archéologue a fait des fouilles à Tébessa Khaliâ (ruines situées au sud-ouest de Tébessa), dans des thermes, dont la principale salle paraît avoir été une rotonde, déblayée, il y a vingt ans déjà, par M. Chédé. On y a recueilli des consoles, ornées de sculptures de même style que les coussinets

(1) Ballu, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* mars 1902, p. x.

(2) *C. I. L.*, VIII, 4875.

(3) Cagnat et Pallu de Lessert, *Bull. Antiquaires de France,* 1901, p. 209-211.

(4) *Fastes des provinces africaines,* II, p. 392-393.

(5) Gsell, *Bull. Comité,* 1901, p. 308. Boissier, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1901, p. 344 (et figure).

(6) *Bull. Comité,* 1901, p. CXLIX.

des tribunes de la basilique de Theveste (1). — Trois consoles chrétiennes d'une ornementation analogue ont été découvertes dans la grande basilique de Morsott (au nord de Tébessa) (2); sur l'une d'elles on voit un calice et une colonne (3).

Je n'ai pas eu en mains un ouvrage de M. Ballu intitulé: *Théâtre et forum de Timgad (antique Thamugadi); état actuel et restauration* (4).

En 1901, on a déblayé à Timgad (5): 1° un certain nombre de voies (une porte monumentale se dressait à l'extrémité septentrionale d'une rue qui se trouve dans le prolongement du "*cardo sud*"); — 2° entre le *decumanus* et le théâtre, de petits thermes, dont les aménagements se distinguent très bien; — 3° dans le quartier nord, un édifice de basse époque, mais décoré avec assez de luxe, dont la salle principale est un hémicycle présentant des niches pour des statues, niches que précédaient des colonnes; en avant, s'étendait une cour bordée de portiques sur trois côtés; — 4° une petite église chrétienne, d'un intérêt très médiocre; — 5° diverses maisons, remaniées de fond en comble aux époques byzantine et berbère. Parmi les textes épigraphiques (6), signalons une inscription de l'année 143, mentionnant le dallage d'une place par les soins du légat C. Prastina Messalinus; deux autres inscriptions, émanant de l'*ordo Augustalium* (l'une d'elles indique que l'*arca Augustalium a republica separatorum* restaura un temple de Cérès); une petite pièce de vers, du quatrième siècle, gravée sur la

(1) Ballu, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* mars 1902, p. x.

(2) Sur cette basilique, conf. *Mélanges,* XXI, p. 224.

(3) Gsell, *Bull. Comité,* 1901, p. 158-161.

(4) Paris, Leroux, f° avec 11 planches, 1902 (60 francs).

(5) Conf. Ballu, *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord,* mars 1902, p. xi-xii.

(6) Diverses inscriptions de Timgad ont été publiées par Cagnat, *Recueil de Constantine,* XXXIV, 1900, p. 283-285, et par Gsell, *Bull. Comité,* 1901, p. ccx et p. 311-313 (remarquer, p. 313, l'épitaphe d'un *dupliciarius numeri electorum*).

base d'une statue de la Victoire (1). Parmi les monuments figurés, une jolie tête de femme en bronze. — Tels sont les résultats d'une campagne dans laquelle on a dépensé 100.000 francs et déblayé, paraît-il, 100.000 mètres cubes de terre. Il me sera permis, je pense, de ne pas souscrire au jugement de M. Ballu, architecte en chef du Service des monuments historiques de l'Algérie, qui déclare qu'en 1901, "les fouilles et travaux de „ Timgad ont offert un intérêt de premier ordre „.

Je n'irai pas nier l'importance des travaux exécutés à Timgad depuis vingt ans, surtout de ceux qui ont été habilement dirigés, pendant les neuf premières années, par Duthoit (2). A vrai dire, ils ont coûté fort cher, surtout dans ces dernières années: je ne crois pas me tromper en calculant que les crédits affectés à Timgad ont dépassé 500.000 francs. On aurait pu certainement faire autant avec moins d'argent: il y a eu beaucoup de gaspillage, des frais généraux excessifs, des res-

(1) Dautremer, *Revue de philologie*, XXVI, 1902, p. 222-223. Je ne puis accepter l'interprétation que M. Dautremer donne du premier et du dernier vers. Voici le texte:

Ales, homo, nume(n), virtus et gloria pal(mas)!
Romuleis praepes virgo fecunda trop(a)eis
sic stetit ut Romam victus cognosceret orbis.
Omine quo residens metum, dolos, iurgia vincas,
et comitatus agas, provectus, gaudia, palmas!

M. Dautremer explique ainsi le début: « L'être ailé qui représente » ce que la victoire a de divin, de grand et de glorieux, etc. ». Mais il n'est pas admissible qu'on se soit servi de l'expression *homo* pour désigner une déesse. Je traduis (textuellement): « O homme, tu ali» menteras la déesse, ton courage et ta gloire (alimenteront) les palmes ». La pensée est évidemment très alambiquée et maladroitement exprimée, mais on voit ce que le poète a cherché à dire: « Tu donneras à la Victoire de fréquentes occasions d'exercer sa bienveillance envers toi; ton courage et ta gloire t'attireront en abondance les palmes qu'elle décerne ». — Au cinquième vers, *comitatus* et *provectus* sont, je crois, des accusatifs pluriels: « des fonctions de comte, des avan» cements, des joies, des palmes ».

(2) Lors de la mort de Duthoit, on avait déblayé à Timgad le forum et tous les bâtiments qui l'entourent, le théâtre et le marché.

taurations coûteuses, inutiles et déplaisantes à l'œil (1). Quand on examine les résultats que le Service des antiquités de Tunisie vient d'obtenir à Bou Ghrara, en dépensant seulement 4000 francs, la comparaison est humiliante pour le Service des monuments historiques de l'Algérie. Mais n'insistons pas sur le passé. Ce qu'il importe surtout de dire aujourd'hui, c'est que le Service des monuments historiques fait fausse route en s'obstinant à consacrer à Timgad la majeure partie de ses crédits de fouilles. Le quartier central de la ville est à présent déblayé; il y en a assez pour satisfaire, et même pour fatiguer la curiosité des touristes qui viennent à Timgad faire des photographies et acheter des cartes postales illustrées. Quant aux archéologues, on ne leur apprendra sans doute pas grand'chose en découvrant des rues et de méchantes bâtisses byzantines ou berbères (2). Je ne dis point qu'en enlevant encore un grand

(1) Je ne dis pas qu'il faille s'abstenir de consolider les murs qui menacent ruine et de relever les colonnes qui gisent à côté de leur place primitive. Mais je proteste contre ces restaurations de maisons qui coûtent très cher et qui n'ont point d'intérêt, puisque, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, la plupart de ces maisons ont été très remaniées, et qu'il est souvent difficile, sinon impossible, de reconnaître leurs dispositions primitives. Aussi s'est-on trompé plus d'une fois. C'est ainsi que, d'après quelques indices donnés par des lambeaux de murs de basse époque, on a tranquillement reconstruit une maison sur une voie allant du Capitole au théâtre, voie qui était une des principales artères de la cité et qui, par conséquent, a dû rester ouverte pendant toute la période romaine. Je proteste encore contre la fâcheuse habitude qu'on a prise de remettre un peu au hasard des fûts sur des bases et des chapiteaux sur des fûts. Comment pourrons-nous juger du style et de l'époque d'un édifice, si nous ne sommes pas certains que les chapiteaux qui le décorent aujourd'hui ont été trouvés dans cet édifice même? Les murettes d'un ton criard que les rebâtisseurs de Timgad ont élevées en maints endroits, à une hauteur à peu près uniforme, sous prétexte de restauration ou de consolidation, sont du plus piteux effet et détruisent la poésie des ruines.

(2) A Pompéi, on fouille des maisons et on a bien raison, d'abord parce que ce sont des maisons vraiment antiques, qui, en tout cas, ne sont pas postérieures au règne de Titus, ensuite parce qu'on y trouve des peintures et de menus objets qui ont, le plus souvent, une véritable valeur artistique. Rien de tel à Timgad, qui, il ne faut pas l'oublier, était une ville assez peu importante, fort éloignée du littoral.

nombre de mètres cubes de terre, on ne trouvera pas de temps en temps un édifice intéressant, une inscription curieuse, une mosaïque, un morceau de sculpture. Mais vraiment les résultats seront hors de proportion avec les dépenses. Le programme actuel des travaux consiste, dit-on, à déblayer méthodiquement les rues, pour pouvoir dresser un plan exact de l'ensemble de la ville; quand on rencontrera sur le bord d'une de ces rues quelque monument important, on le fouillera. A mon humble avis, ce sera dépenser beaucoup pour constater une chose dont nous nous doutons bien un peu: à savoir que les rues de Thamugadi étaient dallées, que les unes allaient du nord au sud, les autres de l'est à l'ouest, et qu'elles étaient bordées de constructions. Quant aux édifices publics, on les retrouverait peut-être à moins de frais en examinant avec beaucoup d'attention les parties de Timgad qui n'ont pas encore été fouillées, en relevant les indices qui signalent des constructions vastes et richement décorées et en faisant quelques sondages aux endroits où l'on espérera trouver quelque chose.

L'argent que l'on gaspille ainsi pourrait être plus utilement dépensé dans d'autres ruines romaines, où il serait intéressant de faire ce qu'on a fait tout d'abord, et avec raison, à Timgad, c'est-à-dire de déblayer le forum et ses annexes et quelques autres monuments dont l'importance saute aux yeux: par exemple à Djemila, à Announa, à Lambèse (1). D'autre part, il est regrettable que le Service des monuments historiques de l'Algérie ne soit pas organisé de façon à pouvoir faire facilement, et d'une manière régulière, de petites fouilles, dirigées par un chef de chantier intelligent et jeune et surveillées par une personne compétente: fouilles de grottes préhistoriques, de sépultures indigènes et puniques, de nécropoles romaines, de temples, de sanctuaires chrétiens, d'exploitations

(1) On verra tout à l'heure ce que M. Courmontagne a fait, avec 5000 francs, dans le camp de Lambèse. Si l'on consacrait 25.000 fr. par an à Djemila pendant cinq ans, on y ferait une excellente besogne. Le forum de ce lieu, avec son temple, son arc de triomphe et les autres monuments qui l'entourent, formerait un ensemble plus imposant que le quartier central de Timgad.



agricoles, de camps situés à la frontière de l'empire, etc. Ces fouilles, qui ne coûteraient pas cher (1), nous apprendraient certainement plus sur l'histoire de l'Afrique du Nord que l'enlèvement de plusieurs centaines de milliers de mètres cubes de terre à Timgad.

J'ai donné un plan du camp primitif de Lambèse (2), au milieu duquel on dressa la colonne commémorative de la visite d'Hadrien (3). — M. Courmontagne a fait des fouilles très importantes dans le grand camp de la troisième légion (4). En arrière de l'édifice célèbre que l'on appelle improprement le *praetorium*, s'étend une vaste cour dallée (longue de 65 mètres, large de 37m 40), offrant des bassins aux quatre angles et entourée de portiques au nord, à l'ouest et à l'est. Au fond, c'est-à-dire au sud, il y a une sorte de terrasse, espace réservé auquel on accède par deux marches. Les portiques précédent des séries de chambres, qui sont disposées d'une manière très symétrique et que surmontait probablement un étage. Dans une de ces chambres, à l'est, M. Courmontagne a trouvé une longue inscription du temps de Septime Sévère, réglement du collège formé par les *armorum custodes*, et la base d'une statue de Minerve, qui porte une double dédicace de ces sous-officiers. Une autre salle, à l'angle nord-est du quartier, contenait plusieurs milliers de projectiles en terre cuite (ayant la forme d'un œuf ou d'une toupie) ou en pierre (boulets). La grande cour communiquait par deux escaliers avec l'esplanade des *scholae*, dont la majeure partie a été fouillée précédem-

(1) Il suffirait d'un crédit annuel de 10.000 francs, au maximum.

(2) *Bull. Comité,* 1901, p. 320-323. Sur ce camp, conf. *Mélanges,* XXI, p. 226-227. — Les demi-lunes adossées intérieurement au mur d'enceinte m'avaient paru être des plates-formes pour des machines. M. Cagnat me dit qu'il est disposé à y voir des fontaines. Il a examiné de près l'une d'entre elles et a cru distinguer sur les parois intérieures des traces d'enduit hydraulique.

(3) Pour le sens du mot *dextrator* qu'on trouve dans le discours d'Hadrien, voir Nestle, *Archiv für lateinische Lexikographie,* XII, p. 581-582.

(4) Cagnat et Gsell, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* 1901, p. 626-635. Cagnat, *ibid.,* 1902, p. 40-46.

ment par M. Besnier (1); M. Courmontague a achevé le déblaiement de cette esplanade et des bâtiments annexes. Ainsi, à l'heure qu'il est, tout le quartier central du grand camp de Lambèse est mis au jour. Ces fouilles seront poursuivies: il est à souhaiter que l'on puisse déblayer toute la partie du camp qui n'est pas recouverte par des constructions modernes (2).

Une inscription trouvée par M. de Kermabon, à 12 kilomètres au nord-est de Lambèse, date de l'époque de Commode et fait mention des *Aleanenses*, nom des habitants de la bourgade ou du domaine situé en ce lieu (3).

Sur une stèle d'El Kantara (*Calceus Herculis*) on voit trois images semblables, représentant des Saturnes, probablement une triade de Baalim sémitiques; celui du milieu est un peu plus grand que les deux autres (4). — Une dédicace du même endroit s'adresse au dieu palmyrénien Malagbel (5): on sait qu'il y avait à El Kantara un corps d'archers de Palmyre (6).

A Bernelle (*Lamsortum* (7), au nord-ouest de Batna), on a découvert un inscription du temps de Marc Aurèle, mentionnant un temple de Pluton, qui fut élevé par les soins d'une curie (*curia eius*, c'est-à-dire de Marc Aurèle; elle s'appelait donc *curia Aurelia*) (8).

Un assez grand nombre de bornes milliaires ont été trou-

(1) Conf. *Mélanges*, XIX, p. 199-258.

(2) M. Besnier a publié une tête casquée du musée de Lambèse, mauvaise copie d'une image de stratège (*Recueil de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 194-195 et planche).

(3) *Bull. Comité*, 1901, p. CCXIV.

(4) *Ibid.*, p. 319-320.

(5) *Bull. Comité*, 1901, p. 314.

(6) Conf. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, IV, p. 217-218 (à propos d'une inscription publiée dans le *Recueil de Constantine*, XXXIII, 1899, p. 389 et signalée dans les *Mélanges*, XXI, p. 228).

(7) *C. I. L.*, VIII, 18596. J'ai lu, au début de cette inscription: *Genio Lamsorti*.

(8) *Bull. Comité*, 1901, p. CL-CLI.

vées par M. Jacquetton aux environs de N'gaous (1). L'une d'elles se rapporte au tyran L. Domitius Alexander.

A Tobna (*Thubunae*), M. Grange a exploré des thermes, précisé par des fouilles les dispositions de la citadelle byzantine, découvert une sorte d'hémicycle, dont l'intérieur et les abords offraient des tombes de très basse époque. Dans ces sépultures, on a recueilli divers objets de parure : débris de colliers en verre, en os, en métal, etc., pendeloque en or avec une croix monogrammatique, petit masque en ambre (2). Une des bornes milliaires que M. Grange a dégagées près de Tobna nomme M. Valerius Maximianus, qui fut légat en Numidie sous Commode (3).

Il existe à Stora (près de Philippeville) une nécropole assez vaste, dans laquelle les cadavres sont déposés dans de grandes jarres (4). M. Bertrand décrit une de ces sépultures, exhumée récemment. Elle consistait en deux vases, s'emboîtant l'un dans l'autre, et contenait un squelette d'homme fait (5).

M. Jacquot a exploré à Baala, à l'ouest de Constantine, un hypogée, formé de galeries et de petites cellules, taillées dans le roc (6). On pourrait supposer que c'était un sanctuaire (7).

Delmatius, qui fut César de 335 à 337, est nommé sur une borne milliaire que le même M. Jacquot a trouvée entre Sétif et Mons (8).

M. Jacquetton a déblayé à Kherbet bou Addouffen (entre Sétif et Batna) deux basiliques chrétiennes et une chapelle

(1) *Bull. Comité*, 1901, p. CCVI-CCVIII. *Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord*, mars 1902, p. XIII-XV.

(2) *Bull. Comité*, 1901, p. CCXII-CCXIV.

(3) *Ibid.*, p. 448. Autres inscriptions de Tobna et des environs trouvées par M. Grange : *ibid.*, p. CCIX-CCX, 315-316, 446-450.

(4) Est-ce une nécropole phénicienne, comme on l'a dit ? Cela ne me paraît pas prouvé.

(5) *Bull. Comité*, 1901, p. 75-80 et pl. XV (conf. *ibid.*, p. CLVI-CLVII).

(6) *Recueil de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 136-138.

(7) Conf. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 250.

(8) *Rec. de Constantine*, XXXIV, p. 274.

funéraire en forme de trèfle, qui avaient été précédemment signalées. Ces fouilles ont permis de reconnaître plus exactement les dispositions des trois sanctuaires, en particulier l'emplacement des autels. Sous l'une des églises, il y a une petite catacombe. Un fragment d'une table d'autel porte le mot *Varturliani*, qui paraît être un ethnique.

Une inscription versifiée, trouvée dans la vallée de la Soummane, à M'lakou (à 25 kilomètres au sud-ouest des ruines de *Tubusuctu*), nous apprend que, pour assurer la paix dans la région, le chef indigène Sammac, fidèle sujet de Rome, fit construire un château-fort, qui s'élevait sur une montagne dominant le fleuve et qui s'appelait *Petra* (1). Ce Sammac est mentionné par Ammien Marcellin (2), qui nous apprend qu'il était frère de Firmus: celui-ci, jaloux de la faveur dont il jouissait auprès du comte Romanus, le fit assassiner. Quelque temps après, le général romain Théodose détruisit le château de Petra: " .... *fundi Petrensis, excisi radicitus, quem Salmaces* (3) *dominus, Firmi frater, in modum urbis exstruxit* ".

A Taksebt, M. Turcat a dégagé plusieurs stèles encore en place, derrière lesquelles il a trouvé des urnes contenant des ossements d'animaux (moutons ou chèvres), restes des victimes offertes en sacrifice. Ces stèles avaient donc un caractère votif, et non funéraire ; elles étaient placées dans un sanctuaire à ciel ouvert, et non dans un cimetière (4).

Une tête laurée d'Hadrien, découverte à Belcourt, près d'Alger, a été publiée dans la *Revue Africaine* (5).

M. Marès a trouvé à Sidi Ferruch de nombreuses tombes romaines, dont beaucoup contenaient des poteries, des lampes, des monnaies. Ces sépultures sont : des sarcophages monoli-

(1) Gsell, *Comptes rendus de l'Académie dss Inscriptions*, 1901, p. 170-172. Conf. *Bull. Comité*, 1901, p. CLXXVIII-CLXXIX.

(2) Livre 29, 5, 2 et 12-13.

(3) Dans un autre passage, Ammien Marcellin appelle ce personnage *Zammac*. La forme *Sammac* se retrouve sur une inscription (*C. I. L.*, VIII, 9857).

(4) *Bull. Comité*, 1901, p. CLI-CLII.

(5) Tome XLV, 1901, p. 65-67. Conf. *Mélanges*, XXI, p. 233.

thes en pierre; des jarres funéraires; des caisses construites en moellons; des fosses revêtues de dalles et dont le couvercle est surmonté d'un pignon en dos d'âne, comportant deux séries de dalles arc-boutées (1).

M. Waille (2) a fait à Cherchel des fouilles, qui ont porté sur trois points:

1° Propriété Marcadal, entre la route de Ténès et le cirque. On a trouvé à cet endroit les restes d'une habitation avec des bains, une tête du roi Ptolémée (en assez piètre état), une tête de Bacchus barbu (3), un mascaron représentant un masque tragique, une jolie statue de Vénus arrangeant sa chevelure ()4.

2° Près des fortifications, au sud-ouest, à la hauteur de la propriété Marcadal. Murs divers, restes de conduites, morceaux de colonnes.

3° Propriété Grégory, entre la route de Ténès et la mer. Quelques murs, ayant probablement appartenu à une maison, menus objets.

Dans le mémoire où il énumère les antiquités rencontrées au cours de ces fouilles, M. Waille publie d'autres monuments figurés et des textes épigraphiques, découverts fortuitement à une époque antérieure et dont la plupart n'avaient pas encore été signalés: 1° inscription mentionnant un *decretum concili(i) prov[inciae] Mauretaniae Caesar[iensis]*, en faveur d'un patron de la province (trouvée au centre de la ville moderne); — 2° base d'une statue d'Aelia Flavina, femme de Classicus, *procurator Augusti* (près du rempart antique, à l'est); — 3° dédicace d'un temple de Bellone par une prêtresse; méchante statuette de Mars Ultor; bas d'une statuette d'Apollon, accom-

(1) *Bull. Comité*, 1901, p. CLX-CLXII.

(2) *Nouvelle mission archéologique à Cherchel* (tirage à part de la *Revue africaine*), Alger, Jourdan, 1902, 40 pages et 8 planches.

(3) Je ne pense pas que M. Waille ait raison d'y voir un portrait de Juba I[er]. Cette tête est d'un mauvais travail.

(4) Mémoire cité, pl. III à droite et pl. IV à droite. Il est certain, quoique M. Waille paraisse en douter, que le torse et la tête appartiennent à la même statue.

pagné du corbeau; énorme bras en marbre blanc (propriété Marcadal); — 4° jeune Satyre jouant de la flûte, copie d'une facture correcte, mais molle et mièvre (propriété Grégory); — 5° belle tête de femme voilée, peut-être Agrippine, mère de Néron (propriété Constantin Saïd, près du stade); — 6° mosaïque des trois Grâces (1), dont M. Waille donne une reproduction (propriété Félicien, autrefois Nicolas).

Un portrait de Juba II, trouvé dans la propriété Grégory et aujourd'hui au Louvre, a été publié par M. Héron de Villefosse (2). Il est d'un bon style, mais malheureusement fort endommagé. — On trouvera dans la *Revue archéologique* (3) quelques notes de mon crû sur des sculptures du musée de Cherchel (statue d'Esculape, statue de style archaïque représentant un homme nu, groupe d'un Satyre et d'un Pan, tête de Livie). — M. Monceaux (4) a présenté des observations intéressantes sur la célèbre inscription de l'*area* chrétienne de Cherchel (5).

(1) Conf. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 103, n° 10.

(2) *Bull. de l'Association historique de l'Afrique du Nord*, IV (1902), p. 10-14 et planche.

(3) Année 1901, I, p. 72-81.

(4) *Bull. Antiquaires de France*, 1901, p. 250-253 (conf. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, II, p. 125-129).

(5) *C. I. L.*, VIII, 9585. — A la ligne 6, ce texte mentionne un *titulus* qui fut restauré par l'Eglise (*Eclesia fratruum hunc restituit titulum*). M. Monceaux croit que les cinq vers qui précédent cette indication représentent le *titulus*. Je pense, au contraire, qu'il consistait en ces mots qui suivent: *M. A. I. Severiani c. v.* Le *titulus* primitif, gravé sans doute en lettres beaucoup plus grandes, aurait été placé, du vivant même de Severianus et par ses soins, au-dessus de la porte de la *cella*, pour faire savoir à tous que la *cella* et le terrain qui l'entourait étaient sa propriété. Dès lors, rien n'empêche d'identifier ce *Severianus* de rang sénatorial avec le martyr du même nom qui fut mis à mort à Caesarea. Il ne me semble pas que le vers (car c'en est un) *Eclesia fratruum hunc restituit titulum* doive être séparé des 5 vers précédents. Il faut donc distinguer dans ce texte: 1° un *titulus* primitif, reproduit à la fin de l'inscription; 2° un poème de *six* vers (non de *cinq*) qui précède le *titulus* et l'explique.

M. Flahault (1) a fait connaître plusieurs épitaphes d'Aïn Témouchent (*Albulae*). Un de ces textes mentionne un *mil(es) n(umeri) expl(oratorum) Germa(norum)*.

IV.

Musées.

Le premier fascicule du Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage (2) est un gros volume de 279 pages et de 36 planches (3). M. Berger y a décrit, avec le soin et la compétence qu'on lui connaît, les principaux objets de l'époque punique que le P. Delattre a tirés du sol de Carthage et qui forment aujourd'hui la partie la plus importante du musée des Pères Blancs: inscriptions religieuses ou funéraires, marques imprimées ou gravées sur des céramiques, sculptures, masques et statuettes en terre cuite, vases fabriqués à Carthage ou importés dans cette ville, poids, ustensiles en ivoire, en bronze, amulettes, bijoux, débris de colliers, etc. Je n'ai pas à analyser en détail un ouvrage qui est, en quelque sorte, la synthèse des publications faites dans ces dernières années au sujet des fouilles du P. Delattre. On sera heureux de trouver, réunis dans un seul volume et accompagnés d'utiles descriptions, des documents qui étaient dispersés à travers un grand nombre de notes et de mémoires, parus dans des revues dont beaucoup sont difficiles à consulter (4).

(1) *Bull. d'Oran,* 1901, p. 32-38.

(2) Pour le second et le troisième fascicules, voir *Mélanges,* XX, p. 142; XXI, p. 238.

(3) Paris, Leroux, 1900, in-4°.

(4) Sur les monuments d'épigraphie punique du musée Lavigerie, voir: *Répertoire d'épigraphie sémitique,* n°ˢ 93-127; Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale,* IV, p. 198-203 (p. 199: « le *Chinitus* de l'épigraphie romaine d'Afrique » serait, selon M. Clermont-Ganneau, un nom punique; il s'agit sans doute d'un nom que Wilmanns a lu *Chiniti* sur l'inscription *C. I. L.,* VIII, 4807 et que j'ai lu *Chinithi,* cognomen emprunté, me semble-t-il, à la tribu bien connue des *Ci-*

Ce musée Lavigerie a été remanié en 1901. L'une des deux salles qui le composent a été réservée aux antiquités puniques, l'autre aux antiquités romaines.

Le musée archéologique du Bardo s'accroît tous les ans et comprend aujourd'hui cinq grandes salles. En 1901, il a reçu le produit des fouilles du Service des Antiquités de Tunisie à Carthage, à Henchir Msaadine, à Bou Ghrara, etc. (1). — Moins favorisé, le musée d'Alger ne bénéficie pas des fouilles qui se font en Algérie: ce qu'on trouve entre dans les musées locaux, dont la plupart sont aménagés d'une manière très défectueuse et auxquels les municipalités ne s'intéressent guère (2): aussi est-ce à l'Etat qu'incombent les frais d'installation. Le système du musée central, adopté en Tunisie (3), est à la fois moins coûteux et plus commode pour l'étude (4).

nithii). — Pour l'inscription publiée dans le *Musée Lavigerie*, pl. V, n° 4 (p. 35-37), voir: Lidzbarski, *Ephemeris für semitische Epigraphik*, I, p. 164-9 (ce savant conteste qu'un dieu Soleil y soit mentionné); *Répertoire d'épigr. sémitique*, n° 236.

(1) Gauckler, *Compte-rendu de la marche du Service des antiquités en 1901*, p. 19.

(2) Ces municipalités ont parfois une façon assez étrange de rendre hommage à l'art antique. Il y a quelques années, la municipalité de Cherchel mit la main sur quatre têtes colossales en marbre qui se trouvaient au musée de cette ville et les encastra, avec divers morceaux d'architecture, dans une fontaine moderne en plein air. L'Etat protesta d'abord et exigea que ces têtes fussent réintégrées au musée; puis, essayant de prendre les Cherchelois par la douceur, il poussa la condescendance jusqu'à faire faire des moulages en ciment, destinés à remplacer dans la fontaine les originaux. Ces moulages sont à Cherchel depuis un an, mais on les a portés et exposés au musée; quant aux originaux, ils continuent à décorer la fontaine, où ils s'abîment. Il me semble qu'avant de déposer au musée des objets trouvés récemment dans des fouilles de l'Etat ou achetés à des particuliers, avec l'argent de l'Etat, on aurait pu mettre la municipalité de Cherchel en demeure de restituer ce dont elle s'est emparée: qui nous garantit que lesdits objets soient en lieu sûr?

(3) Dans ce pays, on a créé un musée à Sousse, ce qui s'explique, Sousse étant une grande ville. Ailleurs (à El Djem, à Sfax, à Djerba, à Maktar), on a seulement constitué des dépôts, où les antiquités d'un intérêt secondaire sont mises à l'abri des Vandales; les objets importants vont au musée du Bardo.

(4) Je ne conteste pas l'utilité des musées locaux, mais je pense qu'il appartient aux municipalités, et non à l'Etat, d'en faire les frais.

Le musée de Tébessa, dont la description vient d'être publiée par les soins du ministère de l'Instruction Publique (1), ne contient pas beaucoup de monuments vraiment intéressants, sauf des sculptures ornementales chrétiennes. Les planches accompagnant cette description sont en général fort mauvaises et tout à fait indignes d'une publication officielle, qui, d'autre part, se distingue par la beauté du papier et le luxe de l'impression: il y a là un pénible contraste.

M. Bertrand a rédigé un *Catalogue du musée archéologique de Philippeville* (2), M. Wierzejski, un *Catalogue du musée de Cherchel* (3).

Alger, juin 1902.

STÉPHANE GSELL (4).

— Je citerai à ce sujet l'opinion de M. Cagnat, aujourd'hui inspecteur général des musées d'Algérie (*Bull. Comité,* 1891, p. 552): [MM. Audollent et Letaille sont convaincus] que la création de petits musées » locaux dans toutes les villes où se trouvent des ruines romaines est » des plus souhaitables et pourra seule défendre ces ruines contre la » manie de destruction qui possède certains habitants. Nous ne partageons pas entièrement leur manière de voir. S'ils entendent par » là qu'il y aurait lieu, dans chaque ville ou village, de mettre à l'abri » les antiquités locales plutôt que de les laisser exposées aux injures » du temps et des hommes, on ne saurait que les approuver: mais la » création de musées véritables n'est souhaitable que dans les grands » centres, facilement accessibles aux voyageurs et aux travailleurs, » et suffisamment riches pour assurer l'organisation et l'entretien de » leurs collections. Les petits musées demeurent forcément sans surveillance effective et deviennent tôt ou tard la proie des maçons, » des collectionneurs ou des touristes».

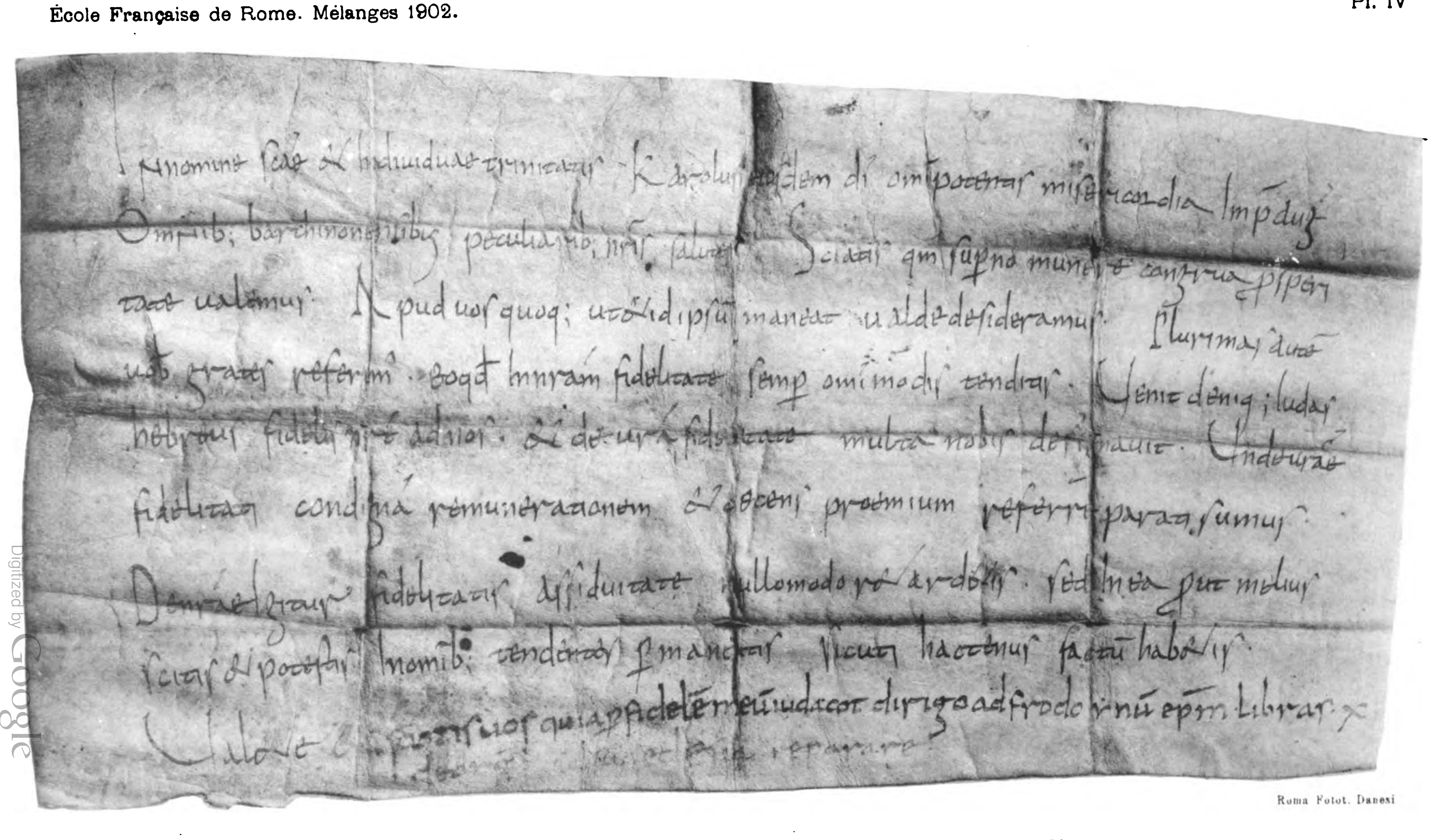
(1) Gsell, *Musée de Tébessa* (dans les *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*), Paris, Leroux, 1902, in-4°, 95 pages et 11 planches.

(2) Philippeville, Aumeran et Parodi, 1901, in 12°, 63 pages.

(3) Alger, Jourdan, 1902, in-8°, 123 pages (avec des planches). Ce catalogue a été publié (mais sans les planches) dans la *Revue Africaine,* XLIV, 1900, p. 228-260; XLV, 1901, p. 237-288.

(4) Du même auteur, *Les monuments antiques de l'Algérie,* Paris, Fontemoing, 1901, 2 volumes in-8° de 290 et 447 pages, avec 106 planches hors texte.

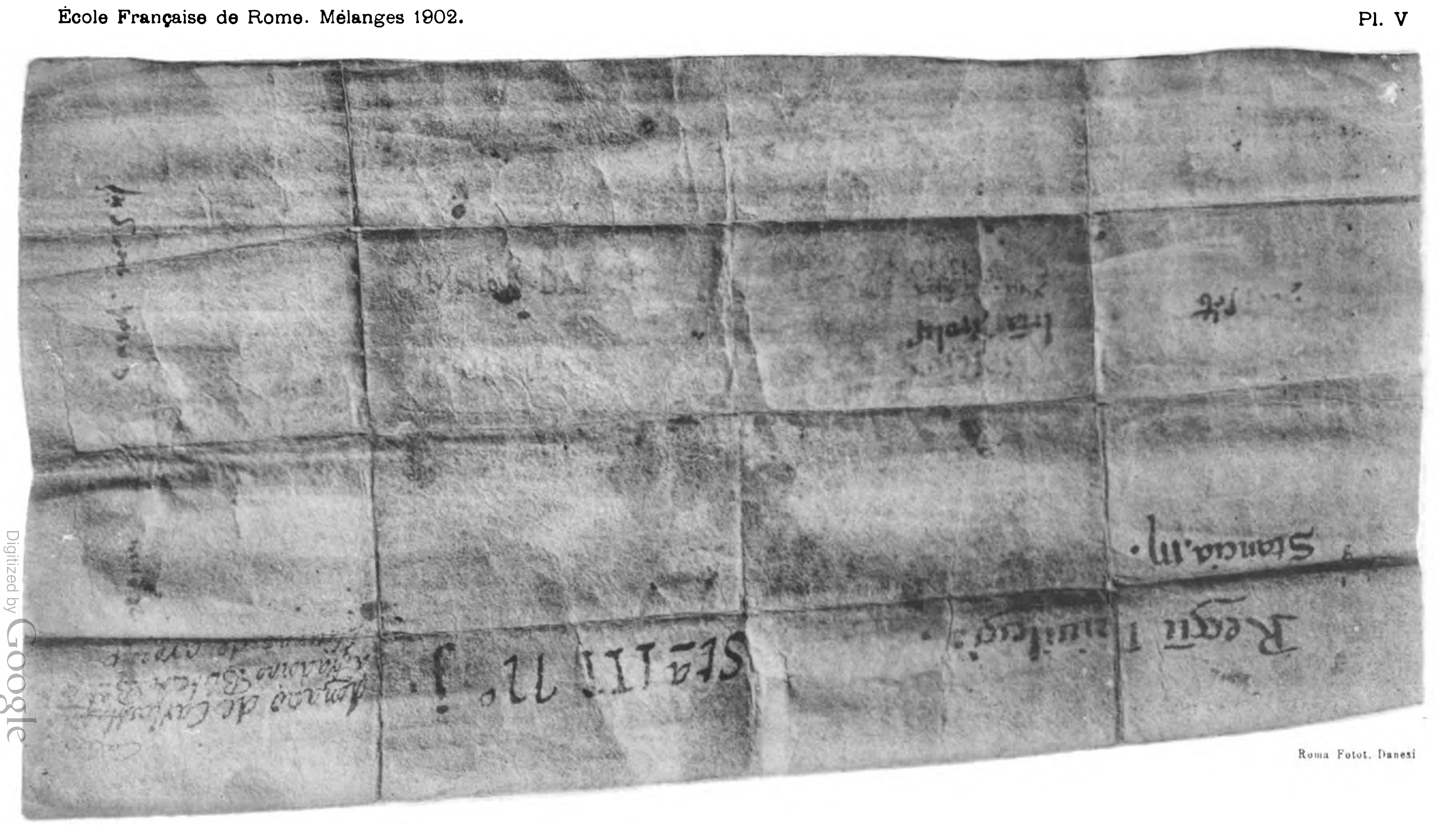

EROS
OMNIA PER
FRVNITVS



In nomine sanctae et individuae trinitatis. Karolus eiusdem dei omnipotentis misericordia imperator augustus
omnibus barchinonensibus peculiaribus nostris salutem. Sciatis quoniam superno munere et contra vestra prosperi-
tate valemus. Apud vos quoque ut id ipsum maneat valde desideramus. Plurimas autem
vobis gratias referimus eo quod vestram fidelitatem semper omnimodis tendatis. Venit denique Iudas
hebreus fidelis noster ad nos, et de vestra fidelitate multa nobis [illegible] nuntiavit. Unde vestrae
fidelitati condignam remunerationem et decentem premium referre parati sumus.
Deinde et rogamus ut fidelitatis assiduitate nullo modo [illegible]. Sed in ea quo melius
scitis et potestis in omnibus tendatis permanere sicut hactenus factum habetis.
Volumus et [illegible] vos quia per fidelem meum Iudacot dirigo ad Frodoinum episcopum libras X
[illegible] reparare

Roma Fotot. Danesi

LETTRE CLOSE ORIGINALE DE CHARLES LE CHAUVE (RECTO)



Roma Fotot. Danesi

LETTRE CLOSE ORIGINALE DE CHARLES LE CHAUVE (VERSO)

Roma Fotot. Danesi

Roma Fotot. Danesi

Vatopedinus 507, fol. 153.

LES SALUTATIONS IMPÉRIALES DE VESPASIEN (1)

———

La chronologie des salutations impériales de Vespasien est assez difficile à rétablir, au moins pour le commencement de son règne. Les circonstances mêmes qui l'ont élevé au pouvoir expliquent l'incertitude qui subsiste dans ses premières salutations et l'absence complète de textes qui pourraient servir à les dater. Entre le 1er juillet 69, date à laquelle Vespasien est salué empereur par l'armée de Judée (2), et le jour où il est déclaré Auguste par le sénat qui lui confère la puissance tribunice (21 décembre 69) (3), il se trouve dans cette situation particulière d'un prince qui a le titre d'empereur sans en avoir tout le pouvoir effectif, sans être connu comme empereur par le peuple même qu'il doit gouverner. Sans doute il se considérait, dès cette date, comme investi du pouvoir impérial, puisqu'il compte ses puissances tribunices à partir du 1er juillet 69 (4). Mais tout l'empire ne partageait pas sa conviction: dans beaucoup de pro-

(1) Ce travail se présente comme suite à l'étude sur les salutations impériales de Néron que j'ai publiée dans la *Revue Archéologique,* 1901, p. 167. Pour la bibliographie générale du sujet, je renvoie à cette étude; j'indiquerai, au cours des présentes recherches, les ouvrages spéciaux auxquels j'ai eu recours.

(2) Tacite, *Hist.,* II, 79.

(3) Id., *Hist.,* IV, 3; Dion, *Hist. rom.,* LXVI, 1; Chambalu, *De magistratibus Flaviorum,* p. 5.

(4) Chambalu, *loc. cit.*

vinces on dut ignorer quelque temps le caprice qui l'avait fait empereur; à Rome même, le sénat ne put ratifier qu'après la mort de Vitellius la proclamation dont le préfet d'Egypte, Tibère Alexandre, avait pris l'initiative (1); en janvier 70, les comices votent la *lex regia* qui confirmait à Vespasien la puissance tribunice (2), et c'est seulement en octobre de la même année que le nouveau prince fait son entrée dans Rome (3). Jusqu'à cette date, combien de provinces, combien de partis dans l'empire, par indifférence, ou par calcul ont dû ignorer ou se refuser à reconnaître celui qui n'était en somme que l'élu des légions d'Orient? Ainsi s'explique que pas une médaille, pas une inscription ne nous soit parvenue, jusqu'à présent, faisant mention des quatre premières (4) salutations impériales de Vespasien, et que la première mentionnée soit la sixième, postérieure, comme nous l'établirons, au 1er juillet 70. Eckhel (5) observe fort justement que Vitellius conserve à Rome, jusqu'à sa mort, le droit de frapper les monnaies; Tacite, racontant la campagne de Vespasien en Palestine (6), dit bien que le nouvel empereur frappa à Antioche des pièces d'or et d'argent, mais il ne pouvait, sans l'*auctoritas* du sénat dont il ne disposait pas encore, frapper les monnaies de bronze qui sont, pour toute l'année 69, au nom de Vitellius; et quant aux monnaies signalées par Tacite, elles ne nous sont pas parvenues. Pour la période qui s'étend du 1er juillet 69 au 1er juillet 70, nous ne pouvons donc faire que des conjectures relativement aux quatre salutations impériales dont aucun texte ne porte mention.

(1) Josèphe, *Bell. Jud.*, IV, 10, 2-6.
(2) Chambalu, *loc. cit.*
(3) Tacite, *Hist.*, IV, 53.
(4) Les 2e, 3e, 4e et 5e, la 1re, en réalité, n'entrant pas en compte; Cf. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 2e édit., p. 154.
(5) Eckhel, *Doct. num.*, VI, p. 319 et sqq.
(6) *Hist.*, II, 82.

A partir du moment où Vespasien est officiellement reconnu par tout l'empire, il intervient dans la chronologie ou plutôt dans l'attribution exacte de ses salutations une autre cause d'incertitude. Titus a été associé à l'empire par son père depuis la fin de 70 (1), et il est investi de la puissance tribunice qu'il fait dater du 1er juillet 71 (2): entre cette date et celle de la mort de Vespasien (23 juillet 79), les salutations des deux empereurs se succèdent, sans se confondre, et il devient assez difficile de discerner quels événements dans le règne commun ont pu donner lieu aux salutations de chacun des deux princes.

Avant de rechercher dans l'histoire de ce règne les succès militaires qui ont été l'occasion des honneurs rendus à Vespasien, j'indique tous les textes qui mentionnent les salutations, et je dresse le tableau des salutations attestées et des concordances chronologiques qui m'ont servi à les dater.

VIe	salutation	— *C. I. L.*, III, *Privilegia veteranorum*, 7, XIV.4191; Willmanns, 764,2862; Orelli, 6961, *Ephemeris epigr.*, II, p. 457.
VIIe	»	— *C. I. L.*, VI, 939.
VIIIe	»	— *C. I. L.*, VI, 931; Orelli, 380, 381, 742.
IXe	»	— *C. I. L.*, VI, 932; Orelli, 743.
Xe	»	— *C. I. L.*, I, p. 180, V, II, 5217; V, 4312; VI, 1238 Willmanns, 919.
XIe	»	— *C. I. L.*, II, 2322; Orelli, 5256.
XIIIe	»	— *C. I. L.*, III, 306, 470, 7203, 7204; *Privilegia veteranorum*, IX, X, 8023, 8024; Willmanns, 2865; Orelli, 5190, 5418, 5419.

(1) Chambalu, *op. cit.*, p. 10.
(2) Id., p. 5.

XIVe salutation — *C. I. L.*, VI, 933, IX, 2564; Willmanns, 855; Orelli, 3261, 5420. Cagnat et Besnier, *Rev. arch.* 1900 II, p. 367, n° 102.

XVIIe » — *C. I. L.*, III, 11198; VIII, 10116; X, 1629; Willmanns, 921; Orelli, 744, 6122.

XVIIIe » — *C. I. L.*, II, 1423, 4814, 2041; III, 6993; *Privilegia veteranorum*, X, VI, 935; X, 6894, 6896, 6901; *Ephemeris epigr.*, V, 96; Orelli, 745; Willmanns, 2866.

XIXe » — *C. I. L.*, X, 3829.

XXe » — *C. I. L.*, II, 2477, 4697, 5616; III, 5201; Willmanns, 800, 803.

Salut. imp.	Puiss. tribun.	Dates Extrêmes des puissances tribunices	Cons.	Dates des Consulats	Cons. desig.	Dates des consulats désignés	Censure	Dates des Censures
VI	II	1er juil. 70 — 1er juil. 71	III	1er janv. 71	IV	fin de 71		
VII	II	—	—	—	—	—		
VIII	III	1er juil. 71 — 1er juil. 72	—	—	—	—		
IX	IV	1er juil. 72 — 1er juil. 73	IV	1er janv. 72			cens. des.	
X	IV	—	—	—	V	fin de 73		novembre 72
—	—	—	—	—	—	—	censor	avril 73
XI	V	1er juil. 73 — 1er juil. 74	V	1er janv. 74			—	—
—	—	—	—	—	VI	fin de 74	—	—
XIII	V	—	—	—	—	—	—	—
—	VI	1er juil. 74 — 1er juil. 75	VI	1er janv. 75	VII	fin de 75	—	—
XIV	VI	—	—	—	—	—	—	—
XVII	VII	1er juil. 75 — 1er juil. 76	VII	1er janv. 76	VIII	fin de 76	—	—
XVIII	VIII	1er juil. 76 — 1er juil. 77	VII	—	—	—	—	—
—	—	—	VIII	1er janv. 77				
—	IX	1er juil. 77 — 1er juil. 78	—	—				
—	—	—	—	—	IX	fin de 78		
XIX	X	1er juil. 78 — 25 juin 79	—	—	—	—	—	—
XX	—	—	IX	1er janv. 79				

Les textes que nous avons rapportés nous prouvent, à défaut d'indication plus précise, que les cinq premières salutations de Vespasien sont antérieures au 1er juillet 70. Entre le 1er juillet 69 et le 1er juillet 70, les événements militaires ne manquent point, qui peuvent avoir servi de prétexte à ces salutations.

Il semble naturel de penser qu'un fait, dans cette période, capital pour établir l'autorité du nouvel empereur, a dû donner lieu à des honneurs particuliers: c'est la bataille de Crémone, la sanglante victoire d'Antonius Priscus, si longuement racontée par Tacite (1), et qui fut, pour le prince rival, le commencement d'une chute irrémédiable. Nyssen a établi (2) que la bataille de Crémone fut livrée à la fin d'octobre; moins de deux mois après (3), Vitellius est égorgé par ses soldats révoltés et Antonius Priscus fait son entrée dans Rome. A coup sûr, cet événement marquait un progrès décisif dans la situation de Vespasien ; c'était comme la consécration définitive des acclamations que lui avaient décernées les légions de Judée, des pompeuses démonstrations de fidélité qu'il avait reçues à Béryte des rois asiatiques, des Etats et des villes d'Orient (4). Grâce à cette cruelle victoire, l'élu des soldats était vraiment, pour la seconde fois, désigné empereur par la Fortune bienveillante.

La victoire devait encore favoriser Vespasien avant son entrée dans Rome; mais cette fois le succès qu'il remportait n'était plus l'épisode d'une guerre civile, odieuse aux citoyens; c'était un avantage marqué pour tout l'empire contre ses ennemis, et qui arrivait à son heure pour faire accepter le nouveau prince, comme le vrai défenseur de l'Etat. Le 7 septembre 70, Titus pénètre dans Jérusalem, au milieu d'un grand déploiement de

(1) *Hist.*, III, 31 à 36.
(2) *Rhein. Mus.*, XXVI, an. 1871, p. 538.
(3) Chambalu, *op. cit.*, p. 7, n. 1.
(4) Tacite, *Hist.*, II, 81.

forces et de luxe (1); les Juifs renoncent peu à peu à la résistance; la prise de la ville dans laquelle ils s'étaient retranchés marque en somme la fin de la guerre. Ce grand succès militaire ne peut manquer d'avoir été fêté par une salutation de l'empereur, qui trouvait dans cette victoire un auxiliaire puissant de sa récente autorité.

Pour la quatrième et la cinquième salutations, il devient difficile de faire un choix dans le grand nombre des avantages remportés par les légions romaines, du mois de septembre au mois de juillet 70. La fin de l'année 70 est marquée par quantité de faits d'armes dans toutes les parties de l'empire: en Afrique, la victoire de Valerius Festus sur les Garamantes (2); en Mésie, celle de Rubrius Gallus sur les Sarmates (3); en Gaule, la révolte de Sabinus, et sa prompte défaite (4); en Germanie, les succès d'Annius Gallus et de Petilius Cerealis (5). Toute affirmation précise serait téméraire; mais on peut conjecturer, avec une assez forte vraisemblance, que les victoires de Germanie ont dû spécialement être signalées par une salutation impériale. La révolte de Civilis, le grand mouvement qui aboutit à l'alliance des Gaulois et des Germains, au massacre des légions romaines, avaient produit dans l'empire une forte impression de terreur; ce qui le prouve, c'est que l'empereur jugea à propos d'envoyer Domitien et Mucian pour réprimer ce soulèvement; la victoire de Petilius Cerealis, qui prévint leur départ, fut une vengeance éclatante; elle fit faire un grand progrès à la situation de l'empire chez les peuplades du Rhin, puis-

(1) Josèphe, *op. cit.*, V, 8.
(2) Tacite, *Hist.*, IV, 50 et Pline, *H. N.*, V, 5, 38.
(3) Borghesi, *Œuvres compl.*, tome V, p. 74 et 325.
(4) Eckhel, *op. cit.*, VI, p. 321.
(5) Tacite, *Hist.*, IV, 71 à 86 et V, 14 à 26.

qu'elle aboutit à la soumission des Bataves et à l'assujettissement complet des Trévires.

La sixième et la septième salutations sont nettement délimitées par les textes que nous avons cités plus haut entre le 1er juillet 70 et le 1er juillet 71. Si nous admettons, à titre purement hypothétique, que la quatrième salutation se rapporte à la victoire de Valerius Festus sur les Garamantes ou à celle de Gallus sur les Sarmates, la cinquième à la défaite de Sabinus, nous pouvons légitimer la sixième par les succès de Cerealis en Germanie, qui sont, au plus tard, de la fin d'octobre 70. Jusqu'au 1er juillet 71, il n'y a pas d'événement militaire considérable, auquel puisse se référer la septième, et il faut songer, selon toute apparence, au grand triomphe que célébrèrent, à la fin de juin, Vespasien et son fils Titus, en l'honneur de leurs victoires sur les Juifs (1). Ce fut une imposante solennité, bientôt suivie de la fermeture du temple de Janus et de la construction du temple de la Paix (2), très digne d'être commémorée par des honneurs impériaux.

La huitième salutation se place entre le troisième et le quatrième consulat de Vespasien (1er janvier 71 - 1er janvier 72); remarquons en outre que tous les textes qui nous sont parvenus mentionnent à côté de cette salutation le quatrième consulat désigné de l'empereur; on peut donc supposer qu'elle se rapporte plutôt à la fin de l'année 71, et il n'y a dans cette période qu'un fait d'armes qui puisse y avoir donné lieu: c'est une victoire remportée au mois de novembre par Lucilius Bassus, commandant des troupes de Judée; Josèphe raconte longuement (3) comment fut forcée la citadelle où se retranchaient les derniers rebelles, Herodium, et comment le siège se termina par un san-

(1) Sal. Reinach, *Revue des Etudes Juives,* 1890, p. LXVII.
(2) Josèphe, *op. cit.,* VII, 5, 7.
(3) Id., VII, 6, 4.

glant massacre de plus de quinze cents hommes. L'empereur attachait une grande importance à la fin de cette campagne qu'il avait lui-même entreprise; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que chacun des avantages obtenus par ses généraux en Judée ait été l'occasion de nouveaux honneurs pour lui. Les médailles des années 70 et 71 témoignent de l'intérêt qu'il prenait à ces succès: sur un grand nombre de pièces, on voit représentée une Victoire attachant un bouclier à un palmier, au pied duquel la Judée personnifiée, est assise, en pleurs; souvent l'inscription DEVICTA IVDAEA éclaire encore la scène (1).

C'est entre le 1er janvier 72 et le 1er juillet 73 que les monuments nous contraignent à chercher la neuvième et la dixième salutations. Il semble que la neuvième s'explique par la campagne glorieuse de Caesennius Paetus, gouverneur de Syrie, en Comagène; elle se termina par la réduction de la Comagène en province romaine, et cette victoire fut solennellement célébrée à Rome, par le voyage du roi Antiochus, et de ses fils Epiphane et Callinice (2). A la même époque, Petilius Cerealis remporte une grande victoire en Bretagne, sur les Brigantes, et étend jusque dans l'île les limites de l'Empire (3); cet important progrès donna lieu à la dixième salutation. Les deux campagnes sont d'octobre et novembre 72.

La onzième salutation, la douzième (non relatée par les textes) et la treizième se placent entre le 1er janvier 74 et le 1er juillet 75. C'est encore en Bretagne qu'il faut nous reporter pour voir les armes romaines triompher au commencement de l'année 74. Tacite nous apprend (4) que lorsque Agricola arriva en Bretagne, au milieu de l'été, les ennemis avaient été momentanément ré-

(1) Cohen, *Monn. imp.*, I, nos 142, 143, 624, 625, 629.
(2) Josèphe, *op. cit.*, VII, 7, 1.
(3) Tacite, *Agric.*, ch. 17.
(4) Id.

duits à l'impuissance par une victoire de Julius Frontinus, successeur de Céréalis, sur les Silures; ce succès justifie sans doute la onzième salutation. La douzième peut s'expliquer par d'importants agrandissements que l'empire réalisa la même année: l'Achaïe, la Lycie, Rhodes et la Cilicie sont privées de leur liberté (1); la Pamphilie et la Lycie sont constituées en provinces impériales (2). Enfin une inscription (3) relate l'événement militaire qui a dû donner prétexte à la treizième salutation: Cn. Pinarius Cornelius Clemens, légat de la Germanie supérieure, s'y glorifie d'avoir fixé la frontière entre la colonie romaine de Vienne et la peuplade belliqueuse des Ceutrones, sous le cinquième consulat de Vespasien.

Lorsque Vespasien fut désigné consul pour la septième fois, à la fin de l'année 75, il était encore IMP XIII (4); et comme d'autre part la dix-septième salutation coïncide dans les textes avec la septième puissance tribunice de l'empereur, nous devons placer les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième salutations (la quinzième et la seizième non attestées) entre le mois de novembre-décembre 75 et le 1er juillet 76. Les témoignages historiques qui nous sont parvenus pour cette période n'attestent pas de grands succès militaires. On peut songer, pour expliquer les honneurs impériaux, à la dédicace du temple de la paix, qui eut lieu sous le sixième consulat de Vespasien et le

(1) Eckhel, *op. cit.*, VI, p. 332. Zumpt, *Comm. Epigr.*, II, p. 271, place le même fait entre 70 et 72.

(2) Marquardt, *Staatsverwaltung*, I, p. 376. Ces accroissements de territoires ont dû produire dans l'empire moins d'impression qu'une grande victoire militaire; ils restèrent sans doute ignorés assez longtemps par bien des Romains, et dans bien des provinces; ainsi s'expliquerait que la douzième salutation, qui s'y rapporte, ne nous soit parvenue dans aucun texte épigraphique ou numismatique.

(3) *C. I. L.*, XII, 113.

(4) Orelli, 5190, 5418, 5419.

quatrième de Titus (1); c'était un événement considérable pour le règne d'un prince qui avait entrepris et terminé tant de campagnes, qui avait en outre ramené le calme et l'unité dans l'empire. L'acquisition de provinces nouvelles, la Galatie et le Pont Polémoniaque, rattachés à la Cappadoce, ont pu aussi donner lieu à une salutation nouvelle (2). D'autre part, les monnaies nous apprennent (3) qu'au printemps de 76 Domitien conduisit une expédition contre les Sarmates qui avaient envahi la Mésie. Malheureusement aucun texte historique précis ne nous permet de décider si cette campagne fut victorieuse. Ce sont les seuls événements de l'année auxquels on puisse songer pour dater ces quatre salutations (4).

Les trois dernières sont nettement délimitées par les textes: la dix-huitième entre le 1er juillet 76 et le 1er juillet 78; la dix-neuvième et la vingtième entre le 1er juillet 78 et le 25 juin 79, date de la mort de Vespasien. Trois succès d'égale importance paraissent se rapporter, avec une grande vraisemblance, à ces trois salutations. M. Ulpius Trajanus, père de l'empereur Trajan, était légat consulaire de Syrie, quand les hostilités éclatèrent entre les Romains et les Parthes (5); il y eut un conflit assez sérieux, où Trajan et son fils remportèrent une victoire qui leur valut les honneurs du triomphe, et qui dut être commémorée par la dix-huitième salutation de Vespasien. Cette campagne se place dans l'été de 77. Dans les derniers mois de 78, c'est en

(1) Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXVI, 15.

(2) Marquardt, *op. cit.*, I, p. 361.

(3) Eckhel, *op. cit.*, VI, p. 371 et sqq.

(4) Remarquons que Vespasien agrandit le *pomerium* précisement en 75, alors qu'il était IMP XIV; j'expliquerais volontiers cette extension par l'acquisition de provinces nouvelles, que j'ai signalée. M. Merlin l'explique par le succès de la campagne de Germanie; cf. *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, tome XXI, p. 97 et sqq.

(5) Waddington, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 153.

Bretagne que les opérations militaires recommencent : Tacite (1) raconte les premiers succès de son beau-père Agricola, la défaite des Ordoviques, et la soumission de l'île de Mona, qu'il place formellement à la fin de l'année (2). Le début de l'année 79 est marqué par la découverte et le supplice de Sabinus, le chef des révoltés Gaulois : Dion Cassius (3) rapporte l'impression que produisit à Rome l'humiliation et le châtiment de cet homme qui avait tenté de soulever la Gaule entière contre l'empire, et qui, pendant neuf ans, du fond de la retraite mystérieuse où il s'était caché, inspirait encore des espérances à ses compatriotes et des inquietudes aux Romains.

Ce dernier succès était un événement symbolique pour la fin du règne de l'empereur Vespasien : il laissait après lui l'empire agrandi et pacifié ; des provinces nouvelles avaient été soumises ou annexées ; les Juifs, les Germains, les peuples du Danube étaient momentanément réduits à l'impuissance ; et Agricola poursuivait contre les Bretons sa brillante campagne (4).

Nous donnons ci-dessous le tableau chronologique des salutations et la liste des événements auxquels elles se rapportent :

I	1er juillet 69	Vespasien est proclamé empereur.
II	fin octobre 69	Victoire d'Antonius Priscus à Crémone.
III	7 sept. 70	Prise de Jérusalem par Titus.
IV	fin de 70	Victoire de Valerius Festus sur les Garamantes ; victoire de Gallus sur les Sarmades.
V	»	Défaite de Sabinus en Gaule.
VI	»	Victoires de Cerealis en Germanie.

(1) *Agricola*, ch. 18.
(2) « ...quamquam transvecta aetas... ».
(3) *Hist. rom.*, LXVI, 15.
(4) Tacite, *Agric.*, ch. 20.

VII	juin 71	Triomphe de Vespasien et de Titus à Rome.
VIII	fin de 71	Prise d'Herodium, en Judée, par Lucilius Bassus.
IX	été de 72	Campagne de Caesennius Paetus en Comagène.
X	»	Victoire de Cerealis sur les Brigantes.
XI	été de 74	Victoire de Frontinus sur les Silures.
XII	octobre 74	L'Achaïe, la Pamphylie, etc., réduites en provinces romaines.
XIII	début de 75	Campagne de Cornelius Clemens sur le Rhin.
XIV XV XVI XVII	janv.-juil. 76	Dédicace du temple de la paix; la Galatie rattachée à la Çappadoce; expédition de Domitien contre les Sarmates; ? —
XVIII	été de 77	Campagne d'Ulpius Trajanus contre les Parthes.
XIX	fin de 78	Premiers succès d'Agricola en Bretagne.
XX	début de 79	Découverte et supplice de Sabinus.

EDOUARD MAYNIAL.

LA LÉGATION DU CARDINAL DE SIENNE
AUPRÈS DE CHARLES VIII
(1494)

Les ouvrages même les plus étendus sur l'expédition de Charles VIII en Italie (1) sont très sobres de détails sur la légation confiée par Alexandre VI au Cardinal de Sienne, au mois d'octobre 1494. Je crois donc utile de publier ci-après huit lettres de ce Cardinal, écrites au cours de sa mission et conservées en original à Venise, dans la partie de la *Collection Podocataro* qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Saint-Marc (2).

Les lettres de créance données au Cardinal de Sienne, Francesco Piccolomini, par Alexandre VI, portent la date du 10 octobre (3). Le légat se dirigea vers Florence, au moment précis où l'approche menaçante de Charles VIII déterminait Pierre de Médicis à demander un sauf-conduit (4). Le revirement des Médicis fut, pour le légat, une première déception. Reçu en grande pompe dans la ville, il ne pouvait s'abstraire des préoccupations qui le hantaient et que tout le monde, ajoute-t-il, lisait sur son visage.

(1) Voir notamment Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII*, p. 447.

(2) Cod. lat. class. X, n° CLXXIV, in-fol., papier. — Un inventaire sommaire de cette partie de la collection a été publié par M. L.-G. Pélissier (*Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1901).

(3) Venise, Archivio di Stato, *Col. Podocataro,* série I, n° 578 (minute).

(4) Delaborde, *op. cit.,* p. 434 et suiv.

Un diplomate napolitain redoubla son anxiété. Le roi de France, disait-on, considérait le légat comme suspect et ne le recevrait pas: l'information était d'autant plus grave qu'on la tenait indirectement d'un favori de Charles VIII. Néanmoins le Cardinal dépêcha un de ses secrétaires au camp royal, afin de demander où et quand il pourrait présenter ses lettres de créance. Lui-même se transporta à Lucques. Comme l'émissaire n'était pas encore revenu le 4 novembre, le Cardinal, de plus en plus anxieux, envoya l'un de ses familiers, chanoine de Lucques, à l'évêque de Saint-Malo, afin de solliciter l'intervention de cet agent secret de la Curie auprès du roi. Pendant ce temps, on répétait partout que le Cardinal ne serait point admis: il était trop notoirement partisan des Napolitains. Au reste, sa correspondance même trahit ses attaches: perpétuellement on le voit recueillir des informations ou accueillir des conseils de la bouche des agents de la cour de Naples.

Le 4 novembre au soir, un chambellan de Charles VIII arriva à Lucques. Il était porteur d'une lettre de créance adressée par son maître au Cardinal Piccolomini. Charles, par l'organe de son officier, faisait savoir au légat qu'il ne pouvait recevoir un adversaire déclaré de sa cause, un partisan résolu de son rival; il avait, d'ailleurs, écrit déjà à Rome pour demander la désignation d'un autre membre du Sacré Collège. Piccolomini s'efforça de se disculper; mais, à peine l'officier royal était-il reparti, qu'il décidait de quitter Lucques dès le lendemain.

Dans la nuit pourtant son secrétaire revint et lui rendit un peu d'espoir. En effet, l'évêque de Saint-Malo avait promis de tenter une démarche auprès du monarque, afin de le fléchir. Le crédit dont jouissait ce puissant personnage pouvait laisser penser que son intervention ne serait point infructueuse et le Cardinal décida de différer son départ. Mais l'espoir fut de courte durée: le roi demeura inflexible. Quelques heures plus tard, deux offi-

ciers de Charles VIII arrivèrent à Lucques pour aviser le Cardinal qu'il devait renoncer définitivement à accomplir sa légation; ils avaient charge, en outre, de lui signifier d'avoir à quitter Lucques dans un délai de quatre heures, car Sa Majesté s'apprêtait à y faire son entrée. L'infortuné Piccolomini se vit donc réduit à abandonner précipitamment la ville, à traverser péniblement une contrée infestée de troupes, et à se réfugier à Fucecchio (1).

L'amour-propre du Cardinal de Sienne avait été mis à une rude épreuve. Désormais, il ne pouvait remplir auprès de Charles VIII aucun rôle diplomatique, et il n'y songea plus. Toutefois, il tint à obtenir du roi une audience privée. A cet effet, il sollicita l'appui de celui-là même que le pape avait désigné à son défaut, le Cardinal de Gürck, Raymond Péraud, *persona grata* à la cour de France. L'audience fut accordée. Le roi consentit à recevoir le Cardinal de Sienne à Sienne même, le surlendemain de son arrivée dans cette ville, le 4 décembre. L'entrevue fut, du reste, très froide et de pure courtoisie. Piccolomini assura qu'on l'avait calomnié. Par l'organe d'un de ses conseillers, Charles se contenta de lui répondre " qu'il admettait ses excuses " et le congédia pour recevoir le Cardinal de San-Severino.

Comme on le voit, les lettres du Cardinal de Sienne ajoutent des détails assez circonstanciés à ce que l'on sait de l'échec qu'il subit auprès du roi de France. Elles ont, de plus, l'avantage de donner une assez forte impression de ce qu'était la vie agitée d'un partisan d'Alexandre VI, mêlé de près aux événements, pendant la marche des Français sur Rome.

Perpignan, 30 septembre 1902.

JOSEPH CALMETTE.

(1) Prov. de Florence, circondario de S. Miniato.

LETTRES DU CARDINAL DE SIENNE

I.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 29 octobre, Florence. — Ms. cit., f° 18).

Beatissime pater. Post pedum oscula beatorum humilem commendationem. Res novas dominorum Florentinorum et profectionem Petri de Medicis Pisas et deinde ad Christianissimum regem non prius intelligi quam prope hanc urbem, et a domino Aloysio, serenissimi regis Alfonsi nuncio, quem in via offendi, a quo cum consilium peterem, ei visum fuit ut cum domino Marino Thomacello, regio oratore, apud Florentinos, cuncta comunicarem et consilium peterem, cum ipse nullum, ob novitatem rei, presens consilium haberet. Repperi paulo post duos oratores Florentinos ad me honorandum Sanctitati Vestre destinatos. Prope portam civitatis occurrit mihi reverendissimus dominus de Medicis et in quodam monasterio expectaturi cives et religiosorum processio. Diu simul consedimus. Cui cum magna mea admiratione narravi que mihi Sanctitas Vestra in favorem reverendissime Dominationis Sue et magnifici Petri, ejus germani, totiusque familie, et pro amplitudine hujus civitatis mihi demandaverat, ostendique me totum stupefactum, intelligens tantam rerum mutationem.

Narravit mihi multa Sua Dominatio reverendissima in excusationem magnifici Petri, ostendens quantum periculi sibi et familie imminebat explicavitque civium omnium consilia, multarum rerum mutationes et ipsam imminentem necessitatem. Replicavi ego et ostendi longe majus periculum, parvo quidem meo judicio, futurum hac via quam altera prima, magis honesta et secura, ob auctoritatem Sanctitatis Vestre, regie Majestatis et aliorum futurorum belli sociorum, qui Apostolice Sedis et

Vestre Sanctitatis jura et partes non deserent. Ingressi sumus tandem urbem cum magna pompa, sed credat Sanctitas Vestra ob ingentem animi dolorem, quam ob hujus civitatis variationem suscepi, nihil solatii inde percepisse, quod certe in facie mea universus populus videre potuit. Cras .ero cum magnificis dominis prioribus, quibus nescio quod dicturus sim; conceperam alia ex pia mente Sanctitatis Vestre, que ad tam subitam mutationem cogor ego quoque mutare, maxime cum primarii urbis et eorum socii popularium petitionibus et voluntati propensiori cesserint. Nam (ut aiunt) a minimo usque ad maximum Gallos in ore habent. Conabor tamen iterum justitiam Sedis Apostolice et Vestre Sanctitatis tam frequentes et humanissimas oblationes factas repetere, ut intelligant belli socios justissimam causam habentes non continuasse contra communem majorum eorum consuetudinem, qui Ecclesie in suis necessitatibus omni conatu totisque viribus astiterunt; addam et de constantia Vestre Sanctitatis dicere et legitima et alia que mihi Dominus in ore ponet.

Inveni fratrem Johannem illum Serenissime regine Sicilie cum sua collega ad mille passus extra portam, quo viso descendi. Diu collocuti sumus invicem, et, cum multa de Christianissimi regis animi ardore dixisset et qualiter ejus Majestas me suspectissimum haberet et alium peteret, hominem rogavi ut Sanctitati Vestre ad quam accedebat, omnia explicaret, quo Vestra Sanctitas me, servulum suum, de suo consilio et voluntate certiorem faceret. Ego propterea consilium non mutabo, sed procedam facturus, pro virili mea, ea que Vestra Sanctitas mihi mandavit ad Christianissimum regem, licet sim dubius quod iter ingrediar: hereo enim satis. Nam alii Mutinam regem venturum dicant, alii Pontremulum et inde Pisas. Quod si futurum esset, tutius mihi esset Lucam petere quam Bononiam, cum principaliter et ante omnia ratio Sanctitatis Vestre fuerit mittere me ad Christianissimum regem. Nam et res Bononienses, ut mihi constat, non parum cordi est Sanctitati Vestre. Ero cum regio oratore domino Marino Thomacello hac nocte consiliumque ab eo petam. Dignetur Sanctitas Vestra per litteras suas me certiorem facere de voluntate sua, quoniam propter frequentes rerum mutationes cogor pauca aggredi sine sapientissimo con-

silio vestro et hi qui litteras ad me deferent Florentie scire poterunt qua via incessurus sim. Felicissime valeat Vestra Sanctitas. Florentie, die .29. octobris 1494.

Ejusdem Vestre Sanctitatis humilis servitor, Cardinalis Senensis.

II.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 30 octobre, Florence. — Fol. 19).

Beatissime et clementissime pater et domine. Post humilem commendationem et pedum oscula beatorum. Accepi hodie duo brevia cum aliis copiis aliorum brevium et litterarum, quæ omnia Sanctitas Vestra ad me misit, quæ fideliter et diligenter mihi reddita sunt per manus reverendissimi Cardinalis de Medicis. Et primo quod negotium protonotarii de Bentivoliis, laudo consilium Sanctitatis Vestre, quæ pro sua sapientia conatur omni studio dignitati et rebus Sancte Romane Ecclesie consulere, maxime cum amici non omnes in officio et fide perseverant. Sed quoniam de itinere Christianissimi regis Franciæ varia est fama, nam aliqui Pontremolum aliqui Mutinam affirmant illum profecturum, ego dubius sum quo mihi sit eundum, ut mandata per Sanctitatem Vestram mihi injuncta possim perficere. Si igitur Bononia ad regem eundum erit, faciam verbis quæ inperat Beatitudo Vestra, et apud dominum prothonotarium et apud genitorem omni studio et diligentia et interim et postea; si illuc transeundum non erit, litteris idem agam omni sollertia et cura. Quoad litteras autem illustrissimi domini Ludovici ducis, molestissimum mihi fuit intelligere Suam illustrissimam Dominationem falsis suggestionibus ita aures præbuisse, ut ab officio et debita ac consueta ejus modestia tam aperte discesserit. Laudo sapientissimum et justissimum Vestre Sanctitatis responsum et arbitror Dominationem Suam illustrissimam non futuram tam acrem in agendo quam in scribendo. Ceterum ago gratias immortales Beatitudini Vestre, quod dignata est me de omnibus facere certiorem. Ego autem cognita voluntate Vestre Sancti-

tatis conabor pro viribus meis, quantum Dominus ex alto subministrare mihi dignabitur, in omnibus satisfacere. Commendo me humilissimum Sanctitati Vestre, quæ felicissime valeat. Ex Florentia .XXX. octobris .M.CCCC.LXXXXIV.

Ejusdem Sanctitatis Vestre humillimus servulus, F. Cardinalis Sennensis.

III.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 4 novembre, Lucques. — Fol. 22).

Beatissime pater, domine, post oscula pedum beatorum et humilem commendationem. Scripsi mediis tertiis Vestre Sanctitati quod ad Christianissimum regem Francorum tabellarium cum litteris meis premiseram, exspectans voluntatem Sue Majestatis, quando et quo in loco me audire vellet. Hac hora, illo non redeunte, remisi quendam venerabilem canonicum Lucensem familiarem meum Serezanam ad reverendum patrem dominum episcopum Macloviensem, cum novis litteris, rogans ut mihi rescriberet de mente et voluntate regis, et quo mihi eundum sit; nam Serezzanam est locus arctissimus et a magna militum multitudine omnia sunt occupata. Et hoc feci, ne, si priores littere, propter viarum discrimina, periissent, desiderium meum accedendi ad regiam Majestatem ignoraretur. Nam, sine responso Sue Majestatis, nihil mihi statuendum censeo. Ex relatione tamen dignissimorum virorum percepi, qui suis auribus audivisse asserunt, unum ex primatibus regiis dixisse hujusmodi verba: " Cardinalis Senensis scripsit ad regem pro audientia et admissione sua, sed quia suspectus est et adverse partis fautor, rex eum non admittet neque audiet „. Et hec protulit animo amarulento et verbis durioribus. Ego tamen, Beatissime pater, conabor, postquam secundum nuntium misi, litteris meis responsum habere, tum quia Galli minabundi cum omnibus loquntur, et vi etiam agunt, non concitabo adversum me irati hominis animum, ne graviora experiar. Sunt enim nunc in hoc prospero rerum successu et omnia illis patent: Serezzana, Petrasancta, in ma-

nibus regis posita sunt et intra biduum aut triduum futurum sunt Pise cum arcibus, municionibus ac Liburni portu. Aiunt preterea regem mox Florentiam profecturum ad reformandum illius urbis statum. Illustrissimus dominus dux Ludovicus apud Serezzanam in regio consilio fuit, ubi simul convenerunt de civitatibus et oppidis receptis, et rex, cum maxima amoris et benevolentie significatione, affirmavit se ducem Ludovicum omni tempore veneraturum, et sic dux ipse in Cisalpinam Galliam aut Lucam deinde Pisas proficiscitur. Aiunt etiam multi vulgo inter illos jactari regem Romam venturum et statum Romane Ecclesie reformaturum, et in consilio apud Serezzanam habito denuo decrevisse expeditionem regni Neapolitani. Dicunt etiam regem prosequi quod semel persuasum est, et illustrissimum dominum Brixiensem (1), avunculum suum de Sabaudia, ac reverendum dominum episcopum Macloviensem plurimum apud eum posse primumque inter consiliarios locum tenere. In his regionibus libere imperant Galli et omnia eis ad vota succedunt. Supplico Serenitati Vestre decernere velit quid mihi non admisso et non audito sit agendum.

Ego, qum jam divulgatum sit me in gratia regis non esse, sine periculo in his locis esse non possum, qum presertim Gallorum exercitus omnia occupaverit et dominis domorum et rerum minas ubique incutiant, ut militum mos est. Preterea neque hospitia neque alimenta ulla pecunia reperiri possunt. Alui jam triduo jumenta mea, que ad octingenta sunt, sine pabulo, araminis tantum, et eo quidem exiguo illa pascere oportuit: multitudini etenim in dies habuntanti supleri nullo modo potest. Hec habui que ad hunc diem scribenda censui. Commendo me pedibus Vestre Sanctitatis, quam rogo ut mihi imperet quid, in tanto rerum discrimine, sit agendum. Felix perpetuo sit Sanctitas Vestra. Luce, die .IIII^a. novembris M^o.CCCC.LXXXX.IIII.

Vestre Sanctitatis humilis servulus, F. Cardinalis Senensis.

(1) Philippe de Savoie, comte de Bresse, dont Louis XI avait épousé la sœur, Charlotte.



IV.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 5 novembre, Lucques. — Fol. 21).

Beatissime pater. Post pedum oscula beatorum, humilem commendationem. Heri circa horam vesperorum venit ad me dominus de Volta, cambelanus regis, cum litteris credentialibus Christianissimi regis, qui mihi exposuit Majestatem regiam ad Urbem nuper scripsisse, quod Sanctitas Vestra me ad eam legatum non destinaret, et quod rex sciebat me affectum parti adverse et non sibi, et quod mei gallicis rebus adversati fuerant, et quod eram pro rege Neapolitano, et quod sciebat me habere alias legationes et commissiones, et quod irem ad exequendum eas, quia rex nolebat me admittere; item, quod ex Senis factus fuerat certior me civibus consuluisse ne victualia ad classem suam mitterent: hec cum magna modestia ille narravit, ostendens se prudentem in singulis verbis. Respondi ad ista hoc tenore: et primo de litteris missis per regiam Majestatem ad Urbem nullam notitiam me habere; quantum vero ad suspitionem et particularitatem spectabat, dixi me indignum Cardinalem esse et in consistoriis et deputationibus et aliis locis fuisse aperte loquutum pro honore justitie Sedis Apostolice, cum de rebus Ecclesie in illis ratio haberetur, et fuisse cum Deo et conscientia salva loquutum palam, remittendo me ad reverendissimorum dominorum meorum Cardinalium consilium; de meis vero addidi, et quidem cum modestia, meos tales quippe fuisse, propter quos potius gloriari possem quam dolere, nam fuisse nepotem tanti pontificis, qualis fuit Pius, et in regno illos dulcissimos nepotes habere, quos habeo, gratias agere Omnipotenti; affirmavi deinde nullas alias commissiones me habere neque alias legationes mihi esse commissas, sed solum hoc mihi mandatum et unice, ut ad Christianissimum regem Sanctitatis Vestre et Sancte Romane Ecclesie nomine usque ad Astensem civitatem accederem, ad quam illam applicuisse nunc ferebatur, et quod regem visitarem, salutarem,

benedicerem, Beatitudinisque Vestre in Suam Majestatem verum dilectionis affectum explicarem, ostenderemque quam honeste Sanctitas Vestra hunc armorum tumultum, imminentibus nobis jamjam Turcis et ad Italie fores existentibus, avertere et pacare desyderaret, rogaremque et suaderem ut via juris, non armis, rem Sue Majestatis experiri vellet, cum parata esset Sanctitas Vestra omnia favorabiliter videre, intelligere et, quantum cum Deo posset, favorabilem justitiam administrare. Consideraret pro sua sapientia rex Christianissimus Italie statum et pericula que ex his bellicis motibus oriri possent et potissimum ob Infideles nobis acriter impresentiarum imminentes. Et alia in hanc sententiam subjunxi, nequaquam me habere ullas alias legationes, uti preter veritatem Majestati Sue suasum esset, et quod veneram cum omnibus rebus gratis et jocundis. De Senensibus vero si ex publico litteras haberet, esse me paratum reddere rationem rerum mearum, cum Sanctitas Vestra tale quid, scilicet de victualibus, minime mandaverit; sed si a privatis esset quidquam nuntiatum regie Majestati, sciret Senenses civilibus dissensionibus agitatos, aliquando diversarum partium affectu aliquos decipi et passione civili multa preter veritatem et dici et scribi. Hec ipse regio nuntio respondi. Rescripsi postea ad Christianissimum regem me cambellanum et nuntium suum humanissime audivisse et quod illi referendis rebus meis fidem haberet.

Et, habito post hec cum prelatis meis consilio, propter mores istorum dominorum Gallorum, nam et cives isti timebant ne aliquid acerbius adversum me a militibus perpetraretur, paraveram me ad iter: verum circa tertiam horam noctis, redeunte tabellario meo, quem ad dominum Macloviensem miseram, cum suis litteris ad me, mihi scripsit litteras meas regi dedisse et me jam ex cambellano regio mentem Christianissimi regis potuisse intelligere, verum, quia devotissimus Vestre Sanctitatis et Sedis Apostolice esset, dicebat se iterum futurum cum rege et sperare regem me humane visurum auditurumque, ob quas litteras statui expectare reditum illius mei familiaris canonici Lucensis, missi cum secundis litteris, ut, intellecta eorum voluntate, me rebus ita accommodare possim, ut nihil mihi imputetur. Et cum sim in continua exspectatione, nil certi amplius firmare

possum. Scribam tamen continue omnia que nobis accident, et Vestram Sanctitatem de omnibus certiorem faciam, cujus pedibus me commendo. Luce, die .V. novembris M.CCCC.LXXXX.IIII. Ejusdem Vestre Sanctitatis humilis servitor, F. Cardinalis Senensis.

V.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 8 novembre, Fucecchio. — Fol. 20).

Beatissime pater. Post pedum oscula beatorum humilem commendationem. Scripsi aliis litteris quo in statu res nostre erant apud Christianissimum regem et qualiter, non redeunte tabellario, unum ex meis ad dominum Macloviensem miseram, significavique Vestre Sanctitati ea que dominum de la Volta, sub litteris credentialibus regis mihi exposuerat, et qualiter, acceptis postea litteris domini Macloviensis, eram in aliqua spe adeundi regem satisfaciendique officio meo, prout mihi Sanctitas Vestra demandaverat. Interim, preter omnem spem meam, regia Majestas rursus duos ex suis aulicis ad me misit, videlicet predictum dominum de la Volta et alium quemdam auratum militem, qui, primum sermonem repetentes, ob predictas causas, quas Vestre Sanctitati per alias meas scripsi, hortati sunt me, quum regia Majestas admittere nollet, ut ex Lucense urbe discederem, ne propter meam presentiam ejus ingressus in hanc urbem, qui intra quartam horam futurus erat, impediretur. Ego accommodatis verbis respondi regia Majestas male informatam propter ea que mihi dici mandaverat, et quod tota legatio mea, propter singularem Sanctitatis Vestre in regem benevolentiam, erat ad honorem et gloriam Majestatis Sue, et quod Majestas illius Sanctissime Sedis a tam catholico principe minime spernenda erat. Sermo in longum tractus est, illis affirmantibus ultra ceteras causas regem scire me alias legationes adversum se habere. Ea facile confutavi et ex itinere meo futuro regem clare intellecturum veritatem dixi, eaque falso Majestati Sue suggesta erant, tam de dictis legationibus quam de comminatione cen-

surarum, si coram (ut aiebant) venissem, sed cum omnia falsa sint, necesse est ea arte a malevolis ficta ad irritandam boni regis mentem, et ut Sedes Apostolica, in non admissione mea, hac arte notaretur.

Ego, viso regio decreto, statui ei locum dare, ne asperiora cum majore legationis ignominia adversum me decernerentur, et intra spatium unius hore, omnibus ad iter paratis, illico discessi. Paulo ante discessum meum rediit ille canonicus, familiaris meus, cum litteris credentialibus domini Macloviensis ad me, qui se multis excusavit, quum non potuisset apud regem prosciere de admissione mea prout optaverat.

Beatissime pater, quantum doloris concesserim ex hac asperitate Christianissimi regis, Sanctitas Vestra facile cogitare potest. Nam et Sedes Apostolica gravissime lesa est, et ego, ad tantam rem missus, non parum sed longe major ratio publici honoris apud me est quam mei privati. Hec annuntiare volui Sanctitati Vestre, ut intelligat in curia et extra curiam harum rerum non defuisse ministros, qui suis litteris et suggestionibus adversas omnium matrem Apostolicam Sedem convenerunt. Sed cum illa Sanctissima Sedes minime maculari possit, neque in his ulla injuria affici, utpote quam Dominus custodit et diligit, statui ego ad aliquod tempus per religiosorum loca infelicitatem meam deplorare: nimis enim publica existimatio in me lesa est, contra divina et humana jura, et ne me. Beatitudo Vestra existimet me aliqua legatione fungi velle, abstinebo ab omnibus. Interim Sanctitas Vestra pro sua sapientia decernet. Christianissimus rex oppidis et castellis omnibus munitis valida presidia imponit et nos a Luca usque prope Senas arma et milites Gallorum transivimus. Felix valeat Sanctitas Vestra, cujus pedibus me humiliter commendo. Ex oppido Fossechii, die 8 novembris 1494. Ejusdem Sanctitatis Vestre humilis servitor, F. Cardinalis Senensis.

VI.

Le Cardinal de Sienne à Podocataro.

(1494, 13 novembre, Sienne. — Fol. 28).

Reverendissime in Christo pater, amice singularissime, salutem. Hac ipsa hora litteras Paternitatis Vestre accepi, Rome .XI. novembris scriptas. Legi eas carissime et sine arbitris, et perlectas illico extinxi, neque amplius in lucem venire poterunt (1). Gratias ago Vestre Paternitati de tanta charitate in me, filium suum. Apud Christianissimum regem, meo parvo juditio, amplius insistendum non est, ut me admittat, ne rursus cum majori dedecore et illius Sanctissime Sedis injuria rejiciar: hoc mihi videtur, quod longe magis publico honoris studio quam meo privato ducor. Utinam et ceteri, qui illi Sanctissime Sedi obnoxii sunt, tanto studio ducerentur! Sed ipsi viderint. Scitote me diligentissime ex Sena primo, ex Luca, ex Fussechio et rursus, cum Senas applicui, scripsisse. Video, quantum ex litteris vestris intelligere possum, non omnes meas redditas esse: timeo ne intercepte fuerint; curavi tamen semper illas per fideles manus mittere. Ceterum scribitis aliqua brevia ad me fuisse missa. Scitote me preter illa duo, videlicet illud quod concernebat factum Bentivoli et illud ducis Mediolani cum copia litterarum pro informatione mea, nullum aliud post exitum Urbis accepisse. Rursus ingentes gratias habeo Vestre Paternitati de his que ad me scripsit et rogo ut, si salvis rebus publica scribere aliquando potestis, scribatis. Apud me enim omnia in tuto erunt. Ego nunc in patria saluti familie mee studere cogor. Sumus enim omnes apud Christianissimum regem delati pro Arragonensibus et Pientinis. Laboravit enim hec civitas sui civilibus discordiis et, cum omnibus satisfacere non potuerimus, multi sunt qui livore ducti falsa veris et vera falsis immiscent. Habeo tamen gratias Deo, quod nobis dedit ut nemini unquam

(1) C'est ce que l'on doit assurément regretter.



abfuerimus, profuimus vero multis et civium concordie semper omnis studuimus. Speramus in Domino quod eripiat nos, si placuerit, de manibus adversariorum nostrorum. Rogo pedibus Pontificis me commendari. Valeat Paternitas Vestra. Senis, die .13. novembris 14[94].

VII.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 20 novembre, Sienne. — Fol. 25).

Beatissime pater, post pedum oscula beatorum humilem commendationem. Heri vesperi hanc urbem ingressus est reverendissimus Cardinalis Gurcensis (1), cui obviam misi dominum Pientinum episcopum (2) cum meis, et per illum me excusavi cur personaliter non occurrerem et in episcopio Suam Dominationem hospitari non poteram, nam et paucissimi ex meis Senis erant et episcopale palatium Christianissimi regis familiaribus et civibus ad ornandum pro suscipienda Majestate Sua tradideram. Accessi ego paulo post ad reverendissimam Dominationem, que ex ordinatione civium apud monasterium Sancti Augustini descenderat. Locuti sumus simul ad longum. Exhibui me cum omni humanitate. Gratulatus sum cum Sua Dominatione de ejus vocatione ad Christianissimum regem, tum propter honorem Sanctitatis Vestre et ordinis nostri, cum quia sperabam Dominationem Suam omni cura et studio Sanctitatis Vestre et illius Sanctissime Sedis et omnium nostrum bonum procuraturum, cum doctrina, bonitate, rerum experientia valeret, semperque bono Reipublice animo ardenti studuisset essetque regie Celsitudini acceptissimus, quod agendis rebus maxime conducet. Descendi postea cum dexteritate ad factum legationis mee eique narravi progressum rerum omnium et accusationes adversum me adductas per regios nuntios ad me missos atque excusationes

(1) Le Cardinal de Gürck, Raymond Péraud.
(2) Thomas Piccolomini, évêque de Pienza.

meas, serbavique formam mihi traditam per ultimum breve ad me missum. Sua Dominatio humanissime ad singula respondit, et se dignissimi Cardinalis et optimi officium facturum pollicitus est, et quod per suas litteras me certiorem faceret. Hoc mane misit ad me dominum Peregrinum Lucensem ad excusandum se, si ante discessum domi me non salutabat, quoniam per proprium nuntium rursus ad Christianissimum regem vocabatur et quod illico profecturus esset. Habui ego debitas gratias et excusationes ejus adauxi, ne laborem susciperet et rebus publicis impedimentum esset. Ex Florentia, preter celebratissimum Christianissimi regis ingressum, nil aliud habemus. Heri tria milia Gallorum huc applicuerunt. Fœliciter valeat Vestra Sanctitas, cujus pedibus me commendo. Senis, die .20. novembris 1494. Ejusdem Vestre Sanctitatis humilis servitor, F. Cardinalis Senensis.

VIII.

Le Cardinal de Sienne à Alexandre VI.

(1494, 4 décembre, Sienne. — Fol. 26).

Beatissime pater, clementissime domine, post pedum oscula beatorum humilem commendationem. Scripsi superioribus diebus ad Sanctitatem Vestram me, post discessum hinc reverendissimi domini Gurcensis (1) et profectionem suam ad regem nihil a Dominatione sua habuisse. Rediit deinde Senas reverendissima Dominatio Sua cum reverendo patre domino episcopo Elnensi (2) reditura Romam cum maxime celeritate. Mihi autem rettulit ea que mihi objecta fuerunt in curia regis, propter que non fueram admissus parvi momenti esse, preter unum tantum, quod maxime mentem Christianissimi regis a mea receptione avertisset, et hoc est quod suggestum fuerat regie Majestati quod ab Alfonso rege fueram missus, vel saltem ad ejus instantiam, et in fine conclusit quod et reverendo patre domino Macloviensi regiam

(1) Raymond Péraud.
(2) Charles de Martigny, évêque d'Elne.

mentem plene intelligerem. His dictis recessit reverendissimus dominus Gurcensis. Expectavi ego serenissimi regis adventum. Deinde venerunt ad me reverendus dominus Macloviensis et magnificus dominus de Boni (1), qui anno superiore primus inter oratores regis fuit, et deinde in Romandiola prefuit Gallorum copiis. Hi me nomine regio salutaverunt, dixeruntque regiam Majestatem libenter me audituram hodie igitur, nam antea tempus non fuit. Cum rex post prandium discessurus esset, audita missa, admissus fui. Salutavi Majestatem Suam Sanctitatis Vestre nomine et multa pro tempore dixi adversus falsos delatores qui ejus Majestati male de Vestra Beatitudine et me suggesserant. Narravi aperte, in magna principum corona, ad que peragenda Sanctitas Vestra me delegaverat, que nihil aliud concernebant, nisi honorem, gloriam, statum et salutem Sue Majestatis; omnia jocunda, omnia salutaria esse; nihil molesti, nihil asperi, nihil ingrati in se habere, ut emuli et discordiarum seminatores inculcaverant. Ostendi, pro viribus meis, Sanctitatem Vestram regiam Majestatem paterno ac singulari amore semper prosequutam fuisse, nihilque aliud optare, nisi ejus felicitatem et orthodoxae fidei augmentum et tutelam, hoc presertim tempore quo ab Infidelibus continuis incursionibus, vastationibus et calamitatibus premitur. Demum Majestate Sua ad fidei propugnationem juxta majorum suorum exempla Vestre Sanctitatis nomine sum adhortatus, et ultimo hanc civitatem Senensem, quoniam ita necessitas postulabat, summo studio commendavi. Rex, postquam dicendi finem feci, habito cum duobus, qui sibi adsistebant, consilio, per alterum ex eis ita mihi respondit: regiam Majestatem multa de me acceptavisse, presertim quod rebus suis semper fueram adversatus, admittere tamen excusationes meas libenti animo: de bona autem mente Beatitudinis Vestre erga Majestatem Suam, gratissimum sibi esse hoc a me intellexisse; et si Majestas Sua inveniret bonum patrem in Vestra Sanctitate, quod etiam Vestra Sanctitas inveniret bonum filium in ejus Majestate. Cum simul loqueremur, venit reverendissimus dominus Cardinalis Sancti Severini, et, post

(1) Il s'agit probablement du sire d'Aubigny.



meam auditionem, regem sequutus in· penitiorem locum, ibi auditus est. Ego autem inde discedens, ad visitandum reverendissimum dominum Cardinalem Sancti Petri ad Vincula accessi. Qui cum adhuc cum eo loquerer, ad regem vocatus est.

Regia Majestas die martis (1) hanc urbem ingressus est et hodie, que est die jovis, sumpto prandio, discessit, non obstante continua pluvia. Inter equitandum, reverendissimus dominus Gurciensis, qui paulo ante Senas applicuerat, allocutus est regiam Majestatem. Reverendissimus pater dominus Macloviensis de Vestra Beatitudine bene sentit et optime loquitur. Idem facit magnificus de Boni, cui si Sanctitas Vestra aliquid humanitatis et gratie contulit, cum apud eam esset, vere non est ingratus; nam, presente domino Macloviensi, dixit quam multa, bene etiam me audiente, regie Majestati, de Vestra Beatitudine, cum singulari affectu et significatione, precipue devotionis erga Sanctitatem Vestram. Quam felicem esse cupio. Senis, die .4. decembris 1494.

Ejusdem Vestre Sanctitatis humilis servitor F. Cardinalis Senensis.

(1) Le 2 décembre.

ERRATUM

Je dois apporter deux rectifications à mon article paru dans le numéro précédent et intitulé *Une lettre close originale de Charles le Chauve.*

Pag. 135. — Böhmer n'a point catalogué le document que j'ai étudié. Néanmoins, on me fait observer qu'il a été autrefois connu et cité par Diago, *Hist. de los... condes,* f° 62.

Pag. 136, ligne 14 (transcription), rétablir *vos,* omis entre les mots *sciatis* et *quia.*



NOTE SUR QUELQUES MANUSCRITS DE L'INVENTAIRE DES ARCHIVES PONTIFICALES

RÉDIGÉ EN 1366-1367 SOUS LE PONTIFICAT D'URBAIN V.

Au tome VI des *Antiquitates italicae* (1), sous le titre de " *Catalogus chartarum Archivi sanctae romanae ecclesiae confectus anno MCCCLXVI* ", Muratori a publié un Inventaire des Archives du Saint-Siège conservées à cette époque au Palais d'Avignon. On connaît pour le XIVème siècle quelques autres documents du même genre. Le premier en date, un inventaire des registres pontificaux composé en 1339, a été publié par le P. Denifle dans l'*Archiv für Litteratur-und Kirchen-Geschichte* (2). Un second, beaucoup moins étendu et postérieur (il fut rédigé en 1369), a trouvé place dans l'Introduction du *Regestum* de Clément V publié par les Bénédictins (3).

Mais à vrai dire, ces deux inventaires n'ont point le caractère de celui que Urbain V fit compiler " per certos... scriptores ", sous la direction de son camérier Arnaud Aubert, au

(1) Col. 75-189. — Ce volume a paru en 1742.

(2) II (1886). *Die päpstlichen Registerbände des 13 Jahrhunderts.* — Cet inventaire qui se trouve aux Arch. du Vatican dans le 38ème registre de Clément VII (fol. 315 à 328), occupe les pages 75 à 105 du vol. II de l'*Archiv.*

(3) I (1885) XX, note 2. — Il avait été déjà signalé par le P. Ehrle dans un article intitulé: *Zur Geschichte des Schatzes, der Bibliothek und des Archivs der Päpste im XIV Jahrhundert* (*Archiv* déjà cité, I (1885), p. 12). Cet inventaire est conservé dans le vol. 468 des *Collectorie.*

cours des années 1366 et 1367 (1). Ils ont été rédigés sans aucun doute pour servir à une sorte de récollement des Archives du Saint-Siège; ils contiennent l'indication du nombre des registres, mentionnent soigneusement les signes extérieurs qui permettent de les distinguer et de les classer, mais ne donnent généralement aucune indication sur les documents qu'ils contiennent. L'Inventaire d'Urbain V a été fait dans un tout autre but: on s'est proposé uniquement de rassembler dans un ordre logique et commode l'indication et l'analyse sommaire de tous les documents servant à établir les droits, territoriaux, financiers, politiques du Saint-Siège et de l'Eglise romaine. C'est par beaucoup de côtés un complément mis à jour du *Liber censuum*, une table détaillée des Pièces justificatives. Le titre que porte le manuscrit original (2) ne laisse à ce sujet aucun doute; celui qu'un copiste postérieur a mis en tête d'un des exemplaires que nous examinerons tout à l'heure résume cette idée d'une façon très nette: *Summarium censuum, jurium et privilegiorum sancte romane ecclesie* (3).

Ce côté de la question, le plus important assurément au XIVème siècle et dans les circonstances où se trouvait la papauté, ne

(1) C'est le 27 juin 1366 que Arnaud Aubert archevêque d'Auch et camérier depuis 1361 reçut d'Urbain V l'ordre de veiller à l'exécution de cet Inventaire (voir le préambule publié par Muratori, *op. cit.*, col. 75). L'ouvrage fut achevé, nous apprend l'explicit, au cours de l'année 1367. Certaines mentions de paiements faits dans le courant de l'année 1367 à Jean Rocet scribe et à quelques fournisseurs me paraissent devoir être rapportées à la confection de cet inventaire (Kirsch, *Die Rückkehr der Päpste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom*, Paderborn, 1898, 8°, p. 4, 5, 78, 80 à 84.

(2) Il est trop long pour que nous puissions le reproduire ici. (V. Muratori, *op. cit.*, col. 75-76).

(3) Remarquons que les auteurs du *Gallia Christiana*, examinant superficiellement l'exemplaire qui est aujourd'hui à la Bibl. Nat. de Paris, l'ont appelé improprement: « *Tractatus* de privilegiis, juribus ac censibus Romanae Ecclesiae » (I, col. 995-996).

nous frappe plus aujourd'hui. Nous ne voyons dans la compilation ordonnée par Urbain V que le plus ancien Inventaire (au sens précis du mot) des documents pontificaux auxquels en 1367 la papauté attachait le plus de prix.

Nous voudrions simplement, dans cette courte note, pour éclairer un peu les abords du sujet, indiquer et examiner rapidement les manuscrits de cet inventaire qui ont pu venir à notre connaissance.

Pour son édition des *Antiquitates*, Muratori dit s'être servi d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Este. Il y renvoie en ces termes: " atque ad Catalogum istum quod attinet, illum ego acceptum refero Estensi Bibliothecae inter cujus mstos codices adservatur membranaceus, seriem chartarum illarum complectens " (1). La Bibliothèque d'Este avait été, on le sait, transportée de Ferrare à Modène dès 1598 et depuis 1700 Muratori en était le Bibliothécaire (2). La référence semblait suffisamment précise pour qu'il parût possible de retrouver à la Bibliothèque Estense le manuscrit en question. Il n'en était rien cependant, et nos recherches eussent été vaines si une obligeante communication de M. Ognibene, Directeur de l'Archivio di Stato de Modène, ne nous avait permis de retrouver dans ce dernier dépôt le manuscrit publié par Muratori. C'est un beau volume parchemin de 245 (CCXLV) feuillets, plus deux feuillets de garde, l'un au commencement, l'autre à la fin. Au recto du premier on lit (en caractères du XVIème siècle): " Al mio car^{mo} et amato consorto il sig. Francesco Rodelli ". L'écriture, du XIVème siècle, est très soignée; un grand nombre d'initiales, à l'encre noire, sont joliment historiées. L'explicit contient le nom du copiste,

(1) *Op. cit.*, col. 74.

(2) *Le Biblioteche governative italiane nel MDCCCXCVIII* (Rome, 1900), p. 196.



Albert de Varennes, moine du monastère de Chéhéry (1), au diocèse de Reims, et la date, 1367 : " Explicit iste liber, scriptus a fratre Alberto de Varennis, monacho monasterii de Caheryo cisterciensis ordinis Remensis diocesis, anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo sexagesimo septimo, indictione V, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Urbani divina providentia pape quinti anno quinto ". Nous sommes évidemment en présence du manuscrit original apporté peut-être de Rome au XVIème siècle par le cardinal de Ferrare ou le cardinal d'Este.

Le second manuscrit se trouve aujourd'hui à Paris, à la Bibliothèque Nationale, où il porte le n° 5181 du fonds latin. Sa présence avait été signalée dès le XVIIème siècle dans la Bibliothèque Colbertine par les auteurs du *Gallia Christiana* (2). C'est un volume de 223 feuillets parchemin, plus le feuillet A préliminaire et le feuillet 13 *bis*. L'écriture, assez soignée, est aussi du XIVème siècle. Quant au texte, les seuls changements apparents consistent dans l'adjonction au début d'une table dont la première lettre E[ffectus] est historiée et dans la suppression de la mention finale du copiste (3).

(1) Aujourd'hui Chéhéry (Ardennes, commune Châtel-et-Chéhéry, canton Grandpré, arrondissement Vouziers). Ce moine Albert était selon toute vraisemblance de Varennes-en-Argonne (Meuse, arrondissement Verdun-sur-Meuse, chef-lieu de canton), à quelques kilomètres seulement au sud de Chéhéry.

(2) « Exstat in Bibliotheca Colbertina hujus archiepiscopi [Arnaud Aubert, archevêque d'Auch] S. R. Ecclesiae Camerarii tractatus manu exaratus de privilegiis, juribus ac censibus Romanae Ecclesiae (*Gall. Chr.*, I, col. 995-996).

(3) Dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae* (Paris, 1744, t. IV, p. 50) on voit, sous le n° 5181 A, la mention d'une copie de ce manuscrit exécutée au XVIIIe siècle : « Codex chartaceus, olim Baluzianus... Is codex ex precedenti [5181] decimo octavo seculo descriptus est ».

On s'attendrait à trouver aux Archives du Vatican, sinon l'original de notre inventaire, du moins quelqu'une des meilleures copies. Ce dépôt ne contient cependant que deux exemplaires assez peu intéressants pour lesquels peut suffire une description sommaire.

Le premier, qui porte le n° 9 de l'Armoire 35, est un volume de 264 feuillets papier plus une feuille de garde au commencement. Il y a encore 4 feuilles de garde, deux au début, deux à la fin, mais elles sont relativement modernes. La feuille de garde (ancienne) du début porte un *Effectus brevis* abrégé dont la présence semble un indice, sinon une preuve, de la filiation qui doit exister entre ce manuscrit et celui de Paris. L'écriture est, comme celle des deux premiers, du XIVème siècle. Sur la première feuille de garde (moderne) on lit, d'une écriture qui paraît être celle de Garampi (1): " Index Archivi S. R. E. Ex hoc codice descriptus est codex alter in Pl[uteo] 33, n° 38 ", et au-dessous: " Aliud vetus inventarium Archivio exstat in hoc pluteo n. 146 " (2).

La première indication de Garampi se vérifie aisément. Le vol. 38 de l'Armoire 33 est bien une copie de la fin du XVème ou du commencement du XVIème siècle exécutée sur le manuscrit précédent. Une mention visible sur le verso de la couverture nous en avertit d'ailleurs formellement: " Codex descriptus ex codice altero Archivi sacr. Vat. in Pl[uteo] 35, n° 9 ". Cet exemplaire, le dernier en date, à notre connaissance du moins, est écrit sur papier et non folioté. Il porte en tête le titre que nous avons cité au début de cette note: " Summarium censuum, jurium et

(1) Garampi fut préfet des Archives Vaticanes entre 1751 et 1772.

(2) Il est impossible de savoir ce que signifie cette mention; l'armoire 33 ne comprend plus que 68 numéros. Quant au n° 146 de l'Arm. 35, intitulé d'après les Index: Processus contra ordinem Militiae Templi, il a disparu depuis longtemps.



privilegiorum S. R. E. „. La table du début, le préambule sont supprimés; l'écriture, de trois mains au moins, est souvent lâchée et hâtive (1).

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur les divers manuscrits de l'Inventaire de 1366-1367.

Cette compilation intelligemment conçue et exécutée a déjà rendu (2) et rendra encore, croyons-nous, aux travailleurs d'appréciables services. A ce titre elle méritait de nous autre chose qu'un simple intérêt de curiosité. Nous n'avons pas eu d'ailleurs, en écrivant cette courte note, d'autre prétention que d'esquisser rapidement l'Introduction d'une nouvelle édition de cet Inventaire, édition qui sera possible lorsqu'on saura plus exactement ce que contiennent certains fonds presque inconnus et encore à peu près inexplorés des Archives Vaticanes.

Rome, 11 décembre 1902.

Ch. Samaran.

(1) Au début on lit la mention suivante: « Insunt Bibliothece palatine et alia tria volumina ».

(2) C'est ainsi que L. Cadier dans ses *Etudes sur la Sigillographie des rois de Sicile* (*Mélanges*..., t. VIII, 1888) a pu, grâce à cet inventaire, faire des constatations et des vérifications importantes au sujet des actes des rois de Sicile et de plusieurs bulles d'or (crisoboli) conservés aux Arch. du Vatican. De son côté, pour citer un deuxième exemple, P. Fabre a remarqué qu'une bulle importante conservée aujourd'hui dans l'Arm. 9, caps. 7, n° 11, a été reproduite *in extenso* dans l'Inventaire de 1366-67. (*Ibid.*, t. X (1890), p. 372, note 4. — *La perception du Cens apostolique dans l'Italie centrale en 1291.* — Cf. Muratori, *op. cit.*, col. 146 [lisez 150]-154).

VATICANA

(Suite)

NOTES SUR LA TOPOGRAPHIE DE ROME AU MOYEN-AGE. — XI.

En dehors de la villa impériale, les édifices du Vatican étaient surtout des tombeaux, alignés le long des voies Aurelia, Cornelia, Triomphale. Il y avait pourtant un temple, le *Phrygianum* des régionnaires, qui demeura ouvert pendant tout le quatrième siècle (1). La construction de la basilique constantinienne entraîna le sacrifice d'un grand nombre des tombeaux de la voie Cornelia et même la suppression de celle-ci sur un parcours égal au moins à la longueur du nouvel édifice. Le cirque, le plus considérable des édifices de la villa, dut être démoli aussi, car c'est sur ses murs nord que l'on éleva les nefs de gauche (2). Le reste, c'est-à-dire la *spina*, le mur sud, une partie au moins de l'hémicycle et des *carceres*, demeura sans doute à l'état de ruine et dut servir de carrière pour les constructions voisines. Bientôt il n'en resta plus que l'obélisque, qui demeura en place pendant tout le moyen-âge. Quant au temple, il finit, comme tous les temples, par être abandonné et fermé; il n'en resta que des cippes, dressés jadis autour et portant des inscriptions (3). Ils furent remis au jour sous Paul V, au commencement du XVII[e] siècle.

(1) Ci-dessus, p. 8.

(2) Gauche et droite, dans ce qui suit, doit toujours s'entendre de la gauche et de la droite de qui entre dans la basilique.

(3) *C. I. L.*, t. VI, 497-504. — Encore ces cippes eux-mêmes ont-ils disparu pour la plupart depuis le temps de Paul V. Il n'en reste que deux, sur huit qui furent trouvés alors: l'un est au Louvre, l'autre au Capitole.

La basilique s'étendait sur une longueur d'environ 200 mètres, tout compris, abside, transept, nefs, atrium. Des degrés la reliaient à une place appelée plus tard *Cortina*, où débouchait le porche qui, succédant au premier tronçon de la voie Cornelia, rattachait le sanctuaire au pont d'Hadrien.

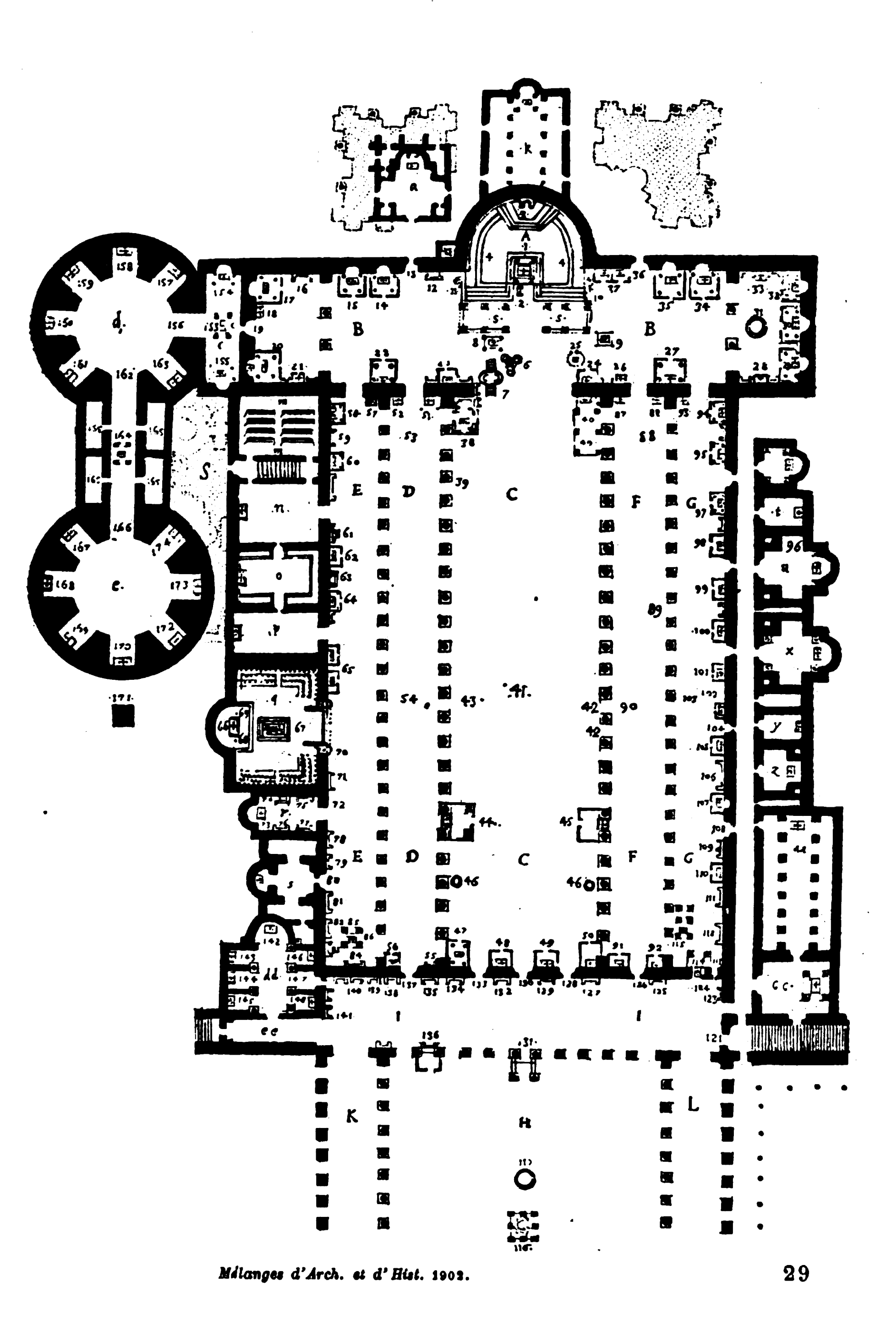
Le mausolée des Probi.

Au déclin du quatrième siècle, le pape Damase (366-384) fit élever un baptistère à l'extrémité nord du transsept, qui se trouva ainsi allongé et fit saillie sur les nefs de droite. Des mausolées, comme cela était naturel, ne tardèrent pas à s'élever autour de la basilique. Ceux dont nous avons connaissance sont, derrière l'abside, le tombeau des Probi; sur le flanc gauche de l'église, les deux rotondes funéraires préparées pour les membres de la famille impériale des Théodose.

Du mausolée des Probi (1), détruit sous Nicolas V, il ne nous reste qu'un sarcophage, actuellement conservé dans la chapelle de la Pietà, où il supporte l'autel; de plus, une bonne description de Mafeo Vegio, et un plan d'une exactitude problématique. Mafeo Vegio visita l'édifice six mois avant qu'on ne le jetât par terre; il eut soin d'en copier les inscriptions, épitaphes de Sex. Petronius Probus et de sa femme Anicia Faltonia Proba (1). C'était un édifice considérable, plutôt un temple, dit Vegio, qu'un oratoire, avec des colonnes à l'intérieur sur trois de ses côtés; elles supportaient un entablement où se lisaient les inscriptions. Au XVe siècle il était fort négligé; on n'y pouvait accéder d'aucun côté. Aussitôt qu'il eut été démoli, les marbres, colonnes et

(1) *Acta SS. iun.*, t. VII, p. 71*. — Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. I, p. 119, 124; t. II, p. 316. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 347.

(2) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 347. — *C. I. L.*, t. VI, p. 389.


A
B
B
C
C
D
D
E
E
F
F
G
G
S
H
K
L

autres, furent employés à des constructions nouvelles; et, si le sarcophage principal échappa, au moins fut-il violé. L'or, en assez grande quantité, que l'on trouva dans les restes des vêtements précieux, fut jeté au creuset et l'on en fit un calice. Au XVI[e] siècle, Alfarano marqua cet édifice sur son plan de la basilique vaticane (1); la place qu'il lui assigne (*k*), la forme, les dimensions qu'il lui donne, concordent assez avec la description de Mafeo Vegio; mais on ne saurait dire où il a trouvé les détails.

De ce plan, comme du livre de Vegio, on peut au moins déduire que le mausolée des Probi n'avait pas d'ouverture sur la basilique. Dans le voisinage immédiat de celle-ci il occupait ce qu'on pourrait appeler la meilleure place, juste derrière l'abside, au plus près de la tombe apostolique. Ceci me porte à croire que les Probi avaient eu le choix et que les mausolées théodosiens ne furent construits qu'après le leur.

Les mausolées impériaux.

Ces mausolées étaient installés au milieu de l'ancien cirque, en ligne droite avec l'obélisque; ils étaient au nombre de deux, de forme ronde, et pourvus chacun de huit grandes niches, dont une était ouverte et servait d'entrée. Des édifices de cette forme et de cette destination se voyaient un peu partout autour de Rome, mais plus particulièrement auprès de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, et des Saints-Pierre-et-Marcellin, sur la voie Labicane, où ils abritaient les tombeaux de princesses de la maison constantinienne. Celui de Sainte-Agnès s'est conservé, sauf la décoration, qui a disparu en grande partie; de celui

(1) Je donne ici, pour la commodité du lecteur, une reproduction partielle du plan d'Alfarano.

de la voie Labicane il subsiste des restes importants, dont la disposition rappelle singulièrement celle des mausolées du Vatican.

Des deux mausolées jumeaux, un seul, le plus à l'ouest (pl. *d*), paraît avoir servi de sépulture. Il abrita sûrement les restes de Marie, fille de Stilicon, femme de l'empereur Honorius, et ceux de Théodose II (1), empereur d'Orient. Ces deux personnages sont les seuls pour lesquels il subsiste des documents sûrs et directs. Mais d'autres membres de la même famille leur furent adjoints, car lorsque, à la renaissance, les tombeaux furent violés et pillés (2), il y en avait un certain nombre. Le second mausolée (pl. *e*) ne fut détruit que sous Pie VI. On n'y trouva alors aucune sépulture impériale.

C'est dans un des mausolées du Vatican, plus probablement dans ce dernier, encore vierge de sépultures, que se tint en 483 une assemblée du clergé romain, sous la présidence, non du pape, car le saint-siège était vacant, mais du patrice Basile, préfet du prétoire et représentant du roi Odoacre (3). Une vingtaine d'années plus tard, le pape Symmaque changea cette rotonde en église et la dédia à l'apôtre saint André.

Au IX[e] siècle, les deux rotondes communiquaient entre elles par un corridor et celle de l'ouest était reliée au transept sud de la basilique. Je ne sais si cette disposition était primitive; je croirais plutôt que les deux mausolées jumeaux n'eurent d'abord aucune communication ni entre eux ni avec la basilique, et qu'on ne songea à en établir que quand le mausolée de Marie eut été affecté et transformé (757) en église de Sainte-Pétro-

(1) M. G., *Auct. antiq.*, t. IX, p. 489.

(2) Pour les détails, v. De Rossi, *Bull.*, 1863, p. 53; 1878, p. 142. — Cancellieri, *De secretariis bas. Vaticanae*, p. 995 et suiv.

(3) « Cum in mauseleo quod est apud beatissimum Petrum apostolum resedissent... » (Thiel, *Epp. RR. pont.*, p. 685).

nille. Pour être bien au clair là dessus, il faudrait être mieux renseignés que nous ne le sommes sur l'appareil et les détails de construction de ces édifices.

Le pape Symmaque pourvut la nouvelle église Saint-André d'une entrée spéciale, avec portique (1), fontaine et degrés d'accès. A l'intérieur il profita des niches pour établir des chapelles dont le *Liber pontificalis* indique les titulaires: l'apôtre Thomas, saint Cassien d'Imola avec les martyrs romains Prote et Hyacinthe, saint Apollinaire, saint Sossius. Un document postérieur (2) ajoute à ces quatre chapelles celles de saint Laurent et celle de saint Vit. Avec la niche d'entrée et celle du fond, consacrée à saint André lui-même, nous avons les huit divisions du mausolée.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au milieu du VIII[e] siècle. C'est alors que le mausolée de l'impératrice Marie fut, lui aussi, transformé en église. Ce changement eut lieu à la demande du roi des Francs Pépin le Bref. Pendant le séjour du pape Etienne II auprès de ce prince (754), Pépin lui avait demandé de transférer en cet endroit le corps de sainte Pétronille. Cette sainte, honorée sur la voie Ardéatine dans son tombeau primitif, près duquel s'élevait une basilique très fréquentée, passait pour avoir été la fille de l'apôtre Pierre (3). Son sar-

(1) De Rossi (*Inscr. christ.*, II, p. 257) a rattaché à ce portique une inscription en vers trouvée dans un recueil manuscrit sans indication de lieu, et j'ai suivi son opinion dans mon commentaire au *L. P.* (t. I, p. 267, note 29); mais j'ai eu tort, car l'attribution proposée est très douteuse.

(2) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 224. — Cf. *L. P.*, t. I, p. 265, n. 17. — A l'aide de cette description, on peut identifier les sept chapelles: à gauche en entrant, S. Laurent (pl. 174), puis S. Vit (173), S. Cassien (172), S. André (170), S. Thomas (169), S. Apollinaire (168), S. Sossius (167).

(3) Saint André était frère de saint Pierre. Dans ces transformations on semble avoir eu en vue de grouper autour du prince des apôtres les membres connus de sa famille.

cophage portait une inscription: AVR. PETRONILLAE FILIAE DVLCISSIMAE. Etienne II, de retour à Rome, s'occupa d'aménager le mausolée en vue de cette destination et son successeur Paul y transporta le sarcophage en grande pompe, le 8 octobre 757. Peu après le pape y reçut et y déposa un souvenir baptismal de sa filleule Gisèle, fille de Pépin. En somme, le mausolée théodosien, changé en église de Sainte-Pétronille, devenait comme un mémorial sacré de l'alliance entre le saint-siège et la maison carolingienne.

C'est alors, si cela n'avait été fait plus tôt, que l'on établit une communication entre les deux rotondes et une autre entre Sainte-Pétronille et Saint-Pierre, par le transsept sud. Le mausolée avait ainsi deux de ses niches occupées par des passages. Aussi ne comptait-il que six chapelles. Celle de sainte Pétronille était au fond, en face de la porte qui ouvrait sur la basilique; à gauche, pour qui entrait par cette porte, on trouvait un autel dédié à saint Théodore, puis le passage communiquant avec la rotonde de Saint-André, enfin une chapelle du Sauveur. De l'autre côté de la chapelle Sainte-Pétronille il s'en succédait trois autres, dédiées à la sainte Vierge, à sainte Anastasie et encore au Sauveur (1). Les vocables changèrent par la suite.

Ce sanctuaire de sainte Pétronille était en grande vénération. Au déclin du XI[e] siècle, l'impératrice Agnès, retirée à Rome depuis la mort de son mari Henri III (1056), le visitait souvent; elle voulut être enterrée, et elle le fut en effet (1077), au pied de l'autel principal (2).

(1) Document publié par De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 225. — Un autel de saint Martin fut installé dans le couloir de communication entre les deux mausolées.

(2) Mafeo Vegio et Pietro Sabino ont encore vu son épitaphe en place. Sa tombe et ses restes partagèrent sans doute, un peu plus tard, le sort commun des sépultures impériales de ce lieu.

Au siècle suivant le vieux mausolée impérial passait pour avoir été un temple d'Apollon (1); l'autre était qualifié de " vestiaire de Néron ". Une chapelle de passage (pl. 153), qui formait vestibule entre la basilique et Sainte-Pétronille, était appelée plus particulièrement *Vaticanum*, et l'on expliquait ce nom en disant que là *vates canebant*, les devins chantaient leurs offices, devant le temple d'Apollon. On se représentait ces *vates* comme un corps de chanoines païens. Les souvenirs carolingiens étaient tombés en oubli.

Le roi Louis XI les renouvela, ou plutôt, je crois, inaugura une tradition nouvelle. A la suite d'un vœu fait à l'occasion d'une maladie du dauphin, il fit restaurer l'autel de sainte Pétronille. Les travaux commencèrent en 1471; trois ans après, en 1474, on découvrit sous l'autel le sarcophage transféré au temps de Pépin le Bref. Le pape Sixte IV en donna avis au roi de France; dans sa lettre, il rapporte l'inscription (2) et note ce détail que des dauphins étaient figurés aux quatre coins du sarcophage, ce qui lui donne lieu de conclure que la dévotion du roi pour la sainte romaine ne devait pas être une nouveauté dans sa famille. Ce langage, fait pour étonner les archéologues de notre temps, concorde bien avec le silence des auteurs postérieurs au VIIIe siècle pour établir que la tradition de Pépin avait fini par s'effacer. Depuis Louis XI le patronage des rois de France fut acquis à la chapelle Sainte-Pétronille. On l'appelait communément chapelle du roi de France. C'est un cardinal fran-

(1) Voir les *Mirabilia* (*Liber Censuum*, p. 268).

(2) Cancellieri, *De secretariis*, p. 1043. — L'inscription est mal reproduite: *Divae Petronillae*, etc. Voici le passage sur les dauphins: *Exstant praeterea ab omnibus ipsius arcae capitibus delphines quatuor, veluti custodes et veneratores tam gloriosi sepulcri, de quibus coniecturam fecimus non esse novam tui christianissimi sanguinis ad hanc sanctam Dei devotionem.*

çais, Bilhères de Lagraulas, qui y fit placer, tout à la fin du XVe siècle, la célèbre Pietà de Michel-Ange.

Mais ce patronage ne défendit point l'antique et vénérable mausolée contre la rage impie des démolisseurs. Déjà, en 1458, en cherchant une place pour enterrer un mort, on avait découvert une des sépultures impériales; elle fut, bien entendu, ouverte et pillée. En 1519, les travaux de la nouvelle église amenèrent au jour plusieurs sarcophages; ils eurent le même sort. En 1544 ce fut le tour du mausolée lui-même. C'est alors que l'on atteignit le tombeau de l'impératrice Marie. On l'ouvrit: il contenait encore quelques ossements et les cheveux de la princesse. On n'y fit guère attention; mais des riches vêtements avec lesquels l'empereur Honorius l'avait déposée dans le sarcophage il restait assez de fils d'or pour qu'on en ait pu tirer une quarantaine de livres à la fusion. Une cassette placée à côté d'elle renfermait beaucoup d'objets précieux, notamment de petits vases en agate et autres pierres dures, provenant sans doute de la toilette de cette grande dame. Tout cela s'est dispersé. Des vases d'agate il ne subsiste que cinq ou six dessins, conservés dans les papiers des antiquaires; des objets d'or une boule, sur laquelle sont gravés les noms des membres de la famille impériale, Honorius, Stilicon, Marie, Serena, Thermantia, Eucherius. On peut la voir à Milan, au musée Trivulce (1).

Après Marie, Pétronille. Le sarcophage, transporté du cimetière de Domitille par les soins du pape Paul, remis au jour sous Sixte IV et Louis XI, ne fut pas ouvert tout de suite. On le transporta sous un autel de la rotonde voisine, qui fut peu après changée en sacristie. Grégoire XIII, en 1574, le fit ouvrir. Les reliques en furent extraites et placées dans un autel provisoire (pl. 54), adossé au mur qui séparait la partie encore debout

(1) De Rossi, *Bull.*, 1863, p. 54.

de la vieille basilique du lieu où s'élevait la nouvelle. En 1606, au moment de démolir ce qui restait de l'ancienne église, on transporta ces reliques à l'autel qui leur avait été préparé dans le nouveau temple. Un tableau du Guerchin, représentant l'enterrement de Pétronille, fut plus tard placé sur l'autel; il est maintenant au Capitole, mais on lui a substitué une copie en mosaïque. Quant au sarcophage, la translation de 1574 lui fut fatale. On le débita (1) et on l'employa au pavement d'une chapelle (2), qui elle-même disparut sous Paul V.

Ainsi, de tout cet ensemble de souvenirs et de monuments, il reste, outre les cendres de Pétronille, conservées dans son autel actuel et en d'autres reliquaires de la basilique, la boule d'or du musée Trivulce et la Pietà de Michel-Ange.

L'église Saint-André était tout aussi célèbre que celle de Sainte-Pétronille. Nous avons vu que, dès avant son affectation au culte, il s'y était tenu une grande assemblée ecclésiastique en 483. C'est là que le pape Boniface II réunit, en décembre 531, le concile où fut jugé un grand procès intéressant la métropole de Larisse en Thessalie. C'est là aussi que fut jugé saint Grégoire d'Agrigente, probablement par son homonyme saint Grégoire le Grand (3). Vers la fin du VII[e] siècle ce sanctuaire

(1) Sur tout ceci, v. Cancellieri, *De secretariis,* p. 1058 et suiv.; De Rossi, *Bull.,* 1879, p. 18.

(2) La chapelle du Saint-Sacrement, située alors dans la nef majeure, à gauche en entrant, n° 44 du plan d'Alfarano.

(3) Ἐκαθέσθησαν εἰς τὸν μέγαν ἔμβολον, ἐν ᾧ λέγεται τοῦ ἁγίου Ἀνδρέου ἀποστόλου (Migne, *P. G.,* t. XCVIII, 684, vie de saint Grégoire d'Agrigente, c. 76). — Je pense que le pape, qui n'est pas nommé dans ce document, ne peut être que saint Grégoire, sous lequel un évêque d'Agrigente, appelé aussi Grégoire, fut jugé à Rome. (Cf. *Reg.,* I, 70; III, 12; IV, 36; V, 52; XIII, 22). Sa biographie, notablement postérieure, remplie d'exagérations et d'anachronismes, ne peut être employée qu'avec précaution. Mais ses indications topographiques ont de la valeur.

reçut la visite du célèbre saint Wilfrid (1). Au XII[e] siècle on y célébrait les ordinations des Quatre-Temps (2).

Les papes Borgia, Calixte III (1458) et Alexandre VI (1503) y furent enterrés, et avec eux plusieurs personnages de leur nationalité. La rotonde voisine était française; celle-ci, ou du moins sa chapelle centrale, qui accueillit ces deux papes, paraît avoir été affectionnée des Espagnols.

De grands changements se produisirent dans la distribution des chapelles. Les autels du temps de Symmaque paraissent avoir tous disparu, sauf celui de saint André, avec les cultes que l'on y célébrait. Les chapelles étaient devenues vacantes. Celle de Saint-Sossius (167) fut dédiée à saint Louis par un évêque de Terni, Louis de Gênes, qui s'y fit enterrer en 1472 (3); et cette consécration ne dura pas longtemps, car au temps de Panvinio (1560) il n'y avait plus là que des armoires (4). Dans la chapelle Saint-Apollinaire (168), le protonotaire Georgio Cesarini, chanoine de Saint-Pierre, éleva un autel en l'honneur des saints Lambert et Servais; il y reçut la sépulture, et, à sa suite, les chanoines de Saint-Pierre y furent enterrés. La chapelle Saint-Thomas (169) reçut, au temps de Jules II, la chaire de Saint-Pierre, déménagée de l'ancienne basilique (5). Paul V

(1) *Acta SS. april.*, t. III, p. 295.

(2) *Ordo* du chanoine Benoît, c. 12 (Mabillon, *Mus. Ital.*, t. II, p. 124); P. Mallius, c. 55 (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 39*).

(3) Cancellieri, p. 1234; *Bull. Vat.*, t. II, p. 274.

(4) En 1723 on y éleva un autel de saint Clément, où furent déposées, trois ans plus tard, des reliques provenant de la chapelle Saint-Thomas, située au bas de l'église, dans la première nef latérale de gauche (Cancellieri, p. 1235).

(5) De la chapelle Saint-Adrien, n° 15 du plan d'Alfarano. La « Chaire de saint Pierre » y était encore au temps de Mafeo Vegio (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 74*) et de Pietro Sabino (De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 411). Depuis quand? La première mention bien assurée de cette célèbre chaire ne remonte qu'à l'année 1217 (Nerini, *De templo S. Alexii*, p. 209). De Rossi (*Bull.*, 1867, p. 34 et suiv.; *Inscr.*

fit plus tard transporter cette relique dans la chapelle précédente (168) et celle-ci (169) fut dédiée par lui à sainte Anne. On ne sait ce qu'il était advenu de la chapelle Saint-Vit (173); mais la dernière, celle de Saint-Laurent (174), fut dédiée en 1480 à la Trinité et aux saints Côme et Damien par le bénéficier Ansuino de Anticoli, qui s'y fit enterrer et fonda, lui aussi, une tradition de sépulture, car ce lieu devint la nécropole des bénéficiers du chapitre (1). Saint André était honoré, dès l'origine, dans la chapelle centrale (170); le culte de saint Jacques apôtre vint s'y installer à côté du sien; les papes Borgia, Calixte III et Alexandre VI y eurent leur tombeaux. Une image dont il sera question ci-après, la Madone de la Fièvre, avait succédé, dans la chapelle voisine (172) à saint Cassien; là se trouvait aussi, depuis Sixte IV, un autel du Crucifix.

Ainsi les chapelles avaient changé de vocables. L'église elle-même en fit autant. Le pape Pie II, ayant reçu de Grèce la tête de saint André, fit élever, dans la basilique elle-même, une chapelle spéciale pour cette relique. Cette chapelle, un autel entre quatre colonnes qui supportaient un *ciborium* ou baldaquin, s'élevait tout au bas de la dernière nef latérale de gauche (sud) (2). On y transporta le sarcophage de saint Grégoire le

christ., t. II, p. 226, 348, etc.) allègue des témoignages antérieurs; mais ce ne sont que des textes mal interprétés ou fort obscurs. P. Mallius, au XII[e] siècle, ne dit rien de cette relique, et Dieu sait s'il eût omis de la mentionner. Son livre fut écrit pour relever la basilique Vaticane en face des prétentions des chanoines de Latran. Ces rivalités étaient fondées spécialement sur la supériorité des reliques. Si la chaire de saint Pierre eût été en vénération au XII[e] siècle, dans la basilique vaticane, il eût été naturel de l'opposer à l'arche d'alliance et autres reliques de l'Ancien Testament dont le Latran faisait si grand état.

(1) Sur tous ces changements, v. Cancellieri, *l. c.* — Il s'est trompé sur la situation de l'autel du Crucifix.

(2) Alfarano, 85.

Grand (1), qui fut placé sous l'autel. La tête de l'apôtre fut déposée au-dessus, dans le baldaquin (2). Dès lors le culte de saint André fut détourné de la rotonde théodosienne et attiré par la chapelle neuve. Cela se fit d'autant plus aisément que saint André avait, depuis quelque temps, une concurrence à soutenir dans sa propre demeure. Une madone très populaire s'était, on ne sait depuis quand, installée dans une des chapelles. Elle portait le nom de Sainte-Marie de la Fièvre (della Freve), sous lequel elle est mentionnée dans une bulle de Nicolas V, en 1449 (3). Mafeo Vegio en parle comme d'une image très populaire. Son vocable était bien fait pour attirer le culte (4). La rotonde cessa bientôt de s'appeler Saint-André et prit le nom de Sainte-Marie de la Fièvre. C'est ainsi qu'on la désignait dans la première moitié du XVI[e] siècle. Enfin elle atteignit

(1) Le sarcophage de saint Grégoire le Grand se trouvait d'abord hors l'église, dans le portique, devant le *secretarium* (Alfarano, 136). Sous Grégoire IV il fut transporté *infra ecclesiam b. Petri,* dans une chapelle construite exprès, avec une abside et plusieurs autels (*L. P.*, t. II, p. 74). Jean Diacre (*Vita s. Greg.*, IV, 80), qui écrivait cinquante ans après cette translation, en indique la place *ante novellum secretarium;* il parle de plusieurs absides, correspondant sans doute aux autels. Ce *novellum secretarium,* évidemment distinct de l'ancien, s'ouvrait, non sur le portique extérieur, comme celui-ci, mais sur la dernière nef latérale de gauche (sud). Ceci résulte de tous les textes où il en est question. La chapelle Saint-Grégoire étant devant, *ante,* ne pouvait être extérieure à l'église; elle devait se trouver à l'intérieur, sensiblement à l'endroit où Pie II éleva la sienne, ce qui n'exclut pas qu'il ait dû transporter le sarcophage de saint Grégoire, l'autel de Grégoire IV ne se trouvant pas juste au même point que le sien. C'est ainsi, qu'après un plus mûr examen, je me représente les choses, abandonnant sur ce point et Cancellieri et De Rossi. Ainsi le *novellum secretarium* devra être identifié avec l'un des édifices marqués *s* et *r* sur le plan.

(2) Sur tout ceci, v. Cancellieri, *De secret.*, p. 692 et suiv. — C'est la même disposition qu'à l'autel majeur de Saint-Jean-de-Latran.

(3) *Bull. Vat.*, t. II, p. 131. — Sa chapelle relevait du chapitre collégial de Saint-Vincent au Vatican.

(4) Cancellieri, p. 1286.

sa dernière destination et fut changée en sacristie, sous Paul IV (1555-1559) ou peu après. L'image sainte émigra alors et fut déposée dans l'antique *secretarium* (1), qui prit le nom de Sainte-Marie de la Fièvre et le conserva jusqu'à sa démolition sous Paul V.

Cette image n'était pas au bout de ses pérégrinations. Paul V, en 1608, la fit porter dans les *Grotte;* quelques années après, on lui assigna une place dans la chapelle du Crucifix, actuellement della Pietà, où elle fut couronnée en 1631; c'est la première image qui ait été l'objet de cette cérémonie. En 1696 on la ramena dans le vieux mausolée théodosien, qui l'avait abritée d'abord; il servait encore de sacristie. Quand il fut démoli sous Pie VI, une place fut ménagée pour elle dans les constructions nouvelles. On peut la voir encore dans la sacristie des bénéficiers (2).

(1) Alfarano, *dd.*

(2) Il ne faut pas confondre cette madone « fébrifuge », pour parler comme Cancellieri, avec celle qui est conservée dans une chapelle souterraine, près de l'entrée des *Grotte vecchie.* Celle-ci se trouvait autrefois dans l'atrium, près du *secretarium.* On l'attribue à Simone Memmi, mais il se peut qu'elle en ait remplacé une autre beaucoup plus ancienne (De Rossi, *I. C.*, t. II, p. 228, n° 21; cf. *L. P.*, vie de Grégoire III, t. I, p. 419). Grégoire XIII, en 1574, la fit enlever de sa place primitive et déposer dans le *secretarium* où se trouvait déjà la Madone de la Fièvre; elles vinrent ensemble dans les Grottes, sous Paul V, et celle-ci y est restée. Au fond elle n'a aucun droit au vocable *della febbre.* Elle s'appelait, dans son premier emplacement, Sainte-Marie du Portique, *de Porticu;* une identification proposée par De Rossi (*I. C.*, t. II, p. 228) nous fournirait, pour le VIII[e] siècle, le nom de *S. Maria Antiqua.* Le nom *della febbre* lui sera venu de ce fait qu'elle a séjourné avec la précédente, tant au *secretarium* que dans les Grotte vecchie. Une autre madone, attribuée au Pérugin et conservée dans les Grotte nuove (Dionisi, planche 67), a été, elle aussi, confondue avec l'authentique *S. Maria de febribus.*

Saint-Grégoire in Palatio.

Le flanc gauche de la basilique, entre le mur du sud et la ligne des mausolées théodosiens, demeura longtemps inoccupé. Cependant, au IXe siècle, on y voit s'installer une sacristie, le *novellum secretarium* dont parle Jean Diacre; cette sacristie, très voisine de l'ancienne, mais construite sur un axe perpendiculaire, s'ouvrait sur la dernière nef latérale de gauche, vers le bas. Entre la porte de communication et le fond de cette nef Grégoire IV installa la chapelle de saint Grégoire le Grand. Au XVe siècle il y avait une autre sacristie (pl. *n*), beaucoup plus haut, vers le transsept, à peu près à la hauteur de l'église Saint-André. Elle ne tarda pas à être flanquée, à l'ouest d'une bibliothèque (*m*), à l'est du chœur (*q*) que Sixte IV fit construire pour les chanoines. D'autres édicules s'élevèrent en ces temps-là sur le même alignement; ils ouvraient tous et directement sur la basilique, comme on peut le voir dans le plan d'Alfarano.

Il n'en était pas de même du côté nord. Là aussi, toute une ligne de chapelles bordait le flanc de la basilique; mais elles ne s'ouvraient pas directement sur ses nefs de droite. Entre elles et le mur nord se trouvait un long couloir, par lequel on y accédait. Quelques ouvertures seulement avaient été pratiquées dans le mur de la basilique et servaient de communication. On ne sait rien de ces chapelles (1), sinon que l'une d'elles (2), vers le milieu, était consacrée à saint Ambroise. Elle est mentionnée au XIIe siècle par P. Mallius (3), au XIVe par l'auteur du catalogue de Turin.

(1) Alfarano, *t, u, y, z.*
(2) Alfarano, *x.*
(3) N° 113 (*Acta SS. iun.*, t. VII, p. 44 *).

Le portique de Saint-Pierre, j'entends ici le côté de l'atrium adhérent à la façade, communiquait à gauche (sud) avec le *secretarium*, l'ancienne sacristie de la basilique (*dd*); à droite (nord) il conduisait à une chapelle en l'honneur de saint Grégoire. Une description de la basilique Vaticane, qui paraît être du temps de Charlemagne (1), nous apprend qu'on montait de ce portique, appelé *porticus Petronellae*, " au lit où le saint pape Grégoire avait rendu son âme à Dieu ", et qu'il y avait là onze autels. Cette chapelle est communément identifiée avec l'endroit marqué *cc* dans le plan d'Alfarano; mais il est difficile que onze autels aient pu tenir dans un si petit espace (2). La vie d'Etienne V (885-891) (3) parle d'une cérémonie accomplie par ce pape *in oratorium b. Gregorii ubi eius lectus habetur*, *iuxta ecclesiam principis apostolorum*. C'est évidemment le même sanctuaire.

A l'extrémité gauche (sud) du même portique, il y avait aussi un souvenir monumental de saint Grégoire. C'était là, devant l'antique *secretarium*, qu'il avait été enterré: son sarcophage y demeura jusqu'à ce que Grégoire IV, comme il a été dit plus haut, ne l'eût transporté à l'intérieur de la basilique, *ante secretarium novellum*, dit Jean Diacre. L'installation de ce nouveau *secretarium* n'a laissé trace dans aucun document. Mais le fait qu'il était " nouveau " au temps de Jean Diacre, suppose que l'abandon de l'ancien ne remonte pas beaucoup au delà du milieu du IX[e] siècle. La vieille sacristie ne

(1) De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 227: «... perge ad porticum Petronellae, gaudensque ascende ad Gregorii lectum, patris sancti, in quo spiritum reddidit Deo datori dignum munus; et ibi habes altaria XI ».

(2) De Rossi (*l. c.*, p. 228) pense que ces autels se trouvaient dans la petite basilique voisine, celle de Saint-Vincent. Cette conjecture sera confirmée plus loin.

(3) *L. P.*, t. II, p. 196.

disparut point. Elle subsista jusqu'au temps de Paul V ; il fallut la démolir pour élever la nouvelle façade. Qu'était-elle devenue ? Quel nom porta-t-elle depuis le IX[e] siècle ?

Nous avons déjà vu que, dans les tout derniers temps de son existence, elle portait le nom de *Santa Maria delle febbri*, celui d'une madone que l'on y transporta vers le milieu du XVI[e] siècle. Mais avant ?

Avant elle s'appelait Saint-Grégoire. C'est ce qui résulte des deux témoignages de Panvinio et de Grimaldi, allégués par Cancellieri (1). Ces auteurs ne se bornent pas à constater l'identité entre *Santa Maria delle febbri*, Saint-Grégoire et le *Secretarium ;* ils décrivent le monument. Il s'élevait au bout du portique, à gauche (sud), et communiquait avec lui. A l'intérieur il était divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes de marbre blanc, quatre de chaque côté. Six autels s'y élevaient dans des chapelles distinctes, deux d'un côté, trois de l'autre, un au fond. La porte s'ouvrait à l'est, c'est-à-dire sur le prolongement du portique : elle avait été refaite par Sixte IV.

C'est évidemment à cet endroit et non point à l'autre bout (nord) du portique, qu'il faut chercher le *vetustum et insigne oratorium contiguum basilicae, vocatum S. Gregorii*, dont parle Mafeo Vegio dans un texte publié pour la première fois par G. B. De Rossi (2). Vegio ajoute que cette chapelle n'était pas loin du corps et de l'oratoire (principal) de saint Grégoire (pl. 85) : *quod nec longe situm est ab eius corpore et oratorio*. En effet, il n'y avait à les séparer que l'épaisseur d'un mur.

(1) *De secretariis*, p. 777.

(2) *Inscr. christ*, t. II, p. 351. Il est étonnant que De Rossi se soit trompé sur ce texte. Vegio vient de dire que l'église Saint-Vincent est à droite de la basilique (pour qui la regarde). Il continue : *Vertamus dehinc nos ad laevam partem ubi est vetustum*, etc. Il est clair que la chapelle dont il parle ici ne peut se trouver auprès de Saint-Vincent, mais qu'elle doit être du côté opposé.



Ainsi le vieux *secretarium*, près duquel on avait vénéré pendant plus de deux siècles la tombe de l'illustre pape, était devenu lui-même, par la suite des temps, une chapelle en son honneur. Comme c'était un édifice assez spacieux et qu'il ne communiquait pas avec la basilique, on finit par le considérer comme une église distincte. C'est, je crois, l'église Saint-Grégoire *in Palatio*, mentionnée par P. Mallius (1) et qui figure parmi les filiales de Saint-Pierre dans les bulles pontificales du XIII[e] siècle, d'Innocent III (1205) et de Grégoire IX (1228) (2). Elle avait un recteur spécial, dont on retrouve la trace dans l'obituaire de Saint-Pierre (3) et dans le catalogue de Turin (4). Elle est marquée, au XIV[e] siècle, dans ce catalogue; au siècle précédent dans le catalogue Fabre (5); au XV[e] siècle dans celui de Signorili.

L'identification que je propose, entre Saint-Grégoire du *secretarium* et Saint-Grégoire *in Palatio*, n'est cependant pas sans difficulté. La désignation *in Palatio* semble la rattacher au palais apostolique, c'est-à-dire au flanc nord de la basilique, et c'est bien ce qui a trompé Cancellieri et De Rossi (6). Mais ni l'un ni l'autre (7) n'a pris garde au témoignage de Mallius, qui est d'un temps où le palais apostolique n'existait pas encore.

(1) Edit. des *Acta SS.*, 106.

(2) *Bull. Vat.*. t. 1, p. 84, 113.

(3) Cancellieri, p. 125.

(4) « Ecclesia S. Gregorii de Palatio habet I sacerdotem » (Armellini, p. 56).

(5) *Mélanges de l'Ecole de Rome.*, t. VII,. p. 447.

(6) De Rossi (*Inscr. christ.*, t. II, p. 217, n. 85) reproduit la note de Mallius, mais il semble l'attribuer à Grimaldi. Dans le texte de Mallius il l'omet. Je me suis assuré qu'elle figure dans les deux mss. (*Vat.* 3627 et 6757), sur lesquels se fonde son édition, tout comme dans celui que reproduisent les *Acta SS.*

(7) Ils ne sont pas les seuls. La *Formà Urbis* de M. Lanciani (pl. 13) est, elle aussi, tributaire de cette interprétation.

Du reste, Innocent III, dans sa bulle de 1205, semble, en parlant de Saint-Grégoire *in Palatio,* employer une expression déjà traditionnelle. Enfin, la chapelle *ad lectum s. Gregorii* était trop voisine de la basilique, trop engagée dans ses édifices, pour qu'on ait pu la dire *in Palatio* (1). Mais ce qui ruine absolument l'objection, c'est le témoignage du catalogue de Turin et de celui de Signorili. Dans ces documents, où l'ordre topographique est observé, l'itinéraire suit d'abord le côté nord de la basilique, mentionnant les églises Sainte-Catherine, Saint-Vincent et Saint-Ambroise; puis il fait le tour et atteint l'église Saint-André, c'est-à-dire la seconde rotonde théodosienne, en notant qu'elle fait partie de Saint-Pierre: *Ecclesia s. Andree in ecclesia s. Petri.* Il nomme ensuite trois églises situées de ce côté et arrive à Saint-Etienne *de Agulia,* dont le vocable indique suffisamment la place (2); puis Saint-Grégoire *in Palatio* et enfin Saint-Grégoire *in Cortina,* qui se trouvait sur la place en avant de l'atrium, plutôt vers le sud. De cette disposition il résulte très nettement que Saint-Grégoire *in Palatio* ne peut être cherché au nord de la basilique ou de son atrium, mais au sud, plus bas que l'obélisque et avant la *Cortina.* C'est exactement la situation du *secretarium.*

Mais s'il est sûr que Saint-Grégoire *in Palatio* était sur le flanc sud de Saint-Pierre et non sur le flanc nord, s'il résulte de là que la dénomination de cet édifice n'a rien à voir avec le palais pontifical, de quel palais a-t-il bien pu tirer son nom?

La réponse est donnée par les *Mirabilia* et par Pierre Mallius, qui les copie. Tout le flanc gauche de Saint-Pierre, où les constructions chrétiennes reposaient sur les ruines de l'ancien

(1) Dans ce palais Innocent III fit élever une chapelle (*Gesta Innoc.*, c. 146, Migne, *P. L.*, t. CCXIV, p. CCXI). A cette première chapelle palatine a succédé, au XV[e] siècle, la chapelle Sixtine actuelle.
(2) *Agulia* c'est l'obélisque, n° 171 du plan.

cirque, était réputé *in palatio Neroniano*. Sainte-Pétronille s'y trouvait: *Infra palatium Neronianum est templum Apollinis quod dicitur S. Petronilla;* Saint-André s'y trouvait: *Ibique est aliud templum quod fuit vestarium Neronis, quod nunc vocatur Sanctus Andreas;* l'obélisque s'y trouvait: *Palatium Neronis, ubi est sepulchrum Iulii Cesaris... juxta quod* (Saint-André) *est memoria Cesaris, id est agulia* (1). Ainsi, dans le vocable de notre Saint-Grégoire, l'expression *in Palatio* doit être entendue comme s'il y avait *in palatio Neroniano.*

La nécropole pontificale.

Au commencement du VIe siècle on croyait à Rome que les premiers successeurs de saint Pierre avaient reçu la sépulture au Vatican, tout près du tombeau de l'apôtre. Tel est au moins le sentiment de l'auteur du *Liber pontificalis*, où, depuis Lin jusqu'à Victor, la sépulture de chaque pape est marquée suivant une même formule: *Sepultus est iuxta corpus b. Petri, in Vaticano.* Deux exceptions seulement rompent cette ordonnance: le tombeau de saint Clément est indiqué *in Grecias*, celui d'Alexandre sur la voie Nomentane. Pour Alexandre il y a sûrement erreur; on a confondu le pape de ce nom avec un martyr Alexandre réellement enterré sur la voie de Nomentum. Il est bien probable que l'exception relative à saint Clément dérive d'une confusion de ce genre.

Nous n'avons aucun moyen de vérifier l'assertion du *Liber pontificalis* en ce qui regarde la sépulture des premiers papes. En 1615, les travaux entrepris pour aménager la Confession amenèrent la découverte d'un certain nombre de sarcophages et de tombeaux en maçonnerie. Quelques personnes crurent

(1) *Liber censuum*, p. 263, 268, 269.

alors que c'étaient les tombes des premiers papes. Mais il est peu probable que ces sépultures fussent antérieures à la construction de la basilique, partant au IV[e] siècle. Sur le couvercle de l'un des sarcophages on déchiffra, au milieu d'autres lettres, le groupe LINVS, ce qui fit penser à saint Lin. Mais la teneur de l'inscription demeure fort problématique (1). En somme il n'y a rien de sérieux à déduire de ces découvertes.

Au XII[e] siècle, ce n'est pas au voisinage immédiat du tombeau de saint Pierre que l'on indiquait ceux de ses premiers successeurs. Le *Liber pontificalis* offrait deux données topographiques, *iuxta corpus b. Petri* et *in Vaticano*. Pour son auteur, ces deux données étaient concordantes, la première plus précise, la seconde moins. Mais au temps des *Mirabilia* et de P. Mallius, la proportion était renversée: l'expression *iuxta corpus b. Petri* était devenue assez large et pouvait s'appliquer à toute la basilique; *in Vaticano*, au contraire, indiquait un endroit bien déterminé. On appelait ainsi le vestibule (pl. *c*) par où le transsept sud communiquait avec Sainte-Pétronille, autrement dit la basilique Saint-Ange: *Templum Apollini quod dicitur S. Petronilla, ante quod est basilica que vocatur Vaticanum ex mirifico musibo laqueata, auro et vitro* (2). C'est là que les *vates canebant sua*

(1) Sur cette affaire, v. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 236. De Rossi avait été d'abord, il est vrai, beaucoup plus affirmatif (*Bull.*, 1864, p. 50); mais, dans le t. II de ses *Inscr. christ.*, paru en 1888, il rectifia son premier jugement. Toutefois, il n'abandonna pas entièrement l'idée que le nom de Linus ait pu être lu en cet endroit; le fait que des reliques de ce pape ont été en circulation depuis le IX[e] siècle produisait sur lui une certaine impression. Mais les erreurs, involontaires ou frauduleuses, en matière de reliques, étaient dès lors trop fréquentes pour que l'on puisse fonder sur ce fait une conclusion historique. D'ailleurs les tombes découvertes au XVII[e] siècle près de la Confession de Saint-Pierre nous sont décrites, y compris celle où l'on a vu l'inscription, comme inviolées. Les reliques de saint Lin doivent provenir d'ailleurs.

(2) *Mirabilia* (*l. c.*, p. 268); Mallius complète: *basilica s. Angeli*.

officia, ante templum Apollinis, tout comme leurs successeurs, les chanoines de Saint-Pierre, chantaient les leurs devant la Confession de l'Apôtre. Ce nom de Vatican s'étendait à toute une partie de la basilique: *et iccirco tota pars* (1) *ecclesie s. Petri Vaticanum vocatur* (Mirab.). Mallius spécifie: *tota illa pars dextra basilicae b. Petri qua itur per porticum pontificum et usque ad portam Argenteam, vocatur Vaticanum.* La porte d'Argent est la porte principale de la basilique; le portique des Pontifes (2) est la dernière nef latérale du sud. Un peu plus loin, quand il en vient à énumérer les sépultures pontificales, il semble bien distinguer le Vatican proprement dit d'avec le portique des Pontifes: *In hac dextra parte basilicae b. Petri, scilicet in Vaticano, et per directum per porticum Pontificum, qua itur ad s. Gregorium* (3) *papam egregium doctorem, et usque ad portam Argenteam, sunt sepulturae ss. Pontificum.* C'est le Vatican seulement qu'il indique pour les premiers papes, de Lin à Victor (4). Quand il a fini, il récapitule: *Hi omnes, sicut in Pontificali legitur, in Vaticano quiescunt.*

Pour les papes qui suivent il n'est plus question de Vatican. Chaque fois que Mallius note leur emplacement précis, c'est toujours en indiquant le portique des Pontifes.

Ainsi, au XII[e] siècle, les premiers papes étaient censés reposer dans le Vatican proprement dit, c'est-à-dire dans la chapelle Saint-Ange, par où l'on accédait à Sainte-Pétronille. On n'avait aucune idée de les chercher sous la Confession de Saint-Pierre.

(1) *Var.*: tota illa pars.

(2) Cette désignation de *porticus Pontificum* n'est pas spéciale à P. Mallius; le chanoine Benoît l'emploie, lui aussi, dans son *Ordo.*

(3) Au bas de la dernière nef latérale sud.

(4) Excepté Xyste I[er] qu'il place *juxta ferratam*, le confondant avec Xyste II. Naturellement, il ne fait aucune mention de Clément ni d'Alexandre.

Après Victor, les papes furent enterrés loin du Vatican, d'abord au cimetière de Calliste, sur la voie Appienne, puis en d'autres endroits. En 461 saint Léon reprit la tradition antique; on le déposa à Saint-Pierre, mais non point auprès de la Confession, ni même dans l'intérieur de l'église. Son sarcophage se voyait dehors, dans le portique adossé à la façade, auprès du *secretarium* (1). Léon ouvrait une nouvelle série: après lui, pendant près de cinq siècles, tous les papes, sauf de rares exceptions (2), eurent leur sépulture à Saint-Pierre. On en peut compter soixante-dix environ. A partir de Jean X († 928), l'usage fut d'enterrer les papes au Latran. Les tombes pontificales en dehors de cette basilique devinrent, depuis lors, l'exception. Saint-Pierre en accueillit quelques-unes: Jean XIV (984), Grégoire V (999), Léon IX (1054), Urbain II (1099), Eugène III (1153), Adrien IV (1159), Grégoire IX (1241), Célestin IV (1241), Nicolas III (1280), Honorius IV (1287), Boniface VIII (1303) (3). Au temps où Mallius écrivait, cette dernière liste ne comprenait que les six premiers noms et s'arrêtait à Adrien IV.

Quelques-uns de ces tombeaux se trouvaient alors dans des chapelles, à l'intérieur de l'église, soit qu'ils y eussent été d'abord installés, soit parce qu'on les avait transportés du portique extérieur. Le *L. P.* signale deux de ces translations, celle de saint Léon, sous le pape Serge I (4), et celle de saint Grégoire,

(1) *In abdito, inferioribus secretarii praedictae basilicae positum fuerat,* dit le biographe de Serge Ier, en racontant la translation qui se fit par ordre de ce pape.

(2) Au Ve siècle Hilaire fut enterré à Saint-Laurent, Félix III à Saint-Paul; au VIe siècle Vigile le fut a Saint-Marcel, sur la voie Salaria; les papes Silvère, Martin, Hadrien III moururent et furent enterrés loin de Rome.

(3) La série moderne commence à Eugène IV (1447). Je n'ai pas à m'en occuper ici.

(4) Contestée par M. De Rossi (*Inscr. chr.*, t. II, p. XLV et 140), cette translation à l'intérieur doit être absolument maintenue. Cf. *L. P.*, t. I, p. 379; t, II, p. 585.

sous Grégoire IV. Saint Léon eut sa chapelle dans le transsept, à gauche (sud) (1); au commencement du XII[e] siècle, Paschal II y fit transporter les corps des pontifes homonymes Léon II, Léon III et Léon IV.

Au VIII[e] et au IX[e] siècle, plusieurs papes, fondateurs de chapelles, eurent soin de s'y ménager des sépultures. C'est le cas pour Jean VII, qui fut enterré devant l'autel de l'oratoire (pl. 11) Sainte-Marie, au bas de la dernière nef latérale de droite (nord); pour Grégoire III, enterré dans une autre chapelle (pl. 38), en haut de la grande nef, à gauche; pour Paul, dont le tombeau se voyait dans un autre oratoire de Sainte-Marie (pl. 17), fondé par lui dans l'angle S.-O. du transsept de gauche (sud); pour Hadrien, qui choisit sa sépulture (pl. 15) près de la chapelle Saint-Léon; pour Serge II, déposé dans la chapelle des saints Xyste et Fabien, fondée par Paschal I[er] près de l'entrée de la crypte (pl. 8).

En dehors de ces translations ou inhumations à l'intérieur il reste une soixantaine de tombes pontificales indiquées dans les textes comme se trouvant à Saint-Pierre. P. Mallius en place un certain nombre *in porticu pontificum*, ce qui, comme on l'a vu, signifie pour lui la dernière nef latérale de gauche (sud); il en place d'autres dans le portique extérieur. De Rossi n'a pas fait attention à cette différence, ou plutôt il a cru (2) que l'expression *in porticu pontificum* désigne, chez Mallius, le portique extérieur.

Ceci me paraît inadmissible. Mallius, je l'ai dit, s'exprime avec netteté; il distingue très bien la nef intérieure et le portique extérieur. Je ne vois pas pourquoi on lui refuserait créance. Il est vrai que plusieurs des tombeaux qu'il place à l'intérieur et qu'il y a vus, ont été vus avant lui par d'autres dans le

(1) Alfarano, 14.
(2) *I. C.*, t. II, p. 206.

portique extérieur et que telle fut en effet leur place originaire. Mais pourquoi n'admettrait-on pas des translations? Le *L. P.* n'en mentionne que deux; mais il n'y a rien à fonder, en ce genre de choses, sur son silence.

D'autre part, que l'on veuille bien se représenter la disposition des lieux et l'on verra s'il était aisé de laisser s'accumuler tant de sarcophages, cinquante ou soixante, dans un espace aussi étroit et dans un lieu aussi fréquenté que le portique de Saint-Pierre. Il avait, il est vrai, environ 62 m. de long sur 7 de large. Mais, sur un des grands côtés, il était limité par une colonnade. On ne pouvait songer à boucher les entrecolonnements. En face s'ouvraient les cinq portes de la basilique; à trois ou quatre mètres d'ouverture, cela réduisait à un peu plus de 40 m. la longueur utilisable de la paroi. Aux extrémités il fallait laisser des dégagements, et pour le *secretarium* et pour une chapelle qui lui faisait à peu près pendant. En somme il y avait environ 50 m. de paroi. A deux mètres par sarcophage, ce qui est une bien juste mesure, cela donnait de quoi en installer de 20 à 25.

A la fin du VIIe siècle il y en avait déjà 34. Il est évident qu'en certains endroits ils devaient se masquer les uns les autres, ce qui était peu convenable, et qu'ils menaçaient de gêner la circulation. Si l'accumulation eût continué, on se demande comment les fidèles fussent parvenus à entrer dans la basilique et comment on eût pu développer, avec la décence nécessaire, les cortèges qui sortaient du *secretarium* pour arriver à la porte d'Argent.

Revenons maintenant aux indications de Mallius. Je les range dans l'ordre chronologique.

Pélage Ier († 561). — Il se trouvait devant la sacristie, *ante secretarium b. Petri*, et près de lui se trouvait Grégoire V, pour lequel on marque expressément: *in ecclesia b. Petri*. L'épitaphe

est reproduite, très complète, avec des indications chronologiques. On ne la trouve pas ailleurs.

Grégoire I[er] († 604). — Deux indications, l'une relative à l'état présent: *sepulcrum et* ORATORIUM *b. Gregorii*; l'autre relative à l'état qui précéda la translation opérée sous Grégoire IV: FUIT *sepultus ante secretarium, inter columnas porticalium.* Ici il faut noter que la formule *ante secretarium* n'est pas équivalente à la formule *ante secretarium b. Petri* dont l'auteur se sert pour Pélage I[er]. Celle-ci, il ne l'a pas trouvée dans le *L. P.;* elle est bien de lui; elle exprime la situation du tombeau de Pélage par rapport à la nouvelle sacristie, à celle qui servait de son temps. Pour saint Grégoire, les mots *ante secretarium* ont été fournis par le *L. P.*, où ils se rapportent à l'antique *secretarium*, qui s'ouvrait sur le portique, en dehors de l'église, tandis que le nouveau, le *novellum secretarium* de Jean Diacre, s'ouvrait sur l'église elle-même. Chez Mallius, *porticalia* s'applique toujours et exclusivement au portique extérieur. L'ancien emplacement du tombeau de saint Grégoire (pl. 136) était indiqué, de son temps, par un autel de saint Gilles, qui s'élevait tout auprès. — L'épitaphe de saint Grégoire est pourvue de ses notes chronologiques.

Boniface III († 607). — Mallius le place *ad s. Gregorium* et l'interpolateur (1) ajoute: *in porticu pontificum.*

Boniface IV († 615), sous le nom de Boniface II (2). — *In porticu pontificum.* Epitaphe très complète, avec notes chronologiques.

Sévérin († 640).

Jean IV († 642). — Pour ces deux papes Mallius ne donne aucune indication précise, mais Romanus, son interpolateur,

(1) Il écrivait au temps d'Innocent III.

(2) Mallius, qui suit l'ordre chronologique, le range entre Benoît et Grégoire, place où l'on attendrait Pélage II.

marque expressément *in ecclesia b. Petri, in porticu pontificum.*

Théodore († 649). — Mallius l'indique au même endroit et donne un fragment de son épitaphe; mais je ne suis pas absolument sûr que cette épitaphe ne doive pas être rapportée à Théodore II († 897).

Grégoire II († 731).

Zacharie († 752).

Etienne II († 757). — Pour ces trois papes, Mallius indique le portique des Pontifes. Il rapporte l'épitaphe d'Etienne II.

Après Etienne II, le portique des Pontifes cesse d'être mentionné. Les indications topographiques (abstraction faite de ce qui regarde les papes enterrés dans les chapelles) reprennent à partir du milieu du IXe siècle.

Benoît III († 858), *iuxta portam Argenteam, deforis.*

Nicolas († 867), *iuxta portam Judicii.*

Jean VIII († 882), *ante ecclesiam, iuxta portam Judicii.*

Marin († 884) (sous le nom de Jean), *inter portam Argenteam et portam Romanam, videlicet in porticali.*

Etienne V († 891), *ante ecclesiam b. Petri.*

Boniface VI († 896), *in porticu pontificum* (1).

Etienne VI († 897), *ante ecclesiam.*

Jean IX († 900), *ante ecclesiam, prope portam Guidaneam.*

Benoît IV († 903), *iuxta aditum qui vadit ad s. Gregorium de Palatio.*

Christophe († 904), *in ecclesia b. Petri.*

Serge III († 911), *in ecclesia b. Petri inter portam Argenteam et portam Ravennaticam.*

Anastase III († 913), pas d'indication.

(1) Mallius le confond avec Boniface Ier et le place en conséquence.

De ces douze papes, Mallius donne les épitaphes; bon signe que les tombeaux existaient de son temps et qu'ils étaient bien visibles. Les indications topographiques, jusqu'à Benoît IV, nous conduisent toujours (1) dans le portique extérieur de la basilique. Au delà la chose est moins claire. Je n'oserais affirmer que l'épitaphe de Christophe soit celle d'un pape. Les circonstances de sa mort ne se prêtent guère à l'idée qu'il ait reçu les honneurs de la sépulture pontificale (2). Serge III, qui lui succéda de fait, le considérait comme un intrus; il le fit mourir en prison. Je ne crois pas qu'il eût souffert qu'on l'enterrât à Saint-Pierre.

Serge lui-même paraît bien avoir eu son tombeau à l'intérieur de la basilique. Ceci résulte d'abord de l'expression *in ecclesia b. Petri*, et aussi de ce que Mallius l'a confondu avec Serge I[er] et rangé ainsi au milieu des papes dont les sépultures étaient *in porticu Pontificum*. Le portique tendait-il à s'encombrer de nouveau? On serait porté à le croire en lisant les deux vers, mal copiés, que Mallius nous donne comme l'épitaphe de Boniface I[er] et qui se rapportent en réalité à Boniface VI († 896):

Atria magnifici sunt membris plena sepulchri sedisque apostolicae Bonifati presulis almi.

Lui aussi était enterré, exceptionnellement pour sa série, dans le portique des Pontifes.

De tout ceci il résulte d'abord que les indications topographiques de Mallius ne peuvent être prises comme paroles en l'air et qu'il ne confond nullement le portique des Pontifes avec

(1) Sauf l'exception de Boniface VI. Le portique n'est pas expressément indiqué pour Nicolas; mais ici nous pouvons suppléer au silence de Mallius par le témoignage d'Adon, contemporain de Nicolas. Adon dit, dans sa Chronique, que Nicolas fut enterré *in atrio ante portas b. Petri non longe a membris Benedicti praedecessoris sui.*

(2) Cf. *L. P.*, t. II, p. 235.

le portique extérieur. Il en résulte ensuite que, de son temps, on voyait dans le portique des Pontifes, c'est-à-dire à l'intérieur de l'église, un certain nombre de tombes pontificales du VI[e] siècle, du VII[e] et du VIII[e].

Plusieurs de ces sépultures n'étaient pas là à leur place primitive. Celle de saint Grégoire venait sûrement du portique extérieur, où le *L. P.* l'indique expressément: *ante secretarium*. Le même emplacement, ou à peu près, est indiqué par le *L. P.* pour Benoît, le deuxième pape avant saint Grégoire: *in secretarium*. Vers la fin du IX[e] siècle, Jean Diacre (1), décrivant la sépulture de saint Grégoire, s'exprime ainsi: *Huius venerabile corpus in extrema porticu basilicae b. Petri apostoli ante secretarium tunc antiquissimum, quo videlicet Leo, Simplicius, Gelasius atque Symmachus, apostolicae sedis episcopi, cum nonnullis aliis tumulati, suis hactenus epitaphiis praedicantur, sepultum tali titulo decoratur*. Suit l'épitaphe.

Au temps de Jean Diacre, les restes de saint Léon reposaient depuis deux siècles à l'intérieur de la basilique; mais il est fort possible que l'épitaphe eût été laissée en cet endroit, comme commémoration de la sépulture primitive. En tout cas il résulte de son témoignage que les plus anciennes tombes pontificales apparentes, depuis Léon et Simplicius jusqu'à saint Grégoire, se trouvaient dans le portique extérieur, à commencer par le voisinage du *secretarium*.

Ici je ferai observer que des expressions comme *ante secretarium* et même *in secretario* doivent s'entendre dans un sens un peu large. Il est peu probable qu'on ait placé un sarcophage *dans* une sacristie. Celle de Saint-Pierre s'ouvrait non pas directement sur le portique, mais sur un couloir qui le prolongeait vers le sud. Ce couloir n'avait guère que trois mètres de

(1) *Vita Greg.*, IV, 68.

large. Y placer des sarcophages, c'eût été l'encombrer. Du reste, nous savons exactement où était le tombeau de saint Grégoire, et cela suffit à prouver que l'expression *ante secretarium* doit s'entendre du portique lui-même, partie sud, et non du couloir qui le prolongeait devant la sacristie.

Les collecteurs d'inscriptions, qui, du VII[e] siècle au IX[e], ont instrumenté à Rome, et auxquels nous devons la conservation de plusieurs épitaphes pontificales, ne nous ont laissé aucune indication topographique assez précise pour éclairer la question qui nous occupe. Le plus considérable de ces recueils, la *Sylloge XI* de G. B. De Rossi, contient 13 épitaphes de papes, depuis Anastase II († 498) jusqu'à Jean V († 685). Il est à noter que, ni dans celui-là ni dans les autres, on ne trouve aucune trace des épitaphes de Léon, Simplice, Gélase, Symmaque, que Jean Diacre atteste avoir vues au déclin du IX[e] siècle. Cependant ces épitaphes, surtout celles des célèbres papes Léon et Gélase, auraient dû les attirer. Il est à croire qu'elles étaient dissimulées par d'autres sarcophages; et cette conjecture est confirmée, en ce qui regarde Léon. Le *L. P.* (vie de Serge I[er]) dit que son corps était *in abdito;* l'inscription commémorative de la translation précise ce renseignement (1):

Hic tamen extremo iacuit sub marmore templi
quem iam pontificum plura sepulchra celant.

Cet état de choses cessa, d'abord par le fait de Serge I[er], qui transporta dans la basilique les restes de saint Léon; puis par un déplacement de sarcophages, antérieur à Jean Diacre, et qui permit à celui-ci d'apercevoir les épitaphes de Léon, Simplice, Gélase et Symmaque. Rappelons-nous maintenant que Mallius, expressément ou implicitement, indique à l'intérieur de

(1) *L. P.,* t. I, p. 379.

Saint-Pierre, *in porticu pontificum* (1), les papes du Ve siècle, du VIe, du VIIe et même du VIIIe, jusqu'à Etienne II. Constatons que, depuis 858, le portique extérieur est régulièrement indiqué par lui comme lieu des sépultures pontificales. De tout ceci il résultera que le portique extérieur, à un certain moment, avant le temps où Jean Diacre écrivait (v. 880), et même avant l'année 858, a été vidé en grande partie de sa collection de sarcophages, et que celle-ci a été installée à l'intérieur de la basilique, dans la nef appelée portique des Pontifes par Mallius.

Quelle est cette date? — Il ne faut pas remonter au delà du VIIIe siècle. Ceci résulte en général de l'âge des anciennes *syllogae*, dont les auteurs ont vu les tombes pontificales à leur emplacement primitif; plus spécialement de ce fait que le pape Léon est le premier qui ait été transféré, et il le fut peu avant l'an 700. Entre cette date et l'année 858 il y a un long intervalle. On le réduira considérablement en cherchant quel a été, dans l'immensité de la basilique, le centre d'attraction pour les tombes déplacées. Pourquoi a-t-on choisi la dernière nef latérale de gauche (sud), de préférence à divers autres emplacements? Il est aisé de voir qu'on n'a pas recherché le voisinage immédiat de la Confession apostolique. La topographie qui se déduit de P. Mallius nous offre plutôt un groupement au voisinage de la chapelle et du tombeau de saint Grégoire. Ce voisinage est expressément indiqué pour Pélage et Boniface III.

Dès lors il est naturel de penser que le déménagement des tombes pontificales ne s'est produit qu'après la translation de saint Grégoire et la fondation de sa chapelle, événements qui se produisirent sous Grégoire IV (827-840).

Pour aller jusqu'au bout de mes conjectures, je dirai que le désastre subi par la basilique, en 846, du fait de l'invasion sar-

(1) Moins Léon, Jean VII et Grégoire III, pour lesquels il indique des chapelles spéciales.

rasine, me paraît avoir contribué à ce déplacement. Il est bien peu probable que les tombes de l'atrium aient échappé aux explorations sacrilèges des envahisseurs. Il faut se mettre dans leur état d'esprit. Des tombeaux d'apparence, connus pour être ceux des grands chefs de la chrétienté, disposés à la porte du plus grand sanctuaire de l'Occident, devaient contenir les trésors les plus précieux. Il n'était point malaisé de desceller les couvercles et de les soulever. Quelques coups de pic et un levier solide, c'était tout ce qu'il fallait pour opérer. De tels ouvriers procédaient évidemment avec aussi peu de soin que possible et plus d'un sarcophage dut être abîmé par eux.

Il semble bien qu'on ait tenté, après le départ des Sarrasins, de réparer leurs dégâts. L'épitaphe de Jean V, copiée dans le portique par l'auteur de la *Sylloge XI*, est reproduite par Mallius, qui l'a vue à l'intérieur de l'église; mais les deux copies diffèrent pour le premier distique. La plus ancienne portait :

Iohannem tumulus vatem tegit; astruat aetas
optima coepta viri, si foret et spatium.

Mallius, lui, a lu :

Hic tumulus vatis conservat membra Iohannis
ordine pontificum qui fertur iure secundus,

et cette lecture l'a porté à attribuer toute l'épitaphe à Jean II. La différence s'expliquerait par une restitution maladroite. On raccommodait quelquefois les épitaphes pontificales. Actuellement encore on peut voir, dans les cryptes vaticanes, l'épitaphe de Grégoire V, pourvue d'un morceau de rapport où l'on a suppléé plusieurs lettres disparues à la suite d'un accident.

Peut-être faudrait-il expliquer par les sacrilèges des Sarrasins le fait que Mallius ne rapporte qu'un si petit nombre

d'épitaphes pontificales des V[e], VI[e] et VII[e] siècles. Il n'en cite que cinq ou six, celles de Pélage, Grégoire, Sabinien, Boniface IV, Théodore (?), Jean V. Et pourtant il n'est point avare de ces transcriptions. De Benoît III à Anastase III (858-913) il reproduit 12 ou 13 épitaphes sur les 17 qui ont pu exister. On ne voit pas pourquoi celles-ci auraient eu plus d'intérêt pour lui que les autres. Cependant tous les dégâts ne doivent pas être mis au compte des Sarrasins. Nous avons vu que, du temps de Jean Diacre, la tombe primitive de saint Léon, avec celles de Simplice, Gélase et Symmaque, étaient encore apparentes dans le portique extérieur. On n'avait donc pas transféré tous les anciens papes: quelques-uns de leurs sarcophages continuaient à figurer dans la nécropole de l'atrium, avec les tombeaux de leurs successeurs du IX[e] siècle. Mallius ne parle pas de ces tombes anciennes. Elles avaient dû disparaître entre le temps de Jean Diacre et le sien.

En somme, l'histoire de cette nécropole se ramène, suivant moi, aux points suivants:

1° En 461 elle est inaugurée, dans le portique extérieur, par la sépulture de saint Léon.

2° Au commencement du VII[e] siècle, le portique est encombré; les tombes se cachent les unes les autres; saint Léon est transféré; Jean VII se fait enterrer à l'intérieur, dans une chapelle, et son exemple est bientôt suivi (Grégoire III, Paul, Hadrien, Pascal, Serge II).

3° Sous Grégoire IV (827-840), saint Grégoire est transféré, à son tour, dans une chapelle aménagée au bas de la dernière nef de gauche (sud).

4° Peu après, probablement à la suite de l'invasion sarrasine et des dégâts subis alors par les tombes du portique extérieur, un grand nombre de celles-ci sont transportées dans

l'église, au voisinage de celle de saint Grégoire. De là le nom de portique des Pontifes.

5° Le portique étant ainsi désencombré, les papes de la fin du IX° siècle y trouvent de la place et s'y font enterrer.

6° L'encombrement se produit de nouveau; Boniface VI (896) et Serge III (911) sont enterrés à l'intérieur. Enfin, on se décide à abandonner Saint-Pierre et la basilique de Latran devient le lieu ordinaire des sépultures papales.

7° Des dégâts ultérieurs ou des aménagements nouveaux amènent la disparition des plus anciennes épitaphes, que Jean Diacre put voir encore, mais qui n'existaient plus au temps de Mallius.

Saint-Vincent au Vatican.

Près du flanc nord de la basilique, à proximité du portique d'entrée, s'élevait une église assez considérable (pl. *aa*), appelée Saint-Vincent. Je ne la trouve pas mentionnée avant P. Mallius (c. 113). Cencius Camerarius la place en bon rang parmi les églises du Borgo, et depuis lors il en est souvent question. Elle ne relevait pas du chapitre de Saint-Pierre; aussi ne figure-t-elle pas dans les anciennes bulles où étaient cataloguées les églises filiales de la basilique. Elle avait un chapitre spécial, dont les membres se firent remarquer, à diverses époques, par leur peu de zèle pour le service religieux. Le pape Benoît XI, en 1304, en confia l'administration et la réforme au cardinal Matteo Orsini, archiprêtre de Saint-Pierre. Dans la pièce où cette commission est formulée (1) il est noté que Saint-Vincent se trouvait entre la basilique et le palais pontifical. Au milieu du XIV° siècle elle avait le rang de chapelle papale et un personnel desservant de

(1) *Bull. Vat.*, t. III, *app.*, p. 6.

trois clercs, ce qui était peu en soi, mais beaucoup pour un temps particulièrement dur. Le personnel s'augmenta sans doute après le retour d'Avignon; mais il ne s'améliora guère. Il n'y avait pas moyen d'obtenir que ces chanoines desservissent leur église.

Le pape Nicolas V résolut d'en finir avec eux. Jamais, à sa connaissance, on n'avait ouï-dire que les offices eussent été célébrés par les chanoines de Saint-Vincent. Cela lui paraissait à bon droit scandaleux, vu surtout que l'église était si voisine du palais apostolique. Il supprima donc le chapitre et en donna les revenus aux chanoines de Saint-Pierre (1).

On peut accorder des circonstances atténuantes aux chanoines de Saint-Vincent. Leur église, enserrée entre les hautes murailles de la basilique et les constructions du nouveau palais pontifical, devait être bien humide et bien froide. La meilleure preuve qu'ils y étaient mal à l'aise, c'est que personne ne se risqua à les remplacer. Mafeo Vegio, qui visita l'édifice au temps de Nicolas V et après, nous apprend que la porte en était toujours fermée (2). C'était une église désaffectée.

Elle ne tarda pas (*horresco referens*) à recevoir une destination bien profane, qu'elle dut précisément à son extrême fraîcheur. On la transforma en cave à vin. Paul III la fit plus tard diviser en deux étages. A cet effet il fortifia les colonnes en les emprisonnant dans une maçonnerie assez épaisse et l'on établit au-dessus un plancher. L'étage supérieur fut divisé en plusieurs chambres et une grande salle où, le jour de saint Pierre, on recevait les tributs et cens dus à la Chambre apostolique. Les murs de cette salle étaient ornés de peintures représentant les princes tributaires de l'église romaine et d'une inscription com-

(1) Bulle du 23 décembre 1449 (*Bull. Vat.*, t. II, p. 130).
(2) De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 351.

mémorative. Sous Paul V (1611) il fallut abattre cet édifice. Alors les cloisons, planchers et maçonneries de rapport étant tombés, la forme ancienne reparut, pour quelques jours, aux yeux des archéologues du temps. C'était une petite église avec abside et trois nefs, orientée comme la basilique de Saint-Pierre. Les nefs étaient déterminées par deux files de colonnes en beaux marbres, neuf de chaque côté (1). Sur les murs on discernait des traces d'anciennes peintures, mais tellement endommagées par l'humidité qu'il n'y avait pas moyen de les reproduire. Grimaldi pense que c'étaient des histoires de saints, peut-être de saint Vincent (2).

A quand remontait cette église et le culte de saint Vincent en cet endroit?

Les textes, on le voit, ne nous conduisent pas au delà du XII[e] siècle. A peu près au lieu où nous sommes, la description de Saint-Pierre du VIII[e] siècle (3) indique, non pas une église Saint-Vincent, mais une relique de saint Grégoire: *accede ad Gregorii lectum, patris sancti, in quo spiritum Deo reddidit dignum munus.* La vie d'Etienne V nous montre le pape officiant *in oratorium b. Gregorii ubi eius lectus habetur, iuxta ecclesiam principis apostolorum* (4). Ceci suppose un édifice assez spacieux; et, de fait, la description déjà citée ajoute qu'au lieu où se trouvait le lit de saint Grégoire, il y avait onze autels.

Depuis Etienne V († 891) il n'est plus jamais question d'une chapelle de saint Grégoire en cet endroit. C'est par erreur, je l'ai montré plus haut, que tout le monde, jusqu'à présent, y a

(1) Ces colonnes ont été utilisées dans l'église actuelle pour les chapelles les plus rapprochées de la façade. Elles ont, dit-on, 20 palmes de haut (4[m] 40).

(2) Cancellieri, p. 1567; cf. Severano, *Sette chiese,* p. 67; Martinelli, *Roma sacra,* p. 353.

(3) De Rossi, *Inscr. christ.,* t. II, p. 227.

(4) *L. P.,* t. II, p. 196.

placé Saint-Grégoire *de Palatio.* Dans ces conditions il ne serait pas impossible que l'église Saint-Vincent fût identique avec l'oratoire dit du lit de saint Grégoire et qu'il y ait eu un changement de vocable, entre le IXe siècle et le XIIe.

Le Scrinium Confessionis.

M. L. Schiaparelli a commencé, dans l'*Archivio della R. Società Romana di storia patria,* t. XXIV, la publication des anciennes chartes du chapitre de Saint-Pierre. Parmi les entreprises de ce genre qui nous ont révélé ou vont nous révéler bien des documents précieux pour l'histoire locale de Rome, nulle assurément n'est plus digne d'attention, eu égard à la grande importance du dépôt dont il s'agit. A la formation de ce dépôt et à son histoire l'éditeur a consacré quelques pages d'introduction qui seront sûrement bien accueillies du public et que j'ai lues, pour mon compte, avec le plus grand intérêt. Sur un point, qui n'a pas d'importance au point de vue diplomatique, mais qui peut en avoir au point de vue historique et archéologique, je crois devoir présenter quelques observations.

M. Schiaparelli paraît croire qu'il existait, à la Confession de Saint-Pierre, un local contenant un dépôt de documents écrits. Il l'appelle, en latin, *scrinium confessionis sancti Petri.*

" Volendo conoscere le vicende di quest' archivio, occorre prendere le mosse dallo " scrinium confessionis beati Petri ", i di cui primi accenni si trovano segnatamente nel *Liber Pontificalis* e nel *Liber Diurnus* ".

Le fait que l'auteur donne en latin et entre guillemets les mots *scrinium confessionis b. Petri* est de nature à faire croire qu'il a trouvé cette expression dans quelque document. Cependant, malgré mes recherches, je ne l'ai rencontrée nulle part,

ni dans le *Liber Pontificalis*, ni dans le *Liber Diurnus*, ni dans aucune des pièces alléguées plus loin par M. Schiaparelli.

" Le notizie, continue-t-il, non sono abbondanti, ma tali da darci un' idea approssimativa dei documenti che in esso venivano depositati ". Suit l'énumération de ces " notizie ". Pour les bien apprécier, il n'est pas mauvais de se rappeler les principaux éléments topographiques de la Confession de Saint-Pierre.

Aux temps anciens dont il s'agit, tout comme au moment où nous sommes, la Confession de Saint-Pierre se composait essentiellement de trois choses: 1° la tombe apostolique, dans une chambre souterraine et inaccessible; 2° une chambre voûtée, reliée à la précédente par un étroit conduit vertical; c'est ce qu'on appelle plus spécialement la Confession; 3° l'autel majeur de la basilique. Il est clair que, s'il y a eu à la Confession de Saint-Pierre un *scrinium* quelconque, ce n'est ni sur l'autel ni dans la chambre souterraine qu'il se trouvait; c'est dans la chambre intermédiaire. Or cette chambre est fort petite: 1^{m} 12 sur 0^{m} 70. Elle servait surtout à vénérer de près le corps de l'apôtre, en ce sens que les fidèles pouvaient, en s'y prosternant, jeter un regard dans le conduit vertical dont je viens de parler. Elle servait aussi à déposer les objets que l'on considérait plus ou moins comme des reliques ou souvenirs de l'apôtre, et, plus particulièrement, les *pallia* des archevêques et les *oraria* des clercs romains. Là, on obtenait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le maximum de rapprochement avec le corps de saint Pierre. Il était assez naturel que les engagements qui avaient un rapport spécial avec l'apôtre fussent pris et jurés dans ce voisinage immédiat de son tombeau et que les documents où ces engagements étaient consignés fussent présentés et déposés quelque temps à la Confession. Quant à y être conservés, c'est ce

qui est exclu, sauf pour des cas tout à fait exceptionnels, par la seule disposition des lieux.

Mais voyons ce que disent les textes. Le plus expressif est une lettre de Grégoire II (1) à l'empereur Léon l'Isaurien. Le pape dit que les lettres de cet empereur et celles de ses prédécesseurs étaient conservées dans le πρόσποδον τῆς κοιμήσεως..... τοῦ ἀποστόλου Πέτρου, *in limine dormitionis... apostoli Petri*, ce qui pourrait s'entendre de la Confession. Mais cette prétendue lettre de Grégoire II est apocryphe; elle a été fabriquée, non à Rome, mais à Constantinople; il n'y a donc rien à fonder sur elle (2).

Apocryphe aussi est la bulle d'Agapit II (3), où il est question d'un *archivum s. Petri*, et rédigée bien loin de Rome, sur les bords du Danube (4).

Eliminons donc ces deux documents.

Eliminons aussi celui qui est présenté à l'appui de l'assertion suivante: " Nello stesso *scrinium* dovevano depositarsi gli atti delle sinodi tenute nella basilica ". Il s'agit ici d'un texte du *Liber pontificalis*, la vie de Boniface II. La Confession de Saint-Pierre y est mentionnée par deux fois, non pas son intérieur, mais l'espace en avant d'elle, comme ayant été le théâtre: 1° d'un serment prêté par les prêtres de Rome; 2° de la mise au feu d'un document écrit. Ce texte n'a donc rien à voir avec la question qui nous occupe.

(1) J. 2180; Mansi, t. XII, p. 959.

(2) Voir mon éd. du *L. P.*, t. Ier, p. 413,note 45; L. Guérard: *Les lettres de Grégoire II à Léon l'Isaurien* (*Mélanges de l'Ecole de Rome*, t. X, p. 44).

(3) J. 3644.

(4) G. B. De Rossi en avait fait usage (*Studi di storia e diritto*, t. V, p. 342), mais il la croyait authentique, et, par conséquent, romaine d'origine. M. Schiaparelli, qui la sait apocryphe, aurait dû l'écarter dans une question comme celle-ci.

J'ai dit plus haut que la disposition matérielle de la Confession se prêtait, non pas à l'installation d'un dépôt permanent d'archives, mais à la présentation, sur le corps de l'apôtre, de certains documents isolés. C'est à des présentations de ce genre que font allusion plusieurs des textes invoqués par M. Schiaparelli, et tout d'abord la lettre de Léon II aux évêques d'Espagne (1). Le pape demande à ces évêques de signer les définitions du VI[e] concile œcuménique et leur annonce que l'exemplaire revêtu de leurs signatures sera déposé par lui à la Confession de Saint-Pierre: *has apud b. Petri.... confessionem deponimus, ut eo mediante atque intercedente a quo christianae fidei descendit vera traditio, offeratur domino Iesu Christo.* Il n'est nullement question ici d'un dépôt définitif, en vue de la conservation du document, mais d'une simple présentation, dont l'intention religieuse, mystique, est très clairement indiquée.

On peut en dire autant du cas à propos duquel M. Schiaparelli cite la vie du pape Constantin. Un engagement pris par l'évêque de Ravenne et écrit de sa main est déposé par le pape *in sacratissima confessione beati Petri.* Quelques jours après on trouve cette pièce noircie et comme brûlée. Je ne vois pas comment, de ce simple fait, on a pu tirer ce qui est exprimé dans la phrase suivante: " Il biografo di papa Constantino ci fa noto che la *cautio* o *promissio fidei* dei pontefici e dei vescovi si depositava sull'altare della Confessione e veniva poi conservata nello *scrinium* ".

Distinguons d'abord entre le pape et les évêques ordonnés à Rome. De ceux-ci on exigeait trois pièces, que le *Liber Diurnus* appelle respectivement *Promissio fidei*, *Cautio*, *Indiculum*. Les deux premières, relatives l'une à la foi, l'autre à la discipline, devaient être rédigées et signées dans les bureaux du

(1) J. 2119; Mansi, t. XI, p. 1053.

saint-siège, *in sacro scrinio sanctae apostolicae sedis*, c'est-à-dire au Latran. Leurs formules supposent que le nouvel évêque s'adresse au pape. La troisième contenait des engagements d'ordre religieux et d'ordre politique, et, pour cette raison, était libellée différemment (1), suivant que l'évêque était sujet byzantin ou sujet lombard. Elle était adressée non plus au pape, mais à saint Pierre lui-même; écrite, non par les bureaux, mais par l'évêque en personne; déposée par lui sur le corps de l'apôtre, *supra sacratissimum corpus, tuum, beate Petre*, avec serment de l'observer, *prestiti sacramentum quod et servare promitto*. Dans les formules il n'est ni dit ni supposé que la pièce, une fois déposée sur le tombeau de l'apôtre, y doive faire un séjour plus ou moins long. Le fait rapporté dans la vie de Constantin montre que le séjour pouvait durer plusieurs jours. Encore est-ce un cas spécial; il s'agit ici de l'évêque de Ravenne, personnage suspect, et qui vient justement de se refuser de faire sa *promissio fidei* et sa *cautio* dans les bureaux du Latran. Contre lui on n'a point de garantie de l'ordre temporel, car il est protégé par l'exarque. Saint Pierre seul, par la terreur religieuse qu'il inspire, peut le maintenir dans le devoir. Il est assez naturel qu'on ait laissé comme entre ses mains, et en otage, la promesse de fidélité que l'archevêque avait faite. Du reste quelques jours de plus ou de moins, la chose n'a pas d'importance; ce n'est pas de ce fait que l'on peut déduire l'existence d'un dépôt d'archives à la Confession.

Pour le pape, il n'y avait que deux pièces, toutes deux dictées et signées par lui, l'une le jour de son élection, l'autre le jour de son ordination (2). La première, adressée à l'apôtre Pierre, était présentée à la Confession et accompagnée d'un serment; la se-

(1) *Lib. Diurn.*, 75, 76.

(2) *Lib. Diurn.*, 83 et 84; la formule n° 85 est celle d'un sermon prononcé à la messe d'ordination.

conde, adressée à l'église de Rome et lue au moment de l'ordination, était aussitôt offerte à la Confession, pour y être conservée : *in venerabile corpus tuum, beate Petre apostole, optuli conservandam.*

Ici, pour la première fois, on mentionne la conservation du document. Mais il faut avouer que le cas est très particulier. C'est du pape qu'il s'agit, et, comme la conservation d'un document de ce genre n'a d'intérêt que pendant la vie du titulaire, comme il n'est ni dit ni insinué ici ou autre part que l'on ait conservé à Saint-Pierre les professions de foi des papes défunts, ce texte ne nous oblige pas à encombrer la Confession. Il n'exige de place que pour un seul acte et qui n'est pas bien long.

On l'admettra d'autant plus aisément qu'on serait presque forcé, même sans aucun témoignage, de lui faire place. On conçoit, en effet, que les engagements pris par d'autres personnes envers saint Pierre et son vicaire aient pu être placés sous la sauvegarde de celui-ci. Mais qui pouvait garder les engagements du pape lui-même envers l'apôtre ? L'analogie exigeait que ce fût l'apôtre en personne.

Au nombre des pièces que M. Schiaparelli croit avoir été conservées à la Confession, il fait figurer les donations de territoires : " Delle donazioni fatte dai re e duchi longobardi e dai primi imperatori Carolingi a san Pietro ed alla Chiesa Romana si depositava un originale nella *confessio ;* le testimonianze del *Liber Pontificalis* sono esplicite per le donazioni di Astolfo (1) e particolarmente di Carlo Magno, anzi il biografo di Adriano I descrive con interessanti e preziosi particolari il solenne cerimoniale della *traditio* del diploma Carolino " (2).

(1) *L. P.,* t. I. p. 453.
(2) *L. P.,* t. I, p. 498.

Les donations " d'Astolfe „ m'ont étonné, ce prince ne s'étant pas fait remarquer par sa libéralité envers le saint-siège; mais il s'agit sans doute des donations de Pépin. La vie d'Etienne II dit, en effet, que Pépin (1) délivra au pape un diplôme de donation et que ce document était conservé *in archivio sanctae nostrae ecclesiae*, c'est-à-dire au Latran. Un peu plus loin, le biographe, entrant dans le détail, décrit le contenu de la donation et raconte que Fulrad, abbé de Saint-Denis, en déposa l'original *in confessione beati Petri*, avec les clefs des villes cédées. Je ne sais si ces clefs y restèrent longtemps; mais le biographe, je le répète, nous apprend que l'acte fut transporté aux archives du Latran.

Pour la donation de Charlemagne, il n'y a pas de doute. Le biographe du pape Hadrien dit d'abord que le roi, après avoir signé la pièce et l'avoir fait contresigner par les dignitaires de sa cour, la déposa sur l'autel de Saint-Pierre, puis dans la Confession; qu'il prêta, avec les siens, serment de l'observer et la remit entre les mains du pape. Puis il ajoute qu'il en déposa un second exemplaire *intus super corpus beati Petri subtus evangelia quae ibidem osculantur, pro firmissima cautela et aeterna nominis sui ac regni Francorum memoria.*

Voici un second document déposé à la Confession et destiné à y faire séjour. Je ne sais s'il y resta longtemps: Charlemagne, après avoir promis, se dispensa d'exécuter; mais on peut admettre qu'il y demeura quelques années. La place qu'il occupait nous est indiquée par le biographe avec beaucoup de précision. Malheureusement nous ne savons où étaient les " évangiles „ en

(1) Pépin n'est pas nommé p. 453 et la construction de la phrase est si vicieuse qu'un lecteur inattentif pourrait croire qu'il s'agit d'Astolfe; mais à la page suivante la même donation, le même acte, matériellement, est attribué au roi dont l'abbé de Saint-Denis était le sujet. Il ne peut donc y avoir aucun doute.

question, ni même ce que c'était, des livres réels, ou des fragments, soit copiés, soit peints, ou même des représentations symboliques. En tout cas l'arrangement que l'on peut imaginer en partant de ce texte n'est nullement celui d'un mobilier d'archive ; la donation de Charles aura plutôt été affichée (1), ou suspendue ou posée par terre toute roulée, comme un ex-voto.

En somme, le *scrinium confessionis* n'a jamais existé.

L. Duchesne.

(1) Il n'aurait pas fallu beaucoup d'affiches de ce genre pour tapisser toute la muraille, laquelle, du reste, était couverte de mosaïques où il n'eût pas été indiqué de planter des clous, d'autant plus que c'étaient des images saintes.

LES DERNIÈRES FOUILLES DE SALONE

Les fouilles de Salone, qui avaient déjà fourni à l'archéologie chrétienne de si précieux résultats (1), ont été reprises cette année sur un nouveau point. Jusqu'ici tout l'effort avait porté sur l'exploration des cimetières suburbains; on vient maintenant de dégager la basilique située à l'intérieur même de la ville, la basilique urbaine ou basilique épiscopale. Les fouilles n'y sont pas encore tout-à-fait achevées; mais leur état d'avancement permet néaumoins de se faire une idée suffisante de l'antique monument dont les restes sont ainsi remis au jour et d'en tirer quelques conclusions archéologiques et historiques qui peuvent présenter un certain intérêt.

Ces restes sont situés à quelques mètres au sud des ruines du baptistère, qui s'élevait lui-même à l'angle nord-ouest de l'ancienne Salone. On retrouve là cette position si fréquente des églises construites après le triomphe du Christianisme, lorsque le siège de la communauté chrétienne quitta les cimetières suburbains pour se transporter à l'intérieur des murs: celle-ci s'établit tout près de l'enceinte, comme si l'attraction de son ancien centre la retenait encore dans son voisinage presque immédiat. A Salone, où le cimetière de Manastirine que l'on rencontre à quelques centaines de mètres en sortant de la ville par le nord-ouest

(1) Cf. *Bullettino di Archeologia e Storia Dalmata,* articles de Mgr Bulic', *passim,* surtout depuis 1897.

avait eu une telle importance (1) dans l'histoire de la chrétienté primitive, il n'est pas étonnant que la basilique ait été érigée sur l'emplacement où l'on en a récemment retrouvé les ruines.

Ces ruines sont celles d'un vaste édifice orienté de l'ouest à l'est, s'étendant sur une longueur de 48^m et une largeur de 27. Il était divisé en trois nefs, séparées par deux rangées de colonnes, la nef centrale se terminant par une abside. Il avait au moins une porte centrale et deux portes latérales vis-à-vis du baptistère. On n'a pas encore terminé, ou du moins ne l'a-t-on pas annoncé jusqu'ici, le dégagement du narthex, qui devait, si on lui attribue les dimensions ordinaires par rapport au reste du monument, donner à celui-ci une longueur totale de 53 à 54^m (2). Il est très possible que, comme à la basilique du cimetière de Manastirine, ce narthex n'ait été rajouté qu'après coup durant la période justinienne, et il ne faudrait pas conclure de son existence que la basilique n'est pas antérieure à cette période. Mais remonte-t-elle à une beaucoup plus haute antiquité? C'est cette question qu'il importe surtout de résoudre à cause des conclusions d'ordre historique auxquelles peut conduire la réponse qu'on lui donnera. Or on va voir qu'on ne saurait attribuer à la basilique une antiquité très reculée. Ceci résulte d'un certain nombre de particularités dont la description sommaire, sans prétendre donner une idée complète de la physionomie de l'édifice, fournira du moins la justification de la date à laquelle on le rapporte ici.

La première à signaler est l'orientation: la façade est à l'Occident, et l'abside à l'Orient. C'est la disposition la plus ordinaire au moyen-âge. Sans doute on la constate dans des édifices plus anciens; mais ce qu'on doit remarquer ici, c'est que

(1) Cf. *Bull. Dalm.*, ibid.
(2) *Bull. Dalm.*, 1902, p. 103.

les deux grandes basiliques suburbaines de Salone, celles des cimetières de Manastirine et de Marusinac, sont orientées de la même manière et qu'elles sont du début du VIe siècle. Nous avons donc dans l'orientation de la basilique urbaine un premier trait de parenté avec les deux autres basiliques de Salone, dont la date est connue. Il faut ajouter que les dimensions des trois monuments sont analogues, les proportions de la basilique urbaine étant toutefois les plus vastes: celle de Manastirine a 40m de long sans le narthex, 45 avec celui-ci, et 19m de large; celle de Marusinac 45m sans le narthex (qui n'est pas encore mis à jour) et 24m de large; la basilique urbaine dépassait par conséquent cette dernière de quelques mètres dans les deux dimensions.

Les colonnes ont été faites exprès pour l'église où elles devaient être placées, mais les chapiteaux ont été empruntés à des monuments plus anciens. Ce n'est pas un signe de très haute antiquité. Il en est de même à l'église de Marusinac.

Sur l'architrave d'une porte latérale, qui a été retrouvée brisée en deux morceaux, était représenté l'Agneau symbolique, portant une croix au-dessus de la tête, et placé entre deux autres agneaux, figurant peut-être deux apôtres. D'après l'iconographie et l'inscription assez grossière (1), il n'est guère possible de voir dans cette représentation une œuvre antérieure au Ve siècle. La croix placée au-dessus de la tête de l'Agneau, avec ses deux bras qui s'élargissent un peu à la manière de la croix de Malte, révèle aussi à peu près la même époque; on avait déjà trouvé trois croix de cette forme dans la basilique de Manastirine: la première sur un sarcophage situé sous la *schola cantorum* et portant une inscription du Ve siècle, une seconde sur un autre sarcophage présentant une inscription des débuts du VIe et la troisième sur l'architrave de la porte d'entrée du narthex, qui

(1) *Bull. Dalm.*, 1902, p. 102.

ne fut construit que sous le règne de Justinien lors de la restauration de l'édifice.

On doit enfin noter à ce propos que la basilique urbaine subit, comme les deux monuments suburbains, une transformation intérieure au moins partielle, dont la substitution d'un pavage en dalles à un pavage de mosaïque que l'on a reconnu à un niveau inférieur constitue une preuve suffisante.

Les analogies entre les trois basiliques sont donc remarquables, et il serait difficile de ne pas les considérer toutes comme d'époques sinon très voisines, du moins assez rapprochées. Or celles de Manastirine et de Marusinac n'ont été élevées qu'après les troubles des invasions du Ve siècle, lorsque la Dalmatie recouvra quelque tranquillité sous la domination d'ailleurs éphémère des Goths au commencement du VIe siècle. Mais leur érection à ce moment s'explique par des circonstances particulières : durant les passages des barbares, les cimetières suburbains avaient été dévastés, les diverses petites chapelles (*cellae memoriae*) de celui de Manastirine qui avaient renfermé jusque-là les corps de nombreux saints (que l'on transporta sans doute à l'intérieur de la ville pendant la tourmente) avaient été au moins fort endommagées : on résolut de les remplacer par une grande basilique, où l'on déposa les restes de la plupart des martyrs ; on en fit autant à Marusinac, lieu de sépulture d'un autre saint très vénéré, saint Anastase. Mais la ville même n'avait pas été atteinte comme ses alentours : les raisons qui firent décider au début d'une période d'accalmie la construction des deux églises cimitérales ne s'appliquent donc pas à la *basilica episcopii ;* que celle-ci par suite puisse être plus ancienne, on ne saurait refuser de l'admettre ; mais d'après tout ce qu'on vient d'en dire, il paraît impossible d'en reculer l'érection au-delà du Ve siècle.

Et c'est précisément cette époque que nous indique une inscription très précieuse retrouvée dans l'abside assez récemment :

nova post vetera, coepit Synferius, Esychius eius nepos, cum clero et populo fecit, haec munera domus.... Il en ressort que la construction de la basilique fut commencée par l'évêque Sympherius (1), achevée par son neveu Hesychius. Sympherius gouverna l'église Salonitaine à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve; Hesychius, connu par ses relations avec saint Augustin (2) et avec le pape Zosime (3), fut son successeur immédiat. On est fondé, semble-t-il, à regarder ce point comme bien acquis.

Mais c'est ici qu'une objection d'importance pourrait être soulevée. Nous touchons en effet à un problème historique à la discussion duquel l'étude de la basilique épiscopale peut apporter quelques éléments nouveaux. Tout le monde ne fait pas de Sympherius et d'Hesychius des Évêques du IVe siècle et du Ve. Hesychius contemporain de Zosime et de saint Augustin n'est pas contesté; mais n'a-t-il pas eu un prédécesseur du même nom sur le siège de Salone et Sympherius ne serait-il pas aussi d'une époque plus ancienne que celle qui vient de lui être assignée ici? C'est l'opinion de beaucoup, qui placent le point de départ de la série épiscopale de Salone à une date très reculée.

Le premier nom qui figure ordinairement en tête des catalogues épiscopaux est celui de saint Doimus, Domnius ou Domnio. L'église de Spalato, depuis plusieurs siècles, vénère en saint Doimus, qu'elle considère comme son fondateur, un disciple de saint Pierre envoyé par celui-ci pour évangéliser la Dalmatie et qui aurait subi le martyre sous le règne de Trajan; c'est ce que racontent les Vies du Saint, dont aucune n'a malheureusement été rédigée plus tôt que le XIe siècle. D'autre part des

(1) *Synferius* est la forme dalmate de ce nom.
(2) *Patrol. lat.*, t. XXXIII, pp. 899, 901, 984.
(3) Jaffé-Ewald, n. 339

documents beaucoup plus anciens nous font connaître un Domnio, également évêque de Salone (1), et martyr sous Dioclétien (2). Ce Domnio, absolument authentique, est-il le même qu'on honore à Spalato sous le nom de Domnius ou Doimus en le reculant de deux siècles en arrière, ou bien a-t-il existé deux personnages distincts, l'un Doimus au Ier siècle, l'autre Domnio au IIIe? Suivant que l'on admet l'un ou l'autre système, on déplace plus ou moins et l'on multiplie ou l'on n'inscrit au contraire qu'une seule fois dans la liste certains noms de la série épiscopale. L'un et l'autre ont leurs défenseurs; le second en appelle à la tradition, le premier fait valoir en sa faveur que cette tradition date seulement du moyen-âge et que les sources plus anciennes la contredisent.

On pouvait espérer que l'exploration de la basilique urbaine fournirait quelques données nouvelles sur ce personnage à la fois illustre et contesté de l'évêque-martyr du Ier siècle, Domnius. Le tombeau et l'inscription funéraire de Domnio, contemporain de Dioclétien, avaient été découverts au cimetière de Manastirine; pourquoi ne retrouverait-on pas quelque souvenir de Domnius — inconnu à Manastirine et à Marusinac — dans la basilique épiscopale? Justement ses Vies lui font honneur de la fondation de cette église et racontent que son corps y demeura enseveli jusqu'au jour où, après la destruction de Salone, il fut transporté à Spalato par les soins de Jean de Ravenne, archevêque de la nouvelle ville, qui était allé le chercher dans les ruines de la basilique incendiée par les Slaves.

(1) D'après le martyrologe hiéronymien, l'inscription sépulcrale retrouvée au cimetière de Manastirine et la mosaïque de l'oratoire de Saint-Venance au Latran.

(2) D'après la *Petite Chronique pascale,* le martyrologe hiéronymien et une autre inscription du cimetière de Manastirine, qui mentionne l'évêque *Primus nepos Domnionis martyris.*

Il est vrai que cette histoire de l'érection d'une basilique chrétienne au I[er] siècle n'est rien moins que vraisemblable et les divers récits de l'invention des reliques et de leur translation de Salone à Spalato renferment des contradictions et pour ainsi dire des impossibilités (1) qui les rendent plus que suspects, — sans compter qu'au témoignage du *Liber Pontificalis* c'est à Rome que les restes des plus illustres martyrs de Dalmatie furent apportés après l'anéantissement de Salone (2). Néanmoins il pouvait être intéressant de savoir si les nouvelles fouilles fourniraient un témoignage qu'il serait possible d'invoquer à l'appui de la tradition courante: reconnaîtrait-on, par exemple, que la basilique urbaine était, ou avait du moins remplacé un édifice antérieur qui eût été lui-même d'un âge extrêmement ancien? Quelque inscription livrerait-elle le nom de Domnius en révélant en même temps l'époque à laquelle il aurait vécu? Trouverait-on les chambres funéraires, *subterraneae fornices*, et les *loculi*, où, selon les rédacteurs des Vies du Saint, le corps de celui-ci aurait été découvert au moment de la translation (3)?

Or, on vient de le voir, toutes les considérations archéologiques auxquelles donne lieu l'examen des ruines de la basilique remises au jour prouvent non-seulement qu'elle est, comme tous les monuments analogues jusqu'ici connus, postérieure à la fin des persécutions, mais même qu'elle n'a été élevée qu'au V[e] siècle; et l'on n'a pas relevé la moindre trace de construction chrétienne plus antique sur son emplacement. De plus l'inscription mentionnée ci-dessus attribue formellement son érection aux évêques Sympherius et Hesychius; elle n'est donc pas l'œuvre de Domnius; et comme en outre la paléographie de cette

(1) Cf. Bulic', *Bull. Dalm.*, 1898, p. 122-123.
(2) *Liber Pontif.,* éd. Duchesne, t. I, p. 330.
(3) Cf. Farlati, *Illyricum sacrum,* I, p. 471 et seq.

inscription est un nouvel indice en faveur de l'attribution chronologique pour laquelle on s'est prononcé plus haut, sa découverte dans les restes d'un édifice que l'archéologie indiquait déjà comme du Ve siècle n'est pas, il faut bien l'avouer, pour renforcer la thèse traditionnelle. Enfin, sous les ruines, on n'a reconnu aucune chambre funéraire, aucun *loculus*, aucune tombe d'aucune sorte: il n'y avait pas de *confession;* et ce fait aussi bien est conforme à ce que l'on sait d'un grand nombre au moins des basiliques élevées du IVe siècle au VIe: les corps des martyrs demeurant ensevelis intacts (l'usage d'en détacher des parcelles n'était pas encore pratiqué) dans des cimetières suburbains, où l'on édifiait en leur honneur des *memoriae* ou même des basiliques, comme c'est le cas pour Salone, celles que l'on bâtissait dans l'intérieur des villes ne possédaient pas de reliques; il n'est donc pas surprenant que l'on n'en ait pas retrouvé dans la basilique urbaine de Salone et qu'il n'y ait pas existé de *confession*. Sans doute les corps des saints inhumés à Manastirine et à Marusinac furent vraisemblablement transportés à l'intérieur des murs aux moments les plus redontables des invasions, mais ces translations durent avoir un caractère provisoire et l'on n'a rencontré aucun vestige matériel qui en ait perpétué le souvenir.

La basilique épiscopale de Salone ne fournit ainsi sur saint Domnius qu'un témoignage négatif: les "Passions" qui le font connaître sont maintenant reconnues matériellement inexactes en quelques-unes de leurs plus importantes assertions et la tradition qui défend son existence, son apostolicité et le transport de son corps à Spalato au milieu du VIIe siècle reçoit une nouvelle et peut-être définitive atteinte. Les espoirs fondés sur l'exploration de cette basilique épiscopale ne se réalisent donc pas; mais on a la satisfaction que cette déception même fait faire encore un pas — on est bien tenté de dire le dernier — à la

solution d'une question historique longtemps controversée. Et la résurrection, même partielle, d'un vaste et beau monument, qui atteste une fois de plus d'une façon concrète le triomphe du Christianisme et son si remarquable développement à Salone, ne pourrait-elle aussi être une compensation aux regrets de ceux qui aimaient à revendiquer pour cette illustre église Salonitaine le surcroît de gloire d'une origine apostolique?

JACQUES ZEILLER.

OBSERVATIONS SUR UN PASSAGE DE VITRUVE

(Lib. V, cap. XII) (1)

Les Romains furent, comme dans toutes les parties de l'architecture, des maîtres dans l'art des constructions maritimes. Malheureusement il nous est difficile d'apprécier les travaux qu'ils accomplirent sur des côtes peu favorables, en beaucoup d'endroits, à la navigation, et où les ports artificiels, suppléant à la rareté de bons ports naturels, ne peuvent être aménagés ni entretenus aisément. Exception faite pour quelques ports naturels excellents, Brindisi, les rades campaniennes de Naples et de Pouzzoles, le golfe de la Spezia, et certaines stations d'importance moindre, les Romains luttèrent partout contre de grandes difficultés: alluvions des fleuves, du Tibre qui ensablait Porto, de l'Arno, du Pô qui a fini par enterrer Ravenne — phénomènes comme celui des *spiaggie sottili* sur les plages du Latium, qui a causé la ruine d'Antium et de Terracine — disposition du littoral mal protégé contre les vents ou pauvre en bons mouillages, comme c'est le cas pour les côtes de l'Adriatique sur presque toute leur longueur.

Les Romains durent donc attacher une particulière importance aux travaux maritimes; et une étude d'ensemble, à la fois géographique et archéologique, des ruines des ports antiques de l'Italie, est encore à faire, ou plutôt à reprendre presque

(1) M. Hulot, pensionnaire à la Villa Medicis, a dessiné les croquis explicatifs reproduits dans notre étude.

entièrement après le livre de G. di Fazio (1), déjà ancien, bon sur certains points et consciencieux, mais souvent aussi très inexact et devenu bien insuffisant. Nous nous proposons aujourd'hui d'examiner seulement le chapitre où Vitruve expose les méthodes employées pour les fondations des jetées. Il soulève des difficultés, que nous ne nous flattons point d'avoir toujours élucidées.

Vitruve distingue d'abord les ports naturellement bien situés, c'est-à-dire enfermés entre deux promontoires qui s'avancent en se recourbant l'un vers l'autre. Là il n'est point nécessaire de construire des jetées; il suffira d'aménager le port en construisant tout autour des portiques, des magasins, des chantiers, et à l'extrémité des promontoires on élèvera des tours, d'où l'on tendra des chaînes au moyen de machines. Connaissons-nous des exemples de ports importants, où les Romains n'aient pas construit de travaux de protection? Deux sont caractéristiques, celui de Brindisi, et celui du *Portus Pisanus*. Le port de Brindisi était merveilleusement abrité, et les digues construites par César de chaque côté des *fauces portus* furent entreprises pour des nécessités purement stratégiques (2). Loin d'être utiles au port, elles en causèrent l'ensablement. Comme ouvrages permanents, les Romains se contentèrent d'élever un phare dans l'île Barra, et probablement aussi un second phare à l'entrée des *fauces* conduisant au port intérieur (3). — L'exemple du *Portus Pisanus* est bien plus curieux. Rutilius le décrit ainsi: « Le rivage découvert est battu par le flot et exposé à tous les vents; il n'y a point de rade protégée par une digue, qui puisse écarter

(1) *Ricerche sul migliore sistema di costruzione de' porti* (1828).
(2) César, *Bellum Civile*, 1, 25.
(3) Pomp. Mela, II, 114. Cf. Hülsen, art. *Brundisium*, dans *Pauly. Real-Encyclopädie.*

les menaces d'Eole „ (1). Une profonde barrière d'algues protégeait le port, et brisait la violence des vagues. On ne peut apprécier l'exactitude de Rutilius, car, depuis l'époque antique, la configuration du rivage est complètement modifiée. Suivant Targioni-Tozzetti et O. Müller, le *Portus Pisanus* se trouvait dans une baie profonde qui s'étendait au nord de Livourne jusqu'à l'embouchure actuelle du Calambrone, et qui a été comblée peu à peu par les alluvions de l'Arno et du Serchio (2); selon Dennis, il aurait été un peu plus au sud, là où est maintenant Livourne (3). Où qu'il fût exactement situé, il était protégé non seulement par des lits d'algues, mais aussi par des bancs de sable; des bas-fonds de ce genre, *secchie*, protègent aujourd'hui le port de Vada sur la côte tyrrhénienne; et les bas-fonds dits *Secchie della Meloria* étaient peut-être ceux qui protégeaient contre les vents traversiers de la côte l'ancien port des Pisans (4). L'exemple de Brindisi, qui rentre tout à fait dans le cas invoqué par Vitruve, celui du *Portus Pisanus* qui s'en écarte, nous prouvent également que, toutes les fois qu'une circonstance naturelle quelconque, comme les particularités de la côte tyrrhénienne devant Vada et Livourne, le permettait, les Romains faisaient l'économie de jetées, là même où, malgré tout, elles n'auraient pas été inutiles, comme dans l'emporium des Pisans, qui parait avoir été assez important.

Lorsqu'ils jugeaient indispensables des constructions maritimes, ils procédaient de deux manières; ils élevaient leurs jetées

(1) Rutilius, *De Red.*, I, 531-540.

(2) O. Müller, *Les Etrusques*, I, p. 199 et 280.

(3) Dennis, *Cemet. of Etrur.*, I, p. 69.

(4) Cf. *Cenni monografici,* publiés par le ministère des Travaux publics d'Italie. *Porti*, 1878, p. 175: « ... in luogo ove al presente è la darsena vecchia ed a poca distanza da un seno di mare difeso dai venti traversieri della costa dalle secchie della Meloria, il qual seno costituiva l'antico Porto Pisano ».



ou bien sur des amas de roches, *aggeres*, ou bien sur des fondations en maçonnerie, *structurae*. Vitruve indique seulement d'un mot le premier procédé; il ne le décrit pas. C'est qu'il lui paraissait trop simple; et d'ailleurs il fut peu employé par les Romains: nous en verrons plus loin la raison. La jetée d'un seul port antique d'Italie, celle de Terracine, fut bâtie sur un enrochement de gros blocs naturels, qui soutenaient, outre des quais, des brise-lames en maçonnerie. Mais ne nous y trompons pas. L'enrochement ne date pas du temps de la construction du port sous les Antonins; il appartenait à un établissement beaucoup plus ancien, œuvre des vieilles populations maritimes de cette partie du Latium, des Anxurnates (1). Les Romains en rasèrent la partie supérieure, et firent un lit de maçonnerie en calcaire; ayant ainsi obtenu une surface plane, ils bâtirent par dessus une digue pleine. Le môle de Terracine est unique dans son genre; et les Romains l'auraient sans aucun doute édifié suivant un système différent, s'ils n'avaient pas dû tenir compte des ruines d'un port déjà existant.

Le port de Civita-Vecchia a conservé à peu de chose près son antique disposition; mais primitivement il n'eut pas d'enrochement, comme l'a cru G. di Fazio (2). Celui-ci s'est laissé tromper par un texte de Pline le Jeune qui écrit, en parlant du port de Centum Celle: Déjà sort de l'eau et apparait la surface des roches, *saxeum dorsum*, qui brise la lame et la fait se dresser dans les airs. C'est un immense fracas; tout autour la mer mugit. On ajoute ensuite des piles aux rochers; avec le temps l'île semblera naturelle. G. di Fazio s'est figuré, d'après ce texte, que les môles (*bracchia*) de Centum Celle furent construits de la manière suivante: ils étaient, dit-il, composés de

(1) La Blanchère, *Mélanges des Ecoles de Rome et d'Athènes*, I, p. 330.

(2) *Op. cit., Nuove osservazioni*, p. 143-144.

piles soutenant des arches; et ces piles reposaient sur une plate-forme de roches immergées pour diminuer la hauteur des fondations, entre l'espace qui séparait les différentes ouvertures du môle. En réalité, les choses ne se passèrent pas ainsi; la description de Pline ne peut légitimement s'appliquer qu'à une partie du port, à l'île élevée devant le chenal, à l'*antemurale;* si même il entre dans des détails aussi nombreux, c'est que cette façon de procéder lui paraît nouvelle, étrange; il l'oppose clairement à la méthode employée pour construire les môles. La digue de gauche, dit-il, est solidement bâtie; on travaille à celle de droite. Devant le chenal est une île, qu'on élève d'une manière remarquable; un navire apporte d'énormes rochers que l'on précipite au fond de l'eau, et qui forment une masse à laquelle on ajoute des constructions en maçonnerie (1). Les renseignements que nous avons sur la restauration du port de Civita Vecchia au temps des papes Sixte Quint et Urbain VIII confirment absolument le texte de Pline; il en ressort avec netteté que l'enrochement actuel du port ne date que de cette époque. L'inscription qui relate les travaux accomplis par Urbain VIII nous apprend qu'on a entièrement comblé d'immenses rochers et de diverses matières les vestiges à peine apparents des jetées antiques; au contraire, en ce qui concerne l'antemurale, on s'est contenté d'élargir un enrochement qui existait déjà (2).

(1) Voici le texte de Pline: «.... sinistrum bracchium firmissimo opere munitum est; dextrum elaboratur. In ore portus insula adsurgit...; assurgit autem arte visenda: ingentia saxa latissima navis provehit; haec alia super alia deiecta ipso pondere manent, ac sensim quodam velut aggere construuntur. Eminet iam et apparet saxeum dorsum...». Epist. VI, 31.

(2) Pour les môles: «priscae vestigia qua vix apparentia, qua penitus abolita, saxis ingentibus calce testaque comminuta ferruminatis implens;» — Pour l'insula: «ambitum latiori lapidum aggere firmavit». Texte dans Calisse, *Storia di Civita Vecchia,* p. 449. — Cf. aussi Ciacconio, cité par Calisse, p. 450: «Centumcellarum portum

Seule l'*isola* fut donc construite sur un enrochement : *aggere*. Mais aux roches on ajouta des *pilae: deinde saxis pilae adjiciuntur*. Que faut-il entendre par *pilae?* et comment ces pilae sont-elles disposées par rapport au massif rocheux? En général une *pila* est un pilier, un pilastre soutenant une construction. Dans les travaux maritimes, c'est le pilier sur lequel repose l'arche d'une jetée discontinue; la jetée de Pouzzoles qui est construite ainsi, en manière de pont, est appelée dans des inscriptions *opus pilarum* (1), et Sénèque la désigne par ces mots : *pilis Puteolorum* (2). *Pila* est pris dans le même sens par Tite-Live: *locavit pilas pontis in Tiberim* (3). Le mot ne signifie donc pas simplement, quand il s'agit de travaux maritimes, toute espèce de digue ou de jetée, comme nous le lisons dans De Vit-Forcellini (4). — Mais *pila* peut encore avoir un autre sens, dont le premier, que nous venons d'indiquer, n'est qu'une dérivation ou un élargissement. Il signifie toute masse quadrangulaire ou rectangulaire plus ou moins grande, de pierre ou de construction. A Rome on appelait *pila Horatia* une stèle, une base (5); dans Cornelius Nepos, *pila* signifie nettement une stèle, ou une base honorifique (6). Enfin nous verrons tout à l'heure que dans notre chapitre de Vitruve les *pilae* sont des blocs rectangulaires de béton, nullement analogues aux piliers du môle

tam magna accessione auxit, ut recens conditus videatur. Nam aggerem maximum saxis ingentibus qui fluctus elidat portumque tutum efficiat, exstruxit ».

(1) *C. I. L.*, X, 1640, 1641.

(2) Sénèque, epist. 77.

(3) 40, 51.

(4) *Ad verb.*, p. 671.

(5) Liv. I, 26, Denys, III, 22. — Richter, *Top. der Stadt Rom*, 2e éd., p. 85.

(6) Corn. Nepos, *Alcib.*, IV: *exemplum* (d'une inscription) *in pila lapidea incisum esse positum in publico*.

de Pouzzoles, mais immergés pêle mêle pour servir de fondation à la jetée (1).

Ces définitions étant posées, que sont les pilae de l'antemurale à Civita Vecchia? Le doute est permis, car l'un ou l'autre sens est admissible. On peut admettre que les Romains prolongèrent de chaque côté le massif rocheux, formant centre, par quelques piliers soutenant des arches. Ils procédèrent peut-être de même quand ils élevèrent l'antemurale du port de Claude, bien que pour celui-ci le second sens soit préférable.

L'antemurale de Porto fut construit d'une manière un peu analogue. A l'entrée du port, dit Suétone (2), Claude fit élever un massif de maçonnerie. Pour l'établir plus solidement, on coula la galère qui avait servi à transporter d'Egypte le grand obélisque; ensuite on amoncela des piles, et l'on construisit le phare. — Le centre des fondations, constitué à Civita Vecchia par un enrochement, était donc à Porto constitué par un immense caisson, chargé et rempli de maçonnerie, et dans la circonstance le caisson était un grand navire. Pline, dans un passage qui complète celui de Suétone, nous raconte que le vaisseau qui apporta l'obélisque d'Egypte occupait une grande partie du côté gauche du port de Claude; il aurait été coulé bas, avec des masses considérables de pouzzolane, que le navire avait apportées de Pouzzoles (3). M. Lanciani a bien montré que Pline s'est trompé en affirmant que le navire fut coulé sous

(1) Dans Caton (R. r, 18, 7) *pila* signifie une masse, un bloc de bois servant à pilonner. — De même encore dans Martial, pila arrive à signifier simplement une grosse boule de savon. Epigr. XIV, 22, éd. Friedlander, p. 307. — Cf. plus loin le texte de Virgile: *saxea pila*...

(2) Suétone, *Claude*, 20: *ad introitum profundo jam salo, mole objecta, quam quo stabilius fundaret, navem ante demersit...; congestisque pilis, superposuit altissimam turrim.*

(3) Pline, *H. N.*, XVI, 40.

le môle gauche; il n'a pu être coulé que sous l'antemurale, et sur ce point Suétone a raison (1). Mais le renseignement de Pline, ainsi corrigé, nous permet de conclure que, par une application originale du système des fondations par caisson, on échoua devant le chenal une galère, pleine de béton de pouzzolane (2).

Par dessus on amoncela des piles (*congestisque pilis*). M. Lanciani interprète *pilis* par piliers supportant des arches. L'antemurale, dit-il, était ouvert à arcades (*traforato ad archi*) (3): " En examinant la médaille de Néron, où l'antemurale est représenté avec le phare, nous voyons que la base en est soutenue par trois piliers; d'autre part, Pline le Jeune nous décrit l'antemurale de Civita Vecchia comme percé par des arches ". Ce dernier point, comme nous l'avons noté plus haut, est au moins douteux. En ce qui concerne Porto, l'expression employée par Suétone rend probable l'hypothèse de blocs de béton immergés pêle mêle au-dessus du navire. Il se sert en effet du verbe *congerere,* amasser, amonceler; et ce verbe ne permet guère le doute, qu'autorisait le mot dont usait Pline le Jeune: *adjicere*. Il est vrai que l'examen de la médaille de Néron, qui offre une vue du port de Claude, semble conduire à une conclusion différente; l'antemurale, figuré avec le phare et la statue colossale de Neptune, repose sur quatre piliers, ou supports qui ont l'air de piliers; mais les arches n'y sont pas indiquées, comme elles le sont pour le môle droit (4). Si réel-

(1) Lanciani, *Ann. dell'Ist.,* 1868, p. 155.

(2) Il ne faut pas confondre cette méthode avec celle des fondations sur massif de béton, qui est la première indiquée par Vitruve. Selon la méthode de Vitruve une caisse sans fond est fichée dans le sol, et on y coule ensuite le béton; dans l'autre cas on emplit, avant de la jeter à la mer, une caisse à fond avec des roches ou de la maçonnerie dont le poids la fait enfoncer à mesure qu'on la charge.

(3) *Art. cit.*, p. 155.

(4) Reproduction dans Donaldson: *Architectura numismatica,* p. 332, pl. 89.

lement elles ont existé, il faut croire que Suétone a écrit : *congerere pilas*, dans un style très condensé pour : *congerere rude-rationem, qua pila efficitur*.

Nous venons de passer en revue quelques-uns des procédés usités chez les Romains pour les fondations maritimes : enrochement à fond perdu (*insula* de Centumcelle); — échouage de caissons chargés de maçonnerie (application curieuse et originale pour l'*insula* de Porto) (1); enfin à Porto superposition de *pilae* (dans quelque sens qu'on prenne ici le mot) à une plate-forme composée d'un amoncellement de matériaux. Il nous reste maintenant à examiner lss trois procédés indiqués par Vitruve : fondations sur massif de béton, coulé à même dans l'eau à l'intérieur d'une enceinte de madriers ; — fondations par immersion de blocs de béton ; — fondations par épuisement, catégorie dans laquelle rentrent, quand on bâtit sur un terrain compressible, les fondations sur pilotis.

Les fondations sur massif de béton sont les plus simples et les plus économiques. Elles permettent de construire rapidement des jetées fort étendues. Ce procédé, très employé par les Romains, n'a jamais cessé depuis lors d'être en usage chez les peuples méditerranéens qui disposaient de pouzzolane. La première condition est en effet d'avoir une chaux hydraulique, ou mieux encore de la pouzzolane, c'est-à-dire une substance qui, mélangée avec de la chaux grasse, donne des mortiers et permet de fabriquer des bétons, qui font prise rapidement sous l'eau et y deviennent aussi durs que la pierre. Les Romains avaient à leur disposition les gisements de Pouzzoles, d'où la pouzzolane était exportée dans toutes les parties du monde antique (2).

(1) Application ordinaire de cette méthode à Byzance. Cf. plus loin la note et le texte de Procope.

(2) L'exploitation de la pouzzolane fut un des principaux facteurs de la fortune commerciale de Pouzzoles. Pour la construction du port



On ne sait si les gisements qui existent au sud-ouest de Rome, depuis le Tibre jusqu'à Albano, étaient déjà connus et exploités au temps de Vitruve (1); en tout cas il recommande, comme étant la meilleure, la pouzzolane campanienne: " Il faut faire venir la poudre que l'on trouve dans les régions comprises entre Cumes et la promontoire de Minerve (*punta Campanella*, près de Sorrente) " (2). Il est probable, nous le verrons plus loin, que les Romains connaissaient des mortiers hydrauliques dans lesquels n'entrait pas la pouzzolane. Mais ils préféraient les mortiers de pouzzolane, qui sont encore aujourd'hui les plus appréciés, à cause de leur plasticité, et à cause de la légèreté de la pouzzolane qui l'empêche d'avoir une vive tendance à se séparer de la chaux (3).

Vitruve ne nous donne qu'un renseignement bien bref sur les proportions où doit entrer la pouzzolane dans le béton: *isque misceatur uti in mortario duo ad unum respondeant*. Il ne s'agit ici que du mortier proprement dit; et l'expérience des Romains les avait amenés à mélanger la chaux et la pouzzolane dans les proportions qui sont encore habituelles dans la région campanienne: deux parties de pouzzolane pour une de chaux. Avec le mortier ils fabriquaient le béton: *caementis ex mortario materia mixta, quemadmodum supra scriptum est*. Les *caementa* sont les moëllons qui entraient dans la *caementicia structura* (*opus incertum* et *opus reticulatum*); mais il est évident que Vitruve entend ici par *caementa* des matériaux de moindre

d'Ostie, des navires en apportèrent des monceaux (Pline, *loc. cit.*), on en a retrouvé à Délos des amoncellements qui avaient été apportés de Pouzzoles.

(1) Cf. Texier, *Ports antiques situés à l'embouchure du Tibre*, p. 18.

(2) Portetur pulvis a regionibus quae sunt a Cumis continuatae ad promuntorium Minervae.

(3) Laroche, *Travaux maritimes*, p. 251.

dimension, de toutes petites pierres, telles qu'il en peut entrer dans le béton ou *ruderatio* (1). A Pouzzoles, dans des réparations faites en bétonnage à la jetée, ces petites pierres, de tuf jaune de Pausilippe, avaient une dimension variant entre $0^m.05$ et $0^m.07$ (2). — La rapidité de la prise et la résistance de la maçonnerie à l'écrasement dépendent beaucoup des proportions du béton. Vitruve n'en parle pas, et ce qu'il dit ailleurs du bétonnage pour la pose des planchers ne peut valoir ici (3). On estime que le béton doit être aussi riche en mortier que possible, si l'on veut qu'il soit bien homogène et bien compact. " Il faudrait théoriquement que chaque pierre fût noyée dans une gangue assez épaisse „ (4). Les constructions en béton du môle de Pouzzoles semblent avoir été faites d'après ce principe; le mortier y était très abondant, et chaque pierre était, à proprement parler, " noyée „ dans une gangue épaisse.

Vitruve passe ensuite à la description de la caisse dans laquelle on versera le béton: *deinde tunc in eo loco qui definitus erit, arcae stipitibus robusteis et catenis inclusae in aquam demittendae destinandaeque firmiter*. Ce passage a été rendu d'une façon très inexacte par Perrault (5). *Arca* ne peut signifier ici qu'une caisse, une enceinte de madriers. Cependant, il a quelquefois en architecture un sens dérivé, très restreint; ainsi, dans Vitruve, il signifie ailleurs les chéneaux où coulent les eaux de pluie (6). Par analogie sans doute avec ce sens de chéneau, un chéneau étant une sorte de canal long et étroit,

(1) Cf. Blümner, *Technologie und Terminologie,* III, pp. 146, 161.
(2) Le tuf vulcanique de Campanie était recherché pour composer les bétons de pouzzolane. Cf. Vitruve, II, 6.
(3) Vitruve, VII, 1.
(4) Laroche, *op. cit.,* p. 248.
(5) Vitruve, annoté par Perrault. Nouvelle édition revue, de Tardieu et Coussin. 1837.
(6) Vitruve, VI, 3, 2.

Perrault a entendu par arca une pièce de bois rainée, c'est-à-dire creusée par un canal propre à recevoir le tenon d'une autre pièce de bois. On commencerait donc par planter dans la mer ces poteaux rainés, et en remplirait ensuite l'entre-deux avec des planches. En particulier, Perrault entend par *catenae* des " pièces de bois mises en travers sur le bout d'en haut des poteaux rainés pour les lier ensemble ". Cette explication méconnait tout à fait le sens des termes employés par Vitruve. Que fait Perrault des *stipites*, à moins d'admettre que ce sont les planches que l'on glisse entre les rainures des *arcae ?* Or *stipes* a un sens bien différent, celui de poteau planté en terre, suivant la définition de Festus (1). Quant aux *catenae*, Vitruve ne nous dit pas qu'elles sont mises en travers sur le bout des *arcae*, auquel cas il aurait employé quelque verbe comme *colligatae*; mais les *arcae* sont enfermées, *inclusae*, dans les *catenae*. Marini (2) a bien vu que l'enceinte n'était pas constituée par des planches, dans la ligne desquelles seraient plantés des pieux, mais seulement par ces pieux fichés les uns à côté des autres; pourtant il ne s'est pas bien rendu compte de ce qu'étaient les *catenae*. Il se les représente comme des lattes de bois clouées extérieurement sur les *stipites* et les maintenant. C'est là assurément un mode de liaison qui fut en usage chez les Romains. La tradition l'a conservé; aujourd'hui, à Rome, les mats d'échafaudage " se composent de petits madriers que des règles clouées retiennent en faisceau " (3). Mais souvent les lattes sont remplacées par des ligatures en cordes ou par des harts. Il semble que les *catenae*, dans notre passage, soient des harts, ou liens faits avec des brins de bois forts, mais souples, dont on augmente la flexibilité en les tordant un grand nombre de fois sur

(1) Cf. Forcellini-De Vit, *Ad verb.*
(2) Ed. de Marini, Rome, 1836, *ad loc.*
(3) Choisy, *L'art de bâtir chez les Romains,* p. 161.

eux-mêmes au moment de s'en servir. Vitruve appelle *catenae* des harts de cette sorte: c'est ce qu'on peut induire d'un passage où il enseigne à construire des plafonds en forme de voute avec des perches réunies entre elles, et suspendues aux combles par des liens de bois flexibles (1). Les harts s'attachaient à des clous de fer ou à des chevilles de bois enfoncées dans les madriers (2). Les caissons n'étant faits que de *catenae* (harts) et de *stipites* (madriers), il faut penser que les madriers étaient parfaitement équarris, de façon à ce qu'il n'y eût point d'issue au béton versé. C'est d'ailleurs là un mode de cloisonnage assez élémentaire, et dans la pratique les Romains ont dû recourir à des combinaisons plus savantes, et assurant plus de solidité aux caissons dans une eau agitée.

a. stipites
b. catenae. — *c. destinae ?* — *d.* béton. — *e.* tube (supposé) pour verser le béton.

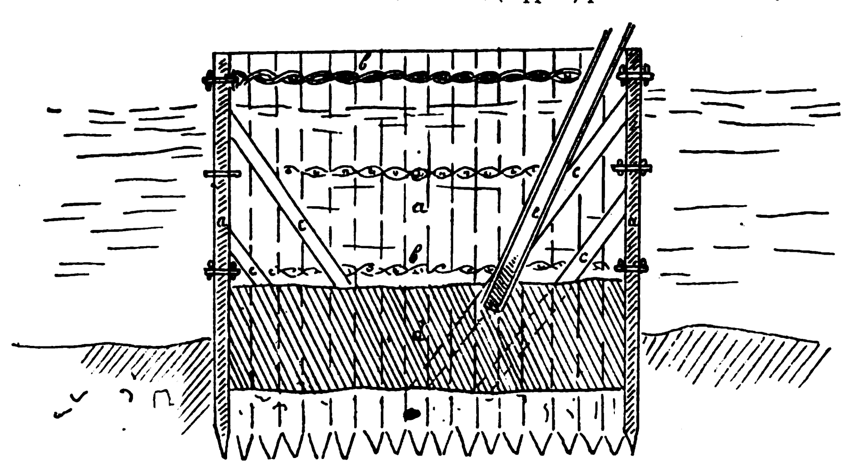


Fig. 1 (fondations sur massif de béton).

Une fois la caisse faite on l'immergeait, *demittendae*, et on l'assujétissait fortement "*destinandaeque firmiter*". Qu'étaient

(1) VII, 3 et Choisy, *loc. cit.*
(2) Vitruve, *loc. cit.*

les *destinae?* Le mot se rencontre rarement dans les auteurs latins; d'après les exemples que nous en avons il ne peut guère signifier que support, étai (1). Que les *destinae* aient en effet étayé les caissons, c'est ce qui ressort des paroles de Vitruve: *sin autem propter fluctus aut impetus aperti pelagi destinae arcas non potuerint continere.* On conçoit que dans une eau calme il y ait eu équilibre parfait entre l'intérieur du caisson et l'extérieur; mais dans une mer agitée le flot vient frapper et ébranler les parois extérieures, et il faut éviter que celles-ci ne s'inclinent ou ne se déplacent légèrement. L'usage des *destinae* parait clair; leur disposition l'est moins. Vitruve nous dit seulement que dans les batardeaux on accumulait les sacs d'argile entre les *destinae* (2); ils étaient donc placés à l'intérieur des batardeaux. Ils l'étaient aussi à l'intérieur des caissons, dont ils soutenaient les parois en allant peut-être s'enfoncer obliquement dans le sol (3).

Avant de remplir le caisson, on égalise et on nettoie le sol compris dans l'espace ainsi délimité: *deinde intra ex transtillis inferior pars sub aqua exaequanda et purganda.* En effet on peut avoir affaire à un sol recouvert d'une légère couche de

(1) Cf. Augustin, 2, *Anim*, 4, n. 8: *nonne si eam senserit labare fundamine, destinas quaerit, strues congerit, quibus imminentem possit ruinam sedulo diligenterque fulcire.* — Métaphoriquement Arnobe, 2, p. 92: *Atlantem... destinam caeli.* — Coripp. I, *Laud Justin.*, 18: *et Thomas Libycae mutantis destina terrae.*

(2) Cf. plus loin la description des batardeaux.

(3) Il est certain que, pour construire une certaine longueur de murs, on juxtaposait les caissons. Les *destinae* avaient-ils pour but de les relier et de les maintenir ensemble? Cette seconde explication s'accorderait avec le sens qu'a souvent *destinare*, attacher, lier (*falces laqueis destinare.* Caes. *B. G. 7, 22;* et Forcellini-de Vit. *ad verb*) et avec les mots: *non potuerint continere* (maintenir unis les caissons). Mais alors il devient extrêmement difficile d'interpréter les mots: *inter destinas creta, etc....* (parag. 5), d'où il ressort que les *destinae* étaient à l'intérieur des batardeaux.

terrain meuble; il importe donc de draguer jusqu'à ce qu'on soit arrivé à un sol suffisamment incompressible. Cela est possible si la couche de terrain compressible ne dépasse pas un mètre ou deux; sinon il faudrait recourir, comme nous le verrons plus loin, à des fondations sur pilotis. C'est ce qu'exprime Vitruve par *purgare*. En outre, il faut rendre le sol bien égal. Cette précaution a pour but d'éviter les glissements possibles de la maçonnerie, sur les fonds marins qui vont toujours en pente plus ou moins rapide à mesure qu'on s'éloigne de la côte; à l'intérieur de chaque caisson on fait donc disparaître cette inégalité naturelle du sol. Comment y procédait-on? Vitruve est ici très obscur. Hübler et Valentin Rose lisent, d'après les manuscrits, *ex transtillis*. Ce mot a été expliqué très diversement: Perrault ne le traduit pas; Galiani comprend " *da sopra delle zatte* " (1); Ortiz (2): " *desde algunos maderos que se attraversaran para executarlo* ". Au point de vue de la latinité l'explication d'Ortiz est seule possible: les *transtilla* (3) seraient des poutres que l'on met en travers des caissons, sur lesquelles montent les ouvriers, et du haut desquelles ils égalisent le fond en le draguant. Elles auraient eu d'ailleurs une autre utilité très compréhensible, celle de maintenir à égale distance, en les réunissant, les parois du caisson, qui auraient eu une tendance à s'écarter par suite de la poussée exercée par le béton versé. — Marini a voulu voir dans les *transtilla* les instruments de draguage; il corrige le texte et lit: *ex rastellis*. Mais on peut objecter que *rastellus*, diminutif de l'instrument agricole *rastrum*, ne peut signifier que rateau ou hojau denté. Ce n'est pas un

(1) Cité par Marini, *ad loc.* — Rien ne prouve que *transtillum* soit une barque, *zatta*.

(2) Ed. de Jos. Ortiz y Sanz. Madrid, 1787, *ad loc.*

(3) Diminutif de *transtrum*, poutre.

instrument propre à draguer. D'ailleurs *ex* ne serait pas latin dans ce cas.

Quand le fond est nettoyé et égalisé, on verse le béton: *et caementis ex mortario materia mixta quemadmodum supra scriptum est ibi congerendum, donec compleatur structura spatium quod fuerit inter arcas.* Il a semblé à certains archéologues qu'on devait épuiser l'eau dans les caissons, avant de les emplir de maçonnerie (1). Mais pourquoi aurait-on vidé l'*arca*, alors que précisément on dispose de pouzzolane, dont la propriété est de faire durcir en très peu de temps sous l'eau le mortier où elle entre? Perrault l'a bien vu; néanmoins, dans la planche où il représente les ouvriers en train de verser le béton (2), il nous met sous les yeux une opération impossible: les ouvriers, dans des barques autour de l'enceinte, versent le béton à la surface de l'eau. Les anciens n'ont certainement pas procédé ainsi, à cause du délavage du béton. Le délavage est dû à ce que, par suite de la différence de densité, les matériaux composant le béton ont une tendance à se séparer; aussi évite-t-on la " chute libre du béton dans l'eau d'une hauteur appréciable " (3). Il importe de le conduire immédiatement au fond; et les Romains avaient certainement trouvé quelque moyen pour l'immerger ainsi; peut-être se servaient-ils de conduits dont l'orifice inférieur était toujours engagé dans le béton (4).

(1) Anciens commentateurs cités par Perrault, et Saglio, *art. arca*, p. 364.

(2) Planche n° 62, fig. 1.

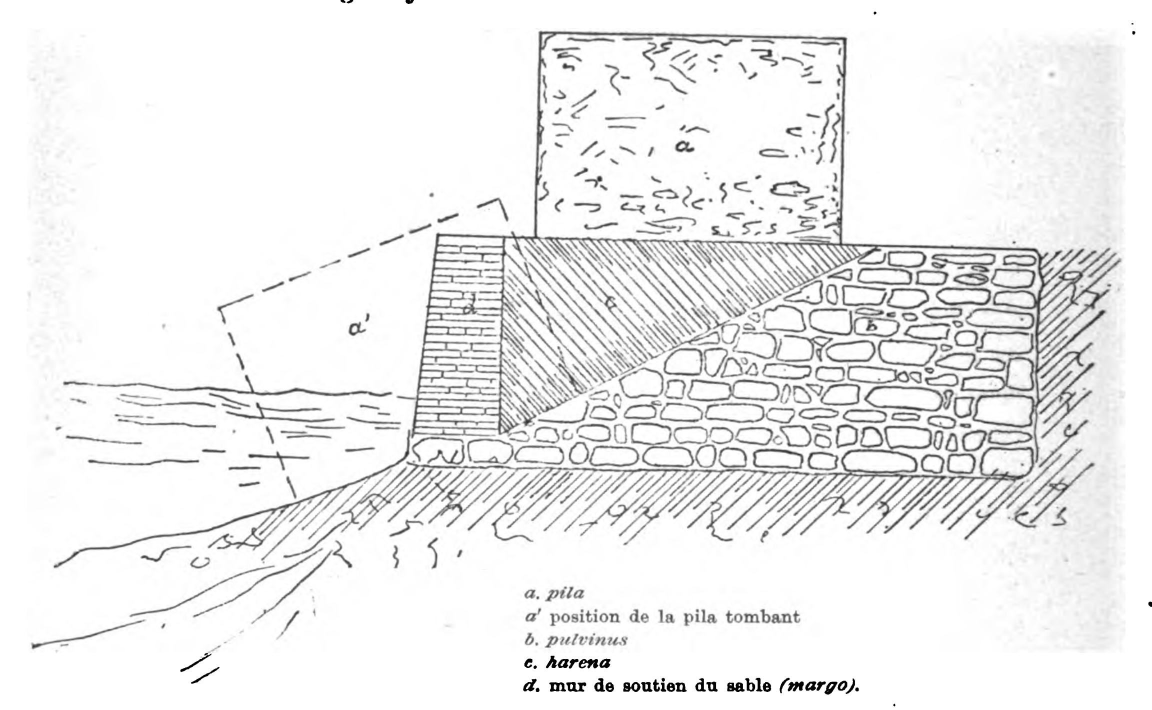
(3) Laroche, *op. cit.*, p. 251.

(4) Sur ces conduits et sur les caisses à parois mobiles servant à immerger la béton cf. Laroche, *id.*, p. 252. — Pour cette raison, il ne faut pas comprendre la phrase: « ex mortario... congerendum » immerger le béton en versant à même dans l'eau le contenu de l'auge. Bien que Vitruve n'en dise rien (sa description est très schématique) les Romains, dans la pratique, devaient se servir de quelque conduit dans le genre de celui qu'on voit sur la figure 1.

Le second système est celui des blocs de béton construits à sec et immergés ensuite. Cette méthode, dit Vitruve, est employée, quand, à cause des courants et de la violence du flot, les *destinae* ne peuvent soutenir les caissons. On procède alors ainsi: en prenant son point d'appui sur la terre ou sur la partie du quai déjà batie (*ab ipsa terra sive crepidine*), on construit le plus solidement qu'on peut un massif (*pulvinus*); la surface plane du *pulvinus* ne doït pas égaler tout-à-fait la moitié de la superficie totale; le reste, près du rivage, est en pente: *proclinatum latus habeat*. Ensuite du côté de l'eau, et sur les côtés du massif, on construira des rebords (*margines*) d'un pied et demi, qui auront le même niveau que la surface plane du *pulvinus;* la partie en pente sera comblée de sable de façon à ce que le niveau soit établi avec les rebords et le reste du massif. Sur cette surface nivelée, on édifiera une pile de la grandeur fixée, et on la laissera sécher pendant deux mois. Alors on abattra les petits murs qui soutiennent le sable, et la pile tombera dans la mer. Toutes les fois que cela sera nécessaire, on pourra de cette façon avancer dans l'eau, *in aquam poterit esse progressus.*

Cette description de Vitruve est très nette, et pourtant soulève bien des difficultés. Une chose nous paraît certaine: *pila* ne signifie pas ici, comme dans l'inscription de Pouzzoles, un pilier soutenant les arches d'une jetée discontinue. Il est évident que des piliers de ce genre doivent être fondés avec le plus grand soin; or les piles, tombant à l'eau comme le décrit Vitruve (*pilae praecipitationem*), s'y placeront au hasard, d'une manière irrégulière, ne rappelant en rien l'assise perpendiculaire des *pilae* de Pouzzoles et de Porto. D'ailleurs, précipitées à mesure que la jetée avance, elles s'amoncelleront les unes à côté des autres, ne laissant pas entre elles d'espace pour les arches. Les différentes significations du mot *pila* que nous avons énumérées plus haut nous autorisent donc à entendre ici par *pilae* des

masses cubiques de béton, telles qu'on en fabrique et qu'on en immerge aujourd'hui.



a. pila
a' position de la pila tombant
b. pulvinus
c. harena
d. mur de soutien du sable *(margo)*.

Fig. 2 (fondations par précipitation de la pila).

Bien que Vitruve ne dise pas de quelle matière elles sont construites, *struantur*, il faut les supposer en béton. Sinon, elles ne constitueraient pas une masse assez homogène pour ne pas se rompre, quand elles sont lancées à la mer. Ces blocs artificiels, très employés maintenant pour les fondations maritimes, doivent être construits très rapidement, afin que la cohésion entre les couches de béton frais soit le plus grande possible, et ils sont laissés sur le chantier pendant trois mois, avant d'être immergés, de façon à acquérir toute la solidité et toute la résistance désirables (1). Tel est le laps de temps fixé par

(1) Laroche, *op. cit.*, p. 249.

un ingénieur moderne; on voit que Vitruve pose à peu près la même règle, lorsqu'il réclâme au moins deux mois, *ne minus duos menses*, pour que la pile ait le temps de sécher et de se solidifier.

La moyenne des blocs que l'on construit maintenant varie entre 10^{mc} et 30^{mc} (1); on peut admettre que l'expérience avait amené les Romains à ne pas la dépasser sensiblement. Mais alors se présente une difficulté: si chacun de ces blocs doit être construit au-dessus d'une esplanade de sable du genre de celle que décrit Vitruve, au lieu même du lancement, et si chacun doit sécher pendant deux mois, la construction de la digue exigera un temps indéfini. Aujourd'hui on ne construit rapidement une jetée par ce moyen, que parce que les blocs sont apportés en grand nombre, au fur et à mesure, à l'endroit du lancement. Les Romains n'avaient-ils donc pas des machines, *machinae tractoriae*, servant à décharger et à charger les navires, à soulever de grosses masses, pierres de taille, fûts de colonne, etc....? (2). Il semble qu'ils auraient pu soulever, grâce à elles, des blocs de béton d'une dimension moyenne de 10 à 15^{m3}, et les charger sur des pontons à plan incliné, d'où on les aurait immergés. Ils procédaient ainsi, à n'en pas douter, tant que les blocs pouvaient être soulevés; mais quand la masse était trop pesante pour la force de leurs machines, on devait la construire sur place. Ces *pilae* avaient donc des proportions considérables; les modernes en ont construit qui atteignent jusqu'à 50^{m3} (3); le passage de Vitruve laisse supposer que les Romains construisaient des blocs pouvant cuber de 50 à 60^{m3}; seule la masse exceptionnelle explique le mode de lancement.

(1) Id., p. 248.
(2) Description de ces machines dans Blümner, *op. cit.*, III, p. 111 et suiv.
(3) Pour le port d'Alger, cf. Reynaud. *Traité d'architecture*, p. 51.

Néanmoins, dans de grandes profondeurs d'eau, 15 à 20^{m}, le travail devait être très lent; pour l'accélérer, on commençait sans doute, dans la pratique, par amonceler une plate-forme en enrochements naturels, qui ne laissait plus une profondeur d'eau que d'une dizaine de mètres. En outre, sur le même *pulvinus*, on pouvait construire trois ou quatre blocs de front dans le sens de la largeur, deux dans le sens de la longueur de la jetée. Autour de ces énormes masses formant un noyau inébranlable et entre les vides existant entre elles on accumulait encore des roches ou des blocs de dimension plus restreinte. Ce n'est qu'à cette condition qu'on pouvait arriver, par cette méthode, à construire une jetée relativement vite. — De toutes manières le texte de Vitruve, en apparence clair, donne naissance à de sérieuses difficultés. Quant à la façon d'avancer dans la mer, elle est la suivante; à mesure que les blocs sont immergés, on construit au dessus la partie de la jetée qui est hors de l'eau, le quai (*crepido*); et c'est l'extrémité de ce quai qui toujours sert de *pulvinus*. Le premier *pulvinus* constitue à terre l'attache de la jetée (1).

(1) On trouve dans les auteurs anciens quelques allusions à ce système de construction des jetées. Cf. Virgile, *Aen.*, IX, v. 710: *qualis in Euboico Baiarum littore quondam | Saxea pila cadit, magnis quam molibus ante | Constructam ponto jaciunt.* Ce ne sont pas des blocs naturels, mais des masses de matériaux, cimentés *(magnis molibus constructam)* avant d'être jetés à la mer. Il ne s'agit pas ici du môle de Pouzzoles, bien qu'à la base des piles les Romains aient pu disposer des rochers pour empêcher l'affouillement. Les mots: *in E. B. l.*, nous ramènent à Baia. Benoist (éd. de Virgile, Aen. l. IX, p. 147) pense qu'il s'agit des fondations des maisons de campagne de Baia, qui « s'appuyaient sur des blocs jetés dans les flots ». Beloch (*Camp.*, p. 173) voit là une allusion à la restauration de la *Via Herculanea* par Agrippa, entre le lac Lucrin et la mer. Il est difficile de se prononcer. — Quand pour quelque raison ils n'employaient pas la première méthode indiquée par Vitruve, les anciens semblent avoir eu recours de préférence à la méthode par épuisement, ou à celle qui consistait à faire échouer des caissons en les chargeant de maçonnerie. Marini (éd. de Vitr.

La troisième méthode, beaucoup plus compréhensible, est celle de la fondation par épuisement entre des batardeaux. On construit à cet effet deux enceintes de madriers, *arcae duplices*, qui sont reliées entre elles par des ais: *religatis tabulis et catenis conligatae*. Marini a compris par *tabulis* les planches qui forment l'enceinte des caissons, et par *catenis* les lattes qui les maintiennent (1). Or nous avons vu plus haut que les cloisons des caisses sont constituées par des madriers, *stipites;* elles sont, il est vrai, maintenues par des *catenae*, mais dans ce cas Vitruve emploie le participe *inclusae*. Ici, il se sert du verbe *conligare*, et il s'agit, semble-t-il, de tout autre chose, à savoir de liernes ou pièces de bois transversales qui relient, *colligant*, les deux parois parallèles des batardeaux et les maintiennent à égale distance, de telle sorte que la pression inévitable du garnissage en glaise ne les écarte pas. Aujourd'hui on relie par des liernes de ce genre les parois des batardeaux (2). Quant aux *catenae* ce sont peut-être des harts tendus dans le sens de la longueur des ba-

ad locum) dit que le port de Byzance fut construit par Justinien selon la seconde méthode de Vitruve. C'est une erreur. Les jetées de Byzance furent faites au moyen de caissons, que l'on amenait en place, et que l'on coulait les uns au-dessus des autres par la pesanteur des maçonneries dont on les remplissait. Cf. Procope: Περὶ τῶν τοῦ δεσπότου Ἰουστινιανοῦ κτισμάτων I, 11. τὰς κιβωτοὺς (*arcas*) καλουμένας ἀναρίθμους τε καὶ παμμεγέθεις πεποιημένος, ἀμφοτέρωθέν τε αὐτὰς τῆς ἠιόνος ἐπιπλεῖστον ἐγκαρσίας ἀπορριψάμενος, ἀεί τε τῶν προτέρων καθύπερθεν ἑτέρων ἐν τάξει ἐπιβολὴν ἐντιθέμενος. — Ici les caisses pleines de maçonnerie sont déposées les unes sur les autres en ordre et jointivement: ἐν τάξει. — Il y a beaucoup d'analogie entre cette dernière façon de procéder et la manière dont on dispose aujourd'hui des assises horizontales de blocs, superposés aussi jointivement que possible. Cf. Laroche, *op. cit.*, p. 388. Nous voyons que les architectes antiques connaissaient ce mode assez difficile de construction, soit qu'ils se servissent de blocs, *pilae*, placés régulièrement les uns au-dessus des autres, soit qu'ils se servissent de caisses remplies de maçonnerie (κιβωτούς), en tenant lieu, comme à Byzance.

(1) Voir la planche XCIX, n° 3.

(2) Cf. l'article « batardeau » dans la *Grande Encyclopedie*.

tardeaux, et qui relient entre elles les liernes. De cette manière, la solidité des batardeaux est parfaite, d'autant plus qu'ils sont encore étayés à l'intérieur par des *destinae*. A l'intérieur des batardeaux, (c'est-à-dire au milieu même des étais qui y sont placés, *inter destinas ?*), on accumule des espèces de corbeilles pleines de terre argileuse: *creta in aeronibus ex ulva palustri factis calcetur*. *Aero* a, selon les cas, le sens de sac ou de corbeille; ici c'est plutôt une corbeille flexible, à mailles serrées, faite d'une herbe des marais qui est probablement la typha. Nous savons par Palladius et par Pline comment on les fabriquait (1). Aujourd'hui, avant de lancer la terre glaise dans l'eau, on a soin de la battre avec les pieds sur une aire et de la transformer en espèces de pains compacts. Les *aerones* étaient précisément des paquets d'argile bien corroyée et enveloppée des feuilles entrelacées de la typha, qui en maintenaient fermement la masse lors du lancement. Quand l'argile immergée avait été pilonnée, et que toute infiltration à travers le batardeau était impossible, on épuisait l'eau dans le caisson au moyen de machines spéciales, que Vitruve appelle brièvement *cochleae*, *rotae* et *tympana*, et qu'il décrit dans son X^{e} livre (2). Suivant que la profondeur de l'eau était plus ou moins grande, on se servait de la *cochlea* qui puisait beaucoup d'eau, mais qui ne l'élevait pas très haut (3), du tympan ordinaire, dont les effets étaient les mêmes que ceux de la *cochlea*, et des tympans à roues et à chaînes de sceaux, qui élevaient l'eau à une hauteur beaucoup plus considérable (4).

Avant de bâtir, on fouillera et on draguera le fond, jusqu'à ce qu'on arrive à une couche absolument incompressible

(1) Citations dans Blümner, I, p. 296.
(2) X, 9, 10, 11, 12.
(3) X, 11.
(4) X, 9.

du sol (*fodiantur :.. usque ad solidum*), et on remplira de béton la partie draguée en donnant à cette fondation l'empâtement

a. batardeaux. — *b. tabulae*, reliant les parois des batardeaux (*liernes*). — *c.* catenae ou harts reliant les liernes dans la sens de la longueur des batardeaux ? — *d.* madriers (*stipites*). — *e. catenae* ou harts reliant les madriers. — *f.* corbeilles d'argile remplissant les batardeaux (*creta in eronibus*). — *g. fundamenta* en béton. — *h.* parement du mur en pierre de taille (*quadratum saxum*). — *i.* béton ou construction mêlée (*ruderatio sive structura*).

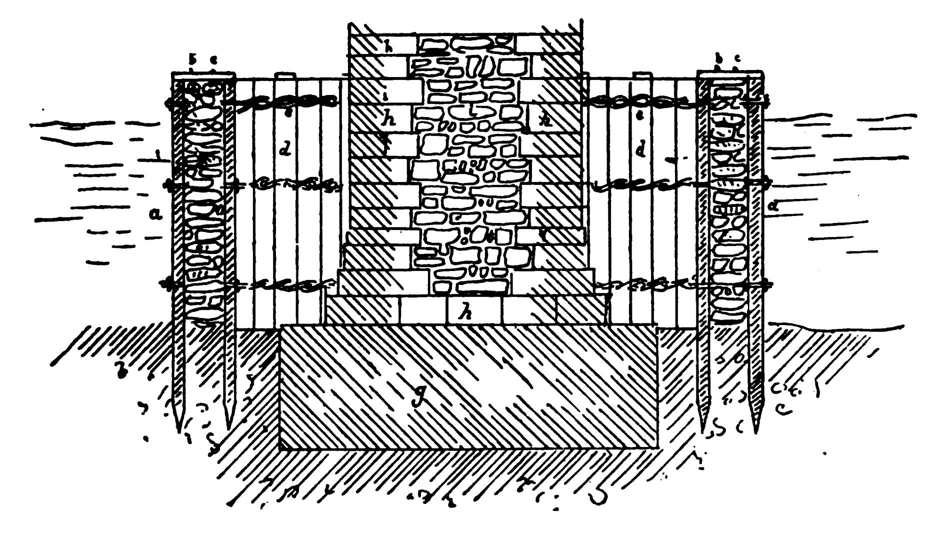


Fig. 8 (fondation à l'intérieur des batardeaux).

proportionné aux pressions exercées, *fundamenta... crassiora quam qui murus supra futurus erit* (1). Vitruve dit que le béton se composera de moellons, de chaux et de sable. Or il faut admettre que dans des fondations de ce genre, de même que pour le cimentage des pierres de taille sous l'eau, les Romains se servaient de mortiers plus ou moins hydrauliques, bien qu'ils ne continssent pas de pouzzolane. La chaux n'est sans doute pas ici de la chaux grasse ordinaire (2).

(1) Sur cette nécessité de l'empâtement sur les terrains solides (ceux que Vitruve appelle ici *terrena*), cf. Reynaud, *op. cit.*, p. 128.

(2) Vitruve (II, 5) semble distinguer deux espèces de chaux : la chaux grasse faite avec le calcaire pur (*albo saxo*), et une chaux

Si le terrain est mou, on a recours à une fondation sur pilotis (*sin autem mollis locus erit*). C'est le cas des sables vaseux ou des fonds de vase (1). On a aujourd'hui l'habitude de charger le sol de pierres qui, en s'y enfonçant, en diminuent la compressibilité (2). Vitruve n'indique pas cette précaution que les Romains ne durent pas négliger dans la pratique; en revanche il recommande d'accumuler entre les pieux des charbons: *carbonibus compleatur*, et il renvoie à ce qu'il dit sur ce sujet dans son troisième livre (3). Or nous y lisons que quand on bâtit les fondations d'un temple sur pilotis, on remplit de charbons les intervalles des pieux. Même prescription, quand on bâtit un théâtre sur un terrain marécageux (4). Pourquoi cet emploi du charbon? Pline nous dit que les fondations du temple de Diane Ephésienne étaient assises sur des masses de charbon pilonné, *ne in lubrico atque instabili locarentur* (5). Ce texte laisse supposer qu'on n'établissait pas sur les pieux une plate-forme en charpente, suivant la pratique actuelle, mais que celle-ci était remplacée par un massif de charbon, où on asseyait directement la fondation (6). Quant aux pilotis ils devaient être en bois d'aune ou d'olivier (7).

Sur les fondations de béton dans le premier cas, sur les pilotis dans le second, on construit le môle. Les parements seront

faite avec des calcaires différents, qu'il appelle *silices*. Cf. sur le sens de *silices*, Blümner, *op. cit.*, III, 59, 63, et sur la solidité dans l'eau de certains mortiers antiques. Id., p. 108.

(1) Reynaud, *op. cit.*, pp. 129, 135.

(2) Laroche, *op. cit.*, p. 412.

(3) III, 4.

(4) V, 3.

(5) N. H, 36, 21, 1.

(6) Aujourd'hui on remplace aussi parfois la plate-forme en charpente par un massif de béton. Les Romains se servaient sans doute du charbon, à cause de sa rugosité, empêchant tout glissement.

(7) Recommandés encore dans le livre III, ch. 4.

en pierres de taille. Le centre sera en béton, ou en tel autre appareil que l'on préfèrera.

a. pilotis
b. couche de charbon.

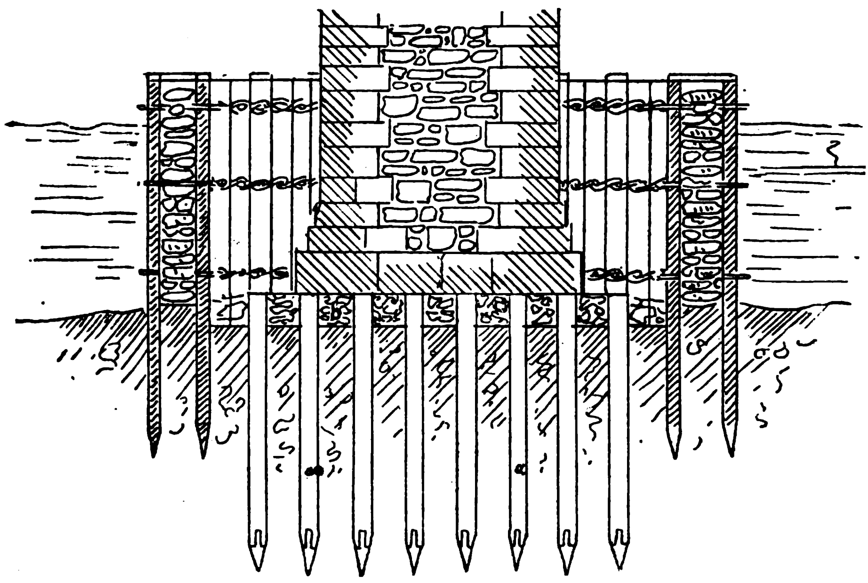


Fig. 4 (fondation sur pilotis dans les batardeaux).

Vitruve, dans le chapitre que nous venons d'étudier, ne s'occupe que des fondations des jetées. Il ne dit pas un mot des constructions qui dépassaient le niveau de l'eau; bien que les ruines observées à Pouzzoles, à Anzio, à Porto donneraient lieu à de nombreuses remarques, nous nous bornerons ici à quelques observations. Notons d'abord que par la méthode par enrochement et par immersion de blocs de béton, on ne pouvait construire que des jetées pleines. Or nous ne connaissons l'enrochement que pour les *antemuralia*, et pour la jetée préromaine de Terracine. Partout, à Anzio, Porto, Civita Vecchia, Pouzzoles, Misène, les Romains construisirent des jetées à arches, qui pou-

vaient être élevées soit par le premier, soit par le troisième procédé indiqué par Vitruve (1).

La pouzzolane avait été employée à profusion dans les bassins du port de Pouzzoles. " Si la ville de Pouzzoles, dit Strabon, est devenue un très grand emporium, c'est qu'elle a des ports artificiels excellents à cause de la qualité particulière de son sable (2) ". Les constructions en brique de la jetée de Pouzzoles descendent aujourd'hui a 2^{m} sous l'eau, par suite des affaissements du sol propres à cette partie des côtes italiennes; en outre les piles antiques ont disparu sous une jetée moderne, en cours de construction, et nous n'avons pu nous rendre compte de la nature des fondations. Mais G. di Fazio et Niccolini qui en ont observé les ruines nous disent que, sous les constructions en briques, les piles étaient coulées en béton de petites pierres de tuf et de mortier de pouzzolane (3). Il est donc probable que la première méthode de Vitruve fut employée à Pouzzoles. Au-dessus de ces fondations, qui atteignaient le niveau de l'eau,

(1) Sur la monnaie de Néron, où le port de Claude est figuré, seul le môle droit est à arches; sur l'autre on voit des portiques, un temple, etc.... M. Lanciani (*art. cit., loc. cit.*) en conclut que ce môle de gauche était continu. A vrai dire, cette disposition pourrait s'expliquer. Le vent de traverse dominant sur cette partie de la côte étant le *libeccio* (vent du sud-ouest), une jetée pleine à gauche aurait complètement protégé le port contre ce vent, et la jetée de droite, discontinue, aurait entretenu la circulation des eaux. — Mais le graveur, n'arrivant pas à représenter les deux môles dans leur état réel, a peut-être simplement réservé la figuration des arches pour la jetée droite, s'attachant, pour la jetée gauche, aux portiques et magasins. Ce n'est pas une raison pour que le môle droit n'eût pas de portiques (les ruines en ont été retrouvées), ni le môle gauche d'arches. Il ressort de l'ancienne description de Porto par Braun, que les deux jetées étaient discontinues *(muris veluti bracchiis erat circumdatus [in quibus habitationes variae] in arcus exstructis)*. Dans Corn. Meyer, *L'arte di restituire a Roma la tralasciata navigazione del suo Tevere*. Roma, 1685, pars II, fig. 2.

(2) Strabon, c. 245.

(3) Di Fazio, *op. cit.*, p. 115. — Niccolini, *Term. puteol.*, p. 66.

les Romains disposèrent des couches successives de béton, et de briques isolées les unes des autres dans la masse du mortier. Seules, les restaurations de l'époque des Antonins étaient en briques juxtaposées. On observait (et nous avons encore vu dans les portions non rasées du treizième *pilone*) des trous qui traversaient la maçonnerie en largeur, longueur et hauteur. Les uns étaient irrégulièrement espacés, d'autres étaient à des distances respectives de 1^m. Ces vides, dans l'épaisseur du mur, étaient occupés primitivement par la charpente de l'échafaudage, où travaillaient les ouvriers; les Romains, suivant leur habitude, laissèrent les poutres et les madriers enclavés dans la construction, de façon à consolider le mur, en en reliant ensemble les deux parements (1). Des vestiges de ce liaisonnage, formellement recommandé par Vitruve, existaient aussi dans les môles d'Anzio. Ceux-ci avaient été construits par la méthode d'épuisement à l'intérieur des batardeaux; c'est ce qu'on peut induire de la description de Fontana (2). Les distances entre les arches des môles variaient à Anzio entre 50 et 60^m; or, dans des murs aussi longs, Fontana n'a point remarqué les traces de l'armature des caissons juxtaposés, traces qui auraient subsisté, si la première méthode de Vitruve avait été employée; les murs étaient continus et absolument compacts d'une ouverture à l'autre. En outre Fontana a observé sous l'eau des constructions en pierres de taille, qui ne pouvaient se faire qu'à l'intérieur de batardeaux.

Vitruve ne nous donne aucun éclaircissement sur la pratique constante des Romains de bâtir des jetées discontinues. Cette pratique s'explique par les conditions géographiques des ports italiens, qui s'ensablent facilement (3). Les jetées pleines,

(1) Choisy, *op. cit.*, p. 25-26. — Vitruve, I, 5.

(2) Fontana, *Antio e sue antichità*, 1710, p. 26.

(3) Vitruve se contente de faire une brève allusion au voisinage des fleuves à alluvions *(si nullum flumen in his locis impedierit)* V. 12.

si elles arrêtent l'ensablement pendant quelque temps, l'accroissent ensuite dans des proportions considérables. Ce fait, maintes fois constaté, est naturel. " Les alluvions arrêtées par la jetée, en s'accumulant dans l'angle de l'enracinement, doivent finir par atteindre et dépasser le musoir „ et " viennent se cantonner dans l'enceinte abritée du port dont elles comblent les profondeurs „ (1). Les jetées discontinues des Romains permettaient au sable de traverser le port sans s'y arrêter, au moins sans le combler (2). Elles n'en auraient pas empêché à la longue l'ensablement, mais elles le retardaient, le diminuaient, et rendaient plus facile l'entretien et le curage des bassins. De plus les lames, en battant contre les piles et en retombant à leur pied, déterminaient un ressac, qui mettait en suspension les alluvions, et celles-ci étaient alors entrainées plus aisément par les courants (3). Il est vrai que ces avantages étaient balancés par l'inconvénient d'avoir à l'intérieur du port un calme moins absolu; mais les Romains y paraient par des dispositions spéciales. Ou bien ils espacaient beaucoup les ouvertures de la jetée, comme à Anzio, et les faisaient assez petites pour que l'agitation extérieure ne se propageât guère dans le port; ou bien, ils les opposaient obliquement au vent dominant qui, loin de s'y engouffrer, s'y brisait (4); ou bien encore ils avaient adopté un troisième système, comme à Misène, et dans les avant-ports de Pouzzoles (5). Là les *pilae* soutenaient deux jetées discontinues, voisines et parallèles, mais construites de telle sorte que les ouvertures de la jetée extérieure fissent face aux piles de la jetée intérieure, et récipro-

(1) Laroche, *op. cit.*, p. 321.
(2) Id., 325.
(3) Cf. l'explication du phénomène dans Laroche, p. 326.
(4) A Anzio aussi (cf. Fontana, p. 27).
(5) Situés au pied du *Castello*

quement (1). Dans cette espèce de canal mourait l'agitation du dehors, et un calme presque absolu régnait dans les bassins du port.

Vitruve termine son chapitre en faisant allusion aux phares, aux *navalia*, de même qu'au début il dit un mot des portiques, des magasins. Mais nous entrerions ici dans l'étude de l'aménagement du port, et nous sortirions des limites que nous nous sommes fixées.

CH. DUBOIS.

(1) Di Fazio, *Cenno de' porti antichi scoverti nel lido di Pozzuoli,* 1834, p. 33-38.

L'Ecole vient de perdre un de ses plus anciens membres dans la personne de M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, décédé à Paris le 30 octobre 1902. Dans le prochain fascicule des *Mélanges* il sera publié une notice biographique avec une bibliographie complète de ce fécond érudit. Mais nous ne pouvons attendre jusque là pour témoigner des regrets que nous a causés sa perte.

L. D.

TABLE DES MATIÈRES


Princeton University Library
32101 076878618

